This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

DICTIONNAIRE

DU SPORT FRA

PAR

NED PEARSON

PARIS

LORENZ. LIBRAIRE-ÉDITE

Digitized by Google

ALVMNVS BOOK FVND

EX LIBRIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DU

SPORT FRANÇAIS

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DU SPORT FRANÇAIS

COURSES — CHEVAUX
ENTRAINEMENT
LANGUE DU TURF — CÉLÉBRITÉS DU TURF
PARIS ET PARIEURS
RÈGLEMENTS — HIPPODROMES

PAR

NED PEARSON
Rédacteur du journal « Le Sport »

d'Etréelles

PARIS
CHEZ O. LORENZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
3 BIS, RUE DES BEAUX-ARTS

1872

Digitized by Google

ST 4
E 1

Digitized by Google

UNIV. CALIFORNIA

DICTIONNAIRE

DU

SPORT FRANCAIS

A

ABBEVILLE. L'hippodrome d'Abbeville est en quelque sorte le complément de celui d'Amiens; la date fut primitivement fixée entre le 13 et le 15 août. Mais comme les courses d'Abbeville ne sont pas en elles-mêmes assez importantes pour déterminer un grand nombre de chevaux à se déplacer, plusieurs réunions importantes ayant lieu à la même époque, le comité d'Abbeville a très-judicieusement fixé la réunion au surlendemain de celle d'Amiens. De cette façon les chevaux ayant couru dans cette dernière localité, peuvent, sans avoir à supporter les frais d'un nouveau déplacement, se rendre à Abbeville avant de retourner à Chantilly.

ABORDER s'emploie pour exprimer la manière dont un cheval arrive sur un obstacle avant de le franchir. On dit: il aborde franchement, ou avec hésitation, suivant qu'il se présente avec l'intention de sauter ou de refuser.

ACCEPTATION exprime l'ensemble des chevaux ayant ac-

474098

Digitized by Google

cepté les poids dans un handicap, par opposition à ceux qui ont payé forfait, et annulent leur engagement en payant la somme déterminée au programme comme montant du forfait.

ACCEPTER se dit d'un cheval qui après la publication des poids d'un handicap, accepte le poids qui lui a été fixé par le handicapeur.

ACCOUPLEMENT. Ce mot exprime, en langage usuel, le rapprochement du mâle et de la femelle, dans l'acte de la génération. Il comporte ici une signification plus étendue. Accoupler, relativement aux chevaux, en terme d'élevage, implique l'idée d'un choix judicieux des deux individus, qui, suivant différentes théories, souvent contradictoires, doivent se compléter, les qualités de l'un contrebalançant les défauts de l'autre. On dit un bon ou un mauvais accouplement, suivant le résultat bien ou mal réussi. L'expérience est, au reste, le meilleur guide en semblable matière, les raisonnements les plus logiques se trouvant fréquemment démentis par la pratique.

ACCUSER. Le mot accuser s'emploie pour exprimer l'action d'un cheval qui en sautant, marque un temps d'arrêt plus ou moins fort en prenant son saut et passe au-dessus de l'obstacle sautant un peu trop haut. On dit en ce cas, il accuse trop le saut, ou ne l'accuse pas assez dans le cas contraire.

ACTION. On peut définir la signification du mot *action* par forme extérieure de l'allure, c'est-à-dire l'ensemble de l'aspect que prend le cheval en mouvement, différent nécessairement de celui qu'il présente au repos. Chaque animal a donc presque une action qui lui est propre, bien qu'elles puissent rentrer toutes dans une définition spéciale. Elles se divisent généralement en action élevée ou basse. Dans le premier cas, on dit que le cheval marche haut, dans le second qu'il rase. L'action est bonne ou mauvaise, suivant le service que l'on attend; le bien ou le mal sont ici relatifs. Le même mouvement est bon ou mauvais, suivant l'occasion. Ainsi la meilleure action d'un cheval de harnais réside dans ce qu'on est convenu d'appeler

Digitized by Google

steppe, c'est-à-dire un trot élevé et cadencé, qui donne à l'animal une extrême élégance très-recherchée pour les attelages de luxe.

Cette manière de marcher serait mauvaise pour un trotteur, parce qu'elle est d'ordinaire exclusive de la vitesse.

Relativement au cheval de course, le mot *action* prend une signification plus positive. Elle est jugée bonne, quand elle fait espérer que l'animal possédera la vitesse, le fonds et toutes les qualités indispensables pour la carrière à laquelle il est destiné. La forme même de l'action est impossible à préciser. Elle varie suivant la construction et le caractère de l'animal. En principe on peut cependant établir une distinction principale : action légère et action lourde. On appelle action légère celle d'un cheval qui galope la tête haute et bien placée, l'encolure légèrement rouée, lançant ses jambes en avant en pliant le genou, de façon à ce que ses pieds touchent le sol et rebondissent immédiatement comme sur un tremplin. Action lourde, au contraire, est celle d'un cheval qui galope la tête basse, rejetant sa masse sur l'encolure, le rein et l'arrière-main élevés, relativement à l'avant-main ; ses pieds arrivent lourdement sur le terrain et semblent y reposer un instant avant d'entamer une seconde foulée. L'aspect de l'action des chevaux de course varie à l'infini, mais cependant généralement les animaux de même famille ont une manière de galoper à peu près semblable. La forme extérieure de l'action d'un cheval de course est une indication, mais ne peut jamais être prise comme un pronostic certain de sa qualité. Des chevaux galopant d'une manière toute différente peuvent avoir le même mérite. Leur supériorité ou leur infériorité tiennent à un ensemble dont l'action n'est qu'une partie. Ainsi Monarque galopait, comme on peut s'en rendre compte dans le portrait qu'en a fait M. Delamarre, placé presque comme un cheval de selle ordinaire, lançant ses jambes de devant à la manière d'un cheval arabe. Il était séduisant à voir passer et presque tous ses enfants ont hérité de sa magnifique action. Vermout s'étendait, semblant se coucher sur le terrain. Ses quatre jambes s'ouvraient et se fermaient alternativement, à la manière d'un compas dont le dos de l'animal représenterait la charnière. On pourrait multiplier ces exemples, mais ils suffi-

Digitized by Google

sent pour faire comprendre l'importance que l'on doit attacher à l'action d'un cheval de course ; Monarque et Vermout galopant dans un style tout à fait différent étaient cependant l'un et l'autre des chevaux de premier ordre.

L'action d'un cheval de course n'est donc jamais, à proprement parler, absolument bonne ou mauvaise, puisque avec l'action la plus séduisante du monde il peut ne rien valoir et réciproquement, qu'une action défectueuse à l'œil ne l'empêche parfois pas d'être excellent. Nous parlons nécessairement ici de l'action prise isolément. L'ensemble et l'aspect de l'animal constituent une indication beaucoup plus positive, mais parfois également trompeuse.

ADMINISTRATION. Le mot Administration relativement au Sport, s'applique uniquement à l'Administration des Haras. Elle existe depuis le règne de Louis XIV, avec divers changements ou interruptions subordonnés aux événements généraux.

Elle fut fondée par Colbert pour remédier à l'insuffisance de la production française, qui se faisait déjà sentir à cette époque à la suite de longues guerres et du goût de plus en plus dominant pour les chevaux étrangers. Ces derniers prenaient en effet sur le marché une prépondérance telle, que cet état de choses inspirait de sérieuses inquiétudes pour les intérêts de l'agriculture et du commerce national.

L'Administration des Haras fut fondée en vertu du principe sur lequel son organisation repose encore aujourd'hui. La forme impérative seule est changée, en raison de la marche générale des événements qui ne permettent plus de l'admettre.

Colbert, ou pour nous servir d'un mot plus générique, l'État, posant en principe que les éleveurs ne peuvent se procurer eux-mêmes les reproducteurs mâles dont ils ont besoin, ou ne sont pas capables de se rendre compte et d'apprécier ceux qu'il faut employer, intervient autoritairement dans la production chevaline pour la diriger dans le sens qu'il pense le meilleur.

C'est en un mot le système protectioniste, c'est-à-dire l'intervention dans une industrie particulière, de l'action de l'État avec toute l'autorité que comporte la forme du gouvernement, sous laquelle elle s'exerce.

Digitized by Google

Cette protection despotique avait peu de limites sous Colbert. L'État fournissait autant que possible les étalons, accordait à certains particuliers le droit exclusif d'en posséder. Défense absolue était faite aux éleveurs d'en employer d'autres sous peine d'amende ou de confiscation. C'était, comme on voit, un système très-simple et pouvant se résumer en quatre mots : monopole, prérogative, despotisme et oppression.

Colbert ne pouvait au reste réclamer l'invention de cette doctrine, il avait eu dans cette voie un prédécesseur, dont il s'était inspiré probablement, mais avec des manières moins expéditives, il faut en convenir.

Le roi Henri VIII, voulant régénérer la race chevaline d'Angleterre, ne trouva pas de meilleur moyen que de donner l'ordre de faire tuer par des agents préposés à cet effet, toutes les juments dont la taille n'atteignait pas un niveau déterminé et de faire castrer tous les chevaux ne se trouvant pas dans les conditions nécessaires pour la reproduction. Ce n'est pas que l'expédient ne soit en lui-même radicalement pratique, mais outre qu'il se trouve quelque peu attentatoire à la liberté individuelle, ses effets restent encore subordonnés à la manière dont il est exécuté, c'est-à-dire au plus ou moins de capacité des agents chargés de le mettre en pratique.

Nous doutons néanmoins beaucoup que la perfection des races anglaises ait un semblable système pour point de départ. Le roi Henri VIII, s'il faut en croire l'histoire, avait un goût assez prononcé pour ces procédés sommaires, puisqu'il les appliqua également à ses nombreuses femmes ; mais au moins dans cette hypothèse, il était certain du succès, il les supprimait, on ne peut le contester. Il a été moins heureux dans l'application de cette doctrine à l'espèce chevaline, car il existe aujourd'hui en Angleterre des chevaux de toutes les tailles, il y en a d'aussi petits que dans n'importe quel autre pays. Le roi Henri VIII n'a donc pu, malgré toutes ces exécutions, faire disparaître dans la production du pays des inégalités inhérentes à la nature même et que subissent tous les êtres vivants.

Le principe de l'Administration des Haras est donc, comme on le voit, très-discutable et a été de fait fort discuté. Cette polémique a peu de raison d'être ici, notre cadre ne

Digitized by Google

nous permet guère d'y entrer. Nous nous bornerons à relater les phases diverses de l'Administration, en donnant un très-court aperçu de leurs résultats.

La forme autocratique dont nous venons de parler, celle adoptée par Colbert, non pas celle du roi Henri VIII, paraît s'être continuée jusqu'à la Révolution. Nous sommes forcés de dire la première, celle de 1789 ; on pourrait confondre. La première République simplifia beaucoup la situation : on supprima tout, même, paraît-il, par mesure économique, la nourriture des chevaux, sans s'occuper autrement de ce qu'ils deviendraient. Les révolutionnaires ont des manières à eux, d'une simplicité tout à fait primordiale.

Pendant toute la durée du premier Empire on s'occupa peu de ces questions ; on prenait à l'étranger les chevaux dont on avait besoin, il devenait donc inutile d'en créer. L'Administration fut cependant reconstituée, mais les documents manquent pour se rendre compte de son action sur l'ensemble de la production française.

Après la chute de l'Empire et à l'avénement de la Restauration, son existence continua, mais ne se révéla pas par des actes très-saisissables. C'est à cette époque que remonte le premier signe de l'intervention de l'État dans les courses comme moyen d'amélioration. C'était un nouvel horizon, dont la découverte est en partie due à M. le duc de Guiche.

A partir de la révolution de 1830 seulement le rôle, l'importance et l'influence de l'Administration des Haras deviennent appréciables pour les hommes de notre génération. Jusque-là l'Administration s'était bornée à acheter à l'étranger des étalons, plus ou moins bien choisis, et à les répartir pendant la saison de la monte dans diverses stations, c'est-à-dire les localités où ils avaient le plus de chance de trouver le nombre réglementaire de juments. L'action administrative s'exerçait donc dans toute son omnipotence, puisque personne ne pouvait lui faire concurrence. Il n'était en effet possible à aucun éleveur de donner au public un étalon à un prix de saillie aussi réduit que l'Administration qui, ayant son budget, n'avait à s'occuper ni de l'achat, ni de l'entretien de ses chevaux. C'était donc toujours un monopole, sinon imposé autoritairement, ré-

Digitized by Google

sultant au moins de la force même des choses. Dans la pratique cela revient absolument au même.

Cette possession tranquille d'un privilége incontesté ne tarda pas à être quelque peu troublée.

Il se fonda à cette époque, à Paris, une société, qui vint émettre un principe nouveau, destiné à faire son chemin dans le monde hippique. Elle prit le nom de Société d'encouragement ou Jockey-Club (Voy. ce mot). Elle se composait d'hommes jeunes, intelligents, appartenant à un monde où le cheval et les connaissances qui s'y rattachent étaient en quelque sorte un apanage inné.

Cette nouvelle Société s'appuyait sur une doctrine assez logique. Les Anglais n'étaient arrivés à obtenir la grande supériorité qu'ils possèdent dans la création des races de chevaux de toute espèces qu'après avoir éprouvé leurs reproducteurs par la plus sûre de toutes les sélections : la course, ayant ainsi créé, et confirmé une race de reproducteurs mâles et femelles dite pur-sang. S'appuyant sur un précédent aussi péremptoire, la Société proclamait que des moyens analogues pouvaient seuls amener en France un résultat identique ; elle prit le nom de *Société d'encouragement pour l'amélioration des races chevalines en France*, organisa des courses, donna des prix sur ses fonds particuliers. Comme la Société agissait dans un but et une pensée entièrement désintéressés, qu'elle était patronnée par M. le duc d'Orléans, héritier présomptif du trône, que le prince avait fondé lui-même une écurie de course, et portait un intérêt sérieux à cette innovation, il n'était pas facile de lui susciter des obstacles.

Aussi la cloche d'alarme sonna-t-elle bien fort au sein de l'Administration. Cette sécurité, cette prépondérance, dont on jouissait depuis tant d'années avec une si parfaite quiétude, tout cela était attaqué par un envahisseur, jeune, actif, intelligent, hardi novateur, qui venait saper le principe administratif dans l'essence même de sa raison d'être et de son existence.

On ne pouvait attaquer de front le nouveau principe, il avait pour lui l'expérience de plus d'un siècle, l'attrait du spectacle, le séduisant de la nouveauté, et par-dessus tout, la puissance

Digitized by Google

de la vérité qui s'impose envers et contre tous. Il était impossible d'empêcher le flot de monter ; on résolut de se faire porter par lui, et de composer en apparence, en attendant une occasion favorable et des temps meilleurs.

L'Administration feignit d'adopter la nouvelle doctrine, fonda à son tour des courses avec des conditions particulières, mais surtout différentes de celles de la Société. Les réunions du Jockey-Club avaient lieu, au printemps, celles de l'Administration à l'automne, un règlement différent les régissait tour à tour. L'esprit de celui de l'Administration était surtout empreint du désir d'établir que la Société se laissait emporter par une sorte d'anglomanie, compromettante pour les intérêts de l'élevage.

Autour de ces deux principes opposés vinrent se grouper des intérêts également contraires, l'Administration réunit en faisceau autour d'elle les principaux éleveurs de demi-sang normands, intéressés directement à la conservation de l'ancien état de choses. On combattait *pro aris et focis*, on établit les circonscriptions de l'Ouest et du Midi, afin de préserver du fléau de la contagion des contrées où l'influence administrative régnait sans partage. On fit jouer tous les ressorts pour exercer une prépondérance qui allait s'affaiblissant chaque jour.

Cet état de paix armée se prolongea pendant plusieurs années, mais la position se tendait chaque jour davantage. Les courses prenaient une extension croissante, de nouvelles écuries se fondaient, les ressources de la Société s'accroissaient chaque année; comme elle s'était interdit de faire un bénéfice de quelque nature qu'il fût, cette prospérité se traduisait par la fondation de prix nouveaux ou l'augmentation de ceux déjà existants. L'Administration eût certes succombé, si elle n'eût trouvé un défenseur aussi habile et aussi énergique que M. Gayot.

Les choses en étaient à ce point, quand éclatèrent les événements de 1848. Il y a cela de remarquable, que les phases importantes de l'existence de l'Administration des Haras se comptent par les révolutions. Rien ne fut modifié pendant quelque temps, mais à la suite d'incidents, sur lesquels il est superflu de nous étendre ici, M. Gayot fut renversé. Après lui,

Digitized by Google

l'Administration dont il était l'incarnation, subsistait encore, mais pieds et poings liés, et complétement à la merci de la Société. Jamais elle ne courut un aussi grand danger, et ne fut plus près de sa perte. Son existence fut discutée dans le sein d'une commission nommée à cet effet : on voulut bien la laisser vivre à la majorité d'une voix. Elle dut son salut en cette suprême occasion à M. le général Fleury, alors colonel des Guides, qui rêvait de se mettre à sa tête, d'en faire le moule de ses idées personnelles, et le piédestal de sa réputation. Il voulait attacher son nom à une révolution dans l'élevage français, amélioration, il faut lui rendre cette justice, qu'il désirait mais ne comprenait peut-être pas sous son véritable jour.

Au début de la nouvelle organisation, l'Administration abonda dans le sens de la Société d'encouragement, tenta même parfois de la dépasser. Ayant reconnu l'inutilité de cette ambition, il fallut trouver autre chose et les hostilités recommencèrent. L'Administration chercha d'abord un contrepoids à l'influence croissante de la Société, en lui suscitant une rivale dans la création de la Société des Steeple-chases. La tentative réussit en partie relativement aux Steeple-chases eux-mêmes, mais échoua quant à l'esprit même qui l'avait inspirée. Un nouvel essai fut fait, en créant la Société pour l'amélioration du cheval de demi-sang par la course, puis vint le concours hippique au palais de l'Industrie. Toutes ces tentatives ne furent pas sans résultats, et laissèrent des traces plus ou moins profondes derrière elles, mais ne purent parvenir à arrêter l'essor de la Société qui était arrivée à un tel développement, grâce à ses ressources croissantes, et à l'immense extension prise par les courses, qu'elle dominait en réalité la situation.

L'antagonisme se trouva de nouveau posé aussi nettement que possible. Fidèle à son principe, dont elle ne s'était jamais écartée, la Société était devenue la personnification du développement de la race de pur-sang, et de son emploi comme régénérateur exclusif dans toute espèce de croisement, sauf celui du gros trait. L'Administration s'était faite l'expression de la doctrine contraire, et tout en ne rejetant pas absolument l'action du cheval de pur-sang dans la production, elle lui assignait cependant une limite assez bornée, en achetait un très-petit nom-

Digitized by Google

bre à des prix modérés, se fondant sur ce que l'élevage de pur-sang était arrivé à un état de prospérité suffisant, pour qu'on pût l'abandonner à sa propre impulsion, c'est-à-dire à l'industrie privée. Mais, en revanche, la plus grande partie du budget de l'Administration était consacrée à des encouragements donnés à l'élevage de demi-sang, sous diverses formes. Enfin, les deux ennemis étaient en présence, comme au début de la guerre; mais, cette fois, le pur-sang ayant une organisation complète, une prépondérance acquise, était devenu une puissance, de défendeur il s'était fait appelant.

Nous ne devons pas entrer plus avant dans les détails de cette guerre intestine; on doit cependant constater qu'après quarante ans de luttes, d'efforts et de sacrifices, la Société d'encouragement a rempli, et au delà, les promesses de son programme. Elle a créé une race de pur-sang assez nombreuse pour répondre à tous les besoins de la reproduction, le niveau de la qualité de la race de pur-sang s'est progressivement élevé de telle facon, que nos chevaux sont aujourd'hui considérés comme les égaux des chevaux anglais. Le Derby et les Oaks, les deux plus grandes courses d'Angleterre, ont été gagnés par des chevaux français, Gladiateur et Fille-de-l'Air. Le séjour qu'ont fait nos écuries en Angleterre, pendant la dernière guerre, a confirmé cette parfaite égalité pour l'ensemble de la production, et ce qui pouvait être considéré comme deux exceptions est devenu une règle fixe et générale.

Quant à l'Administration, on cherche en vain les résultats des errements qu'elle a suivis depuis 1830. L'élevage de demi-sang, qu'elle n'a cessé de patronner, est resté stationnaire, et se trouve absolument au même point, qu'au moment où il est devenu l'objet d'une si vive et si constante sollicitude.

AFFIDAVIT. Étalon alezan des haras impériaux depuis 1866, né en France en 1861 chez M. le baron de Bray, par Javelot et Dalhia, issue de Caravan ou Nuncio. Il a appartenu, pendant sa carrière d'entraînement, à M. H. Lunel et a gagné en 1864 le prix de Viroflay; le prix de la Ville à Bourges; le prix de la Société d'encouragement à Bruxelles; le Derby continental à Gand; en 1865, le prix de la Société et le prix princi-

Digitized by Google

pal à Nantes; en 1866, le grand prix de la ville de Brest, et enfin la Coupe de Deauville et un objet d'art.

Après avoir débuté sans succès dans le prix de Lutèce à la réunion du printemps 1864, Affidavit, monté par M. le capitaine Hunt, gagna très-facilement, quelques jours après, le prix de Viroflay, battant Vaucresson et un champ assez nombreux, dans lequel figurait Gabrielle d'Estrées.

Il était difficile de deviner dans un gagnant d'une course de gentlemen-riders un des futurs favoris du prix du Jockey-Club. La confiance qu'inspirait Affidavit à son propriétaire était cependant loin d'être exagérée; à moins d'un dead-heat, il était difficile de la justifier davantage.

La gloire d'avoir rendu presque douteuse la victoire de Bois-Roussel fit considérer à ce moment Affidavit comme l'un des premiers chevaux de son année. Son double succès à Bruxelles, où il battit Soumise et Nepto, confirma cette opinion jusqu'au moment où il vint succomber devant Béatrix à Bourges. Affidavit est alezan avec une lice en tête, deux balzanes postérieures et une antérieure. Sa construction régulière et distinguée en fait un très-joli cheval. Son action, lorsqu'il étai bien, était remarquablement légère et élégante, d'une très-grande vitesse dans sa meilleure forme. Il fallait un adversaire tout à fait de premier ordre pour le battre sur une distance de 2000 à 2400 mètres. Son courage seul pouvait peut-être laisser à désirer; son père, du reste, quoique fils de Gladiator, n'était pas exempt de tout reproche à cet égard. En 1866, Affidavit gagna la Coupe de Deauville; cette dernière performance est, sinon la plus remarquable relativement aux concurrents qu'il y rencontra, au moins la plus brillante comme résultat.

Il a été depuis retiré d'entraînement, vendu à l'Administration des Haras et fait la monte en Normandie. Ses poulains ont une très-belle apparence et donnent quant à présent des espérances assez justifiées.

AFRICAIN (L'), EX-FALENDRE. Cheval entier, né en 1859, chez M. le marquis de Falendre, en Normandie, par Faugh-a-Ballagh et Gringalette. Appartenant à M. Vaillant, il gagna en

Digitized by Google

1865 le grand steeple-chase de Warwick et le Croydon-Cup. L'Africain fut amené poulain chez M. le baron Nivière, à la Morlaye, entraîné par Henry Jennings et monté par Charles Pratt pendant toute la première partie de sa carrière.

Dès le début de son dressage, Falendre fit preuve d'un caractère nerveux et difficultueux, surtout à l'écurie.

Il courut seulement à deux ans, arriva second dans le prix des Phocéens gagné à Marseille par Vertu-Facile, et troisième dans celui du Département.

A trois ans, Falendre parut douze fois sur l'hippodrome et démontra une qualité certaine, sans remporter cependant aucun succès marquant.

Devenu la propriété d'Henry Jennings, après la vente de l'écurie associée de MM. le comte de Lagrange et le baron Nivière, il courut également douze fois avec les couleurs de son nouveau propriétaire.

Lorsque Henry Jennings entra au service de M. le duc de Morny, il vendit Falendre et Donjon à M. Vaillant, sans conserver aucun intérêt sur les deux chevaux. Des doutes furent fréquemment exprimés à cet égard, mais on peut affirmer que Falendre, devenu l'Africain de par son nouveau maître, avait été vendu sans aucune restriction, et que H. Jennings est, à partir de ce moment, resté tout à fait étranger au cheval. En 1864 Falendre échangea son nom contre celui de l'Africain et débuta sous cette nouvelle dénomination dans les courses d'obstacles, où il ne tarda pas à démontrer une supériorité hors ligne.

Importé en Angleterre en 1865, son caractère violent fut cause, pendant son voyage de Derby à Liverpool, d'un accident qui l'empêcha de prendre part au grand national steeple-chase.

L'Africain n'a pas quitté l'Angleterre depuis cette époque où ses deux victoires de Warwick et Croydon lui ont fait donner le surnom du Gladiateur des steeple-chases.

Nous ferons, à propos de l'Africain, une remarque assez curieuse. Cosmopolite, Alcibiade, Falendre et Gentilhomme, tous quatre destinés aux steeple-chases, après avoir accompli pour carrière dans les courses régulières, proviennent de

Digitized by Google

l'écurie de M. le baron Nivière et ont été sous la direction du même entraîneur.

ÂGE. L'âge des chevaux de course, ou de pur-sang, ce qui revient au même, se compte toujours à la date du premier janvier de l'année de leur naissance. Les courses étant divisées en catégories, auxquelles prennent successivement part les produits de pur-sang, depuis l'âge de deux ans, il est devenu indispensable d'adopter à ce sujet une mesure générale. Elle n'est nécessairement pas absolument exacte, les poulains naissant d'ordinaire du mois de février à celui de mai inclusivement. La saison de monte des étalons commence au 1er février pour finir au 1er juin. Il peut donc se trouver qu'un cheval porté au programme d'une course comme ayant trois et quatre ans, n'ait effectivement pas cet âge, à deux ou trois mois près. Cette légère différence a cependant une certaine influence, un ou deux mois de plus suffisant parfois, chez un aussi jeune animal, pour modifier assez sensiblement sa croissance et son développement. Il en résulte pour les éleveurs un intérêt réel à faire naître leurs poulains le plus tôt possible. Aussi font-ils saillir leurs juments de manière à ce qu'elles mettent bas, autant que faire se peut, vers le mois de janvier, sans dépasser le terme fatal du 1er de ce mois. Dans ce cas, la carrière du poulain se trouverait perdue avant de commencer, car, s'il naissait le 31 décembre, il se trouverait avoir légalement un an le lendemain, c'est-à-dire le 1er janvier de l'année suivante. Le fait n'est pas sans précédents, et s'est présenté plusieurs fois déjà. Le poulain se trouve alors sans aucune valeur, du moins pour les courses, car il lui serait impossible de lutter contre des adversaires qui auraient, de fait, une année de plus que lui.

Cette règle peut paraître rigoureuse, mais elle est indispensable pour la régularité des engagements. On serait forcément jeté dans un dédale inextricable de fraudes et d'incertitudes. Lorsqu'une jument met bas très-près du 1er janvier, il faut donc attendre, pour la faire resaillir, qu'il se soit écoulé un temps suffisant pour être certain que son poulain de l'année suivante ne viendra pas trop tôt au monde. Ce délai ne peut être moindre d'un mois, il serait même prudent d'attendre un peu

Digitized by Google

plus longtemps, la nature étant, à cet égard, sujette à des irrégularités qui ne permettent pas un calcul de justesse mathématique.

Le produit est poulain de lait, ou laiteron jusqu'à cinq ou six mois, époque ordinaire du sevrage. Il reste à la prairie en liberté jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de dix huit mois environ. Il entre alors en travail, et les entraîneurs lui donnent le nom de *Yearling* (ou poulain d'un an). L'année suivante, il prend part aux courses de deux ans, et suit le cours régulier de sa carrière. A cinq ans, il devient réellement cheval, c'est-à-dire qu'il se trouve avoir atteint son entier développement. Jusqu'à cet âge il se modifie, même extérieurement, parfois d'une manière assez sensible.

Les chevaux de pur-sang entrent de bonne heure en travail, puisqu'ils commencent à courir à deux ans; il s'ensuit souvent que les entraîneurs, parlant au figuré et comparativement, disent un vieux cheval en désignant de fait un poulain de quatre ans. C'est une expression impropre, dont les gens spéciaux peuvent seuls se rendre compte. L'animal qu'ils désignent ainsi est vieux relativement à ses frères de deux ans, mais réellement il est encore poulain. C'est à cinq ans seulement que le nom de cheval peut lui être appliqué, parce qu'à ce moment le travail de croissance et de formation est complétement terminé.

Cette règle n'est, au reste, pas absolue, et se trouve toujours subordonnée à l'élevage, l'hygiène et le régime qui ont été donnés au poulain depuis sa naissance et pendant son jeune âge. La nourriture et l'exercice hâtent et aident le travail de la nature. Ainsi, un poulain de pur-sang de trois ans, ayant mangé de l'avoine dès qu'il a pu la mâcher, ayant été mis en entraînement à dix-huit mois, se trouve, à trois ans, beaucoup plus avancé et apte à rendre d'utiles services, qu'un cheval de demi-sang de cinq ans, resté à l'herbage sans être ni nourri, ni exercé. A quatre ans il peut, par conséquent, se trouver tout à fait formé. Ce n'est donc pas sans une certaine logique que les entraîneurs lui appliquent le nom de cheval, mais vieux est une superfétation.

Il y a, par conséquent, pour les éleveurs de chevaux de pur-sang un intérêt majeur à nourrir leurs poulains au grain le

Digitized by Google

plus tôt possible; sinon, ils se trouveraient, pendant la plus importante, si ce n'est la plus longue phase de leur carrière, dans une position constante d'infériorité vis-à-vis de leurs adversaires.

AGENCE. Une agence est un établissement ouvert au public pour parier; leur origine commence déjà à être ancienne en Angleterre, leur importation est de plus fraîche date en France. Les paris, primitivement limités aux propriétaires de chevaux et à leurs amis, prirent peu à peu une extension plus générale. Il se fonda alors des parieurs publics qui offraient sur chaque cheval des cotes différentes et soumises, comme les valeurs de la bourse, à des variations intermittentes. Ces établissements prirent le nom d'Agence. Ils restent ouverts à tout venant qui peut y entrer, et placer à la cote affichée et aux conditions établies par l'Agence la somme qui lui convient.

Depuis quelques années on a inauguré une nouvelle et ingénieuse manière de parier, connue sous le nom de paris mutuels. Les établissements de cette nature ont pris la dénomination d'Agences de paris mutuels. Les premières se désignent habituellement sous le nom d'Agences de paris à la cote. — Voyez Paris.

ALEZAN. L'alezan est une des quatre couleurs généralement connues sous le nom de primordiales, c'est-à-dire celles dont les autres robes sont des dérivés ou des composés. L'alezan correspond comme nuance et caractère principal a la couleur blonde chez les hommes; cette assimilation est si frappante, que les paysans et certains cochers désignent les chevaux de cette nuance sous le nom du blond ou de la blonde.

Les Allemands nomment l'alezan fuchs (renard), les Anglais chesnut (châtaigne), quelques étymologistes prétendent le faire dériver du mot grec Αλαξων (superbe).

L'opinion sur les couleurs et l'influence qu'elles peuvent exercer relativement aux qualités et aux caractères est très-controversée. Dans tous les cas le poil alezan a été tour à tour recherché et méprisé par les amateurs, mais il faut nécessairement tenir compte ici d'une affaire de mode. Les Arabes, aux-

Digitized by Google

quels il faut toujours remonter pour trouver les éléments et l'origine de la science hippique, en font très-grand cas ; leur admiration se traduit sous des formes légendaires très-saisissantes : « Si l'on te raconte, » dit un proverbe arabe, « que l'on a vu un cheval voler dans les airs, demande de quelle couleur il était ; si l'on te répond, alezan, crois-le. » Autre part, la légende orientale suppose un chef arabe aveugle, fuyant devant ses ennemis, accompagné de son fils ; le vieillard demande aux yeux de son enfant les ressources qui lui manquent. Mon fils, dit-il, sur quels chevaux sont montés ceux qui nous poursuivent ? — Mon père, répond le jeune homme, ce sont des chevaux blancs. — Allons vers le soleil, ils fondront comme la neige.

Puis plus loin : Mon fils, quels chevaux nous poursuivent ?

— Mon père, ce sont des chevaux noirs.

— Allons sur les terrains durs, leurs pieds s'attacheront à la terre.

Continuant l'expressive métaphore, la tradition arabe met de nouveau la même question dans la bouche du vieux chef ; l'enfant répond cette fois :

Mon père, ce sont des chevaux alezans. — Alerte ! Alerte ! s'écrie le vieillard, ou nous sommes morts.

Cette tradition de la grande qualité attribuée au poil alezan, a été importée en Europe, car un vieux proverbe français, dont il est impossible de préciser la provenance, dit : « Alezan brûlé, plustôt mort que lassé. » Il s'agit, il est vrai, ici seulement d'une des nombreuses nuances du poil alezan.

Autant qu'il nous a été possible de le constater, la robe alezane indique, comme règle générale, un caractère énergique nerveux, parfois violent et colère. Les nuances claires sont souvent l'indice d'un tempérament lymphatique.

Quoi qu'il en soit, on compte parmi les célébrités du turf un grand nombre de chevaux alezans. A l'origine de la création de la race de pur-sang anglais, on remarque principalement Éclipse, John-Bull, Rubens, Selim, Quiz et son fils Tigris.

Parmi ceux dont le souvenir est plus rapproché de nous et dont quelques uns existent encore, on ne peut oublier Hercule, Gladiator, the Baron, ses deux fils Stockwell et Rataplan, Fitz-

Digitized by Google

Gladiator issu de Gladiator, Father-Thames, The Emperor (père de Monarque), Fille-de-l'Air, Sornette, Blair-Athol, Trocadéro, Noelie, Nobility, Gabrielle d'Estrées et une foule de descendants ou parents de ces illustrations presque tous d'une qualité positive.

Aucune robe n'est sujette à des nuances aussi multiples que l'alezan, elles sont presque indéfinissables dans leurs diverses variétés ; les principales sont :

Alezan brûlé, c'est-à-dire foncé, tellement même qu'il se confond parfois avec le noir, et qu'on ne peut l'en distinguer qu'aux crins ou aux extrémités.

Alezan terne ou obscur, nuance assez ingrate, indiquant généralement un tempérament mou, souvent maladif.

Alezan clair, présentant lui-même une infinité de nuances impossibles à décrire, mais exerçant une influence déterminante sur l'ensemble extérieur de l'animal.

Alezan doré, la plus séduisante des variétés de cette robe multicolore, ayant parfois des reflets chatoyants, très-séduisants à l'œil.

Alezan lavé, comportant le plus souvent les extrémités blanches, ainsi que les crins, indice ordinaire d'une nature lymphatique, sujette à de fréquents engorgements aux jambes. Ces inconvénients sont, au reste, beaucoup moins sensibles chez les chevaux de pur-sang, leur origine, et la richesse du sang rachetant ces imperfections.

ALLANT. On appelle un cheval allant celui qui marche volontiers, restant dans l'allure où on le met, sans presque avoir besoin d'être poussé ou retenu, faisant sa besogne volontiers, mais sans violence ni mauvaise humeur. C'est le juste milieu entre le cheval chaud (Voy. ce mot) et le cheval froid (Voy. ce mot), c'est-à-dire celui qui fait trop ou pas assez.

ALLÉE (L'). Les entraîneurs à Chantilly, n'ayant primitivement pas eu d'autre endroit pour galoper que l'Allée dite des Lions, ont pris l'habitude de la désigner par le mot générique de l'Allée. Depuis, plusieurs écuries ont obtenu la concession d'autres allées dans la forêt de Chantilly, l'Allée des Lions n'en a pas moins conservé cette désignation spéciale. Les autres allées ou routes sont désignées sous leurs noms respectifs.

Digitized by Google

ALLER. Le sens du mot aller, au point de vue de la course, est pris au figuré, il exprime la manière dont le cheval se comporte pendant la durée de la course, on dit : il allait très-bien au moment où l'accident lui est survenu. En un mot, aller bien ou aller mal exprime, jusqu'au moment de l'arrivée, les alternatives par lesquelles le cheval passe pendant la durée de la course.

ALLER COURT. On dit d'un cheval *qu'il va court* quand, en prenant son galop, il ne plie pas bien le genou, et ramène les pieds sous lui au lieu de les envoyer loin devant lui. C'est généralement un mauvais signe. Cette imperfection résulte, le plus souvent, d'un travail forcé. Cependant, quelques chevaux galopent court naturellement.

ALLER CONTRE SON MORS. On dit qu'un cheval va contre son mors quand, au lieu de se mettre dans la main et de prendre régulièrement son allure, il se convulsionne, lève la tête, cherche à se soustraire à l'action de la bride en allant plus vite que l'on ne veut le mener. C'est un défaut assez grave, parce que l'animal, en ce cas, dépense inutilement des forces qui lui feront défaut quand il en aura besoin à la fin de la course. Cette habitude est assez commune à un grand nombre de chevaux, que la course rend nerveux et impressionnables. Elle provient souvent aussi de la faute des jockeys, qui, surtout dans les courses à courtes distances, travaillent leurs chevaux avant le départ pour les mettre promptement sur leurs jambes. L'animal, pressentant alors des exigences sévères, cherche à s'y soustraire en se jetant en avant, souvent avec une telle violence qu'il est impossible de l'arrêter.

ALLER POUR L'ARGENT est une expression traduite de l'anglais, et désignant un cheval qui court ou ne court pas pour gagner. Cette périphrase a été adoptée depuis l'extension des paris, parce que, dans des courses d'ordinaire peu importantes, un propriétaire, ne trouvant pas sur son cheval une cote avantageuse, ou désirant le réserver pour une occasion plus favorable, ne veut pas le faire gagner, et donne des ordres en conséquence à son jockey. Si les parieurs se doutent

Digitized by Google

de cette intention, ils disent : *Le cheval ne va pas pour l'argent;* si, au contraire, le propriétaire a parié pour lui et désire gagner : *Il va pour l'argent.*

Cette expression comporte donc toujours l'idée d'une fraude, puisque le règlement des courses n'admet pas qu'un cheval puisse entrer sur un hippodrome avec une autre intention que celle de gagner. C'est, au reste, une superfétation; *courir pour gagner*, ou *ne pas courir pour gagner*, rend absolument la même idée.

ALLEZ-Y-GAÎMENT. Étalon bai, à M. H. Mosselman; naquit en France, chez son propriétaire, en 1852, par The Emperor et Francesca, issue de Cadland ou Royal Oak.

Allez-y-Gaîment a couru, à trois ans, dans la Poule d'Essai, à Paris, gagnée par Monarque; il ne fut pas placé. Dans le prix du Jockey-Club, à Chantilly, gagné également par Monarque, il arriva dans les derniers. A Orléans, dans le prix de Jeanne-d'Arc, il arriva second et aussi à Moulins, dans le Grand-Saint-Léger de France, gagné par Monarque; il gagna enfin le grand prix du Conseil général, à Moulins.

Allez-y-Gaîment appartient toujours à M. Mosselman et fait la monte au Haras de Verberie; il est le père d'Astrolabe.

ALLURES. Le mot allure, relativement au cheval, s'applique aux différents modes de progression à l'aide desquels l'animal se meut. Ainsi définies, les allures d'un cheval tiennent à deux causes différentes. La première mécanique, presque mathématique, est le résultat d'une construction physique dont l'ensemble lui permet de se mettre en mouvement de telle ou telle manière. La seconde, en quelque sorte morale, dépend de l'énergie, de l'âme ou de l'animation que l'animal lui-même apporte en se servant des facultés physiques que la nature lui a départies.

On lit dans Richerand (Nouveaux éléments de physiologie) : « Les forces impriment aux masses des vitesses égales lorsqu'elles sont proportionnelles; or, les espaces parcourus dépendant entièrement des vitesses, puisque le corps sautant perd, par une gradation que rien ne peut ralentir, celle qu'il avait

Digitized by Google

acquise, ces espaces doivent être à peu de choses près les mêmes pour les petits animaux et pour les grands. »

Cette définition un peu abstraite et approximative peut être rigoureusement exacte pour les corps inanimés, comme une locomotive par exemple. Bien que dans ce cas la vitesse, c'est-à-dire l'impulsion acquise par la masse, arrive parfois à dominer cette masse elle-même, on peut parfaitement spécifier la vitesse dont une machine est susceptible, puisque l'on connaît la force de résistance de la machine, et que l'on peut à son gré lui communiquer une impulsion plus ou moins grande.

Il ne saurait en être de même pour un être animé, dont les forces de résistance et d'impulsion sont soumises à des circonstances multiples, dont l'ensemble échappe à l'analyse. Il existe évidemment un certain rapport entre le volume d'un cheval et sa vitesse, mais c'est précisément ce rapport et son influence qui reste et restera toujours inconnu, car deux chevaux de même volume et de même construction, non-seulement n'ont pas la même vitesse, mais présentent encore dans leurs allures, et leurs qualités des différences telles, qu'il devient impossible de prétendre que la construction, ou si l'on aime mieux, l'appareil extérieur de la machine soit l'indice des allures de l'animal, autrement dit de ses qualités, car elles ne résident le plus souvent pas ailleurs.

Mais en prenant, même pour base, cette définition mathématique, c'est avec raison que Richard Laurence écrit : « Le cheval de pur-sang est incontestablement l'animal le plus fort, relativement à son poids, qui soit connu dans la création. » On peut faire une exception relative au lévrier, dont la construction présente une extrême similitude avec le cheval de pur-sang.

Le volume, ou si l'on aime mieux le gros, ne doit pas être pris ici comme symptôme de la force. On pourrait même dire, qu'il faut admettre les proportions contraires. Il est aisé de comprendre, que l'animal ayant en lui le volume, et la force qui le met en mouvement, devient à la fois effet et cause. Par conséquent, plus il a de force et moins il a de poids, plus sa puissance se trouve augmentée d'autant. La masse ne donne pas l'impulsion, elle la reçoit, s'y oppose même jusqu'au moment où elle est mise en mouvement. A ce moment elle devient un ob-

Digitized by Google

stacle ; si elle est telle qu'elle précipite l'impulsion de manière à ce que l'animal, ou celui qui le dirige, ne puisse plus la maîtriser. C'est le secret de beaucoup de chevaux qui s'emportent involontairement, parce qu'une fois leur masse projetée en avant, elle les domine et les entraîne. On serait donc amené à conclure que moins un cheval a de masse ou de volume (ce qui est la même chose) plus il a de force, en raison de l'extrême facilité qu'il éprouve à se mouvoir.

C'est à tort que l'on s'est habitué en France à considérer le volume comme une garantie de force. Plus la force, c'est-à-dire les leviers locomoteurs et l'énergie, ou mieux le sang, domine la masse, qui représente la machine à mettre en mouvement, plus l'animal a de force réelle pour le service que l'on lui demande, c'est-à-dire de porter un cavalier, ou de traîner une voiture. Il est impossible au reste, de réduire un cheval au rôle d'une machine animée qui fonctionne en vertu de règles mécaniques fixes et invariables. On peut évidemment tirer de l'examen de l'appareil extérieur une induction approximative, mais l'habitude, et une certaine intuition naturelle servent ici beaucoup plus que toutes les doctrines connues, ou à connaître. C'est en regardant l'animal marcher ou en le montant que l'on peut se rendre compte si l'ensemble du mécanisme fonctionne bien ou mal.

On peut néanmoins poser comme règle générale que :

1° L'arrière-main est une sorte de ressort où réside la source de tout mouvement.

2° L'avant-main, un appui qui reçoit et projette en avant l'impulsion qui lui est transmise.

3° Le corps, c'est-à-dire la partie comprise entre les épaules et les hanches, est une sorte d'appareil, dont les fonctions sont de servir d'intermédiaire entre les deux leviers, les hanches qui communiquent et les épaules qui utilisent le mouvement imprimé.

Les allures peuvent se diviser en allures naturelles ou régulières et allures défectueuses ou artificielles. Les allures régulières sont : 1° Le pas, 2° le trot, 3° le galop.

Les allures défectueuses ou artificielles, sont : 1° l'amble, 2° l'entrepas, 3° le traquenard, 4° le pas relevé, 5° l'aubin.

Digitized by Google

LE PAS.

Pour se rendre compte du mécanisme physique, de la mise en mouvement du cheval, il faut supposer l'animal au repos; se déplaçant pour exécuter son mouvement, il lève : 1° un des membres extérieurs, le droit par exemple; 2° la gauche postérieure, l'allure se continue ainsi indéfiniment par diagonale, tant que le cheval de lui-même ou sur l'indication de son cavalier, ne quitte pas la position dont l'allure est la conséquense; posant alternativement : 1° le membre antérieur droit; 2° le membre postérieur gauche ; 3° le membre antérieur gauche; 4° le membre postérieur droit.

Si l'on veut se rendre compte du mouvement et le décomposer, en fixant attentivement un bipède latéral, le droit par exemple, on voit le pied droit de derrière arriver pour ainsi dire à la rencontre du pied droit de devant, celui-ci s'échapper immédiatement, et le pied postérieur venir se placer à la place qu'a laissée le pied antérieur, ou même en avant de son empreinte. Cette dernière hypothèse est considérée comme un excellent pronostic pour le cheval chez lequel on peut le constater. Le cheval se trouve donc à l'allure du pas, porté tantôt sur un bipède diagonal, tantôt sur un bipède latéral, seulement le mouvement s'exécute avec une telle rapidité qu'il devient très-difficile de le saisir; l'on s'en rend plus exactement compte lorsque l'on est porté par l'animal.

LE TROT.

Le trot n'est, en résumé, que le pas exécuté avec une rapidité croissante qui arrive à une vitesse variable en moyenne de trois à cinq lieues à l'heure. Tout cheval, à moins d'être usé, fatigué ou tout à fait inférieur, doit faire sans peine trois lieues en une heure, ceux qui dépassent la distance de cinq lieues, dans le même espace de temps, sont une exception. Le fait se produit rarement, du moins à l'allure régulière du trot. Les trotteurs qui atteignent une vitesse plus élevée, prennent une manière particulière de marcher, et l'on est convenu de les appeler trotteurs, expression assez impropre, puisqu'à vrai dire, ils ne trottent pas dans la véritable acception du mot. Ils ne ga-

Digitized by Google

lopent pas, il est vrai, et prennent généralement une allure spéciale, dans laquelle ils trottent devant et galopent derrière. C'est ce qu'on nomme traquenard. Ils vont ainsi beaucoup plus vite qu'au trot, moins vite qu'au galop, mais sont généralement assez désagréables à monter, sauf pour quelques personnes, qui ont ce goût particulier.

On peut citer plusieurs exceptions à cette règle. Un cheval anglais, du nom de Rochester, importé il y a une quinzaine d'années, par M. le prince Étienne de Beauvau, trottait attelé, d'une vitesse remarquable sans se désunir, ni traquenarder. Il était, il est vrai, très-fin à mener et s'enlevait fréquemment au galop. Ce fait se produit assez souvent chez presque tous les trotteurs réguliers, qui, une fois sur la limite de leur train, sont disposés à prendre le galop, si on les pousse. Le traquenardeur au contraire ayant sa masse plus fixée à terre, grâce à cette allure défectueuse, ne s'enlève pas, et acquiert parfois dans cette manière de marcher une excessive vitesse.

Tout cheval qui peut faire quatre kilomètres en moins de huit minutes, doit être considéré comme ce que l'on est convenu d'appeler trotteur. En deçà de cette limite ils commencent à devenir des exceptions. Sept minutes et demie pour quatre kilomètres sont très-rares à rencontrer, même avec une allure défectueuse. Bien que certains chronomètres constatent la même distance parcourue en sept minutes, nous croyons le fait au moins discutable. Quant aux longues distances, le temps dans lequel elles peuvent être parcourues varie suivant la condition, ou la qualité du cheval. Rochester dont nous parlions plus haut, avait fait dix-neuf milles, soit sept lieues et demie en une heure. Mais cette prouesse fut à cette époque considérée comme un tour de force. On demanda la revanche en portant la distance à vingt milles, le propriétaire de Rochester refusa.

Il est généralement admis que le trot doit être considéré comme une allure artificielle et transmise par l'homme à l'animal. Cette opinion est absolument erronée, le cheval trotte naturellement comme presque tous les quadrupèdes. Non-seulement un poulain derrière sa mère trotte en la suivant; mais encore il prend de préférence cette allure au début de son dressage. A moins d'une disposition particulière, les jeunes

Digitized by Google

chevaux, quand on leur demande d'aller vite, préfèrent le galop, et ce n'est que par l'habitude et le dressage qu'on leur fait prendre une grande extension au trot. Mais il n'en est pas moins vrai que cette allure leur est naturelle et que tous la prennent d'eux-mêmes en liberté et sans qu'elle leur soit imposée.

Il est inutile de s'étendre sur le mécanisme physique de l'allure du trot, qui est absolument le même qu'au pas; seulement la vitesse étant plus grande, l'extension des membres est plus considérable.

LE GALOP.

La troisième allure régulière, le galop, est sans contredit la plus belle, la plus agréable pour le cavalier, et surtout la plus importante, en ce sens que c'est, en fin de compte, celle à l'aide de laquelle on peut aller le plus vite, celle où le cheval est véritablement appelé à démontrer la plus grande extension de ses qualités, le *nec plus ultra* de sa puissance. Aussi est-elle le triomphe du cheval de pur-sang, la consécration absolue de sa supériorité sur toutes les espèces qui viennent se classer après lui, dans l'ordre de la hiérarchie chevaline. Nul ne peut lui être comparé à ce point de vue, et le plus mauvais cheval de pur-sang se jouerait dans cette allure aisée et facile du meilleur produit de demi-sang.

Le galop est, à vrai dire, une répétition de sauts. Le saut lui-même n'est autre chose qu'un mouvement à l'aide duquel l'animal s'enlève du sol pour aller retomber à un point éloigné de celui d'où il est parti.

Comme dans tous les mouvements du cheval, l'impulsion est donnée par l'arrière-main, qui jette la masse en avant. Aussi, abandonné à son instinct, le cheval, pour partir au galop, relève l'encolure, soulève l'avant-main. Mais ici, contrairement à ce qui se passe dans le pas et le trot, les deux jambes antérieures agissent l'une après l'autre.

Si le cheval entame l'allure par la jambe droite antérieure, il lève d'abord cette jambe, ensuite la jambe gauche antérieure, et se trouve ainsi porté entièrement sur le bipède antérieur. Comme la jambe droite antérieure précède la gauche, nécessairement la même disposition se produit dans le bipède posté-

Digitized by Google

rieur, et la droite est en avant de la gauche. L'animal n'est dans cette position qu'au moment où volontairement, ou sur l'indication de son cavalier, l'impulsion lui est communiquée : le bipède postérieur exécute alors sa détente, c'est-à-dire que la jambe droite quitte le sol la première, la gauche doit un instant soutenir toute la masse, avant de suivre le mouvement. Une fois lancé, le cheval retombe sur les extrémités antérieures, qui touchent le sol dans l'ordre inverse où elles l'avaient quitté. A peine le bipède antérieur a-t-il touché terre que l'impulsion le fait rebondir. Le mouvement ainsi décomposé est plus ou moins facile à saisir, suivant qu'il s'exécute plus ou moins rapidement. Mais quelle que soit la vitesse, il est toujours le même, tout au moins dans la même allure. Si le cheval entame la progression, comme nous venons de le décrire, on est convenu de dire qu'il galope à droite. Quand au contraire le mouvement se produit à gauche, il galope à gauche. Dans ce second cas le mécanisme fonctionne de la même manière, seulement en commençant par le côté opposé.

Cette distinction de galop à droite et galop à gauche, est importante à connaître pour le cavalier, qui doit, à sa volonté, embarquer son cheval sur l'un ou l'autre pied, suivant qu'il veut tourner à droite ou à gauche.

Le mouvement se modifie nécessairement suivant le degré de vitesse donnée à l'allure. Dans une vitesse moyenne, le cheval pose d'abord à terre la jambe gauche postérieure, en même temps la droite postérieure et la gauche antérieure, et enfin la droite antérieure. C'est ce que l'on appelle le galop à trois temps.

Au galop raccourci, l'animal prend de l'élévation dans l'encolure, nécessairement l'arrière-main reste beaucoup plus fixée à terre. C'est le galop à quatre temps, en terme de manége galopade, ou à la promenade petit galop de hack ; si la vitesse augmente, ce petit galop devient galop ordinaire ou de chasse ; le mouvement reste le même, il acquiert seulement plus de simultanéité. Avec une impulsion plus grande, les jambes antérieures vont chercher le terrain plus en avant, et paraissent tomber à terre presque en même temps. Cependant, en admettant par exemple, que le cheval galope à gauche, la jambe

Digitized by Google

gauche touche la terre en avant de la droite, toutes deux se relèvent immédiatement après la foulée, pendant que les postérieures viennent se poser sous le centre de gravité, à la place que les deux jambes antérieures viennent de quitter, quelques fois au delà. Dans ce cas, c'est une présomption très-favorable pour la vitesse du cheval. C'est alors le galop de course, ou si l'on veut, la plus grande extension de l'allure. Il existe toujours quatre temps, seulement le mouvement s'exécute avec une telle rapidité, qu'il devient à peu près impossible à saisir, et qu'il faut le décomposer par la pensée pour s'en rendre compte.

Le galop est la meilleure et la plus importante allure du cheval, en ce sens, que l'animal bien dressé et bien monté, n'est jamais mieux à la disposition du cavalier. Celui-ci peut en effet, à sa volonté, le raccourcir indéfiniment au point que l'allure s'exécute en place et sans avancer, puis passer presque sans transition à la plus grande extension de la vitesse. Le galop fut au reste toujours l'allure de prédilection des cavaliers hardis et aventureux. Elle peut seule donner l'impulsion nécessaire pour aborder un obstacle haut et large, les chevaux qui sautent de pied ferme étant une exception. Abandonné à lui-même, tout animal prend un certain élan pour attaquer un saut; plus l'obstacle est difficile, plus l'impulsion est nécessaire. M. le marquis de Mac-Mahon, frère de l'illustre maréchal, disait du galop: C'est l'allure des femmes, des heureux et des fous. Cette définition est peut-être plus significative qu'elle ne le semble au premier abord. On peut dire, cependant, sans hyperbole aucune que le pas et le trot sont les allures usuelles pour la route ou le voyage, le galop, celle du plaisir, de la chasse, de la guerre, de tous les moments enfin où l'on a besoin d'un suprême effort, et d'une excessive rapidité. Le galop ralenti d'un bon cheval, constitue la balançoire la plus agréable que puisse rêver une femme, ou un cavalier aimant le cheval. Les Arabes ne connaissent que deux manières de se servir d'un cheval, le pas et le galop. Le trot est peu en faveur chez eux, ils le connaissent à peine, et le jugent indigne d'un animal de race noble. Effectivement, le galop est le triomphe du cheval de pur-sang anglais ou arabe, chez nul autre elle n'atteint le même dégré de perfection comme agrément ou vitesse.

Digitized by Google

ALLURES DÉFECTUEUSES.

Les allures artificielles ou défectueuses sont au nombre de cinq : 1° l'amble ; 2° l'entrepas ; 3° le traquenard ; 4° le pas relevé ; 5° l'aubin.

L'AMBLE.

On ne peut, à proprement parler, qualifier l'amble d'allure défectueuse ; la dénomination d'artificielle lui convient à plus juste titre. L'amble est une allure dans laquelle les deux jambes du même côté fonctionnent à la fois ; elle est parfois naturelle, surtout aujourd'hui, mais elle était jadis le plus souvent artificielle, et très-recherchée à une époque où le cheval étant l'unique moyen de transport connu, nul ne pouvait se dispenser de s'en servir. Il fallait trouver moyen de mettre à cheval, souvent pour de longues routes, des vieillards, des femmes, des enfants, des malades. L'ambleur constituait une précieuse ressource pour ces destinations spéciales, car il offre l'avantage de ne donner ni secousse ni fatigue au cavalier. Généralement, il est sujet à faire plus de faux pas qu'un autre cheval, parce que son allure étant latérale au lieu de rester diagonale comme les allures régulières, son point d'appui se trouve toujours du côté où il entame la progression. Cependant on doit lui rendre cette justice que s'il butte fréquemment, il tombe rarement.

Quelques auteurs font remonter l'origine de son nom au mot latin *ambulare* (se promener). A une époque où tout le monde était forcé de monter à cheval, l'ambleur devenait la monture favorite des ecclésisastiques, des femmes, des vieillards, de tous ceux enfin qui ne voulaient ou ne pouvaient supporter les mouvements vigoureux d'un coursier plus énergique.

Les Anglais, toujours habiles à former et développer chez les animaux les qualités dont ils ont besoin, possédaient à cette époque d'excellents ambleurs qu'ils nommaient gelding ou guilledin. Ce mot aujourd'hui s'applique aux chevaux hongres. On l'employait pour l'ambleur, parce que contrairement à l'usage établi alors de se servir de chevaux entiers, l'ambleur, pour augmenter la sécurité de son cavalier, était hongre.

Digitized by Google

On dressait ces ambleurs au gelding, en leur attachant ensemble les deux jambes du même côté. Un auteur du temps (Eisemberg) écrivait : Ces ambleurs anglais sont excellents, marchent toute la journée et l'on a peine à les suivre aux allures ordinaires.

Cette appréciation semble quelque peu exagérée; cependant un cheval marchant bien l'amble, était une précieuse ressource à l'époque où l'on était forcé de faire de longues routes à cheval. Il marche nécessairement beaucoup plus vite qu'au pas, mais moins vite cependant qu'un autre cheval à un trot ordinaire. Comme de nos jours l'ambleur, peu à peu négligé, a fini par disparaître à peu près, et n'existe plus qu'à l'état d'exception, ceux que nous avons vus étaient probablement dégénérés, mais nous ne pensons pas que l'on puisse faire à cette allure, en moyenne, plus de deux lieues et demie et trois lieues, au maximum, par heure.

On comprend aisément la supériorité d'un ambleur, quand il s'agit de parcourir une longue route, où la distance, les difficultés de terrain, permettent peu de se servir des qualités d'un cheval ordinaire, ou tout au moins d'alterner fréquemment le pas, le trot, et comme dernière ressource le galop, si vous êtes pressé. L'ambleur marche son allure sans discontinuer, en montant, en descendant, sur un bon comme sur un mauvais terrain. Il ne peut faire autrement, puisque l'amble est sa seule manière de marcher, et qu'il n'en connaît pas d'autres. Comme, dans l'allure de l'amble, le cheval rase le sol et fait une très-minime dépense de force, il peut soutenir cette allure fort longtemps, précisément parce qu'elle demande peu d'efforts, et, une fois le mouvement donné, il fonctionne comme une mécanique. C'est là tout le secret des tours de force des bidets normands ou bidets d'allure, derniers vestiges des ambleurs, et dont se servaient en France les marchands de bestiaux, avant l'invention des chemins de fer et le perfectionnement des routes. Ces deux suprêmes expressions de la civilisation ont été l'arrêt de mort des derniers ambleurs. Mais à ce moment même, il n'était pas rare de leur voir faire de vingt à vingt-cinq lieues dans la journée.

Néanmoins, en dépit de ses qualités et des incontestables

Digitized by Google

services qu'il rendait, le cheval d'amble a toujours été l'objet d'une sorte de dédain pour les écuyers ou les cavaliers. Cette dépréciation prenait peut-être sa source dans la destination même de l'ambleur réservé aux prêtres, aux femmes et aux vieillards ; on voyait probablement dans son usage, une sorte d'aveu tacite d'impuissance. Les écuyers le proscrivaient du manége, les cavaliers jeunes, hardis, et ayant quelques prétentions à monter à cheval, ne s'en servaient qu'accidentellement, comme aujourd'hui on monte un poney pour ne pas marcher.

Cette exclusion a cependant une raison d'être sérieuse ; le cheval d'amble, parce qu'il possède une allure spéciale, en prend difficilement une autre, son usage reste donc assez limité. Il trotte rarement, on ne peut aisément le faire passer d'une allure à une autre sans l'arrêter, changer son aplomb et tout le mécanisme à l'aide duquel il se meut. Il devient donc impropre à plusieurs usages, comme celui du manége par exemple, où il faut passer d'un mouvement à un autre par une transition instantanée et presque insaisissable. L'ambleur aurait certainement pu acquérir toutes ces qualités, mais il aurait alors perdu celle qu'il possédait, c'est-à-dire, sa destination spéciale et unique.

Au reste, la raison de son existence ayant disparu, il est aujourd'hui une assez rare exception, et son antique qualité est considérée comme un défaut et une mauvaise habitude.

L'ENTREPAS.

Dans l'entrepas, le cheval cesse de poser en même temps les deux jambes de chaque bipède diagonal. Il arrive de cette manière à une allure qui, n'étant plus le pas, n'est pas encore le trot. Le mouvement, de cette façon, devient doux pour le cavalier et sensiblement plus rapide que l'amble. Le cheval marchant l'entrepas fait moins de fautes que l'ambleur, parce que les membres antérieurs agissant presque également, l'animal les lève davantage et plie plus le genou, tandis que les membres postérieurs glissent en quelque sorte sur le sol en poussant la masse en avant. Cette sorte d'allure était très-prisée des gens que leur commerce forçait autrefois à faire de longues routes à cheval. Leur allure ressemble assez, à l'œil, à celle des grands

Digitized by Google

trotteurs, bien qu'elle soit moins vite, mais elle est également désunie.

TRAQUENARD.

Le traquenard est une allure que prennent d'ordinaire les chevaux fatigués ou poussés hors de leur train. Elle consiste à trotter devant et galoper derrière.

PAS RELEVÉ.

Le pas relevé tient à la fois de l'amble et du trot, parfois même du traquenard. Car le cheval de pas relevé interrompt fréquemment son allure par quelques foulées de galop confusément indiquées ; il est plus vite que l'amble, moins vite que l'entrepas et présente à peu près les mêmes avantages et les mêmes inconvénients. Tous les chevaux marchant l'amble, le traquenard et l'entre-pas étaient compris autrefois sous le terme générique de chevaux d'allure.

L'AUBIN.

L'aubin ne mérite réellement pas le nom d'allure. C'est une manière de marcher que prennent les chevaux arrivés à un degré d'usure et de fatigue, tel, qu'ils ne peuvent plus répondre aux exigences de leurs cavaliers que par une sorte de balancement, dans lequel ils galopent devant et trottent derrière.

AMENDE. Lorsqu'un jockey n'obéit pas au Starter (Voy. ce mot) au moment du départ, ou quand d'une manière quelconque il contrevient au règlement, il est frappé d'une amende plus ou moins forte, suivant les circonstances. La même règle est, dans certains cas, applicable aux propriétaires.

AMENER exprime, en terme de course, l'ensemble des difficultés que comporte l'entraînement d'un cheval pendant tout le cours de sa préparation, jusqu'au jour de la course. Ainsi, quand un cheval se présente sur le terrain en excellent état, on dit : *Il était impossible de l'amener en meilleure condition*. Si c'est un cheval dont l'entraînement comporte quelques difficultés, on dit : *Il était difficile de l'amener au* poteau. Un entraîneur vous dit, en parlant de l'un de ses che-

Digitized by Google

vaux : *J'aurai beaucoup de mal à l'amener à point*, ou : *J'espère l'amener aussi bien que possible.*

AMIENS. La réunion d'Amiens a généralement lieu du 16 au 18 juillet de chaque année ; elle se compose d'une seule journée de courses plates, terminée par un steeple-chase. Le handicap d'Amiens, bien que le prix ne fût pas d'une valeur excessive, constituait, avant l'interruption forcée des courses pendant la guerre, un des événements de la saison, grâce surtout aux nombreux paris qui s'établissaient à cette occasion. La facilité d'aller et de revenir d'Amiens en un seul jour, lui assurait une grande partie du public parisien. Le ring (c'est-à-dire l'ensemble des parieurs) s'y rendait presque en entier.

L'hippodrome d'Amiens est tracé sur un sol tourbeux, dont les caprices insaisissables sont remplis de périls pour les chevaux comme pour les hommes. Les accidents y ont été nombreux, même dans les courses plates, ou, pour mieux dire, principalement dans les courses plates, parce que pour le steeple-chase, on évite la partie la plus dangereuse, celle où les infiltrations souterraines recèlent des piéges qu'il est impossible de prévoir.

Des scènes tumultueuses ont fréquemment eu lieu à Amiens, suscitées soit à la suite des accidents, soit par la mauvaise humeur des parieurs, mécontents des décisions des juges dans la solution de questions et de difficultés qui se produisaient fréquemment, comme il arrive souvent dans les courses peu importantes où l'on parie beaucoup.

Un très-regrettable incident a marqué l'avant-dernière réunion d'Amiens. Un véritable orage s'étant déclaré au milieu de la journée, une tribune a été imprudemment surchargée par les spectateurs, qui sont venus y chercher un abri. Elle s'est écroulée, et plusieurs personnes ont été tuées. Un procès s'est engagé à ce sujet, et les tribunaux du pays, rendant la Société responsable, l'ont condamnée à de très-forts dommages et intérêts envers les parties intéressées. C'est une jurisprudence un peu draconnienne, dont la Société d'Amiens a été victime.

En somme, la réunion d'Amiens est une des plus attrayantes de l'année. Comme la ville d'Amiens et tout le pays environnant

Digitized by Google

ont été très éprouvés par l'invasion allemande, on ne sait si la réunion de course pourra être prochainement réorganisée.

ANDRÉ (L.). Monsieur L. André est un des moins anciens propriétaires de chevaux de course, et l'un de ceux qui, comparativement, ont été les plus heureux. M. de Montgomery lui est seul supérieur sous ce rapport. N'ayant jamais eu plus de deux ou trois chevaux à l'entraînement, M. André a successivement possédé Ruy-Blas, aujourd'hui étalon, et Don Carlos, deux des meilleurs chevaux de leur année respective. Il serait à souhaiter de voir se multiplier le nombre des propriétaires comme M. André ; ils assureraient le succès des courses, plus que des écuries numériquement importantes, auxquelles il faut, pour se soutenir, des gains considérables. Les chevaux de M. André sont entraînés chez Henry Jennings, au bac de Lacroix-Saint-Ouen (près Compiègne).

ANGERS. La réunion d'Angers a lieu du 12 au 15 août. C'est une des plus importantes de la circonscription de l'Ouest. Le goût du cheval, très-répandu dans le pays, donne à la réunion d'Angers un attrait et un caractère particuliers.

ANGOULÊME. Les courses d'Angoulême se trouvent placées du 14 au 17 août. Angoulême est un des principaux hippodromes de la division du Midi. La rédaction du programme est une sorte d'intermédiaire et de compromis entre la division de l'Ouest et du Midi. Les courses d'Angoulême ont une importance réelle.

APLOMB. Le cheval obéit aux lois de statique et de dynamique, puisqu'il est à la fois force et résistance. Les aplombs déterminent le mode suivant lequel il fait mouvoir sa masse ou la soutenir.

Bourgelat, Saint-Ange, Colin, Sanson, Lecoq ont traité très en détail la question des aplombs, mais sont loin d'être d'accord sur la façon dont il faut décomposer les forces qui sollicitent la masse du corps. Les formules classiques, provisoirement au moins, se réduisent pour l'avant-main aux données suivantes :

Digitized by Google

1° Une ligne verticale, abaissée de la pointe de l'épaule jusqu'au sol, doit rencontrer ce dernier un peu en avant de l'extrémité de la pince;

2° Une verticale, abaissée du tiers postérieur de la partie supérieure et externe de l'avant-bras, doit partager également le genou, le canon et le boulet, et gagner le sol à une certaine distance des talons ;

3° Une verticale, abaissée de la partie la plus étroite de la face antérieure de l'avant-bras, doit partager toute la partie inférieure de l'extrémité en deux parties égales.

Voilà pour les aplombs dans les membres antérieurs.

Le cheval est *sous lui* du devant, lorsque la ligne verticale imaginée tombe trop en avant, le membre se trouvant alors trop reporté en arrière. Cette disposition, en rendant l'équilibre moins assuré, prédispose aux chutes.

ARRIÈRE-MAIN. *Une verticale, abaissée de la pointe de la fesse, doit rencontrer la pointe du jarret et longer la face postérieure du canon avant d'arriver au sol;*

1° Une verticale, abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret, doit partager également en deux moitiés latérales tout le reste de l'extrémité.

Ces données générales ne pourraient être omises, si l'on veut bien comprendre une série de termes qui comportent une idée précise, tels que : *sous lui du devant*, lorsque la ligne verticale passe à une trop grande distance de la pince.

Le cheval est *campé du devant* lorsque la ligne rencontre le sabot avant d'arriver au sol; droit sur les boulets, boulet-court-joints, serré du devant, genou de bœuf, *cintré*.

ARRIÈRE-MAIN. *Une verticale, abaissée de la pointe de la fesse, doit rencontrer la pointe du jarret et longer la face postérieure du canon avant d'arriver au sol.* Voilà comment s'exprime M. Lecoq au sujet des aplombs postérieurs. Mais il faut dire de suite que, scientifiquement, cette manière de déterminer la ligne des aplombs est moins rigoureuse qu'on pourrait l'exiger. L'animal examiné, qui s'éloigne de cette conformation, est dit *sous lui du derrière* ou campé du derrière, suivant que le jarret et le canon se trouvent en avant ou en arrière de la ligne dont nous avons déterminé la direction.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement la direction générale d'un membre qui peut être vicieuse : une seule partie peut être compromise dans sa direction et rendre les aplombs défectueux. Nous ne voulons pas rappeler ici tout ce qui a été dit et écrit sur la question des aplombs, soit considérés isolément, soit étudiés dans l'ensemble de la conformation et relativement à cet ensemble. Qui ne voit que la base du cheval ne peut rien préjuger de sa solidité : c'est la répartition du poids, c'est aussi la direction d'autres leviers que des membres qui peuvent conduire à une saine appréciation de l'équilibre.

Que n'a-t-on pas dit sur les chevaux de pur-sang, au point de vue des articulations des aplombs, de la longueur et de l'étroitesse de son parallélogramme, à l'article conformation? Nous exprimerons très-nettement notre manière de voir sur ce point :

Brassicourt arqué. Genou de mouton creux effacé (voir GENOU), long joint, jointé, quand la ligne tombe trop en arrière des court-joints talons. On a proposé bas-joints.

Examiné dans ses membres postérieurs, le cheval peut être court-jointé, bouleté du derrière, bas-jointé, panard, cagneux (voir ces mots).

2° Une verticale, abaissée du milieu de la face postérieure de la pointe du jarret, doit partager également en deux moitiés latérales tout le reste de l'extrémité.

La direction du jarret, en divergeant en arrière ou leur rapprochement exagéré par la pointe, sont également vicieux, lorsque le vice est congénial et non le résultat d'un accident ou de l'usure; toujours l'irrégularité se constate dans les deux membres : *jarrets crochus*, *jarrets ouverts*. (Voir la Marche du général Moirès.)

APPARENCE. Ce mot s'applique à l'ensemble de l'extérieur d'un cheval au moment où il se présente sur un terrain de course. On dit : il a une bonne ou mauvaise apparence, suivant que son aspect extérieur inspire plus ou moins de confiance.

ARRÊTER. Le mot arrêter, en terme de course, a deux significations, une propre et l'autre conventionnelle. Dans le premier cas, elle s'applique aux jockeys qui, après avoir dépassé

Digitized by Google

le poteau d'arrivée, arrêtent leurs chevaux quand la course est terminée.

Par extension, on applique également le mot arrêter à l'action frauduleuse d'un jockey qui, de son propre mouvement ou par ordre de son maître, empêche un cheval de gagner quand il pourrait le faire. Cet acte répréhensible est sévèrement puni par les règlements quand il peut être prouvé, ce qui est très-rare. Il s'accomplit soit parce que l'on a parié contre le cheval quand il était favori, soit quand on le réserve pour une autre course, et que l'on veut éviter de montrer ce qu'il peut faire, pour que le handicapeur lui donne un poids avantageux, ou que le public parie contre lui à une bonne cote dans la course que l'on veut gagner. On dit dans ce cas : tel ou tel cheval a été arrêté; cela signifie : il pouvait gagner ou arriver à un meilleur rang, et son jockey l'en a empêché.

ARRIÈRE-MAIN. On désigne par arrière-main l'ensemble de toutes les parties du cheval qui se trouvent derrière la selle quand il est monté. Aucune des autres parties ne doit être l'objet d'un examen plus minutieux, parce que l'arrière-main est la source de la force et de tous les mouvements de l'animal. Elle se compose des reins, qui servent de point de jonction, ou, si l'on aime mieux, de charnière entre le corps et la croupe; c'est la cheville ouvrière du cheval. On a écrit des volumes sur l'importance des reins pour le cheval et sur la manière dont ils doivent être faits. Nous renverrons à ces savants auteurs les lecteurs désireux de s'édifier à ce sujet, ce livre n'étant pas un cours d'hippiatrique. Nous nous contenterons de constater que c'est à tort, que l'on attribue telle ou telle influence positive à une construction déterminée. Il existe évidemment des règles, mais elles comportent de si nombreuses exceptions que l'on est très-embarrassé parfois de savoir si la vérité se trouve avec les unes ou les autres. On trouve d'excellents chevaux avec les constructions les plus défectueuses, de très-mauvais avec l'apparence la plus séduisante, et cela dans une proportion telle que le doute est permis.

Quant aux reins pris isolément, ils affectent trois formes dif-

Digitized by Google

férentes : 1° droits, et, en ce cas, considérés comme très-bons ; 2° plus ou moins convexes ou bombés. On attribue généralement à cette particularité une influence sur l'agrément des allures de l'animal, qui deviennent dures et manquent de souplesse. On dit, en parlant des chevaux dont les reins sont faits de cette manière : *il a le dos de carpe;* 3° enfin, concave ou *ensellé*, c'est-à-dire, en langage usuel, le dos creux. Cette imperfection arrive quelquefois jusqu'à la difformité ; elle cause une grande dépréciation à l'animal qui en est affecté. Les chevaux ensellés passent pour avoir le rein faible, mou, les mouvements cotonneux ; ils sont, dit-on, incapables de porter un gros poids, manquent de fond, enfin, sont très-peu estimés.

C'est à peu près autant d'erreurs que de mots. Il y a des chevaux ensellés excellents ; nous en avons vu un grand nombre accomplir de vrais tours de force sous des poids de près de deux cents livres. Ils ne sont pas bons, parce qu'ils sont ensellés, mais bien bons, quoique ensellés. Au reste, avec l'âge, les reins de tous les chevaux s'abaissent, et ils deviennent plus ou moins ensellés.

La seconde partie de l'arrière-main se compose de la croupe, qui se subdivise elle-même et comprend les hanches, les jarrets et les deux membres postérieurs. La croupe est horizontale, ou droite des reins à la queue, qui se trouvent alors sur la même ligne ou *avalée*, c'est-à-dire avec une inclinaison de haut en bas, dont le résultat, surtout au repos, est de placer la queue plus ou moins au-dessous de la pointe de la hanche. Cette dernière disposition, disgracieuse peut-être à l'œil, dénote cependant beaucoup de force, et rarement on la rencontre chez de mauvais chevaux. Elle est généralement peu estimée ; on dit, en ce cas, que le cheval a la queue attachée trop bas. Ce défaut, au reste, s'atténue beaucoup et disparaît même parfois entièrement en mouvement.

La croupe horizontale est très en faveur ; elle donne, surtout en main, une grande élégance à l'animal, le fait rechercher des amateurs et, par conséquent, des marchands. Elle est généralement, cependant, moins bonne. Il existe d'excellents chevaux avec ces deux constructures opposées ; mais on peut presque dire, comme principe général, que l'on trouve beau-

Digitized by Google

coup de mauvais chevaux avec une croupe horizontale et très-peu avec une croupe avalée.

Les hanches doivent être longues et fournies. Quand le cheval présente cet aspect, on dit qu'il a *les quartiers musculeux*; dans le cas contraire, il est *coupé sous la fesse*.

Quant aux jarrets, on a écrit des volumes sur leur importance et le rôle qu'ils étaient appelés à remplir. Nous ne pouvons nous étendre ici sur ce sujet. Il faut, autant que possible, que les jarrets soient exempts de tares principales, comme *jardons*, *éparvins*, *courbes*, bien que les chevaux qui en sont atteints soient parfois en état de faire un excellent service.

ARRIVÉE. L'arrivée est le moment de la course, où les chevaux, après avoir parcouru la distance réglementaire, arrivent au but. Quand deux ou plusieurs chevaux se trouvent à ce moment assez près l'un de l'autre pour que rien n'indique encore lequel a le plus de chance de gagner, on dit : *C'est une belle arrivée*. Quand deux concurrents restent collés l'un à l'autre, se disputant le terrain pied à pied ou plutôt tête à tête, *c'est une arrivée sévère*.

L'arrivée d'une course doit toujours être constatée régulièrement, c'est-à-dire par un juge nommé à cet effet, se tenant isolé dans une sorte de loge placée en face du poteau d'arrivée. Le cheval n'a réellement gagné qu'au moment où le juge déclare qu'il a dépassé le poteau le premier.

Si, par un motif quelconque, le juge se trouve absent de son poste, la course est nulle. Cette règle indispensable à la régularité d'une course est poussée, en Angleterre, avec une telle rigueur, que, dernièrement, des parieurs ayant envahi la piste au moment de l'arrivée des chevaux et enlevé le juge de la tribune avant qu'il ait pu désigner le gagnant, la course s'est trouvée nulle. Les envahisseurs ont été poursuivis devant les tribunaux et punis, mais le résultat de la course ne s'en est pas moins trouvé infirmé.

Le juge place d'ordinaire les trois chevaux arrivés les premiers dans l'ordre où ils ont dépassé le poteau. Ce n'est, au reste, pas une obligation; il peut s'en dispenser, soit que le troisième et le quatrième soient arrivés tellement près l'un de

Digitized by Google

l'autre qu'il n'ait pu distinguer la place qu'ils occupaient, soit qu'ils se soient trouvés trop loin derrière le gagnant pour que cette formalité ait une signification réelle.

Dans le cas où le juge n'a pas placé le cheval arrivé troisième, celui-ci perd tout droit à sa place, et les paris faits sur le cheval pour une place sont perdus.

Le juge n'est pas nécessairement astreint à ne placer que trois chevaux, toute latitude lui est laissée à cet égard, il peut en désigner quatre et plus, s'il le croit convenable. Mais sa décision, à cet égard, à moins de convention contraire, ne s'étend pas aux paris. Quand on parie qu'un cheval sera placé, cela veut toujours dire qu'il arrivera dans les trois premiers.

ASCOT. L'hippodrome d'Ascot offre une physionomie très-différente de celle de tous les hippodromes anglais. C'est la réunion favorite de la haute aristocratie. Sa position éloignée de Londres, le met à l'abri de cette multitude, appartenant à toutes les classes de la société, depuis le plus grand seigneur jusqu'au dernier pick-pocket, que l'on trouve à Epsom le jour du Derby. La police de l'hippodrome est faite par les hommes de la maison royale. C'est la réunion la plus aristocratique et la plus fashionable d'Angleterre. La reine Victoria s'y est rendue en 1853, avec tout l'appareil d'un grand gala de cour.

La principale course est l'*Ascot-Cup*, fondée par l'empereur de Russie, Nicolas, en souvenir des courses de 1844, auxquelles il avait assisté. C'était un vase d'or d'une extrême magnificence. Depuis la guerre d'Orient le czar a suspendu son envoi habituel, mais la course subsiste néanmoins toujours.

ASSIETTE. On désigne ainsi la position d'un homme à cheval. En disant : il a une bonne ou une mauvaise assiette, on entend dire qu'il est bien ou mal assis sur sa selle.

ASTROLABE Jument alezane, née en 1860 chez M. H. Mosselmann : par Allez-y-Gaîment et Aganisia; appartient à M. le baron Finot, et a gagné en 1865 douze steeple-chases.

Nous donnerons seulement un aperçu de l'ensemble de la

Digitized by Google

carrière d'Astrolabe, à partir de ses débuts dans les courses d'obstacles. Avant la révélation de son aptitude pour cette spécialité, elle s'est signalée par des succès trop secondaires pour mériter un examen approfondi. Elle appartenait à une classe de chevaux, uniquement réservée pour les prix à réclamer, c'est-à-dire touchant les limites où l'appréciation d'une qualité quelconque devient insignifiante et difficile à saisir.

Vendue en 1864, avec toute l'écurie de M. le vicomte Daru, elle fut achetée par M. le baron Finot, et reçut pendant l'hiver le dressage intelligent et complet auquel sont soumis tous les sujets de cette écurie.

Les premières épreuves dans la spécialité, où elle s'est placée au premier rang, sans être heureuses, dénotèrent cependant une remarquable aptitude à cette destination. Au fur et à mesure qu'elle s'est familiarisée avec les exigences de sa nouvelle carrière, le niveau de sa qualité s'est élevé graduellement.

ATTENDRE, en terme de course, veut dire rester, soit en arrière, soit dans le centre du peloton, pendant toute la durée de la course, et attendre au dernier moment, pour gagner ou essayer de gagner. On dit d'un cheval qui a tenté de dépasser les adversaires trop près du but, et n'a pas réussi : il a trop attendu. Si au contraire il a pris la tête trop tôt : il n'a pas assez attendu.

ATTENTE (Faire une course d') se dit d'un cheval qui reste derrière pendant toute la durée de la course et gagne dans les cinquante derniers mètres. On se sert de cette expression par opposition à celle de gagner en faisant le jeu, c'est-à-dire en menant la course devant, depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

AUMONT (M. Eugène). Bien que l'écurie Aumont ait changé trois fois de propriétaire, depuis l'organisation de nos courses, elle est cependant constamment restée sous le même nom. Fondée à l'origine par M. Eugène Aumont, ses succès furent à cette époque assez limités. Elle gagna néanmoins le prix du Jockey-Club en 1840 avec Tontine. Après cette victoire, et par

Digitized by Google

suite de circonstances qui eurent à cette époque un certain retentissement, M. Eugène Aumont se retira du turf.

AUMONT (M. Alexandre). M. Alexandre Aumont prit la suite de l'écurie de son frère, M. Eugène Aumont, et ne tarda pas à lui donner une importance exceptionnelle. L'écurie fut primitivement sous la direction de Tom Hurst, depuis entraîneur de M. le comte de Morny. M. Aumont gagna deux fois le prix du Jockey-Club, pendant le cours de cette période, en 1845, avec Fitz Emilius, et, en 1847, avec Morock. Après une interruption de deux années, l'écurie de M. Aumont passa sous la direction de Tom Jennings, frère d'Henry Jennings, entraîneur de M. le prince Marc de Beauvau. Les deux frères ne devaient pas tarder à s'acquérir une réputation égale et devenir les deux rivaux du turf français.

Cette époque fut l'apogée de l'élevage de M. Aumont. Il gagna encore une seule fois le prix du Jockey-Club, en 1852, avec Porthos et en 1855 avec Monarque, dont le nom devait acquérir, en France, une célébrité égale à celle des plus grands chevaux d'Angleterre.

L'écurie de M. Aumont était devenue formidable quand il la vendit tout entière en 1856 à M. le comte de Lagrange, en s'interdisant à lui-même le droit de faire courir pendant trois ans. Cette période expirée, les couleurs de M. Aumont reparurent sur l'hippodrome avec Mon Etoile et Capucine, c'est-à-dire deux juments de premier ordre. M. Aumont ne put jouir longtemps de cette nouvelle preuve de la supériorité de son élevage; il mourut presque subitement, laissant à son fils, M. P. Aumont, le soin de continuer l'œuvre à laquelle il avait voué sa vie.

M. Aumont n'était pas seulement un propriétaire de chevaux, c'était un des plus grands connaisseurs qui aient jamais existé. Nul ne savait mieux que lui se rendre compte de ce qu'on pouvait espérer d'un poulain même quelques jours après sa naissance. Il a fondé le haras de Victot, c'est-à-dire un des centres d'élevage les plus considérables de France, et un des lots de poulinières les plus remarquables que l'on puisse trouver en tous pays.

AUMONT (M. Paul). Avec des éléments semblables, M. Paul

Digitized by Google

Aumont ne pouvait se dispenser de continuer les errements de son père. Sous la direction de Spreoty, l'écurie se maintint quelque temps au même degré de prospérité, et eut plusieurs chevaux remarquables, dont les principaux furent, Mon Etoile, Capucine, Orphelin et Fleur-de-Mai.

Une période de stagnation se produisit ensuite pendant deux ans, et la mauvaise chance se montra si persistante que M. Aumont parut vouloir renoncer à l'hippodrome et se borner au rôle d'éleveur. Il mit chaque année ses poulains de dix-huit mois (yearlings) en vente. La réputation du haras de Victot était trop bien établie pour que cette spéculation ne réussît pas au delà de toute prévision. Mais on ne se déshabitue pas aisément du turf, une fois que l'on y a mis le pied. M. Aumont ne put longtemps se résigner à un rôle aussi passif, et se donnant à lui-même le prétexte de la nécessité d'utiliser les poulains qui lui restaient après ses ventes, il fit entraîner de nouveau. Cette renaissance d'une des casaques les plus anciennes, et les plus connues du turf français, fut confiée cette fois aux soins d'Henry Jennings qui, après la mort de M. le duc de Morny, avait fondé une écurie publique d'entraînement, dont le développement a pris aujourd'hui de colossales proportions.

Les poulains de Victot ne pouvaient manquer en des mains aussi habiles de se montrer dignes de leurs devanciers. L'écurie de M. Aumont n'a rien aujourd'hui à envier à celle de son père. Ayant vendu Fitz-Gladiator à l'Administration des Haras, il lui donna pour successeur, au haras de Victot, un de ses meilleurs produits, Orphelin, fils d'Echelle, la rivale de Jouvence et d'Hervine, c'est-à-dire, une des meilleures juments que la France ait produites. Il n'eut pas à se plaindre de cette confiance, Orphelin commençait à se montrer digne de son père quand il mourut prématurément à la suite d'un accident. Il est aujourd'hui remplacé par Trocadéro, un des chevaux les plus remarquables qui aient jamais existé. Avec de semblables éléments, la réputation du haras de Victot ne peut que grandir.

AURICULA. Hongre gris, né en 1857 au haras impérial de Saint-Cloud, par The Baron et Aella, jument arabe. C'est à cette

Digitized by Google

origine orientale qu'il doit sa robe grise, particularité fort rare aujourd'hui chez les chevaux de pur-sang.

Envoyée en France par le pacha d'Égypte, Aella fut saillie par The Baron et donna naissance à Auricula en 1857. Mis à l'entraînement chez T. Carter, il débuta à Chantilly, en 1859, dans le prix du Premier pas, gagné par Mon Étoile.

Auricula montra dans ce premier essai une bonne vitesse, mais un caractère nerveux et incertain.

Castré en 1860, il ne figura sur aucun hippodrome. L'année suivante, à l'âge de quatre ans, il fit preuve d'une remarquable aptitude pour les courses d'obstacles, courut plusieurs fois sans succès, mais de manière à prouver qu'on pouvait beaucoup espérer de lui dans cette spécialité. Vers la fin de la saison de cette même année, monté par M. de Saint-Germain, il gagna le steeple-chase de l'Administration des Haras à Mantes, battant Harry et Robinson.

Auricula fut, à la suite de cette victoire, vendu par M. le général Fleury à M. Desvignes, et gagna le grand steeple-chase de Dieppe en 1861. Ce premier succès sur un terrain où vivait encore le glorieux souvenir de Franc-Picard, attira sur son successeur une attention et une faveur qui lui nuisirent un peu, en le faisant classer immédiatement après The Colonel et les premiers steeple-chasers, ce qui l'exposait à recevoir les poids les plus élevés.

Ses défaites successives en 1863, à La Marche et à Vincennes, découragèrent un peu son propriétaire, qui pensait à le retirer d'entraînement, quand il gagna le grand steeple-chase de Rouen et, de nouveau, le steeple-chase handicap de Dieppe ; il termina enfin la saison de 1863 par les deux plus importantes courses d'automne à Vincennes : le Grand Prix d'automne et celui du Chêne Saint-Louis.

Auricula est de taille moyenne, une avant-main remplie de distinction ; une action légère et élégante lui avait fait, à bon droit, le renom d'un très-joli cheval.

AVANT-MAIN. On nomme avant-main toute la partie du cheval qui se trouve en avant du cavalier, lorsque l'animal est monté. Elle comprend le garrot, l'épaule, la jambe, le pied, le

Digitized by Google

poitrail, la poitrine, l'encolure et la tête. Cette partie du cheval exerce une grande influence sur son aspect général, et lui donne, quand elle est bien faite, un aspect d'élégance et de distinction qui peut parfois faire passer inaperçus bien des défauts dans d'autres parties. Un cheval dont l'encolure est longue, mince, flexible, la tête distinguée, couvrant son cavalier, comme on dit, ou se rênant bien à la voiture, attire toujours l'œil et passe pour joli, même quand on lui reconnaîtrait d'importants défauts, à un examen plus approfondi. Il peut être excellent, comme il n'y a rien d'impossible à ce qu'il soit absolument dépourvu de qualités, car des chevaux d'une construction absolument opposée, sont souvent des animaux remarquables. La qualité d'un cheval résulte de l'harmonie de son ensemble, de la manière dont les différentes parties de l'animal fonctionnent entre elles, beaucoup plus que de la forme particulière de chacune d'elles.

Sans entrer ici dans des détails anatomiques qui sortiraient du caractère de ce livre, nous dirons seulement que suivant les règles généralement admises, pour être irréprochable, l'avant-main doit avoir le garrot, c'est-à-dire l'extrémité supérieure du sternum, ce que l'on nomme sorti ou élevé, comparativement à la selle qui se trouve derrière ; l'encolure longue, mince, flexible et se courbant autant que possible, ce qu'on est convenu d'appeler cou de cygne, terme assez expressif et faisant image ; la tête fine, légèrement attachée à l'encolure, expressive, se rapprochant autant que possible, suivant la proportion de l'animal, du cheval arabe ou du cheval de pur-sang. Les hommes techniques ont plusieurs expressions particulières pour caractériser les chevaux, dont l'encolure et la tête sont placées telles que nous venons de le décrire : « C'est un cheval de lame, ou bien, il a l'encolure hardie, » et encore « un joli bout de devant. »

L'avant-main doit cependant offrir des garanties plus sérieuses que le profil élégant de la tête et de l'encolure ; l'épaule doit être longue et oblique, l'avant-bras fort et surtout long, le genou gros, le canon plat avec un tendon bien détaché et un paturon fort.

La hauteur du cheval, depuis le pied jusqu'au garrot, ces deux extrémités verticales se partagent nécessairement, la par-

Digitized by Google

tie pleine et la partie vide, ou mieux la poitrine et le garrot. Quand les jambes sont trop hautes comparativement à la poitrine, ce qui est considéré comme un défaut, on dit fréquemment : *Il lui passe trop d'air sous le ventre ;* cela veut tout simplement dire qu'il n'a pas la poitrine assez profonde.

AVRANCHES est une jolie petite ville, située sur les confins de la Normandie et de la Bretagne. Les courses au clocher, ou steeple-chases, furent, depuis une époque assez ancienne, très en honneur dans le pays. Les dispositions de la contrée se prêtent à merveille, du reste, à cette destination. Le nouvel hippodrome d'Avranches a été fondé en 1840.

Les steeple-chases d'Avranches ont conservé longtemps un caractère particulier, tant en raison de la nature des obstacles qui étaient très-sévères, que grâce aux conditions du programme réservant en grande partie les courses aux gentlemen-riders. Aussi Avranches était-il devenu le rendez-vous de tous les cavaliers de steeple-chases qui ont marqué dans cette spécialité. Depuis l'importation des courses en France, on compte parmi eux MM. le comte Réné et le vicomte Guy de Montécot, du Bouëxic, de Moggeride, le capitaine Gérard, Langton, baron de Mathan, vicomte Artus Talon. Aujourd'hui les steeple-chases d'Avranches sont à peu près rentrés dans la catégorie ordinaire des courses de cette nature. Les chevaux, dont l'hippodrome d'Avranches était à cette époque le théâtre habituel étaient : Nons'ense, Black Devil, Agitation, Grey-Hercules, Emilius, dont les noms sont oubliés aujourd'hui, mais qui constituaient alors les principales supériorités de cette spécialité.

B

BACKER, mot anglais, qui signifie *Parieur pour*. (Voy. PARIEUR.)

BADE. Les courses de Bade sont une création de date relativement récente ; elle est due à l'initiative de M. Bénazet, fermier

Digitized by Google

des jeux, qui pensa, avec raison, qu'une fondation de cette nature serait une puissante attraction pour attirer à Bade toutes les individualités saillantes et cosmopolites du monde élégant. Ce projet fut presque aussitôt exécuté que conçu, grâce à la baguette magique de l'or et au concours que lui prêtèrent, en France, MM. Reiset et Mackensie-Grieves, deux des membres de la Société d'encouragement les plus honorablement connus, et dont la coopération était une garantie pour la nouvelle fondation.

Le champ de course fut placé à Iffezheim, petit village situé à deux lieues de Bade et à une lieue de la station de Oos.

La plaine où la piste est tracée doit être un terrain occupé autrefois par le Rhin, et laissé à nu par le retrait des eaux. Au moins la nature du sol très-doux, mais manquant d'élasticité, semblerait l'indiquer. Partout où il n'est pas l'objet de soins permanents, il reste profond et sujet à des infiltrations souterraines.

M. Bénazet affecta la magnifique subvention de 80 000 fr. à la dotation du nouvel hippodrome. D'élégantes tribunes furent construites. Derrière elles, mais faisant également partie de l'enceinte du pesage, on installa de confortables écuries pour que les chevaux puissent se loger sans peine à leur arrivée. Avec de semblables éléments, le succès du nouvel hippodrome était assuré : son inauguration eut lieu avec éclat le 5 septembre 1858.

Le caractère principal du programme de Bade, pris dans son ensemble, est international. C'est-à-dire qu'à l'exception de quelques prix réservés aux chevaux nés et élevés sur le continent, il reste ouvert aux concurrents de toute provenance. Le programme est, au reste, à peu près le calque de celui des réunions de Paris et de Chantilly, du moins conçu dans le même esprit, avec les modifications que comportaient le moment de la saison et la localité où plusieurs intérêts contraires étaient mis en présence.

Les deux événements principaux de la réunion de Bade sont le grand prix de Bade, d'une valeur qui, avec les entrées, peut parfois s'élever à une somme de 20 000 fr, plus un objet d'art

Digitized by Google

offert par le grand-duc de Bade et le grand steeple-chase qui termine la réunion.

L'élevage de pur-sang et l'art de l'entraînement n'étant pas encore très-developpés en Allemagne, les chevaux anglais n'entreprenant qu'exceptionnellement un aussi long déplacement; toutes les courses importantes étaient, en réalité, réservées par avance aux chevaux français. Il en fut de même au début pour le steeple-chase. Mais les sportsmen allemands adonnés de préférence à cette spécialité pour laquelle ils avaient une prédilection particulière, réclamèrent, par l'entremise de leur commissaire, M. le baron de Malthzan, le droit de déterminer eux-mêmes le tracé à parcourir pour le steeple-chase.

Ils avaient assez judicieusement remarqué que nos chevaux, absolument parlant, d'une qualité supérieure aux leurs, étaient habitués à courir sur des pistes plates où l'on construisait des obstacles artificiels. Par conséquent, plus on leur susciterait des difficultés entièrement naturelles, plus, enfin, le tracé présenterait l'aspect d'une véritable « Hunting Country », pays de chasse, moins ils auraient de chance de gagner. Les chevaux allemands, au contraire, familiarisés avec les terrains de cette nature, s'y trouvaient avantageusement placés. Cette disposition est, il faut en convenir, beaucoup plus conforme à l'aspect et au but du steeple-chase.

A partir de ce moment, les choses changèrent de face, relativement au grand steeple-chase. Nos chevaux, dans le cours de ce tracé parsemé de champs labourés, plantés de topinambours et de maïs, entrecoupés de bois de marais, perdirent, en partie, leur supériorité, et la course fut presque invariablement gagnée par un cheval allemand très-médiocre en lui-même, comme Effenberg, qui gagna, deux années de suite; sur un terrain ordinaire, il n'aurait pu aller cinq cents mètres avec le moins bon de tous nos chevaux d'obstacles.

Cet état de choses avait fini par créer entre les sportsmen français et allemands une sorte d'antagonisme croissant chaque année, qui donnait, en dehors de la course même, un intérêt exceptionnel au grand steeple-chase de Bade. Cette rivalité se traduisait par des sommes considérables engagées sur celui

Digitized by Google

des deux chevaux de chaque nationalité choisi pour champion. L'année où Valentino, monté par M. de Saint-Germain, tomba dans la grande rivière presqu'au début de la course, abandonnant, pour ainsi dire sans lutte, la victoire à Effenberg, les parieurs français laissèrent plus de cent mille francs aux mains de leurs adversaires. Aussi fut-ce un triomphe bruyamment célébré, quand, en 1866, Régalia, monté par M. le vicomte Artus Talon, battit contre toute attente, au petit galop, cet invincible Effenberg, monté par un des meilleurs cavaliers allemands, M. le comte de Westphalen.

Le grand steeple-chase de Bade doit être monté par des Gentlemen-Riders (voyez ce mot). Cette condition est non-seulement rigoureusement exécutée, mais encore très-restreinte par la clause qui détermine et limite, en cette occasion, la qualité de gentlemen-rider.

Après la mort de M. Bénazet, son successeur, M. Dupressoir non-seulement continua son œuvre, mais se proposa de lui donner une extension plus grande encore. Les événements de la guerre de 1870 vinrent modifier ces projets. Les courses ne purent nécessairement avoir lieu. En 1871, elles présentèrent peu d'intérêt. Les propriétaires français, par un sentiment de réserve qu'il est aisé de comprendre, s'abstinrent d'y envoyer leurs produits, bien que, pour certaines courses, ils fussent engagés depuis longtemps. A l'exception des chevaux appartenant à M. le duc Hamilton, que sa nationalité d'Anglais affranchissait de cette abstention, aucun produit français n'a donc paru sur le terrain d'Iffezheim en 1871. Les événements survenus entre les deux pays, et la fin du bail de la ferme des jeux qui expire en 1872, marqueront probablement la fin de l'existence de la réunion de Bade, destinée à disparaître ou à devenir un hippodrome exclusivement allemand.

GAGNANTS DU GRAND PRIX DE BADE.

Année.	Chevaux.	Propriétaires.
1858	La Maladetta..... MM.	Lupin (A).
1859	Géologie.....	Baron de Nivière.
1860	Capucine.....	Benoist.
1861	Mon Étoile.....	P. Aumont.
1862	Stradella..... ...	Comte F. de Lagrange.

Digitized by Google

Année.	Chevaux.	Propriétaires.
1863	La Toucques	Comte de Montgomery.
1864	Vermout	Delamarre.
1865	Vertugadin	Delamarre.
1866	Étoile filante	Lunel.
1867	Rúy Blas	André.
1868	Trocadéro	Comte F. de Lagrange
	Nelusko	Comte F. de Lagrange.
1869	Cerdagne	Delâtre.
1870	(pas couru)	pas couru.
1871	Monseigneur	Duc de Hamilton.

GAGNANTS DU STEEPLE-CHASE DE BADE.

1860	Topsy	Th. Hanson.
1861	Betsy Baker	Le comte de Westphalen.
1862	Medora	Rowland.
1863	Betsy Baker	Le comte de Westphalen.
1864	Effenberg	Le comte Furstenberg.
1865	Effenberg	Le comte Furstenberg.
1866	Régalia	Vicomte Artus Talon.
1867	Buszke	Comte Karolyi.
1868	Transylvanian	Comte E. Esterhazy.
1869	Benazet	Lord Paulet.
1870	(pas couru)	(pas couru.)
1871	Master Willie	Comte Furstenberg.

BAI. Les anciens auteurs d'hippiatrique attachaient une assez grande importance à la robe d'un cheval. Ils y trouvaient une indication de son tempérament, de son caractère et de ses qualités. Cette opinion est aujourd'hui presque tombée en désuétude, et l'on ne s'attache généralement à la robe que pour se conformer à un certain courant de mode, nécessairement assez changeant.

La vérité pourrait bien se trouver entre ces deux opinions extrêmes. Comme principe général, le poil est évidemment un indice du tempérament de l'animal, puisqu'il est le résultat de son économie générale, et que son aspect sert fréquemment de diagnostic sur l'état de santé où il se trouve.

Quant à sa couleur, elle subit l'influence climatérique du pays où l'animal naît, vit et est élevé. Cette action s'exerçant lentement peut-être, mais sûrement sur une race tout entière, finit par généraliser dans chaque pays une couleur par-

Digitized by Google

ticulière, au préjudice des autres, qui deviennent alors des exceptions plus ou moins nombreuses. L'observation confirme notre opinion à ce sujet. En effet, une couleur particulière domine presque exclusivement dans chaque pays. En Arabie, le poil blanc ou gris et l'alezan sont les plus communs. Le bai, le noir, ainsi que les robes composées, sont beaucoup plus rares. En Russie c'est le noir qui domine.

Dans certaines parties de l'Europe occidentale, au contraire, comme la France, l'Angleterre et l'Allemagne, la robe baie existe dans une proportion anormale. La mode exerce évidemment ici une importance assez influente. L'on produit généralement ce qui se vend le mieux. Par conséquent, les éleveurs et les marchands ayant remarqué que le public avait une prédilection marquée pour cette robe, se sont efforcés, les premiers de la produire en choisissant de préférence des reproducteurs de cette couleur, les seconds en les payant un prix plus élevé.

Ce goût presque exclusif pour le poil bai, s'est considérablement accentué en France pendant la période des derniers vingt ans que nous venons de traverser. L'extension de cette mode tient au reste à un fait tout particulier. Les écuries de l'empereur Napoléon étaient exclusivement remontées en chevaux de cette couleur ; sauf quelques exceptions admises en faveur des chevaux de selle, toute autre robe était rigoureusement proscrite. Le grand écuyer de l'empereur Napoléon III appliquait cette règle avec une telle sévérité, qu'il exigeait non-seulement que les chevaux admis dans les écuries impériales fussent bais, mais encore zains, c'est-à-dire sans aucune balzane, ou marque blanche aux jambes. Comme cette règle uniforme devenait assez difficile à exécuter, en raison du nombre considérable de chevaux indispensables au service, on teignait les balzanes ou les pelotes des animaux atteints de cette imperfection de convention. C'était au reste le plus grand nombre, car le cheval zain est toujours une exception, même dans la robe baie, une des moins sujettes aux bigarrures.

Le goût de l'uniformité poussé ainsi à l'extrême, peut avoir une certaine raison d'être dans une maison souveraine, comme ensemble, mais il est d'abord difficile à satisfaire, et de plus, très-dispendieux. Il serait d'une meilleure administration

Digitized by Google

d'affecter chacune des quatre couleurs primordiales à un service spécial et déterminé ; l'exclusion des robes bigarrées se comprend pour une destination de cette nature.

Il est, au reste, assez difficile de se rendre compte de cette prédilection pour la robe baie, la plus insignifiante et la plus incolore de toutes. Dans l'assimilation des animaux à l'homme, elle peut correspondre aux nuances multiples du châtain, c'est-à-dire à tout ce qui n'est ni brun, représenté dans l'espèce chevaline par le gris (celui qui blanchit le plus vite), et le blond, pour les chevaux alezans. La robe baie est donc la moins significative de toutes, celle où les individualités s'effacent le plus, pour se confondre dans un ensemble. Il est en effet beaucoup plus difficile de garder le souvenir d'un cheval bai et de le distinguer d'un autre de même couleur ; s'il fallait le classer en établissant une sorte de hiérarchie chevaline, il correspondrait assez à la petite bourgeoisie, dont il présente l'aspect uniforme et monotone.

Comme nuance, la couleur baie est une sorte de mélange fauve du brun et du marron ; il compte plusieurs variétés ; le caractère général de la robe est d'avoir les crins, c'est-à-dire la crinière et la queue toujours noires, ainsi que les quatre jambes, depuis les genoux et les jarrets. Dans ce cas, le cheval est bai zain ; s'il a des marques blanches (balzanes) à une ou plusieurs jambes, il est simplement bai.

Les nuances principales de la robe baie, sont 1° bai clair; 2° bai doré ; 3° bai cerise, marron obscur ou rouge, quatre variétés d'une même nuance, enfin 4° le bai brun.

Le bai brun est sans contredit la plus séduisante et la meilleure des variétés de la robe baie, rarement on trouve un mauvais cheval sous ce poil. Le bai brun arrive souvent à une nuance tellement foncée, qu'on le distinguerait difficilement du noir sans une marque distinctive. Elle consiste dans des teintes roussâtres au nez et aux ars, que l'on nomme *feux de renard*. Si ces teintes roussâtres sont pâles, tirant sur le jaune clair, on dit que le cheval est bai brun, fesses lavées ; quand ces marques n'existent pas, le cheval est simplement bai foncé.

Il se produit fréquemment dans la robe baie, des taches foncées et rondes, semblant exister sous la peau, et apparentes

Digitized by Google

surtout quand l'animal commence à transpirer ; on dit en ce cas, qu'il est bai miroité ou pommelé.

Souvent les jambes, au lieu de devenir noires du genou et du jarret aux pieds, comme ce fait se produit plus ou moins dans la grande généralité des chevaux bais, conservent la couleur du corps et même deviennent plus pâles. Le cheval est alors bai lavé, ou poil de vache, comme l'alezan de la même nuance.

BAISSER peut être pris dans deux acceptions, qui ont, au reste, beaucoup de similitude. Quand un cheval n'a pas assez de travail et est trop gros, on dit : il a besoin d'être *baissé*. Quand il a trop de vigueur, qu'il bondit, présente quelques difficultés à mener, on dit également : il est trop frais et a besoin d'être *baissé*. — Voyez : CONDITION, ENTRAINEMENT et FRAIS.

BALANCE. Les jockeys se pèsent avant la course, pour s'assurer qu'ils portent le poids légal, et après, pour constater qu'ils ne l'ont pas perdu. Une balance est placée à cet effet, pour toutes les réunions de course, dans l'enceinte du pesage. On dit fréquemment d'un jockey : il est dans la balance ; cette affirmation veut dire pour les parieurs, que le cheval partira certainement et que l'on peut parier pour lui. —Voyez : COURSES et HIPPODROMES.

BALZANES. Les balzanes sont des marques blanches, enveloppant comme un bas, plus ou moins haut, la partie inférieure de la jambe. La corne est en ce cas blanche en totalité ou en partie, suivant qu'elle correspond à une partie du poil blanc, ou au reste de la couleur de l'animal. La corne blanche est plus cassante et moins dure que la corne noire. Sans attacher à cette observation plus d'importance qu'elle ne le comporte, il est à remarquer, cependant, que quand un cheval a une balzane antérieure, c'est-à-dire à l'une des jambes de devant, il boitera plus facilement de cette jambe que de l'autre. Une observation de plus de trente ans nous a amené à être absolument convaincu de ce fait, pour les chevaux de course comme pour ceux destinés aux usages ordinaires.

Digitized by Google

La mode attache aujourd'hui une dépréciation en dehors de la qualité même de l'animal, aux chevaux *qui ont beaucoup de blanc*, c'est-à-dire à ceux dont la robe est bigarrée par des balzanes ou une lisse en tête, sorte de grande raie blanche plus ou moins large, qui partage la tête du cheval du front aux naseaux. Le préjugé exerce évidemment une large part dans cette appréciation. Cependant il ne faut jamais se hâter de rejeter l'avertissement d'une tradition ancienne ; comme elle est le fruit des observations successives de plusieurs générations, elle est presque toujours basée sur l'expérience des faits.

Il y a évidemment ici à établir une foule de distinctions dont le plus grand nombre est saisissable seulement pour l'homme de cheval. Ainsi, généralement un cheval ayant des balzanes aux membres antérieurs, sans présenter les mêmes particularités aux jambes postérieures, boitera plus facilement du devant, soit des pieds, soit du boulet, que celui dont les balzanes se trouvent placées aux membres postérieurs. Les balzanes aux jambes de derrière ont, sans contredit, moins d'importance, cependant il vaut mieux que les deux membres en soient affectés. Dans le cas contraire, celle où se trouve la balzane est plus sujette à s'engorger que l'autre. Cette observation peut paraître puérile, mais si l'on veut examiner attentivement un certain nombre de chevaux, suffisant pour établir une règle générale, on verra qu'elle se trouve confirmée. Généralement les balzanes antérieures, surtout pour les chevaux bais, ne sont pas un signe favorable. La robe alezane est celle pour laquelle les balzanes ont le moins d'importance ; peut-être parce qu'elles sont plus fréquentes chez les chevaux de ce poil, et qu'elles font en quelque sorte partie de leur nature.

On disait autrefois qu'un cheval avec un bipède blanc (les deux jambes du même côté), était *travat*. Dans le cas contraire, c'est-à-dire avec le bipède transversal blanc, il devenait *trans-travat;* on appelait également *balzan* les chevaux ayant des balzanes apparentes.

Quand la balzane recouvre une assez grande partie de la jambe du cheval, on dit qu'elle est haut chaussée. Si au contraire elle s'étend seulement autour de la couronne, sans dépasser le paturon, c'est une trace de balzane ; parfois, surtout

Digitized by Google

dans ce dernier cas, elle est intermittente, ou plutôt interrompue, c'est-à-dire que la marque blanche faisant le tour du pied, se trouve parsemée de bouquets de poils noirs ; c'est alors une *balzane herminée*. Il arrive parfois, mais assez rarement, qu'un cheval se trouve avoir une jambe mélangée de poils blancs et noirs en partie égale, de sorte que le membre se trouve gris, sans cependant que cette transition dans l'uniformité de son poil ait une marque nette et tranchée. Dans ce cas, ce n'est pas une balzane, le mot *rubicané* serait beaucoup mieux applicable à cette particularité. Les Anglais la désignent sous le nom de silver leg (jambe d'argent).

Les anciens auteurs, français ou étrangers, attachaient une grande importance à la robe et aux marques. Sans méconnaître la justesse de leurs observations, elles se trouvent dans la pratique trop souvent confirmées et démenties, pour qu'il soit possible d'établir une règle fixe à ce sujet. L'axiome moderne, « il est de bons chevaux sous toute robe, et avec toute marque, » est beaucoup plus juste dans l'application. A la confirmation d'une opinion de cette nature, on peut immédiatement opposer un argument sans réplique en faveur de l'opinion contraire.

Pour citer seulement comme exemples les deux plus grandes célébrités chevalines, le légendaire Eclipse avait deux balzanes postérieures, chaussées très-haut, suivant quelques portraits de lui, ses quatre jambes même auraient été blanches, et Monarque, dont le nom est une date dans les annales des courses, est entièrement zain, particularité qui se retrouve chez le plus grand nombre de ses enfants et spécialement chez le plus célèbre de tous, Gladiateur; la même remarque est applicable à Patricien, l'un des meilleurs produits de Monarque, après Gladiateur.

Astrolabe, dont la supériorité s'est maintenue et se maintient dans les steeple-chases depuis plusieurs années, a trois balzanes, deux postérieures et une antérieure. Elle justifie ainsi, du moins dans l'une de ses interprétations, l'ancien proverbe « Cheval de trois, cheval de roi. » Les uns prétendent que cet axiome prenait sa source dans la grande qualité présumée d'un cheval à trois balzanes, qui le rendait ainsi digne de devenir la monture d'un roi; d'autres, au contraire, que cette

Digitized by Google

destination lui était attribuée, parce que les chevaux portant cette marque, avaient plus de brillant que de fond. Astrolabe confirmerait la première de ces deux opinions contraires.

BANK (mot anglais). Mot à mot, tertre, levée, talus, banquette; le mot Irish-Bank, que nous traduisons par banquette irlandaise, explique la signification de ce mot en langage de sport. La banquette est le mode de clôture le plus usité dans la plupart des comtés d'Irlande, c'est à leur configuration qu'est due l'adresse merveilleuse des sauteurs de ce pays. Ces obstacles, qui dans certains endroits ont l'aspect de vrais ouvrages militaires en terre, varient de forme suivant les comtés. Certains comtés comme celui de Cork par exemple, en raison de sa dimension et de ses cultures variées offre une collection complète de tout ce que l'Irlande possède en ce genre; aussi les *hunter* de ce comté sont-ils les chevaux les plus complets au point de vue du saut. Dans le comté de Limerick, pays de grands et riches pâturages, les banquettes ou talus sont extrêmement larges à leur sommet, mais les deux faces en sont inclinées. Ces talus sont précédés et suivis de deux rigoles profondes dont la largeur varie de 4 à 8 pieds. Dans les terrains nouvellement enclos les obstacles sont presque infranchissables. Dans le Tipperary, grand pays de chasse, les talus sont droits comme un mur, très-hauts et très-étroits au sommet; mais s'il n'y a point de rigoles à craindre, il arrive quelquefois que la face du talus est maçonnée jusqu'à une certaine hauteur, ce qui en rend l'abord plus difficile. Dans le Queens'County, Kilkenny, Wiklou, les talus varient de forme et de dimensions, mais on comprendra facilement l'adresse et l'habileté que ces obstacles doivent donner à un cheval, quand on saura, qu'à n'importe quel train un hunter véritable doit changer de pied sur le sommet du talus pour pouvoir surmonter avec sécurité les difficultés qui peuvent surgir de l'autre côté. Les talus irlandais varient de 4 à 7 pieds de haut. Le comté de Galway diffère des autres parties de l'Irlande en ce qu'il est presque partout clos de murs; nous en parlerons plus loin. En Angleterre les talus sont rares et l'on n'en trouve guère que dans le Devonshire, le pays de Galles et le Val of the Withe Horse. Dans le pays de Galles ils sont très-

Digitized by Google

sévères, dans le Vale of the Withe Horse ils sont souvent surmontés d'une petite claie qui les rend fort sérieux. Il faut en effet un cheval bien adroit pour en toucher sûrement le sommet avec cette complication, ou un sauteur bien puissant pour les franchir d'un bond.

BANQUETTE. Une banquette est un des obstacles existant dans presque tous les tracés de steeple-chases. Il consiste en un talus de terre dont la hauteur varie. Ce talus est construit sur un plan légèrement incliné, le sommet suffisamment aplati, pour qu'en prenant son saut, le cheval puisse poser ses pieds en arrivant en haut de l'obstacle, et trouver un point d'appui pour se lancer de l'autre côté. La banquette est un des obstacle parfois dangereux pour un cheval inexpérimenté, mais les vieux steeple-chasers le passent en jouant et presque sans le regarder, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas fatigués ou que la banquette ne soit pas d'une hauteur démesurée.

Souvent on creuse un fossé plus ou moins large de chaque côté de la banquette; si l'on veut augmenter encore la difficulté, on place une haie au sommet. C'est un saut plus effrayant à regarder qu'à exécuter. Un cheval, connaissant son métier, l'aborde toujours avec beaucoup d'entrain, et le saute en général heureusement, pourvu qu'il ait une place, si petite qu'elle soit, pour poser ses pieds de derrière au sommet. Quelques-uns exécutent ce mouvement avec une telle prestesse, que l'on croit qu'ils franchissent l'obstacle d'un bond, l'instant où ils posent les pieds sur la crête étant insaisissable. Auricula passait toujours de cette manière; mais il est très-rare qu'un cheval saute une banquette sans poser ses pieds sur le sommet. Cela arrive cependant, soit que le cheval s'élance d'effroi, ou qu'il soit amené trop vite par son cavalier et gêné dans son saut; dans ce cas, à de bien rares exceptions près, il tombe.

On connaît généralement, en France, cette nature d'obstacle sous le nom de banquette irlandaise, parce qu'il ressemble et a, du reste, beaucoup d'analogie avec les clôtures de champs que l'on rencontre fréquemment en Irlande. Au reste, les chevaux irlandais excellent dans ces sortes de saut, et accomplis-

Digitized by Google

sent même, sous ce rapport, de véritables tours de force, auxquels, à moins de les avoir vus, on ajoute difficilement foi.

BARRE CASSÉE. Il arrive assez fréquemment, par suite de son caractère ou le plus souvent de la maladresse de ceux qui le mènent, qu'un cheval prend l'habitude de s'appuyer démesurément sur la main, autrement dit de tirer. Il devient alors plus ou moins difficile à diriger. Pour remédier à cet inconvénient, on lui met des mors de plus en plus durs, au fur et à mesure que cette insensibilité augmente. Presque toujours, à un moment donné, dans un effort violent du cheval ou de l'homme qui le conduit, les barres se trouvent tellement offensées, qu'il se produit, sur l'une d'elles et souvent sur toutes les deux, des enkymoses qui rendent le contact du mors très-douloureux pour l'animal, et augmentent nécessairement la difficulté de le conduire.

On dit alors : il a les barres cassées, ce qui est une expression impropre ; si le cheval avait la mâchoire cassée, il ne pourrait plus manger. L'effet trop violent et trop répété du mors a seulement déterminé des enkymoses et une inflammation très-douloureuse qui dénaturent l'effet ordinaire du mors, parce que l'animal n'a qu'une pensée, celle de s'y soustraire.

BARRES. On nomme barres la partie de l'os de la mâchoire dépourvue de dents entre les crochets et les mâchelières, et sur laquelle on place le mors dans la bouche du cheval. Elles sont quelquefois plus ou moins aiguës ou plates, recouvertes d'une peau plus ou moins épaisse. On attribue à ces différences une certaine action sur la sensibilité ou l'insensibilité de la bouche du cheval. C'est une erreur, tous les chevaux ont, absolument parlant, la même sensibilité de bouche. Ils sont seulement plus ou moins lourds à la main, suivant leur conformation ou la manière dont on les conduit.

BARRIÈRE FIXE. La barrière fixe se compose d'une poutre passée transversalement dans deux madriers plantés en terre, et ayant absolument l'aspect d'une barrière de forêt. C'est toujours un obstacle sérieux, quelle que soit sa hauteur, parce que le cheval peut rarement le toucher impunément, même légère-

Digitized by Google

ment. Aussi en fait-on un usage très-modéré dans les tracés de steeple-chase, et ne lui donne-t-on jamais une bien grande élévation. Il faut surtout éviter de la placer à un endroit de la piste où les chevaux arrivent épuisés par une longue distance parcourue, ou dans la dernière partie de la course au moment où les concurrents vont entamer la lutte finale.

Dans des circonstances ordinaires, tout cheval ayant la prétention d'être un hunter (cheval de chasse) doit pouvoir aborder sans crainte une barrière de 1 mètre 10 cent. à 1 mètre 15 cent ; au delà, il faut un sauteur très-sûr pour attaquer un obstacle fixe. A partir de 1 mètre 50 cent., le saut devient exceptionnel et abordable seulement pour les chevaux possédant une aptitude particulière. On parle généralement beaucoup de sauter, faisant en paroles bon marché de la mesure. Les hommes pratiques sont plus prudents, surtout quand il s'agit d'obstacles fixes. Il suffit, en effet, qu'un cheval touche peu ou beaucoup, même en effleurant seulement un mur ou une barrière, et il peut faire une chute le plus souvent dangereuse. Aussi est-ce sur un obstacle fixe que l'on peut se rendre un compte exact du mérite d'un bon sauteur. Sur toute autre difficulté, il est aisé de tricher quand on peut impunément brocher dans une haie ou passe, mais cela ne peut réellement s'appeler sauter.

Cette donnée admise, quatre pieds constituent un saut peu ordinaire. Au delà, on rentre dans les faits très-rares, et que l'on peut citer comme tout à fait exceptionnels. A notre connaissance, du moins, le saut de cinq pieds a été fait deux fois seulement en France. Nous parlons nécessairement ici de pieds français, il existe une assez notable différence entre les deux mesures. Ainsi, cinq pieds anglais équivalent à peu près à quatre pieds et demi français.

Le premier de ces deux chevaux ayant accompli cette performance hors ligne, était un grand animal rouan lavé, espèce de carrossier, dont cette aptitude était à peu près, au reste, la seule qualité. On lui avait donné le nom de Latréaumont. Il avait été ramené d'Angleterre par un marchand de chevaux assez à la mode à cette époque, Stephen Dracke. Acheté par lord Henri Seymour, en raison précisément de son aptitude

Digitized by Google

particulière, un pari fut engagé par son propriétaire, Latréaumont devait sauter une barrière fixe de cinq pieds.

Le jour désigné, l'obstacle fut établi dans le bois de Boulogne, près la porte d'Auteuil. Il consistait en une poutre d'équarrissage scellée, d'un côté, dans le mur de clôture du bois (alors entouré d'une muraille de ceinture), et, de l'autre, dans un madrier de même grosseur. Le tout fut recouvert d'une énorme haie dépassant la poutre de quelques pouces.

Latréaumont gagna son pari, mais effectua le saut d'une manière toute particulière. Il arriva sur la barrière, la chargeant à fond de train la tête basse, marqua sur l'obstacle même un temps d'arrêt tellement brusque, que l'on put croire qu'il refusait, puis pointant perpendiculairement, il s'enleva par-dessus l'obstacle, jetant la croupe tellement de côté, qu'il retomba presque parallèlement à la barrière et s'arrêta court. Il avait, au reste, touché l'obstacle, et l'on avait pu distinctement entendre le choc de ses fers sur la poutre; mais il n'était pas tombé et se trouvait transporté de l'autre côté. Latréaumont a, croyons-nous, terminé ses jours au château de Beaurepaire, chez M. le baron de Curnieu.

Le second cheval, par qui fut accompli le même exploit, était un cheval de pur-sang, nommé Paddy, appartenant à M. le baron Pierre. Il était monté par M. de La Motte, propriétaire de Franc-Picard et de The Colonel; mais, cette fois, l'expérience fut faite sans danger aucun, ni pour l'homme ni pour le cheval. On établit une haie de cinq pieds et quelques pouces, un fil de laine fut tendu à cinq pieds juste, et Paddy, arrivant à plein train, enleva la haie sans casser le fil de laine.

Des obstacles aussi élevés se sautaient, il y a quelques années, dans la campagne de Rome, où l'on chassait le renard, mais toujours à l'état d'exception. Dans un champ de vingt-cinq à trente chasseurs, deux ou trois seulement se risquent à attaquer un saut de cet ordre. L'un d'eux au moins tombait, et comme la barrière se compose de trois barreaux d'une moyenne grosseur, le premier barreau tombe avec le cavalier, les autres passent par la brèche.

BAS. On dit qu'un cheval est trop bas quand il a trop tra-

Digitized by Google

vaillé, qu'il est trop maigre, et que le maximum de sa condition a été dépassé. (Voyez CONDITION et ENTRAÎNEMENT.)

BATTRE (Se). Un cheval se bat lui-même quand la course l'impressionne de telle sorte, qu'au lieu d'aller tranquillement avec ses concurrents, il se précipite en avant, *tirant* tellement que son jockey le maintient difficilement, ou se tourmentant au milieu du peloton, si le jockey parvient à le placer où il veut. C'est un défaut assez fréquent, surtout chez les juments, généralement plus impressionnables que les chevaux. Dans ce cas, il vaut presque toujours mieux laisser aller le cheval, on peut encore conserver la chance qu'il ne soit pas rejoint. Quand cette tactique ne réussit pas et que le cheval a perdu, ce qui arrive le plus souvent, on dit : *Il s'est battu lui-même.*

BATTU est le mot dont on se sert pour désigner les chevaux partis dans une course, et qui n'ont pas gagné, c'est-à-dire ceux arrivés derrière le vainqueur. Battu a encore une autre signification, absolument identique, mais exprimant cependant une idée un peu plus compliquée. Les propriétaires, les parieurs, ou toute autre personne suit attentivement pendant la course le cheval auquel il s'intéresse. Tant que celui-ci galope aisément, et conserve une chance de gagner, on dit : il va bien. Mais dès qu'il commence à donner quelque signe de détresse, qu'il démontre enfin par un signe quelconque qu'il est fatigué, ou que le train est trop vite pour lui, bien que la course soit quelquefois à ce moment encore loin d'être terminée, on dit en parlant du cheval dont on s'occupe : *il est battu*, ce qui équivaut en ce cas à : il n'a plus aucune chance de gagner. C'est en ce sens que l'on dit parfois d'un cheval, *il est battu avant de courir*. Cela veut dire qu'en raison de la supériorité de ses adversaires ou par toute autre raison, il n'a aucune chance de gagner.

BEAUFORT (Duc de), pair d'Angleterre. Le nom de M. le duc de Beaufort s'est plusieurs fois trouvé mêlé aux événements importants du Sport Français. Il gagna en 1866 le Grand Prix de Paris, avec Ceylan. M. le duc de Beaufort comme presque

Digitized by Google

tous les grands noms anglais est d'origine française ; aussi s'est-il toujours montré pour la France et pour les Français d'une bienveillance et d'une courtoisie qui lui sont habituelles en toute occasion, mais qu'il accentuait davantage encore vis-à-vis de notre pays ou de nos compatriotes.

L'écurie de M. le duc de Beaufort est aujourd'hui très réduite, la chasse étant sa passion dominante. Il possède un des équipages les mieux montés du Royaume-Uni, comme chevaux et comme chiens.

La meute de M. le duc de Beaufort fit un déplacement il y a quelques années, dans l'Ouest de la France. Cet essai ne fut pas très-heureux, quant au résultat, mais il a laissé en France le souvenir du grand seigneur le plus accompli que l'on puisse imaginer, et de l'équipage de chasse le mieux tenu qu'il soit possible de rêver.

Le duc ayant entendu dire qu'un grand loup passait pour inforçable, s'imagina probablement que cette réputation des vieux loups tenait à l'infériorité de nos chiens. Cette chasse étant absolument inconnue en Angleterre, M. le duc de Beaufort, confiant dans la vitesse et la tenue de sa magnifique meute, voulut tenter l'aventure.

Si ce livre était un dictionnaire de vénerie, nous dirions pourquoi les chiens anglais ne purent mener à bien une pareille entreprise. L'insuccès fut complet. Les chiens de M. le duc de Beaufort n'attaquèrent même pas, bien que les veneurs de la contrée se fussent mis à sa disposition, et lui aient donné une excellente brisée. A peine mis sur la voie, les chiens revinrent dans les jambes des piqueurs, refusant absolument d'entrer sous bois. Cependant, pour ne pas avoir fait faire un déplacement absolument infructueux à un hôte aussi aimable, les veneurs français lui donnèrent le spectacle d'une chasse au loup. Mais ce furent les chiens français qui attaquèrent et mirent l'animal sur pied. Après une demi-heure de chasse, les chiens de M. le duc de Beaufort, enhardis par l'exemple, se mêlèrent aux Vendéens, et s'en tirèrent suffisamment bien pour prouver qu'après quelques expériences du même genre, ils chasseraient cette voie comme toute autre.

Cet insuccès n'est à vrai dire pas un échec. La chasse du loup

Digitized by Google

est la plus difficile de toutes, et demande des chiens confirmés dans cette voie. Même dans les pays où ces chasses sont le plus habituelles, on ne forme qu'avec beaucoup de peine un bon équipage de loup.

M. le duc de Beaufort a laissé en France le souvenir d'un homme éminemment distingué, grand seigneur de naissance, de manières et de caractère. Son passage dans le pays est resté légendaire.

BEAUVAIS. La réunion de Beauvais a été fondée en 1869 seulement. La situation de Beauvais, son organisation, le patronnage de plusieurs sportsmen connus, étaient autant de garanties d'une réussite complète. Aussi, ses débuts furent-ils un succès. La guerre de 1870 a interrompu le cours de cet avenir plein de promesses. Beauvais a subi le sort de toutes les réunions françaises. Mais les événements sont plus regrettables encore pour une réunion de fraîche date, à la première année de sa formation, et qui aura peut-être quelque peine à se reconstituer.

BEAUVAIS, étalon bai-brun, né en 1857 chez Mme Latache de Fay, par Ethiron et Wirthschaft, fille de Gygès et mère de Valbruant. Il gagna à Paris le prix de l'Empereur en 1860 et la même année celui du Jockey-Club à Chantilly, mais cette dernière course donna lieu à une lutte vive et acharnée qui ne permit pas d'établir une différence bien sensible entre le vainqueur et les vaincus. La suite a surabondamment prouvé que cette manière de voir était la seule vraie et même que le meilleur des quatre n'était pas le gagnant. Beauvais n'en reste pas moins cependant avoir fait preuve d'un mérite qui n'est pas à dédaigner ; il est incontestablement un des meilleurs chevaux de son année et l'on peut à bon droit s'étonner qu'il ne soit pas devenu la propriété de l'Administration des Haras, qui aurait pu en tirer d'excellents services comme étalon de croisement. Remarquablement fort et régulier, il est fait pour porter des poids lourds facilement ; un excellent tempérament joint à d'incontestables qualités le rendent propre à être employé presque partout avec de grandes chances de succès.

Digitized by Google

BEAUVAU (Prince Marc de). M. le prince Marc de Beauvau est un de nos plus anciens propriétaires de chevaux de course. Il monta modestement son écurie avec deux chevaux achetés à lord Seymour, et confiés à la direction d'Henry Jennings. Cet humble début était le point de départ de la réputation d'un entraîneur qui devait promptement se placer aux premiers rangs de cette spécialité, une des plus difficiles qui existent. L'écurie ne tarda pas à prendre une prépondérance notable et se trouva bientôt renforcée d'un haras d'où sortent encore aujourd'hui chaque année de remarquables produits. M. le prince Marc de Beauvau gagna le prix du Jockey-Club en 1844 avec Lanterne. Il eut en outre plusieurs autres chevaux remarquables, principalement des juments et entre autres, Nativa, Dorade et Jenny. En 1853 il vendit son écurie, ou pour mieux dire, la mit en actions, en y conservant un intérêt. Les chevaux continuaient au reste à courir sous son nom et avec ses couleurs. La Société se composait de MM. le prince Marc de Beauvau, M. le prince Étienne de Beauvau (mort aujourd'hui), M. le comte Wladimir de Komar (également mort), M. le comte Manuel de Noailles, M. le vicomte Onésime Aguado.

L'écurie ne démentit pas les promesses de ses débuts. Malgré sa nouvelle organisation, elle était restée sous la direction d'Henry Jennings. La Société gagna le prix du Jockey-Club en 1856 avec Lion, qui se cassa la jambe l'année suivante sur le même terrain, après avoir eu la gloire de faire galoper Monarque.

L'association ayant été rompue, l'écurie fut vendue à M. le baron Nivière qui en devint l'unique propriétaire; elle atteignit pendant cette période son plus haut point de prospérité, où elle s'est maintenue depuis, et qu'elle a même surpassée en 1869. En 1860, M. le baron Nivière et M. le comte de Lagrange s'associèrent et fondèrent le plus formidable établissement d'entraînement qui ait encore existé en France. Henry Jennings était resté à la tête de l'écurie. Enfin, en 1865, l'association de MM. le comte de Lagrange et le baron Nivière fut dissoute, et l'écurie de La Morlaye devint la propriété commune de MM. le baron Nivière et Ch. Laffite (Major Fridolin), qui en est aujourd'hui seul maître. Elle passa sous la direction de Ch. Pratt, qui jusqu'ici y

Digitized by Google

avait occupé la place de jockey. Cette modification dans son organisation n'a pas interrompu le cours de ses succès. En 1869 elle gagna, la même année avec deux chevaux, Sornette et Bigareau, le prix du Jockey-club, celui de Diane, et le grand prix de Paris.

BERNY (La Croix de) est un carrefour situé sur la route d'Orléans, qui se croise à cet endroit avec celle de Bièvre à Versailles. Cette localité fut choisie en 1834 pour servir de théâtre aux premiers steeple-chases, genre de course absolument inconnu en France à cette époque. Le pays se prêtait merveilleusement à cette destination, et nulle part, même en Angleterre, on ne trouverait un emplacement plus favorable à ce genre de luttes.

Le premier steeple-chase eut lieu le 1er avril 1834 dans la vallée de la Bièvre près de Jouy. Le rendez-vous était à la Croix-de-Berny. La course fut gagnée par May-Fly, jument grise appartenant au comte de Vaublanc, montée par son propriétaire, battant Napoléon, monté par le capitaine Allouard; Deamington, par M. Wilkinson; Guitare, appartenant à M. le duc d'Orléans; sir Rob, monté par M. de Normandie, et Sidney, appartenant à M. Ch. Laffite et monté par M. Horlock.

C'est à la Croix-de-Berny, en 1839, que se tua le célèbre Barcha, appartenant à lord Seymour, en passant le talus qui sépare les champs de la route. Après ces premiers essais, le terrain de la Croix-de-Berny fut abandonné. Deux steeple-chases seulement y ont eu lieu depuis. Le premier fut gagné par Colvertrop, monté par M. le capitaine Peel, le second par Bristish-Yeoman. Le terrain était si profond, que la course fut courue au trot, et même parfois au pas. Fling-Buck arrivait premier, gagnant très-facilement, quand il est tombé sur le terrain plat en sautant le dernier obstacle.

Depuis, aucune tentative nouvelle n'a été faite pour résusciciter les steeple-chases de Berny; cet abandon est regrettable, car on ne trouvera nulle part un tracé où ces genres de courses présentent un intérêt plus réel.

BÊTE A CHAGRIN est une expression vulgaire, peut-être un peu triviale, mais ne manquant pas d'un certain pittores-

Digitized by Google

que, et exprimant parfaitement la pensée de celui qui s'en sert. Elle ne s'applique pas précisément à un mauvais cheval mais au contraire à un animal sur lequel on a fondé quelques espérances, et qu'une circonstance imprévue empêche toujours de réaliser ce que l'on attendait de lui ; soit qu'il tombe malade, au moment où l'on a besoin de lui, ou qu'un accident imprévu vienne lui faire perdre une course, qu'il aurait dû gagner. On l'emploie fréquemment pour désigner un cheval, que l'on a à diverses reprises essayé chez soi, d'une manière satisfaisante, et qui court dans une toute autre forme en public. C'est plutôt un animal peu chanceux que mauvais, qui cause du chagrin à son maître.

BETTING. La traduction littérale du mot Betting est pariant, participe présent du verbe anglais équivalant en français au verbe parier. Betting s'applique donc indifféremment à l'universalité des parieurs, et par extension à leurs actes et leur réunion. Ainsi Betting-Man veut dire : homme pariant, Betting Room : chambre où on parie. Dans le langage usuel on a pris l'habitude de désigner les parieurs réunis, soit sur un hippodrome, soit dans un endroit quelconque, par le nom générique de Betting. On dit donc le Betting, l'opinion du Betting, etc. L'idée que représente ce mot pris dans son acception usuelle, devrait se traduire en français par le marché.

C'est effectivement en réalité, l'ordre d'idées qu'il exprime. L'extension prise pendant le cours de ces dernières années par les paris, a fait des courses une véritable valeur publique, ayant son cours et ses variations comme une action de chemin de fer ou tout autre titre qui se négocie à la Bourse. Plus le cercle s'est élargi, plus il a compris un nombre considérable de personnes étrangères les unes aux autres, ayant par conséquent besoin d'un centre commun pour débattre leurs intérêts. Un cheval de courses ou tout au moins sa chance dans la course où il était engagé, est alors devenue une valeur ayant cours négociable, et subissant des alternatives de hausse et de baisse, subordonnées aux circonstances qui augmentaient ou diminuaient ses probabilités de réussite. Ce besoin a rendu presque indispensable la fondation d'un Betting-

Digitized by Google

Room où les parieurs se réunissaient à un jour et à une heure donnés pour débattre leurs intérêts, établir la cote des chevaux engagés dans une réunion prochaine, ou même à long terme. Cette cote s'établissait nécessairement sur la moyenne de l'offre et de la demande. Le Betting-Room présente donc une extrême analogie avec la Bourse, et pour en donner une idée on ne peut effectivement l'appeler autrement que Bourse des courses. Il a pris en France le nom de Salon des courses. (Voy. PARI.)

Dès qu'un pari est consenti, les parties contractantes doivent l'écrire sur leur book ou carnet. Cette formalité une fois accomplie, ils peuvent avec sécurité continuer leur opération, soit en se couvrant, c'est-à-dire en faisant le pari contraire, s'ils ont quelque inquiétude, soit en doublant le même pari, s'ils ont confiance dans leur opinion. En tout état de cause, ils sont toujours à même de se rendre compte de leur situation. La veille des courses importantes, on fait le pointage des paris. Cette opération consiste dans une vérification que les parties contractantes font réciproquement sur le livre de chacune d'elles, pour s'assurer si le pari a été bien exactement inscrit sur le livre de la partie adverse, tel qu'il a été compris, enfin si les deux parieurs sont parfaitement d'accord, sur la teneur de leur engagement réciproque. Cette vérification a pour but d'empêcher tout malentendu, et par conséquent, toute discussion après l'événement.

En dépit de toutes ces précautions les contestations et les réclamations sont assez fréquentes au salon des courses. Quand elles se présentent, elles sont soumises à un comité qui statue après examen des livres des deux parties. Une présomption favorable existe toujours en faveur de celui dont le livre est le plus régulièrement tenu. Le book d'un parieur présente une extrême analogie avec le carnet d'un agent de change.

BIENNAL (Prix). Le prix biennal est une course dans laquelle les chevaux sont engagés pour deux années de suite; c'est-à-dire que leur engagement se trouve double, bien que les deux courses soient de fait parfaitement distinctes et isolées. Un cheval peut donc s'abstenir de se présenter la première année et courir la seconde, et réciproquement. Il a par conséquent le

Digitized by Google

droit de profiter de l'un de ces engagements et de renoncer à l'autre en payant forfait. Une certaine somme fixe est attribuée à chacun des prix, et reste en tout cas définitivement acquise à chacun des vainqueurs, quand bien même, ce qui arrive presque toujours, le même cheval ne gagnerait pas les deux courses. Cette combinaison ne présente donc aucune assimilation avec la partie liée.

La pensée qui a présidé à la création des prix biennaux, était d'amener deux années de suite les mêmes chevaux sur le terrain afin de voir s'il s'était produit quelques modifications dans leur qualité respective, ou si la différence de la distance de chacune des deux courses suffisait pour intervertir le résultat. Les prix biennaux sont réservés aux chevaux ayant trois ans au moment de leur engagement. Dans le cas où la combinaison réussirait, ils se trouveraient donc courir ensemble à trois ans, pour une distance de 2 400 mètres, et à quatre sur un parcours de 3 200.

Ces sortes de courses devraient présenter un véritable intérêt, mais leur but réel s'est, jusqu'ici, réalisé une fois seulement. Cet insuccès tient, croyons-nous, à ce que le mérite relatif des chevaux de trois ans étant toujours à la fin de l'année parfaitement déterminé, quand ils se rencontrent de nouveau à l'âge de quatre ans, leurs propriétaires savent à quoi s'en tenir sur la différence existant entre eux. Les moins bons cèdent la place aux meilleurs pour aller chercher fortune ailleurs. Les prix biennaux auraient probablement plus de chance de succès si les chevaux étaient engagés à deux et à trois ans, parce qu'il se produit généralement plus de modifications dans leur valeur respective de deux à trois ans que de trois à quatre.

Dans le langage usuel, on désigne les prix biennaux par le seul mot de biennal. On dit le dixième ou douzième biennal de telle ou telle année.

BIGARREAU. Cheval bai, par Light et Bataglia, né en 1867, à Villebon, à M. le major Fridolin. Il courut à trois ans à Tarbes, dans le prix de l'Empereur qu'il gagna, battant Chevreuse et Glaïeul, — dans le prix de Garche à Paris, non placé, — à Paris, dans le prix de Longchamps qu'il gagna, battant Miss

Digitized by Google

Hervine et Minotaure, — gagna le prix du Jockey-Club à Chantilly, battant Monseigneur et Minotaure (77 000 fr.). Il ne fut pas placé dans le grand prix de Paris, gagné par sa compagne d'écurie Sornette.

Depuis 1870 Bigarreau n'a pas couru, mais est en ce moment à l'entraînement, et on espère le voir au printemps 1872.

BLACK-LEG. La traduction littérale de Black-Leg est jambe noire; cette expression s'emploie pour désigner une classe d'individus se livrant à un genre particulier d'escroqueries presque impossibles à saisir par la loi, mais assez apparentes cependant pour déconsidérer l'homme qui pratique cette industrie interlope. La désignation de Black-Leg est plus particulièrement usitée dans le langage des courses et s'applique aux parieurs qui font un pari, sachant d'avance qu'ils ne pourront pas payer s'ils perdaient. On désigne généralement ainsi tous les gens qui se livrent dans les courses à des manœuvres douteuses réprouvées plutôt par la délicatesse que par le règlement avec lequel le Black-Leg se met rarement en guerre ouverte.

BLAIR-ATHOL. Étalon alezan, né en Angleterre, en 1861, par Stockwell et Blink-Bonny. Vainqueur du Derby à Epsom en 1864, il appartenait à cette époque à M. Anson.

A l'exception de Nunnykirk, fils de Touchstone, et Bees-Wing, c'est-à-dire des deux plus grandes illustrations chevalines de leur temps, aucun cheval n'est sorti d'un plus haut lignage. Sa mère Blink-Bonny, par Melborne et Queen-Mary, fille de Gladiator, offrit en 1857 le rare exemple d'une double victoire dans le Derby et dans les Oaks. Sa vitesse dans la première de ces courses passa pour la plus grande obtenue jusqu'à cette époque, et n'a, croyons-nous, jamais été égalée depuis que par Kettledrum en 1861.

Son père Stockwell (propre frère de Rataplan), par The Baron et Pocahontas, gagna le Saint-Léger, les 2000 guinées, le Great Yorkshire, le Whip, à Newmarket; il est considéré comme l'un des meilleurs reproducteurs d'Angleterre.

On devait beaucoup attendre du produit d'une semblable union. L'apparence extérieure de Blair-Athol justifiait pleine-

Digitized by Google

ment ces espérances. Il ne courut pas à deux ans et fit sa première apparition dans le Derby de 1864, où il battit Général Peel, le vainqueur des 2000 guinées. Quelques doutes s'élevèrent en ce moment sur sa supériorité relativement à ce dernier, et elle n'est pas encore suffisamment prouvée aujourd'hui.

Cette victoire le faisait néanmoins considérer comme un adversaire impossible à battre dans le grand prix de Paris en 1864, où General Peel ne devait pas paraître. Se reposant sur lui du soin de les représenter dans ce tournoi international, tous les concurrents anglais se retirèrent et Blair-Athol vint seul en France, entouré du prestige du meilleur cheval de son année en Angleterre. Il fut à son arrivée avidement examiné et provoqua une admiration générale.

Blair-Athol est de haute taille, il porte en lui un caractère de grande race, dont l'aspect impressionne vivement au premier examen. Les lignes de son avant-main sont remarquables, mais peut-être un peu massives, comparées surtout à celles de l'arrière-main. La croupe est tout à fait horizontale et la queue attachée trop haut. Sa tête élégante et distinguée, emprunte une expression particulière à une longue lisse qui la partage régulièrement. Il paraît, dans une certaine mesure du moins, avoir hérité des mauvais pieds, assez communs dans la descendance de Melbourne. Cette infirmité devait, surtout sur les terrains durs, paralyser quelquefois ses hautes qualités. Ces imperfections disparaissent dans l'ensemble de sa construction et rarement un sportsman s'est absorbé dans la contemplation d'un plus bel animal.

Il eut comme concurrent dans le grand prix de 100 000 fr., Vermout, le gagnant; il ne put arriver que second, laissant derrière lui Fille-de-l'Air, Bois-Roussel et Baronello. Son échec a été attribué à bien des choses, d'abord au manque de condition, et à sa lutte acharnée avec Fille-de-l'Air. Ces appréciations peuvent avoir une valeur, mais les faits comme les chiffres ont une éloquence brutale. Comme pour démentir les doutes exprimés sur la régularité de sa forme, de retour à Ascot, malgré la fatigue d'une double traversée, le vainqueur du Derby rencontra une facile victoire.

Digitized by Google

BLANC. On ne peut réellement donner à un cheval la désignation de blanc, qu'autant que sa peau est blanche. Les extrémités, c'est-à-dire les parties de l'animal où le poil se raréfie, et même disparaît entièrement, ainsi que le tour des yeux sont roses. Les chevaux blancs, c'est-à-dire ceux dans les conditions que nous venons de décrire, sont assez rares aujourd'hui en Europe et forment presque une variété albinos. Il en existe cependant quelques-uns, provenant pour la plupart d'origine orientale ou espagnole, ce qui revient au même. Le plus grand nombre des chevaux blancs que l'on rencontre en France ou en Angleterre, sont des chevaux gris dont la robe a subi l'influence de l'âge. Pour qu'un cheval soit blanc, il faut qu'il naisse blanc, circonstance très-rare surtout en Europe, tous les chevaux gris viennent au monde alezans, ou plus généralement encore noirs,

BOIS-ROUSSEL. Étalon bai, né en 1861, en France, chez M. Delamarre, par the Nabob et Agar, issue de Sting, exporté en Autriche en 1865.

Il a gagné en 1864 la Poule des Produits (15 050 fr.), à Paris. — Prix de l'Empereur (30 400 fr.). — Prix du Jockey-Club (81 100 fr.), est arrivé troisième dans le grand prix de Paris (5000 fr.) où il est tombé broken-down.

BOIS-ROUSSEL (Haras de). Le haras de Bois-Roussel, situé dans le département de l'Eure, appartient à M. le comte P. Rœderer. C'est un des établissements les plus anciens et les plus complets qui existent en France. M. le comte P. Rœderer fit d'abord courir et eut d'assez nombreux succès. Par suite d'une association qui fonda l'écurie, dont les chevaux coururent sous le nom de M. Delamarre, le haras de Bois-Roussel devint la pépinière de la Société. A partir de cette époque, il prit un beaucoup plus grand développement, les victoires de ses produits ne tardèrent pas à rendre son nom populaire. Le haras de Bois-Roussel a eu une chance exceptionnelle. Presque tous les éleveurs donnent le nom de leur propriété à l'un des produits qui y sont nés, à celui nécessairement qui leur inspire le plus de confiance. Par une assez étrange bizarrerie, rarement ce parrainage porte bonheur au filleul. Bois-Roussel fait exception à cette règle à peu près uniforme, il a été assez heureux pour donner

Digitized by Google

son nom à un vainqueur du prix du Jockey-Club, l'un des bons chevaux qui soient nés en France. La même année Vermout, également né à Bois-Roussel, gagnait le grand prix de Paris. Peu d'éleveurs ont eu une aussi bonne fortune. Bois-Roussel a également vu naître Patricien et un grand nombre d'excellents chevaux, qui ont fait à l'écurie de M. Delamarre et à l'élevage de M. le comte Rœderer, une position importante sur le turf français.

BOITER. Un cheval est boiteux, quand par suite d'une souffrance, ou d'un accident, la régularité de sa marche se trouve interrompue. Les causes de boiterie sont multiples et le plus souvent apparentes. Il arrive parfois que le cheval boite sans que l'on puisse découvrir le siége du mal. En ce cas il souffre indubitablement du pied. Les vétérinaires, quand la cause de la boiterie leur échappe, la cherchent habituellement dans l'épaule. C'est une erreur, les boiteries d'épaules sont excessivement rares et quand elles existent sont le résultat d'accidents apparents. Toute boiterie sans cause extérieure réside dans le pied.

BOLDRICK (J.). Après avoir été jockey chez M. le comte de Cambis, J. Boldrick est entré au service de Mme Latache de Fay, comme entraîneur et comme jockey. Il a dirigé avec bonheur et succès cet établissement jusqu'à l'époque de la mort du propriétaire. Après être resté quelque temps au service de M. Lunel, Boldrick est devenu entraîneur public à Chantilly. Il a entraîné plusieurs chevaux, dont la carrière a marqué dans les annales des courses, entre autres Pédagogue, Festival, Fire-Worck et Beauvais, vainqueur du prix du Jockey-Club, l'année même qui suivit la mort de Mme Latache de Fay, dont cette victoire avait longtemps été le rêve.

BONDIR exprime cette défense d'un cheval, qui consiste à ramener sous lui les quatre extrémités en faisant le gros dos et s'enlevant brusquement de terre, dans cette position, par un mouvement violent. C'est une défense très-dure, et pour peu que le cheval y mette quelque énergie, les cavaliers tout à fait

Digitized by Google

accomplis peuvent seuls y résister, et encore si l'animal persiste ils finissent généralement par tomber.

L'action de bondir est naturelle aux poulains non dressés qui sont soumis pour la première fois à la contrainte des sangles de la selle et de l'homme. Les poulains cèdent toujours plus ou moins à cette tentation les premières fois qu'ils sont montés, et ceux chez qui elle est accentuée à un certain point sont à peu près sûrs de désarçonner leurs cavaliers. L'habitude fait plus ou moins vite disparaître cette disposition. Quelques chevaux la conservent cependant jusqu'à un âge assez avancé, mais elle perd de sa puissance et les bonds d'un cheval fait, sont toujours beaucoup moins durs à supporter.

BOOK et **BOOK-MAKER**. — Voy. PARIEUR CONTRE et BETTING.

BOOK (Stud-). Registre généalogique des chevaux de pur-sang. — Voyez STUD-BOOK.

BORDEAUX. La réunion de Bordeaux est une des plus importantes du Midi, elle jouit d'une vogue d'autant plus grande, que le caractère de son programme est en quelque sorte intermédiaire. Sur le plus grand nombre des hippodromes de la division du Midi, les prix sont, en grande partie du moins, exclusivement réservés aux produits nés dans la division même. Bordeaux, tout en se conformant à cette règle générale de la contrée, ouvre cependant certaines courses à l'ensemble de la production française. Les chevaux de la division du Nord, parmi lesquels figurent en première ligne les écuries de Chantilly, peuvent prendre part à ces courses, suivant les conditions à poids égal, ou avec une surcharge. La comparaison peut ainsi s'établir entre les différentes circonscriptions.

Les courses de Bordeaux ont lieu deux fois dans l'année. La première réunion, celle du Printemps, est en général fixée au début de la saison, pendant les courses de Paris. Cette coïncidence présente peu d'inconvénients : ces premières courses de Bordeaux étant réservées aux produits du Midi qui ne prennent que très-rarement part aux épreuves du Printemps à Paris et Chantilly.

La seconde réunion de Bordeaux est reculée aux derniers

Digitized by Google

jours d'automne après la clôture de la saison sur presque tous les autres hippodromes, d'ordinaire après les courses de Marseille. Elle présente un intérêt réel en raison surtout des courses de deux ans assez significatives à ce moment de l'année.

L'installation matérielle de l'hippodrome de Bordeaux a longtemps laissé à désirer. La nature du sol le rend peu favorable à une destination de cette nature. Le Comité a fait tous ses efforts pour combattre cette mauvaise disposition, il s'est imposé des grands sacrifices, et d'importantes améliorations ont été effectuées sur le terrain qui se trouve aujourd'hui en aussi bon état qu'il était permis de l'espérer.

BOUCHER. L'âge des chevaux se connaît à l'inspection des dents. Quand on veut juger l'âge d'un cheval, on lui ouvre la bouche en écartant les deux mâchoires, et le forçant à tenir la tête à la hauteur de l'œil de l'homme, l'une des mains de celui-ci élevant la mâchoire supérieure, l'autre abaissant l'inférieure afin de pouvoir examiner les dents. En argot d'homme de cheval cela s'appelle boucher un cheval.

BOULET. Région articulaire, située entre le canon et le paturon et ainsi désignée à cause de sa forme sphéroïde. Cette articulation joue un grand rôle dans l'action locomotrice. C'est le premier point sur lequel le contre-coup, déterminé par la rencontre du pied sur le sol, se fait sentir. La netteté de cette articulation et sa largeur ont donc une grande importance puisqu'elle ne résiste qu'en raison de sa solidité et du jeu parfait des surfaces articulaires des attaches ligamenteuses et tendineuses.

Aussi les maladies de cette région ont-elles toujours pour point de départ un tiraillement, une déchirure, dus à un effort immodéré pendant la locomotion, *effort du boulet*. Le nom de l'affection est caractéristique de la cause.

Chez le jeune cheval de course très-long jointé, la partie postérieure du boulet vient quelquefois effleurer le sol si l'allure est un peu forcée et si la longueur du paturon est anormale.

BOULETÉ. Quand le boulet sort de la ligne d'aplomb, pour se porter en avant, le cheval est boulé ou bouleté. Boulet rond,

Digitized by Google

droit sur ses membres, bouleté, voilà les expressions qui indiquent les degrés de ce vice de conformation ou le degré de déviation. Ferrure appropriée, frictions, feu, voilà le traitement.

BOULOGNE-sur-Mer. La réunion de courses de Boulogne est une des mieux placées de France, grâce à la situation de la ville qui donne toute facilité aux chevaux anglais de venir y courir sans un déplacement long et coûteux. La piste de Boulogne-sur-Mer est d'une excellente qualité, parfaitement propre aux courses plates, comme aux steeple-chases. Le terrain aux abords de la mer se trouve accidenté de manière qu'il n'est presque besoin de rien faire pour donner à un steeple-chase l'aspect de ce que l'on est convenu d'appeler *hunting-country* ou terrain naturel.

Malheureusement, le Comité des courses de Boulogne ne rencontre pas dans l'Administration des Haras, et dans le conseil municipal de la ville, l'auxiliaire sur lequel il serait en droit de compter. La réunion de Boulogne ne présente donc pas l'importance que comporterait sa situation et l'excellence de son terrain. Les courses ont lieu chaque année dans la première quinzaine d'août, elles ont toujours un certain intérêt en raison de celles qui les suivent où les précèdent.

Grâce à sa situation, aux facilités de transport existant entre Paris et Boulogne, et surtout aux agréments que présente toujours une ville d'eaux aussi passagère, l'hippodrome de Boulogne constitue un des déplacements ordinaires des habitués des courses. Le Ring, c'est-à-dire les parieurs, ne manque jamais de s'y rendre, dans une proportion suffisante pour donner une extrême animation à la réunion.

BOUSCULADE. On se sert du mot Bousculade quand, dans une course, deux ou plusieurs chevaux viennent en contact et qu'il résulte de ce choc une confusion générale.

BOUTE-EN-TRAIN. — AGACEUR. — ESSAYEUR. Ce sont les différents noms donnés, suivant les localités, au cheval entier chargé d'exciter les femelles destinées à un autre étalon. Le Boute-en-train est une sorte de réactif physiologique fort précieux,— on sait par lui si la femelle est disposée,— sa pré-

Digitized by Google

sence, ses agaceries provoquent des révélations nécessaires — si l'on ne veut fatiguer inutilement un étalon précieux.

Dans les stations d'une certaine importance le Boute-en-train est presque indispensable. Il n'est pas indifférent qu'on prenne tel ou tel animal entier pour remplir ce rôle. Le sujet doit être pourvu de certaines qualités spéciales. On le prendra très-ardent et pourtant docile, impressionnable et non vicieux, bruyant, remuant, hardi.

BOX signifie littéralement boîte. On l'emploie, en terme de sport, pour désigner une écurie isolée, où un cheval est mis seul et en liberté, au lieu d'être attaché dans une stalle à côté d'un autre. Les chevaux de courses sont tous en Box. Cette méthode présente de nombreux avantages pour tous les chevaux en général, et pour ceux destinés à la course en particulier. L'animal mis en Box se repose mieux, parce qu'étant ainsi isolé il est à l'abri des surprises ou des inquiétudes résultant nécessairement d'une écurie nombreuse, où il peut être tourmenté par un camarade guincheur, ou les allées et venues des hommes d'écurie. Cette précaution est indispensable pour les chevaux de course qui, prenant un travail sévère et régulier, ont besoin d'un repos absolu après leur exercice. Ils peuvent, dans un Box, se coucher à volonté, ce qui leur est difficile attachés dans une stalle. De plus la liberté relative, où ils se trouvent, remédie aux conséquences résultant de l'immobilité forcée à laquelle ils sont contraints dans une écurie ordinaire. On évite ainsi les engorgements de jambes et autres inconvénients de même nature.

BOY. Le mot *boy*, littéralement garçon, s'applique, comme terme générique, à des enfants dont l'âge varie de dix à quinze ou seize ans, et qui sont employés dans les écuries de courses pour soigner et monter à l'exercice les chevaux en entraînement. Ce sont généralement des fils ou parents de jockeys ou d'entraîneurs, faisant leur apprentissage, et aspirant à suivre la carrière de leurs pères. Tous les jockeys, même les plus célèbres, ont commencé par être simples boys. Quand l'un de ces jeunes garçons démontre un goût et une aptitude particulière, l'entraîneur se risque à le faire monter, généralement dans un

Digitized by Google

handicap, où on a toujours besoin de poids légers. L'avenir du Boy se trouve alors entre ses mains. Si son aptitude se confirme, et que l'on reconnaisse en lui les qualités indispensables à un jockey, on le pousse, et sa fortune est faite ; les poids légers montant bien sont excessivement recherchés. A de rares exceptions près, tous les boys sont Anglais. On a bien essayé par par tous les encouragements possibles de donner ce goût à des jeunes Français, mais généralement, après un apprentissage plus ou moins infructueux, ils y renoncent; cette aptitude n'est pas dans leur nature, il y a cependant quelques exceptions, mais elles sont rares.

La traduction du mot boy en argot d'écurie serait gamin; employé dans le sens dont nous nous occupons ici, il présente absolument cette signification. Notre interprétation est si vraie que quand par hasard un enfant français persiste dans cette carrière, les entraîneurs le désignent sous le nom du *gamin français*.

Le mot gamin perd alors l'idée sinon injurieuse au moins dérisoire qu'il comporte toujours dans le langage ordinaire.

Il y a bien des années, un de ces enfants français, employé dans l'écurie de M. le prince Marc de Beauvau, sous la direction d'Henry Jennings, eut une chance inespérée; il gagna une course à Rouen montant une jument nommé Error. Le fait d'une course gagnée par un jockey français, concurremment avec des Anglais, parut à cette époque si anormal, que l'enfant acquit pendant plusieurs mois une sorte de célébrité. On ne le désignait plus à Chantilly, ou sur un terrain de course, que par la périphrase de : *le gamin qui montait Error à Rouen*. Lui-même acceptait cette pompeuse dénomination, et quant on lui demandait son nom, il répondait avec une sorte d'orgueil : *Je suis le gamin qui montait Error à Rouen*.

BRAS (Des). On se sert de cette expression pour exprimer le plus ou moins de force que l'on suppose à un jockey pour tenir et mener son cheval. On dit : il a ou n'a pas de bons bras. C'est une locution fausse, même relativement à l'idée qu'elle exprime. La force des bras d'un jockey est insignifiante pour bien ou mal mener son cheval. La manière dont il s'en sert est

Digitized by Google

beaucoup plus importante. Si la difficulté se réduisait à une question de force, un fort de la halle ou un portefaix, s'ils avaient le poids, seraient supérieurs à tous les jockeys. La meilleure preuve, c'est que l'on voit des enfants, dont la force est très-limitée, mener parfois certains chevaux difficultueux, beaucoup mieux que des hommes dont la force leur est très-supérieure. L'expression : une bonne ou une mauvaise main, est beaucoup plus juste.

BRASSICOURT. On appelle brassicourt un cheval dont le canon antérieur, c'est-à-dire la partie de la jambe de devant comprise entre le genou et le boulet, au lieu d'être perpendiculaire, affecte une forme plus ou moins courbe en avant du genou et du pied, qui se trouve ainsi placé en arrière du genou dans une proportion égale à la cambrure du canon. On dit d'un cheval dont les membres affectent cette disposition, qu'il est *brassicourt* ou *arqué*.

Cette irrégularité provient généralement d'usure, de travail forcé; mais elle existe également à l'état de nature, et beaucoup de chevaux naissent brassicourts. Un préjugé presque universellement admis les supposent moins sûrs et plus sujets à tomber; c'est une erreur, les chevaux arqués, surtout ceux qui le sont naturellement, ne font pas plus de fautes que d'autres. Les Anglais pensent même qu'un cheval légèrement brassicourt est plus agile et plus adroit.

Quand la jambe affecte une disposition contraire, et se trouve cintrée en dedans, par conséquent le pied en avant du genou, on dit : *C'est un genou de veau*. Ce défaut est beaucoup plus important que le premier, les chevaux qui en sont affectés manquent, en général, de sûreté et d'agrément.

BRIDE. Le mot bride constitue, dans le langage usuel, l'ensemble du mécanisme placé à la tête et dans la bouche d'un cheval pour le conduire et le dominer. Dans la pratique spéciale du cheval il y a quelques distinctions à établir parce qu'il y a plusieurs sortes de brides, très-différentes entre elles, et d'un effet diamétralement opposé.

La bride la plus commune, celle dont on se sert d'ordinaire dans l'usage habituel, c'est-à-dire à la chasse ou à la promenade, con-

Digitized by Google

siste en une double lanière de cuir faisant le tour de la tête du cheval, passant par-dessus ses oreilles et descendant jusqu'à la bouche, où elle vient s'adapter au mors à l'aide d'une boucle, d'une couture ou même d'un mousqueton, suivant la mode et le goût. En Angleterre les brides sont généralement cousues, en France le plus souvent elles tiennent au mors par une boucle. L'usage du mousqueton remplaçant ces deux premiers moyens de communication entre la bride et le mors a été inventé depuis quelques années, et n'est pas d'un usage très-répandu.

La bride elle-même se compose de plusieurs pièces : 1° les montants, c'est-à-dire deux morceaux de cuir partant du mors et venant se rattacher au-dessous de l'oreille du cheval à la têtière. 2° La têtière également en cuir et se composant elle-même de trois pièces, la têtière proprement dite qui passe par-dessus les oreilles du cheval, et se boucle de chaque côté aux deux montants qu'elle réunit. Le frontail qui passe sur le front du cheval au-dessous des oreilles, s'adaptant de chaque côté à la têtière pour l'empêcher de couler en arrière de la tête. La sous-gorge, petite lanière généralement très-mince, qui passe sous la ganache du cheval en sens inverse du frontail, pour s'opposer au mouvement contraire, c'est-à-dire celui où le cheval, en baissant la tête, ferait passer la têtière par-dessus ses oreilles. 3° Enfin deux ou quatre lanières partant du mors pour venir dans les mains du cavalier ou du cocher et à l'aide desquelles il dirige le cheval. Ces lanières se nomment rênes, s'il s'agit d'un cheval de selle, guides pour un cheval de harnais.

Le mors ne fait, à proprement parler, pas partie de la bride ; ils sont le complément l'un de l'autre, mais ne peuvent être confondus puisque leur action est distincte, et qu'ils peuvent aisément se passer l'un de l'autre, le mors pour une autre bride et réciproquement.

D'ordinaire et dans l'usage habituel, le cheval a deux mors dans la bouche, le mors de bride et le mors de filet. Le premier est fixe et tout d'une pièce, formé dans la partie placée dans la bouche de cheval par une barre d'acier courbée en demi-cercle au milieu. Les deux parties droites et posant sur les deux côtés de la bouche, nommées barres, s'appellent canons. Le demi-cercle prend le nom de *liberté de langue*, parce que son

Digitized by Google

but est d'affranchir la langue d'une pression trop continue dont la persistance arriverait à la tuméfaction. Ce fait se produit fréquemment avec les mors droits, ou dépourvus de liberté de langue, principalement quand on se sert de mors dits allemands. De chaque côté du mors viennent s'adapter deux crochets (dits crochets gourmette) parce qu'ils servent de soutien à une petite chaîne en acier qui, accrochée à chacun d'eux, passe sous le menton du cheval et se nomme gourmette. L'effet de cette gourmette consite à rendre l'action du mors plus puissante en faisant levier, quand le cavalier se sert des rênes. Par conséquent plus la gourmette est serrée, plus l'effet est intense.

La partie extérieure du mors consiste en deux branches plus ou moins longues tenant nécessairement aux canons et tombant parallèlement de chaque côté de la bouche. Les rênes sont bouclées ou cousues à l'extrémité de chacune d'elles. La longueur des branches exerce une influence très-grande sur l'action du mors : plus elles sont longues, plus l'instrument a de puissance.

Il existe des mors de forme et d'effet divers ; les principaux sont : le mors dit hanovrien, dont les canons et la liberté de langue, au lieu d'être d'une seule pièce, se composent d'olives articulées, de telle sorte que quand il n'est pas dans la bouche du cheval, il se plie aussi facilement qu'un filet. On l'emploie habituellement pour les chevaux lourds ou à bouche sourde. Le mors à bascule, semblable au mors ordinaire, quant à la partie qui repose dans la bouche du cheval, mais très-différent dans l'appareil extérieur, c'est-à-dire les branches.

Les branches du mors à bascule sont brisées et faites en deux morceaux, à la hauteur des canons. La partie supérieure s'adapte aux montants, la gourmette et les rênes se mettent, la première en haut, les secondes au bas de la partie inférieure. L'effet du mors à bascule est excessivement puissant, aussi doit-on l'employer avec une extrême réserve, il devient dangereux dans une main mauvaise ou inexpérimentée.

Le second mors, faisant partie de la bride ordinaire, est beaucoup moins compliqué. Il se compose d'une barre d'acier, ronde, séparée en deux parties qui se réunissent au milieu par une courbure rivée à l'extrémité de chacune d'elles et faisant

Digitized by Google

l'effet d'un anneau. Il se nomme le filet et se termine extérieurement par deux anneaux plus ou moins larges qui se bouclent ou se cousent à deux des quatre montants de la bride. L'effet du filet est doux, moins puissant, mais beaucoup plus direct, et dans certains cas beaucoup plus sûr que celui du mors de bride. On l'emploie, de préférence, avec les jeunes chevaux ou ceux qui ne sont encore qu'imparfaitement dressés.

BRIDON. Le bridon, n'est à vrai dire qu'un filet sous un autre nom. Il en diffère seulement en ce que l'on place entre les deux anneaux qui terminent le filet une barette en acier, pour empêcher le mors de sortir de la bouche, et de passer tout entier d'un côté, quand on se sert un peu violemment d'une seule rêne, pour faire tourner le cheval, ou l'empêcher de se jeter du côté où il veut aller. L'action du bridon est à la fois plus douce et plus sûre que celle du mors de bride, surtout pour les chevaux dont la bouche n'est pas faite, parce que ses effets sont multiples; le mors au contraire agit plus ou moins violemment, mais toujours dans le même sens, par une pression directe et non interrompue, tant que le cavalier appuie sur les rênes. Le bridon, au contraire, brisé, et n'ayant pas de gourmette, flotte et joue toujours dans la bouche du cheval, celui-ci résiste d'autant moins qu'il sent l'inoffensivité de l'instrument à l'aide duquel on le conduit, et peut plus facilement se soustraire à une compression trop forte ou manquant de justesse. Aussi le bridon est-il l'embouchure des chevaux et des cavaliers inexpérimentés. On l'emploie avec raison pour les poulains dont la bouche n'est pas faite. Mais une fois le cheval dressé, l'appareil complet de la bride devient nécessaire pour le plus grand nombre des usages ordinaires, parce que dans une foule de circonstances on a besoin d'une puissance qui fait défaut au bridon. C'est au cavalier à en modérer l'usage suivant ses besoins. On a donné de la ligne à pêcher une définition qui peut à merveille s'appliquer à la bride, c'est un instrument qui se termine par une bête de chaque côté, c'est le moins bête des deux qui mène l'autre, souvent le moins bête n'est pas le cheval.

BRIDON DE COURSE. L'usage et la destination du cheval

Digitized by Google

de course étant exceptionnels et tout particuliers, il est aisé de comprendre, qu'à beaucoup de points de vue il sort de la loi commune. Son hygiène et son travail étant dirigés vers un but unique, il doit en être de même de presque tous les détails qui le concernent. La vie d'un cheval de course se partage exclusivement entre son entraînement et la course elle même. Ces deux destinations exclusives limitent donc singulièrement les moyens d'action, dont on a besoin vis-à-vis de lui. Effectivement, son travail se borne à marcher au pas, et galoper plus ou moins vite, soit en ligne droite, soit sur un hippodrome, c'est-à-dire un terrain préparé, où il est à peu près certain de ne rencontrer aucune de ces circonstances imprévues, qui forcent à de brusques temps d'arrêt ou à de subits changements de direction. Il doit, d'ailleurs, pouvoir s'étendre dans la plus grande extension de son allure, avec pleine et entière sécurité. Dès lors, il n'est nul besoin d'employer vis-à-vis de lui ces engins dont la puissance et les effets immédiats, non seulement sont inutiles, mais encore seraient autant d'obstacles aux exigences qu'on lui impose. Un cheval de course (généralement un poulain) ne se sentirait pas en confiance avec un mors d'une certaine sévérité, il a, au contraire, besoin de s'y appuyer avec confiance. C'est donc avec raison que l'on a pris l'habitude de les monter sans autre embouchure qu'un simple filet. Mais c'est à tort, ou pour obéir à une manie, que certains cavaliers en ont induit que ce menage était applicable à l'usage général du cheval dans la vie ordinaire. Le dressage et le menage d'un cheval de course constituent une spécialité, et n'ont rien de commun avec celui des autres chevaux, puisqu'on leur demande exactement le contraire. Un homme de cheval consommé peut parfaitement se servir d'un cheval entraîné pour la chasse ou pour la promenade; mais c'est là une exception; la plupart des cavaliers seraient peu à leur aise, si on leur donnait un cheval de course avec un bridon pour se promener ou chasser. C'est donc par un esprit d'imitation, touchant parfois au ridicule, que l'on voit quelques cavaliers passer sur un poney inoffensif affublé d'un bridon de course. Ils sont simplement mal portés, ou mènent leur monture imparfaitement, et sans sûreté pour eux comme pour les autres, dans le cas où elle

Digitized by Google

présenterait quelques difficultés. C'est absolument comme s'ils sortaient en tenue d'armes, parce que leur professeur conserve toute la journée son plastron, ses gants et son masque. Le bridon de course est la tenue de combat.

Le bridon de course diffère peu du bridon ordinaire, il est seulement plus mince, et fait, par conséquent, plus d'effet. Il présente peu de variétés; la principale est celle du filet à quatre anneaux. La différence consiste en ce que le mors, au lieu de s'adapter directement aux montants et aux rênes, s'y rattache par l'intermédiaire de deux anneaux de chaque côté, l'un à l'extrémité de chaque montant, l'autre à celles du mors lui-même. Les rênes sont fixées aux anneaux faisant partie du mors, qui, ainsi ballotté, joue dans la bouche du cheval. On emploie ce mode de bridon pour les chevaux qu'une disposition naturelle, ou l'habitude de s'appuyer sur le mors, a rendus trop pesants à la main; il est également excellent pour ceux qui ont l'habitude de chercher à se soustraire à l'action de la main, en levant la tête trop haut.

Il y a quelques années, un grand nombre d'entraîneurs avaient pris l'habitude de remplacer le mors de bridon par une chaîne de gourmette dont les anneaux étaient très-espacés. Ce fut une sorte de fureur, on ne voyait à Chantilly que des chevaux embouchés de cette manière. Puis, cette manie, s'amoindrissant chaque jour, a disparu presque entièrement aujourd'hui.

Parfois, quand un cheval a la bouche susceptible, ou, ce qui revient au même, trop sensible, on substitue au filet un morceau de bois rond, auquel on donne le nom de billot. Le billot rond et assez épais atténue, sur les barres du poulain, l'effet irritant du bridon ordinaire. Mais c'est là une très-rare exception.

Le bridon est donc l'embouchure presque exclusivement employée avec les chevaux de course. Cependant, quand l'un d'eux devient trop pesant ou tirant trop à la main, on se sert d'une sorte de mors mixte appelé *Palaam*. Le palaam participe à la fois du bridon et du mors de bride; il ne diffère en rien du premier, quant à la partie placée dans la bouche, et ressemble exactement au second dans l'appareil extérieur, c'est-à-dire les

Digitized by Google

branches. Comme au mors de bride, on lui adapte une gourmette; son effet est donc à la fois celui du mors de bride mitigé et du bridon augmenté. On se sert également assez fréquemment du palaam pour les chevaux employés aux services ordinaires.

Nous avons mentionné ces diverses embouchures, parce qu'elles existent, en détaillant l'effet attribué à chacune d'elles. Il ne faudrait cependant pas y attacher trop d'importance. Le meilleur mors pour le cheval est la main du cavalier.

BROKEN-DOWN veut dire littéralement brisé, en bas. On désigne ainsi une boiterie spéciale et particulière aux chevaux de course. Cette règle n'est pas sans exception; elle se produit parfois chez d'autres chevaux, mais rarement, et résulte toujours d'un effort violent fait par l'animal pour aller plus vite qu'il ne peut. Le *broken-down* est la terreur des propriétaires et des entraîneurs. Quand ce funeste accident frappe un cheval, il peut rarement être entraîné. S'il s'agit d'un sujet d'une certaine classe, on essaye, après l'avoir laissé reposer, de le remettre en travail. Suivant la gravité de l'accident, il résiste plus ou moins longtemps, mais, arrivé à un certain point de sa préparation, le même effet se reproduit presque infailliblement. On dit, en ce cas, *la jambe est partie*.

La cause du *broken-down* réside dans l'extension du galop que l'entraînement nécessite. Le cheval, continuellement étendu, projette sa masse sur l'avant-main à chaque foulée, les jambes de devant reçoivent une secousse qu'elles ne peuvent pas toujours supporter. Il se produit alors une inflammation progressive dans la gaîne tendineuse, comme on dit en argot d'écurie, *la jambe chauffe*. Si l'entraîneur avait à ce moment la prudence d'arrêter le travail et de mettre le cheval au repos pendant un laps de temps suffisant, il serait possible d'éviter les suites de ce pronostic de triste augure. Mais les exigences de l'entraînement sont peu compatibles avec des précautions de cette nature. L'époque des courses approche, il faut être prêt, on ne peut interrompre le travail, on continue, on espère arriver. La jambe chauffe de plus en plus, et, après un galop un peu sévère, il se produit dans la gaîne tendi-

Digitized by Google

neuse une lésion tellement grave, que non-seulement le cheval boite, mais qu'il semble avoir la jambe cassée, et que l'on a, parfois, grande peine à le ramener à l'écurie; il est, de fait, estropié.

Il y a deux sortes de *broken-down;* la plus fréquente se produit dans la partie de la jambe que l'on nomme le gros tendon, c'est-à-dire celui qui part du genou, et se continue jusqu'à l'extrémité du boulet. Quand la lésion se trouve au milieu du tendon, par conséquent éloignée des deux articulations, elle est guérissable pour tout autre service que celui de la course. Le cheval peut souvent courir des steeple-chases, être employé sans inconvénient à la chasse, à la selle ou à l'attelage. Mais il faut renoncer à l'entraîner, ou, tout au moins, à le remettre ce que l'on appelle à point, c'est-à-dire dans le maximum de sa condition. Il peut encore quelquefois courir, mais contre des concurrents d'un ordre inférieur, avec lesquels il n'a pas besoin d'être mis dans la plénitude de ses moyens.

La seconde manière dont l'accident se produit, pour être moins apparente, n'en est pas moins dangereuse. Dans ce cas, la lésion a lieu dans le ligament suspenseur du boulet. Rarement la guérison peut s'opérer suffisamment pour mettre le cheval à même de faire un service un peu sévère, surtout un de ceux comme celui de la chasse, où une certaine vitesse est indispensable.

Au reste, tout cheval de course est à peu près fatalement destiné à devenir broken-down au bout d'un temps donné, si sa carrière se prolonge au delà d'un certain terme. Il arrive un moment où la somme du travail que comporte l'entraînement dépasse celle des forces de l'animal, et, si sa constitution est assez bonne pour le supporter, les jambes ne peuvent conserver la même solidité. Parmi toutes les célébrités de l'hippodrome, bien peu ont pu échapper à cette loi générale. Meilleurs ils sont, plus l'accident est à craindre, précisément parce qu'il résulte d'efforts dont les bons chevaux sont seuls capables. Les entraîneurs disent fréquemment, en parlant d'un mauvais cheval : il n'est pas assez bon pour tomber broken-down. Tout cheval broken-down est boiteux, mais tout cheval boiteux n'est pas nécessairement broken-down.

Digitized by Google

BROUSSER. On se sert du mot brousser pour désigner un cheval qui, au lieu de sauter un obstacle en s'enlevant de manière à ne pas le toucher, le heurte du poitrail et le traverse. Les vieux chevaux de steeple-chase arrivent presque tous à employer plus ou moins cette manière de passer, une longue expérience leur ayant appris qu'ils pouvaient le faire impunément pour un grand nombre d'obstacles, et éviter ainsi des efforts inutiles. Le brousseur n'est donc pas un cheval qui saute mal par inexpérience ou impuissance, il se rend parfaitement compte de ce qu'il fait, et ne tombe pas plus souvent qu'un autre, à moins qu'il ne rencontre un piége, c'est-à-dire un obstacle qu'il pense pouvoir traverser, et qui soit assez solide pour lui résister, auquel cas il fait une effroyable chute. Cette manière particulière lui réussit tant qu'il la pratique avec une certaine prudence, mais généralement il finit par prendre une telle confiance qu'il cherche à brousser indifféremment à travers tous les obstacles, et devient excessivement dangereux pour son jockey.

Le fameux The Colonel était, sur la fin de sa carrière, un modèle dans ce genre, il broussait quelquefois même avec succès, à travers des murs et des barrières fixes qu'il renversait.

BRUXELLES. Bien que les courses belges ne soient pas soumises à l'organisation française, elles se lient intimement à celles de notre pays, en ce sens que les chevaux français entrent pour une large part dans les éléments qui les alimentent. Il y a cependant plusieurs prix réservés aux chevaux du pays; mais comme l'élevage belge n'a pu encore acquérir une importance suffisante, on est convenu de leur assimiler les chevaux étrangers, qui, après avoir été achetés par des propriétaires belges, et accompli une résidence d'un certain temps déterminé dans le pays, sont assimilés aux chevaux belges.

L'organisation de l'hippodrome de Bruxelles est parfaite, sauf le terrain dont la qualité est si mauvaise, que malgré des soins constants et des dépenses considérables, il a été impossible, surtout par des temps pluvieux, de le rendre praticable. Aussi les accidents y sont-ils fréquents.

BULL-FINCH (Le) est un obstable composé d'un talus ou

Digitized by Google

petit mur en terre, très-peu élevé, sur lequel est plantée une haie assez épaisse et tellement haute, qu'il est impossible de la franchir comme un saut ordinaire. Le cheval doit aborder le bull-finch assez bon train, sauter aussi haut qu'il peut, et passer au travers de l'obstacle, comme un sanglier. La haie, tout en présentant une certaine résistance, doit être construite de manière à céder sous le poids de l'animal. On établit quelquefois le bull-finch tellement haut que non-seulement le cheval, mais encore le cavalier, doivent passer au travers; dans ce cas, celui-ci est obligé de baisser la tête et souvent de se garantir la figure avec ses bras. C'est au reste un obstacle assez peu usité, du moins en France, où le plus souvent les steeple-chases ont lieu sur un hippodrome tournant et un terrain entièrement artificiel. Il faut, pour sauter un bull-finch, un cheval d'une excessive franchise ou très-habitué à cette sorte de difficultés, car il doit s'élancer avec la conscience qu'il lui est impossible de franchir l'obstacle qu'il aborde. Aussi les chevaux ne connaissant pas le bull-finch, le refusent-ils presque toujours.

BULLETIN OFFICIEL. L'organisation des courses françaises par la Société d'encouragement nécessitait une publicité, pour tenir les parties intéressées au courant de la publication des programmes, des conditions, de l'heure et du jour des engagements, des déclarations de forfait, de la publication des poids dans les grands handicaps, enfin des résultats des différentes courses. Il importait surtout que cet organe fût revêtu du caractère officiel, afin de faire foi en cas d'erreurs, de doutes ou de réclamations. La Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, ayant fondé les courses, établi leur jurisprudence, se trouvant de fait le centre réel et effectif de l'institution, pouvait seule avoir une autorité suffisante pour prendre la responsabilité d'un semblable document. Le *Bulletin officiel* fut donc fondé sous ses auspices, il y a trente et un ans. La rédaction en fut confiée à M. Grandhomme, secrétaire de la Société, chez qui se font les engagements, les déclarations de programmes, etc.

Le *Bulletin officiel* paraît régulièrement tous les samedis, et

Digitized by Google

exceptionnellement deux fois par semaine pendant le fort de la saison des courses et quand les besoins l'exigent. Il contient l'énoncé des courses à venir avec leurs dates et un renvoi aux numéros du *Bulletin* où se trouvent *in extenso* le programme des réunions dont il est question ; un tableau des engagements à faire et forfaits à déclarer ; l'heure et le jour où ces déclarations doivent être faites ; les *errata*, les avis sur les modifications ou les faits saillants que les événements de force majeure peuvent introduire dans la rédaction des programmes publiés; les noms des chevaux engagés dans chaque course, les poids des handicaps, enfin les comptes rendus des courses.

Le *Bulletin officiel*, bien qu'émanant de la Société d'encouragement, est ouvert à la publication des programmes de toutes les courses existant en France. L'inscription au *Bulletin* donne le caractère officiel à une publication de cette nature. Lui seul fait foi en cas de contestations sur l'interprétation des conditions, sur une décharge ou surcharge, un poids publié, etc.

BUT. Le but est l'endroit de l'hippodrome fixé pour la fin d'une course. Il est marqué par un poteau, désigné sous le nom de *poteau gagnant*, parce que le cheval qui le dépasse le premier est déclaré gagnant de la course. En face du poteau est une sorte de petite loge où se tient le juge chargé de déclarer quel est le cheval qui a dépassé le premier le poteau.

C

CABOURG. L'hippodrome de Cabourg est situé entre Caen et Deauville; son terrain est excellent, avec un budget plus important et une organisation plus complète, il peut-être appelé à une position d'une certaine importance. Ses récents débuts, car il date de 1868, ont été modestes, comme ses ressources. Le zèle du Comité qui l'a créé est un garant de son avenir.

CABRER (Se) est une défense assez fréquente chez les jeunes

Digitized by Google

poulains, et particulière surtout aux chevaux entiers. C'est également le moyen de résistance de prédilection des chevaux rétifs qui veulent prendre une direction opposée à celle indiquée par le cavalier. En se cabrant, le cheval rejette tout son centre de gravité sur l'arrière-main, pour enlever l'avant-main qui quitte la terre et s'élève à une hauteur plus ou moins grande. Si le mouvement ne dépasse pas une certaine hauteur, cela s'appelle *pointer;* mais quand il devient perpendiculaire on dit que le cheval se cabre. C'est une défense excessivement dangereuse, parce que l'animal peut, dans la violence du mouvement, perdre l'équilibre et se renverser, c'est-à-dire tomber en arrière et écraser son cavalier entre lui et la terre.

CAEN. L'hippodrome de Caen est un des plus anciens de France; la date de son institution remonte à 1837. Les premières tentatives de courses à Caen furent un peu confuses, subissant à la fois l'influence de l'impulsion nouvelle donnée par la Société d'encouragement et des tendances du pays d'élevage de demi-sang dont Caen est un des centres principaux. Les courses régulières, les primes d'étalons, courses au trot étaient mélangées dans un même programme et enlevaient à la réunion tout caractère sportif bien défini.

Cet état de choses rendait forcément stationnaire l'importance des courses de Caen, lorsque, fort heureusement pour la ville et pour la Société, il se trouva un homme, propriétaire dans le pays, membre de la Société d'encouragement, imbu de ses principes, qui s'imposa la tâche de faire de Caen une des plus importantes réunions de France. M. Calenge eut à triompher de beaucoup d'obstacles et de nombreux mauvais vouloirs; avec une persévérance que rien ne put rebuter il finit par réaliser son rêve. La marche des améliorations fut progressive, mais constamment ascendante; peu à peu, les courses au trot, épreuves de demi-sang, disparurent du programme pour se réfugier dans une réunion supplémentaire qui fut fixée le lendemain des courses proprement dites.

En peu d'années les courses de Caen ne tardèrent pas à devenir les plus importantes de province. Le budget de la Société ne s'élève pas à moins de 40 000 francs. L'événement saillant

Digitized by Google

de l'hippodrome de Caen est le prix de la ville (handicap), dont le montant, en y comprenant les entrées, atteint une moyenne variant entre quinze et vingt mille francs. C'est une des courses les plus intéressantes de la saison intermédiaire. On parie sur le handicap de Caen, autant au moins que sur l'Omnium. Aucun parieur ne manquerait de venir à Caen, c'est une de ces réunions dont le succès est assuré d'avance.

L'hippodrome est situé dans une prairie qui avoisine les bords de l'Orne. Le terrain en lui-même est d'une excellente qualité, mais la configuration de la piste laisse beaucoup à désirer; elle est trop étroite, les tournants très-courts. Il en résulte, surtout dans le handicap, où le nombre des concurrents est rarement au-dessous de vingt chevaux partants, que le départ donne lieu à des difficultés auxquelles il est à peu près impossible de parer.

Malheureusement cet inconvénient est inhérent à la nature même de l'emplacement. L'autorité municipale apportant en outre un mauvais vouloir patent à tout ce qui concerne les courses, le zèle et les efforts de la Société sont impuissants à amener une amélioration également réclamée par tous depuis longtemps.

La prépondérance de Caen a pu se croire un instant compromise par l'importante création de Deauville; mais les deux rivales, s'étant concertées relativement à la date respective de leur réunion, par suite de cet accord les réunions se suivent immédiatement, et se complètent l'une par l'autre.

L'hippodrome de Caen est un des premiers qui aient rouvert leur terrain après la guerre de 1870. C'est un titre de plus à la reconnaissance des éleveurs.

CALENDRIER OFFICIEL (Le) *des Courses*, comme le *Bulletin officiel*, est publié sous les auspices de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, par M. Grandhomme, secrétaire de la Société. C'est un volume qui paraît à la fin de chaque année, et renferme : la table alphabétique des lieux de courses; le code des courses; le règlement de la Société d'encouragement; les règles des paris; la composition du Comité des courses; l'organisation de l'Adminis-

Digitized by Google

tration des Haras; les arrêtés fixant la répartition, le classement et les conditions des prix de courses; les rapports et arrêtés ministériels; les instructions aux commissaires des courses; les explications des signes employés pour indiquer le placement des chevaux; les résultats de toutes les courses courues en France; la liste des membres du Jockey-Club anglais; les mesures et poids anglais; les résultats des principales courses d'Angleterre; les prix gagnés en Angleterre par les chevaux français; le règlement des courses de chevaux en Belgique; les résultats des courses en Belgique; la liste alphabétique des chevaux gagnants en France, en Belgique, et des chevaux français gagnants en Angleterre; l'énonciation des courses à venir, et les dispositions spéciales aux courses de Paris et de Chantilly; les engagements faits pour les courses à venir; la liste générale des noms des propriétaires, avec indication de leurs chevaux, dont mention est faite dans le volume; la liste alphabétique des chevaux nommés dans le volume de chaque année, avec indication des pages où ils se trouvent cités.

Le *Calendrier officiel* est donc un ouvrage à peu près indispensable à tous ceux qui s'occupent de courses à un titre quelconque. La collection forme un document excessivement curieux, mais malheureusem nt très-rare. Les premiers volumes surtout font défaut.

CALENGE (M.) est, à vrai dire, le fondateur de la réunion de Caen. Sans sa persévérante intervention, elle serait constamment restée reléguée au rang d'hippodrome de second ordre. Il a eu, pour arriver au but qu'il s'était fixé, des difficultés d'autant plus ardues, qu'habitant le pays, il a dû combattre des préjugés et des intérêts mal compris que les innovations inquiétaient. M. Calenge s'est constamment occupé de courses, il a lui-même été longtemps un des plus zélés et des plus heureux éleveurs de pur-sang. Son haras d'Écoville a produit d'excellents chevaux, dont les plus renommés sont *M. d'Écoville*, *Premier-Août* et *Royal-Quand-Même*.

Après avoir administré l'hippodrome de Caen pendant de longues années, des raisons de santé ont forcé M. Calenge à

Digitized by Google

en laisser la direction à M. Vallanbourg, qui, depuis longtemps, était pour lui un précieux auxiliaire. Les courses de Caen ne sauraient péricliter en d'aussi bonnes mains.

CAMAIL (Le) est une couverture qui sert à protéger l'avant-main du cheval, c'est-à-dire qui le couvre depuis la tête jusqu'aux épaules. Dans l'usage habituel, on ne l'emploie que pour promener des chevaux au pas. Les chevaux de course, qui travaillent entièrement couverts, à de rares exceptions près, portent toujours un camail à l'exercice.

CAMBRIDGESHIRE STAKES (Le) est, avec le Cesarewitch, le plus important des handicaps d'Angleterre. Ce prix, qui se compose de 100 souverains, ajoutés à 25 souverains d'entrée et à un forfait de 10 et de 5 souverains, vaut généralement près de 50 000 francs. Le Cambridgeshire se court quinze jours après le Cesarewitch, à Newmarket, le mardi du Houghton-Meeting. La distance à parcourir est d'environ 1800 mètres.

CANNES. La réunion de Cannes a lieu immédiatement après celle de Nice, et recueille ainsi les épaves de sa voisine plus importante. Comme dans toutes les villes de plaisance, les courses sont assurées d'un certain succès, quand elles ont lieu dans la bonne saison.

CANON (Le). Le canon est la partie assez régulièrement cylindrique située entre le genou et le boulet, dans le membre antérieur; entre le jarret et le boulet dans le membre postérieur. Au repos, sa fonction physiologique est de transmettre l'ensemble des pressions supérieures. Le canon ne remplit bien son rôle de soutien et de levier que s'il est perpendiculaire au sol; sa mauvaise direction compromet les aplombs, nuit à la solidité, paralyse les efforts musculaires; son développement en largeur et en épaisseur rentre dans les conditions d'une bonne conformation; quant à sa longueur, elle est déterminée par la longueur même de l'avant-bras.

La formule anglaise est absolument juste : jamais l'avant-bras n'est trop long, jamais le canon n'est trop court.

Derrière l'os se trouvent logés les tendons des muscles fléchisseurs et le ligament suspenseur du boulet.

Digitized by Google

Quand les tendons sont en dehors de la direction rectiligne, le tendon est dit *failli*. L'énergie de l'expression indique bien la gravité de ce défaut.

Ce n'est pas seulement la bonne direction de l'os et la force des brides tendineuses qu'il faut considérer, mais encore la netteté de l'ensemble, la pureté des lignes, la sécheresse et la densité de la substance. De grands désordres se produisent dans cette région, lorsque le cheval est livré à un entraînement mal entendu. Les engorgements des déchirures partiels des tendons ou des ligaments, les inflammations du périoste qui engendrent les sur-os, enfin des déviations, des boiteries souvent incurables. Voilà où mènent une mauvaise direction du travail, une conformation défectueuse, un tempérament lourd. (Voy. TENDON, SUR-OS, NERF, FERRURE.)

CANTER. Le mot anglais *canter*, impatronisé en France dans le langage usuel des courses, signifie *petit galop*. Il s'emploie le plus souvent pour désigner le galop préparatoire que prennent tous les chevaux avant le départ. Par induction, on dit également, quand un cheval gagne avec une excessive facilité, laissant tous ses concurrents loin derrière lui, qu'il a gagné *dans un canter*.

Le *canter* pris par les chevaux avant le départ est toujours suivi avec attention; on y cherche l'indice de leurs moyens et de la condition où ils se trouvent. La souplesse des articulations, le bon état de santé de l'animal, étant beaucoup appréciables à l'œil dans une allure relativement lente, on dit alors : il a pris un *bon* ou un *mauvais canter*.

CAPE DE MORE est une des nombreuses variétés de la robe rouane, et fait partie de la catégorie de robes dites mélangées. Elle se compose d'un mélange de noir et de blanc, avec cette particularité qu'un cheval cape de More a toujours les extrémités, la tête et les crins absolument noirs. Cette robe, lorsque la teinte est claire et uniforme, est belle et distinguée; elle est, du reste, assez rare, et ne se rencontre, pour ainsi dire, jamais chez les chevaux de pur-sang. Quelques-uns sont tellement *rubicanés* (Voy. ce mot), qu'ils peuvent à la rigueur être qualifiés de rouans ou de cape de More, s'ils sont noirs;

Digitized by Google

mais ce n'est pas là tout à fait une robe franchement rouane. Les chevaux cape de More passent pour être excellents et très-énergiques. Un vieux proverbe a dit :

Cheval cape de More
Avec de bons pieds vaudrait de l'or.

CARACTÈRE exprime l'ensemble des qualités ou des défauts moraux du cheval, ou, pour mieux dire, son plus ou moins de docilité à se plier aux exigences de l'homme. L'expression est le plus souvent fausse dans son application, en ce sens que les résistances du cheval proviennent généralement de la manière plus ou moins intelligente dont l'exigence lui est transmise. Le cheval se défend parce qu'on lui demande une chose impossible, ou qu'on la lui demande de telle sorte, qu'il ne peut l'exécuter. On a donc tort de dire : il a mauvais caractère. La meilleure preuve que l'on puisse en donner, c'est que beaucoup de chevaux se défendant à outrance avec certains cavaliers, se montrent très-dociles avec d'autres. Donc ce n'est pas la faute du cheval.

CARCAN. Expression vulgaire et d'assez mauvais goût pour désigner un cheval dépourvu de qualités. Il est impossible de se rendre compte de l'origine de cette locution. Il est beaucoup plus simple de dire : un mauvais cheval.

CARTER (T.), neveu de Th. Carter, le doyen de la famille, après avoir été un des meilleurs jockeys de son époque, est devenu entraîneur de M. H. Mosselman, est resté quelques années au service de M. le comte de Lagrange, quand son premier maître s'est retiré du turf. T. Carter neveu a pris ensuite la direction de l'écurie de M. Ed. Fould. Sa carrière comme entraîneur n'a pas été sans succès. Il a amené au poteau Allez-y-Gaîement, Tonnerre-des-Indes, Backaloum, la Baleine, Minotaure, et plusieurs autres chevaux très-connus. M. Fould ayant vendu son écurie, T. Carter s'étant de nouveau trouvé sans emploi, est resté en Angleterre. Il a emporté de France l'estime des trois maîtres qu'il a servis.

CARTER (A.), fils de Richard Carter, est aujourd'hui un de

Digitized by Google

nos entraîneurs le mieux et le plus avantageusement connus. Après avoir débuté dans la direction de l'écurie de M. J. Lefebvre, il est entré chez M. Delamarre depuis la formation de l'écurie, qu'il a suivie dans toutes les phases de son développement et de sa prospérité. Il serait trop long d'énumérer tous les chevaux de premier ordre entraînés par A. Carter. Il suffira de citer: Vermout, Bois-Roussel et Patricien, pour prouver qu'il n'a rien à envier à aucun des plus célèbres entraîneurs, ses contemporains. A. Carter possède toutes les aptitudes et les qualités d'un entraîneur, si difficiles à rencontrer réunies chez le même homme. Il appartient à l'école de Tom Jennings, c'est-à-dire qu'il est peut-être un peu sévère pour ses chevaux, mais quand ils arrivent au poteau, ils sont au maximum de leur forme, et peuvent difficilement valoir une livre de plus.

CARTER (Richard), frère de Th. Carter, est comme lui un de nos plus anciens entraîneurs; il a résidé quelques temps en Belgique, d'où il est revenu emmenant avec lui Creping Jenny, mère de Black-Prince et de Stradella. Il a terminé sa carrière, dans une position toute de confiance, chez M. le comte de Lagrange.

CARTER (Th.) La famille des Carter tient une place importante dans les annales du sport français. Elle a vu ses débuts dans la personne du doyen de la famille Th. Carter, qui est venu en France à une époque où on ignorait jusqu'au nom de l'entraînement, et où l'on racontait sur les pratiques de cet art inconnu des légendes invraisemblables empreintes du fantastique des sciences occultes.

Th. Carter vint d'Angleterre pour prendre la direction de l'écurie de Lord Henri Seymour. Il entraîna la célèbre Miss Annette, Lydia, Franck, Vendredi, Poëtess, mère d'Hervine, et de Monarque, enfin tous les chevaux à grande réputation de l'époque. Après la retraite de lord Seymour, Th. Carter passa au service de M. le baron de Rothschild ; ses débuts furent heureux avec Annetta, le premier produit de Miss Annette, mère elle-même aujourd'hui d'excellents produits. Tout en conservant les chevaux de M. le baron de Rothschild, Th. Carter fonda une écurie publique d'entraînement, et fit courir pour son

Digitized by Google

compte. Les chevaux confiés à ses soins ont gagné trois fois le prix du Jockey-Club, en 1846, avec Meudon, appartenant à M. le baron de Rothschild; en 1849, avec Expérience qui était sa propriété, et enfin en 1854, avec Celebrity à M. Reiset; Celebrity était né chez Th. Carter, qui l'avait vendu à M. Reiset à l'âge de deux ans.

Th. Carter s'est concilié pendant son long séjour en France l'estime et la considération de tous ceux qui s'occupent de courses et qui ont pu apprécier l'honorabilité de son caractère. Il possède à Vineuil un haras où l'on compte un très-grand nombre de poulinières d'une origine exceptionnellement bonne. Th. Carter a deux fils, T. Carter qui dirige le haras et supplée, dans la direction de l'entraînement, son père déjà d'un âge avancé, mais cependant d'une grande vigueur. W. Carter, son second fils, compte au nombre de nos bons jockeys.

CASAQUE (La) est une sorte de jaquette ou de justaucorps que portent les jockeys pour courir. L'extrême commodité de ce vêtement pour la course, où un jockey a besoin de n'être en rien gêné et de conserver toute la liberté de ses mouvements, fit probablement dans l'origine adopter ce costume. Les propriétaires ayant besoin de suivre leur cheval des yeux pendant toute la durée de la course, chacun d'eux prit l'habitude de faire porter une casaque d'une couleur différente. Cet usage est aujourd'hui une obligation inséparable du développement des courses. Cette distinction entre les différentes casaques devint difficile à maintenir, le nombre des chevaux ne tardant pas à dépasser celui des couleurs. On fut contraint d'établir entre elles des différences aussi appréciables que possible par la disposition des mêmes couleurs. Comme, en raison du développement des courses, la confusion était encore à craindre en dépit de cette précaution, on dut soumettre ce détail de l'organisation pratique à une réglementation particulière, afin de sauvegarder les droits de ceux qui avaient les premiers choisi telle ou telle couleur. (Voy. COULEURS.)

Le mot casaque ne s'applique généralement qu'au vêtement lui-même, pris isolément; quand on en parle relativement au propriétaire, on dit beaucoup plus souvent: les couleurs de M***.

Digitized by Google

CASTRATION (La) est une opération dont le but est de faire disparaître chez le mâle tout désir de rapprochement avec la femelle, en supprimant les organes où ce désir même prend sa source. L'origine de la castration est tellement ancienne, qu'il est impossible de préciser la date où elle a été pour la première fois mise en pratique. Probablement la nécessité en a été reconnue dès que l'homme a commencé à domestiquer certains animaux, comme le cheval et le taureau, l'attraction naturelle du mâle vers la femelle, développant toujours, chez le premier, une sorte de fièreté et de violence qui s'allient mal avec la servitude, et, à certains moments surtout, développent l'instinct de révolte d'une manière dangereuse.

On a probablement dû commencer par castrer seulement les chevaux d'un cararctère particulièrement difficultueux, puis ayant reconnu les modifications radicales produites dans leur caractère par cette opération, l'usage s'en est peu à peu généralisé. Aujourd'hui surtout, avec l'organisation de la vie moderne, les chevaux entiers sont absolument impraticables.

Ce n'est cependant pas à dire que le service d'un cheval entier soit impossible, seulement il demande un cavalier énergique et connaissant son métier. Au harnais il est plus aisé de se servir d'un cheval entier et beaucoup plus facile, surtout s'il est attelé seul. Dans le cas contraire, les deux chevaux côte à côte, séparés seulement par un timon, peuvent se prendre de querelle, se mordre, pointer l'un sur l'autre, incidents fort incommodes dans une ville, où une voiture attend quelquefois plusieurs heures de suite. Sur une route, ou pour certains services, un cheval entier ne présente d'autres inconvénients que ceux résultant de la difficulté de l'intercaler à côté de chevaux hongres ou de juments dans une écurie d'auberge ou chez un voisin. Monté par un cavalier énergique et habile, le cheval entier marche comme un autre, il est seulement paresseux, flaneur, distrait, à la fois beaucoup plus calme, et infiniment plus violent, quand, de lui-même, ou sur une exigence, il sort de cette torpeur. Il est de fait beaucoup plus incommode pour ses voisins que pour son cavalier qui peut le maîtriser, mais ne saurait répondre de l'empêcher de chercher querelle à un cheval hongre, marchant à ses côtés, ou de vouloir faire

Digitized by Google

une déclaration un peu trop vive à une jument en disposition de coquetterie.

Dans l'habitude de la vie, et pour les usages ordinaires, la castration est donc presque une nécessité. Elle est à peu près générale en Angleterre, où l'on ne voit des chevaux entiers en service qu'à l'état d'exception. En France, cette habitude n'est pas encore aussi universelle, bien qu'elle s'étende de plus en plus ; il reste encore quelques vestiges du préjugé existant autrefois, et d'après lequel on regardait un cheval hongre ou même une jument comme une monture indigne d'un chevalier, c'est-à-dire d'un homme noble, et même plus tard « d'un cavalier ». Un cheval entier, un destrier, cheval de bataille, était seul digne de l'honneur de les porter. Ce préjugé tient en grande partie, pensons-nous, aux espèces de chevaux de selle en honneur à cette époque, et qui étaient tous presque exclusivement barbes, arabes, espagnols, ou dérivés de ces trois variétés d'une origine commune. Si les cavaliers de cette époque avaient dû monter des chevaux anglais ou de certaines provenances françaises, ils eussent probablement modifié leur opinion.

Les chevaux du Midi peuvent en effet rester entiers généralement avec beaucoup moins d'inconvénients. Est-ce docilité naturelle chez les uns, exubérance de vitalité chez les autres? L'hygiène, la nourriture et le travail sont pour beaucoup dans ces différences. Ainsi un cheval arabe, chez qui la sociabilité a été développée par le contact perpétuel de l'homme, soumis d'ailleurs à un travail d'ordinaire pénible, ne conserverait peut-être pas le même caractère avec un autre régime. Cette interprétation est d'autant plus admissible que les chevaux de course entiers sont en général très-calmes tant qu'ils restent en entraînement. L'isolement à l'écurie, le travail, les tiennent éloignés de toute surexcitation dangereuse. D'ailleurs dans les pays et aux époques où l'usage du cheval entier était général, leur service était sujet à moins d'inconvénients, c'est surtout le voisinage des chevaux hongres et des juments qui a le don de les surexciter.

Une controverse très-partagée existe encore sur la question de savoir si la castration enlève au cheval une partie de sa vi-

Digitized by Google

gueur et de son énergie. Beaucoup d'arguments pourraient être invoqués en faveur de l'une ou l'autre des deux opinions. Il est cependant à peu près établi que si un cheval est castré en temps opportun, c'est-à-dire le plus jeune possible, dès que l'opération est praticable, elle ne cause aucun désordre dans son organisation, il reste jusqu'à la fin de son existence dans la plénitude de toutes ses qualités.

La castration faite tardivement présente de nombreux inconvénients dont le moindre est de conserver au cheval, surtout dans l'encolure, l'apparence et quelquefois un reste du caractère de sa nature première. De plus, l'opération surprenant l'animal au moment où il atteint tout son développement, jette un trouble beaucoup plus grand dans son économie, que s'il grandit et se forme dans l'état où il est appelé à vivre. Un cheval doit donc toujours être castré à trois ans au plus tard, le plus sage est de le faire dès qu'on le peut.

Il n'entre point dans notre cadre de décrire tous les procédés mis en usage pour opérer la castration. Chaque système se présente avec ses avantages et, il aut bien le dire, avec ses inconvénients. Des questions de région, de saison, se compliquent encore de questions de personnes. Engouement sans motif, critique sans fondement, manque de statistique sévère et de contrôle assidu, voilà ce que nous trouvons dans les livres, mémoires et articles spéciaux. L'école de Lyon prône ce que proscrit Toulouse, Paris adopte ce que condamne Bruxelles. Chaque praticien proclame excellent son mode d'opérer, et chaque praticien a raison si ce mode réussit.

L'énumération seule des procédés mis en usage édifiera le lecteur sur une question non encore définitivement jugée.

On châtre par les casseaux : 1° *à testicule couvert;* 2° *à testicule découvert;* 3° par *ligature* du cordon; 4° par ligature *de l'artère* seulement.

On châtre par *torsion*. La torsion peut être faite au-dessus ou au-dessous de l'épididyme.

La *cautérisation* a été aussi un moyen préconisé. Puis nous avons encore l'*excision* simple, le *ratissement*, enfin le martelage et le bistournage.

Nous le répétons, chaque procédé a sa raison d'être, puisqu'il

Digitized by Google

a été mis en pratique. Ce qui peut déterminer dans le choix de l'un ou de l'autre, ce n'est pas précisément la douleur de l'opération ni les complications traumatiques, car on opère toujours en connaissance de cause, mais bien les suites, la conclusion pratique.

Or, l'expérience a prouvé que les chevaux castrés par torsion se ressentaient plus longtemps, et même parfois toujours, de l'opération, surtout quand ils l'avaient subie passé l'âge de trois ans. Cette réminiscence se traduit par une sorte de faiblesse des reins et un manque d'énergie dans les allures, très-appréciables quand on a monté le même animal avant et après l'opération. Au contraire le cheval opéré par le mode ordinaire reste ce qu'il était, sauf nécessairement le caractère, qui se modifie.

Les mâles seuls sont soumis à la castration, et elle n'a effectivement pas de raison d'être pour les femelles. Cependant il y a quelques années des expériences ont été faites à ce sujet, et plusieurs ont réussi. L'essai a été tenté sur des vaches ou des laies, mais nous ne sachions pas qu'il ait été étendu aux juments. Seulement comme il ne s'agit plus ici de l'ablation purement extérieure d'un organe, mais bien d'aller chercher l'ovaire dans l'intérieur même de l'animal, elle présente de beaucoup plus graves dangers. Cette innovation avait la prétention d'immobiliser chez une vache la faculté de donner une certaine quantité de lait sans l'auxiliaire d'une nouvelle gestation. Chez une laie on voulait accélérer l'engraissement. Probablement on a reconnu de graves inconvénients à la propagation de cette doctrine, car on semble y avoir renoncé.

CATCH-WEIGHT. Littéralement : poids pour attraper, poids de surprise. On emploie cette expression pour désigner les courses dont le poids n'est pas uniforme, comme dans les courses régulières, ni inégalement fixé par avance comme dans les handicaps. Les concurrents peuvent alors porter le poids qui leur convient et prennent nécessairement le plus léger possible. L'expression française est beaucoup plus juste, et exprime mieux l'idée qu'elle représente : on dit *poids libre*.

Par extension, on applique également quelquefois le mot de *catch-weight* aux jockeys mêmes, employés dans cette nature

Digitized by Google

de course, c'est-à-dire à ceux dont le poids est exceptionnellement léger. On dit en ce cas : c'est un bon ou mauvais catch-weight. Cette sorte de course est au reste très-peu usitée, et ne se produit généralement qu'en match (ou pari particulier).

CAVEÇON (Le). C'est le premier instrument dont on se sert pour assujettir un poulain et le préparer aux exigences qu'il est appelé à remplir en avançant en âge. Il se compose, comme la bride, de deux montants, d'une têtière, d'une sous-gorge (Voy. BRIDE.)

L'engin le plus important du mécanisme est un cercle en fer, le plus souvent recouvert de cuir, ayant deux charnières de chaque côté, pour qu'il puisse adhérer mieux au chanfrein. Il se boucle derrière le menton du poulain, comme une muserole, avec laquelle il présente extérieurement une parfaite similitude. Au milieu, c'est-à-dire au-dessus des naseaux, se trouve un anneau auquel on adapte une longe, dont l'autre extrémité est tenue par l'homme qui donne la leçon au jeune animal. C'est le premier moyen de communication entre l'homme et le cheval. La nature des rapports qui vont s'établir entre eux dépend uniquement du premier. S'il est brutal, le poulain deviendra farouche, violent et méfiant. Si, au contraire, il sait mettre l'animal en confiance, la bonne entente s'établira promptement, et le dressage s'effectuera rapidement.

CESAREWITCH. Le Cesarewitch-Stakes, ordinairement appelé Cesarewitch, est l'un des deux grands handicaps d'automne d'Angleterre. Cette course, qui vaut au gagnant plus de 40 000 fr., se court à Newmarket, le mardi du second October-Meeting (seconde réunion d'automne). Le prix se compose de 200 souverains seulement; mais le montant des entrées, fixées à 25 souverains, et les forfaits, fixés à 15 souverains, lui font atteindre le chiffre élevé qui le place au premier rang parmi les handicaps d'Angleterre. La distance est d'à peu près 3500 mètres.

CEYLON (Ex-Saucy-Boy). Cheval entier, bai, né en 1865 chez M. Blenckiron, à Middle Park, en Angleterre, appartenant au duc de Beaufort. Vainqueur du grand prix de Paris en 1866.

CHALEUR. Ce mot s'applique à l'état congestionnel physio-

Digitized by Google

logique des organes génitaux des juments. Elles y sont toutes plus ou moins sujettes au printemps, mais n'en éprouvent pas toutes le même effet, au moins pas au même degré. Il a néanmoins pour conséquence de paralyser plus ou moins la jument qui en est atteinte, et de l'empêcher de courir dans ce qu'on est convenu d'appeler *sa forme*, c'est-à-dire de faire ce qu'elle peut. Aussi, quand un entraîneur a sous sa direction une jument dont il espère beaucoup, est-il perpétuellement en appréhension à ce sujet, car si elle vient en chaleur au moment de la course, sa chance est très-compromise. Il n'y a aucun remède à cette infirmité momentanée. Quand elle est naturelle, il faut attendre qu'elle suive son cours régulier.

Il arrive fréquemment que le régime de l'entraînement, qui agit toujours dans une mesure quelconque sur le système nerveux de l'animal, exerce une influence plus grande chez les juments plus impressionnables. Il détermine alors une chaleur artificielle, c'est-à-dire qu'au lieu d'être le résultat d'un état naturel commun à tous les individus de l'espèce, elle devient alors la conséquence d'une excitation générale de l'économie de l'animal.

Les chaleurs se traduisent de plusieurs manières chez les juments. Les unes deviennent en quelque sorte immobiles, s'arrêtent, au lieu de marcher, à la sollicitation des jambes, et sont absolument paralysées. Il est inutile de les faire courir, et autant vaut les laisser à l'écurie. D'autres, au contraire, prennent une irritabilité excessive, ruent, se défendent, secouent leur queue comme un éventail quant on leur demande de marcher, et arrivent parfois à entrer dans une telle fureur utérine, qu'elles deviennent dangereuses pour leurs cavaliers. A l'écurie, elles sont inquiètes, ne mangent pas, frappent à coups de pieds contre les murs, et font entendre un hennissement aigu et particulier quand on les touche. Dans l'un et l'autre cas, la jument n'est pas bonne à grand'chose tant qu'elle reste sous cette influence.

La seule manière de faire cesser cet état serait de faire saillir la jument : ce moyen a été parfois employé pour certaines juments de course, il a presque toujours réussi. L'animal reprend immédiatement son aspect ordinaire, mange, et devient

Digitized by Google

même plus calme, plus tranquille qu'il ne l'est habituellement. C'est un moyen assez usité dans certains pays d'élevage; quand on a une jument difficultueuse ou méchante, on la fait saillir pour la vendre; elle se montre d'ordinaire calme, docile et tranquille pendant tout le temps de sa gestation.

Les chaleurs se produisent presque invariablement chez toutes les juments au printemps, à un moment quelconque, entre le commencement du mois de mars et la fin de celui de mai. Les juments de course l'éprouvent encore quelque fois dans le courant de l'été, mais à ce moment cette indisposition perd en grande partie l'action énervante, qu'elle exerce au printemps.

On est affranchi de cette appréhension pour les juments à l'automne. C'est en grande partie à cette circonstance qu'il faut attribuer la supériorité qu'elles démontrent fréquemment à cette époque de l'année. Rarement une jument est dans la plénitude de ses moyens au printemps; aussi n'est-il pas rare de la voir à l'automne battre des chevaux qu'on leur avait toujours crus très-supérieurs.

CHÂLON-SUR-SAÔNE. L'hippodrome de Châlon-sur-Saône a quelqnes années d'existence seulement, mais il se présentait dans les meilleures conditions possibles d'organisation et de situation, quand les derniers événements sont venus momentanément interrompre le cours de ses succès. Le Comité de Châlon-sur-Saône, ayant à sa tête M. Loyseau de Charréconduit, s'est inspiré des doctrines de la Société d'encouragement, et n'avait pas tardé à placer la nouvelle création au nombre des réunions les plus importantes et les plus intéressantes de la saison d'été. L'hippodrome de Châlon-sur-Saône, situé à cinq kilomètres de la ville, dans les vastes prairies bordant la Saône, et est sans contredit le meilleur terrain que nous possédions en France. La qualité du sol est telle que l'on peut y courir presque en toute saison et par tous les temps. Les vastes dimensions du terrain permettraient d'y tracer toutes les pistes que l'on voudrait, des lignes droites d'une étendue de deux mille mètres. C'est un sol tout à fait exceptionnel.

L'événement principal de la réunion de Châlon-sur-Saône

Digitized by Google

est le grand prix de Bourgogne, combiné de telle sorte que, sans exclure les principaux vainqueurs des grands prix du printemps, on leur impose cependant des surcharges qui déterminent leur abstention, ou les mettent sur un pied de parfaite égalité avec les bons chevaux de leur année. Aussi le grand prix de Bourgogne présente-t-il un réel intérêt, car il réunit toujours un certain nombre de chevaux d'une excellente classe, malheureux au printemps, ou n'ayant pas été engagés dans les grandes courses.

CHÂLONS-SUR-MARNE. Les courses de Châlons-sur-Marne n'ont jamais eu une importance très-grande, en raison des luttes au trot ou des courses au galop pour chevaux du pays. L'intérêt de l'hippodrome de Châlons-sur-Marne ne s'étendait guère au delà des limites du département. Lors de la formation du camp de Châlons, le directeur de l'Administration des Haras tenta de leur imprimer une impulsion plus grande. Cette tentative échoua, le caractère du programme s'étant attaché à donner à cet hippodrome une physionomie particulière de courses militaires et de steeple-chases. Une des causes principales de l'insuccès des courses de Châlons-sur-Marne résulte des difficultés sans nombre que l'on éprouvait pour s'y rendre. Le chemin de fer de l'Est vous déposait à Mourmelon, où l'on restait sans aucun moyen de transport, avec la perspective de traverser tout le camp à pied. Les chevaux ne trouvaient pas plus aisément à se loger. Un steeple-chase donné par l'Administration des Haras était le prix le plus important de la réunion.

Le terrain de Châlons-sur-Marne est aussi défavorable que possible à une destination de cette nature. Le sol y est sablonneux, profond et, par un temps de pluie, absolument impraticable.

CHAMP. Le mot champ est employé pour désigner l'ensemble des chevaux prenant part à une course, et, dans certaines circonstances, de tous les chevaux engagés. Le mot champ est d'ordinaire opposé à celui de favori (Voy. FAVORI). Dans une course l'opinion se sépare en deux camps, les uns pariant qu'un cheval gagnera, ce sont les partisans du favori, les autres qu'il ne gagnera pas, ceux-ci n'accordent leur confiance à aucun des

Digitized by Google

autres chevaux en particulier, mais à tous réunis: *C'est le champ.* Quand on dit, en parlant d'une course, *le champ était très-bon*, ou *était mauvais*, cela équivaut à : Il n'y avait que de bons ou de mauvais chevaux dans la course.

CHANTILLY. Cette ville peut être considérée comme le berceau des courses en France. Avant que l'importance prise par la Société d'encouragement lui ait permis de donner à l'hippodrome de Longchamps la position prépondérante qu'il occupe aujourd'hui, Chantilly était le centre le plus suivi et le plus attrayant des courses françaises. L'origine des courses de Chantilly remonte à 1833. On prétend qu'un jour le prince de Labanoff, qui habitait les environs et avait obtenu la permission de chasser dans la forêt, avait invité plusieurs hommes connus à cette époque par leur goût prononcé pour le sport et tous les exercices qui s'y rattachent. Tentés par l'élasticité de la pelouse, ils organisèrent une course en se rendant au rendez-vous. Le vainqueur fut M. de Normandie, un des plus remarquables sportsmen pratiquants que nous ayons jamais eus en France. Il fut l'un des premiers et le plus ardent propagateur des habitudes anglaises, et a eu depuis de nombreux imitateurs.

Cet essai, assez insignifiant en lui-même, décida du sort de Chantilly, abandonné et presque oublié depuis la mort tragique de M. le prince de Condé. On résolut d'y fonder une réunion de courses fixe et régulière. M. le duc d'Orléans, héritier présomptif du trône de Juillet, prit cette idée nouvelle sous sa protection; elle ne tarda pas à se réaliser au delà même des espérances des fondateurs. Chantilly devint le point favori et favorisé des réunions de la Société d'encouragement (Voy. JOCKEY-CLUB).

On y fonda le prix du Jockey-Club, qui ne tarda pas à devenir en France l'équivalent du Derby d'Epsom, et le prix de Diane, correspondant aux Oaks (Voyez ces mots). La phase la plus brillante de Chantilly fut celle où, pour s'y rendre, il n'y avait pas encore d'autre moyen de transport que la voie de terre. Cette difficulté laissait le séjour de Chantilly abordable seulement à une certaine classe. Cette sorte de privilége don-

Digitized by Google

nait à la réunion une physionomie toute particulière. Bientôt, le programme des courses s'élargissant chaque année, Chantilly compta trois journées réunies dans la même semaine. On venait alors de Paris s'installer toute la semaine, amenant chevaux et voitures; quelques personnes même y amenaient toute leur maison, recevaient et donnaient des fêtes.

L'équipage des princes de la famille d'Orléans chassait au moins une fois pendant cette semaine de fêtes et de réjouissances. Cette période marqua la phase la plus brillante de Chantilly, et les aubergistes en parlent encore aujourd'hui comme de l'un de ces souvenirs légendaires que l'on transmet respectueusement aux générations futures.

Le chemin de fer du Nord mit fin à cette sorte de royauté de la mode dont Chantilly jouissait sans partage. La facilité de s'y transporter en une heure, et de revenir le soir même, amena un public plus nombreux peut-être, mais d'une tout autre nature. Les choses se maintinrent tant bien que mal, tant que le chemin de fer ne conduisit les voyageurs qu'à Saint-Leu; on n'avait pour arriver de là à Chantilly d'autre ressource que des omnibus mal commodes et peu rassurants. Cette seconde partie du voyage, presque aussi longue, mais beaucoup plus incommode que la première, dégoûtait les curieux. La colonie émigrante put donc encore quelque temps continuer à l'aise sa vie d'exception. Mais quand le chemin de fer vint amener les voyageurs à dix minutes de l'hippodrome, la position exceptionnelle de Chantilly n'existait plus.

Les courses s'étaient d'ailleurs singulièrement modifiées depuis leur fondation. Elles n'étaient déjà plus le partage exclusif d'un petit nombre de personnes appartenant toutes au même monde. Le public commençait à s'initier à ces habitudes, d'abord par curiosité, et surtout bientôt grâce à l'auxiliaire des paris, qui prenaient une importance croissante. Les courses de Chantilly eurent un retentissement plus grand peut-être, mais à coup sûr moins caractéristique et peut-être, à un certain point de vue, moins spécial.

Une nouvelle source de prospérité s'était ouverte pour Chantilly pendant toute la durée de cette période. De même que la qualité parfaite de la pelouse avait accidentellement

Digitized by Google

donné l'idée d'en faire un hippodrome, on ne tarda pas à s'apercevoir que les allées de la forêt offraient une précieuse ressource pour l'entraînement. Jusque-là, les chevaux de course recevaient leur préparation au bois de Boulogne, d'une manière quelque peu primitive, dont la naïveté ferait sourire aujourd'hui le plus grand nombre des habitués des courses. Les écuries d'entraînement étaient donc venues s'établir à Chantilly, où on leur avait concédé une des plus larges et des plus belles allées de la forêt, connue sous le nom d'allée des Lions.

Le nombre des écuries s'augmentant d'année en année dans une proportion considérable, les constructions existantes à Chantilly ne suffisaient plus, il fallut en élever de nouvelles; bientôt la petite ville se trouva presque matériellement doublée et augmentée d'une colonie anglaise, équivalant presque à sa population. Au point de vue du turf, l'événement saillant de l'année à Chantilly est le prix du Jockey-Club (Voy. DERBY FRANÇAIS). Son importance, suivant le mouvement ascensionnel des courses, s'est progressivement élevée au chiffre de 20 000 francs, non compris les entrées. C'était, avant la fondation du grand prix de Paris, la course la plus importante de l'année; elle est restée la plus intéressante, et donne lieu, longtemps à l'avance, à des opérations nombreuses. Au printemps, on court également à Chantilly le prix de Diane, (Voy. ce mot) réservé aux pouliches de trois ans, et correspondant aux Oaks d'Epsom, comme le prix du Jockey-Club est en réalité le Derby français.

Une réunion d'automne a également lieu à Chantilly, mais, depuis le grand développement des courses de Paris, les deux critériums pour poulains et pouliches de deux ans en sont les faits les plus saillants. Malgré la vulgarisation des courses, qui sont devenues aujourd'hui du domaine public, Chantilly conserve néanmoins toujours un prestige particulier, qu'il doit à ses souvenirs, aux beautés pittoresques de sa situation, et que rien ne peut désormais lui enlever.

La piste de Chantilly a deux mille mètres de tour, comme à peu près tous les hippodromes français. Le sol est gazonné, élastique et d'une parfaite qualité, sauf par les temps de sécheresse exceptionnelle ; il supporte la pluie à merveille. Les

Digitized by Google

tournants ne sont pas mauvais, sans être cependant aussi adoucis que l'on pourrait le désirer. Celui dit des Réservoirs surtout est un peu roide et présente d'autant plus de tentations de se dérober aux chevaux d'un caractère douteux, qu'il longe un chemin ramenant à Chantilly même, c'est-à-dire à l'écurie. Il se produit assez fréquemment quelque confusion à cet endroit. La piste présente de plus, entre les écuries et le dernier tournant, la particularité assez rare d'une descente rapide, suivie d'une côte assez escarpée. On attribue généralement une influence quelquefois exagérée à cette disposition assez rare en France. Elle n'est pas, on doit en convenir, sans exercer une action réelle sur le résultat de certaines courses. Chantilly se trouve présenter à la fois le caractère d'Epsom par le privilége qui lui est acquis de servir de théâtre au Derby français, et de Newmarket, comme le centre le plus important d'entraînement existant en France. A l'exception des écuries de M. le comte de Lagrange, de M. Lupin, et de celle d'Henri Jennings, dont les chevaux travaillent dans la forêt de Compiègne (et encore M. Lupin a-t-il en même temps un établissement à Chantilly), les principaux chevaux de course sont entraînés à Chantilly. L'écurie de M. le major Fridolin réside à proximité, dans la forêt du Lys, séparée de celle de Chantilly seulement par l'ancienne grande route de Paris. Le nom de Chantilly est donc intimement lié à la fondation, aux progrès et à la prospérité des courses en France.

CHARMEUR. On donne le nom de *charmeur* à des hommes qui, à tort ou à raison, prétendent avoir le secret de rendre doux et dociles les chevaux les plus difficultueux. Leur secret consiste le plus souvent, quand il existe réellement, dans une grande habitude, une patience à toute épreuve, et un tact particulier du cheval, beaucoup plus que dans le moyen pratique qu'ils emploient. La tradition prétend que le fameux Éclipse était indressable et n'aurait jamais pu courir, si sa bonne étoile, ou plutôt celle de son maître, n'avait mis sur son chemin un charmeur du nom d'O'Sullivan.

Le charmeur le plus renommé qui se soit produit à notre époque est un Américain du nom de Rarey, qui vint, il y a

Digitized by Google

quelques années, professer son secret en France et en Angleterre. Il fit effectivement des prodiges sous ce rapport, et dompta tous les chevaux qui lui furent amenés. Il eut cependant peu d'imitateurs parmi ses nombreux élèves ; ses succès tenaient autant à une aptitude individuelle qu'à la mise en pratique de son système.

CHAUD. On applique le mot *chaud* à des chevaux que leur caractère, leur construction ou leur dressage portent à prendre leur travail avec emportement ou violence. Cette disposition se traduit de diverses manières : soit en voulant aller plus vite que l'on ne désire les mener, soit par des convulsions et des bonds. Le degré auquel cette particularité est accentuée chez un cheval, détermine si l'on doit lui donner le nom de défaut ou de qualité. Quand elle porte l'animal à mettre dans sa besogne une bonne volonté un peu exagérée, mais facile à modérer, c'est l'excès du courage, elle ne présente pas grand inconvénient ; mais si elle devient telle que le cheval n'obéisse plus et s'emporte, c'est un défaut. Chez un cheval de course, cependant, tout ce qui le porte à faire des efforts inutiles, et avant le moment où on les lui demande, doit être considéré comme un défaut.

Dans les services ordinaires, ce que l'on est convenu d'appeler un *cheval chaud* est rarement un animal agréable; il ne marche point au pas, tire à la main, et fatigue son cavalier ou son cocher.

CHEVAL. Au point de vue de la zoologie, le cheval est une des cinq espèces du genre dont il porte le nom. On ne saurait en donner d'autre définition scientifique, car, en ouvrant n'importe quel traité de zoologie, au chapitre concernant le cheval, on trouve : *Le genre cheval compte cinq espèces :* 1° l'*âne*, 2° le *zèbre*, 3° le *daw*, 4° le *couagga*, 5° le *cheval.* En zoologie, on emploie le mot *espèce* pour désigner deux races distinctes, et l'expression de *variété* pour établir les différences existant entre les descendants de la même souche. Ainsi, le cheval et l'âne sont deux espèces ; le cheval anglais et le cheval percheron sont deux variétés. Dans le langage usuel, on se sert indifféremment des mots race ou espèce, pour désigner les

Digitized by Google

chevaux de provenance différente. Ils n'ont donc plus ici qu'une même signification, tandis que, scientifiquement, ils expriment une idée très-différente.

Les cinq espèces de genre cheval ont été probablement assimilées par la zoologie, parce qu'ils peuvent se reproduire entre eux, et, par conséquent, constituent un seul et même genre. Le croisement du cheval et de l'âne, c'est-à-dire le mulet, est très-commun. Quant à la même alliance entre le cheval et le zèbre, le daw et le couagga, elle est beaucoup plus rare, parce qu'on a moins eu l'occasion de la pratiquer, ou que l'on n'en a pas reconnu l'utilité ; mais ce rapprochement a été tenté entre ces différentes espèces, suffisamment pour prouver qu'il existe, et par conséquent, pourrait se renouveler à l'infini.

Le squelette du cheval présente comme caractère général : jambes fines et longues, conformées pour la vitesse; poitrine profonde, indice de la même aptitude ; encolure longue ; tête expressive , sans aucune apparence de corne, bien que l'on en trouve parfois le rudiment sur un nombre de chevaux assez considérable, pour que l'exception mérite d'être constatée ; l'orbite de l'œil remarquablement bien fait et se rapprochant de celui de l'homme, en ce sens qu'il forme un cercle non interrompu, dépourvu de l'espèce de vide en arrière , qui se retrouve chez presque tous les animaux. Il est rangé dans la classe des monodactyles, c'est-à-dire n'ayant qu'un doigt. Le cheval a quarante dents, vingt à chaque mâchoire ; elles se subdivisent en six incisives, deux crochets ou canines , douze molaires.

Des opinions contraires existent sur la partie du globe qui doit être considérée comme la patrie primitive du cheval. Les uns prétendent que son berceau est l'Arabie, et qu'il en est parti pour se répandre sur la surface de la terre, soit par des migrations spontanées, soit à la suite d'importations provenant du fait de l'homme.

D'autres, au contraire, pensent plus logique d'admettre que chaque contrée s'est trouvée posséder dès l'origine le cheval qui lui est propre, et que les différences qui les caractérisent proviennent de l'influence isolée du climat de chaque pays.

Les probabilités sont cependant en faveur de la première de ces deux opinions, car partout on voit le cheval arriver à la

Digitized by Google

suite de l'homme. Il était inconnu en Amérique avant l'invasion des Espagnols; il s'y est cependant, depuis merveilleusement multiplié.

Quoi qu'il en soit, la domestication du cheval remonte à la plus haute antiquité. Il en est question aux premières périodes de l'histoire écrite de l'humanité. Il existait avant le déluge ; on a retrouvé d'assez nombreux chevaux fossiles, dont les squelettes ne diffèrent pas sensiblement des espèces que nous connaissons aujourd'hui. La construction, le caractère, la docilité du cheval, son aptitude à parcourir rapidement de longues distances, à porter ou traîner des fardeaux, ont dû, dès l'origine du monde, donner à l'homme l'idée de l'adapter à ses besoins.

Il est donc assez difficile de remonter à l'origine du cheval, comme, au reste, à celle de presque toutes les choses de ce monde, en y comprenant l'homme. Conséquemment, on ne peut beaucoup plus aisément déterminer les causes de supériorité des chevaux d'un pays sur ceux d'un autre. L'expérience a démontré cependant qu'indépendamment des qualités inhérentes aux individus, certains caractères généraux sont communs aux animaux du même pays. C'est ce qu'on est convenu d'appeler *races* (Voy. RACE).

CHRONOMÈTRE (Le). Le chronomètre est une montre de précision, employée pour constater en combien de temps la distance d'une course a été parcourue. On se servait autrefois du chronomètre pour toutes les courses, cette mesure ayant été reconnue inutile, trompeuse, inexacte et insignifiante, on y a renoncé. Le chronomètre n'est plus employé aujourd'hui que dans les courses du trot (Voy. COURIR CONTRE LE TEMPS).

CIRCONSCRIPTION. Une ancienne ordonnance ministérielle divisait autrefois la France en trois circonscriptions chevalines : 1° celle du Nord, 2° celle de l'Ouest, et 3° celle du Midi. Cette mesure avait, à cette époque, une raison d'être justifiée par l'inégalité constatée entre les chevaux entraînés dans le Nord, c'est-à-dire à Chantilly, et ceux appartenant aux départements faisant partie des deux autres circonscriptions. Pour mettre ces derniers à même de rémunérer leurs propriétaires des frais

Digitized by Google

de leur élevage et de leur entraînement, on leur réserva des prix spéciaux, où ils étaient seuls admis, dans chacune de leurs circonscriptions respectives. Quand un cheval de l'Ouest ou du Midi venait courir dans le Nord, il recevait une décharge (Voy. ce mot), c'est-à-dire un avantage de poids. Ce système eut plusieurs années de durée, mais après la victoire de *Souvenir* dans le prix du Jockey-Club, on jugea que l'élevage de province avait fait des progrès suffisants pour affronter dans des conditions égales la concurrence des chevaux du Nord, et les avantages faits à la production de l'Ouest et du Midi furent supprimés.

Les circonscriptions n'existent donc plus en réalité. Cependant cette dénomination subsiste encore, et l'on s'en sert pour désigner les chevaux qui en proviennent. Au reste, les comités de province ont en partie conservé la même doctrine, en réservant un grand nombre de prix donnés sur leurs propres fonds aux chevaux nés et élevés dans chacune des anciennes circonscriptions.

CLAIE (La) est un obstacle dont la hauteur varie comme celle d'une haie. Elle est faite de joncs tressés, et ressemble exactement aux clôtures dont les bergers se servent pour parquer les moutons dans les champs. La claie est moins dangereuse à sauter que la barrière fixe, mais plus sérieuse qu'une haie. On ne peut la toucher sans danger que dans une certaine limite.

CLAQUER est une expression impropre et ne voulant absolument rien dire, bien que plusieurs personnes l'emploient avec une certaine prétention technique. Elles veulent ainsi désigner un cheval qui est tombé broken-down. L'origine de cette locution vient probablement de ce que quelques chevaux tombent souvent broken-down en course, comme s'ils étaient frappés d'un coup de foudre, éclatant d'une manière subite et en apparence imprévue. Dans cette acception même, le mot, sans signification, de claquer n'a aucune raison d'être. Il est fort rare qu'un cheval entrant sur un hippodrome avec des jambes saines tombe broken-down. Cet accident est la période décisive d'une inflammation croissante de la gaîne tendineuse; il n'est donc presque jamais tout à fait imprévu.

Digitized by Google

On peut espérer qu'une jambe malade tiendra, mais on doit toujours craindre qu'elle ne tienne pas. Ainsi, quand un certain public des courses dit d'un cheval, qu'il est claqué, cela veut tout simplement dire qu'il est broken-down. (Voy. BROKEN-DOWN.)

CLASSE. Le mot *classe* exprime, en course, la ligne de démarcation très-tranchée qui s'établit d'elle-même entre les chevaux, à la suite des premières courses de l'année. Chaque classe comprend nécessairement un certain nombre d'individus qui ne sont pas exactement égaux entre eux, mais séparés seulement par une très-légère différence, souvent d'une appréciation difficile. D'une supériorité ou d'une infériorité relative entre eux, ils sont tous supérieurs aux concurrents d'une classe inférieure. La supériorité est ici intrinsèque, et non individuelle; elle tient à un certain ensemble impossible à définir, mais elle existe. Un cheval peut être d'une très-bonne classe, et cependant, comme individu, présenter de nombreuses défectuosités; mais il battra presque toujours un concurrent d'une classe inférieure, si bon qu'il puisse être, pris isolément. C'est dans ce sens que l'on dit d'un cheval: *Il est bon, mais il n'a pas assez de classe* pour telle ou telle course. Cela veut dire qu'il rencontrera un ou plusieurs concurrents qui, individuellement et comme animaux, ne sont peut-être pas meilleurs que lui, mais dont la classe, c'est-à-dire la puissance mécanique, est supérieure, et avec lesquels la lutte est impossible pour lui. La classe et le train sont à peu près synonymes, en ce sens que les différences de classe établies entre plusieurs chevaux résultent de l'inégalité de leur train. On compte en général trois classes de chevaux de courses : 1° ceux de première classe, c'est-à-dire les quatre ou cinq meilleurs de l'année entre lesquels se disputent les prix les plus importants; 2° ceux de seconde classe, en général très-nombreux, dont le mérite est incontestable, mais ne s'élève pas au-dessus d'un certain niveau moyen; 3° les chevaux de prix à réclamer, au-dessous desquels la délimitation devient très-difficile à établir. On dit en parlant génériquement de tous les chevaux au-dessous des concurrents de prix à réclamer : *ils ne sont pas classables*, c'est-à-dire

Digitized by Google

que, ne pouvant être rangés dans aucune des trois catégories mentionnées, il est à peu près impossible de leur assigner une place comparative.

Les différences entre les chevaux de même classe sont parfois très-minimes et peuvent être comblées par une très-légère inégalité de poids. Mais, entre concurrents de classes différentes, quand la limite est parfaitement tranchée, il faut imposer un poids qui immobilise le concurrent d'une classe supérieure. On dit fréquemment d'un cheval : *Il a* ou *n'a pas de classe*, pour exprimer qu'il est plus ou moins haut placé dans la hiérarchie que les courses établissent entre les chevaux de la même année.

CODE. Le code des courses est l'énoncé des dispositions régissant la matière et donnant la solution des difficultés qui peuvent surgir avant, pendant, et après la course même. Ce document émane de la Société d'encouragement; il a été adopté dans les séances du comité des courses des 11, 14, 18, 22 et 23 février 1867.

Le Code des courses régit toutes les courses pour lesquelles il est adopté, c'est-à-dire que la Société d'encouragement, considérée, au reste, comme la plus compétente, ou, pour mieux dire, la seule autorité réelle dans la spécialité, n'a cependant pas le pouvoir d'imposer aux sociétés particulières de province une législation faite en vue des courses en général, mais exécutoire cependant de plein droit seulement sur les terrains de la Société d'encouragement, c'est-à-dire à Paris et à Chantilly. Pour que le Code des courses soit applicable sur tout autre hippodrome étranger à la Société, il faut qu'il ait été adopté par le Comité de cet hippodrome. Cette distinction existe, au reste, beaucoup plutôt de droit que de fait, car le Code des courses de la Société d'encouragement est à peu près universellement adopté en France comme le meilleur, le plus complet et le plus approprié à nos courses. Il est de rigueur pour tous les prix de la Société d'encouragement, quel que soit l'hippodrome sur lequel ils se courent. Toute Société qui adopte des dispositions contraires doit le mentionner sur son programme. Le Code des courses est donc un document d'une extrême

Digitized by Google

importance pour tous ceux qui s'occupent de ces matières. Nous croyons devoir le reproduire *in extenso :*

CODE DES COURSES.

DE LA QUALIFICATION DES CHEVAUX.

Art. 1er. Ne sont admis à courir, sauf conditions contraires, que les chevaux entiers et juments nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite, soit au *Stud-Book* anglais, soit au *Stud-Book* français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

Art. 2. Est considéré comme disqualifié et incapable de courir partout où le présent règlement est en vigueur :

1° Tout cheval ayant couru en France dans une course publique en portant un poids inférieur à 40 kilogrammes ;

2° Tout cheval ayant couru en France dans une course publique à l'âge de deux ans, avant le 1er août.

Art. 3. Les chevaux prennent leur âge du 1er janvier de l'année de leur naissance.

Art. 4. Un cheval qui n'a pas gagné est celui qui n'a jamais gagné de course publique dans aucun pays.

Art. 5. Toute course dont le gagnant reçoit un prix formé, soit par une donation spéciale, soit par les entrées payées par les propriétaires des chevaux engagés, soit par ces deux moyens réunis, est une course publique.

Un pari particulier entre deux propriétaires n'est pas une course publique, mais s'il y a plus de deux propriétaires ayant engagé des chevaux, la course est considérée comme publique, et le gagnant, comme le gagnant d'un prix.

Art. 6. Il n'y a qu'un seul gagnant pour chaque course. Les sommes attribuées au second et au troisième, soit par une donation spéciale, soit sur les entrées, ne sont pas considérées comme des prix, même quand le programme de la course leur donnerait ce nom.

Art. 7. Les chevaux ayant couru ou gagné des courses d'obstacles ne sont pas considérés comme ayant couru ou gagné.

Art. 8. Lorsque certaines conditions particulières sont exi-

Digitized by Google

gées pour la qualification des chevaux dans une course, il suffit, pour qu'un cheval soit qualifié, qu'il remplisse ces conditions au moment de la clôture des engagements, sauf conditions contraires.

DE L'ENGAGEMENT DES CHEVAUX.

Art. 9. Les engagements doivent se faire par écrit, au domicile et à l'époque indiqués par le programme. Tout engagement arrivé après l'heure fixée est nul de plein droit, même dans le cas où le retard serait justifié par des raisons de force majeure.

Art. 10. Tout engagement doit contenir la désignation exacte du cheval engagé, son âge et son origine. Il faut y consigner les noms des père, mère, grand-père, grand'mère des chevaux, etc. En s'arrêtant à ceux de leurs ancêtres qui sont inscrits au *Stud-Book* anglais ou au *Stud-Book* français. Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ils doivent être tous nommés.

Art. 11. Après qu'un cheval a été engagé une seule fois avec sa désignation, son nom et son origine, dans une course publiée au *Bulletin officiel*, il suffit, pour les engagements subséquents, de le désigner par son nom, même s'il n'a pas couru, et si on l'engage en même temps, et pour la première fois, dans plusieurs courses, il suffit de donner sa désignation exacte et son origine pour l'un de ces engagements, et son nom seulement pour les autres.

Art. 12. Si l'on veut changer le nom sous lequel un cheval a déjà couru, on doit, dans tous les engagements faits pendant trois mois à dater du premier engagement, qui suit ce changement, mentionner à la suite du nouveau nom celui ou ceux sous lesquels le cheval a déjà couru.

S'il s'agit d'un cheval n'ayant pas couru, mais ayant reçu un nom, soit au *Stud-Book*, soit dans un engagement antérieur, il suffit de mentionner le changement et de donner le nouveau nom avec l'ancien, dans le premier engagement inséré au *Bulletin officiel*.

Art. 13. Les commissaires ont, dans tous les cas, la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui de la

Digitized by Google

désignation des chevaux, toutes les justifications qu'ils jugent nécessaires.

Art. 14. Si un cheval est engagé sans être désigné conformément aux règles qui précèdent, il est disqualifié, c'est-à-dire qu'il ne peut courir, et que son propriétaire doit néanmoins payer le forfait ou la totalité de la mise s'il n'y a pas de forfait, ou si l'époque où il doit être déclaré est passée.

Art. 15. Si le cheval a été exactement désigné, et que de cette désignation même il résulte qu'il n'est pas qualifié pour la course dans laquelle on l'engage, l'engagement est nul et le propriétaire ne doit pas d'entrée.

Art. 16. Si, par suite d'une manœuvre frauduleuse, un cheval court ou est engagé sous une fausse désignation, ce cheval devient incapable de courir ensuite dans aucune course. Son propriétaire doit restituer à qui de droit la valeur des prix qu'il a gagnés, et peut être déclaré incapable de faire courir à l'avenir aucun cheval.

Art. 17. Toute personne qui engage un cheval sous un nom fictif, ou sous le nom d'une autre personne, est responsable de l'engagement.

Toute personne qui désire ne pas faire courir ses chevaux sous son nom, ou toute association de propriétaires, peut adopter un pseudonyme en en faisant la déclaration au secrétaire de la Société d'encouragement, qui l'inscrit sur un registre tenu à cet effet.

On ne peut adopter ni faire enregistrer comme pseudonyme le nom d'aucune personne faisant courir ou ayant fait courir en France depuis moins de vingt ans.

Art. 18. Toute personne ayant souscrit un engagement ne peut ni retirer son nom, ni lui substituer celui d'une autre personne, et reste toujours responsable de la totalité de l'entrée ou du forfait. Aucun changement d'aucune espèce ne peut être apporté aux engagements après le terme fixé pour les recevoir.

DES DÉCLARATIONS DE FORFAIT ET DES ENGAGEMENTS NULS.

Art. 19. Le droit de retirer un cheval ou de déclarer forfait appartient exclusivement à la personne qui l'a engagé ou à

Digitized by Google

ses représentants. La déclaration doit être faite aux commissaires ou à la personne chargée de recevoir les engagements.

Art. 20. Quand un cheval est vendu avec tout ou partie de ses engagements, le vendeur ne peut plus déclarer forfait ni retirer ce cheval d'aucun des engagements avec lesquels il a été vendu, et ce droit appartient exclusivement à l'acquéreur ou à ses représentants.

Dans le cas de vente à l'amiable, une reconnaissance écrite et signée des deux parties est nécessaire pour constater qu'un cheval a été vendu avec ses engagements. Dans le cas d'une vente publique ou d'une vente dans un prix à réclamer, les conditions de la vente ou celles de sa course font foi.

A défaut des preuves ci-dessus, un cheval est toujours considéré comme vendu sans ses engagements.

Quand un cheval est vendu sans ses engagements, le vendeur conserve le droit d'en disposer, et il peut accorder ou refuser à l'acquéreur l'autorisation d'en profiter.

Art. 21. La déclaration par laquelle un cheval est retiré d'une course est irrévocable.

Si un cheval pour lequel on a payé forfait ou qui a été retiré par une personne ayant qualité à cet effet est, par suite d'une erreur, admis à courir, il ne peut pas gagner, et est disqualifié pour cette course.

Art. 22. L'engagement d'un cheval est annulé, si la personne sous le nom de laquelle il a été engagé meurt avant l'époque fixée pour le payement de l'entrée ou du forfait. Dans les courses où il est stipulé que l'entrée sera représentée par un billet, l'époque du payement sera considérée comme fixée au jour de la souscription de ce billet.

Art. 23. L'engagement fait pour une poule de produits est nul, si la jument engagée est vide, si elle a un produit mort-né, si elle met bas avant le 1er janvier, ou si elle a plus d'un produit.

Art. 24. Lorsque, par dérogation à l'article 8, et par suite de conditions particulières exigées pour la qualification des chevaux dans une course, un cheval qui était qualifié à l'époque de son engagement cesse de l'être au moment de la course, l'engagement de ce cheval est nul.

Digitized by Google

DES ENTRÉES ET FORFAITS.

Art. 25. Les entrées sont réunies au prix, sauf conditions contraires.

Art. 26. Le montant du forfait, ou de l'entrée lorsqu'il n'y a pas de forfait, doit être versé au moment de l'engagement.

Dans les courses pour lesquelles les engagements se font un an ou plus d'un an à l'avance, le montant de l'entrée ou du forfait peut être représenté par un billet à ordre.

Lorsque les conditions de la course admettent plusieurs forfaits, c'est le forfait le plus élevé qui doit être déposé ou souscrit.

Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé peut être refusé.

Art. 27. Aucun cheval ne peut courir sans que son entrée ait été payée.

Le fonds de course est responsable de l'entrée des chevaux pour les courses où les Commissaires les auront laissés partir.

Art. 28. Toute personne ayant plusieurs chevaux engagés dans la même course, ne peut en faire partir aucun, tant que les entrées ou forfaits ne sont pas payés pour tous ceux qui, bien que ne partant pas, lui appartiennent ou sont engagés sous son nom, ou sous le même nom que le cheval qu'elle fait courir.

Aucun cheval ne peut courir, tant que toutes les entrées dues par son propriétaire ou par la personne qui l'a engagé, ne sont pas payées.

Aucun cheval ne peut non plus courir tant que toutes les sommes dues pour ses engagements ne sont pas payées.

Art. 29. Le droit d'empêcher un cheval de partir, en vertu des dispositions de l'article précédent, appartient :

Aux gagnants des prix pour lesquels des entrées ou des forfaits sont dus;

Aux Commissaires ou au trésorier des courses de la localité où les entrées et les forfaits sont dus;

Au secrétaire de la Société d'encouragement.

Lorsqu'il s'agit d'entrées ou de forfaits dus dans un autre endroit que celui où la course a lieu, l'opposition doit, pour être

Digitized by Google

valable, être faite la veille de la course avant quatre heures du soir.

Dans tous les cas, elle doit être faite par écrit et signée.

Art. 30. Si, malgré l'opposition régulièrement formée contre lui, un cheval prend part à la course, il ne peut pas gagner et est disqualifié.

Art. 31. Quand un cheval a été vendu avec tout ou partie de ses engagements, et que, faute par l'acquéreur d'en payer le montant, le vendeur est obligé de le payer lui-même, il a, jusqu'à ce qu'il soit remboursé, le droit de réclamer contre l'acquéreur et contre le cheval, l'application de l'article 29.

Art. 32. Quand un propriétaire a été obligé, pour faire partir un cheval, de payer des entrées ou forfaits dont il n'était pas lui-même débiteur, il a, jusqu'à ce qu'il soit remboursé, le droit de réclamer contre la personne et contre les chevaux dont il a payé les engagements, l'application de l'article 29.

Art. 33. Lorsqu'il existe des raisons de croire que, pour éluder quelques dispositions du règlement, un cheval a été engagé par un prête-nom, les Commissaires ont le droit de sommer la personne sous le nom de laquelle l'engagement a été fait, de prouver, à leur satisfaction, que le cheval n'est pas, en totalité ou en partie, la propriété d'un débiteur d'entrées ou de forfaits, ou d'une personne incapable de faire courir. Si cette preuve n'est pas fournie, les commissaires ont le droit de refuser l'engagement.

DU PESAGE.

Art. 34. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et si, un quart d'heure après, tous les jockeys ne sont pas prêts, on peut faire partir ceux qui le sont.

Art. 35. Tous les jockeys sont tenus de se faire peser, avant la course, devant les Commissaires ou leur délégué, qui constatent le poids de chaque jockey, mais ne sont pas responsables si ce poids n'est pas calculé correctement d'après les conditions de la course.

Tout jockey qui, sans en avoir obtenu la permission de la personne chargée du pesage, ne se fait pas peser devant elle avant la course, est mis à l'amende de *cinquante francs*.

Digitized by Google

Art. 36. Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

Si un jockey est, par suite d'un accident, hors d'état de revenir jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

Tout jockey qui ne se présente pas au pesage après la course est mis à l'amende de *cinquante francs*. Tout jockey dont le poids, après la course, est inférieur de plus de un kilogramme au poids constaté avant la course, peut être mis à une amende n'excédant pas *cinq cents francs*.

Art. 37. Tout cheval n'ayant pas porté le poids fixé par les conditions de la course est distancé. On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers.

DU DÉPART.

Art. 38. La place des chevaux, au départ, est tirée au sort avant chaque course, si les Commissaires le jugent utile.

Art. 39. Quand la personne chargée, par les Commissaires, de faire partir les chevaux a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent, dès lors, leurs mises entières.

Art. 40. La personne chargée de faire partir les chevaux peut faire ranger les jockeys en ligne en arrière du point de départ, aussi loin qu'elle le juge nécessaire. Il est interdit aux jockeys de prendre le galop avant que le signal de partir soit donné. Les chevaux doivent marcher au pas vers le poteau et partir du pas.

La personne chargée de faire partir les chevaux est juge souverain de la validité du départ.

Art. 41. Si un jockey désobéit ou cherche à prendre un avantage illicite, les Commissaires peuvent lui imposer une amende et même lui interdire de monter dans les courses de la localité pendant le temps qu'ils jugent convenable.

Tout jockey mis à l'amende est incapable de monter, même dans une autre localité, tant que cette amende n'est pas payée.

Tout jockey se trouvant sous le coup d'une exclusion ou d'une suspension prononcée par les Commissaires du Jockey-

Digitized by Google

Club anglais, est incapable de monter partout où le présent Règlement est en vigueur.

DE LA COURSE.

Art. 42. Tout cheval qui, dans une course, en pousse un autre, le croise, ou, par un moyen quelconque, l'empêche d'avancer, peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant en totalité ou en partie au même propriétaire.

Tout cheval qui coupe la ligne suivie par un autre, avant d'avoir au moins deux longueurs d'avance sur lui, peut aussi être distancé.

En outre, si les Commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent le punir conformément aux dispositions de l'article 41.

Art. 43. Lorsqu'un cheval, en courant, passe en dedans d'un poteau, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer sur la piste à l'endroit où il est sorti.

Art. 44. Si un jockey tombe, et que son cheval soit remonté et amené au but par une autre personne, le cheval prend sa place comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu qu'il soit reparti de l'endroit où le jockey est tombé.

Art. 45. Pour qu'un cheval ait gagné, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions de la course, quand même aucun concurrent ne se serait présenté. Dans ce cas, il est passible des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

Art. 46. Il est interdit de faire partir un ou plusieurs chevaux dans une course, sans avoir l'intention d'essayer de la gagner.

Tout jockey convaincu d'avoir, dans un but frauduleux, fait battre le cheval qu'il monte, peut être puni par les Commissaires, conformément aux dispositions de l'article 41.

Tout propriétaire convaincu d'avoir donné à son jockey l'ordre de ne pas gagner, peut être déclaré incapable d'engager ou de faire courir aucun cheval.

DU SECOND CHEVAL.

Art. 47. Lorsque, par suite de la disqualification du cheval arrivé premier, le second se trouve ayant droit au prix, ou lorsque

Digitized by Google

les conditions de la course attribuent au second ou au troisième, soit un prix spécial, soit une somme sur les entrées, et qu'il n'y a pas de cheval placé second ou troisième, l'argent destiné au second ou au troisième fait retour au fonds de course.

Si le cas se présente pour une poule sans prix, le montant du prix de la poule ou l'argent destiné au second ou au troisième, est partagé entre tous les souscripteurs, à l'exclusion de ceux qui ont payé forfait, et s'ils ont tous payé forfait, l'argent fait retour au fonds de course.

DES ÉPREUVES NULLES.

Art. 48. Si, dans une course en une seule épreuve, deux ou plusieurs chevaux arrivent les premiers au but, tellement ensemble que le juge ne puisse pas décider lequel a gagné, ces chevaux recourent après la dernière course de la journée. Les autres chevaux sont considérés comme perdants et prennent leurs places respectives comme si la course avait été terminée la première fois.

Art. 49. Si, après que deux ou plusieurs chevaux ont couru une épreuve nulle, leurs propriétaires conviennent de partager le prix, ils partagent aussi l'argent attribué au second, et, s'il y a lieu, au troisième; ces chevaux sont tous alors considérés comme gagnants et passibles des surcharges imposées au gagnant de ce prix; mais dans les courses pour lesquelles les surcharges sont établies d'après l'importance des sommes gagnées, ils sont considérés comme ayant gagné seulement le montant de leur part.

Art. 50. Si deux ou plusieurs chevaux arrivent ensemble de façon, que le juge ne puisse décider qui est second, l'argent attribué au second est partagé entre eux, et s'il y a une somme attribuée au troisième, ils la partagent aussi. Ces chevaux sont tous passibles des surcharges imposées au second dans cette course; mais dans les courses pour lesquelles il existe des surcharges en raison des sommes reçues comme second, ils sont considérés comme ayant reçu seulement le montant de leur part.

Digitized by Google

DES COURSES EN PARTIE LIÉE.

Art. 51. Pour gagner une course en partie liée, un cheval doit gagner deux épreuves, à moins qu'il ne coure seul. Dans ce cas, il suffit, qu'il parcourt une seule fois le terrain.

Art. 52. Un poteau est placé à cent mètres du but, les chevaux qui n'ont pas dépassé ce poteau lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

Art. 53. La place des chevaux au départ est tirée au sort à chaque épreuve, si les Commissaires le jugent utile.

Art. 54. Si le juge ne peut décider quel est le cheval qui a gagné, l'épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir.

Art. 55. Si deux chevaux gagnent chacun une épreuve, ils peuvent seuls recourir pour la troisième, qui décide de la course.

Art. 56. Si la course est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est déterminée par celle qu'ils ont eue à la seconde épreuve. S'il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

Art. 57. Tout cheval retiré avant que le prix soit gagné, est distancé.

Art. 58. Aucun cheval n'est distancé à la troisième épreuve.

Art. 59. Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous des noms différents.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels les propriétaires des chevaux partants s'intéresseraient les uns les autres dans leur chance de gagner.

Deux chevaux entraînés dans la même écurie ne peuvent pas courir dans une course en partie liée, bien qu'ils appartiennent à des propriétaires différents.

DES PRIX A RÉCLAMER OU A VENDRE AU PLUS OFFRANT.

Art. 60. Lorsque les conditions d'une course portent que *le gagnant sera à vendre pour un prix déterminé*, toute personne ayant l'intention de l'acheter peut, dans le quart d'heure qui

Digitized by Google

suit la course, remettre aux Commissaires, au juge ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée contenant l'offre d'un prix, qui ne peut être inférieur à celui fixé par les conditions de la course. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes, et le gagnant appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Son propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, et l'excédant, s'il y en a, revient au fonds de course.

Cet excédant doit être payé de suite aux Commissaires, faute de quoi la vente est nulle, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

Art. 61. Lorsque les conditions d'une course portent que *tous les chevaux seront à vendre pour un prix déterminé*, toute personne qui désire acheter un ou plusieurs chevaux partants peut, dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux Commissaires, au juge ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée contenant l'offre d'une somme qui ne peut être inférieure à celle fixée par les conditions de la course, augmentée, s'il s'agit d'un cheval autre que le gagnant, de la valeur du prix. Le quart d'heure expiré les lettres sont ouvertes, et tout cheval ayant couru appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée; son propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, augmentée de la valeur du prix. L'excédant s'il y en a, revient au fonds de courses, et doit être payé comme il est dit dans l'article précédent.

Art. 62. Tout cheval vendu au plus offrant n'est livré qu'après avoir été payé ; il doit l'être le jour même de la course, faute de quoi, la personne qui l'a acheté ne peut plus exiger qu'il soit livré, tandis qu'elle reste obligée à le prendre et à le payer si le propriétaire l'exige.

Si le propriétaire d'un cheval vendu refuse de le livrer, après qu'il a été payé, aucun cheval lui appartenant ou engagé sous son nom ne pourra courir tant que le cheval n'aura pas été livré; l'opposition devra être faite conformément aux prescriptions de l'article 29.

Art. 63. Tout cheval vendu au plus offrant est considéré, sauf condition contraire, comme vendu sans ses engagements.

Digitized by Google

DES SURCHARGES ET REMISES DE POIDS.

Art. 64. Les juments et pouliches portent 1 kilogrammes 1/2 de moins que le poids indiqué pour les chevaux et poulains.

Art. 65. Quand les conditions d'une course imposent une surcharge, ou accordent une remise de poids pour avoir gagné ou avoir été battu un certain nombre de fois dans l'année; l'année se compte du 1er janvier précédant le jour de la course.

Art. 66. Quand les conditions d'une course imposent une surcharge aux gagnants d'autres courses, cette surcharge est applicable aux chevaux ayant gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant.

Quand une remise de poids est accordée aux chevaux n'ayant pas gagné, ils perdent le droit d'en profiter s'ils gagnent après leur engagement.

Art. 67. Les paris particuliers n'imposent aucune surcharge et ne donnent lieu à aucune remise de poids.

Art. 68. Les surcharges et remises de poids ne peuvent être accumulées; la plus forte est seule applicable.

Art. 69. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au prix toutes les entrées attribuées au gagnant, excepté la sienne.

Si un objet d'art ou autre, forme le prix ou une partie du prix, il n'entre pas en compte dans l'estimation de la valeur de la course; la somme payable en espèces est seule comptée.

DES RÉCLAMATIONS ET DES DÉLAIS DANS LESQUELS ELLES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES.

Art. 70. Le droit de réclamer contre un cheval, dans une course, appartient exclusivement aux propriétaires des autres chevaux ou à leurs entraîneurs, jockeys et autres représentants.

Les Commissaires, le juge et la personne chargée du pesage, ont seuls qualité pour recevoir les réclamations.

Les Commissaires peuvent toujours agir d'office.

Art. 71. Les délais dans lesquels les réclamations doivent être faites, à peine de nullité, sont les suivants:

Digitized by Google

1° Pour les réclamations contre la mesure des distances, la qualification des jockeys, le défaut de payement d'entrées ou forfaits, *avant la course;*

2° Pour les réclamations contre les manœuvres illicites des jockeys, les erreurs de parcours ou toute autre irrégularité ayant eu lieu pendant la course, *un quart d'heure après la fin du pesage;*

3° Pour les réclamations contre les qualifications des chevaux ou de leurs propriétaires, les erreurs dans les engagements et en général toutes les réclamations autres que celles spécifiées aux deux paragraphes ci-dessus, *dix jours francs après celui de la course ;*

4° Pour les réclamations contre une fraude ayant eu pour résultat l'engagement ou le départ d'un cheval sous une fausse désignation, et tombant sous le coup de l'article 16, *six mois après la course.*

Art. 72. Lorsqu'une objection contre la qualification d'un cheval est faite, *avant la course*, la validité de cette qualification doit être prouvée par le propriétaire du cheval. Les Commissaires fixent l'époque à laquelle la preuve devra être fournie, et si le cheval arrive premier, l'argent est retenu.

Si, à l'époque fixée, la qualification du cheval n'est pas établie à la satisfaction des Commissaires, le prix est remis au propriétaire du second cheval.

Dans le cas où la réclamation contre la qualification d'un cheval est faite, *après la course*, les preuves à l'appui doivent être fournies par la personne qui réclame. Les Commissaires peuvent exiger du propriétaire du cheval tous les éclaircissements qu'ils est en son pouvoir de donner.

DES COMMISSAIRES DES COURSES.

Art. 73. Les Commissaires des courses doivent publier le programme, recevoir les engagements, décider de la qualification des chevaux, veiller au recouvrement des entrées, fixer vingt-quatre heures au moins à l'avance l'heure et l'ordre des courses, prendre les dispositions convenables pour le terrain, le pesage, la désignation des juges du départ et de l'arrivée,

Digitized by Google

et adresser dans le délai le plus bref possible le compte rendu des courses, au gérant du *Bulletin officiel*.

En cas de nécessité absolue, et lorsque des circonstances de force majeure rendent impossible de courir, les Commissaires ont le pouvoir de remettre les courses de jour en jour, mais pendant quatre jours consécutifs seulement. S'il est certain que l'impossibilité de courir doit durer plus de quatre jours après la date fixée, ils ont le droit de déclarer que les courses n'auront pas lieu.

Tous les engagements faits pour des courses dont la date serait reculée de plus de quatre jours sont nuls de plein droit.

Art. 74. Les Commissaires sont au nombre de trois; dans le cas où deux d'entre eux sont seuls présents, ils choisissent d'un commun accord un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont d'ailleurs le droit de s'adjoindre une ou plusieurs personne compétentes et de leur déléguer une partie de leurs attributions.

Ni les Commissaires, ni les personnes auxquelles ils délèguent leurs fonctions, ne peuvent les exercer pour une course dans laquelle ils seraient directement ou indirectement intéressés.

Art. 75. Toutes les réclamations ou contestations auxquelles les courses peuvent donner lieu sont jugées par les Commissaires. Leurs décisions sont sans appel.

Lorsque l'importance ou la difficulté d'une question leur paraît l'exiger, les Commissaires ont la faculté d'en déférer le jugement au Comité de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.

Art. 76. Lorsqu'en vertu d'un des articles qui précèdent, un propriétaire, un jockey ou un cheval se trouve frappé d'exclusion par décision des Commissaires, cette exclusion ne s'applique qu'aux courses de la localité où elle a été prononcée.

Mais si les Commissaires le jugent nécessaire, ils ont la faculté de déférer l'examen des faits qui ont motivé leur décision au Comité de la Société d'Encouragement, et l'exclusion absolue ou temporaire prononcée par le Comité et insérée au *Bulletin officiel*, s'applique à toutes les courses où le présent Règlement est en vigueur. Voy. aussi RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Digitized by Google

CŒUR. Le mot cœur s'applique principalement aux chevaux de courses pour désigner le plus ou moins d'énergie qu'ils démontrent dans la lutte finale qui termine fréquemment une course. A ce moment les adversaires ont besoin d'un extrême courage, puisqu'ils sont déjà fatigués par une distance plus ou moins longue parcourue dans un très-bon train, et il leur faut encore se tendre dans un dernier effort pour répondre aux exigences de leurs jockeys, excitations qui se traduisent par des coups d'éperon et de cravache. Quand un cheval fléchit dans cette dernière épreuve on dit qu'il n'a pas de cœur. Si, non content de fléchir, il refuse absolument la lutte, c'est-à-dire, qu'au moment où son jockey commence à le *monter* comme on dit en langage technique, au lieu d'avancer, il recule, c'est un *mauvais cœur*. Quand au contraire le cheval fait des efforts répétés pour dépasser son concurrent ou ne pas se laisser dépasser lui-même, il a très-bon cœur. Quand cette qualité se trouve accentuée d'une manière exceptionnelle, on dit : *c'est un grand cœur*. Les jockeys, traduisant en français une locution anglaise, disent : *c'est un cheval qui a le cœur gros*, quand il lutte énergiquement. Dans le cas contraire, *il a un petit cœur ;* et pour exprimer un lutteur hors ligne : *il a le cœur gros comme une maison*. L'expression de grand cœur est plus courte et plus expressive.

CŒUR CASSÉ. Il arrive quelquefois qu'un cheval, auquel on a eu fréquemment besoin de demander des luttes sévères, et vis-à-vis duquel on a nécessairement déployé une certaine rigueur, se décourage, quand il sent le moment de la lutte arriver, il cherche à s'y soustraire, en se dérobant et même en s'arrêtant. Quelques-uns prennent la course dans une telle aversion, qu'ils refusent d'entrer sur le terrain, ou s'arrêtent devant le premier obstacle s'il s'agit d'un steeple-chase, on dit alors : *il a le cœur cassé*.

COMITÉ. Le Comité d'une société de courses, se compose d'un certain nombre de membres de cette même société, nommés par la société tout entière, et chargés de la représenter, pour toutes les mesures à prendre relativement à l'organisation pratique d'une réunion de courses ; le Comité statue sur toutes les

Digitized by Google

difficultés et réclamations qui peuvent naître de la course elle-même. Pour les courses de la Société d'encouragement le Comité se compose de quinze membres fondateurs et de quinze membres adjoints; il ne peut délibérer, qu'autant que cinq membres au moins sont présents.

Le Comité représente la Société, il vote le budget de chaque exercice, et règle l'emploi de l'excédant des fonds, s'il y a lieu. Aucune dépense ne peut être faite sans son autorisation. Il vote les programmes des courses de la Société, et les conditions de tous les prix donnés par elle. Le Comité fait le Code des courses et prend les décisions qui peuvent devenir nécessaires, pour l'interpréter, le compléter ou le modifier. Il décide en outre les questions dont le jugement lui est déféré par les Commissaires des courses de toutes les localités où le Code des courses est en vigueur. Dans ce cas, son intervention est officieuse, il remplit le rôle d'arbitre. Chaque réunion de province a un comité particulier.

Le Comité d'une réunion de courses est donc, comme on voit, investi d'un pouvoir discrétionnaire pour résoudre toutes les questions qui peuvent se présenter sur l'hippodrome dont il a la direction.

COMITÉ DES COURSES. Par suite des nominations faites dans les séances des 24 et 31 janvier, le Comité des courses se trouve composé ainsi qu'il suit, pour l'année 1872.

Membres fondateurs.

MM.
Le comte de Cambis.
Fasquel (de Courteuil).
Charles Laffite.
Ernest Le Roy.
Auguste Lupin.
Le vicomte Paul Daru.
Le comte d'Hedouville.
Le baron de la Rochette.

MM.
Le baron le Coutleux.
Le duc d'Albuféra.
Le prince de la Moskowa.
Le comte Henri Greffulhe.
Le comte A. de Noailles.
Le comte F. de Lagrange.
Le baron de Pierres.

Digitized by Google

Membres adjoints.

MM.
Le comte Amédée Des Cars.
Le duc de Fitz-James.
Adolphe Fould.
Arthur Schickler.
Charles Calenge.
J. M. L. Mackensie-Grieves.
Henri Delamarre.
Le comte Rœderer.

MM.
Le comte H. de Turtot.
Le marquis de Lauriston.
Le prince Joachim Murat.
Le prince A. d'Arenberg.
Le baron de Nexon.
J. de Carayon La Tour.
A. Boigues.

Commissaires des courses.

MM. Le baron de La Rochette.
Le comte Henri Greffulhe.
Le comte Hocquart.
M. Mackensie-Grieves, commissaire adjoint, pour la surveillance du terrain, à Paris.

Commission chargée de la surveillance et de l'entretien de la Pelouse et du terrain d'entraînement de Chantilly.

MM. Le comte d'Hedouville, président.
H. Delamarre.
A. Lupin.
A. Schickler.

COMMISSAIRES. Les Commissaires sont des personnes nommées et déléguées par le Comité d'une réunion de courses, pour le représenter, et par conséquent investis des mêmes droits et du même pouvoir. Ils sont chargés de publier le programme, de recevoir les engagements, de décider de la qualification des chevaux, veiller au recouvrement des entrées, fixer l'heure et le jour des courses, prendre toutes les dispositions qui leur semblent convenables pour le terrain, et le pesage. Ils désignent également les juges du départ et de l'arrivée.

Les Commissaires, en cas de nécessité absolue, ou de force majeure, ont le droit de remettre les courses de jour en jour, pendant quatre jours consécutifs. Si l'impossibilité de courir se prolonge au de là de ce terme, ils peuvent décider que les courses n'auront pas lieu.

Digitized by Google

Tous les engagements faits pour des courses dont la date sera reculée de plus de quatre jours, sont nuls de plein droit.

Les Commissaires sont au nombre de trois. Dans le cas où deux sont seuls présents, ils choisissent un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont le droit de déléguer leur fonctions à une ou plusieurs personnes. Ni les Commissaires, ni les personnes auxquelles ils auraient délégué leurs fonctions ne peuvent les exercer, dans une course où ils auraient un intérêt de quelque nature qu'il soit. S'il surgit une question dont la solution leur semble de nature à comporter l'intervention du comité des courses, ils peuvent la lui déférer.

Les Commissaires sont, comme on le voit, investis d'un pouvoir absolu. Cette circonstance est indispensable pour l'ordre et la régularité d'une réunion des courses. Mais ils sont de fait les interprètes de la loi, et comme tels, tenus de s'y conformer les premiers. Leur libre arbitre ne peut s'exercer qu'autant qu'il se présente une question dont la solution ne se trouve pas mentionnée au Règlement des courses. Il est donc d'une haute importance d'apporter le plus grand soin au choix des Commissaires, et de n'appeler à ces fonctions que les personnes d'une incontestable honorabilité et d'une compétence aussi complète que possible sur ces matières. Toute autre considération doit s'effacer devant ces deux indispensables conditions, dans lesquelles réside la meilleure garantie de la réusite d'une réunion de courses.

COMPAS. Le mot compas s'emploie pour exprimer le plus ou moins d'étendue de terrain que couvre un cheval à chaque foulée de galop. On dit il a un grand compas pour celui qui s'étend et couvre beaucoup d'espace dans sa foulée. Il n'est pas nécessaire qu'un cheval soit de grande taille, pour avoir un grand compas, un animal d'une taille ordinaire couvre souvent plus d'espace qu'un autre sensiblement plus grand.

CONDITION. Le mot condition s'emploie, relativement au sport, dans deux acceptions absolument différentes. Dans l'une il conserve sa signification propre, celle qui lui est attribuée dans le langage usuel. Il s'applique en ce sens à l'énoncé d'un programme de course pour exprimer les conditions imposées

Digitized by Google

aux concurrents. Ainsi, quand un programme est ainsi rédigé : Prix de X pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné une somme de 10 000 francs, le vainqueur d'un prix de 4000 francs portera une surcharge de X, d'un prix de 6000 francs et au-dessus, une surcharge de X; distance 3200 mètres; chacune de ces clauses forme une des conditions et l'ensemble les conditions de la course.

Les chevaux se trouvant dans les catégories mentionnées au programme, peuvent seuls prendre part à la course, les autres en sont exclus.

CONDITION. On entend par condition, l'état dans lequel se trouve un cheval au moment de la course. Le mot état rend à peu près la même pensée, mais avec une différence assez sensible. État comprend l'ensemble de l'animal; condition est beaucoup plus spécial et s'applique uniquement au résultat de l'entraînement. La condition est le but, l'entraînement le moyen. Il a plus ou moins bien réussi, c'est-à-dire que le cheval est en bonne ou mauvaise condition pour courir, suivant que son entraîneur est parvenu à le mettre dans la meilleure condition possible ou qu'il a échoué par une cause ou une autre. On dit alors il est en bonne ou en mauvaise condition.

CONDITION TROP HAUTE. L'entraînement d'un cheval est une progression ascendante, où sa condition s'améliore chaque jour par un travail régulier et gradué. On a assez justement comparé la condition d'un cheval de course à un triangle qui, partant de la base, arrive au sommet, pour redescendre brusquement, et revenir à son point de départ, en suivant une progression inverse. Tant que le cheval n'est pas arrivé au sommet du triangle, c'est-à-dire au maximum de la condition, qu'il lui est donné d'acquérir, on dit : sa condition est trop haute ou par abréviation *il est trop haut*, ou bien encore : il manque de travail, ce qui revient au même, puisque ce n'est que par un travail continu que le cheval acquiert le maximum de sa condition. La condition trop haute quand elle est extérieurement appréciable se traduit par une plénitude trop exubérante, le travail rigide de l'entraînement n'a pas encore pu suffisamment

Digitized by Google

absorber les tissus graisseux. Le cheval n'est pas dans sa forme. (Voy. FORME).

CONDITION TROP BASSE. La condition trop basse est le contraire de la précédente, c'est-à-dire que le cheval a passé le sommet du triangle et commence, par une pente également progressive, à revenir à son point de départ, l'absence de condition ou l'impossibilité de démontrer son mérite réel. Dans ce cas, on dit *il est trop bas de condition*, ce qui équivaut à : il n'est plus en état de bien courir. La condition trop basse se manifeste par une maigreur exagérée, un appauvrissement général de l'animal. L'excès non raisonné de travail est presque toujours la cause de cet état presque maladif.

CONFIRMÉ. On dit qu'un cheval est confirmé quand son dressage est complétement terminé, et qu'il connaît parfaitement le service auquel on le destine. Cette expression s'emploie le plus fréquemment pour les chevaux de steeple-chase qui ont toujours un apprentissage plus ou moins long à faire avant de connaître parfaitement leur métier. Quand le cheval n'hésite plus devant l'obstacle, qu'il le prend avec justesse et franchise, on dit qu'il est confirmé dans le saut.

CONSTANCE. Poulinière alezane à M. Sarazin; née en France en 1848, chez M. le prince Marc de Beauvau, par Gladiator et Lanterne, issue de Hercule. Mère en 1861 de Fidélité par Monarque; en 1862, de Monitor par Monarque; en 1863, de la Favorite par Monarque; en 1865, de le Sarazin par Monarque.

Constance est extrêmement petite, à ce point même, que lors de son arrivée à l'entraînement, il fut question de ne pas continuer sa préparation.

Elle eut certainement été retirée sans une circonstance exceptionnelle; son entraîneur Henry Jennings, avait pour Lanterne, mère de Constance, une prédilection toute spéciale. Était-ce un sentiment superstitieux de reconnaissance pour cette jument dont les succès fondèrent sa réputation ou l'une de ces sympathies irréfléchies dont ne peuvent se défendre les hommes aimant passionnément le cheval. Toujours est-il que Jennings ap-

Digitized by Google

portait dans la préparation des enfants de Lanterne un soin et une sollicitude particuliers. Il était ingénieux à leur trouver des excuses et acceptait difficilement leur infériorité. Cette partialité, il faut le dire, se trouva presque toujours justifiée, et, tôt ou tard, ces favoris finissaient par récompenser leur protecteur. Fontaine et Lustre en sont de frappants exemples.

Constance fut donc entraînée, mais courut une fois seulement à l'âge de trois ans, en 1851, à la réunion de Chantilly; elle déploya le courage inhérent à la race de Gladiator et se cassa le boulet dans un suprême effort, deux cents mètres avant le but. On s'occupait peu à cette époque des tentatives faites depuis par l'art vétérinaire en pareilles occasions, et on parlait sérieusement d'abattre la petite jument. La tendresse de Jennings la sauva encore une fois; il intervint. Pour terminer ce différend, M. le prince de Beauvau, propriétaire de la jument, lui dit de la garder et d'en faire ce qu'il voudrait.

Jennings, lorsqu'elle fut guérie, la donna à un cultivateur des environs de Pontoise, en se réservant certains droits sur sa descendance.

Le premier produit de Constance fut un grand et beau poulain noir, par Nuncio, nommé *Le Monsieur*, qui après avoir médiocrement couru sous les couleurs de M. H. Mosselmann, eut l'honneur d'être pendant plusieurs années monté par M. le maréchal de Mac-Mahon; vendu après la campagne d'Italie, il remplit peut-être encore les paisibles fonctions de Hack.

CONSUL. Cheval alezan, né au haras de Dangu en 1866, appartenant à M. le comte de Lagrange, par Monarque et Lady Lift. A gagné en 1868, le premier critérium à Chantilly (4300 fr.) — En 1869, le prix de Garches à Chantilly (4650 fr.) — La poule d'Essai, à Paris (41 300 fr.) — Le Prix du Jockey-Club, à Chantilly (78 500 fr.) — Le Prix de Seine-et-Marne (19 500 fr.)

CONTACT. Quand, dans une course ou un steeple-chase, intentionnellement ou non, deux chevaux se poussent, se heurtent, se choquent l'un contre l'autre, on dit qu'ils sont venus en contact. Cet accident se produit fréquemment dans les champs nombreux aux tournants, ou dans un steeple-chase aux abords des obstacles, quand un cheval cherche à ne pas sauter. Cet in-

Digitized by Google

cident peut donner lieu à une réclamation ; les juges ont surtout à examiner si le fait s'est produit volontairement, alors ils peuvent l'assimiler à celui de couper, et disqualifier le concurrent qui s'en est rendu coupable. Si au contraire il est démontré que le fait a eu lieu involontairement, et se trouve par conséquent être un de ces accidents inséparables des courses, on ne saurait donner suite à la réclamation.

CONTRE-BAS. Le saut en contre-bas se rencontre surtout en chasse ou dans quelques steeple-chases tracés sur un terrain naturel. On exprime ainsi une difficulté qui force le cheval à retomber sur un sol moins élevé que celui d'où il s'élance, comme par exemple le passage d'un chemin creux. Quand on saute une banquette dont le sommet est assez large pour que le cheval y marque un temps d'arrêt un peu prolongé, c'est un saut en contre-bas. Il peut donc être plus ou moins élevé. Cet obstacle se rencontrait fréquemment dans les courses au clocher, qui furent le point de départ des steeple-chases et avaient lieu à travers pays sans aucune préparation artificielle. C'est un saut quelque peu effrayant quand l'homme et le cheval ne sont pas familiarisés avec cette difficulté. Il est surtout chanceux pour l'homme d'un gros poids, parce que l'effort que le cheval doit faire pour supporter un cavalier lourd, quand il arrive à terre, tombant de haut, vient s'ajouter encore à sa force d'impulsion et à son propre poids; ce double choc augmente les chances de chutes. Les chevaux légers, courant et connaissant cet obstacle, s'en tirent souvent avec une merveilleuse prestesse.

CORNAGE (Le) est une infirmité attribuée à diverses causes, et sur le principe de laquelle on n'est pas absolument d'accord. Elle affecte dans tous les cas la gorge ou les organes respiratoires, et probablement les deux, suivant son degré d'intensité. C'est un état qui cause une grande dépréciation dans le prix d'un cheval, et le rend de fait impropre à presque tous les services, qui demandent un train long et soutenu.

Elle se révèle par un bruit anormal qui s'échappe des naseaux au trot ou au galop, et augmente avec la vitesse ou la durée de l'allure, ressemblant assez au bruit que font les

Digitized by Google

scieurs de pierres. Les inconvénients du cornage sont proportionnés au degré de l'affection chez l'animal qui en est atteint et au service que l'on en attend.

On s'exagère généralement beaucoup, la gravité de cette infirmité, surtout quand elle n'est pas caractérisée. Si le cheval fait entendre un bruit léger et ressemblant à une sorte de sifflement, il est simplement *siffleur*. Cette défectuosité est presque insignifiante, et ne rend un cheval impropre à aucun service, même celui de la course. Il vaut mieux cependant qu'il ne l'ait pas. Mais on cite surtout parmi les chevaux de steeple-chase plusieurs célébrités qui étaient atteints de cornage. Franc-Picard, The Colonel et plusieurs autres, étaient corneurs, et ont cependant couru jusqu'à un âge où d'ordinaire un cheval est presque toujours hors de service. Franc-Picard a dû être retiré d'entraînement après être tombé broken-down à Dieppe : ce n'est donc pas son infirmité qui a mis fin à une des plus longues et des plus heureuses carrières qu'un cheval de steeple-chase ait jamais traversées.

La tradition raconte que le fameux Eclipse était corneur, mais ce fait n'est nullement prouvé. Il s'élève parfois des discussions où les avis sont partagés, pour savoir si un cheval est où n'est pas corneur. Cela provient le plus souvent de ce que quelques personnes accusent un cheval de cornage dès qu'il fait un bruit quelconque en galopant, et le confondent avec ce que l'on nomme un ébrouement, qui est au contraire un excellent signe. Pour que le cornage existe, il faut qu'il y ait le bruit de sifflet où celui d'une scie agissant sur un corps dur, c'est-à-dire deux mouvements distincts, le premier d'aspiration, le second d'expiration pénible bruyant et strident. Un cheval peut avoir la respiration bruyante, sans être corneur.

Le sifflage, c'est-à-dire la première phase du corneur est également nommé cornage sec. Quant au second, il s'appelle cornage gras; si on pousse l'animal à un certain train, il se produit une sorte de râlement, pénible à entendre. Dans ce cas, le cheval ne peut guère être employé qu'à un service lent. Cependant quelques-uns chassent et même courent encore, bien qu'arrivés au dernier degré de l'infirmité, quand on passe par-dessus l'espèce d'appréhension que l'on ne

Digitized by Google

peut s'empêcher d'en ressentir en l'entendant. Quelques vétérinaires affirment qu'un cheval corneur poussé au delà d'une certaine limite tomberait suffoqué. Nous en doutons beaucoup, ayant essayé à diverses reprises de nous en convaincre pratiquement. L'instinct de conservation porte l'animal à s'arrêter, et il n'avance plus, malgré toutes les sollicitations de son cavalier.

Les causes de cornage échappent à l'analyse, car la gorge d'un cheval corneur est à l'autopsie absolument semblable à celle d'un animal sain. Ce qui paraît indiquer que la poitrine n'est pas compromise et que la cause du mal est unique-dans le larynx. On atténue les effets du cornage à l'aide d'un instrument, connu sous le nom de Rossignol. On fait une incision à la trachée artère du cheval quatre ou cinq centimètres au-dessous de la ganache ; on y introduit un tube en argent par l'intermédiaire duquel l'air arrive dans les poumons. Le cavalier n'y gagne pas beaucoup comme agrément, car l'air fait un bruit infernal en entrant et sortant de cette mécanique.

Il y a donc tout lieu de croire que la cause du cornage réside dans le larynx, et provient d'une difficulté qu'éprouve l'air pour arriver aux poumons; l'animal ferait alors un effort violent pour forcer le passage. Les Anglais nomment le cornage *Roarer*. Il est à remarquer que beaucoup d'excellents chevaux très-chauds en sont fréquemment atteints. L'influence des climats humides doit également y contribuer, car les corneurs sont excessivement communs en Normandie, et très-rares dans le midi, où cette maladie est pour ainsi dire inconnue.

COTE (La), établie sur une course, est l'ensemble des proportions auxquelles sont évaluées les chances respectives de chaque cheval dans cette course. Si, par exemple, on estime que tel cheval a une chance seulement de gagner, contre dix de perdre, sa cote est de 10/1, s'il a une chance de gagner, contre cinq de perdre, il est à 5/1 et ainsi de suite. (Voy. PARI et PARIEURS.)

CÔTE (Une) est l'inclinaison plus ou moins grande du terrain

Digitized by Google

sur un hippodrome. On attache une assez grande importance à l'influence que cette disposition du sol peut exercer sur le résultat d'une course dont elle modifie les chances, en ce sens que certains chevaux qui eussent probablement gagné sur une piste entièrement plate, se trouvent paralysés par la difficulté qu'ils éprouvent à monter.

COULER s'emploie pour définir l'allure d'un cheval de course qui s'étend bien et se relève vite dans son galop, alors *il coule bien*. On dit également une action *coulante*, c'est-à-dire aisée, facile et sans que l'animal semble faire aucun effort.

COULEURS. Lorsqu'un propriétaire a choisi une casaque d'une couleur déterminée, et en a fait déclaration au Comité des courses, elle devient sa propriété et nul ne peut faire courir sous les mêmes couleurs. Cette disposition était indispensable pour éviter la confusion entre les différents concurrents ; cependant si le propriétaire, après avoir fait sa déclaration, reste deux ans sans faire courir, ses droits se trouvent périmés, et une autre personne peut à son tour s'approprier les mêmes couleurs.

Deux chevaux appartenant au même propriétaire ne peuvent paraître dans la même course sous des couleurs différentes. Cette règle n'est pas expressément écrite au Règlement, mais elle résulte implicitement d'une décision du Comité des courses. La raison en est aisée à saisir : rarement deux chevaux, appartenant au même propriétaire, courent sérieusement l'un contre l'autre dans la même course. L'un a généralement pour mission de favoriser la chance de l'autre, c'est ce que l'on appelle communément *faire le jeu*. Le public, surtout celui qui, peu initié aux détails des courses, parie cependant, a besoin, quand les chevaux entrent sur le terrain, de les distinguer, et le plus souvent il ne peut le faire qu'à l'aide de la couleur de leur casaque énoncée au programme.

Cependant, comme un propriétaire faisant partir deux chevaux dans la même course, est tenu de déclarer avec lequel des deux il compte gagner, dans le cas où ils arriveraient premier et second, il importe que le public soit pré-

Digitized by Google

venu de cette déclaration par un signe extérieur quelconque. Il est d'usage, dans ce cas, de mettre en travers de la casaque du jockey, montant le cheval qui n'est pas désigné pour gagner, *une écharpe*. On dit alors qu'il porte les *secondes couleurs*. Son compagnon, sur lequel s'est porté le choix du propriétaire, porte les premières couleurs. Cette indication est, au reste, trompeuse pour le public, peu initié aux détails des courses.

Dans le cas dont nous parlons, surtout pour les courses peu importantes, le propriétaire désigne presque invariablement le moins bon cheval des deux, son intérêt étant presque toujours de réserver le meilleur. Pour que le choix, fait entre ses deux chevaux, ait une signification réelle, il faut donc qu'ils soient les meilleurs de la course et arrivent premier et second, de manière à pouvoir opérer à leur aise une interversion entre eux. Il ne suffit pas de vouloir gagner, il faut le pouvoir.

Au reste, cette latitude laissée aux propriétaires est la source d'une foule de contestations, de réclamations, parfois bruyantes, le public et les parieurs ne voyant jamais sans quelque mauvaise humeur un jockey qui arrive facilement au poteau, arrêter son cheval pour laisser passer son camarade. Cette tolérance se trouve, de fait, contraire à l'article du Règlement, défendant absolument à un cheval d'entrer sur un terrain de course, avec une intention autre que celle de faire tous ses efforts pour gagner. D'un autre côté, on ne saurait demander à un propriétaire de faire lutter ses deux chevaux à outrance, et de les exténuer pour le plaisir ou les intérêts du public. Il y a évidemment une nuance. Cette disposition ne peut être supprimée sans danger, car un propriétaire de mauvaise foi pourrait alors, à son aise, faire perdre ou gagner celui de ses deux chevaux qui lui conviendrait, et parier contre l'autre. En s'y prenant d'une certaine manière et n'attendant pas le dernier moment de la course, la fraude serait très-difficile à constater. Le plus sage serait peut-être de refuser à un propriétaire le droit de faire partir deux chevaux dans la même course ; mais on restreindrait alors sensiblement le nombre de chevaux partants et, par conséquent aussi, l'importance de certains prix.

Digitized by Google

Voici la liste des principaux propriétaires de chevaux de course avec les couleurs adoptées par eux :

Brod.	signifie	Broderie.	M.	signifie	Manches.
C.	—	Casaque.	Cout.	—	Coutures.
Éch.	—	Écharpe.	Col.	—	Collet.
T.	—	Toque.			

André (L.) C. orange, t. rouge.
Arenbergh (prince A. d') C. cerclée jaune et rouge, t. noire.
Aumont (P.) C. blanche, t. verte.
Bains (J.) C. bleue, cout. jaunes, t. noire.
Balensi, C. noire, m. bleues, t. bleue.
Baracé (vicomte de) C. bleue, t. noire.
Baresse, C. rayée bleu et blanc, t. idem.
Bartholomew (J.) C. mauve, t. rouge.
Basly (A.) C. orange, t. noire.
Bastard (J. Le) C. orange, t. rouge.
Bastard (baron de) C. blanche, m. bleues, t. noire.
Benoist (E.) C. violette, t. noire.
Bertheux (comte de) C. verte, t. rouge.
Béthune-Sully (comte de) C. blanche, cout. rouges, t. rouge.
Bony (comte A. de) C. rayée rouge et blanc, t. idem.
Borda (A. de) C. jaune, cout. rouges, t. rouge.
Borda (L.) C. noire, m. bleues, t. rouge.
Borrelli (baron de) C. écos., éch. blanche, t. noire.
Bower (E.) C. blanche, m. noires, t. idem.
Buisseret (vicomte de) C. rayée bleu et blanc, t. noire.
Bult (R.) C. cerise, cout. jaunes, t. noire.
Burgh (F. de) C. noire, m. magenta, t. noire et magenta.
Carter (W.) C. noire, t. idem.
Carter (Th.) C. bleue, éch. et t. jaunes.
Cartier (H. A.) C. blanche, m. bleues, t. noire.
Casidy (J.) C. blanche, m. jaunes, t. idem.
Cavel, C. rayée noir et blanc, t. noire.
Champrobert (vicomte de) C. bleue, m. noires, t. idem.
Chapard (A.) C. bleue, m. rouges, t. blanche.
Charme (E. de la) C. rayée cerise et noir, t. cerise.
Chaverondier (F.) rouge cerise, t. noire.

Digitized by Google

Chimay (prince Alp. de) C. cerise, t. bleu foncé.
Coppée (F.) bleue, m. jaunes, t. noire.
Croix (marquis de) C. et t. blanche avec croix bleue.
Culter (E.) C. bleue, m. rayées bleu et blanc, t. bleue.
Cunington, C. blanche, pois bleus, t. noire.
Daru (vicomte) C. orange, m. et t. noires.
David Beauregard (comte F. de) C. rayée bleu et blanc, t. noire.
Davis, C. blanche, m. cerclées jaune. t. blanche.
Delamarre (H.) C. marron, m. rouges, t. noire.
Delatre (L.) C. verte, t. verte.
Delchet, C. jaune, cout. violettes, t. noire.
Desvignes (A.) C. rayée violet et jaune, t. jaune.
Dorlodot (L. de) C. bleue, éch. rouge et or, t. blanche.
Dundreary (lord) C. jaune, cout. rouges, t. noire.
Esbeck-Platen (comte de) C. noire, éch. rouge et blanche, t. noire.
Espinoy (comte d') C. blanche, m., éch. et t. bleues.
Esterkazy (comte N.) C. bleue, m. et t. jaunes.
Esterhazy (comte E.) C. bleue, m. et t. jaunes.
Evry (comte E. d') C. bleu-violet, m. rayées jaune, t. rouge.
Eyben (J.) C. cerclée blanc et vert, t. noire.
Fauquet-Lemaître, C. marron, m. rouges, t. noire.
Fezenzac (duc de) C. écossaise, t. blanche.
Finot (baron J.) C. marron, t. rouge.
Fitz-Gérald (capitaine) C. grise, t. grise.
Fitz-James (duc de) C. écossaise, t. blanche.
Flersheim (G.) C. gris-perle, m. et t. cerises.
Forcinal (C.) C. bleue, m. blanches, t. bleue.
Fould (Ed.) C. cerclée jaune et noir, t. noire.
Fould (G.) C. violette, m. blanches, t. violettes.
Fouquier (F.) C. blanche, m. et t. vertes.
Fridolin (major) C. blanche, t. bleue.
Gastona (W.) C. cerclée bleu et rouge, m. bleues, t. bleue et rouge.
Georges Albert (capitaine) C. magenta, t. noire.
Gibson (H.) C. bleue, m. blanches, t. noire.

Digitized by Google

Gougeon (Ch) C. orange, éch. noire, t. orange.
Grangé (C) C. bleue, t. bleue.
Grog (baron) C. blanche, m. et t. vertes.
Guilloutet (C. de) C. rouge, m. bleues, t. bleue.
Halluite, C. rose, m. bleues, t. bleue.
Hallez-Claparède (comte) C. écarlate et bleue, t. bleue.
Halphen, C. rose, t. rose.
Hamilton (duc d') C. grenat, m. et t. grises.
Hearden, C. blanche, m. noires, t. orange.
Hédouville (comte d') C. blanche, t. noire.
Henessy (Richard) C. grise, éch. rouge, t. rouge.
Herissem (baron de) C. marron, m. bleues, t. jaune.
Heudières R. d') C. blanche, t. verte.
Heudières (P. d') C. noire, cout. cerises, t. cerise.
Jennings (H.) C. orange, m. rouges, t. noire.
Jordan (T.) C. rayée violet et blanc, t. bleue.
Jordan (H.) C. verte, t. cerise.
Juigné (comte de) C. rayée jaune et rouge, t. noire.
Kent, C. rouge, m. blanches, t. bleue.
Kerisouet, C. noire, cout. bleues, t. noire.
Lagrange (comte F. de) C. bleue, m. et t. rouges.
Langle (marquis de) C. rayée bleu et jaune, t. bleue.
Lastours (comte de) C. rayée bleu et blanc, t. bleue.
Le Cordier (baron) C. rayée blanc et solférino, t. noire.
Lefèvre (J.) C. m. et t. bleu, blanc, rouge.
Le Gonidec de Peulan, C. rayée bleu et blanc, t. bleue.
Lemaire (E.) C. blanche, m. bleues, éch. et t. rouges.
Lignières (A. de) C. blanche, éch. bleue, t. bleue.
Lionel (capitaine) C. blanche, m. bleues, t. bleue.
Louvencout (comte de) C. bleue, m. rayées jaune, t. jaune.
Loyer(Maurice) C. rouge-cerise, t. noire.
Lupin (A.) C. noire, t. rouge.
Macevoy (H.) C. noire, t. mauve.
Marion (G.) C. bleue, t. rouge.
Martial, C verte, m. rouges, éch. jaune, t. rouge.
Mary-Hubert (capitaine) C. jaune, m. blanches, t. noire.
Matthyssens, C. mauve, t. mauve.

Digitized by Google

Maurel (F.) C. noire, m. bleues, t. bleue.
Maurice (W.) C. cerise, m. et t. blanches.
Maxime, C. verte, m. marron, t. bleue.
Mesnil (baron de) C. bleue, cout. blanches, t. noire.
Miles (D.) C. bleue, t. noire.
Mizen, C. bleu-foncé, t. rouge.
Monneraye (vicomte de la) C. rose, t. noire.
Montgomery (A. de) C. écossaise, m. et t. jaunes.
Moss (Ch.) C. marron, éch. rouge, t. rouge.
Moss (J.) C. noire à pois blancs, t. rouge.
Moyse (J.) C. rayée amaranthe et jaune, t. noire.
Murat (prince A.) C. écarlate rayée bleu, t. blanche.
Nanquette (Pol) C. verte, t. verte.
Neason (J.) C. violette, t. violette.
Neverlée (de) C. cerise, t. noire.
Nexon (baron de) C. gris-perle, t. cerise.
Nicaise (L.) C. rouge, m. et t. bleues.
Ortégat (J.) C. bleue, m. blanches, t. noire.
Paul (Wdit-Smith) C. rouge, t. rouge.
Perregaux (Comte de) C. bleue à raies blanches, t. bleue.
Perrin, C. bleue, éch. blanche, t. rouge.
Planner (W.) C. blanche, t. violette.
Poncins (marquis de) C. grenat, broderie noire, t. grenat.
Porte (E.) C. cerise, t. cerise.
Portes (marquis de) C. blanche, pois bleus, t. blanche.
Pratt. (Ch.) C. marron, m. et t. orange.
Prunet (H.) C. bleue, t. noire.
Richard (capitaine) C. cerclée marron et blanc, t. marron.
Riddell (J. R.) C. rose, éch. blanche, t. noire.
Robin (J.) C. rouge, m. rouges et noires, t. noire.
Rochetaillé (baron de) C. rayée cerise et blanc, t. idem.
Rotalier (vicomte de) C. jaune, m. blanches, t. noire.
Rotschild (baron de) C. bleue, t. jaune.
Roy (Ch.) C. havane, m. havane et bleu, t. bleue.
Roy (F.) C. écarlate, t. blanche.
Saussay (R. du) C. groseille, m. et t. noires.
Schickler (A.) C. blanche, m. et t. cerises.
Smith (W. Paul dit) C. rouge, t. rouge.

Digitized by Google

Staples, C. marron, m. et t. rouges.
Staub (A.) C. rose, t. noire.
Steiner, C. noire, t. rose.
Suchel (M.) C. orange, éch. et t. blanches.
Terwangne (baron de) C. orange, éch. bleue, t. orange.
Verre (L.) C. rouge, éch. noire, t. noire.
Verry (J.) C. grenat, t. orange.
Weil (Maurice), C. écarlate, m. cerise et bleue, t. bleue.
Young, C. rouge-cerise, t. noire.

COUPE (La). A l'origine des courses, un grand nombre des principaux prix consistaient en un vase d'argent ou *Coupe*. L'usage de ces prix, plus honorifiques que lucratifs, s'est sensiblement modifié, sans cependant se perdre entièrement. On y joint seulement aujourd'hui une somme d'argent plus ou moins forte. Presque tous les hippodromes importants ont un prix qu'ils nomment *la coupe*, comme le *Goodwood Cup* en Angleterre, *la Coupe de Deauville* en France. On donne fréquemment sous cette dénomination un objet d'art quelconque, soit un bouclier ou un service d'argenterie. Ces sortes de prix sont généralement connus sous la désignation de *la coupe*.

COUPER. On entend, en termes de course, par *couper*, l'action d'un jockey qui, après avoir dépassé son adversaire, le croise en passant devant lui pour prendre la corde, lui ôtant ainsi la possibilité de défendre sa place, s'il est en état de le faire.

Le Règlement des courses s'exprime ainsi à ce sujet : *Tout cheval dont le jockey est convaincu d'avoir coupé un concurrent, doit être disqualifié et avec lui les autres chevaux de la même écurie, s'il en est dans la course.*

Cette règle a pour base fort juste le principe qu'aucun des concurrents ne doit prendre un avantage illicite en empêchan ses adversaires de le dépasser, et que tous doivent suivre leur ligne, c'est-à-dire marcher droit devant eux. Cependant comme il y a un véritable avantage à se trouver placé contre la corde, il ne serait pas juste qu'aucun des chevaux cou-

Digitized by Google

rants ne puisse en profiter parce que le sort ne le lui a pas donné au départ, mais il ne peut, pour s'en emparer, l'enlever par subterfuge à celui qui en est en légitime possession. Il est donc de règle qu'un cheval après avoir dépassé son concurrent ne doit pas se placer immédiatement devant lui, avant d'avoir pris au moins une longueur d'avance; de cette manière il ne peut le gêner en rien.

COUPLÉS (chevaux). Quand un parieur hésite pour placer son argent entre deux chevaux engagés dans une course, il cherche parfois à sortir de son indécision en pariant pour les deux à la fois. La proportion est alors nécessairement moins avantageuse, puisque le parieur *pour* a une chance double de celle sur laquelle il pourrait compter, s'il prenait un seul cheval. En ce cas on donne, ou on prend les deux chevaux désignés *couplés*, c'est-à-dire ensemble. Le parieur *pour*, qui a contracté cette opération, gagne, si n'importe lequel des deux chevaux choisis arrive premier; dans le cas contraire il perd.

Le pari pour les deux chevaux couplés se fait le plus habituellement quand un propriétaire a deux chevaux engagés dans la même course et que l'on ne sait bien exactement avec lequel des deux il a l'intention de gagner. Les partisans de son écurie évitent de cette manière le danger de faire un choix qui pourrait au dernier moment ne pas être celui du propriétaire. (Voy. PARIS.)

COURABLE. Ce mot s'emploie pour exprimer l'état plus ou moins bon du terrain. On dit : *c'est un terrain courable* où *il n'est pas courable,* quand l'état du terrain le rend dangereux pour les hommes et pour les chevaux.

COURAGE semble au premier abord avoir à bien peu de chose près la même signification que cœur. Il existe cependant une différence assez notable. On entend par un cheval courageux celui qui se met volontiers à sa besogne, et l'entreprend avec énergie. C'est la même idée, seulement *cœur* en exprime le superlatif.

COURIR CONTRE LE TEMPS. On dit qu'un cheval *court*

Digitized by Google

contre le temps, quand son propriétaire a parié qu'il accomplirait une distance déterminée dans un laps de temps fixé. Comme il n'a pas de concurrent, le temps se trouve de fait son seul adversaire et en réalité, il ne court que contre lui.

Autrefois un certain temps était fixé comme limite d'une course, c'est-à-dire que si le vainqueur, qu'il fût seul ou qu'il y eût plusieurs concurrents, dépassait le temps fixé pour faire le parcours, la course était nulle. De telle sorte qu'un cheval pouvait à la fois se trouver courir contre le temps et contre un nombre plus ou moins considérable de concurrents. Cette précaution avait été prise pour empêcher qu'un cheval, courant seul, ne fît le parcours au pas, ou que, gagnant très-facilement, il ne donnât pas la véritable mesure de sa vitesse. Ce système était surtout fort en honneur dans les règlements de l'Administration des Haras. Il a été supprimé parce qu'on a reconnu qu'il était illusoire, et ne prouvait absolument rien du tout, le train d'une course étant subordonné à une multitude de circonstances, qui peuvent le rendre vite ou lent, sans que l'on puisse en tirer une conséquence bien positive sur le mérite des chevaux. Il a été prouvé qu'un cheval pouvait parfaitement accomplir une distance en un temps déterminé, et être battu par un adversaire qui aurait au chronomètre (voy. ce mot) marché moins vite. La plus sûre manière de connaître le meilleur est de les faire courir ensemble. L'expression de courir contre le temps ne s'applique donc plus qu'à un cheval qui a parié faire une certaine distance en un certain temps.

COURIR SUR SON MÉRITE. On dit qu'un cheval a couru sur son mérite quand il se trouve dans la course à la place qu'il doit régulièrement occuper d'après le mérite qu'il possède, ou que l'on lui suppose. Si, au contraire, par suite d'une circonstance quelconque, il a fait une mauvaise course et a été battu par moins bon que lui, on dit : il n'a pas couru sur son mérite, ou n'a pas été battu sur son mérite.

COURSE AU CLOCHER. La course au clocher est l'origine du steeple-chase moderne. Elle a pris ce nom parce qu'au début elle se faisait à travers champs, souvent dans un pays

Digitized by Google

inconnu aux coureurs. On prenait pour but un clocher que l'on apercevait dans le lointain, les concurrents partaient à l'aventure, passant où cela leur convenait ou plutôt où ils pouvaient. Peu à peu cet état de chose primitif s'est sensiblement modifié, on a commencé par explorer à l'avance les endroits où l'on devait passer, les obstacles qu'il fallait franchir, la place où l'on était tenu de sauter; on les marquait par deux drapeaux de couleur différente, les cavaliers devaient toujours avoir une couleur à leur droite, l'autre à gauche.

Le cercle s'est rétréci au fur et à mesure que les habitudes se modifiaient, qu'il devenait plus difficile de passer dans des champs appartenant à des propriétaires différents. On en est arrivé à construire des obstacles artificiels sur des terrains plats et nus. La course au clocher est devenue le steeple-chase tel qu'il existe aujourd'hui. Dans certaines contrées d'Angleterre il conserve encore quelques vestiges de son origine. On en trouve surtout le souvenir en Irlande. Aussi les chevaux de ce pays ont-ils conservé une spécialité de sauteurs, et sont-ils sous ce rapport supérieurs à ceux de n'importe quel autre pays.

C'est en France surtout que les steeple-chases présentant un caractère artificiel, diffèrent essentiellement de l'aspect primitif des courses au clocher. Ils ont lieu le plus souvent sur des pistes de courses plates, ou l'on bâtit des obstacles en général peu sérieux, pris isolément, mais rendus dangereux par le train excessif dont la nature du sol permet de les aborder.

Ces mutations dans la nature même des courses au clocher primitives a opéré nécessairement une modification dans l'espèce et les qualités des chevaux qui y sont employés. Autrefois le mérite de sauteur était la première et indispensable condition d'un cheval prenant part à une course au clocher. La vitesse venait en seconde ligne, car il est impossible de galoper un train de course non interrompu dans des terrains naturels. Aujourd'hui presque tous les chevaux de course peuvent, avec un peu d'expérience, prendre part à un steeple-chase.

Le steeple-chase de Bade rappelle encore les courses au clocher suffisamment pour que l'on puisse se rendre compte de ce qu'elles étaient autrefois.

Digitized by Google

COURSE EXACTE. Une course exacte ou vraie est le contraire d'une course fausse, c'est-à-dire que tout s'étant passé régulièrement, c'est bien le meilleur cheval qui a gagné, et que le même résultat se renouvellerait si l'épreuve était à recommencer.

COURSE FAUSSE. On dit qu'une course est fausse quand, par suite d'un accident, d'un mauvais état de santé ou de condition momentanément incomplète, le meilleur cheval, c'est-à-dire celui qui aurait dû gagner régulièrement, a été battu. La course est fausse en ce sens qu'elle donne un résultat trompeur, c'est à dire que si elle devait être recommencée de suite ou le lendemain, ce n'est pas le même cheval qui gagnerait.

COURSE FINE. Une course est gagnée finement quand le cheval qui arrive premier, gagne d'un très-court intervalle, une tête par exemple, juste ce qu'il faut pour gagner. Ce n'est pas gagner difficilement, dans ce cas ce serait une course disputée. Pour que l'expression de gagner finement soit juste, il faut que le vainqueur ait volontairement gagné d'un aussi court intervalle. L'origine de cette expression vient de ce qu'il faut, pour gagner de cette manière, un jockey montant très-finement, et se rendant parfaitement compte de ce que peut faire son propre cheval, et celui de son adversaire.

COURSE D'ATTENTE. Voy. ATTENDRE.

COURSE EN FAISANT LE JEU. Voy. JEU.

COURSE NULLE. On entend par course nulle, une course qui doit être recommencée, parce qu'aucun des concurrents n'a rempli les conditions énoncées au programme, comme par exemple dans un dead-heat (voy. ce mot), ou bien encore quand une course est absolument annulée, ou le prix retiré par une circonstance quelconque, comme l'absence du nombre d'engagements exigé au programme. Dans ce dernier cas la course peut être nulle, c'est à dire ne pas avoir lieu, ou être recourue avec ou sans les mêmes conditions, suivant la décision du Comité dirigeant l'hippodrome, où le fait se produit. Une course pourrait encore être nulle dans plusieurs cas particuliers, comme celui où le vainqueur serait disqualifié (voy. ce mot)

Digitized by Google

à la suite d'une réclamation, et si aucun des autres concurrents n'avait rempli les conditions de la course, en ne se pesant pas, ou n'ayant pas dépassé le poteau.

Si la course est annulée parce qu'un certain nombre d'engagements ou de chevaux partants exigés par le programme n'a pas été rempli, ou à la suite de quelques conditions analogues non exécutées, le prix reste à la disposition des donateurs; mais les entrées et les forfaits doivent être remboursés aux souscripteurs. Dans le cas, au contraire, où la course serait déclarée nulle par suite de la disqualification du vainqueur, les autres concurrents n'ayant pas rempli les conditions, les entrées et les forfaits retourneraient au fonds de course (voy. ce mot). En Angleterre une course devient nulle par l'admission d'un concurrent après la clôture des engagements. Cette disposition n'existe pas en France; si le cas se présentait, le cheval indûment admis serait disqualifié, s'il avait gagné, et le second déclaré vainqueur.

COURSE EN PARTIE LIÉE. Une course en partie liée est une course dans laquelle un cheval, pour gagner, doit accomplir au moins deux fois la distance déterminée, à deux reprises différentes. Chacune de ces deux reprises se nomme épreuve; elles doivent être espacées à un intervalle d'une demi-heure au moins. Un cheval, pour être déclaré vainqueur, doit gagner deux épreuves. Si deux chevaux gagnent chacun une épreuve, ils peuvent seuls recourir la troisième. Si un *dead-heat* (voy. ce mot) avait lieu, l'épreuve serait nulle, et tous les chevaux présents au départ pourraient recourir. Si la course est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux (voy. PLACE) est déterminée par celle qu'ils ont eue à la seconde épreuve. S'il y a trois épreuves, le cheval arrivé deuxième à l'épreuve définitive, a droit à la place de second et à tous les bénéfices qui peuvent y être attachés.

Les courses en partie liée, en raison de leur caractère particulier, ont nécessité quelques dérogations spéciales à la législation générale. Ainsi, dans une course en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval, lui appartenant totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient en-

Digitized by Google

gagés sous des noms différents. Tous arrangements par lesquels les propriétaires des chevaux partants s'intéresseraient les uns les autres dans leur chance réciproque, sont formellement interdits. Deux chevaux entraînés dans la même écurie ne peuvent courir dans une course en partie liée, quand bien même ils appartiendraient à des propriétaires différents.

Sans ces précautions, deux propriétaires qui se seraient entendus, auraient effectivement été à peu près sûrs de la course, pourvu que leurs chevaux eussent un certain mérite. L'un d'eux n'aurait pas couru sérieusement la première épreuve, pendant que son associé aurait fatigué, par tous les moyens possibles, l'adversaire que l'on craignait le plus; s'il n'avait pu le battre une première fois, il est probable que celui-ci aurait succombé à la seconde épreuve, devant un adversaire relativement frais (voy. FRAIS), et se serait trouvé dans d'assez mauvaises conditions pour l'épreuve définitive. Dans le cas où les deux chevaux coalisés auraient, chacun, gagné une épreuve, ils se seraient trouvés seuls pour la troisième, et auraient pu faire tout ce qui leur aurait convenu.

Le système de la partie liée est, au reste, aujourd'hui, à peu près abandonné. L'expérience a prouvé que c'était une fatigue inutile pour les chevaux, et que le plus souvent les deux premières épreuves étaient invariablement gagnées par le même cheval. Le prix successivement Royal, National, Impérial, qui vient de recevoir, il faut l'espérer, un nom sujet à moins de variations, sous la dénomination de *Prix Gladiateur*, est une des dernières courses où la partie liée ait été pratiquée. La distance à cette époque était de quatre mille mètres. Elle a été remplacée par un parcours de six mille deux cents mètres en une seule épreuve. On a très-judicieusement pensé que cette modification rendait la course beaucoup plus intéressante et surtout plus significative. (Voy. PRIX, GLADIATEUR et DISTANCE.)

COURSE PLATE (La), est celle qui se fait sur un terrain uni, où il ne se trouve aucun obstacle, et dans laquelle les chevaux peuvent, par conséquent, s'étendre dans toute leur allure. La course plate est, à vrai dire, en raison même de cette condition, la seule épreuve à laquelle le nom de course puisse

Digitized by Google

être attribué. Dans ces conditions, effectivement, les chevaux peuvent seulement se livrer sans contrainte ni préoccupation aucune et donner la mesure de leur vitesse et de leurs forces. Celui qui arrive le premier, peut donc, à juste titre, être considéré comme le meilleur, puisque son succès est uniquement dû à sa qualité positive et réelle, en dehors de toute autre considération. Dans les courses d'obstacles, au contraire, la question de saut domine celle de la vitesse, forçant les concurrents à ne pas se mettre dans une allure étendue; autrement il leur deviendrait impossible de s'enlever et d'être prêts à chaque instant à franchir des obstacles sérieux. La victoire et la défaite dépendent autant, si ce n'est davantage, de l'adresse et de l'habitude de sauter, que du train véritable que possède le cheval. Par conséquent, un concurrent peut, grâce à cette supériorité artificielle ou fictive, battre un adversaire en réalité meilleur que lui. C'est pourquoi les courses plates ont été prises comme criterium de la qualité du cheval de course, et les vainqueurs y acquièrent une valeur qui n'est jamais reconnue aux chevaux de course de haies.

COURSE PUBLIQUE. On entend par course publique celle dont le prix et les conditions sont annoncés régulièrement par la publication d'un programme officiel, l'époque des engagements des forfaits et le chiffre des entrées fixées. La signification d'une course publique a reçu une définition beaucoup plus large, mais qui, pensons-nous, n'est pas admise en France, du moins, car on ne trouve nulle part dans aucun règlement trace de cette interprétation. D'après quelques spécialistes, une course publique serait celle dans laquelle toute personne possédant un cheval qualifié est admise à faire un engagement, après la publication des conditions de la course.

D'après cette interprétation, toute course qui n'admettrait que certaines catégories de chevaux et de personnes, comme par exemple les courses de gentlemen faisant partie de certains cercles (le grand steeple-chase de Bade se trouve dans ces conditions), ne serait pas une course publique. Nous ne pensons pas que cette opinion serait admise en France. La distinction a, ici, une importance, le règlement français disqualifiant tout

Digitized by Google

cheval qui aurait, dans une course publique, porté un poids inférieur à 40 kilos.

Toute course dont les conditions ont été débattues entre les propriétaires de chevaux partants, sans aucune participation des autorités d'un hippodrome, ne sont pas des courses publiques, mais constituent un *Match* ou une *Poule*. (Voy. ces mots.)

COURSE SÉVÈRE. La qualification de course sévère s'applique à une course menée, depuis le départ jusqu'à l'arrivée, d'un train vite et soutenu, qui met sévèrement les concurrents à l'épreuve. Ce n'est pas la même chose qu'une course qui donne lieu à un résultat disputé, c'est-à-dire à une lutte acharnée s'engageant entre deux chevaux cent mètres avant l'arrivée. Une course peut être très-disputée sans avoir été sévère, et gagnée très-facilement tout en ayant été d'une sévérité exceptionnelle. Le train dont elle a été menée pendant toute sa durée constitue le plus ou moins de sévérité.

COURSE SURE. On dit qu'une course est sûre, quand l'un des chevaux engagés se trouve dans des conditions de poids ou de supériorité qui semblent ne pas permettre de douter de son succès. On dit alors : *il est sûr de gagner*, ou il ne peut pas perdre, ce qui revient au même.

COURSES. L'origine de la course doit être à peu près aussi ancienne que l'usage du cheval. Elle en semble inséparable, la principale qualité du cheval étant de parcourir rapidement une distance plus ou moins longue. Dès que deux hommes se sont trouvés à cheval à côté l'un de l'autre, l'idée de savoir lequel pourrait le plus tôt arriver à un endroit déterminé, ou dépasser son voisin, a dû leur venir en même temps. Si primitif que puisse paraître aujourd'hui le principe d'une institution qui a pris une aussi grande place dans la vie moderne, on ne saurait lui assigner un autre point de départ. Les premiers errements des courses sont donc assez confus, mais on en trouve les traces dans l'antiquité la plus reculée.

La course prise isolément peut donc, aujourd'hui comme autrefois, se définir : *une distance déterminée étant convenue, un but*

Digitized by Google

fixé marqué, ainsi qu'un point de départ commun, savoir lequel des concurrents atteindra le premier le but. Toutes ces conditions sont indispensables pour qu'une course ait le caractère d'une épreuve réelle. Mais on ne saurait donner ce nom à la lutte de deux cavaliers partant à l'aventure jusqu'à ce que l'un d'eux se trouve devant l'autre. Ceci constitue une sorte de rixe, sans aucune espèce de but ni de raison d'être ; rien ne prouve, d'ailleurs, que le cheval qui a dépassé son camarade ne serait pas battu, si la lutte avait eu lieu régulièrement.

Il faut que la distance soit déterminée à l'avance pour que chaque concurrent puisse régler le train de son cheval, sur la longueur du chemin qu'il doit parcourir, que le but soit fixé, afin que sachant où la course se termine, ils puissent faire faire à leurs chevaux les plus grands efforts au moment opportun, certains qu'ils n'en auront plus besoin au delà du terme fixé. Enfin le point de départ doit être commun pour que les conditions soient égales.

L'organisation des courses antiques devait bien avoir quelque chose de semblable, puisque les récits des jeux olympiens ou des fêtes du cirque romain, contiennent des courses en char, présentant une sorte de caractère régulier. Mais rien de bien précis ne nous est parvenu à ce sujet. Il est surtout impossible de fixer l'époque où les courses ont été érigées en doctrine, et appliquées au développement et à l'amélioration des races chevalines. Les Arabes paraissent les premiers avoir compris que, pour remplir la destination à laquelle ils avaient approprié les chevaux, une certaine préparation était nécessaire. En outre, il est incontestable qu'ils font éprouver à leurs chevaux d'assez dures épreuves pour s'assurer de leur qualité, et que ceux sortis à leur honneur de ces essais sont les plus estimés comme reproducteurs. On retrouve chez les Arabes tous les éléments de l'art de l'entraînement, à l'état rudimentaire, il est vrai, mais beaucoup plus sévère encore, sous un certain rapport, que celui adopté en France et en Angleterre.

Les Arabes, autant du moins qu'il est permis de s'en rendre compte par les récits qui nous arrivent, nécessairement très-amplifiés et dénaturés, sur leur manière de faire à cet égard, se préoccupent peu du poids et de son influence sur la vitesse

Digitized by Google

et la durée du cheval. Comme tous les procédés employés en Orient se transmettent par tradition, il est impossible d'avoir à ce sujet une conviction quelque peu justifiée.

On est amené à croire cependant, mais par induction seulement, que les courses, telles du moins que nous les comprenons, n'ont jamais eu une organisation bien suivie en Orient. La manière de vivre des Arabes, leurs goûts et leurs besoins les ont amenés à demander des tours de force, dont on n'avait même pas l'idée avant l'importation des courses en Europe.

Comme, soit à la guerre, soit dans de longs et pénibles voyages, leur existence dépend fréquemment des qualités de leurs chevaux, ils ont senti la nécessité de les éprouver, pour ne se servir que de ceux capables de faire ce qu'ils avaient besoin de leur demander. Ils sont promptement arrivés à une sélection sévère, c'est-à-dire à écarter les sujets médiocres et à garder ceux dont les qualités leur inspiraient une juste confiance, et de là à ne se servir comme reproducteurs mâles et femelles, que de ces derniers, il n'y avait qu'un pas. Leur race a donc dû rapidement arriver à un degré de perfection, qui, en dehors de l'origine, lui assurait une supériorité transcendante sur toutes celles du monde connu. Le principe sur lequel les courses sont fondées est le même, et le résultat obtenu depuis, en Angleterre et en France, absolument identique.

Quant à l'entraînement, sa tradition nous en vient encore des Arabes. Pour faire les voyages et les chasses, conséquences forcées de leur manière de vivre, il fallait nécessairement que leurs chevaux subissent un travail préparatoire. Si l'on en croit certains auteurs, il est excessivement dur et parfois brutal, mais, sauf la proportion et la manière de les appliquer, les moyens sont absolument les mêmes qu'aujourd'hui. (Voy. ENTRAÎNEMENT.)

COURSES EN ANGLETERRE. Pour trouver en Europe une trace quelconque d'organisation régulière des courses, et de leur application à l'amélioration des races chevalines d'un pays, il faut remonter à 1740. L'Angleterre nous a longtemps précédés dans ce mode pratique d'amélioration, comme au reste dans

Digitized by Google

la création et le perfectionnement de tous les animaux domestiques, appliqués aux besoins de l'homme, et modifiés suivant les exigences de chaque époque. L'esprit d'observation pratique des Anglais, joint à une intelligente initiative individuelle, les a promptement conduits à l'écrasante supériorité qu'ils possèdent encore aujourd'hui, en dépit de tout ce qui a été fait en France, pour se traîner à leur remorque.

La question chevaline devait, surtout, préoccuper la race anglo-saxonne, à une époque où l'élément normand prédominant chez elle avait la direction des affaires du pays. Les Normands constituaient autrefois une race audacieuse et surtout conquérante. Il est à remarquer que le cheval fut toujours en honneur chez les peuples envahisseurs, tous cavaliers. Quand dans un pays ce goût et ces habitudes disparaissent, on peut être à peu près certain que l'heure de la décadence a sonné. Le cadre, où nous devons nous maintenir ici ne nous permet pas de développer ce rapprochement, mais, dans les circonstances présentes, il est digne d'attirer l'attention.

Les courses eurent nécessairement plusieurs phases de tâtonnements, avant d'arriver à une organisation quelque peu régulière. Mais on se préoccupait déjà depuis longtemps, en Angleterre, des races de chevaux, et des moyens de les amener au plus haut degré de perfectionnement possible. La sollicitude du gouvernement s'était traduite par plusieurs mesures, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Si imparfaites qu'elles fussent, elles avaient suffi cependant à éveiller l'attention sur ces importantes questions; des progrès lents mais incontestables se révélaient chaque année.

La première course constatée en Angleterre remonte à 1604, elle eut lieu *contre le Temps*. Un groom du roi Jacques Ier nommé John Lepton, entreprit de faire cinq fois le trajet entre Londres et York. Il accomplit cette tâche en cinq jours. C'est vers 1727, après la transformation d'Epsom en ville d'eaux et de plaisance, que les courses commencèrent à prendre un certain caractère de fixité non interrompu. Elles avaient lieu tous les lundis en été, sans apparat et dépouillées de tous le apprêts solennels qui les entourent aujourd'hui. On mesurai rigoureusement la taille de chaque cheval, le poids était répart

Digitized by Google

sur cette donnée par once. Une modeste clochette d'argent constituait le prix.

La chute de la dynastie des Stuarts et les événements de la guerre civile arrêtèrent momentanément la marche de l'institution naissante; mais ce goût était déjà tellement implanté en Angleterre, que même d'aussi graves circonstances n'eurent pas le pouvoir de le faire oublier. Les courses furent encore suivies par quelques amateurs passionnés, au nombre desquels on comptait Place, le *stud master* (maître d'écurie) d'Olivier Cromwell. Le fameux cheval White-Turk appartenait au Protecteur.

La restauration des Stuarts fut le signal de la renaissance des courses fondées sous Jacques Ier. Le roi remplaça les primitives clochettes par des coupes d'une valeur d'au moins cent livres. Telle est l'origine de la dénomination de plusieurs courses importantes qui se désignent, encore aujourd'hui, sous le terme générique de *Cup*. On retrouve souvent dans la généalogie des chevaux de cette époque une jument du nom de Coffin-Mare, qui avait appartenu à Olivier Cromwell. Au retour des royalistes, pour la soustraire aux représailles exercées sur les biens de la succession du Protecteur, elle fut cachée sous les voûtes sépulcrales d'une église. Cette claustration fut l'origine de son nom.

Les progrès du turf éprouvèrent un second temps d'arrêt à la nouvelle chute des Stuarts, et à l'avénement de la maison de Hanovre. Mais à la fin du règne du roi Georges Ier, les passions politiques se calmèrent, et l'on revint rapidement à des habitudes qui avaient poussé de profondes racines dans le pays. Le roi fonda des prix de 100 guinées. A partir de ce moment, le goût des courses devint national, et atteignit bientôt des proportions telles que l'opinion publique s'en inquiéta. Le Parlement jugea à propos d'intervenir pour opposer une digue à l'envahissement d'une passion qui menaçait de détourner les populations d'occupations plus sérieuses.

Le Parlement rendit une ordonnance défendant à tout propriétaire de faire courir plus d'un cheval dans la course de 50 livres. L'âge des chevaux fut fixé à cinq ans, le poids à dix stones, et une amende de 200 livres prononcée comme pénalité contre

Digitized by Google

toute infraction à ce règlement. C'est à cette époque que remonte l'existence de deux chevaux dont la réputation a traversé les siècles et nous est arrivée dans tout son éclat : Fling-Childers et Darnley-Arabian.

En 1780, le comte de Derby, bisaïeul du comte actuel, fonda à Epsom la course qui porte encore son nom aujourd'hui. C'est également au comte de Derby que l'on doit les Oaks, course instituée l'année suivante pour les pouliches de trois ans, et qui emprunta sa dénomination à la propriété du comte de Derby à Epsom. (Voy. DERBY et OAKS.)

A partir de ce moment, le goût des courses se généralisa de plus en plus en Angleterre, l'habitude de parier s'étendit à toutes les classes de la société. Les chances d'un cheval devinrent une valeur publique, se négociant dans des agences spéciales. La profession de parieur s'établit (voy. PARIEUR). Le Derby devint une affaire nationale, dont le résultat était attendu avec plus d'intérêt que celui d'une discussion importante aux chambres.

COURSES EN FRANCE. L'origine des courses en France présente au début primitif une assez grande similitude avec les premiers essais qui signalèrent en Angleterre la naissance de cette grande et importante institution. On retrouve presque à l'état de tradition le souvenir de courses, aujourd'hui tombées en désuétude, en Bretagne, en Auvergne et en Bourgogne. L'exécution pratique de ces ébauches imparfaites touche presque au grotesque, mais il ne faut pas oublier que les premiers essais furent également empreints en Angleterre d'une certaine naïveté.

Le parallèle malheureusement ne saurait être poussé plus avant. Autant le but utile et vrai des courses fut rapidement compris en Angleterre, autant il rencontra de sympathie et d'enthousiasme chez toutes les classes de la société, et devint en peu d'années une institution vraiment nationale, autant, dès qu'elles tentèrent de se produire en France sous une forme un peu sérieuse, il s'éleva contre elles de préjugés, d'opposition de parti pris, de sarcasmes et d'obstination à ne vouloir y trouver qu'un passe-temps et un semblant d'occupation pour de riches désœuvrés.

Digitized by Google

Ces préventions sont loin d'être effacées aujourd'hui, en dépit de l'évidence des faits et des résultats obtenus depuis plus de vingt ans. On se rend difficilement compte des causes d'une aussi grande hostilité contre un ordre d'idées où se trouvent à la fois réunis les intérêts du pays, et les leçons de l'expérience. Cette inégalité de la marche parallèle des deux peuples dans l'accomplissement d'une œuvre indispensable à leurs besoins communs, tient évidemment aux différences radicales de leur organisation sociale et de leur esprit pratique. Nous n'avons pas ici à envisager la question à ce point de vue, et nous devons nous borner à constater les différentes phases de la marche de l'institution des courses en France.

Une immense lacune existe entre les essais informes que nous avons précédemment mentionnés, et la première apparition d'une tentative de courses en France. La trace ne s'en trouve que vers le milieu du dix-huitième siècle, et encore se révèle-t-elle sous forme d'importation anglaise, et comme une sorte de curiosité.

En 1754, Lord Poscool fit le pari d'aller de Paris à Fontainebleau (quinze lieues environ) en deux heures. La route fut débarrassée de tout obstacle pour cette expérience, et sa Seigneurie, qui montait elle-même, parcourut la distance en douze minutes de moins que le temps fixé. L'on prêtait déjà à cette époque en France une si légère attention aux choses du Sport, qu'un fait qui dut nécessairement surexciter quelque peu l'esprit des hommes de chevaux du temps, fut à peine relaté, et que les gazettes qui en font mention ne disent même pas si lord Poscool employa, ce qui est plus que probable, plusieurs chevaux pour accomplir ce parcours. Il n'est nullement question de leur nombre, du chemin parcouru par chacun d'eux, du temps mis à parcourir la distance d'un point à un autre, suivant les difficultés de la route, toutes observations qui, comme point de repère seulement, présentaient, cependant, un certain intérêt.

On trouve également trace de courses dans la plaine des Sablons en 1776, et à Fontainebleau en 1777.

En 1783 seulement on peut saisir un semblant d'organisation. Sous l'impulsion de M. le comte d'Artois, depuis le roi Charles X, et du duc de Chartres, qui devint Philippe-Égalité, des

Digitized by Google

courses eurent lieu à Vincennes, entre des chevaux français et étrangers, où les usages anglais furent suivis dans toute leur rigueur. Le prince de Nassau, le prince de Guéménée, le marquis de Conflans, furent les principaux amateurs de chevaux de l'époque qui secondaient les princes dans cette première tentative. Des chevaux français, anglais et arabes prenaient part à ces courses divisées en catégories.

L'opinion accueillit mal cette innovation, elle fut l'objet des attaques les plus violentes et des blâmes les plus sévères de la part surtout des écuyers du temps, habitués aux airs ralentis du manége, considérant comme le nec plus ultra de l'équitation de mettre une heure à traverser la terrasse de Saint-Germain au galop. Ils ne trouvèrent pas assez de railleries ni de sarcasmes pour flétrir cette manière anormale de se servir d'un cheval. Criant à l'abomination de la désolation, prédisant déjà la décadence de la science équestre, l'anéantissement de nos admirables espèces chevalines, qui n'existaient plus et n'avaient probablement jamais existé, car sous le règne du roi Henri IV, on se plaignait déjà de leur décadence. Il est assez curieux de rechercher dans les ouvrages de l'écuyer Thiroux, les traces de cette grotesque et virulente colère. On y retrouve tous les arguments employés encore aujourd'hui par les adversaires des courses et du cheval de pur sang. On croirait, en entendant leurs déclamations, lire les passages de ce patriarche des défenseurs d'une doctrine qui, bien que plus que centenaire, n'a cependant pas vieilli d'un jour.

C'est à cette époque que l'on trouve la première trace de l'importation de quelques étalons de pur sang, d'une origine certaine. Ceux dont les noms nous sont parvenus sont King-Pepin, Teucer, Comus, Barbary et Glew - Worm. Ils ne furent probablement pas en faveur auprès des éleveurs, car c'est à peine si l'on retrouve trace de leur passage en France.

Il fut nécessairement peu question de courir pendant la Révolution. En 1810, on retrouve pour la première fois trace d'une préoccupation quelconque de la reconstitution et de l'amélioration de nos espèces chevalines, dans un règlement sur la réorganisation des haras et des courses. Il n'y est nullement fait mention des origines des chevaux. Un second arrêté, en 1820,

Digitized by Google

fixe à cinq ans le maximum d'âge des chevaux admis sur l'hippodrome, et à quatre pieds cinq pouces celui de leur taille. Sauf cette dernière mention, c'était déjà un progrès. Il se trouvait cependant quelque peu mitigé par la réglementation des poids, proportionnés à la taille respective des concurrents : le plus grand portait le poids le plus lourd, et le plus petit était le moins chargé. En 1825, une nouvelle mesure administrative vint classer les chevaux de course en deux catégories : 1° ceux de première espèce; 2° ceux de seconde espèce. Les considérants de cette bizarre dénomination sont au moins aussi étranges que la classification elle-même. Les chevaux nés de père et de mère étrangers appartenaient à la première espèce; ceux issus de père et de mère français faisaient partie de la seconde. C'était cependant le rudiment de la création du Stud-Book (voy. STUD-BOOK), car, pour établir ces deux catégories, on ne pouvait s'empêcher de constater l'origine.

Le premier arrêté ministériel où le mot pur-sang soit prononcé est de 1832. L'Administration se résignait enfin à suivre la marche de l'opinion, on commençait à s'imprégner un peu des doctrines anglaises, et à se servir des mots de Stud-Book et Racing-Calendar (voy. ces mots).

C'est de 1833 que date, en réalité, l'organisation des courses en France. Jusqu'à cette époque on peut bien constater quelques essais informes, interrompus, puis repris, pour être de nouveau abandonnés. A partir de ce moment, elles se suivent sans lacune, avec une organisation fixe, un principe déterminé, et une progression, lente parfois, mais constamment ascendante. Cette ère nouvelle fut inaugurée par la fondation d'une Société qui prit le nom de *Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux français;* elle est plus connue sous la dénomination de Jockey-Club (voy. ENCOURAGEMENT et JOCKEY-CLUB).

S'autorisant de l'exemple de l'Angleterre, la Société émit un principe nouveau, et prit pour base de ses opérations l'amélioration de toutes les espèces secondaires par l'emploi de reproducteurs de pur sang, importés d'Angleterre, en attendant que le pays fût en état de les produire lui-même. Pour arriver à ce but, on résolut de fonder des courses, la seule manière indis-

Digitized by Google

cutable d'éprouver un cheval. Après leur carrière, les meilleurs, c'est-à-dire les vainqueurs, devaient être employés comme étalons ou poulinières, répandus dans tout le pays, de manière à satisfaire les besoins multiples de la production générale.

On ne pouvait avoir une meilleure inspiration ; le principe même venait de recevoir une éclatante consécration en Angleterre, dont le commerce fournissait et fournit encore aujourd'hui des chevaux au monde entier. Cette doctrine n'était cependant pas aussi facile à implanter qu'on pourrait le supposer aujourd'hui. Les vieux préjugés se réveillèrent avec plus d'animosité que jamais. L'envie se mettant, de son côté, quelque peu de la partie, tous les hommes que leur position ou leurs occupations tenaient forcément éloignés de ce centre d'idées, firent tous leurs efforts pour le ridiculiser, en le traitant de puérile manie d'imitation. Le mot anglomanie dispensa de raisonnements. Le plus grand nombre des éleveurs de province, habitués aux anciennes traditions, grâce auxquelles il s'agissait simplement de faire naître un cheval quelconque, de le laisser pousser comme bon lui semblait, pour le vendre ensuite le plus avantageusement possible, virent avec inquiétude une organisation dont les résultats ne pouvaient manquer de troubler cette douce quiétude.

Toutes ces oppositions de bonne ou de mauvaise foi n'eussent pas exercé une bien grande influence, si elles n'eussent trouvé un point d'appui et un centre de résistance commun dans l'Administration des Haras. Celle-ci, en effet, s'était, jusqu'ici, trouvée, sans contestation aucune, investie de la direction de l'élevage français. Nul ne pouvait lui faire concurrence. Elle crut son existence menacée, et commença contre la Société d'encouragement une guerre sourde, implacable, interrompue par des trêves de courte durée, mais reprenant les hostilités avec un acharnement sans exemple, dès que l'occasion s'en présentait, avec quelque apparence de succès. (Voy. ADMINISTRATION.)

M. le duc d'Orléans ayant pris sous son patronage la Société nouvelle, l'opposition ouverte n'était guère possible; aussi l'Administration, feignant d'entrer dans un courant qu'elle était impuissante à faire remonter, institua des courses à son tour. Seulement, comme il fallait bien que l'hostilité s'abritât sous un

Digitized by Google

drapeau, on commença à discuter les courses : telles qu'elles étaient comprises par la Société d'encouragement, elles étaient, disait-on, entachées de manies anglaises, ne pouvaient avoir aucune influence sur l'amélioration générale des espèces chevalines : l'Administration se chargeait, elle, de fonder des courses sérieuses, et dans des conditions dont l'action sur l'élevage serait positive et réelle. De fait, l'Administration s'attacha à composer des programmes dont les conditions furent autres que celles de la Société. On flatta surtout cette manie du public ignorant, toujours porté à croire qu'un cheval, précisément parce qu'il peut accomplir une distance moyenne avec une vitesse vertigineuse, est incapable de marcher longtemps un train plus modéré. L'Administration prit sous son patronage les courses de quatre mille mètres, et surtout la partie liée (voy. COURSE EN PARTIE LIÉE), cette épreuve trompeuse qui ne pouvait manquer d'exercer un invincible attrait sur une certaine partie du public.

La Société avait adopté un règlement pour régir l'organisation de la fondation nouvelle. C'était le premier document sérieux de l'institution des courses. L'Administration, nécessairement, s'en confectionna un particulier, avec des conditions différentes. Il s'agissait surtout pour elle de constater son existence, son utilité, et l'impossibilité de se passer de son intervention, malgré la fondation d'une Société qui venait à côté d'elle prendre le titre de Société d'amélioration pour l'encouragement des races chevalines, c'est-à-dire lui arracher un sceptre jusqu'ici incontesté.

Les ressources de la Société n'étaient pas considérables au début. D'ailleurs, dans son désir de bien faire, elle accepta ce concours hostile et dangereux. On fit bien, car les imperfections et l'impuissance des idées administratives, relativement aux courses, ne devaient pas tarder à se révéler par l'expérience. Le principe des courses marcha quelques années au milieu de tous ces tiraillements, dont l'animosité allait croissant, au fur et à mesure que l'importance de la Société s'accroissait, que la vérité de son principe s'affirmait, et que ses ressources prenaient un plus grand développement.

Enfin, après la retraite de M. Gayot, celui des directeurs de

Digitized by Google

l'Administration, pendant cette période dont le nom peut être pris comme personnification de cette guerre intestine, les courses tombèrent sous la direction unique de la Société d'encouragement, et ne tardèrent pas, grâce à cette intelligente impulsion et au goût croissant du public, à prendre un rapide développement.

Elles avaient, jusqu'à ce moment, eu lieu au Champ de Mars et à Chantilly (voy. CHANTILLY); le premier de ces hippodromes était un théâtre peu digne de leur nouvelle splendeur. Le champ de Mars n'était, d'ailleurs, pas un terrain de courses; les propriétaires, les entraîneurs, et tous les hommes spéciaux ne cessaient de se plaindre de cette piste, dure et sablonneuse par la sécheresse, inévitable marais en temps de pluie. Une Société particulière, de courte durée, avait déjà fondé un hippodrome cosmopolite sur les prairies de Longchamps, situées entre la limite occidentale du bois de Boulogne et la Seine. L'attention de la Société d'encouragement fut éveillée par cette tentative; des pourparlers eurent lieu avec l'Administration de la ville de Paris. Enfin, en 1856, la ville céda, par une concession, à la Société, la propriété du terrain actuel de Longchamps, à la charge par la Société, de faire construire des tribunes permanentes. Grâce à ce contrat, on put créer e magnifique hippodrome existant aujourd'hui.

Le terrain mesure environ 66 hectares de superficie. Cette vaste étendue a permis de tracer plusieurs pistes de dimensions différentes, et d'éviter ainsi les tournants fréquents et raccourcis. L'hippodrome est entièrement gazonné. La nature du sol est aussi bonne que l'on peut le demander à un terrain artificiel. D'ailleurs, la piste reçoit depuis plusieurs années, sous la direction de M. Mackensie-Grieves, des soins constants; la nature du sol s'est entièrement modifiée et ne laisse aujourd'hui absolument rien à désirer. Cette transformation est telle, que le terrain a pu résister aux étranges destinations qu'il a reçues pendant le siége, et se trouver encore excellent lors de la réouverture des courses en 1871.

L'inauguration de l'hippodrome a eu lieu le 27 avril 1857. Le terrain de Longchamps et le développement des courses en France devaient recevoir ensemble et le même jour une

Digitized by Google

éclatante consécration, par l'inauguration du Grand Prix de Paris, qui eut lieu le 31 mai 1863. (Voy. PARIS [*Grand Prix de*]).

COURSES A COURTES DISTANCES s'applique aux courses en deçà de quinze cents mètres. La distance la plus courte usitée sur les hippodromes français est de huit cents mètres. Cette dernière limite, à quelques exceptions près, est généralement réservée aux poulains de deux ans.

COURSES A LONGUES DISTANCES. Cette dénomination générique s'applique, dans le langage usuel, aux courses dont la distance excède deux mille cinq cents mètres. Ce parcours varie alors de ce point de départ jusqu'à six mille deux cents mètres, la plus grande distance courue en France dans le prix *Gladiateur*.

COURSES AU TROT. Une course au trot est une course dans laquelle les chevaux trottent au lieu de galoper.

Les courses au trot, comme institution régulière, n'ont jamais reçu une grande extension en France. Elles existent seulement à l'état d'exception sur quelques hippodromes, et sont alimentées par les fonds de sociétés particulières. L'Administration des haras donne bien quelques prix au trot, mais elles ont beaucoup plus le caractère d'épreuve, dont le but est de forcer les éleveurs à monter et dresser leurs chevaux, que celui d'une course proprement dite.

Cette spécialité mérite au reste peu d'encouragement, elle ne remplit même pas la destination que son nom semble impliquer. Ce qu'on est convenu d'appeler un trotteur ne galope pas, il est vrai, mais ne trotte pas davantage. L'allure est poussée à une telle exagération qu'elle perd toute régularité et en même temps toute utilité pratique. Un trotteur ne peut pas plus être mis dans son train pour le service ordinaire, que le cheval de course lui-même. En désunissant l'allure d'un cheval, on arrive à lui faire gagner une vitesse exceptionnelle, mais en même temps une manière de marcher absolument anormale, et constituant une allure à laquelle il est impossible de donner un nom. Elle tient le milieu entre le trot et le traquenard et l'entre-pas; un trotteur de premier ordre peut faire

Digitized by Google

ainsi quatre kilomètres en 7 minutes et demie, pas beaucoup plus, quoi-qu'on en dise.

La course au trot la plus importante en France a lieu sur l'hippodrome de Rouen.

COUTEAU DE CHALEUR (*Scraper* en anglais). Lame de bois mince qui sert à racler la peau du cheval et à faire tomber la sueur provoquée par l'exercice.

COUVERTURE. Le mot *couverture* comporte deux significations, sinon opposées, au moins très-différentes, et dont l'une est prise au figuré. Dans la première de ces deux acceptions, il s'applique aux couvertures que l'on met sur les chevaux, soit à l'écurie, soit à la promenade. Ici même, et dans sa signification propre, il prend parfois un sens tout de convention. Les chevaux de course travaillent toujours couverts. On ne leur ôte les couvertures que quand on veut, ou les galoper sérieusement, ou leur donner un essai avec un autre cheval, qui doit servir de mesure à ce que l'on peut attendre du débutant en public. Quand on dit qu'un cheval va galoper *hors des couvertures*, on n'entend pas seulement dire qu'il va être monté, mais bien que l'on compte lui demander autre chose que son travail habituel. Un entraîneur, questionné par son maître sur ce que peut ou ne peut pas faire un cheval, répond habituellement : Je n'en sais rien, je ne *l'ai pas encore galopé hors des couvertures*. Cela équivaut à : Je ne lui ai rien demandé de sérieux, je ne l'ai pas essayé.

Le mot couverture exprime également l'action de se couvrir d'un pari par un autre pari fait pour l'annuler. Un parieur dit souvent : *Je n'ai pas grande confiance dans ce cheval, mais je le prends comme couverture*. Cela veut dire : J'ai parié contre lui, et je veux mettre mon argent à couvert. (Voy. l'article suivant.)

COUVRIR (Se). Quand on a fait un pari, sur le résultat duquel on n'est pas sans inquiétude, on cherche *à se couvrir*, c'est-à-dire à annuler la perte que l'on craint de faire, en faisant le pari contraire. De cette façon, on reçoit d'un côté et l'on donne de l'autre. C'est l'explication la plus simple et la plus

Digitized by Google

primitive du mot *se couvrir*. Il en comporte également une autre un peu plus compliquée.

L'industrie des paris s'étant développée, a engendré une véritable spéculation, qui ne saurait subsister si l'on se bornait purement et simplement à parier pour ou contre un cheval. Quelques industriels cherchent à y trouver un bénéfice certain et exempt de toutes chances de perte. Ils ne peuvent y arriver sans se couvrir, c'est la première règle. Toute la science du métier consiste à prendre, par exemple, un cheval à huit contre un et à le donner à quatre contre un, c'est-à-dire parier 8/1 qu'il gagnera et 4/1 qu'il perdra. De cette manière, quoi qu'il arrive, on est certain ou de gagner ou de ne pas perdre. Cette dernière hypothèse constitue la moins bonne chance. Cette opération, répétée sur un certain nombre de chevaux composant le champ d'une course, donne presque infailliblement un gain à peu près assuré, à moins d'un concours d'événements peu favorables. Toute la difficulté réside dans le plus ou moins de facilité de pratiquer cette opération multiple sur l'échelle indispensable à sa réussite. Si la personne qui l'entreprend reste trop à découvert sur le cheval gagnant, c'est-à-dire a plus parié contre lui que pour, elle peut perdre beaucoup. (Voy. PARI et PARIEUR.)

CRACK est un mot anglais nationalisé en France, et dont l'équivalent serait à peu près la locution assez usitée de *grand cheval*. Ce n'est cependant pas, précisément, la même signification. Grand cheval implique la signification d'un animal d'un grand mérite comme fait accompli et prouvé. Le mot crack comporte plus de doute et d'incertitude ; on l'emploie généralement pour désigner les grands favoris du Derby (voy. FAVORIS), ceux dont on parle beaucoup sans être parfaitement édifié sur leur mérite réel. On dit le crack de telle ou telle écurie, en parlant du cheval avec lequel cette écurie croit avoir une chance de gagner le Derby.

CRAON est une des plus jolies réunions de courses de la saison intermédiaire. Sa situation est des plus favorables, et son organisation aussi complète que possible. Ses courses ont un

Digitized by Google

grand succès dans le pays, mais leur peu d'importance, au point de vue technique, y attire peu le public de Paris.

CRITERIUM. La signification de criterium est mesure. On donne génériquement ce nom aux courses de poulains de deux ans, probablement parce qu'étant inconnu avant ces épreuves, on espère y trouver la mesure de leur mérite. Les courses de deux ans ayant lieu chaque année à une époque où la rencontre des chevaux de trois et quatre ans ne présente plus déjà qu'un intérêt très-amoindri, les criterium sont donc l'événement saillant de la saison intermédiaire des courses. L'apparition des poulains de deux ans, inconnus, précédée de rumeurs incertaines, est impatiemment attendue.

Le premier criterium a lieu à Deauville au commencement du mois d'août, et, à tout l'attrait de la nouveauté, réunit d'ordinaire un champ nombreux et donne lieu à une grande animation dans le Ring. Plusieurs autres criterium ont lieu à Moulins, Bourges, Nevers. Mais c'est à Paris que ces courses prennent une signification plus positive. Elles sont au nombre de trois pendant le cours de la réunion d'automne, à Chantilly et à Paris.

1° Premier criterium 2000 fr. pour poulains entiers de 2 ans. Entrée 100 fr.; poids, 52 kilogrammes; distance, 800 mètres.

2° Deuxième criterium, 2000 fr., pour pouliches de 2 ans. Entrée 100 fr.; poids, 53 kilogrammes; distance, 800 mètres. Ces deux courses ont lieu à Chantilly dans les premiers jours du mois de septembre.

3° Grand criterium, 10 000 fr., pour poulains et pouliches de 2 ans. Entrée 250 fr.; forfait, 200 fr., s'il est déclaré le jeudi qui précède la course. Les entrées au second, jusqu'à concurrence de 1000 fr. Poids, poulains 54 kilogrammes, pouliches 53. Distance, 1600 mètres.

La gradation entre ces trois courses est observée, de manière à isoler les chevaux dans les deux premières pour les réunir dans la troisième et se renseigner ainsi sur la mesure des produits mâles et femelles entre eux, et de leur valeur relative dans une épreuve commune, le Grand Criterium, sur une distance plus significative. Le Grand Criterium a lieu le second jour de la réunion d'automne à Paris, généralement du 20 au 25 septembre.

Digitized by Google

GAGNANTS DU PREMIER CRITERIUM A CHANTILLY.

Années	Chevaux	Propriétaires
1858	Athos	Baron Nivière.
1859	Jonathas	A. Schickler.
1860	Bochet	Mme Latache de Fay.
1861	Partisan	Duc de Morny.
1862	Pas Perdus	Duc de Morny.
1863	Rembrandt	Duc de Morny.
1864	Clermont	Duc de Morny.
1865	Czar	Suchel.
1866	Finot	L. Delâtre.
1867	Pompier	Comte F. de Lagrange.
1868	Consul	Comte F. de Lagrange.
1869	Florian	Comte F. de Lagrange.
1870	(pas couru)	(pas couru)
1871	Revigny	P. Aumont.

GAGNANTS DU SECOND CRITERIUM A CHANTILLY.

Années	Chevaux	Propriétaires
1856	Commelles	Comte d'Hédouville.
1857	Goëlette	Prince Marc de Beauvau.
1858	Wedding	Baron Nivière.
1859	Capucine	Benoîst.
1860	Aventure	H. Delamarre.
1861	Gemma	Baron Nivière.
1862	Carine	J. Teisseire.
1863	Mlle Duchesnois	Prince E. de Beauvau.
1864	Anecdote	H. Delamarre.
1865	Stratonice	I. Moyse.
1866	Atalante	Comte F. de Lagrange.
1867	Virgule	H. Delamarre.
1868	Manette II	Comte F. de Lagrange.
1869	Luisette	Delâtre.
1870	(pas couru)	(pas couru).
1871	Little-Agnès	Duc de Hamilton.

GAGNANTS DU GRAND CRITERIUM A PARIS.

Années	Chevaux	Propriétaires
1856	Duchess	Prince Marc de Beauveau.
1857	Tonnerre des Indes	H. Mosselman.
1858	Nuncia	Comte F. de Lagrange.
1859	Mon-Étoile	A. Aumont.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1860	Isabella.....	Baron Nivière.
1861	Stradella.....	Comte F. de Lagrange.
1862	Damier.....	P. Aumont.
1863	Sonchamp.....	Comte F. de Lagrange.
1864	Le Béarnais.....	Comte F. de Lagrange.
1865	Czar.....	Suchel.
1866	Montgoubert.....	Comte F. de Lagrange.
1867	Le Sarrazin.....	Comte F. de Lagrange.
1868	Mlle de Fligny.....	Aumont.
1869	Sornette.....	Major Fridolin.
1870	(pas couru).....	(pas couru)
1871	Revigny.....	P. Aumont.

CROISEMENT. Le mot de croisement s'emploie pour désigner l'accouplement de deux animaux de race différente, fait en vue de produire un sujet, réunissant les qualités du père et de la mère. L'expression de croisement implique nécessairement que les deux animaux sont de race différente, et rapprochés avec l'idée d'obtenir un résultat préférable, ou autre, que celui qui résulterait d'une alliance entre individus de la même race; dans ce dernier cas, ce serait un accouplement. Ainsi le rapprochement d'un cheval et d'une jument de pur sang est un accouplement, celui d'un étalon de pur sang et d'une jument commune est un croisement.

Le croisement se fait généralement par le mâle, c'est-à-dire que c'est à lui que l'on s'adresse, dans l'espoir d'obtenir l'amélioration que l'on espère. On est donc plus sévère pour lui que pour la femelle. Des opinions très-contraires existent sur la part qu'il faut attribuer à chacun des deux auteurs dans l'acte de la génération. Le plus grand nombre s'accorde à reconnaître au mâle une influence prépondérante. Rien, au reste, ne peut, d'une manière absolue, confirmer cette opinion. Il est plus logique de supposer que cette suprématie est intermittente, et que tour à tour l'influence de chaque auteur prédomine, suivant que l'un ou l'autre appartient à une race plus confirmée ou a plus de sang (voy. RACE et PUR-SANG). Est-ce à l'étalon où à la mère que les poulains doivent le plus? Il y aurait un volume à faire sur cette question, et peut-être ne serait-elle pas vidée. Le croisement, par le mâle, présente toujours un avantage positif qui a dû quelque peu peser dans

Digitized by Google

la balance. Une jument ne peut faire qu'un poulain par an, un cheval en crée trente et, quelquefois, davantage.

La question des croisements, au point de vue de l'amélioration, est très-controversée. Elle peut se résumer en deux opinions absolument opposées. Plusieurs spécialistes pensent que le moyen le meilleur et le plus prompt, d'améliorer une race défectueuse, est d'y introduire brusquement un reproducteur étranger, doué des qualités que l'on désire ou qui manquent à la race sur laquelle on opère. D'autres, au contraire, prétendent que ce système peut produire d'excellents effets immédiats, mais est impuissant à transmettre et faire passer dans la race elle-même les qualités qu'y apporte un individu étranger. Et ils ajoutent, non sans raison, que ce reproducteur n'apporte pas les conditions climatériques et l'hygiène au milieu desquelles il est né et a été élevé. Ils préfèrent procéder par sélection, c'est-à-dire en choisissant avec soin les sujets de la même race, pour les unir ensemble. Le cadre de ce livre ne nous permet pas d'entrer dans la discussion d'une semblable question; elle formerait un ouvrage à elle seule. Nous nous bornerons seulement à constater son importance, pour bien faire saisir la portée et la signification du mot *croisement* dans l'acception où il est pris ici.

CROISEMENT (in and in). Les alliances consanguines ou d'individus de même famille sont généralement réprouvées. Elles sont cependant assez difficiles à éviter pour les chevaux de pur sang, qui, de près ou de loin, sont presque toujours plus ou moins parents. Cette consanguinité étant le plus souvent assez éloignée, et interrompue par l'intervention d'individus de famille étrangère, ne présente pas d'inconvénients appréciables. On peut même citer plusieurs exemples d'accouplements consanguins faits aux degrés les plus rapprochés, comme père et fille, mère et fils, parfois même frère et sœur, dont les résultats ont été excellents. C'est ce qu'on nomme croisement *in and in*. Il ne faudrait cependant pas en abuser : on doit surtout éviter de le faire deux fois de suite. C'est au reste encore une de ces questions qui comporteraient un développement, qu'il nous est impossible de donner ici.

Digitized by Google

CROISEMENT A L'ENVERS. L'amélioration par le mâle étant admise comme principe, on désigne par croisement à l'envers celui qui est fait en vertu de l'opinion contraire, c'est-à-dire en prenant la jument comme base de perfectionnement, et la choisissant d'un ordre plus élevé que le mâle. Ainsi, quand l'on donne une jument de pur sang à un étalon commun, c'est un croisement à l'envers. Il a été pratiqué assez fréquemment et les résultats ont été excellents.

CROUPE. Partie postérieure du cheval (*voy.* ARRIÈRE-MAIN).

CUP. On désigne en Angleterre, par la dénomination de *le Cup* de X..., un certain nombre de courses, dans lesquelles outre le prix, le vainqueur reçoit une coupe ou objet d'art. C'est un reste de l'ancienne organisation des courses anglaises, où le prix consistait uniquement en une coupe d'argent. Les plus connues dans ce genre de courses sont le Goodwood Cup et l'Ascot Cup. L'usage de désigner ainsi certaines courses existe également en France : on dit la Coupe de Deauville. (Voy. COUPE.)

D

DAMPIERRE (M. le comte de). L'écurie de M. le comte de Dampierre n'a pas eu le temps de se former et de prendre une direction bien accentuée. Il possédait plusieurs chevaux achetés dans différentes ventes et ne courant pas d'une manière très-sérieuse. Cependant au moment où éclatèrent les événements de 1870, M. le comte de Dampierre était sur le point de fonder un véritable haras et, très-probablement ensuite une écurie de course d'une certaine importance. Il avait acheté Hospodar à M. le comte de Lagrange.

La mort est venue frapper M. le comte de Dampierre au milieu de ces projets, il a été glorieusement tué sous les murs de Paris à l'affaire de Châtillon.

Digitized by Google

DANGU (Haras de). Le haras de Dangu appartient à M. le comte de Lagrange. Il est situé sur les confins du département de l'Eure. Il a été créé par M. le comte de Lagrange, vers 1857. C'est un établissement modèle, où rien n'a été épargné pour le rendre propre à la destination qui lui était attribuée. Les enclos sont d'une grande dimension et ne mesurent pas moins de douze à quinze hectares. Ils sont séparés entre eux par deux talus et un fossé plein d'eau. On ne saurait trouver nulle part un établissement plus complet. Le haras de Dangu compte en moyenne au moins quarante poulinières. Monarque a été le premier étalon qui ait fait la monte au haras de Dangu. L'un et l'autre n'ont pas tardé à devenir célèbres par la naissance de Gladiateur. Mais en dehors de cette brillante exception, Dangu est sans contredit le haras le plus considérable de France, et celui d'où il est sorti le plus grand nombre de bons chevaux. On a pu craindre au moment où M. le comte de Lagrange s'est défait de son écurie de course, qu'il renonçât également à l'élevage. Fort heureusement le haras de Dangu n'a pas changé de destination, et l'un des plus grands centres de l'élevage de pur-sang en France est resté intact, bien que ses produits ne courent plus sous les couleurs de l'éleveur, auquel les courses doivent en grande partie l'immense développement qu'elles ont pris en France depuis quelques années.

DARK HORSE. La traduction littérale de cette expression est *un cheval sombre*. On désigne ainsi un cheval inconnu qui n'a pas encore couru et dont cependant on parle beaucoup. Pour rendre la pensée plus exactement, le mot *Dark horse* voudrait plutôt dire cheval mystérieux.

DARU (M. le vicomte Paul) est une des notabilités les plus marquantes du turf français, et en même temps une individualité typique de la société parisienne. M. le vicomte Daru, appartient à une génération d'hommes qui commence à s'éclaircir et à laquelle le turf français est redevable de sa création. L'initiative d'une grande partie des mesures auxquelles on doit le développement des courses en France lui appartient de droit. Son caractère, une affabilité peu commune et un remarquable esprit de conciliation lui ont valu, depuis longtemps, une

Digitized by Google

grande popularité dans le monde des courses, où il est d'ordinaire pris pour arbitre des difficultés assez fréquentes qui s'élèvent entre les parieurs au salon des courses. Sa décision est toujours acceptée sans aucun murmure.

M. le vicomte Daru a eu une écurie de course d'une certaine importance. Il était propriétaire d'Astrolabe avant qu'elle fût destinée aux steeple-chases. Le meilleur cheval qu'ait possédé M. le vicomte Daru est sans contredit Cosmopolite, mais, malheureusement, ce n'est qu'après être sorti de chez lui que sa qualité se révéla dans toute son étendue. Cosmopolite fut castré et réformé dans l'écurie de M. le vicomte P. Daru, à la suite d'un accident qui semblait devoir compromettre à jamais sa carrière de course. Vendu pour un prix très-modique en vente publique, il tomba après deux ou trois pérégrinations dans les mains de M. le baron Nivière qui lui fit courir avec succès deux ou trois steeple-chases insignifiants à la Marche. Lors de l'association de MM. le comte de Lagrange et le baron Nivière, Cosmopolite passa en Angleterre sous la direction de Tom Jennings qui tenta de le remettre en condition et parvint à lui faire gagner plusieurs courses assez importantes.

M. le vicomte Paul Daru a cessé de faire courir, mais il est resté président du Comité de la Société d'encouragement, et l'un des hommes dont le nom restera attaché à l'institution des courses, comme ayant le plus contribué à leur fondation et à leur développement.

DEAD-HEAT signifie littéralement : *épreuve morte*. Il s'applique au résultat d'une course déclarée nulle, parce que deux ou plusieurs des chevaux sont arrivés tellement près les uns des autres, qu'il a été impossible au juge d'établir une distinction entre eux. Ces chevaux recourent ensemble après la dernière course inscrite au programme de la journée. Les autres concurrents sont considérés comme perdants, et prennent leur place respective comme si la course avait été terminée la première fois.

Si, après que deux ou plusieurs chevaux ont couru une épreuve nulle, c'est-à-dire ont fait *dead-heat*, leurs propriétaires conviennent de partager le prix, ils partagent aussi l'argent

Digitized by Google

attribué au second, et, s'il y a lieu, au troisième; ces chevaux sont alors considérés comme gagnants, et passibles des surcharges imposées aux gagnants de ce prix. Mais dans les courses pour lesquelles les surcharges sont établies d'après l'importance des sommes gagnées, ils sont considérés comme ayant gagné seulement le montant de leur part.

Dans le cas d'un dead-heat, les paris suivent, comme du reste toujours, à de très-rares exceptions près, le sort du prix lui-même, c'est-à-dire que la somme totale des mises est réunie en masse et partagée entre les deux parieurs, dans la proportion où le prix a été partagé entre les propriétaires des deux chevaux.

Les dead-heat sont assez fréquents, surtout dans les courses où le champ est nombreux, c'est à-dire où il y a beaucoup de chevaux. Ces épreuves nulles proviennent rarement d'une parfaite égalité entre les deux adversaires, mais beaucoup plus souvent des circonstances, assez nombreuses, qui permettent à un cheval d'une qualité médiocre de se trouver, à l'arrivée, assez près du vainqueur pour causer une surprise. La meilleure preuve, c'est que quand les deux chevaux (et c'est le cas le plus fréquent) recourent la seconde manche, l'un deux gagne presque toujours très-facilement.

Les deux dead-heat les plus célèbres qui aient eu lieu en France sont ceux de Lion et de Diamant, dans le prix du Jockey-Club, en 1856, à Chantilly. Le résultat était tellement inexact et provenait si bien de circonstances étrangères au mérite des deux concurrents, qu'à la seconde épreuve, Diamant était battu à la moitié de la distance et Lion gagnait au petit galop.

Le second dead-heat célèbre dans une des courses les plus importantes, est celui de Fervacques et de Patricien, en 1867, dans le grand prix de Paris. Le résultat semblerait contredire ici notre observation relativement à l'inexactitude ordinaire du dead-heat, car le même fait a failli se reproduire à la seconde manche. Fervacques a gagné d'une tête très-difficilement. Toute règle comporte nécessairement une exception, mais ce n'est pas ici le cas, car Patricien était au moins aussi supérieur à Fervacques que Lion à Diamant.

Digitized by Google

Seulement Patricien, qui avait été mis dans une condition très-sévère pour le prix du Jockey-Club, ne se trouvait pas tout à fait bien le jour du grand prix de Paris. Pendant le reste de leur carrière, Patricien aurait pu donner dix livres à Fervacques, et le battre comme il aurait voulu.

Une dérogation à la règle générale avait été introduite pour les dead-heat par le règlement de la Société des steeple-chases de France.

Le règlement des steeple-chases interdisait aux propriétaires, dans le cas d'un dead-heat, le droit de recourir une seconde épreuve, et les forçait à partager le prix. Tous deux devaient porter la surcharge imposée au gagnant, dans le cas où le prix comporterait cette condition. Cette exception, à part qu'elle était quelque peu autoritaire, en ce sens, qu'elle restreint le droit du propriétaire, était en outre contraire au principe même des courses. Il est expressément dit dans le règlement qu'une course ne peut avoir qu'un seul gagnant, et cela se comprend de soi; autrement ce ne serait pas une course. Ici, au contraire, il y en a deux, ou à vrai dire il n'y en a pas; cette disposition donne donc lieu à un trouble et une confusion dont il est impossible de sortir.

Une semblable exception ne saurait d'ailleurs se justifier. On mettait en avant, pour la soutenir, qu'un steple-chase offrant de sérieux dangers en raison des obstacles, il eût été imprudent de faire recourir deux chevaux dans la même journée, la fatigue qu'ils doivent ressentir d'une première épreuve rendant la chance d'un accident beaucoup plus imminente. Pour être logique, le règlement des steeple-chases aurait dû interdire de faire courir le même cheval deux fois dans la même journée, dans deux courses différentes, le fait s'est produit à diverses reprises, sans qu'il ait présenté autrement d'inconvénients. D'ailleurs, ceci est l'affaire des propriétaires et des jockeys, qui n'ont aucun intérêt à risquer les uns leur vie, les autres leurs chevaux. D'ailleurs, pour des raisons beaucoup trop longues à discuter ici, et qui n'entrent pas dans le cadre de ce livre, ce n'est pas la distance d'un steeple-chase qui augmente le danger d'une chute, seulement le train dont la course est menée. La Société des steeple chase

Digitized by Google

de France s'est trouvée dissoute à la suite des événements de 1870. Si, comme il faut l'espérer, elle se reconstitue, il est à souhaiter que son règlement se trouve plus conforme aux usages généraux des courses.

DEAUVILLE. La fondation de l'hippodrome de Deauville marque une des phases les plus brillantes de la marche des courses en France. Elle eut lieu sous le patronage de M. le duc de Morny, au moment où il entreprit de faire de Deauville une ville d'eaux, et d'y attirer les touristes parisiens disséminés sur toute la côte. Les courses furent jugées une des plus puissantes attractions, que l'on pût trouver. La réunion de Deauville fut organisée dès le début sur une vaste échelle, inconnue en France partout ailleurs qu'à Paris et à Chantilly. La Société d'encouragement, l'Administration des Haras dotèrent largement le nouvel hippodrome, et son inauguration eut un grand retentissement.

La réunion de Deauville se compose de trois journées non interrompues. Elle a lieu après les courses de Caen, mais jamais avant le 1er août. La fixité de cette date tient à la mesure du comité de la Société d'encouragement qui interdit les courses de deux ans avant cette époque. L'attrait de la primeur de ces épreuves longtemps attendues, à une époque de l'année où l'intérêt des courses se trouve quelque peu allangui, est donc réservé à Deauville.

Les deux événements principaux de la réunion sont la course de deux ans, ayant eu primitivement la dénomination de prix de Morny, qui lui a été retirée en 1871. Ce changement de nom a eu pour cause, probablement, la chute du gouvernement auquel appartenait M. le duc de Morny : c'est une ingratitude peu justifiée de la part du comité de Deauville, car le pays en général, et les courses en particulier, doivent en grande partie leur prospérité à M. le duc de Morny.

La course de deux ans de Deauville est un événement important de la saison d'été. C'est la première fois de l'année que les jeunes chevaux se montrent en public; leurs débuts, attendus avec impatience, sont suivis avec grande attention. Par un hasard, qu'il faut, en grande partie, attribuer à la

Digitized by Google

configuration de la piste de Deauville, et au champ nombreux qui se présente d'ordinaire dans cette course, le résultat de la course de deux ans de Deauville s'est presque constamment démenti, le vainqueur s'étant rarement montré un cheval de premier ordre. La course n'en présente pas moins un intérêt véritable, et elle donne lieu à des opérations importantes.

Après le prix de Morny, l'intérêt de la réunion se trouve concentré sur le grand prix de Deauville pour chevaux de trois ans et-audessus. Entrée, 300 fr.; forfait 200 fr.; et 100 fr. seulement s'il est déclaré. Le second reçoit 1000 fr. Distance 3400 mètres. Le grand prix de Deauville est une des plus importantes courses de l'année, et met en présence les chevaux de première classe de trois et quatre ans; sous ce rapport, c'est une lutte des plus intéressantes qui aient lieu en France, après la réunion d'été à Paris.

La piste de Deauville est tracée sur des terrains délaissés par la mer; elle était dans les premières années dure et crevassée, surtout par les temps de sécheresse. Grâce à des soins constants, elle est devenue d'une assez bonne qualité. On pourrait cependant lui donner plus d'étendue, et rendre ainsi les tournants moins roides. L'installation des tribunes et des box construits dans la cour de la ferme, derrière le pesage, ne laissent rien à désirer. Sous ce rapport, Deauville est une réunion modèle.

DÉBOULÉ. Ce mot s'emploie fréquemment pour une course à courte distance, où les chevaux sont forcés de partir presqu'à toute leur vitesse, et semblent en effet, quand on les voit arriver de loin, débouler sans que l'on puisse bien distinguer le mouvement de leurs jambes, tant l'impulsion est rapide. On dit : C'est un déboulé de train.

DÉCHARGE. On donne le nom de décharge à l'avantage de poids résultant pour certains chevaux, soit des différences établies entre eux dans un handicap, soit des termes mêmes du programme de la course, qui accordent un avantage de poids, ou décharge, à certaines catégories de chevaux placés dans des conditions déterminées. Le poids réglementaire et fixe d'une course est toujours énoncé au programme comme règle géné-

Digitized by Google

rale. Il y est également mentionné, parfois, que plusieurs chevaux placés dans une position relativement désavantageuse, en raison, soit de leur provenance, soit de leur carrière antérieure, reçoivent l'avantage d'un certain nombre de livres déterminé : c'est ce que l'on appelle *décharge*.

Ainsi, en supposant par exemple, que le poids réglementaire de la course soit de 51 kilogrammes, si l'on ajoute au programme : Les chevaux n'ayant jamais gagné un prix de 4000 francs recevront une décharge de 3 kilogrammes, les concurrents qui se trouvent dans cette position porteront seulement 48 kilogrammes, tandis que le poids de leurs adversaires sera de 51 kilogrammes. Le but de cette disposition est d'ouvrir certaines courses, par l'appât de cet avantage, au plus grand nombre de concurrents possible. Pour certaines réunions de course, c'est le meilleur moyen d'obtenir plusieurs chevaux partants dans des prix où la présence d'un adversaire dangereux écarterait toute concurrence. Cet avantage de poids les décide souvent à affronter une lutte dont cette inégalité rend les chances plus incertaines.

Deux manières de procéder sont mises en usage pour arriver au même but : celle des décharges, dont nous venons de parler, applicables aux chevaux médiocres, qui ont besoin de cet avantage pour espérer pouvoir lutter avec quelque chance de succès contre un adversaire supérieur ; celle des surcharges (voy. ce mot), imposées au contraire aux meilleurs chevaux, ou à ceux qui ont gagné une ou plusieurs courses importantes. Non-seulement ces deux combinaisons arrivent au même but, puisqu'elles se résument l'une et l'autre par une inégalité dans la répartition des poids des différents chevaux courant dans la même course ; mais leur effet se double parfois en se combinant, quand elles se trouvent réunies dans un même programme. Ainsi il peut arriver qu'un cheval n'ayant jamais gagné reçoive une décharge de 4 kilogrammes, et qu'en même temps celui qui aurait gagné une somme de 10 000 francs soit condamné à une surcharge de 4 kilogrammes. De cette façon, si les deux chevaux partent dans la même course, ce n'est plus 4 kilogrammes que celui qui n'a jamais gagné reçoit du gagnant d'une somme de 10 000 francs, mais bien 8, puisqu'il porte 4 kilogrammes en moins et son concurrent 4 kilogrammes en plus.

Digitized by Google

Les décharges ne se cumulent jamais, c'est-à-dire que si un programme de courses stipule plusieurs décharges, résultant de diverses conditions, et que l'un des concurrents se trouve par sa position en droit de profiter de deux ou de plusieurs d'entre elles, il ne peut les additionner et bénéficier de l'avantage que lui donnerait le total de ces diverses surcharges. Dans ce cas il prend seulement la plus forte. Ainsi, si un cheval a droit à une décharge de 3 kilogrammes comme né dans telle ou telle circonscription, et une de 4 kilogrammes comme n'ayant jamais gagné, il prend la décharge de 4 kilogrammes.

Ce système de décharges, très-juste en apparence, et d'une grande ressource pour la composition d'un programme, demande cependant à être employé, avec une certaine science, car il devient souvent la cause involontaire de fraudes, dont le public est doublement victime. Pour jouir de l'avantage attaché dans plusieurs courses aux chevaux n'ayant jamais gagné, il arrive fréquemment que l'on fait partir un cheval, dans une course, soit en sachant parfaitement qu'il lui est impossible de gagner, parfois même en le faisant perdre intentionnellement, afin de le mettre pour une certaine course dans une position plus avantageuse et être alors certain de gagner; on peut ainsi parier à coup sûr contre le cheval quand on veut le faire perdre, et pour lui le jour où l'on désire gagner.

L'amiral Rous, l'autorité la moins contestée en Angleterre en matière de courses, s'exprime ainsi à ce sujet « Évitez, dit-il, cet encouragement à la fraude qui consiste à accorder cinq livres aux chevaux qui ont couru deux fois sans gagner et neuf livres à ceux qui ont été battus trois fois ou davantage. C'est un appât pour ceux qui ont l'habitude de faire courir des chevaux hors de condition, afin qu'ils soient battus, et une prime accordée à la mauvaise foi. »

En France les juments jouissent de plein droit d'une décharge d'un kilog. et demi, dans toutes les courses réglementaires. Mais ce n'est à vrai dire pas là une décharge, puisqu'elle est spécifiée comme règle fixe. Si, dans certaines courses, l'on veut enlever cet avantage aux juments, il suffit, après l'énoncé des poids, de mettre sur le programme « poids commun. »

Digitized by Google

DÉCISION. Ce mot s'emploie, dans une double acception. D'ordinaire il exprime la solution d'une question soulevée par une réclamation et résolue par le comité devant lequel elle est portée.

On dit également d'un cavalier ou d'un jockey, qu'il manque de décision, c'est-à-dire de hardiesse, de sang-froid ou d'à-propos.

DÉCLARER. Ce mot s'emploie fréquemment en termes de courses pour exprimer diverses formalités, imposées par le Règlement aux propriétaires de chevaux. Ainsi, par exemple, quand un propriétaire paye forfait (voy. ce mot), on dit tel cheval a déclaré forfait, c'est-à-dire a payé la somme spécifiée au programme, et moins élevée que l'entrée (voy. ce mot), formalité qui équivaut à une renonciation au droit de courir, que lui donnait son engagement (voy. ce mot).

La déclaration par laquelle un cheval est retiré d'une course est toujours irrévocable, et le propriétaire ne peut y revenir après l'avoir faite.

Tout propriétaire engageant un cheval pour la première fois, doit déclarer les couleurs de sa casaque (voy. Couleurs), qui ne peuvent plus être changées sans un nouvel avis.

Les propriétaires sont tenus, au moment où la cloche sonne pour chacune des courses dans lesquelles ils ont un ou plusieurs chevaux engagés, de déclarer à la personne chargée du pesage le nom des chevaux qu'ils comptent faire courir. Les noms de ces chevaux sont immédiatement affichés, et, dix minutes après, la cloche sonne de nouveau. S'il arrive qu'un cheval parte, bien que n'ayant pas été déclaré, ou soit retiré après avoir été inscrit, les Commissaires ont le droit d'en demander l'explication au propriétaire ou à son représentant, et si l'explication n'est pas satisfaisante, ils peuvent le mettre à une amende, n'excédant pas cinq cents francs.

DÉCLASSER. Les chevaux de course appartenant suivant leur mérite à des catégories déterminées, que l'on nomme classes, on dit de chacun d'eux ; il est ou il n'est pas dans sa classe, c'est-à-dire qu'il se trouve en concurrence avec des adversaires d'une classe inférieure ou supérieure à celle à laquelle il appartient

Digitized by Google

Dans ce cas, le cheval est déclassé; cette expression s'applique, cependant, plus généralement et à plus juste titre dans le sens propre du mot, à un cheval transplanté dans une classe inférieure à la sienne, qu'à celui qui se trouve, au contraire, transporté dans une catégorie supérieure. Dans ce dernier cas, il est plus juste de dire qu'il n'est pas dans sa classe; le mot déclassé impliquant toujours l'idée d'une supériorité déchue.

Le déclassement d'un cheval a une extrême importance en course, et devient parfois l'objet d'une étude et d'une spéculation. Etant donné et admis, comme l'expérience l'a démontré, qu'à moins de circonstances toutes particulières, un cheval d'une classe secondaire, quelque bon qu'il soit, ne peut battre un concurrent d'une classe supérieure, on devient à peu près certain de gagner, si l'on peut arriver à faire passer un cheval dans une classe inférieure à celle qu'il possède réellement. Pour atteindre ce but, on met en pratique plusieurs moyens, dont le plus ou moins de délicatesse est discutable, puisque tous ont plus ou moins pour but de tromper le public ou le handicapeur (voy. ce mot), afin que dans les handicaps, il donne au cheval des conditions de poids avantageuses. La manœuvre la plus usitée, en semblable circonstance, est de faire courir plusieurs fois le cheval, dans une condition incomplète, de manière à ce qu'il se montre au-dessous de son mérite réel. Quand cette exhibition trompeuse s'est renouvelée un certain nombre de fois, le public s'y laisse prendre. On engage alors le cheval dans une course où il ne trouve que des concurrents d'une classe inférieure à la sienne, on dit alors, il est *déclassé*. Cette pratique est la plus usitée, parce qu'elle est la moins dangereuse, on n'a nul besoin de mettre le jockey dans la confidence, et l'on garde par devers soi l'excuse de se dire que le cheval n'a pas été arrêté (voy. ce mot), qu'il aurait gagné s'il avait pu; mais on était parfaitement certain qu'il ne le pouvait pas.

Quelques propriétaires déclassent leurs chevaux en sens contraire, c'est-à-dire que, se faisant une idée exagérée de leur mérite, ils les engagent constamment avec des adversaires supérieurs, et, par conséquent, ne gagnent jamais. La manière de placer ses chevaux, et de ne pas les mettre hors de leur

Digitized by Google

classe est d'une extrême importance pour un propriétaire ; sans cette qualité, il s'expose à de fréquentes déceptions.

DÉCOUSU. On dit qu'un cheval est décousu, quand sa construction présente un certain aspect heurté et irrégulier. Ce manque d'harmonie provient d'ordinaire d'une des parties plus saillantes que ne le comporterait l'ensemble de l'animal. Être décousu ne constitue pas à vrai dire un défaut pour un cheval, en ce sens qu'en général les chevaux dits décousus sont parfois difficultueux, mais presque toujours excellents : les règles d'après lesquelles on juge la construction d'un cheval sont presque toutes de convention. C'est-à-dire qu'il se rencontre fréquemment des chevaux d'une construction en dehors de toute règle établie, et qui n'en sont pas moins remplis de qualités, d'autres au contraire, parfaitement réguliers, et dépourvus de tout mérite. Le mot décousu s'applique donc beaucoup plus à une certaine construction particulière qu'à une défectuosité.

DÉFAULTER est un mot anglais importé dans le langage des courses et, à peu près nationalisé aujourd'hui. On désigne ainsi un parieur qui n'a pas payé les paris qu'il a perdus, et contre lequel il y a eu une réclamation au Betting ou Sa'on de course. Dès lors, il ne peut plus reparaître dans l'assemblée sans avoir payé ce qu'il doit.

DÉFECTUOSITÉ. On nomme défectuosités les imperfections apparentes d'un cheval. Une défectuosité n'est pas une tare, c'est une partie qui n'est pas aussi bonne qu'elle pourrait ou devrait l'être en raison de l'ensemble. Ainsi, quand un cheval est grêle dans ses boulets ou dans ses membres, comparativement à son dessus, il est défectueux dans son dessous. Si, au contraire, ayant des membres irréprochables, il est faible dans son rein, ou commun dans sa tête il est défectueux dans son dessus. La défectuosité implique une imperfection naturelle, mais non un défaut.

DÉFENDRE (Se) est une expression générique usitée pour exprimer l'action d'un cheval qui, à l'aide d'un moyen quelcon-

Digitized by Google

que, se refuse à faire ce que l'on lui demande, ou cherche à se débarrasser de son cavalier.

DÉFENSES (Les) constituent l'ensemble des mouvements à l'aide desquels un cheval cherche à se soustraire aux exigences de son cavalier. Les défenses sont nombreuses; presque chaque cheval en a une qui lui est propre, ou, du moins, si le mouvement est le même, il varie à l'infini dans la manière dont il se produit suivant le caractère, la construction ou les habitudes de l'animal. Les principales sont, cependant: la pointe, défense qui consiste dans un mouvement en arrière, où le cheval s'appuyant sur son arrière-main, élève progressivement l'avant-main à une hauteur, qui atteint souvent la perpendiculaire, c'est-à-dire que l'animal se trouve absolument droit. Quand un cheval pointe avec cette exagération, la défense se nomme cabrade; c'est la plus dangereuse de toutes. La ruade est le contraire de la pointe. Le cheval s'appuyant sur l'avant-main, lance l'arrière-main en l'air avec plus ou moins de violence. Cette défense est plus particulièrement accentuée chez les juments. La pointe au contraire est davantage familière aux chevaux entiers. Le bond, mouvement désordonné, dans lequel le cheval, s'arc-boutant sur ses quatre membres, fait le gros dos et s'enlève de terre les quatre jambes en même temps. Cette défense, quand elle se répète plusieurs fois de suite, est excessivement dure à supporter pour le cavalier; elle est habituelle chez les poulains les premières fois que l'on essaye de les monter. Il n y aurait pour ainsi dire pas d'hommes en état de résister à une succession de bonds non interrompus, si on ne tenait le poulain à la tête avec un caveçon. Le demi-tour, ou *tête-à-queue*, parce que le cheval se retournant brusquement se trouve avoir la tête ou était sa queue quelques secondes auparavant; ce mouvement est familier aux jeunes chevaux, chez lesquels il est d'ordinaire provoqué par l'effroi que leur cause les objets extérieurs auxquels ils ne sont habitués. Le mot défense s'applique à l'ensemble de tous les mouvements désordonnés employés par un cheval en révolte contre son cavalier.

DELAMARRE (M. Henri) est propriétaire, avec quelques-uns de ses amis, de l'une des écuries de France les plus importantes

Digitized by Google

et les mieux dirigées. Comme à plusieurs sportsmen, le goût des courses est venu à M. Delamarre par l'intermédiaire des steeple-chases. Les deux chevaux les plus célèbres qui coururent sous son nom dans cette spécialité furent Fling-Buck, le rival de Franc-Picard, et Lady-Arthur, aujourd'hui poulinière.

La spécialité des courses d'obstacles, dont le cadre est de fait assez limité, ne put longtemps satisfaire les goûts de M. Delamarre, une des organisations sportives les plus complètes et les plus intelligentes qui existent en France. Une association composée de plusieurs des amis de M. Delamarre se fonda, en trouvant une chose assez rare pour une nouvelle écurie, un haras ancien, fonctionnant régulièrement et dont la qualité des produits ne pouvait être mise en doute : le haras de Bois-Roussel, appartenant à M. le comte de Roederer qui entra dans l'association.

La société subsista quelques années avec diverses alternatives de succès et de revers côtoyant la fortune, sans cependant pouvoir jamais la toucher. Elle eût même à traverser une phase assez difficultueuse; on parlait déjà de dissolution, dans le public, quand les succès de Conquête, à Bade, ranimèrent les espérances des sociétaires. A partir de ce moment la chance sembla tourner. Sans parler des victoires exceptionnelles de l'écurie de M. Delamarre, la même année avec Bois-Roussel et Vermout, ni même du fait assez rare, de voir les mêmes couleurs gagner deux fois de suite le prix du Jockey-Club, l'écurie de M. Delamarre figure invariablement chaque saison au nombre des plus importantes; il est rare qu'elle ne justifie pas la confiance qu'elle inspire.

Vermout semble comme le bon génie de l'écurie, car après l'avoir illustrée lui-même par le plus inattendu et le plus grand succès dont les annales des courses fassent mention, il semble aujourd'hui se charger de continuer sa gloire par une remarquable fixité dans sa descendance. Vermout a déjà produit plusieurs poulains de premier ordre, comme Véranda, et quelques-uns de ses enfants de trois ans compteront certainement parmi les meilleurs chevaux de cette année. A l'ensemble des aptitudes qui constituent un sportsman dans toute l'acception du mot, M. Delamarre joint un véritable talent d'artiste ; ses

Digitized by Google

goûts l'ont porté à l'appliquer aux chevaux; il existe de lui plusieurs toiles qu'aucun peintre de la spécialité ne désavouerait. La plus connue est le défilé des concurrents du grand prix de Paris en 1864; Vermout et Bois-Roussel y occupent nécessairement la place principale et, à côté d'eux, Fille-de-l'Air, Blair-Athol et Baronello de fantastique mémoire. Ce grand épisode, l'un des événements les plus saillants du turf français, ne pouvait trouver une plus exacte reproduction.

DELATRE (M.). L'écurie de M. Delâtre, de fondation récente, a pris rapidement un grand développement; primitivement composée de chevaux achetés ou réclamés, ses débuts ont été heureux. M. Delâtre a fondé un haras à la Celle-Saint-Cloud, près Paris, sur le même emplacement où se trouvait, autrefois, l'établissement d'élevage de M. A. Schickler et précédemment celui de M. Pescatoré, d'où sont sortis plusieurs excellents chevaux. Si, comme on le dit, M. Delâtre n'est pas décidé à se défaire de ses chevaux, son écurie ne peut manquer de prendre une position marquante sur le turf français.

DEMANDER. On exprime ainsi l'action qu'exerce un jockey sur son cheval, au moment où le train régulier de l'animal ne suffit plus pour le maintenir à sa place, dans une course. Le jockey est alors contraint de le sortir de son allure, par une exigence plus ou moins impérieuse, suivant le caractère du cheval ou la vivacité de la course. C'est à ce moment, que la qualité réelle du cheval commence à se révéler. On dit en ce cas : dès que le jockey lui a demandé quelque chose, il a parfaitement répondu, ou bien : il était battu dès que son jockey lui a demandé quelque chose. Quand un cheval tire facilement, on dit : Il a gagné sans que l'on ait eu besoin de lui rien demander.

DEMI-SANG. Un cheval de demi-sang est, à proprement parler, celui qui n'est pas de pur sang, c'est-à-dire qui ne se trouve pas inscrit au Stud-Book (voy. ce mot) français ou anglais.

Cette définition est absolument vraie relativement au point de vue de la course : elle est, au reste, la seule rationnelle et

Digitized by Google

admissible. Cependant il existe une dérogation à ce principe dans le règlement de la Société des steeple-chases de France. Pour qu'un cheval soit admis à courir dans les courses réservées aux chevaux de demi-sang il ne suffit pas, pour être qualifié (voy. ce mot) qu'il ne soit pas inscrit au Stud-Book français ou anglais. On exige, en outre, qu'il puisse prouver que l'un des deux auteurs, père ou mère, est de demi-sang.

Cette dérogation a été introduite au règlement des steeple-chases pour parer à l'éventualité d'une fraude qui consisterait à ne pas faire inscrire un poulain de pur sang au Stud-Book et le qualifier ainsi pour toutes les courses réservées aux chevaux de demi-sang. L'inconvénient est plutôt éludé qu'évité, car il suffira de faire pour la mère ou le père, ce que l'on aurait fait pour le poulain, c'est-à-dire de ne pas le faire inscrire au Stud-Book. Il ne pourra encore être lui-même qualifié demi-sang, mais comme il ne sera pas davantage pur-sang, puisqu'il ne sera pas inscrit, ses produits seront évidemment de droit demi-sang et de fait pur-sang; c'est un cercle vicieux. On n'évite pas la fraude, car il est aussi facile de faire une substitution pour le père et la mère que pour le produit lui-même. De plus, les trois quarts au moins des chevaux ou juments de demi-sang sont hors d'état de faire preuve d'une origine quelle qu'elle soit. Si, n'étant pas pur-sang, ils ne peuvent également être considérés comme demi-sang, ils n'appartiennent alors à aucune catégorie, ce qui touche au ridicule. Le fait, au reste, s'est présenté sous un aspect assez bizarre. Un cheval du nom de Souvenir, fut admis pendant deux ans à courir toutes les courses réservées aux chevaux de demi-sang, son père, importé d'Angleterre sans certificats d'origine, ayant été qualifié demi-sang, puisqu'il n'était pas pur-sang. Après deux années révolues, l'Aministration des haras s'aperçut, d'après un document resté ignoré, que le père de Souvenir était réellement un cheval de pur sang. Souvenir fut disqualifié et reconnu de pur sang, après avoir été de bonne foi demi-sang pendant deux années. Malheureusement sa carrière avait été infructueuse, il n'avait pas gagné une seule course, et les choses en restèrent là. Mais que serait-il arrivé s'il avait gagné un ou plusieurs prix? Ses compétiteurs eussent été en droit de

Digitized by Google

demander la restitution de ces sommes indûment perçues. D'un autre côté, le propriétaire de Souvenir ayant agi, non-seulement de bonne foi, mais encore avec sanction légale, puisque le père de Souvenir appartenait à l'Administration des Haras et y était mentionné sous la dénomination de demi-sang, se serait évidemment refusé à rendre des sommes qu'il avait légalement gagnées et perçues. Ce conflit aurait, certes, quelque peu embarrassé les juges, mais il eût dans tous les cas démontré jusqu'à l'évidence la défectuosité d'une législation spécieuse qui, voulant faire mieux que bien, créait d'insolubles difficultés sans frapper les abus qu'elle cherche à réprimer.

En dehors de cette stricte signification applicable seulement au point de vue des courses, la question du pur-sang et du demi-sang est l'une de celles qui divise le plus l'opinion, surtout en France. Au lieu de comprendre qu'elles sont deux parties du même tout, par conséquent solidaires, les partisans des deux principes les opposent constamment l'un à l'autre. C'est une discussion qui dure depuis l'importation du cheval de pur sang et du Stud-Book en France, c'est-à-dire depuis 1833. Avant cette époque, le mot pur-sang ou demi-sang n'avait pas une signification parfaitement définie et s'employait un peu à tort et à travers dans le langage usuel.

Lorsqu'en 1833 la Société d'encouragement ou le Jockey-Club (voy. ce mot) eut créé le principe du cheval de pur sang, comme mode d'amélioration générale, établi les premières bases du Stud-Book français et jeté les fondements de l'organisation des courses, il surgit immédiatement une doctrine contraire patronnée par l'Administration des Haras. Celle-ci devint le centre d'opposition contre le nouveau principe déniant absolument ou en partie la supériorité de cette race inconnue, se refusant à admettre son origine exceptionnelle et l'influence qu'elle était appelée à exercer sur le perfectionnement des espèces secondaires. On prétendait que ces nouveaux animaux, grêles, minces et maigres étaient au contraire eux-mêmes une sorte de dégénérescence, créée artificiellement dans le but unique de la course.

La discussion s'envenima, sans produire des résultats bien positifs, car elle n'est guère plus avancée aujourd'hui, malgré

Digitized by Google

le grand développement pris par les courses. Jusqu'au moment de la direction du général Fleury, les partisans du cheval de demi-sang s'étaient bornés à nier, non-seulement l'efficacité de l'étalon de pur sang, comme mode d'amélioration, mais encore l'utilité des courses elles-mêmes, déduction assez logique, au reste, de leur doctrine. La course n'ayant à vrai dire d'autre but que de former des chevaux de pur sang, que la doctrine de l'Administration réprouvait, si faux que puisse être le principe, ils s'étaient tenus jusqu'ici dans la stricte logique en repoussant également les courses et le cheval de pur sang, qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre et forment une seule et même idée.

Mais le principe se démentit lui-même, lorsque le général Fleury institua, patronna, et encouragea par tous les moyens possibles la formation d'une société pour l'encouragement du cheval de demi-sang par la course. Cette société se proposait, d'après son programme, de faire pour le cheval de demi-sang ce que la Société d'encouragement avait fait pour le cheval de pur sang. Cette formule étrange ne présente, à vrai dire, aucun sens. La Société d'encouragement fonda des courses pour favoriser la production d'une race spéciale dite de pur sang, constituant un type qui résumait au plus haut degré chez l'animal, éprouvé par la course, l'ensemble des qualités transmissibles constituant un reproducteur. Un des premiers actes de la société de demi-sang fut de spécifier, que les chevaux, pour avoir le droit de disputer les prix qu'elle donnait, fussent hongres, c'est-à-dire castrés.

Cette fondation, créée uniquement dans un but de rivalité mesquine, envenima encore ce puéril antagonisme. Les mots pur sang et demi-sang se croisaient dans la discussion sans une signification bien réelle pour ceux qui les employaient. Les courses réservées aux chevaux de demi-sang eurent peu ou pas de succès, l'antagonisme subsista néanmoins peut-être avec plus d'animosité encore. C'est de cette époque que date cette singulière définition émise dans le règlement de la Société des steeple-chases et celui de la Société pour l'encouragement du cheval de demi-sang : *Pour qu'un cheval soit qualifié demi-sang, il faut non seulement qu'il ne soit pas de pur sang, mais encore qu'il puisse prouver que l'un de ses auteurs mâle ou*

Digitized by Google

femelle est bien demi-sang. Cette preuve est absolument impossible à faire, puisqu'il n'existe en France aucun registre officiel qui puisse faire foi en pareille matière. Le plus grand nombre des poulinières de demi-sang sont désignées sous cette dénomination, uniquement parce que leur provenance est inconnue. Alors, si elle est inconnue, elle peut tout aussi bien être issue de la race de pur sang et n'avoir pas été inscrite au Stud-Book, que réellement de demi-sang. Si son ascendance est connue, les moyens de vérification s'arrêtent nécessairement à un certain degré. Dans tous les cas, la preuve réelle, c'est-à-dire légale, est impossible à faire.

De plus, si l'on admet de semblables distinctions, on sera nécessairement forcé de former entre les chevaux de demi-sang une multitude de catégories se répétant à l'infini, établissant entre eux des distinctions radicales et en même temps indéfinissables. Les chevaux de demi-sang, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas de pur-sang, s'éloignent ou se rapprochent du type primitif, dans une proportion évidemment inégale, suivant le plus ou moins de sang de leurs auteurs. De là ces dénominations insaisissables de trois quarts de sang, sept huitièmes de sang, etc., etc. Le rapprochement peut se prolonger à l'infini, car du moment qu'un cheval compte dans son ascendance une mésalliance, c'est-à-dire un auteur qui n'est pas de pur sang, il perd par cela même la qualité de pur sang. Si on le croise, lui et sa descendance, pendant plusieurs générations, avec des reproducteurs de pur sang, il tendra évidemment à se rapprocher de plus en plus du type originel, le pur-sang, mais il ne pourra jamais arriver à récupérer une qualité perdue. La tache peut se délayer, mais ne saurait s'effacer. De telle sorte que l'on arriverait ainsi à créer une race de demi-sang ayant, par suite de nombreux croisements successifs et non interrompus, avec l'étalon de pur sang, plus de sang que le pur-sang lui-même.

Où est l'utilité de favoriser une semblable reproduction? C'est à ce but que tendent forcément tous les encouragements donnés à la production de demi-sang, sous forme de courses. Comme ici, il s'agit, avant tout, de gagner le prix, et que les adversaires des chevaux de pur sang savent parfaitement que, plus

Digitized by Google

un cheval est rapproché du sang, plus il a de chance de gagner, ils s'efforceront d'avoir des produits si près du pur-sang que la différence n'existera, à vrai dire, plus. Qu'aura-t-on gagné, et quelle utilité peut présenter une semblable doctrine?

Le cadre de ce livre ne nous permet pas de nous étendre plus longuement sur une question de cette nature, envisagée comme principe. Nous nous bornons seulement à faire remarquer que l'interprétation donnée au mot demi-sang par l'Administration des Haras, la Société des steeple-chases, et celle créée en vue de l'amélioration du cheval de demi-sang est inadmissible; elle devient d'abord très-difficile à établir, et ouvre les deux battants à la fraude qu'elle prétend réprimer. Il y a donc une seule interprétation à donner au mot demi-sang, il doit constamment être pris dans l'acception qui lui est attribuée en Angleterre : un cheval de demi-sang est celui qui n'est pas pur sang, c'est-à-dire qui n'est pas inscrit au Stud-Book français ou anglais. L'inscription au Stud-Book ne constitue pas, par elle-même, la qualité de pur sang, elle le constate; nous voulons dire qu'une erreur pourrait se produire dans une inscription, et que le cheval n'en serait pas moins demi-sang une fois l'erreur reconnue; mais en semblable matière il faut absolument prendre une règle, et l'inscription au Stud-Book est celle qui offre la meilleure garantie.

Les Anglais, beaucoup plus rationnels, ici comme en tout ce qui touche à ces questions, établissent deux grandes divisions dans la masse générale des chevaux : thorough-bred (pur sang), half-bred (demi-sang). Tout ce qui n'appartient pas à la première catégorie est forcément rangé dans la seconde. Comme le mot demi-sang est générique et comprend la masse générale des chevaux existants, à l'exception des pur sang, il s'applique nécessairement à une multitude de variétés qui doivent forcément être distinctes les unes des autres, et désignées par une appellation particulière. Ainsi, un cheval normand et un produit de la plaine de Tarbes sont deux animaux très-différents dans leur aspect extérieur comme dans leurs aptitudes; ils doivent donc être distingués par une appellation particulière, mais ils sont néanmoins tous deux demi-sang, uniquement parce qu'ils ne sont pas pur-sang. C'est la seule

Digitized by Google

distinction qu'il soit possible d'établir si l'on veut conserver un ordre quelconque dans cette classification. (Voy. PUR-SANG et STUD-BOOK.)

DÉPART. Le départ est une des phases les plus importantes de la course, celle dont souvent dépend le résultat final. Aussi est-il rare que, dans une course importante, où se trouve un champ nombreux, le départ ne donne lieu à quelque tumulte et à des récriminations parfois bruyantes. La difficulté de donner un bon départ tient généralement au désir qu'ont un ou plusieurs jockeys de prendre ce que l'on est convenu d'appeler un bon départ, ou, pour être plus exact, de partir avant leurs concurrents. Le juge peut bien manquer d'à-propos pour saisir les concurrents au moment où ils se trouvent dans une position favorable pour prendre un bon départ, c'est-à-dire s'élancer aussi ensemble que possible. Mais si les jockeys apportaient la bonne volonté et l'obéissance nécessaires pour que cette première formalité de la course s'exécutât avec ensemble, le plus grand nombre des départs présenteraient un résultat satisfaisant.

Un seul jockey peut mettre le désordre dans un champ de vingt chevaux, car si ses camarades s'aperçoivent qu'il a l'intention de prendre un avantage quelconque au départ, ils feront nécessairement tout leur possible pour l'en empêcher. Dès lors, au lieu d'obéir aux ordres du starter, de revenir se ranger en ordre en deçà du poteau, ils restent immobiles, craignant, s'ils quittaient la place qu'ils occupent, que leur exemple ne soit pas suivi, et que le starter, d'impatience, ne donnât le signal, et, comme on dit, ne les laissât au poteau, c'est-à dire ne baissât le drapeau au moment où ils se trouvent en arrière de leurs concurrents. Quand le désordre s'est mis dans un peloton de chevaux et que le désaccord s'est établi entre les jockeys et le starter, il n'y a pas de raison pour que cet état de chose ait une fin; généralement le départ définitif se trouve toujours moins bon que les premiers essais infructueux, quelque imparfaits qu'ils aient été. Une des courses françaises les plus mémorables, sous ce rapport, est le Derby de 1858, gagné par Ventre-Saint-Gris : il y eut vingt-trois faux départs ou essais

Digitized by Google

infructueux. De semblables faits sont assez rares en France, d'abord parce que les champs sont, d'ordinaire, moins nombreux, les jockeys moins indépendants et plus soumis, et, aussi surtout, parce qu'à une ou deux exceptions près, les starters se montrent plus conciliants, et préfèrent souvent se contenter d'un départ médiocre, dans la crainte d'en obtenir un pire encore s'ils hésitaient plus longtemps.

En Angleterre, au contraire, où les paris ont une importance beaucoup plus considérable, où l'on a, plus que chez nous, l'habitude des courses de 1500, 1200, 1000 et 800 mètres, dans lesquelles partent quelquefois quinze et vingt chevaux, l'importance d'un bon départ est surtout décisive dans des luttes de cette nature. Les jockeys et les starters sont plus persistants, chacun dans leur idée. La scène se prolonge quelquefois beaucoup plus longtemps. Ainsi, au Derby d'Epsom de 1863, gagné par *Macaroni*, il y a eu trente-sept faux départs, et la course a été retardée d'une heure et quart. Le public français ne prendrait peut-être pas aussi patiemment un aussi long retard dans l'accomplissement du programme de la journée.

Nous ne pensons pas cependant que, somme toute, les départs soient mieux donnés en Angleterre qu'à Paris ou à Chantilly; mais, sur certains hippodromes de province, les courses françaises présentent, sous ce rapport, une lacune à peu près absolue. Les choses ne se passent pas, au reste, d'une manière plus équitable dans les courses, où un starter attend aussi longtemps, afin de ne donner le signal qu'au moment où les concurrents se trouvent exactement rangés sur la même ligne. Ce long retard exaspère les chevaux nerveux. De plus, un jockey, dont le maître a deux chevaux dans la course, peut, à son gré, prolonger cette situation en faisant intentionnellement plusieurs faux départs de suite. Il entraîne toujours quelques-uns de ses adversaires, qui ont plus ou moins de peine à s'arrêter. De telle sorte que, quand le signal définitif est donné, les concurrents se trouvent, relativement à leurs chances réciproques, dans des conditions tout aussi inégales que si un départ défectueux avait eu lieu au premier ou au second essai. Ce ne sont pas les mêmes chevaux qui se trouvent avantagés ou désavantagés. Il y a même chance pour que, dans le cas de nombreux

Digitized by Google

faux départs, le jockey qui a plus de patience que le starter, et s'obstine à ne partir que lorsqu'il trouve moyen de se placer dans la position qui lui convient, ait toujours l'avantage.

De toutes les fonctions dévolues aux autorités du Turf, c'est-à-dire aux Commissaires, celles de starter sont les plus difficiles à remplir, et demandent le plus de sang-froid, d'à-propos et de pratique. Il faut, en quelque sorte, un tempérament particulier; souvent les hommes que leur expérience des courses, leur caractère dans la vie ordinaire semblent désigner comme les plus propres à s'acquitter de cette mission, échouent, lorsqu'ils se trouvent en face des difficultés qu'ils rencontrent.

Nécessairement le starter — on désigne ainsi la personne chargée de donner le départ — est omnipotent. Sans cette autorité absolue, ses fonctions ne seraient pas possibles; elles sont déjà assez difficiles à remplir, même avec ce pouvoir sans limites. Il peut donc prendre toutes les mesures qu'il juge convenables pour assurer la légalité du départ. Il lui est loisible de faire ranger les concurrents aussi loin, qu'il lui paraît nécessaire, du poteau de départ, et le signal peut être donné avant que les chevaux soient arrivés à la hauteur du poteau. Il dépend donc du starter d'allonger quelque peu la distance indiquée au programme; c'est pour parer à cette éventualité, qu'après l'énoncé de la distance à parcourir, on place toujours le mot *environ*, afin que les concurrents n'aient pas le droit de réclamer, au cas où le signal leur serait donné quelque peu avant le poteau.

Cette latitude semblerait impliquer que le mot *environ* permet également au starter, si les circonstances le rendent nécessaire, de faire partir les chevaux en deçà du poteau de départ. Cette assimilation n'est cependant pas admise, les règlements anglais et français sont précis à cet égard. Le premier dit : *Le départ doit toujours avoir lieu en deçà du poteau.* Quant au règlement français, il contient, en d'autres termes, la même restriction : Art. 32. *La personne nommée pour faire partir les chevaux peut faire ranger les jockeys en ligne, aussi loin derrière le point de départ qu'elle le juge convenable.*

Il ne saurait donc y avoir aucun doute possible sur l'interprétation, le règlement français mentionnant que la personne

Digitized by Google

chargée de faire partir les chevaux peut les faire ranger aussi loin qu'elle le juge convenable en arrière du poteau. Il s'en suit nécessairement, qu'il lui est interdit de les laisser le dépasser et *à fortiori* de les laisser partir au delà.

Le règlement français est muet sur un détail d'exécution pratique, qui, bien qu'il semble implicitement admis, a été souvent méconnu. Il serait à désirer que ce point fût réglementairement fixé, car dans certains cas, il éviterait des discussions orageuses, parfois même certaines injustices. Le starter indique aux jockeys que le départ est donné, en abaissant un petit drapeau, qu'il tient à la main. Pour plus de sûreté, un homme auquel on donne le nom d'assistant est placé cent mètres environ en avant des chevaux; il est porteur d'un drapeau beaucoup plus grand que celui du starter. Sa mission consiste à répéter le signal, c'est-à-dire à abaisser son drapeau au moment où le starter laisse tomber le sien, ou à le tenir haut tant que celui du starter reste levé. Le rôle de l'assistant a donc beaucoup d'analogie avec celui d'un télégraphe; il est purement passif et ne doit en aucun cas prendre une initiative, de quelque nature qu'elle soit. Il en résulte que quand les deux drapeaux sont abaissés, les jockeys sont en droit de se croire parfaitement sûrs de la légalité du signal, ils peuvent partir en toute confiance. Cette sécurité leur est indispensable, autrement ils demeureraient pendant près de cent mètres dans une continuelle hésitation, ne sachant s'ils peuvent laisser aller leurs chevaux ou s'ils doivent se tenir prêts à arrêter, dans le cas où le starter, revenant sur sa première décision, relèverait son drapeau, signal qui, immédiatement répété par l'assistant, leur intimerait l'ordre de s'arrêter.

Le fait s'est présenté fréquemment; en province surtout un grand nombre de starters, après avoir réellement donné le signal en abaissant leur drapeau, trouvant le départ mauvais, relèvent le drapeau, font arrêter les chevaux, qui ont dû parfois se mettre de nouveau en ligne deux et trois fois. Une semblable latitude laissée aux starters est inadmissible, on doit le comprendre. En arrivant au poteau, chaque jockey a reçu des ordres précis sur la manière dont il doit mener la course. Les uns doivent partir grand train, d'autres au contraire atten-

Digitized by Google

dre. De plus, des chevaux arrêtés ainsi plusieurs fois dans leur élan, s'impatientent, se démoralisent, refusent quelquefois de partir, et leur chance peut se trouver compromise. Les jockeys doivent une obéissance absolue et passive aux starters, mais ils ont droit d'exiger que le signal leur soit donné au moment, il est vrai, où le starter le juge opportun, mais d'une manière nette, précise et surtout irrévocable. Sans cette condition il n'y a pas de course possible.

Le principe qu'une fois le drapeau baissé, le starter n'a plus le droit de le relever, est bien passé en force de chose jugée sur les hippodromes, dont la direction est confiée à des juges compétents et habitués à la pratique du turf. Mais il n'est pas expressément mentionné, du moins nous n'en avons trouvé trace nulle part; c'est une lacune. Si elle était comblée, il n'y aurait plus de discussion possible, quand un cas de cette nature se présenterait. Une fois le drapeau abaissé, les jockeys partiraient en pleine confiance, que le départ soit bon ou mauvais. Quand bien même, par suite d'un mouvement nerveux, le starter relèverait son drapeau, les jockeys n'en continueraient pas moins la course, et ceux qui obéiraient à cette seconde indication, n'auraient aucune réclamation à élever. Ce mouvement nerveux d'un starter, cherchant à reprendre son signal, quand il n'a pas été obéi comme il le désirait, est naturel; à moins d'une excessive habitude, il est impossible de s'en défendre. On cite même quelques starters, qui, se défiant d'eux-mêmes, et craignant que leur main n'agisse mécaniquement en dehors de leur volonté, jettent leur drapeau à terre au moment qui leur semble opportun, pour s'éviter la tentation de le reprendre. C'est une bonne précaution, et cet usage devrait être généralement adopté.

Le starter est omnipotent en tout ce qui concerne ses fonctions, c'est-à-dire qu'il est seul appelé à décider si le départ est bon ou mauvais. Il suffit qu'il le déclare, pour que la course soit valable. Par conséquent, un comité ne peut statuer sur une réclamation concernant un départ déclaré valable par le starter. De même si le starter affirme que le départ a eu lieu malgré lui, et que les jockeys sont partis sans ordre, le départ eût-il été excellent, la course doit être recommencée.

Digitized by Google

Cette omnipotence est indispensable pour l'ordre et la régularité d'une course; tout homme est nécessairement sujet à se tromper, il peut donc, parfois, se produire des faits lésant l'équité et de nature à soulever des réclamations assez justifiées de la part des parties intéressées. On doit cependant les accepter sans murmurer, comme une conséquence forcée des choses; les inconvénients seraient beaucoup plus grands, si cette règle absolue n'était pas admise. Un starter peut surtout, dans une course où le champ est nombreux, ne pas s'apercevoir qu'un cheval, sorti en retard du pesage ou étant allé prendre trop loin son galop d'essai, n'est pas présent au poteau au moment où il donne le signal. Le propriétaire et les parieurs du cheval sont évidemment lésés, mais la course n'en demeure pas moins valable. Si la règle contraire était admise, au lieu d'une seule partie lésée, ce seraient tous les autres propriétaires qui seraient en droit de se plaindre, car on les aurait arrêtés au moment où ils obéissaient à un signal légal. Ce fait s'est présenté plusieurs fois, et entre autres, le 23 juillet 1865, dans le prix d'Anzin, *Grande-Dame*, appartenant à M. Carter, a été oubliée par le starter, et le départ donné au moment où la jument se trouvait à plus de deux cents mètres en arrière du poteau. La question a toujours été jugée dans le sens que nous venons d'indiquer.

Le starter peut également attendre, autant qu'il le juge convenable, un cheval en retard qu'il sait devoir arriver. Cette disposition reçoit le plus souvent son application, dans le cas où un cheval, s'étant emporté en prenant son galop d'essai, revient nécessairement au pas, pour se donner le temps de souffler. Il serait effectivement par trop rigoureux de ne pas l'attendre. Toutes ces difficultés doivent prouver combien les fonctions de starter sont difficiles à remplir, et quelle nécessité il y a pour les comités à ne les confier qu'à des hommes ayant une grande expérience de ces sortes de choses, et un sang-froid indispensable pour s'acquitter, autant que possible, de cette mission sans froisser tant d'intérêts contraires engagés dans la même course.

FAUX DÉPART.

Un faux départ a lieu, quand un ou plusieurs chevaux, entrés dans la piste et rangés en ligne pour se préparer à

Digitized by Google

partir, s'élancent, volontairement ou non, avant que le starter n'ait donné le signal en abaissant son drapeau. Quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est effectué un faux départ, que l'un ou plusieurs des concurrents aient accompli partie ou totalité de la distance, quelquefois plus, en s'emportant, ils doivent immédiatement, c'est-à-dire dès qu'ils sont arrêtés, être remis en ligne, et le départ doit leur être donné de nouveau et de suite. En aucun cas, on ne doit les faire rentrer et remettre la course à un autre moment de la journée. Le faux départ étant un incident de la course même, qui est censée commencée dès que les chevaux sont entrés sur le terrain, chacun des concurrents en supporte les conséquences dans la mesure qui lui incombe.

Les faux départs sont parfois accidentels ou pour mieux dire involontaires, c'est-à-dire qu'un cheval impatient se rendant compte qu'il va courir, force la main de son jockey, et part malgré lui. Il entraîne même quelquefois un ou plusieurs de ses adversaires.

Il arrive fréquemment aussi qu'un jockey, ayant reçu l'ordre de prendre la tête au départ, surexcite son cheval pour qu'il se trouve prêt à se mettre sur les jambes dès que le signal sera donné. L'animal, impatienté, fait plus que l'on ne lui demande, et part malgré son jockey. Ces inconvénients sont inhérents à la course même, et impossibles à éviter.

Mais le plus souvent les faux départs sont intentionnels, et proviennent de l'intention qu'ont un ou plusieurs jockeys, de prendre un avantage illicite et de partir avec une avance sur leurs concurrents. Souvent, quand un cheval est connu pour avoir un caractère difficile ou violent, quelques-uns de ses adversaires cherchent à lui faire un ou plusieurs faux départs, afin que, s'arrêtant difficilement, il s'épuise avant la course. Il y a pour les jockeys deux manières d'effectuer cette manœuvre. La plus simple est, au moment où les chevaux se mettent en ligne, de partir avant que le signal ne soit donné. La seconde, plus habile peut-être, consiste à se placer derrière le peloton et à ne se mettre en ligne que quand les autres chevaux impatientés ont fait un ou plusieurs faux départs. En restant ainsi derrière les concurrents, un jockey paralyse le starter, pendant

Digitized by Google

que ses adversaires se tourmentent et s'impatientent. Il faut un cheval très-calme pour exécuter cette tactique.

C'est dans ce cas surtout que le starter a besoin d'un pouvoir discrétionnaire pour faire cesser de semblables abus ou pour y obvier autant que possible. La place des chevaux est tirée au sort avant chaque course. Si un jockey désobéit, ou cherche à prendre un avantage illicite, les Commissaires peuvent lui imposer une amende et même lui interdire de monter dans les courses de la localité où le fait se passe, pendant le temps qu'ils jugent convenable. Pour rendre cette pénalité efficace, tout jockey mis à l'amende est incapable de monter même dans une autre localité, tant que cette amende n'est pas payée. Tout jockey, se trouvant sous le coup d'une exclusion, ou d'une suspension prononcée par les Commissaires du Jockey-Club anglais, est incapable de monter partout où le règlement français est en vigueur.

De ces diverses pénalités, la plus sérieuse ou à vrai dire la seule réelle, réside dans la suspension ou l'exclusion définitive. L'amende est à peu près illusoire, elle est généralement payée par le propriétaire, qui, quelquefois, donne lui-même l'ordre à son jockey de se montrer indocile aux ordres du juge. La suspension ou l'exclusion au contraire, mettant le jockey dans l'impossibilité momentanée ou absolue de monter, c'est-à-dire de gagner sa vie, il devient prudent quand il s'agit d'encourir une aussi forte peine.

BON DÉPART.

Cette expression appliquée à l'ensemble de la course, veut dire que le signal a été donné à propos, et bien compris par les jockeys, de telle sorte que les concurrents sont partis aussi ensemble que possible.

Quand la locution *bon départ* est employée pour un cheval isolément, elle signifie que ce cheval est parti d'une manière avantageuse pour lui. Cette circonstance peut se produire sans que le jockey ait commis aucune illégalité. Un bon ou mauvais départ dépend de plusieurs circonstances. Certains chevaux, sont prompts à se mettre sur leur jambes (voy. ce mot), d'autres plus lents, c'est-à-dire que, prenant leur train plus

Digitized by Google

ou moins rapidement, ils se trouvent dès le début avec un avantage ou un désavantage qu'il est impossible de leur donner ou de leur enlever. Quelques jockeys ont également une aptitude particulière à prendre un bon départ, sans encourir cependant aucun blâme du starter. Ils tiennent leurs chevaux dans la main et les jettent en avant avec une telle rapidité, qu'ils prennent parfois de suite deux ou trois longueurs, bien qu'ils ne soient pas en réalité partis avant les autres. Ils acquièrent également par l'habitude une sorte d'intuition de l'attitude et de la physionomie du starter, devinent ou sentent l'instant où il va laisser tomber le drapeau et s'élancent au moment même où le drapeau s'échappe de sa main, mais avant qu'il n'ait touché terre. Grimshaw, que le nom de Gladiateur a rendu célèbre, excellait dans cette manière, bien qu'il ait la vue excessivement basse. Les jockeys connus pour cette aptitude particulière, sont excessivement recherchés, surtout pour les courses à courtes distances, ou un bon départ devient d'une grande importance.

MAUVAIS DÉPART.

Un mauvais départ est le contraire d'un bon, c'est-à-dire que, comme ensemble ou isolément, les chevaux ne sont pas partis sur la même ligne. Un mauvais départ se produit par des causes opposées à celles qui constituent un bon départ. Le mauvais départ, peut provenir de la mauvaise volonté d'un jockey, d'un cheval impatient ou violent qui met le désordre dans le peloton, du manque d'à-propos du starter, qui ne saisit pas le moment où les concurrents sont ensemble et disposés à bien partir, et le plus souvent de toutes ces causes réunies.

On peut se rendre compte des difficultés de la mission du starter, et de l'importance qu'il y a pour une société de courses à s'assurer le concours d'un homme en état de remplir ces fonctions.

DERBY (Le) est à la fois la plus importante et la plus connue de toutes les courses d'Angleterre. Nulle ne présente un intérêt aussi grand, ne donne lieu à autant de paris faits à l'avance, et ne préoccupe autant l'attention publique, même

Digitized by Google

dans ce pays, où les courses ont lieu presque sans interruption d'un bout de l'année à l'autre.

Le Derby est en Angleterre une sorte de solennité et de fête publique; un étranger pourrait croire tout le pays dans l'attente fiévreuse d'un événement auquel sa destinée est attachée. L'agitation et l'inquiétude sont générales, et s'étendent à toutes les classes de la société. C'est l'unique conversation des salons, des clubs, des théâtres, de la rue. On n'entend que le nom des favoris. La variation de leur cote est le sujet de toutes les conversations, depuis le plus grand seigneur jusqu'au dernier mendiant, qui a risqué sur le cheval de son choix l'aumône de la veille, et le dîner du lendemain. L'intérêt est le même chez le parieur dont la fortune doit se trouver après la course diminuée ou augmentée d'un million, et celui qui a risqué une livre économisée à grand peine depuis le commencement de l'année. Les bruits les plus contradictoires circulent sur la chance des chevaux, dont le public s'entretient depuis la saison dernière. Celui-ci n'a pas pris un bon galop, la veille, l'on craint pour les jambes de celui-là, en un mot c'est pour quelques jours le grand événement du pays, et nul ne peut échapper à l'exitation qu'il provoque dans toute l'Angleterre.

C'est bien autre chose encore le jour de la course; l'hippodrome ressemble à une place publique, un jour d'émeute ou de carnaval. Les costumes les plus disparates s'y croisent et s'y coudoient; toutes les distinctions sociales, si tranchées et si rigoureusement observées en Angleterre, disparaissent momentanément. Des personnes de tout rang et de classes différentes, qui ne s'adressent jamais la parole pendant le reste de l'année, s'abordent, discutent, parient. Tous les Anglais semblent égaux devant le Derby, comme devant la loi. Une foule bigarrée, étrange, telle que l'on ne peut se l'imaginer sans l'avoir vue, s'agite, gesticule, parle, crie, court et semble comme affolée. L'on entend les cris du Book-Maker, hurlant le nom des chevaux contre lesquels il parie, les proportions qu'il donne; les parieurs ou Backers se prennent et se bousculent autour de lui, pour placer leur argent sur leur favori du dernier moment.

Toute cette agitation cesse comme par enchantement au mo-

Digitized by Google

ment de l'entrée des concurrents sur la piste. La vie entière de toute cette foule semble suspendue à la casaque des jockeys; un observateur désintéressé pourrait saisir d'étranges expressions de physionomies, suivant que tel ou tel cheval avance ou recule dans le peloton. Plus on approche du but, plus l'émotion redouble ; elle éclate enfin quand deux ou trois chevaux sortent du groupe pour entamer une lutte suprême. Leurs partisans, crient frénétiquement le nom de chacun d'eux, avec une sorte d'intonation de défi, comme si ces exclamations, expression de leurs désirs et de leurs intérêts, devenaient un encouragement et une excitation pour leur champion. Dès que le juge a prononcé le nom du vainqueur, des exclamations enthousiastes semblent ébranler les tribunes jusque dans leurs fondements, chacun veut toucher le vainqueur, le voir de plus près. Il rentre au pesage, au milieu de l'enthousiasme délirant de ses admirateurs. Comme ombre au tableau, on voit se former des groupes à l'attitude sombre et abattue, jetant des regards de haine à l'heureux vainqueur, et de reproche à leur champion malheureux, à celui auquel ils avaient confié leur espoir et leur argent.

En dehors de cette excitation factice, qui prend sa source dans l'intérêt, le Derby a acquis cette popularité en Angleterre, parce qu'il est en réalité la mesure de la qualité de la production de l'année, et que tout le monde, de près ou de loin, s'intéresse aux questions chevalines. L'élite de la production, c'est-à-dire les produits des plus célèbres étalons et des meilleurs poulinières, sont engagés dans le Derby. A de très-rares exceptions près, il est gagné par le meilleur cheval de l'année, dont le nom reste comme la date d'un événement saillant, à laquelle tout le monde se reporte même dans le langage usuel. On dit en Angleterre, c'était l'année de Blair-Athol, ou l'année de Gladiateur, comme si on parlait d'un des événements que personne dans le pays, n'a le droit d'ignorer. C'est à cet enthousiasme, et à ce goût immodéré pour les courses que les Anglais doivent l'incontestable supériorité que leurs chevaux possèdent sur ceux du monde entier.

Le Derby se court à Epsom dans la première quinzaine du mois de mai. Le prix est formé des mises des concurrents, qui

Digitized by Google

sont de 50 livres par cheval, moitié forfait (voy. FORFAIT). Les poulains et pouliches de 3 ans sont seuls admis à y prendre part. Les pouliches reçoivent une décharge de 5 livres. La distance est de 2400 mètres. La valeur du prix s'élève en moyenne de 160 à 175 000 francs.

Le Derby fut fondé en 1780 par le comte de Derby qui a laissé son nom à la course la plus nationale d'Angleterre. Le premier Derby fut gagné par sir Charles Bumbury; le second par M. O' Kelly; le troisième échut à lord Egremont; le quatrième à M. Parker; le cinquième à M. O' Kelly; le sixième à lord Claremont; le septième à sir Panton. Ce ne fut qu'à son huitième anniversaire que la course fut gagnée par son fondateur, lord Derby, il gagna avec sir Peter-Zeagle monté par Sam Arnolt. On compte quatre vainqueurs du Derby dans la descendance de sir Peter-Zeagle, autant du Saint-Léger et deux des Oaks.

En 1788, le prince de Galles fut le vainqueur de cette course, la plus convoitée de toute l'Angleterre. En 1792, le vainqueur fut John Bull, monté par le célèbre jockey Buckle, qui gagna cinq fois le Derby et neuf fois les Oaks. En 1801, ce fut une jument du nom d'Eleanor, appartenant à sir C. Bumbury. Eleanor donna lieu à un assez singulier événement: son entraîneur, éprouva aux approches de la course une si grande émotion qu'il tomba assez gravement malade pour que l'on se crût obligé de faire venir le pasteur. Ce dernier l'exhorta à décharger sa conscience, mais ne put jamais en tirer autre chose, si ce n'est qu'Eleanor était une drôle de bête, et que cela le tourmentait. En 1806 eut lieu la plus belle lutte à laquelle le Derby eût encore donné lieu. Les deux favoris Paris et Scrafulg restèrent tête à tête jusqu'à vingt mètres du poteau d'arrivée, cependant Paris gagna d'une tête difficilement.

En se rendant compte de l'importance du Derby en Angleterre, de l'amour-propre national attaché par les Anglais à cette course, on peut se faire une idée de l'émotion que dut causer la victoire d'un cheval étranger dans une lutte de cette nature. Les courses sont fondées en Angleterre sur les bases les plus libérales, c'est-à-dire qu'elles restaient ou-

Digitized by Google

vertes à tous chevaux. Les Anglais firent mention des concurrents étrangers, seulement pour déclarer qu'ils seraient admis avec une différence de quatorze livres en leur faveur. Cette conscience de leur propre supériorité, ne s'était pas exagéré la distance qui séparait les chevaux anglais de ceux du continent, ou pour mieux dire des chevaux français, car la France était le seul pays où l'institution des courses s'était impatronisée d'une manière assez sérieuse pour affronter une lutte avec l'Angleterre, même dans des conditions aussi inégales.

Il fallut l'apparition de Monarque pour faire comprendre, en Angleterre, que le temps de cette inattaquable supériorité était passé, et que l'on devait désormais se résigner à battre les chevaux français à poids égal. Il y avait encore loin d'un semblable résultat à l'audacieuse entreprise de gagner la plus grande course d'Angleterre avec un cheval français. Cette pensée était loin de tous les esprits. Bien que M. le comte de Lagrange eût une écurie d'entraînement en Angleterre, et qu'il fît chaque année courir au moins un cheval dans le Derby, ce cheval comptait à peine dans la cote, et sa présence passait à peu près inaperçue.

La victoire de Gladiateur, en 1865, constitue peut-être l'événement le plus saillant dont le Derby ait été l'occasion. Les Anglais eurent quelque peine à y ajouter foi, même après l'événement. Plusieurs péripéties assez remarquables se produisirent, au reste, dans la course, et suffisaient pour lui donner un retentissement inusité. Gladiateur pris dans le peloton ne pouvait se dégager et restait confondu avec la masse des concurrents toujours très-nombreux. A deux cents mètres du but, il n'était pas question du cheval français. Quand Gladiateur parvint à se dégager, son jockey Grimshaw aperçut à cinquante mètres devant lui deux chevaux, Christmas-Carol et Elham, qui étaient en lutte et entre lesquels le résultat de la course paraissait circonscrit. Déjà le public, suivant l'habitude, criait alternativement le nom des deux adversaires, quand tout à coup l'assemblée tout entière sembla immobilisée par une sorte de stupéfaction : Gladiateur en deux bonds avait rejoint les deux premiers chevaux, les dépassait, et gagnait très-facilement. Ce fut à ce moment une mémorable émotion,

Digitized by Google

pour la première fois l'élevage Anglais éprouvait une défaite sur son propre terrain, et dans la grande course nationale.

L'année précédente déjà, Fille-de-l'Air, appartenant également à M. le comte de Lagrange, avait gagné les Oaks, la seconde course d'Angleterre. Est-ce à ces deux circonstances, qu'il faut attribuer d'avoir vu sensiblement diminuer la solennité du Derby en Angleterre? Cette coïncidence a certes pu y contribuer, mais les causes de cette sorte de vulgarisation résident principalement dans l'immense développement pris, en Angleterre, par l'habitude de parier. A ce point de vue, toutes les courses se ressemblent beaucoup. Le Derby, tout en conservant son importance et la primauté qui lui appartient sur toutes les autres courses, n'a plus autant aujourd'hui le privilége de captiver l'attention publique. Les faits qui le précèdent ou le suivent absorbent le monde des courses à un degré presque égal, l'intérêt technique, qui s'attachait autrefois à une course plutôt qu'à une autre, s'est effacé devant la spéculation également animée sur toutes.

GAGNANTS DU DERBY (EPSOM).

Années.	Chevaux.	Noms des propriétaires.
1780	Diomed	Sir C. Bumbury.
1781	Y. Éclipse	M. O'Kelly.
1782	Assassin	Lord Égremont.
1783	Saltram	M. Parker.
1784	Sergeant	M. O'Kelly.
1785	Aimwell	Lord Claremont.
1786	Noble	M. Panton.
1787	Sir-Peter-Teazle	Lord Derby.
1788	Sir-Thomas	Prince de Galles.
1789	Skyscraper	Duc de Bedford.
1790	Rhardamanthus	Lord Grosvenor.
1791	Eager	Duc de Bedford.
1792	John Bull	Lord Grosvenor.
1793	Waxy	Sir F. Poole.
1794	Dœdalus	Lord Grosvenor.
1795	Spread-Eagle	Sir F. Standish.
1796	Didelot	Sir F. Standish.
1797	Pn. bai brun par Fidget	Duc de Bedford.
1798	Sir-Harry	Cookson.
1799	Archduke	Sir F. Standish.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1800	Champion	M. Wilson.
1801	Eleanor	Sir C. Bumbury.
1802	Tyrant	Duc de Grafton
1803	W's Ditto	Sir H. Williamson.
1804	Hannibal	Lord Égremont.
1805	Cardinal-Beaufort	Lord Égremont.
1806	Paris	Lord Foley.
1807	Élection	Lord Égremont.
1808	Pan	Sir H. Williamson.
1809	Pope	Duc de Grafton.
1810	Whalebone	Duc de Grafton.
1811	Phantom	Sir J Shelly
1812	Octavius	M. Ladbrooke.
1813	Smolensko	Sir C. Bumbury.
1814	Blucher	Lord Stawell.
1815	Whisker	Duc de Grafton.
1816	Prince-Léopold	Duc d'York.
1817	Azor	M. Payne.
1818	Sam	M. Thornhill.
1819	Tiresias	Duc de Portland.
1820	Sailor	M. Thornhill.
1821	Gustavus	M. Hunter.
1822	Moses	Duc d'York.
1823	Émilius	M. Udny.
1824	Cedric	Sir J. Shelly.
1825	Middleton	Lord Jersey.
1826	Lapdog	Lord Égremont.
1827	Mameluke	Lord Jersey.
1828	Cadland	Duc de Rutland
1829	Frederick	M. Gratwicke.
1830	Priam	M. Chifney.
1831	Spaniel	Lord Lowther.
1832	Saint-Gilles	M. Risdale.
1833	Dangerous	M. Salder.
1834	Plenipotentiary	M. Batson.
1835	Mundig	M. Bowes.
1836	Bay-Middleton	Lord Jersey.
1837	Phosphorous	Lord Berners.
1838	Amato	Siv J. Heathcote.
1839	Blombury	M. W. Ridsdale.
1840	Little-Vonder	M. Roberston.
1841	Coronation	M. Rawlinson.
1842	Attila	Col. Anson.
1843	Cotherstone	M. Bowes.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1844	Orlando	Col. Peel.
1845	Merry-Monarch	M. Gratwicke.
1846	Pyrrhus-the-First	M. Gully.
1847	The Cossack	M. Pedley.
1848	Surplice	Lord Clifden.
1849	The Flying-Dutchman	Lord Eglinton.
1850	Voltigeur	Lord Zetland.
1851	Teddington	Sir J. Hawley.
1852	Daniel O'Rourke	M. Bowes.
1853	West-Australian	M. Bowes.
1854	Andover	M. Gully.
1855	Wild-Dayrell	M. F. L. Popham.
1856	Ellington	L'amiral Harcourt.
1857	Blink-Bonny	M. L'Anson.
1858	Beadsman	Sir J. Hawley.
1859	Musjid	Sir J. Hawley.
1860	Thormanby	M. Merry.
1861	Ketlledrum	Colonel Towneley.
1862	Caractacus	M. Snewing.
1863	Macaroni	M. R. C. Naylor.
1864	Blair-Athol	M. W.-L'Anson.
1865	Gladiateur	Comte de Lagrange.
1866	Lord Lyon	M. R. Sutton.
1867	Hermit	M. Chaplin.
1868	Blue Gown	Sir. J. Hawley.
1869	Pretender	M. Johnstone.
1870	Kingcraft	Lord Falmouth.
1871	Favonius	Baron Rothschild.

DERBY FRANÇAIS. Le Derby français n'existe, à vrai dire, pas, en ce sens, qu'aucune course ne porte légalement ce nom. L'usage s'est, peu à peu, introduit et conservé de désigner ainsi le prix du Jockey-Club. Cette assimilation est, au reste, assez justifiée, puisque les conditions du prix du Jockey-Club ont été rigoureusement calquées, autant que possible, sur celles du Derby d'Epsom. Une différence radicale existe, cependant, entre ces deux événements, dont la position est la même dans les deux pays ; mais elle tient à l'organisation des courses de chacune des deux nations. Des entrées ou souscriptions forment le total de la valeur du Derby anglais ; elles suffisent, et au delà, pour élever le chiffre de la somme gagnée, beaucoup

Digitized by Google

plus haute que celle qui revient au vainqueur français. Le Derby français, ou prix du Jockey-Club, est donné par la Société d'encouragement, et se trouve ainsi soumis à la loi, à peu près commune, de toutes les courses françaises, c'est-à-dire que la somme des prix est toujours donnée par l'État ou par une Société. Les entrées et les forfaits viennent s'ajouter au chiffre du prix et en augmentent l'importance ; mais ces mises ne suffiraient jamais en France à constituer un budget suffisant pour alimenter les courses.

Sauf cette différence, le rôle du prix du Jockey-Club, en France, est absolument le même que celui du Derby en Angleterre. Il est ouvert seulement aux produits de trois ans. La distance est de deux mille quatre cents mètres. Comme en Angleterre, le prix du Jockey-Club ou Derby français, est pris comme mesure de la qualité de la production de l'année ; en un mot, l'assimilation est complète, et le public l'a compris, en changeant de lui-même le nom légal de la course , pour lui donner celui qui exprime l'idée qui a présidé à sa création.

La fondation du prix du Jockey-Club remonte au 24 juin 1855, où une décision du Comité des membres fondateurs de la Société d'encouragement, en date de ce jour, vota la somme de 5000 fr. pour la création du prix du Jockey-Club , devenu aujourd'hui le Derby français, la course la plus importante de France, comme le Derby est le plus grand événement de la saison des courses en Angleterre. En 1840 , cette allocation fut portée à 7000 fr., puis, le succès des courses et les ressources de la Société d'encouragement croissant simultanément, l'importance et la valeur du prix du Jockey-Club, qui en était l'expression, s'élevèrent simultanément. En 1847, la valeur du prix fut portée à 10 000 fr.; en 1854, à 15 000 fr., et enfin, en 1855, à 20 000 fr. A ce chiffre, déjà d'une certaine importance, viennent s'ajouter les entrées et les forfaits, c'est-à-dire les sommes que chaque cheval s'engage à payer au moment où il est engagé. Cette somme fixe varie dans des proportions déterminées, suivant que le cheval a déclaré qu'il renonçait à courir, à une époque plus ou moins éloignée du jour de la lutte. Cette renonciation volontaire à un engagement contracté s'appelle *déclarer forfait.* Dans le cas où le cheval per-

Digitized by Google

siste à prendre part à la course, il paye alors la totalité de la somme énoncée au programme. Ces sommes réunies constituent ce que l'on nomme les entrées (voy. ENTRÉES et FORFAITS).

Les entrées pour le prix du Jockey-Club, ou Derby français, sont de 1000 fr. pour chaque cheval partant, le forfait est de 600 ou de 500 fr., suivant l'époque à laquelle il est déclaré. Les poulains et pouliches de 3 ans y sont seuls admis. Les pouliches portent trois livres de décharge, comme dans toutes les courses françaises. La distance est de 2400 mètres, comme dans le Derby anglais. La course a lieu sur l'hippodrome de Chantilly, dans la première quinzaine du mois de mai. (Voy. CHANTILLY.)

La fondation du prix du Jockey-Club fut la consécration de la position qu'occupe Chantilly dans les annales du Turf français.

Le prix du Jockey-Club fut gagné par la même écurie pendant les trois premières années de son existence. La concurrence était, au reste, à cette époque beaucoup plus limitée qu'elle ne le fut quelques années plus tard. Cette triple victoire non interrompue de Lord H. Seymour, un des principaux instigateurs des courses en France, devint un enseignement. Lord H. Seymour avait fait venir d'Angleterre un entraîneur existant encore aujourd'hui, Th. Carter. Il avait installé à Paris tout l'attirail encore inconnu d'une écurie d'entraînement. Lord Seymour avait, en outre, fondé un haras complet et fait venir d'Angleterre un étalon, Royal-Oak, qui fut le père à peu près de tous les bons chevaux de cette époque, et l'on retrouve aujourd'hui son nom dans la généalogie du plus grand nombre de nos meilleurs produits.

Les succès de Lord H. Seymour ne sont pas extraordinaires à une époque où la concurrence n'existait à vrai dire pas, et où les écuries françaises péchaient, presque toutes, par un vice radical d'installation. Cette supériorité, qui devait principalement sa réussite à une organisation irréprochable, fut d'un salutaire exemple, sa suprématie s'effaça peu à peu devant les conditions égales où ses adversaires se placèrent eux-mêmes. Le premier vainqueur du Derby français fut Frank, par Rainbow et Verona.

Digitized by Google

En 1837, Lydia, également fille de Rainbow et appartenant, comme Frank, à lord Seymour.

En 1838, Vendredi, par Caïn et Naïade.

La mère de Vendredi, Naïade, fut une des meilleures poulinières que nous ayons possédées en France; elle produisit successivement : Nativa, Lantara, Dorade, Slane et Roméo, tous vainqueurs célèbres et excellents reproducteurs.

La victoire de Vendredi devait mettre fin à la série non interrompue des succès de lord Seymour. L'année suivante le Derby fut gagné par Romulus, fils de Cadland et de Victoria, né au Haras de Meudon et appartenant à M. le Duc d'Orléans, dont l'écurie commença dès lors à contre-balancer la prépondérance de celle de Lord Seymour. M. le comte de Cambis, qui dirigeait l'écurie du prince, avait fait venir d'Angleterre les frères Edwards, dont l'un était l'entraîneur et l'autre le jockey de l'écurie.

En 1840, le prix du Jockey-Club donna lieu à un fait qui eut alors un grand retentissement, et demeura longtemps un des principaux épisodes du Turf français. Le vainqueur fut Tontine, par Tetotum et Odette, appartenant à M. Eugène Aumont. Elle était montée par Yorck et entraînée par T. Hurst. De graves contestations s'élevèrent à la suite de la course. Lord Seymour, dont le cheval était arrivé second, prétendit qu'une substitution avait eu lieu, et que, sous le nom de Tontine, M. Eugène Aumont avait fait courir une pouliche anglaise appelée Hérodiade. Les conditions de la course mentionnant expressément qu'elle était réservée aux produits nés et élevés en France, si cette substitution pouvait être prouvée, elle entraînait la disqualification de la jument, et le prix revenait de droit au cheval arrivé second. Un procès eut lieu. Les tribunaux n'admirent pas la réclamation; mais les faits, révélés par l'enquête, parurent à la Société d'encouragement d'une gravité suffisante pour faire disqualifier la jument. Elle produisit plusieurs poulains qui ne furent pas inscrits au Stud-Boock, et par conséquent ne sont pas qualifiés pur-sang.

En 1841, Lord Seymour gagna encore la course la plus importante de France avec Poetess, fille de Royal-Oak et Ada. Elle était montée par W. Boyce et entraînée par R. Boyce.

Digitized by Google

Après cette victoire, Poetess disparut du Turf et resta oubliée pendant plusieurs années. Elle était cependant destinée à acquérir, comme poulinière, une célébrité plus grande encore que celle qu'elle devait à sa carrière active. Achetée par M. Aumont, elle produisit successivement Hervine et Monarque, c'est-à-dire la meilleure jument et le meilleur cheval qui soient jamais nés en France. Hervine est morte à la fin de l'année dernière seulement. Quant à Monarque, il est père de Gladiateur, de Trocadéro, de Mandarin et d'une foule de chevaux de premier ordre, dont le mérite a valu, à juste titre, à leur père la réputation du meilleur étalon de notre époque.

Après la victoire de Poetess, Lord Seymour se retira du Turf et vendit son Écurie.

En 1842, le vainqueur du Derby français fut Plower, encore issu de Royal-Oak. Il appartenait à M. Aumont, et fut acheté, quelques jours avant la course, par M. le comte Perregaux pour la somme de 20 000 fr., prix énorme pour l'époque.

En 1843, un dead-heat eut lieu entre Renonce, à M. de Pontalba, et Prospero, à M. Th. Carter. Renonce gagna l'épreuve définitive, mais ne justifia pas, par la suite, les espérances que cet heureux début avait pu faire concevoir.

Lanterne, fille d'*Hercule* et *Elvire*, entraînée par Henri Jennings, inaugura, en 1844, les couleurs de M. le prince Marc de Beauvau. Les vainqueurs du Derby français furent, de 1844 à 1847 : *Fitz-Émilius*, à M. A. Aumont. *Fitz-Émilius* fut un des meilleurs chevaux qui soient nés en France. Il est mort dans les écuries de l'Administration des Haras, et ce fut certainement une perte, car il serait, suivant toute probabilité, devenu un excellent reproducteur. En 1846, *Meudon*, à M. le baron de Rotschild, et *Morock* à M. Aumont, en 1847.

En 1848, à la suite des événements politiques, le Derby fut couru à Versailles, le gouvernement républicain ayant trouvé que le nom de Chantilly avait une consonnance et rappelait des souvenirs trop aristocratiques. Le vainqueur fut *Gambetti*, à M. Lupin. L'année 1848 peut être citée comme l'une des meilleures de la production française. Outre le vainqueur du Derby, on compte *Pied-de-Chêne*, *Sérénade*, deux des derniers et des meilleurs rejetons du vieux *Royal-Oak*, et plusieurs autres

Digitized by Google

produits des haras de Meudon, qui, en raison des événements, ne parurent pas, cette année, sur l'hippodrome. *M. Lupin* gagna ensuite le Derby en 1850 avec *Saint-Germain*, en 1851 *Amalfi*, en 1855 *Jouvence*. Cette série presque continue fut interrompue seulement en 1852 par la victoire d'*Expérience*, appartenant à M. Th. Carter, et le seul des enfants de *Physician*, qui fut un cheval de première classe.

En 1852, le vainqueur fut *Porthos* à M. Aumont. *Porthos* est le dernier des fils de *Royal-Oak*, qui ait figuré parmi les gagnants d'une course importante. Il était né aux jumenteries du Pin. Réformé pour une imperfection insignifiante, il fut acheté par M. Aumont. En 1853, pour la première fois depuis neuf ans, le Derby fut gagné par une jument, *Jouvence*, à M. Lupin. Elle dispute à *Hervine* le titre des deux meilleures juments de l'élevage français pendant toute la durée de cette période. En 1854, *Celebrity*, issu d'*Annetta*, fille de la fameuse *Miss Annette*, gagna d'une manière inespérée. Il appartenait à M. Reiset. Après avoir donné de grandes espérances à l'âge de deux ans, *Celebrity* s'était démenti dans ses premières courses de trois ans. Jusqu'au dernier tournant, *Blason*, fils de la célèbre *Frétillon* et appartenant à M. Aumont, paraissait sûr de la course. Mais, comme presque tous les fils de son père, *Blason* avait un exécrable caractère: il se déroba et laissa *Celebrity* gagner facilement.

C'est en 1855 que le plus célèbre, comme le meilleur produit de l'élevage français, — car, pour lui trouver un rival, on ne peut le chercher que parmi sa nombreuse et glorieuse lignée, c'est-à-dire attendre l'apparition de son fils *Gladiateur*, — *Monarque* gagna le Derby de 1855 au petit galop, prenant la tête à l'avant-dernier tournant et la gardant jusqu'au but, sans qu'aucun de ses adversaires pût arriver seulement à le rejoindre. En 1856 eut lieu le second *dead-heat* auquel le Derby français ait donné lieu. *Lion* et *Diamant* arrivèrent tête à tête. Il existait cependant une énorme différence entre les deux rivaux, car, à la seconde épreuve, *Diamant* ne put suivre *Lion*, pendant plus de la moitié de la distance. Il se montra toujours, au reste, par la suite, un cheval de seconde classe, tandis que *Lion* fut un des meilleurs que nous ayons possédés,

Digitized by Google

et se serait montré à la hauteur des plus célèbres, si le mauvais état de ses jambes n'eût empêché de le mettre dans une condition suffisante pour qu'il pût courir selon son mérite.

Un fait assez rare, dans les annales des courses, se produisit dans le Derby de 1857. Le favori, *Florin*, appartenait à M. Lupin, qui avait également dans la course un cheval nommé *Potocki*, portant les secondes couleurs. M. Lupin ne dissimulait pas, au reste, sa prédilection pour *Florin*. Il était monté par Kitchener, le premier jockey de l'écurie, et, au moment du départ, M. Lupin désigna *Florin* comme celui des deux avec lequel il comptait gagner. Presque au départ, *Florin* fit une faute et s'abattit sous son jockey, qui fut relevé sans connaissance. *Potocki*, resté seul pour défendre les couleurs de son maître, gagna facilement. C'était, au reste, un cheval de premier ordre, et il n'est pas bien certain que, même si *Florin* ne fût pas tombé, M. Lupin n'eût pas été obligé de gagner avec *Potocki*, qui était sans contredit le meilleur des deux.

Les deux années suivantes marquèrent l'apparition des couleurs de M. le comte de Lagrange, appelées à jouer un rôle si important dans la marche et le développement des courses en France. M. le comte de Lagrange gagna, en 1858, avec *Ventre-Saint-Gris*, et en 1859 avec *Black-Prince*, frère de *Stradella*, qui, bien que supérieur à son aîné, ne fut pas aussi heureuse dans la même course. L'année 1860 marqua la première victoire, dans le prix du Jockey-Club, de l'écurie fondée par M. Latache de Fay. Malheureusement, M. Latache de Fay, qui avait, dès le début de sa carrière de propriétaire, toujours ambitionné ce glorieux succès, était mort l'année précédente, sans voir ses constants efforts recevoir cette consécration. Ce fut sous les mêmes couleurs, mais sous le nom de Mme Latache de Fay, que *Beauvais* gagna le Derby en 1860.

L'année suivante, pour la troisième fois en quatre ans, M. le comte de Lagrange gagna le Derby avec *Gabrielle d'Estrées*, sœur de *Trocadéro*. Ces heureux débuts se démentirent par la suite, du moins relativement à cette course, car M. le comte de Lagrange fut, neuf ans de suite, sans pouvoir renouveler ce succès, bien qu'invariablement, chaque année, il fût le propriétaire du premier favori. *Consul* fit enfin cesser cette mauvaise veine.

Digitized by Google

L'année 1862 fit sensation dans les annales du Derby français. Il avait jusqu'alors constamment été gagné par des chevaux entraînés à Chantilly ou en Angleterre. Plusieurs chevaux de la circonscription de l'Ouest et du Midi étaient bien venus, parfois, tenter l'aventure, mais toujours sans succès. *Souvenir*, à M. Robin, représentait la circonscription de l'Ouest, et, pour la première fois, un cheval entraîné en province gagna cette course, objet de la convoitise de tous les propriétaires. *Souvenir* était, au reste, un très-bon cheval, mais il fut heureux dans le Derby; car il battit *Stradella*, à M. le comte de Lagrange, qui lui était supérieure. La jument était souffrante depuis quelques jours, et ne se trouva point en bon état pour cette course solennelle.

En 1863, on voit pour la première fois figurer sur la liste des gagnants le nom de M. Montgomery, propriétaire de *La Toucques*, le seul des enfants de *The Baron* qui ait jamais gagné le Derby, bien que cet étalon, pendant près de onze ans, eût sailli chaque année les meilleures juments de France. *La Toucques*, était une jument de grande classe; elle aurait dû gagner le grand prix de Paris, l'an de sa fondation, et ne fut battue par *The Ranger* que par la faute de son jockey.

L'année 1864 inaugura également une casaque qui ne comptait pas encore au nombre des vainqueurs du Derby. Bois-Roussel, à M. Delamarre, gagna après une magnifique course avec Affidavit, qui, contre toute attente, fit presque dead-heat avec le vainqueur. L'année était heureuse pour l'écurie, car, quelques jours plus tard, M. Delamarre gagnait le grand prix de Paris avec Vermout, battant Blair-Athol et Fille-de-l'Air, c'est-à-dire deux des meilleurs chevaux qui aient jamais existé en France et en Angleterre. C'est un fait presque unique, de voir un propriétaire gagner les deux plus grandes courses de l'année, avec deux chevaux différents; Bois-Roussel, il est vrai, tomba broken-down dans le grand prix de Paris, mais la victoire, inespérée de Vermout, compensait et annulait les conséquences de cet accident.

Le Derby de 1865 fut aussi un début pour des couleurs qui n'avaient pas encore reçu ce baptême des grandes écuries. Gontran, appartenant à M. le baron Nivière et à M. le major

Digitized by Google

Fridolin gagna très-facilement, battant le Mandarin, Argence et Tourmalet.

Les deux années suivantes, 1866 et 1867, offrirent la particularité assez rare de voir le prix du Jockey-Club gagné par la même écurie. En 1866 Florentin, cheval assez médiocre du reste, dont on n'avait pas prononcé le nom au betting pendant tout l'hiver, apparut brusquement dans la cote à l'avant dernière séance. En dépit de la confiance qu'il inspirait à son écurie, il fut difficilement accepté. L'opinion était, comme de coutume, pour l'écurie de M. le comte de Lagrange, bien qu'on hésitât entre Auguste, le favori avoué de l'écurie, et Bayonnette que les gens, se prétendant bien informés, lui préféraient de beaucoup. Florentin, ayant eu son travail interrompu à diverses reprises, pendant le cours de l'hiver, en raison du mauvais état de ses jambes, s'était, paraît-il, subitement relevé dans un galop avec Fidélité, une des meilleures juments de l'écurie, à qui était réservée la tâche d'essayer deux vainqueurs du Derby la même année. Florentin gagna assez facilement : ce fut, au reste, à peu près, sa seule victoire, l'état de ses jambes n'ayant pas permis de le remettre en condition.

L'année 1867 peut être citée comme ayant marqué une des plus belles courses qui aient jamais eu lieu dans le prix du Jockey-Club. Trocadéro à M. le comte de Lagrange, était grand favori, il avait pour auxiliaire Montgoubert, cheval également d'une grande qualité, et l'écurie cette fois paraissait à peu près imbattable. Comme son prédécesseur Florentin, Patricien se révéla tardivement, mais c'était un cheval tout à fait de premier ordre ; il gagna, mais péniblement, et grâce surtout à un courage hors ligne. A deux cents mètres du but, Trocadéro, Patricien et Montgoubert étaient seuls dans la course, et entamaient une lutte acharnée, jusqu'au poteau d'arrivée, où Patricien gagna assez difficilement. Mais cette lutte des deux chevaux est inscrite aux pages les plus brillantes du turf français. Patricien ne fut au reste pas heureux à la suite de cette brillante victoire. Il fut battu, quelques jours plus tard dans le grand prix de Paris, par Fervacques, auquel il était supérieur de plus de dix livres. La même année, à Bade, un accident l'empêcha de gagner le Saint-Léger continental, et, probable-

Digitized by Google

ment, le grand prix de Bade : il tomba, en heurtant un piquet, et les conséquences de cette chute influèrent sur le reste de sa carrière. Après une dernière victoire à Chantilly, il tomba broken-down l'hiver suivant. Il fait aujourd'hui la monte au haras de Bois-Roussel, chez M. le comte Rœderer.

L'année 1868 vit enfin le succès d'une casaque très-sympathique au public. M. Schickler gagna avec Suzerain, un des meilleurs chevaux qui soient nés en France. Il n'eut, au reste, pas besoin de sa haute qualité pour battre un des plus mauvais champs qui aient jamais marqué dans cette grande course. Suzerain, après avoir fait une très-bonne course dans le grand prix de Paris, contre The Earl, n'a plus reparu en public.

Après une interruption de huit ans, M. le comte de Lagrange dont les chevaux étaient cependant, durant toute cette période, partis premiers favoris, gagna en 1869 avec Consul, excellent petit cheval, devenu étalon aujourd'hui, comme le plus grand nombre de ses prédécesseurs.

L'année 1870, l'écurie de M. le major Fridolin eut une chance analogue à celle de M. Delamarre en 1864 : elle gagna le prix du Jockey-Club et le grand prix de Paris, mais avec deux chevaux différents, Bigarreau et Sornette. Bigarreau courut mal dans le grand prix de Paris et fut immédiatement retiré d'entraînement. Il resta au repos pendant toute la durée de la guerre, et vient récemment d'être remis au travail. Il n'est pas indifférent de remarquer que Bigarreau et Sornette étaient tous deux enfants du même cheval, Light, étalon assez peu apprécié, jusqu'au jour où il donna la preuve d'un mérite peu ordinaire, en produisant, la même année, deux chevaux de premier ordre

GAGNANTS DU PRIX DU JOCKEY-CLUB.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1836	Franck	Lord H. Seymour.
1837	Lydia	Lord H. Seymour.
1838	Vendredi	Lord H. Seymour.
1839	Romulus	Comte de Cambis.
1840	Tontine	Eug. Aumont.
1841	Poetess	Lord H. Seymour.
1842	Plover	Comte de Perregaux.
1843	Renonce	De Pontalba.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1844	Lanterne	Prince de Beauvau.
1845	Fitz-Emilius	A. Aumont.
1846	Meudon	Baron N. de Rothschild.
1847	Morok	A. Aumont.
1848	Gambetti	Lupin.
1849	Expérience	Th. Carter.
1850	Saint-Germain	Lupin.
1851	Amalfi	Lupin.
1852	Porthos	A. Aumont.
1853	Jouvence	Lupin.
1854	Celebrity	Reiset.
1855	Monarque	A. Aumont.
1856	Lion	Prince de Beauvau.
1857	Potocki	Lupin.
1858	Ventre-Saint-Gris	Comte de Lagrange.
1859	Black-Prince	Comte de Lagrange.
1860	Beauvais	Mme Latache de Fay.
1861	Gabrielle d'Estrées	Comte de Lagrange.
1862	Souvenir	Julien Robin.
1863	La Toucques	De Montgomery.
1864	Bois-Roussel	Delamarre.
1865	Gontran	Major Fridolin.
1866	Florentin	Delamarre.
1867	Patricien	Delamarre.
1868	Suzerain	Schickler.
1869	Consul	Comte de Lagrange.
1870	Bigarreau	Major Fridolin.
1871	(pas couru)	

DÉROBER (Se). Se dérober se dit d'un cheval, qui, au lieu de rester sur la piste, et de courir droit, se jette de côté, plus ou moins violemment, quelquefois en dehors des cordes, et cherche enfin à sortir du tracé de la course. Ce défaut est assez familier à plusieurs chevaux auxquels on a demandé des efforts exagérés, qui prennent la course en aversion, et cherchent à se soustraire aux exigences qu'ils prévoient et redoutent. A part le danger que présente une semblable disposition, elle constitue presque une *impossibilité* pour un cheval de course, surtout quant elle prend un certain caractère de fixité et de permanence.

Les chevaux de steeple-chase sont plus sujets que les autres à prendre ce défaut, parce que, chez eux, l'aversion de la course

Digitized by Google

peut se trouver augmentée par la répugnance à sauter. Fréquemment ils se dérobent devant les obstacles, mais chez eux cette tendance rentre mieux dans la définition du mot refuser.

DÉSARÇONNÉ se dit d'un cavalier violemment jeté à terre par son cheval. L'origine de cette expression vient évidemment du mot arçon, sorte de squelette en bois, sur lequel repose tout l'équilibre et l'aplomb de la selle.

DESVIGNES (M.). L'apparition de M. Desvignes sur le turf date déjà de plusieurs années. Comme M. Delamarre il a commencé par avoir quelques chevaux de steeple-chase, au nombre desquels figure Auricula, qui courait encore il y a quelques années. M. Desvignes a songé un moment à fonder une grande écurie de course, mais cette résolution n'a pas persisté. Eckmuhl est aujourd'hui à peu près tout ce qui reste des débuts de cette entreprise. Le haras de M. Desvignes, situé à la Marseillière, près La Flèche, n'a cependant subi aucune diminution. Il se compose d'un assez grand nombre de poulinières, dont quelques-unes, comme Perle et Alabama, ont démontré un certain mérite. Les produits du haras de M. Desvignes doivent être entraînés cette année dans l'écurie de M. Delamarre.

DÉTRESSE. On dit qu'un cheval donne des signes de détresse, quand, dans une course, il témoigne par quelque signe extérieur que le train est trop vite pour lui et qu'il éprouve quelque peine à le suivre. Il n'est peut-être pas encore battu à ce moment, et, si le train de la course diminue, il peut lui rester une chance. Cela dépend du moment où il donne les premiers signes de détresse, et de l'état où se trouvent ses concurrents. Mais généralement cette indication peut être considérée comme le précurseur d'une défaillance absolue. Le premier signe de détresse est un mouvement convulsif des oreilles. Au lieu de se tenir droites ou pointées en avant, elles éprouvent une oscillation d'avant en arrière. La tête, en même temps, prend une direction à peu près horizontale, prolongeant en quelque sorte la ligne de l'encolure. Quand, à ces premiers symptômes vient se joindre un mouvement de la tête ressemblant assez à un salut, et pouvant faire croire que les pieds retombent sur un sol

Digitized by Google

quelques pouces moins élevé que celui d'où ils sont partis, on peut considérer le cheval comme à peu près définitivement battu.

DIAMANT. On nomme Diamant une sorte de marque que les entraîneurs font quelquefois sur les hanches de l'un de leurs chevaux, quand ils les croient dans le maximum de leur condition. C'est presqu'une sorte de défi, dont le sens muet peut se traduire par ces mots « *Vous ne le battrez pas aujourd'hui.* » Le diamant se fait par deux coups de brosse donnés en sens inverse de haut en bas et de bas en haut sur la hanche du cheval. Le poil se trouve ainsi couché en sens inverse et fait une sorte de carré qui tranche d'une manière assez saillante sur l'aspect général de la robe. Le diamant est considéré comme le signe d'une parfaite condition, parce que, pour que le poil reste dans cette position, et soit aussi brillant en dessous qu'en dessus, il faut que le cheval soit dans un parfait équilibre de santé. Cette pratique n'est au reste usitée qu'exceptionnellement, et pour les chevaux célèbres. C'est une sorte de mode intermittente que les entraîneurs adoptent par moments et abandonnent de même.

DIANE (Prix de). Le prix de Diane correspond aux Oaks d'Epsom, comme le prix du Jockey-Club au Derby. Il est uniquement réservé aux pouliches de trois ans, et se court le premier jour de la réunion du Printemps à Chantilly, vers le milieu du mois de mai. Les conditions sont: 15 000 fr. pour pouliches de 3 ans. Entrée 500 fr., forfait 300 fr. et 250 fr. seulement s'il a été déclaré le jeudi qui précède la course, 1000 fr. au second sur les entrées. Poids 54 kilogr. Distance 2 100 mètres.

GAGNANTS DU PRIX DE DIANE.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1843	Nativa.....	Prince Marc de Beauvau.
1844	Lanterne	Prince Marc de Beauvau.
1845	Suavita.....	M. Auguste Lupin.
1846	Dorade.....	Prince Marc de Beauvau.
1847	Wirthschaft	Comte de Cambis.
1848	Sérénade.	Prince Marc de Beauvau.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1849	Vergogne	M. de Perceval.
1850	Fleur de Marie	Prince Marc de Beauvau.
1851	Hervine	Alexandre Aumont.
1852	Bounty	M. Thomas Carter.
1853	Jouvence	M. Auguste Lupin.
1854	Honesty	M. Thomas Carter.
1855	Ronzy	Mme Latache de Fay.
1856	Dame d'honneur	Comte F. de Lagrange.
1857	Mlle de Chantilly	Comte F. de Lagrange.
1858	Étoile-du-Nord	Comte F. de Lagrange.
1859	Géologie	Baron Nivière.
1860	Surprise	Baron Nivière.
1861	Finlande	Baron Nivière.
1862	Stradella	Comte F. de Lagrange.
1863	La Toucques	M. de Montgomery.
1864	Fille-de-l'Air	Comte F. de Lagrange.
1865	Deliane	Lupin.
1866	Victorieuse	Delamarre.
1867	Jeune-Première	Lupin.
1868	Jenny	Comte F. de Lagrange.
1869	Péripétie	A. Staub.
1870	Sornette	Major Fridolin.
1871	(pas couru)	

DIEPPE. La réunion de Dieppe présente un caractère particulier, en raison de la situation et de la nature de son terrain, on ne peut plus propice à la spécialité des courses d'obstacles. Aussi le grand steeple-chase de Dieppe est-il un des plus marquants de la saison. En raison de la proximité et des facilités de transport, Dieppe est un des terrains français, en faveur duquel les chevaux anglais consentent le plus facilement à se déplacer.

Dieppe a été le théâtre de la phase la plus brillante de la carrière de Franc-Picard, ce légendaire vétéran des courses d'obstacles. Franc-Picard a gagné trois fois de suite le steeple-chase de Dieppe. Il était devenu le favori attitré de toute la population du pays. C'est à Dieppe qu'il a couru pour la dernière fois, et qu'il est tombé broken-down, à cent mètres du but, au moment où il allait très-probablement gagner pour la quatrième fois.

Le tracé du steeple-chase de Dieppe est assez rare à rencon-

Digitized by Google

trer en France. C'est un terrain presque naturel. Il est, paraît-il, question de donner une importance nouvelle à la réunion par la création de courses plates. Il serait préférable de faire de Dieppe un grand centre de steeple-chases, car on ne trouvera nulle part ailleurs un terrain plus favorable.

DIFFICULTÉ. Un cheval est en difficulté quand, dans une course, il éprouve quelque peine à faire ce que l'on lui demande. La difficulté n'est pas encore la détresse, elle la précède. Un cheval en difficulté n'est pas un cheval battu, mais seulement en danger de l'être, ou tout au moins rencontrant un adversaire dangereux, dont il ne peut se débarrasser aisément.

DISQUALIFIÉ. On nomme qualification, l'ensemble des conditions imposées à un cheval, à un propriétaire, ou à un jockey, pour avoir le droit de courir. La qualification peut être absolue ou relative, c'est-à-dire qu'elle s'étend à toutes les courses en général, ou à une course spéciale en particulier.

La disqualification est donc, à proprement parler, la perte ou l'annulation de la qualification. La disqualification est une pénalité pour une faute volontaire ou involontaire, elle peut également s'appliquer aux propriétaires, aux jockeys ou aux chevaux. Comme presque toutes les pénalités elle est permanente, temporaire ou définitive. Elle est prononcée dans les cas déterminés par le règlement. Par exemple: dans le cas d'une substitution d'un cheval à un autre, non-seulement le cheval lui-même, mais encore tous ceux qui ont pris part à la fraude sont disqualifiés pour toujours. Cette disposition est appliquée par les règlements français, anglais et belges.

On inflige, également, une disqualification temporaire aux propriétaires, entraîneurs, et jockeys. En Angleterre, les propriétaires et les chevaux inscrits au Forfeit-List, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pas payé le forfait ou l'entrée (Voyez ces mots) des courses où ils étaient engagés, sont disqualifiés temporairement, jusqu'au payement des forfaits et entrées qu'ils doivent. Cependant le cheval qui serait parti dans une course, tout en étant inscrit au forfeit-list, ne peut être disqualifié pour cette course. On doit mettre le propriétaire en demeure de

Digitized by Google

payer avant la course, et disqualifier le cheval en cas de refus.

Un cheval peut être disqualifié pour avoir, dans une course, coupé un de ses adversaires. Mais, dans ce cas, tous les chevaux de la même écurie présents dans la course, le sont également. Cette règle a été appliquée à Paris en 1862. Dans le prix de l'Empereur, poule des produits, Benjamin, à M. le comte de Lagrange, étant arrivé le premier, fut convaincu d'avoir coupé Choisy-le-Roi appartenant à M. Schickler. Benjamin fut disqualifié et, avec lui, Généalogie appartenant à M. le baron Nivière associé de M. le comte de Lagrange.

DISTANCE. On entend par distance l'étendue de terrain que les chevaux doivent parcourir pour accomplir la première condition d'une course : elle est toujours annoncée au programme de chacune des courses. Les distances varient en France de 800 mètres pour la plus courte, à 6200 mètres pour la plus longue. Cette dernière, au reste, est exceptionnelle et unique: elle n'a lieu que pour une seule course, le prix Gladiateur à la réunion d'automne à Paris.

Il s'est établi, depuis longtemps, des discussions longues et animées sur le plus ou moins de signification d'une course, en raison de la distance qu'elle imposait aux concurrents. Ces appréciations sont justes en partie, mais le plus souvent exagérées et tout à fait à côté de la question. Elles prennent leur source dans une sorte de trompe-l'œil, assez naturel d'ailleurs, chez les personnes qui n'ont pas étudié spécialement les courses et les conditions qui en font l'épreuve la plus sévère, qui puisse être imposée à un cheval. Il est tout naturel de croire, que, plus la distance est longue, plus elle exige de qualités, surtout celle que l'on est convenu de désigner par le mot fond. Cela est vrai dans une certaine limite, mais on perd trop souvent de vue que le train est la première de toutes les conditions, pour rendre une épreuve sévère. Cet axiome étant admis, il devient évident que le cheval dont le train est le meilleur gagnera sur toutes les distances excédant celles qui sont le domaine exclusif de la vitesse proprement dite, c'est-à-dire de 800 à 1500 mètres. Dès lors, il devient absolument inutile de prolonger les distances à

Digitized by Google

parcourir au delà d'une certaine limite. Ce principe semble, au premier abord, paradoxal, mais il est aisé de s'en rendre compte. En marchant soi-même, le pas qui vous est habituel et que l'on peut soutenir sans efforts, on ira presque indéfiniment, tandis qu'au contraire, si l'on est contraint à forcer son pas naturel pour suivre une personne dont la marche est naturellement supérieure, on sera hors d'haleine en très-peu de temps, quelque bon marcheur que l'on puisse être.

Il en est de même pour les chevaux : celui qui a le plus de train, ou, pour mieux dire, dont l'allure couvre le plus de terrain, grâce au jeu naturel et aisé de son mécanisme physique, battra toujours, sur n'importe quelle distance, celui dont la foulée de galop est moins puissante, et qui se trouve, par conséquent, forcé de sortir de son mouvement naturel, pour se maintenir dans une allure au-dessus de lui. L'un ne faisant aucun effort, l'autre, au contraire, marchant dans une sorte de tension, le premier ira toujours plus longtemps, quelle que soit la distance. Au contraire, plus elle sera longue, plus celui qui se trouve au-dessous du train aura de peine à le suivre.

La question change, quand les parcours cessent d'être des distances de courses, c'est-à-dire qnand il s'agit de routes de quinze à vingt lieues, parce qu'ici, il est impossible de marcher aucun train. Nul animal ne peut tenir, au delà d'une certaine limite, un train de nature à mettre ses adversaires en dehors de leur allure. La lutte devient donc, ici, une question de santé et de courage. Il n'y aucune raison pour que le cheval du meilleur train ne réunisse pas ces conditions aussi bien que celui d'une classe inférieure. A condition de mérite individuel égal, le cheval du meilleur ordre gagnera toujours, quand bien même on prolongerait indéfiniment la distance. Si on voulait se convaincre de cette vérité, on éviterait une discussion qui dure depuis cinquante ans, sans avoir fait avancer la question d'un pas.

Les distances de course varient de 800 mètres à 6200 mètres, qui est la plus longue usitée en France, et, comme nous l'avons dit, existe pour un seul prix; mais les distances moyennes de 2000, 2400, 3000, 3200 et 4000 mètres, sont les plus usitées comme les plus exactes, c'est-à-dire celles qui sont de

Digitized by Google

nature à donner la mesure réelle du mérite des concurrents. Il est très-rare, en effet, que le cheval vainqueur sur un parcours de 3200 mètres ne gagne pas sur n'importe quelle distance. Les courses dont les distances dépassent cette limite, peuvent être moins significatives, précisément parce que le train, étant nécessairement moins vite, peut être suivi par des chevaux médiocres, qui se trouvent ainsi près des meilleurs au moment de l'arrivée, et peuvent causer une surprise, tandis que si la course avait été menée d'un bon train, ils n'auraient pu la suivre et seraient loin derrière, à la fin de la course.

Les distances de 800, 1000, 1200 et 1600 mètres sont adoptées presque ordinairement pour les poulains de deux ans. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle est admise dans certaines courses pour chevaux de tout âge.

La distance de 2400 mètres, soit environ un mille et demi anglais, est reconnue comme la plus propre à donner la mesure exacte du mérite des poulains de trois ans au printemps. C'est la distance du Derby d'Epsom et du prix du Jockey-Club, à Chantilly. Le grand prix de Paris et le Saint-Léger de Doncaster, ayant lieu, l'un au milieu de l'été, l'autre presqu'à l'arrière-saison (la distance augmente avec l'âge des chevaux), elle est portée à 3000 mètres. Les courses pour chevaux de quatre et cinq ans sont généralement de 3200, 3500 et 4000 mètres.

On attachait, autrefois, une grande importance au temps plus ou moins court, dans lequel une distance avait été parcourue. On a reconnu que cette mesure était absolument fausse. Les circonstances qui font qu'une course est menée vite ou lentement, étant indépendantes de la vitesse même des chevaux. Il résulte, en effet, d'expériences nombreuses faites à ce sujet, qu'un cheval, ayant parcouru, seul, une distance donnée dans un espace de temps déterminé, peut parfaitement être battu par un adversaire qui aurait mis plus de temps à accomplir le même parcours dans les mêmes conditions. On se sert, néanmoins, encore de la mesure du temps pour certaines grandes courses, mais sans attacher aucune importance aux comparaisons, auxquelles cette constatation peut donner lieu.

Quant à cette distance de 6200 mètres, exigée seulement pour le prix Gladiateur, elle donne généralement lieu à une

Digitized by Google

course peu intéressante, et menée d'un train tel, qu'un cheval de prix à réclamer pourrait presque toujours le suivre; elle est néanmoins, à de très-rares exceptions près, toujours gagnée par le cheval qui serait également vainqueur sur un parcours de 3500 à 4000 mètres. C'est une sorte de satisfaction donnée aux partisans des courses à longues distances.

La distance indiquée au programme de chaque course doit toujours être intégralement parcourue, c'est-à-dire qu'en raison des difficultés du départ, elle peut être quelque peu allongée, mais jamais raccourcie. D'après le règlement anglais, toute course qui a eu lieu sur une distance inférieure à celle du programme est nulle et vide; au contraire, la course faite sur une distance trop considérable est bonne et valable. Toute réclamation concernant la distance doit être faite avant la course. Une fois la course accomplie, il est donc impossible d'élever une réclamation sur la distance, soit qu'elle ait été mal mesurée ou que le starter ait donné le signal en deçà du poteau; mais si elle ne se trouve pas conforme aux conditions du programme, tout intéressé est en droit de la faire rectifier avant la course.

TABLEAU COMPARATIF DES DISTANCES ANGLAISES ET FRANÇAISES.

200	mètres	équivalent à environ	1 furlong.
800	—	—	un demi-mille.
1000	—	—	5 furlongs.
1200	—	—	3/4 de mille.
1600	—	—	1 mille.
2000	—	—	1 1/4 de mille.
2200	—	—	1 mille et 3 furlongs.
2400	—	—	1 1/2 mille.
3000	—	—	1 mille 7 furlongs.
4000	—	—	2 1/2 mille.

DISTANCÉ. Quand, dans une course, un cheval se trouve à plus de 100 mètres en arrière du vainqueur au moment ou celui-ci dépasse le but, il est distancé, c'est-à-dire qu'il ne peut être placé, et perd, par conséquent, tous ses droits aux bénéfices de la place de second et de troisième. S'il s'agit d'une course en partie liée, il ne peut prendre part aux épreu-

Digitized by Google

ves suivantes. En Angleterre, un cheval ne peut être déclaré distancé, qu'autant qu'une personne est placée au poteau fixé à 100 mètres du but pour marquer le point de ce qu'en ce cas on appelle la distance, c'est-à-dire le point désigné pour indiquer l'endroit, où doivent se trouver les chevaux distancés, quand le vainqueur dépasse le but. Cette règle n'existe pas en France.

DOLLAR. Étalon bai foncé, né en 1860, au Haras de Vaucresson, appartenant à M. Lupin, par The Flying Dutchman et Payment.

Dollar est bai foncé, de taille moyenne, et offre, dans son ensemble, l'irrégularité que présentent souvent quelques-uns des produits de son père, particularité également très-saillante chez Guillaume-le-Taciturne, son frère de père; sa construction, dans chacune de ses parties prises isolément, est irréprochable; ses lignes horizontales sont excessivement longues, proportionnellement à sa taille, et son arrière-main très-puissante, comparativement à son volume. Le garrot est un peu bas, l'encolure légère, l'épaule parfaitement inclinée, sans être cependant démesurément longue, ses articulations très-fortes, et jamais un cheval de courses ne fut porté par de meilleures jambes; il joignait, en outre, à une très-bonne vitesse, un excessif courage et un excellent tempérament.

A deux ans, Dollar courut sans succès, mais dans une assez bonne forme néanmoins, pour permettre d'espérer un meilleur résultat l'année suivante.

Il débuta, en 1863, en gagnant facilement le prix de l'Empereur, à Paris, à la Réunion du Printemps. Cette victoire en eût fait immédiatement un des premiers favoris dans le prix du Jockey-Club, si l'opinion publique n'avait attribué une supériorité très-marquée à son compagnon d'écurie, Stentor. Mais l'on ne tarda pas à être certain de l'impossibilité, pour ce dernier, de prendre part à la lutte. Dollar fut donc, à ce moment, coté après La Toucques et Armagnac. Il justifia pleinement cette confiance en faisant une course très-honorable, succombant devant La Touques, mais battant facilement tous les autres concurrents, et se montrant, après le vainqueur, le meilleur cheval de son année.

Digitized by Google

Malgré plusieurs courses malheureuses, il se maintint dans cette position, car ces échecs avaient évidemment pour cause un état indéfini de malaise et non un manque de qualité. Il triompha, pour la seconde fois, de Charles-Martel, à Versailles, dans le prix de la Société d'Encouragement, puis échoua dans le Grand Handicap de Fontainebleau, et ne se montra pas en état de battre Choisy-le-Roi, en lui donnant douze livres pour âge. Mais cette défaite, et celle qu'il essuya dans la poule des Produits, à Baden, doivent être aussi mises sur le compte d'une fatigue, que les meilleurs chevaux ont ressentie à cette époque de l'année.

Il fut, dans le grand prix de Baden, placé derrière La Toucques, d'une manière tout à fait conforme au résultat déjà présenté par les deux chevaux, dans le prix du Jockey-Club.

Il termina la saison de 1863 en battant difficilement Alerte dans le prix Principal, à Paris. Quelques jours plus tard, il succomba, dans le prix de Saint-Cloud, devant Nobility.

Dollar inaugura brillamment la saison de 1864 en gagnant très-aisément, à Northampton, le Northampton Shire, battant Favori à lord Zetland, en lui rendant 28 livres. A peine de retour en France, il courut le grand prix de l'Impératrice et battit Stradella très-difficilement; le prix de l'Empereur (10 000 fr.). En Angleterre, le Goodwood Cup (240 souverains et la coupe d'une valeur de 300 souverains), le Brighton Cup, à Brighton.

Dollar a été entraîné par J. Hayoë, et constamment monté par Kitchener.

Il fait la monte au Haras de Vaucresson, chez M. Lupin, où il est né.

DONCASTER. Les courses de Doncaster comptent au nombre des plus importantes d'Angleterre. Les deux prix principaux sont : 1° Le Saint-Léger, le plus grand événement de l'année après le Derby. Le prix du Saint-Léger est formé par une souscription de 25 liv. souscrite par chacun des chevaux partants. La distance de Saint-Léger est de 3000 mètres. Les poulains et les pouliches de trois ans y sont seuls admis, avec une décharge de 5 liv. pour les dernières. La valeur du prix, qui suit, chaque année, une progression ascendante, est en

Digitized by Google

moyenne aujourd'hui d'environ 135 000 francs. Le Saint-Léger se court vers le 15 septembre. Le Doncaster-Cup, avec Goodwood et Ascot, est une des trois plus grandes courses d'Angleterre connues sous la dénomination de Cups. Les chevaux de tout âge y sont admis au poids pour âge, avec surcharge pour les vainqueurs de certains prix. La distance est de 3000 mètres, environ.

DOUBLE SAUT. Le double saut, quelle que soit la nature de l'obstacle, ne peut être pris d'un seul élan. Il se compose, le plus souvent, de deux barrières fixes ou palissades que le cheval est forcé de sauter en deux fois. Cet obstacle a pour conséquence de ralentir le train, car le cheval pour le franchir ne peut s'empêcher de marquer un temps d'arrêt. Quelques chevaux violents sur l'obstacle tentent parfois de le sauter en un bond, mais ils tombent presque toujours.

DOUVE (Une) est un obstacle qui se compose d'un fossé plus ou moins profond et rempli d'eau. C'est une sorte de rivière artificielle, que l'on creuse d'ordinaire sur les tracés de steeple-chases, où il ne se trouve pas de cours d'eau naturel.

DRAG (Le), est une sorte de chasse ou de steeple-chase fictif, dans lequel des papiers jetés à terre, ou plantés dans une baguette indiquent aux cavaliers le chemin qu'ils doivent suivre. Il y a plusieurs sortes de Drags. Les uns se font comme nous venons de le dire, d'autres avec des chiens. Un homme à cheval part, avec une avance de dix minutes ou d'un quart d'heure, traînant après lui une peau de lièvre ou de renard. Il passe dans les endroits qu'il juge les plus convenables pour offrir des difficultés aux cavaliers. Au bout du temps fixé on découple les chiens qui, trompés, chassent ces restes morts comme un animal vivant. Le principe des différentes sortes de drags est au reste le même : il consiste à faire passer un certain nombre de cavaliers à travers des difficultés qu'ils ne connaissent pas.

DRAPEAU. Le starter tient à la main un petit drapeau qui lui sert de signal pour transmettre ses ordres aux jockeys. Tant que le starter tient son drapeau levé, les jockeys doivent se

Digitized by Google

mettre ou rester en ligne, cela signifie que l'intention du starter n'est pas de donner le départ et ceux qui n'obéiraient pas à cette indication muette, peuvent être punis d'une amende, ou être mis à pied. Dès que le starter baisse son drapeau, c'est le signal du départ. — Voyez DÉPART.

Le starter a un assistant, c'est-à-dire un aide placé à cent mètres environ en avant des chevaux. L'assistant tient également à la main un drapeau, beaucoup plus grand que celui du starter. Il doit l'imiter en tout, tenir son drapeau levé, tant que celui du starter est dans cette position, et le laisser tomber dès que celui-ci abaisse le sien. Le but de ce double signal est d'empêcher les méprises, et enlever aux jockeys, qui partiraient avant le signal, tout prétexte de ne pas s'arrêter. On comprend, en effet, que, dans un champ nombreux un jockey pourrait s'excuser d'un faux départ en prétendant qu'il n'a pu suivre le geste du starter.

Ce surcroît de précautions peut parfois devenir une cause de trouble, dans le cas où l'assistant, interprétant mal le signe du starter, ou ne se rendant pas bien compte de ses fonctions, donnerait un signal anticipé, ou même contraire à celui qui lui est indiqué. Le fait s'est produit plusieurs fois et a été cause de scènes regrettables. Il est donc meilleur pour le starter et pour tout le monde de supprimer cet auxiliaire dangereux dont l'utilité est, au moins, contestable.

DRESSER. Le dressage est une des phases les plus importantes de la carrière d'un cheval, celle qui influe peut-être le plus sur son avenir. Un poulain, pour passer de l'état de nature à celui d'obéissance et de soumission à des exigences, qu'il ne comprend pas, et contre lesquelles il se révolte, a besoin d'une certaine préparation. Cette préparation se nomme dressage. Le dressage d'un cheval demande une grande expérience, et une longue pratique, chez l'homme qui entreprend cette tâche. Une maladresse ou une brutalité peuvent avoir, pour un poulain, des conséquences désastreuses : son caractère s'en ressent, parfois, toujours. Le dressage commence, pour les chevaux de courses, à l'âge de quinze à dix-huit mois; ils sont à ce moment yearlings.

Cette première entrée dans la vie active ne s'effectue pas

Digitized by Google

sans quelques difficultés. La première opération consiste à mettre le poulain à la longe avec un caveçon, en lui mettant un surfaix et une croupière. Le plus grand nombre des jeunes poulains se révoltent, avec une extrême violence, contre ces entraves qui gênent la liberté ordinaire de leurs mouvements. Aussi y a-t-il presque toujours lutte. C'est le moment où le dresseur a besoin de beaucoup de calme et de pratique, pour se faire craindre du poulain, sans cependant lui inspirer de terreur, et mettre le jeune animal en défiance. Un mauvais commencement d'éducation est, presque toujours, la source des principaux défauts de caractère. Un dressage brutal occasionne fréquemment des tares qui peuvent entraver toute la carrière d'un cheval ; très peu de dresseurs font appel à l'intelligence de l'animal, et, au lieu de chercher à lui faire comprendre les exigences qui l'étonnent, veulent les lui imposer. Il en résulte une lutte dont le poulain sort le plus souvent dompté, mais brisé, plein de défiance, de rancune, et d'appréhension.

Quand le jeune cheval supporte ou se résigne au harnais qui lui est imposé, on lui met l'homme sur le dos. C'est une opération très-importante ; si l'on n'y apporte de grandes précautions, l'animal conservera, longtemps, la crainte de ce qu'il considère comme un ennemi, et si, comme cela arrive fréquemment, les premières fois il parvient à se débarrasser de ce fardeau insolite, le succès le portera à renouveler les tentatives qui lui ont réussi. Plus on met de temps, de douceur et de persuasion, plus on va vite en réalité. Mais le contraire se produit ordinairement et les défenses persistantes de beaucoup de chevaux n'ont pas d'autre origine.

Plusieurs hippologues sont très-opposés aux courses, et mettent, surtout, en avant l'argument qu'elles sont pour les poulains l'occasion d'un travail prématuré. Effectivement les chevaux qui ne sont pas destinés à la carrière des courses sont dressés beaucoup plus tard, à trois ou quatre ans. La méthode de dresser les poulains vers quinze ou dix-huit mois, et de les mettre progressivement au travail, à deux ans, est pratiquée dans tous les pays où l'on produit les meilleurs chevaux, là où l'on s'en sert le plus et le mieux. En ce qui concerne les courses, ce système est indispensable ; si l'on attendait plus longtemps, le

Digitized by Google

dressage deviendrait difficile, les poulains prendraient dans l'oisiveté un dessus, c'est-à-dire un embonpoint exagéré, dangereux même, quand il faudrait les entraîner, car il nécessiterait un travail, que leurs jambes ne pourraient plus supporter. L'expérience a prouvé que plus tôt on dressait un poulain, plus il devenait docile, et plus ses qualités se développaient physiologiquement. Quant aux tares dont on parle beaucoup, les poulains dressés à deux ans, n'en ont pas plus que les autres. Ceux-ci évidemment restent sains tant qu'ils demeurent dans l'oisiveté. Mais dès que l'on commence à les faire travailler, ils se tarent ni plus ni moins que s'ils eussent été dressés un ou deux ans auparavant. De plus, leurs qualités se sont atrophiées pendant un repos absolu et prolongé, et jamais ils ne deviennent aussi bons que s'ils eussent été préparés de bonne heure. Les reproches que l'on fait aux courses, sous ce rapport, sont exagérés et dénués de tout fondement. Certes, à côté de l'usage il y a l'abus; quand, au lieu d'exercer un poulain, on lui impose un travail hors de mesure, on peut le tarer et même le perdre. Mais les propriétaires sont les premiers intéressés à conserver un animal, sur lequel ils fondent de grandes espérances; les chevaux de courses, entraînés à deux ans, font un métier beaucoup plus rude et vivent aussi longtemps, si ce n'est plus longtemps, que les autres.

Le même système est, au reste, pratiqué pour les chevaux de gros trait qui, presque partout, sont mis à la charrue ou à la herse à deux ans. C'est un entraînement absolument identique à celui des chevaux de courses, relativement, bien entendu, à la carrière très-différente, qu'ils sont appelés à suivre. Dans d'autres pays au contraire, comme en Normandie, on a pour principe de ne pas faire travailler de bonne heure, surtout les chevaux que l'on veut vendre. Ils restent dans une oisiveté absolue jusqu'à cinq ans, c'est-à-dire le meilleur âge de vente: on leur donne, alors, un dressage succinct et incomplet, juste ce qu'il faut pour pouvoir les montrer avec un homme sur le dos, ou traînant une voiture. Cette manière peut être excellente, en ce sens qu'un cheval qu'on laisse au repos, ne se tare pas, et que l'on peut, toujours, l'amener en bon état sur le marché. Dans ce cas, c'est l'acheteur qui paye le dressage, supporte la

Digitized by Google

moins-value causée par les tares ; quelquefois même il ne peut tirer aucun service d'un animal préparé de cette sorte. Mais pour les chevaux de courses, c'est autre chose, ils doivent marcher et être bons à quelque chose ; il leur faut donc faire de bonne heure l'apprentissage d'une carrière qui leur serait fermée autrement. Au reste, on a essayé, à diverses reprises, d'entraîner des chevaux à trois et quatre ans. L'essai a été infructueux, et sur un nombre égal de chevaux, nés et élevés de la même manière, soumis aux deux systèmes différents, beaucoup plus parmi ceux qui auront été dressés seulement à trois et à quatre ans, tomberont broken-down, ou ne pourront pas être amenés au poteau pour une raison quelconque. Le système de commencer les poulains à deux ans, quelle que soit d'ailleurs leur destination, est donc, incontestablement, le meilleur ; il faut seulement le pratiquer avec une sage mesure.

DROP. La traduction littérale du mot Drop est goutte, et par induction tomber. On donne le nom de Drop à un obstacle qui nécessite un saut en contre-bas, c'est-à-dire celui dans lequel le sol, où l'on retombe, est plus bas que celui d'où on s'élance. Certains chevaux, surtout quand ils sont montés par des poids légers, peuvent arriver, avec l'habitude, à se laisser tomber ainsi d'une hauteur relativement énorme.

DUR. Le mot dur s'emploie dans plusieurs acceptions ; généralement, il s'applique à un cheval d'une excellente constitution auquel on peut demander beaucoup ; on dit de lui : *il est dur.* Quand un cheval est difficile à mener, tire très-fort, il est dur à mener. Une course est dure, quand, par une circonstance quelconque, elle impose de grands efforts aux chevaux, ou si c'est un steeple-chase, quand les obstacles sont forts ou dangereux à sauter, c'est un parcours dur. On dit également d'un jockey brutal ou maltraitant son cheval, qu'il monte durement.

Digitized by Google

E

ÉCHELLE DE POIDS. On désigne ainsi la donnée proportionnelle, qui a servi de point de départ à un handicapeur pour fixer la répartition des poids entre les différents concurrents inscrits. Si le poids le plus élevé est un poids lourd, on dit que le handicap a été fait sur une forte échelle ; dans le cas contraire c'est une faible échelle. — Voy. HANDICAP et HANDICAPEUR.

ÉCLIPSE. Le nom d'ÉCLIPSE personnifie une des phases principales du turf anglais. Son nom a traversé les siècles comme une légende, comme celui du cheval le plus extraordinaire qui ait jamais existé. Non-seulement il ne fut jamais battu, mais encore jamais il ne fut touché ni de l'éperon ni de la cravache. Nul ne possédait à un plus haut degré les trois qualités primordiales d'un cheval de course : atteindre, lutter et dépasser. A vrai dire, il n'a été guère possible de s'assurer au moins de l'une de ces trois qualités, car Éclipse n'a jamais eu besoin de lutter, il a toujours gagné avec une si extrême facilité qu'il semblait courir seul. Éclipse est resté en possession de cette incontestable supériorité, et aucun cheval ne lui avait même été comparé jusqu'à l'apparition de Gladiateur qui démontra la même écrasante supériorité sur tous les chevaux de son époque. Aussi Gladiateur a-t-il reçu le surnom de l'Éclipse français. On a fréquemment établi un parallèle entre ces deux célèbres animaux, il est nécessairement impossible d'attribuer la supériorité à l'un ou à l'autre. Ce sont les deux chevaux les plus extraordinaires qui aient jamais existé; ils personnifient l'un le turf ancien, l'autre le turf moderne.

La tradition a fidèlement conservé l'histoire d'Éclipse dans ses moindres détails. Il est né le 5 avril 1764. Son nom lui vient du jour de sa naissance, qui fut marquée par l'éclipse

Digitized by Google

de l'année 1764. Éclipse est par Marske et Spiletta; il est le premier produit de sa mère. Spiletta descendait de Godolphin, par Régulus; Marske de Darnley-Arabian par Barlett's-Childers et Squirt. Éclipse était donc irréprochable sous le rapport de la naissance. A l'âge de deux ans, n'annonçant aucune qualité remarquable, il fut réformé de l'écurie du duc de Cumberland, chez qui il était né. Il fut acheté par un marchand de chevaux de Smithfield du nom de Wildman, au prix de cent guinées. Éclipse fut élevé aux environs d'Epsom. A l'âge de trois ans il avait acquis un développement remarquable, et il eût inspiré la plus grande confiance à son nouveau propriétaire, s'il n'eût, en même temps, révélé un caractère fantasque et capricieux, un des plus grands défauts que puisse avoir un cheval de course. Pour triompher de cette résistance, Wildman s'adressa à un nommé Sullivan, directeur des écuries d'un capitaine O'Kelly, l'un des plus célèbres amateurs de courses de cette époque. Ce Sullivan passait pour être *charmeur*. Il consentit à entreprendre le dressage d'Éclipse, à la condition que Wildman céderait une part dans la propriété du cheval au capitaine O'Kelly, qui, grâce à cette transaction, devint propriétaire de la moitié d'Éclipse. Sullivan entreprit et mena à bonne fin le dressage.

Quand l'entraînement d'Éclipse fut terminé, et quelques jours avant sa première course, on voulut se rendre compte de sa qualité réelle, et on l'essaya contre un des meilleurs chevaux de l'époque. On commençait déjà à espionner les essais, et le propriétaire d'Éclipse avait pris toutes les précautions possibles pour tenir secrète l'épreuve qu'il voulait faire du mérite de son cheval. Il y réussit en partie. Cependant les espions désappointés rencontrèrent une vieille femme que le hasard avait mise sur le chemin des deux chevaux. On lui demanda des renseignements sur ce qu'elle avait vu. « J'ai vu, répondit-elle, un cheval à jambes blanches qui courait d'une manière monstrueuse, et, loin par derrière, un autre cheval qui cherchait à l'attraper; mais jamais il n'y parviendra, quand bien même ils courraient jusqu'au bout du monde. » Éclipse parut pour la première fois sur un hippodrome à l'âge de cinq ans, le 3 mai 1769. Il était monté par le jockey Whiting, et courait dans le prix des Nobles et des Gentlemen. Les couleurs sous lesquelles il cou-

Digitized by Google

rait étaient : casaque jaune, toque noire. Ses concurrents étaient Gower, appartenant à Fortescue, Chance à M. Castle, Social à M. Jennings, et Plume à M. Quick ; le premier âgé de cinq ans, les trois autres de six. On pariait quatre contre un pour Éclipse. La distance était de 4000 mètres en partie liée. Éclipse gagna avec une excessive facilité, et il gagna neuf courses avec la même supériorité en 1769.

L'année suivante, à la première journée de la réunion de Newmarket, Éclipse devait rencontrer, dans le prix du Roi, Bucephalus, qui n'avait pas encore été battu; aussi les paris étaient-ils très-animés et considérables. Éclipse le battit comme il avait fait de tous les autres chevaux contre lesquels il avait couru. Une supériorité aussi écrasante ne tarda pas à exciter la haine et l'envie. On résolut de se débarrasser à tout prix d'un cheval que l'on ne pouvait battre.

Wildman, effrayé des menaces qu'il entendait proférer contre son cheval, céda la propriété tout entière au capitaine O'Kelly pour la somme de 25 000 fr. Celui-ci, malgré cette position menaçante, fit encore courir Éclipse à Nottingham, à York, à Lincoln. Cette série non interrompue de succès surexcitèrent au plus haut point la haine et l'envie de tous les propriétaires de chevaux de course, qui se voyaient dans l'impossibilité de gagner un prix important, et les dangers que courait Éclipse devinrent de plus en plus menaçants, malgré toutes les précautions qu'il était possible de prendre. Le 4 octobre 1770, Éclipse courut pour la dernière fois, et gagna le prix du Roi. Lord Grosvenor offrit 300 000 fr. d'Éclipse au capitaine O'Kelly. Celui-ci refusa.

Cependant, craignant qu'à la fin on ne mît à exécution les menaces que l'on proférait depuis si longtemps contre son cheval, le capitaine O'Kelly renonça aux courses, et livra Éclipse à la reproduction. Il commença cette nouvelle carrière en 1771. Elle fut aussi glorieuse que la première, le prix de la saillie fut fixé à 70 liv. sterl. On a calculé que sa descendance avait gagné 304 prix sur les différents hippodromes d'Angleterre. Enfin, en 1789 Éclipse tomba malade à Epsom, et fut transporté à la résidence de Wintchurch, appartenant au capitaine O'Kelly, dans le comté de Hertford, où il mourut à l'âge de 26 ans.

Digitized by Google

ÉCURIE. Le mot écurie, qui signifie à proprement parler un bâtiment aménagé pour loger des chevaux, s'emploie généralement pour désigner l'ensemble des chevaux appartenant au même propriétaire. Ainsi, l'écurie telle ou telle, cela équivaut à : les chevaux appartenant à telle ou telle personne.

Quant à l'écurie prise dans l'acception littérale du mot, il signifie bâtiments, qui servent de demeure aux chevaux. Ils sont de deux sortes, et se composent, ou d'une rangée de stalles, compartiments qui contiennent chacun un cheval attaché à la muraille, et, par conséquent, tenu dans une immobilité à peu près absolue, ou de Box, c'est-à-dire de chambres plus ou moins spacieuses, disposées en écurie, où le cheval n'est pas attaché, et peut se mouvoir, à son gré, dans tous les sens.

Cette dernière méthode est adoptée pour les chevaux de course, presque sans exception. Elle présente, d'abord, l'avantage d'isoler complétement l'animal, et d'éviter, par conséquent, toute chance d'accidents comme prise de longes, tentative de coups de pieds au voisin, etc., etc. De plus, les chevaux de course étant soumis à un travail très-sévère, ont besoin d'un repos absolu qu'ils ne trouveraient pas dans une stalle. Attachés, ne pouvant se coucher, se relever, se tourner à leur gré, il en résulterait pour eux une fatigue supplémentaire, qu'il est prudent de leur éviter. On a, du reste, remarqué que le système des box, pour tous les chevaux sans exception, était de beaucoup préférable.

EFFORT (Faire son). C'est au dernier moment que les chevaux, qui ont pu suivre le train pendant toute la durée de la course, font ce que l'on est convenu d'appeler leur effort, pour se dépasser et gagner. Le mot est au reste assez juste, parce que jusque-là, ils ont galopé un train plus ou moins vite, mais, autant que possible, ont réservé leur force de manière à pouvoir finir leur course par une lutte s'ils en ont besoin. L'effort, une fois qu'il est fait, est la dernière expression de ce que peut un cheval. S'il n'a pas suffi pour donner l'avantage, il doit renoncer à gagner. Il est donc très-important de faire son effort en temps opportun, car si un concurrent le fait avant la fin de la course, il peut être surpris par un adversaire, qui s'est con-

Digitized by Google

servé relativement frais derrière lui, et, quoique meilleur, il peut être battu. C'est ce que l'on exprime en disant : il a fait son effort trop tôt. De même si un jockey donne trop tard le dernier effort de son cheval, il peut ne pas avoir le temps de rejoindre un concurrent inférieur avant le poteau d'arrivée et perdre la course. On dit alors : il a fait son effort trop tard, ou il est venu trop tard.

ÉGAL. Un cheval est égal quand il n'est soumis à aucun des caprices de caractère ou inconvénients de santé, dont la conséquence est de le faire courir bien un jour, et mal un autre. C'est une des plus grandes qualités que puisse avoir un cheval de course, parce que son propriétaire sait à quoi s'en tenir sur son compte, et en ne l'engageant pas avec des chevaux d'une supériorité incontestable, il peut être certain, sinon de gagner, au moins d'être éclairé sur sa chance. Un cheval inégal au contraire fait le désespoir de son maître, il ne sait jamais sur quoi compter et ne peut mettre avec confiance de l'argent sur son cheval; même dans la course où il se trouve le mieux placé, on ne sait jamais s'il lui conviendra de bien faire. Les juments sont d'ordinaire moins égales que les chevaux, surtout au printemps, mais leur humeur fantasque tient à ce moment à une disposition naturelle, et ne réside pas dans leur caractère. Certains étalons ont le privilége de donner à leurs produits cette inégalité si redoutée des propriétaires, d'autres au contraire transmettent la qualité contraire presque avec certitude. On ne fait généralement pas assez attention à cette disposition, d'une extrême importance dans la production, car un cheval inégal, si bon qu'il soit, fait généralement perdre de l'argent à son propriétaire, surtout s'il est parieur.

ÉGALITÉ. On se sert du mot égalité, pour dire que l'on parie une somme égale pour la chance d'un seul cheval contre celle de tous les autres chevaux de la course. Quand on dit qu'un cheval est à égalité, cela prouve que dans l'opinion, on le croit assez supérieur à tous ses concurrents pour qu'aucun n'ait une chance de le battre. Ceux qui parient contre lui ont, nécessairement, l'opinion contraire. Dans ce cas, pour que celui qui parie à égalité contre un cheval, gagne son pari, il faut que ce cheval

Digitized by Google

gagne ; si n'importe quel autre du champ le bat, le pari est perdu. Ceux qui ont parié à égalité contre un cheval, n'ont besoin de désigner spécialement aucun des concurrents, n'importe lequel les fait gagner ; dans le cas où le favori, c'est-à-dire celui pour lequel on parie à égalité, serait battu.

ÉLEVAGE. Le mot élevage, à proprement parler, et en prenant seulement la signification stricte et absolue de l'idée qu'il exprime, trouverait simplement sa définition dans le fait de provoquer la naissance d'un poulain par l'accouplement d'un mâle et d'une femelle, puis de l'amener jusqu'à l'âge où il se trouve en état d'entrer en service. Ce fut, évidemment, le principe de l'élevage primitif, dont les données sont plus simples encore. Les chevaux ont dû être élevés chez les peuples pasteurs absolument comme les bœufs ou les moutons, en pleine liberté, et presque à l'état sauvage, se reproduisant sans direction : les mâles se livrant bataille à l'époque de la chaleur des juments, comme les cerfs au moment du rut ; le plus fort, qui peut très-bien ne pas être le meilleur reproducteur, restant en paisible possession du harem qu'il a conquis.

Ce système d'élevage existe encore avec quelques modifications, dans certaines contrées, comme le Mexique, la Russie et la Hongrie, pays où l'on trouve d'immenses prairies non cultivées, et pour lesquels l'élevage des animaux comme le bœuf ou le cheval, est le meilleur moyen d'en tirer parti.

Cette manière d'élever des chevaux compte encore en France quelques partisans fantaisistes. Le meilleur argument à leur opposer est l'impossibilité de mettre aujourd'hui une semblable théorie en pratique. La culture est trop avancée, il n'existe plus d'espaces assez grands pour qu'un nombre considérable d'animaux, abandonnés à eux-mêmes, trouvent leur nourriture. Ils resteraient donc concentrés dans des espaces trop retirés, avec une alimentation insuffisante, et perdraient même les qualités que possèdent les chevaux des contrées que l'on prend pour exemple, sans acquérir celles que donnent l'expérience, l'étude et les soins appliqués à l'élevage, et au perfectionnement des races domestiques. Tous les chevaux, élevés à l'état sauvage, ont évidemment certaines qualités de dureté, d'endurance et de

Digitized by Google

sobriété ; mais, en raison même des privations auxquelles ils doivent ces avantages, ils sont presque invariablement petits et grêles ; par conséquent hors d'état de remplir les exigences de la vie moderne et civilisée.

Quant aux qualités dont on parle tant, on ne se rend pas bien exactement compte du prix auquel on les obtient, et quelles pertes elles imposent. Il existe d'ailleurs des influences climatériques contre lesquelles on peut lutter, dans une certaine mesure, avec des soins et un élevage intelligent, mais qui, dans beaucoup de pays, ne tarderaient pas à exercer une influence désastreuse sur une race abandonnée à elle-même. Car il faut un contrepoids aux influences d'un climat, qui n'est pas le sien et dont elle souffre.

Ces qualités, dont on parle tant, tiennent au reste à un concours de circonstances, dont on ne se rend généralement pas bien compte. En Asie Mineure, en Perse, et généralement dans toutes les contrées, dont les conditions climatériques se rapprochent de celles de l'Arabie, le type de la race, même abandonné à lui-même, se conserve sans altération. Mais, au fur et à mesure que le cheval, s'éloignant de ce berceau primitif, s'avance vers des régions plus rigoureuses, les formes s'altèrent, la tête devient lourde, perd son expression, la physionomie s'altère, les extrémités s'épaississent, se couvrent de poils épais et grossiers.

Cependant, en vertu d'un principe occulte de vitalité, qui se maintient, chez les animaux, en proportion des circonstances extérieures où ils se trouvent, la constitution de l'animal, ainsi transplanté, prend une vigueur nouvelle, en rapport avec les exigences de l'existence qu'il doit supporter. Cette action s'accroît et se maintient jusqu'au moment où les conditions du climat devenant trop dures, les races s'étiolent, ou meurent.

Dans la vie sauvage naturelle, les animaux se trouvent soumis à des conditions, d'où sort une sélection qui ferait défaut dans l'élevage sauvage artificiel. Ainsi abandonnés à eux-mêmes, les chevaux sont forcément condamnés à de longues excursions pour trouver leur nourriture, à des courses rapides pour éviter la poursuite des bêtes féroces, qui leur font la chasse. Au milieu de tous ces périls les faibles succombent

Digitized by Google

nécessairement, les robustes et les forts peuvent seuls résister. Quand on voit un cheval élevé dans ces conditions, on ne réfléchit pas que, cinq ou six de ses pareils ont succombé aux conditions mêmes, auxquelles celui que l'on admire doit les qualités dont il fait preuve dans la domesticité. Ce n'est pas l'élevage sauvage qui fait l'excellence de ceux qui y résistent, mais bien la sélection qu'il opère au milieu d'un nombre considérable d'animaux. Ce mode de procéder est-il praticable en France, et dans les conditions de division de la propriété, et de culture du sol, où se trouve notre pays? Pour obtenir ainsi les chevaux nécessaires à la consommation, il faudrait en produire trois fois autant que les besoins en réclament. Reste à savoir encore, s'ils ne seraient pas supérieurs, étant élevés autrement.

Quoi qu'il en soit, il semble probable que cette manière primitive à dû être généralement usitée, tant que l'état de civilisation incomplet a laissé dans un pays de longs espaces sans culture et sans emploi. C'est chez les Arabes, que l'on trouve, pour la première fois, l'indice de l'intervention de l'homme dans l'élevage, du choix d'un étalon, de l'importance attachée à la pureté de la race et, conséquemment, des soins donnés aux poulains : les deux idées sont si intimement liées, qu'elles ne peuvent être séparées. Nulle part dans l'antiquité on ne trouve trace de règles et de doctrines applicables à l'élevage des chevaux. On voit bien, dans quelques auteurs, que les chevaux de tel ou tel pays sont préférés à ceux d'autres contrées, mais on ne trouve rien sur les moyens de les obtenir, sur l'importance de préserver les races pures du mélange d'espèces secondaires.

Les Arabes, au contraire, paraissent avoir dès la plus haute antiquité possédé cette science du cheval, indispensable pour créer et conserver une race supérieure. Ils semblent, depuis des siècles, avoir été si avancés sous ce rapport que l'école moderne est absolument calquée sur les traditions qui nous sont venues d'Orient, et nous ne sommes, en fin de compte, que leurs imitateurs. On trouve, en effet, chez les Arabes, dès l'époque la plus reculée, une distinction établie entre les différentes races. Ils nommaient *kadisch* tous les chevaux d'origine inconnue, en faisaient peu de cas, les employaient à porter des fardeaux, ou à tous les travaux qui n'exigent pas une très-haute qualité.

Digitized by Google

L'autre espèce qu'ils estiment et conservent comme la richesse la plus précieuse, se nomme *kochlâni* ou *kohelje*. Leur généalogie remonte, dit-on, à plus de deux mille ans, la tradition reportant leur origine aux chevaux provenant des haras de Salomon. Ils sont aptes à soutenir les plus grandes fatigues, à marcher des journées entières sans boire ni manger; ce sont *les buveurs d'air*, comme on les appelle encore aujourd'hui. D'après un auteur danois, Niebuhr, ils ne sont ni grands ni beaux, mais très-vites à la course. Aussi les Arabes ne les estiment-ils que pour leur qualité, et nullement pour la figure. Ceci est une affaire d'appréciation, et Niebuhr jugeait probablement les chevaux Arabes avec le coup d'œil d'un Dânois habitué à la forme très-différente des chevaux de son pays. Les deux théories opposées du cheval de pur-sang et de demi-sang ne pourraient aujourd'hui être plus clairement formulées, avec cette différence toutefois, que chez les Arabes, la pratique continuelle et obligatoire du cheval, remplaçant la discussion, il ne viendrait à personne la pensée de contester la supériorité absolue de la race pure. Chez nous, au contraire, où les paroles et les écrits tiennent lieu de tout, il existe à ce sujet une controverse, qui peut se prolonger indéfiniment. Il résulterait de ce rapprochement que nous sommes sous le rapport de l'élevage beaucoup moins avancés que ne l'étaient les Arabes, il y a deux mille ans.

La généalogie des chevaux arabes n'est pas établie par documents écrits, elle se transmet par tradition orale. Ils font toujours saillir leurs juments, en présence de témoins arabes. Il n'y a pas d'exemple qu'un Arabe ait signé une fausse déclaration pour la naissance d'un cheval; il croirait s'exposer aux plus grands malheurs, lui et sa famille. Jamais on ne fait couvrir une jument kochlâni, c'est-à-dire de pur-sang, par un étalon kadisch, c'est-à-dire de demi-sang; et, quand cela arrive accidentellement, le produit est reconnu kadisch, ou demi-sang, la noblesse de sa mère n'étant pas jugée suffisante pour effacer la mésalliance de son père. Les Arabes néanmoins ne proscrivent pas l'alliance d'un étalon kochlâni avec une jument kadisch, mais le poulain est toujours kadisch, ou demi-sang. C'est absolument le croisement dit, chez nous, par l'étalon de pur-sang. La doctrine est absolument la même, car ce n'est qu'exceptionnel-

Digitized by Google

lement que l'on croise une jument de pur-sang avec un étalon commun, et cette alliance inusitée a pris le nom de croisement à l'envers, comme pour indiquer qu'il est anormal. La cause de cette répulsion des Arabes à laisser couvrir leurs juments de race pure par un étalon commun, prend, peut-être, sa source dans la croyance qu'une jument, ou plutôt une femelle, à quelque race qu'elle appartienne, se ressent longtemps, si ce n'est toujours, de l'influence du premier mâle dont elle a conçu. Il faut donc la garantir avec soin d'une première alliance indigne d'elle. Le mâle, au contraire, ne conserve aucune trace de son contact passager avec la femelle.

Les Arabes, autant du moins qu'il est permis de le constater, sont donc les premiers qui aient fait de l'élevage une sorte de science ou de doctrine, avec ses règles et ses observations. En rapprochant même ces données des errements suivis en Europe, on est forcé de reconnaître qu'ils ont été importés d'Orient et mis en pratique par chaque peuple, suivant son caractère et ses besoins.

L'élevage français se divise en deux grandes catégories distinctes. La première, qui se consacre exclusivement au cheval de pur-sang, et la seconde, dite de demi-sang, c'est-à-dire comprenant l'universalité des chevaux qui ne sont pas de de pur-sang. Celle-ci se subdivise elle-même à l'infini, en une multitude de variétés prenant presque toutes une dénomination spéciale. Leur définition ne rentre pas dans le cadre de ce livre, elle comprendrait elle-même un volume. L'élevage de pur-sang est le seul, à vrai dire, qui ait des règles fixes, invariables, dont il soit impossible de se départir. S'appliquant à un but unique, et sur une seule et même variété, les errements ne peuvent présenter aucune différence bien essentielle. La production de demi-sang, au contraire, tombant quelque peu dans le domaine de la fantaisie, rayonne dans des sens différant essentiellement entre eux, puisqu'ils sont chacun isolément l'expression d'un but, ou d'un besoin distinct.

L'élevage de pur-sang n'existe qu'en vue de la course ; c'est donc vers ce seul but que convergent tous les efforts de l'éleveur. Tous les chevaux de pur-sang sont procréés avec l'espérance de faire un bon cheval de course. Ce n'est qu'après avoir

Digitized by Google

été soumis à une épreuve suffisante pour s'assurer du plus ou moins de probabilité de la réalisation de cet espoir, qu'il reçoit une autre destination quand il ne se montre pas apte à remplir celle qui a présidé à sa naissance. Ce but unique implique nécessairement les mêmes principes, ils diffèrent seulement dans une application plus ou moins judicieuse. Ainsi le premier soin de l'éleveur s'attache au choix du père et de la mère, dans lesquels il doit rechercher les qualités qu'il espère voir transmettre à leur produit. La loi de transmission est ici directe, et ne saurait être soumise à aucune discussion, quand il s'agit d'une race pure dont l'existence même n'a pas d'autre base que cette quasi certitude d'une transmission presque forcée par l'alliance d'animaux de la même espèce, élevés de la même manière, et ayant suivi le même régime pendant tout le cours de leur carrière active. Le principe d'hérédité est beaucoup moins constant chez le cheval de demi-sang, parce qu'étant lui-même un effet, et non une cause, sa descendance peut rayonner dans les directions les plus disparates et les plus variées ; aussi les chevaux de pur-sang présentent-ils toujours entre eux, quelles que soient leur provenance et leur qualité, certains caractères indélébiles d'homogénéité et de ressemblance, indices certains d'une origine commune, soigneusement sauvegardée de tout mélange, pendant une longue suite d'années.

Le mode d'élevage, employé pour chacun d'eux, les éloigne encore l'un de l'autre. Le poulain de pur-sang, destiné à la course, doit être prêt à faire son apprentissage à quinze ou dix-huit mois, reçoit des soins et une nourriture substantielle qui provoquent chez lui un développement hâtif, et le mettent à même de faire son éducation et d'être utilisé à un âge, où son congénère de demi-sang ne songe qu'à une oisiveté plus ou moins plantureuse, suivant que son éleveur l'élève avec parcimonie ou libéralité. La base de la nourriture pour le premier est l'avoine, pour le second l'herbe secondée par une nourriture plus ou moins fortifiante, suivant le caprice ou l'avarice de son maître. Pour le poulain de pur-sang il n'y a pas à choisir, l'avoine est de première nécessité, et si l'éleveur s'en montre parcimonieux, son produit se présentera dans des conditions indubitables d'infériorité, en face de ceux auxquels cette alimentation

Digitized by Google

indispensable n'aura pas été épargnée. Tout est, au contraire, facultatif pour le poulain de demi-sang; on peut, sans avoine, lui donner extérieurement tout le développement possible. On s'apercevra du manque de cette base première de tout élevage, seulement au moment où il entrera en service. L'éleveur se soucie généralement assez peu de cette considération. Comme, d'habitude, il le vend dès qu'il a atteint l'âge où il peut être utilisé, la question se résume pour lui à l'amener à cette époque au meilleur marché possible.

La supériorité du cheval de pur-sang se révèle donc dès sa naissance, comme origine, comme élevage, et comme éducation. Il est aisé de comprendre qu'une différence aussi radicale, se perpétuant de génération en génération depuis plus d'un siècle, accentue chaque jour davantage la suprématie de l'un et la dégénérescence de l'autre. Les deux lignes, eussent-elles le même point de départ (ce qui n'est pas), elles tendraient de plus en plus à s'éloigner l'une de l'autre.

Il résulte encore de ces deux systèmes contraires, que le cheval de pur-sang échappe en grande partie, si ce n'est absolument, aux influences climatériques du pays où il est né et élevé. Il y séjourne moins longtemps, elles sont d'ailleurs combattues et neutralisées par une hygiène et une nourriture spéciales. L'animal conserve donc son type et son caractère primitif sans altération aucune. Aussi est-il assez difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître la provenance locale d'un poulain de pur-sang. Ils se ressemblent tous. Certaines familles ont des signes particuliers qui les font distinguer des individus de la même race, issus d'autres parents, mais le caractère typique de l'animal, sa configuration générale et caractéristique, restent les mêmes.

Le poulain de demi-sang, au contraire, abandonné comme son père et sa mère, à l'action climatérique du sol où il est né, en subit l'influence tout entière, sans aucune atténuation. Il en résulte qu'il se transforme forcément, s'altère, et prend la physionomie générale de tous les animaux, vivant sur le même terrain. On cherchera vainement à combattre cette tendance par l'introduction intermittente d'un reproducteur étranger. Son influence sera passagère, ses produits, et surtout leurs enfants

Digitized by Google

retourneront presque immédiatement au type de leurs ascendants, qui est trop enraciné chez eux pour disparaître sous une autre influence que celle de l'étalon de pur-sang. Celui-là seul possède une virtualité assez grande pour annihiler toute autre influence, si enracinée qu'elle soit. Encore cette transformation ne s'opère-t-elle que sur le produit direct de l'étalon de pur-sang ; il ne pourra lui-même transmettre qu'incomplétement les bénéfices de la régénération dont il est le résultat, et les enfants reviendraient promptement au type du pays de leur mère.

Il résulte de ces considérations que, si la question d'élevage était bien comprise, le cheval de demi-sang resterait constamment à l'état de résultat, c'est-à-dire qu'il serait toujours le produit d'un étalon de pur-sang et d'une jument de la race du pays, mais que l'on éviterait soigneusement de se servir de ce résultat, si supérieur qu'il puisse être, pour en faire la base d'une régénération. Chez lui le principe n'est pas assez puissant pour annihiler les imperfections que l'on veut combattre.

Il est impossible de nier l'influence climatérique. Tous les animaux vivant sur le même sol, la subissent à des degrés différents, suivant leur constitution. Quelques théoriciens prétendent même qu'elle est telle, que s'il était possible de faire disparaître tous les animaux existant dans un pays, et de les remplacer par des animaux d'une autre race, et d'une construction toute différente, après un laps de temps, plus ou moins long, ils se transformeraient, et deviendraient absolument semblables à ceux qui occupaient le sol primitivement. Ainsi, par exemple, en supposant l'anéantissement complet de tous les chevaux existant actuellement dans la plaine de Tarbes, et leur remplacement par autant de têtes de chevaux normands, ceux-ci deviendraient à la suite d'un nombre d'années, impossible à préciser, semblables à ceux qu'ils auraient remplacés. Cette opinion peut être juste, tout au moins en partie. Mais elle est surtout soutenable, en admettant que les animaux importés soient abandonnés à eux-mêmes, ou n'appartiennent pas à une race très-confirmée, comme celle des chevaux de pur-sang par exemple. Dans ce dernier cas, ceux-ci combattront l'influence du sol par la leur propre, et, après une lutte entre les deux éléments, il se for-

Digitized by Google

mera une sorte de compromis, où tous deux se trouveront représentés dans une proportion, variable presque chez chaque individu. La race transportée sera modifiée, mais non anéantie. Ce fait s'est produit dans tous les pays où le cheval arabe a séjourné à la suite des invasions des peuples orientaux dans l'Occident. Ainsi, en Espagne, dans le midi de la France, en Hongrie, on retrouve la trace indubitable de l'infusion du sang arabe, combattue par l'action du sol où il a été importé.

Il s'est modifié d'une manière différente dans chaque pays. Néanmoins tous ces animaux, différents entre eux comme individus, ont conservé les traces de leur commune origine. C'est la meilleure preuve que le sol modifie et transforme tous les êtres qui vivent sur lui; mais une véritable race, ayant son caractère propre et distinctif, échappe absolument à cette influence.

L'éleveur du cheval de demi-sang doit donc faire beaucoup plus entrer en ligne de compte l'influence climatérique, que celui qui se livre seulement à la production de pur-sang, celle-ci échappant grâce à une hygiène spéciale et à un séjour beaucoup moins long sur le sol natal, que l'autre qui la subit dans toute son intensité. Il devra donc éviter, autant que possible, l'introduction de reproducteurs étrangers dont les qualités seraient promptement paralysées, mais dont l'intervention pourrait provoquer de graves désordres dans une race fonctionnant tant bien que mal, avec ses défauts et ses qualités.

La science de l'élevage n'a été poussée nulle part aussi loin qu'en Angleterre. C'est la meilleure preuve que l'intelligence, la science zootechnique peuvent, non-seulement combattre l'influence climatérique, tendant toujours d'un côté ou d'un autre, à une dégénérescence quelconque, mais que l'on doit encore s'en faire un auxiliaire. Les Anglais sont arrivés à créer et à entretenir les animaux qu'ils ont voulu produire. Ils sont même parvenus au plus haut degré de cette science, en fixant ces améliorations obtenues, et en faisant des races confirmées, se maintenant et se reproduisant par elles-mêmes. Ils ont ainsi obtenu des bœufs dont les os sont très-minces, et l'aptitude à l'engraissement très-remarquable. Leurs porcs sont à peine des animaux vivants, tellement ils sont défigurés par l'accumulation de la masse adipeuse. Quant aux chevaux anglais, ils

Digitized by Google

jouissent à juste titre de la réputation d'être les premiers du monde. Les variétés de leurs espèces chevalines sont aussi nombreuses que leurs besoins, et ont atteint chacune, dans leur spécialité, le plus haut degré de perfectionnement possible.

Non-seulement nous sommes loin en France d'une semblable perfection, mais l'on n'a même pas su, jusqu'ici, profiter de l'expérience des autres, et s'assimiler une science et des résultats tout acquis. L'élevage est, en général, abandonné à la routine, à l'ignorance, aux préjugés et au caprice. Aussi, presque toutes nos races, les espèces chevalines en particulier, ont-elles suivi une pente constamment descendante, faute d'études sérieuses et d'une direction suivie Jamais pourtant il ne s'est produit autant d'opinions et de discussions à ce sujet; elles sont toutes demeurées stériles, parce qu'elles se sont bornées à des théories spécieuses, ou à une pratique inintelligente ou incomplète.

Une seule exception peut être faite à ce sujet relativement à la production du cheval de pur-sang. En suivant la ligne adoptée par les Anglais, c'est-à-dire les courses, nous sommes, en trente ans, parvenus à un résultat qu'ils ont mis près d'un siècle à obtenir. Cet exemple devrait faire réfléchir. Notre sol est tout aussi bon que celui de l'Angleterre pour l'élevage du cheval; les connaissances, l'étude et la persévérance font seules défaut.

ÉLEVEUR. Le mot éleveur est le plus fréquemment employé comme opposition à celui de propriétaire. Il s'applique plus spécialement aux personnes qui s'adonnent uniquement à l'élève du poulain, pour le vendre dès qu'il atteint l'âge d'être mis en entraînement ou en service. C'est une industrie particulière et assez lucrative, si un éleveur a la chance de posséder une jument de pur-sang connue pour produire des vainqueurs. Quelques éleveurs font même de l'élevage une industrie régulière, c'est-à-dire qu'ils ont un certain nombre de poulinières dont ils mettent chaque année les poulains en vente publique. Ceux issus de juments connues atteignent parfois des prix excessifs, et une bonne poulinière peut être d'un meilleur revenu qu'une ferme. Cette industrie constitue une précieuse ressource pour les écuries de course qui n'ont pas de haras, et ne peu-

Digitized by Google

vent, par conséquent, alimenter leur écurie d'entraînement régulièrement tous les ans.

Le plus grand nombre des propriétaires de chevaux de course sont, en même temps, éleveurs et annexent un haras à leur écurie. Mais, chez eux, la qualité de propriétaire absorbe celle d'éleveur, puisqu'ils font naître des poulains en vue de leurs besoins particuliers; ils élèvent, il est vrai, mais ne sont pas, à proprement parler, éleveurs dans la stricte acception du mot. La signification du mot éleveur implique que l'élevage, pour les personnes qui s'y livrent, constitue une industrie dont la naissance et l'élève du cheval sont les bases principales, en dehors de toute autre considération. Chez le propriétaire de chevaux de course, l'élevage est l'accessoire, la course reste le but principal, pour ne pas dire unique. Le fait en lui-même est absolument le même, mais comme dénomination il comporte une distinction.

EMBALLER (S'). Terme vulgaire, équivalant absolument à s'emporter. — Voy. EMPORTER.

EMBOUCHER. On appelle emboucher un cheval, trouver le mors qui lui convient, suivant la nature de sa bouche, son caractère, le plus ou moins de difficulté qu'il présente au mener. Les chevaux de course sont généralement embouchés d'une manière uniforme, avec un mors que l'on nomme bridon ou filet (Voy. ce mot), quelquefois avec un palaam (Voy. ce mot), très-rarement avec l'embouchure ordinaire d'un cheval de service, c'est-à-dire un mors de bride et un mors de filet. Il faut, pour que les jockeys et les entraîneurs se résignent à adopter cette embouchure, que le cheval ait une bouche exceptionnellement dure.

Le soin que l'on doit apporter à bien emboucher un cheval est beaucoup plus important pour les exercices habituels de l'usage journalier, la selle ou l'attelage, parce qu'on demande alors plus de précision à l'animal, qu'il faut l'arrêter et le diriger au milieu de voitures, de chevaux et d'obstacles de toute nature. Tel cheval se mène très-bien avec une embouchure, et mal avec une autre; il suffit souvent qu'un cheval soit mal embouché pour devenir dangereux.

Digitized by Google

ÉMILIUS (Young-). Étalon bai, né en Angleterre en 1826, par Émilius et Cobweb, importé en France en 1834, mort en 1852.

Émilius servit de début à M. le vicomte Artus Talon. Quoique d'une forme énorme, volumineuse et commune, ce cheval était doué de qualités réelles et positives; il fut de bonne heure envoyé à l'entraîneur de M. Aumont, pour servir de hack, l'Administration des Haras n'en ayant pas voulu comme tiqueur. Il dut à cette circonstance d'échapper à l'oisiveté dans laquelle vivent et meurent généralement ses pareils, élevés dans le but unique d'être vendus à l'État comme reproducteurs. Il trouva dans un travail fortifiant la faculté de pouvoir démontrer sa valeur qu'il prouva par la suite. Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'Émilius était un excellent cheval et un remarquable sauteur; mais il ne serait pas exact d'attribuer à son seul mérite le grand nombre de ses succès. L'infériorité de ses concurrents et l'intrépidité de son cavalier y eurent une grande part.

Néanmoins il ne contribua pas peu à confirmer cette opinion qui attribuait au gros cheval une supériorité de force, devant le faire préférer au cheval de pur-sang, pour porter un poids lourd à travers un pays difficile. Ses succès venant donner à cette croyance une apparente vraisemblance, il fut aussitôt cité comme le type parfait du hunter, tel qu'il fallait s'efforcer de le produire.

EMPEROR (The), étalon alezan, né en Angleterre en 1841, par Defence et Reveller mare, importé en France en 1850, mort en 1851.

La plus remarquable performance de The Emperor est sans contredit la naissance de Monarque. Bien qu'elle lui soit disputée par The Baron et Sting, il est à peu près certain que c'est à The Emperor que revient l'honneur d'avoir procréé le cheval dont le nom peut être pris comme la date de l'apogée de l'élevage français de pur-sang.

Sans parler de Monarque, la production de The Emperor s'annonçait sous les meilleurs auspices, mais elle a malheureusement été de courte durée. Dès la seconde année de son importation en France, The Emperor s'est cassé les reins en

Digitized by Google

saillissant une jument. Il a produit, outre Monarque, Lindor, excellent cheval, appartenant à M. Lupin, dont la carrière de cheval de course a été plus courte encore que celle de son père, comme reproducteur. Lindor a eu le boulet cassé en courant le prix du Jockey-Club gagné par Monarque. The Emperor est encore père d'Allez-y-Gaiement et de Monarchist, tous deux excellents chevaux, le premier surtout, à qui revient la gloire d'avoir battu Monarque, à deux ans, dans le grand Criterium.

EMPORTER (S'). Un cheval s'emporte quand, forçant la main de son cavalier, il part malgré lui, à une allure désordonnée, sans que l'on puisse l'arrêter ou le diriger. Un cheval galope souvent plus vite que son cavalier ne le veut, sans être pour cela positivement emporté ; dans ce cas, on est emmené, ou le cheval gagne la main. Il y a encore une légère distinction à établir entre ces deux locutions : emmené est un degré au-dessus de gagné. C'est, au reste, une sorte de gradation ; le cheval commence par gagner, puis il emmène, enfin il s'emporte. Ces trois degrés ne sont d'ailleurs pas absolument solidaires l'un de l'autre ; tant que le cheval gagne ou emmène, le cavalier a une chance de l'arrêter ou de le diriger ; une fois emporté, il est, sans aucune espèce de ressource, abandonné absolument à sa monture, qui s'arrête quand cela lui convient, ou quand elle est épuisée.

ENCAPUCHONNER (S'). Un cheval s'encapuchonne quand, pour se soustraire à l'action du mors, il ramène sa tête en arrière, de manière qu'elle arrive parfois à toucher l'encolure. Dans cette position, il défie tous les efforts du cavalier, et va à peu près comme, et où il veut. On peut parer à cet inconvénient par une très-bonne main ou un mors qui permette de paralyser le mouvement de l'animal.

ENCEINTE DU PESAGE. On donne le nom d'enceinte du pesage à un espace clos, placé, d'ordinaire, derrière les tribunes d'un champ de course. Cette enceinte est destinée à servir de promenoir aux chevaux avant la course. C'est dans l'enceinte que se trouve également placée la balance servant au pesage. C'est dans l'enceinte que l'on selle les chevaux, et qu'on les sèche après la course.

Digitized by Google

L'enceinte du pesage est la place d'un champ de course dont le prix d'entrée est le plus élevé. C'est là que se tiennent les propriétaires, les parieurs, tous ceux enfin qui s'intéressent directement aux courses. C'est dans le pesage que l'on est le plus promptement mis au courant des bruits qui circulent sur l'état plus ou moins bon des chevaux, la probabilité de leur départ, toutes les rumeurs, qui peuvent être de quelque intérêt pour le public habituel des courses.

ENCOURAGEMENT. On désigne sous le nom d'encouragements les sommes données par l'État ou les Sociétés particulières, sous forme de prix de courses, primes aux étalons, poulinières, poulains, à l'industrie chevaline. Ces questions étant très-controversées, il existe nécessairement de nombreuses discussions sur le meilleur mode d'encouragement à donner à l'industrie chevaline. Celui dont les effets ont été le plus efficaces, réside dans la fondation de prix de courses. C'est le but de la Société d'encouragement; son développement et la grande extension prise par les courses, lui ont permis de mettre à la disposition des éleveurs des prix considérables; c'est sous l'influence de ces encouragements que l'élevage de pur-sang a pu acquérir en France la prospérité où il est arrivé. — Voy. JOCKEY-CLUB.

ENGAGEMENT (L') est l'acte du propriétaire d'un cheval qui, une fois les conditions de la course publiées, envoie par écrit, à l'heure et à l'époque indiquées par le programme, aux Commissaires dirigeant l'hippodrome sur lequel la course doit être courue, une lettre, par laquelle il déclare que son intention est de faire courir son cheval dans telle ou telle course de la réunion qu'il désigne. Par cette lettre, le cheval se trouve engagé, c'est-à-dire que son propriétaire acquiert le droit de faire courir le cheval, qu'il a nommé dans sa lettre, et contracte en même temps l'engagement de payer l'entrée ou le forfait aux termes fixés par le programme.

L'engagement doit être envoyé aux Commissaires ou à leur fondé de pouvoir, généralement le secrétaire de la Société. Tout engagement arrivé après l'heure fixée, est nul de plein droit, même dans le cas où le retard serait justifié par des raisons de force majeure.

Digitized by Google

L'engagement doit contenir la désignation exacte du cheval engagé, son âge et son origine; si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ils doivent tous être nommés. Le propriétaire est astreint à ces obligations seulement la première fois qu'il engage son cheval. Une fois cette formalité accomplie, le nom et l'origine du cheval inscrits dans une course publiée au *Bulletin officiel*, il suffit, pour les engagements subséquents, de le désigner par son nom, même si le cheval n'était pas parti dans la première course où il était engagé.

Si, comme cela arrive quelquefois, un propriétaire veut changer le nom d'un cheval qui a déjà couru, il doit, dans tous les engagements faits, pendant trois mois à dater du premier engagement qui suit ce changement de nom, rappeler celui ou ceux sur lesquels le cheval a couru.

Les Commissaires ont toujours, et dans tous les cas, la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu à l'appui de la désignation des chevaux, toutes les justifications qu'ils jugent nécessaires.

Si un cheval est engagé sans s'être conformé aux règles qui précèdent, il est disqualifié, c'est-à-dire qu'il ne peut courir; mais son propriétaire doit, néanmoins, payer le forfait ou la totalité de la mise s'il n'y a pas de forfait, ou si l'époque, à laquelle il doit être déclaré, est passée. Si un cheval est engagé sciemment sous une fausse désignation, il devient incapable de courir ensuite dans aucune autre course. Son propriétaire doit restituer les prix qu'il a gagnés, et peut lui-même être déclaré incapable de faire courir aucun autre cheval.

Bien qu'aucun règlement ne stipule la faculté de révoquer un engagement fait avant le jour et l'heure de la clôture, l'usage a admis que, jusqu'à l'heure de la clôture, c'est-à-dire jusqu'au moment où la personne chargée de cacheter les lettres d'engagements doit les ouvrir, un engagement pouvait être révoqué.

Tout engagement devient nul, de plein droit, par la mort du propriétaire. Cette règle était absolue autrefois, et n'admettait aucune exception. Le règlement anglais a maintenu cette jurisprudence. Il y a été introduit quelques dérogations en France. Les engagements de toutes les grandes courses, à l'exception

Digitized by Google

du grand prix de Paris, se font par billets renfermant une promesse de payer l'entrée ou le forfait à une époque fixée. Le payement est considéré comme effectué le jour de la signature de cet écrit, qui se trouve, dès lors, engager en même temps les héritiers du propriétaire. La mort de celui-ci n'annule pas les engagements contractés de cette manière.

ENGAGEMENTS NULS. Quand un cheval engagé dans plusieurs courses est vendu, sans qu'il soit spécifié s'il est vendu avec ou sans ses engagements, il est toujours censé vendu *sans* ses engagements. L'engagement n'est cependant pas nul; il reste à la disposition du vendeur, et il peut, à son gré, refuser ou accorder à l'acquéreur l'autorisation d'en profiter.

La déclaration, faite par un propriétaire ou par son mandataire autorisé à cet effet, qu'un cheval est retiré d'une course, est irrévocable, et si, par erreur, il était néanmoins admis à courir, il ne pourrait gagner, et serait disqualifié pour cette course. Si une personne sous le nom de laquelle un cheval est engagé meurt avant l'époque fixée pour le payement de l'entrée ou du forfait, l'engagement devient nul de plein droit, sauf, comme il est dit plus haut, pour les courses où l'entrée est représentée par un billet signé à l'avance.

Dans la Poule des Produits (Voy. ce mot), où les chevaux eux-mêmes ne sont pas encore nés quand on les engage, mais où les mères seulement sont engagées pour leur produits à naître, l'engagement est nul, si la jument engagée est vide, si elle a un poulain mort-né, si elle met bas avant le 1er janvier, ou si elle a plus d'un produit. Quand un cheval, se trouvant qualifié pour une course où il est engagé, cesse de l'être au moment de la course, son engagement est nul.

ENGAGER ses chevaux, c'est-à-dire les faire courir dans telle ou telle course, est la plus grande préoccupation d'un propriétaire. Il s'agit de les placer là, où ils ont le plus de chance de gagner, dans les courses où il est le plus probable qu'ils ne rencontreront pas d'adversaires supérieurs. C'est peut-être le plus difficile des détails d'organisation d'une écurie de course. Il faut ne pas s'illusionner sur le mérite d'un cheval, mais se rendre compte de sa valeur réelle par des essais d'une exactitude

Digitized by Google

rigoureuse. Un bon cheval, s'il est mal engagé, c'est-à-dire si on le place toujours en face d'un concurrent d'une qualité supérieure, pourra très-bien ne jamais gagner. Un cheval médiocre, au contraire, s'il est engagé dans des courses où il trouve des adversaires encore moins bons que lui, est bien engagé.

ENLEVER. Expression assez impropre pour désigner l'action d'un jockey qui amène vigoureusement un cheval sur un obstacle. Le mot enlever est ici d'une application fausse : le jockey n'enlève pas son cheval, il le pousse sur l'obstacle, c'est l'animal lui-même qui s'enlève.

ENSEMBLE. Ce mot a plusieurs acceptions, car il exprime bien certaines manières d'être, ou certaines façons de faire. Il s'applique à la conformation lorsqu'on dit : tel animal a de l'ensemble, tel autre manque d'ensemble. — C'est-à dire, toutes les lignes du premier se suivent, se rencontrent, d'après les lois d'une construction harmonieuse, tandis que dans le second plusieurs parties, plusieurs régions n'ont pas le développement, la direction que comporte une bonne conformation — chez l'un tout se tient, chez l'autre tout se heurte.

L'expression peut encore trouver sa place quand il s'agit de qualifier le cheval en mouvement — un animal galope avec ensemble, lorsque tous les leviers fonctionnent à temps et lorsque *l'ensemble* des efforts a pour résultat la correction dans l'allure et la tenue dans le train.

ENTERRER. Le mouvement de s'enterrer ressemble à celui de s'encapuchonner, mais il n'est pas le même. Dans le premier, le cheval a toujours l'encolure haute, et c'est en repliant sa tête et s'appuyant sur l'encolure qu'il parvient à éviter l'effet de la main. Quand il s'enterre, au contraire, il plonge la tête en bas et se maintient dans cette position par une roideur d'encolure, et en jetant toute sa masse sur l'avant-main. Quelques chevaux font ce mouvement si violemment, qu'ils attirent leur cavalier sur l'encolure en le faisant sortir de sa selle. Le meilleur moyen est de leur rendre la main ; ne trouvant plus de point d'appui, ils reviennent, d'ordinaire, à leur position naturelle.

ENTRAINEMENT. On peut définir l'entraînement : l'art ou la

Digitized by Google

science de faire graduellement passer, par une pente insensible, le jeune cheval de l'état naturel à la condition artificielle de cheval de course, la seule où il puisse développer les qualités latentes qu'il possède, et le mettre ainsi à même de démontrer la somme de puissance qui lui est départie par la nature.

Le cheval, à l'état naturel, ne se meut, et n'emploie ses moyens que dans la mesure de ses besoins; l'état civilisé limite beaucoup ces nécessités; il est donc probable qu'abandonné à lui-même, l'animal passerait la plus grande partie de sa vie dans une oisiveté à peu près complète. Il doit évidemment exister chez les chevaux à l'état sauvage des différences individuelles aussi frappantes qu'elles le sont chez les mêmes animaux domestiqués : les uns sont plus vites, les autres plus lents; mais ils ont rarement l'occasion de démontrer leur supériorité, car tous les animaux vivant en troupes ne se quittent jamais. Les plus vites n'useraient donc de leurs facultés qu'autant qu'une circonstance de courte durée, comme l'effroi ou un danger réel, combattra ce désir naturel de ne pas s'écarter de la troupe au milieu de laquelle ils ont vécu.

D'ailleurs, il ne saurait exister aucun point de comparaison entre le cheval à l'état sauvage, et celui que nous élevons pour l'adapter aux exigences multiples de nos besoins. Le premier est absolument son maître: il marche quand et comme cela lui plait, s'arrête s'il se sent fatigué, reste au repos s'il se trouve en mauvaise disposition. Dans le cas où les nécessités de son existence le contraignent à d'assez longues migrations, il les fait à son aise et à sa convenance. Le second, au contraire, est privé de toute initiative dès qu'il est entré au dressage. Il lui faut marcher au moment et au train dont son maître a besoin. S'il est fatigué, on le pousse; il accomplit, en un mot, un travail dont la direction appartient à un autre qui tient souvent peu compte de la disposition de l'animal dont il se sert. Nécessairement, une semblable transformation ne peut se faire que lentement et à l'aide de procédés particuliers auxquels on a donné le nom d'entraînement. Tous les récits contenus dans plusieurs ouvrages sur des contrées comme le Mexique, par exemple, où un homme prend un cheval entièrement neuf dans une prairie, le monte et parcourt avec lui des distances incommensurables

Digitized by Google

avec une vitesse vertigineuse, sont évidemment de pure fantaisie. Le fait de prendre dans une prairie un cheval entièrement neuf et de le monter de prime-saut est déjà par lui-même très-controversable. Il peut à la rigueur s'expliquer par la mollesse et le peu de dureté des réactions d'un cheval élevé dans une prairie, à l'état sauvage; mais quant à parcourir même des distances modérées avec une certaine vitesse, c'est absolument impossible : ou la distance n'est pas exacte, ou le cheval l'accomplît doucement, il est difficile de sortir de cette alternative. L'entraînement seul peut rendre un cheval capable des tours de force dont on parle.

Le mot entraînement s'applique uniquement en France aux chevaux de course. Effectivement, il n'est guère pratiqué pour aucune autre partie de la production chevaline. C'est un tort. Tout travail devrait être précédé d'une préparation, ou entraînement, en rapport avec le service que l'animal est appelé à faire. Le passage de l'état naturel à un service quelconque, demande toujours une transition, si l'on ne veut pas détériorer l'animal, et le mettre à même de faire ce que l'on lui demande. Cette transition, cette préparation, comme on voudra l'appeler, constitue l'entraînement. Il diffère nécessairement pour chacun des emplois auxquels le cheval est destiné, mais c'est un entraînement.

Néanmoins, dans le langage usuel, le mot entraînement s'applique uniquement aux chevaux de course. C'est un art, ou pour mieux dire une science, avec ses préceptes, ses règles fixes et invariables en principe, mais se modifiant à l'infini suivant les animaux auxquels on l'applique, et dont le tempérament, les jambes, ou la force de résistance ne sont pas les mêmes.

Les premières notions de l'entraînement nous viennent des Arabes, comme au reste toutes les traditions sur la reproduction ou l'élevage des chevaux. C'est du moins chez eux que l'on retrouve les traces les plus anciennes de ces notions, érigées en doctrine, et mises en pratique avec la gradation d'une méthode. Cette science peut sembler exister à l'état rudimentaire, et sous une forme primitive, parfois même un peu brutale. Mais leurs habitudes et leurs besoins sont très-différents des nôtres, et l'entraînement doit toujours se trouver en rapport avec l'épreuve

Digitized by Google

que l'on demande à l'animal soumis à cette préparation. Il existe des rapports de voyageurs très-curieux sur la manière dont les Arabes préparent leurs chameaux et leurs chevaux pour traverser le désert : c'est un véritable traité d'entraînement, sur lequel se sont évidemment calqués les procédés employés aujourd'hui en Europe.

La science de l'entraînement, et tous les procédés qui s'y rattachent, étaient absolument inconnus en France avant la fondation des courses. Il en était si peu question, qu'elle est restée, longtemps, à l'état de science occulte, sur les pratiques de laquelle circulaient les récits les plus grotesques et les plus invraisemblables. Le temps n'est pas encore loin où l'on affirmait, que les chevaux de course buvaient du vin de Madère, et étaient tenus en serre chaude comme des plantes exotiques.

Il est résulté un grand mal de ce manque d'étude, et de cette manière sommaire de juger une chose, que l'on ne connaissait pas. Au lieu de se rendre compte du but et des moyens d'une doctrine ignorée, on s'est plu à y voir une sorte de manière de rendre des chevaux aptes à courir, pendant quatre ou cinq minutes, avec une vitesse exceptionnelle, aux dépens de leurs qualité réelles et de leur constitution. De cette appréciation est venue nécessairement l'opinion, qu'un cheval entraîné n'était bon à nulle autre chose que la course. On ajoutait que, pour acquérir cette inutile spécialité, il perdait toute aptitude à un autre service, et devenait une sorte de bête curieuse, ayant, sous un autre rapport, quelque analogie avec un animal savant. Si l'on avait voulu se donner la peine d'étudier et de regarder, on eût compris que la pratique de l'entraînement décuplait la puissance du cheval, le rendait propre à soutenir mieux, et plus longtemps, des efforts de toute nature ; que l'on avait enfin dans les mains une force nouvelle, dont il fallait se servir au lieu de s'en moquer. Il eût suffi pour cela de se convaincre que tous les êtres vivants forcés d'accomplir un exercice qui demande le maximum de leurs forces, s'y préparent, et que cette préparation n'est autre chose qu'un entraînement. Ainsi, le danseur de corde, la danseuse de l'Opéra, tous ceux enfin qui font un exercice quelconque en dehors des choses ordinaires, s'entraînent ; autrement ils ne pourraient accomplir les tours de

Digitized by Google

force qui étonnent le public. Leur santé ou leur constitution n'en souffrent aucunement; au contraire, l'appareil physique exercé acquiert un développement auquel il ne serait jamais arrivé sans cet auxiliaire.

Que les Anglais aient inventé, ou se soient assimilé l'entraînement, mieux avisés que nous, ils en ont de suite compris les avantages, et l'ont appliqué à tous les animaux, même aux hommes. Ainsi chez eux le boxeur et le pédestrian (coureur à pied) suivent un entraînement aussi régulier et aussi sévère que celui d'un cheval de course. Le chien ratier subit une préparation avant d'être mis en présence d'une armée, plus ou moins nombreuse, des ennemis qu'il doit combattre. Les coqs de combat sont entraînés. On ne peut cependant prétendre que toutes ces espèces soient dégénérées, depuis qu'ils sont soumis à ce régime fortifiant. Au contraire, elles ont acquis une supériorité, une force de reproduction et de résistance, qu'il est même inutile de discuter.

Le cheval de course auquel on demande une allure exceptionnelle, des efforts constants et répétés, a, plus qu'aucun autre, besoin d'être préparé au rude métier qu'il doit faire.

Aussi l'entraînement est-il un criterium aussi juste, peut-être plus juste et plus sévère, que la course elle-même. Tout ce qui est faible ou même imparfait, ne peut le supporter, les bons seuls résistent. Un cheval de course médiocre est déjà un animal d'élite, par cela seul qu'il a pu supporter une préparation qui exige l'ensemble des qualités qui rendent un cheval propre à tous les services, c'est-à-dire une excellente constitution, de très-bonnes jambes, un bon moral. On ne demande guère autre chose à un cheval, quel que soit le service auquel on le destine. Un cheval, si haute que soit sa qualité, s'il n'est pas entraîné sera toujours battu, même par un adversaire médiocre, mais en bonne condition. Rien ne peut remplacer l'entraînement ou, pour être plus exact, la faculté de démontrer les qualités que donne l'entraînement.

L'application d'un pareil régime demande chez celui qui en est chargé, une intelligence spéciale, un goût particulier, une sorte d'instruction, et une somme de connaissances fort rares à rencontrer chez le même homme. Aussi les bons entraîneurs

Digitized by Google

(c'est ainsi que l'on nomme l'homme qui est chargé d'entraîner un certain nombre de chevaux) sont-ils fort rares. L'entraînement est une lutte avec la nature : il s'agit de transformer l'animal gras, inculte, inconscient de sa propre force, que l'éleveur vous livre, en un cheval élégant, exercé, débarrassé de tout embonpoint superflu, au point que l'on croit voir parfois le sang circuler sous son poil fin et soyeux ; de changer cette chaire molle et épaisse en muscles recouverts d'une enveloppe tellement ferme, qu'elle résonne sous la main comme le corps le plus dur. Il faut amener le poulain qui, dans la prairie, s'arrêtait essoufflé, pour reprendre haleine, après un galop de deux cents mètres, à parcourir une distance de trois à quatre mille mètres avec une vitesse de chemin de fer. Comment est-il possible de soutenir que la qualité d'un animal ainsi transformé a pu être altérée par un semblable régime, et que si on le laisse marcher une allure ordinaire, il n'ira pas beaucoup mieux et surtout beaucoup plus longtemps que s'il n'avait pas été entraîné ?

Deux moyens principaux sont employés pour obtenir ce résultat : l'exercice ou le travail, bien que les deux mots aient une signification distincte, et les médecines. Le tact et le talent de l'entraîneur consiste à se rendre compte de la mesure dans laquelle ces deux auxiliaires doivent être employés pour chacun des animaux confiés à ses soins. Elle varie presque pour chaque cheval, leur constitution, leurs qualités, leurs défauts présentant nécessairement de notables différences. Les uns peuvent supporter le cours régulier du travail, qu'il est indispensable de leur donner, ce sont les meilleurs ; d'autres, en raison de leurs jambes, demandent plus de ménagements. Si un poulain ne se trouve pas dans un état de santé assez complet pour continuer sa préparation, il faut l'arrêter. C'est enfin une étude et une observation de tous les jours. Les médecines ont pour but de débarrasser l'animal de toutes les mucosités, et de la graisse qui obstruent les organes intérieurs et gênent les voies respiratoires. L'emploi des médecines demande également un discernement particulier. Le moment où il faut la donner, la dose qu'elle comporte, l'effet qu'elle produit, sont autant de soins que l'étude et une certaine intuition pratique peuvent seuls indiquer.

Digitized by Google

On abusait peut-être un peu des médecines autrefois; l'ancienne méthode d'entraînement était au reste beaucoup plus artificielle que celle en vigueur aujourd'hui ; les médecines, et les suées sous d'épaisses couvertures, y jouaient un grand rôle. Aussi les chevaux étaient-ils extérieurement beaucoup plus bas d'état, c'est-à-dire s'éloignant davantage de l'état ordinaire des autres chevaux non entraînés. Cette manière, poussée à l'excès, arrivait parfois à réduire un cheval à la dernière expression; aussi cette exagération donnait-elle prise aux attaques et aux critiques. Elle y prêtait évidemment, mais on avait tort de rendre un principe même responsable d'une mauvaise application.

Henry Jennings, devenu célèbre aujourd'hui, s'affranchit le premier des pratiques admises. Il fut à cette époque considéré comme un novateur fantaisiste, mais quand on vit qu'il amenait au poteau des chevaux beaucoup moins réduits que ses devanciers, et que cette condition inusitée ne les empêchait pas de gagner; quand on s'aperçut qu'il entraînait et obtenait de nombreux succès, avec des chevaux qui avaient été abandonnés, leur constitution ne leur permettant pas de supporter le rude régime des médecines et des suées exagérées, on commença à réfléchir. Les idées se modifièrent peu à peu, il se forma une nouvelle école, à peu près universellement adoptée aujourd'hui. Comme le nombre des chevaux estropiés est plutôt moindre, que leur qualité s'est sensiblement élevée, l'expérience a couronné l'initiative d'Henry Jennings.

Le travail est devenu la base, sinon unique, au moins principale, de l'entraînement ; comme tout autre moyen, ses effets sont subordonnés à la manière dont il est appliqué. Nous ne pouvons faire ici un traité complet d'entraînement. Nous nous bornerons à indiquer sommairement ses principales phases, qui, dans la pratique, se modifient nécessairement à l'infini, suivant le tact de l'entraîneur et les exigences de la constitution des chevaux dont il dirige l'entraînement.

Dès que le yearling ou poulain de quinze mois est dressé, qu'il supporte le poids d'un jeune garçon ou boy (Voy. ce mot), qu'il marche facilement au pas, au trot et au petit galop, que sa bouche commence à se faire, qu'en un mot il devient servia-

Digitized by Google

ble, généralement on lui donne une légère médecine, et on commence progressivement à le mettre au travail. Ses premiers galops sont modérés, mais augmentent graduellement de sévérité jusqu'au moment où il se trouve, sinon en condition, au moins en état de pouvoir donner un assez bon galop, pour que l'on puisse se rendre approximativement compte de ses qualités. Cet usage n'est au reste pas général, et quelques propriétaires ne donnent à leurs yearlings qu'un exercice; leur vraie préparation commence seulement à l'approche des courses de deux ans. D'autres, au contraire, essayent réellement leurs yearlings. Cet usage était adopté dans l'écurie de M. le comte de Lagrange, et on prétend que ces essais n'ont jamais été trompeurs. Le poulain est mis au repos après cette première épreuve, pour être de nouveau repris vers le moment des premières courses de deux ans, qui ont lieu en France au 1er août. On entraînait autrefois les poulains de deux ans beaucoup moins sévèrement qu'aujourd'hui. Il existait peu de courses pour les chevaux de cet âge. Elles se sont multipliées, depuis, jusqu'à l'abus, surtout en Angleterre, et ont donné lieu à de vives récriminations de la part d'autorités sérieuses. Une décision du Comité de la Société d'encouragement frappe de disqualification tout poulain de deux ans ayant couru dans une course publique avant le 1er août.

C'est à trois ans que l'entraînement sérieux commence pour le cheval de course. Sa préparation dure en moyenne deux mois avant l'époque des courses. Il travaille bien avant ce terme, car les propriétaires ont coutume d'essayer leurs chevaux vers la fin du mois de décembre de l'année qui précède leur saison de trois ans, afin de s'éclairer sur les engagements qu'ils doivent faire. Mais deux mois avant l'époque des courses, le travail sérieux du poulain de trois ans commence. Il suit alors une progression constamment ascendante, et l'exercice devient tout à fait sévère pendant les quinze jours qui précèdent la course. A ce moment, s'il a bien supporté cette épreuve, il est ce qu'on appelle prêt, c'est-à-dire dans la meilleure condition pour défendre la chance. On reconnaît le fini de sa préparation, lorsqu'on l'arrête après un galop et que sa respiration est libre, son flanc à peine agité, la sueur limpide

Digitized by Google

et non mousseuse; l'œil clair, animé, sans cependant être injecté. Quelques minutes lui suffisent pour s'ébrouer et paraître prêt à recommencer. A l'écurie, il doit avoir le poil fin, soyeux, la peau fraîche et roulant sous la main, les jambes froides, les reins et les articulations souples. Quand on lui donne l'avoine, il se jette dessus et la mange presque avec avidité.

A ce moment, le cheval est dans le maximum de sa condition, comme disent les entraîneurs, il ne pourra jamais être mieux; s'il ne gagne pas, c'est qu'il n'est pas assez bon; on ne pouvait le mettre mieux à même de démontrer son mérite. Si ce point culminant de l'entraînement d'un cheval est difficile à obtenir, il est impossible à maintenir. On a très-justement comparé l'entraînement aux côtés d'un triangle : une fois parvenu au sommet, il faut forcément descendre. Aussi tout le soin de l'entraîneur consiste-t-il à arriver à ce point maximum le jour où le cheval doit courir une course importante. C'est une besogne difficile. Une fois ce point obtenu, si le propriétaire est sage, il donne au cheval sinon un repos absolu, au moins un certain relâchement dans la sévérité de son travail. L'entraînement étant la suprême tension de l'organisme de l'animal, il ne peut le supporter au delà d'un terme limité. Si on cherche à le prolonger outre mesure, il succombe d'une manière ou d'une autre par les jambes, et le mal est sans remède. Quelquefois la constitution d'un cheval de course est d'une telle vigueur qu'il supporte, sans fléchir, un entraînement trop prolongé, mais alors il perd sa forme (Voy. ce mot), c'est-à-dire qu'il n'a plus les mêmes qualités. Les signes de cette décadence sont aisés à saisir. Le cheval, dans ce cas, est démesurément amaigri; la peau au lieu de se maintenir souple et fraîche, devient fiévreuse et se colle au corps, l'œil est fixe, atone, et cependant tellement congestionné, qu'il indique un état anormal de la circulation. Les articulations sont roides, l'animal marche court, la tête basse, le rein voûté, la respiration chaude, la sueur huileuse, le poil piqué. Suivant son caractère, le cheval trop entraîné devient morne ou nerveux, et impressionable outre mesure; à l'écurie, il ne mange pas bien ou la nourriture ne lui profite pas, et ses déjections ont une très-forte

Digitized by Google

odeur. Une fois arrivé à ce point, il faut cesser tout entraînement et laisser le cheval réparer, par un repos complet, la fatigue qu'on lui impose, sinon on risque fort de ne pouvoir jamais le remettre en condition. C'est précisément dans l'appréciation de ces symptômes, qui apparaissent longtemps à l'avance, que consistent l'habileté de l'entraîneur et les difficultés de l'entraînement.

ENTRAINEUR. Il existe peu de professions, même parmi celles qui sont le plus considérées, pour lesquelles il soit plus nécessaire de posséder une somme de connaissances aussi multiples. Si l'on imposait aux entraîneurs l'obligation d'acquérir un brevet par examen, ils devraient être à la fois vétérinaires, physiologistes, naturalistes, etc., et encore très-probablement, s'ils eussent fait toutes ces études dans des écoles et sous de savants professeurs, le plus grand nombre deviendraient-ils de détestables entraîneurs. La pratique et une certaine intuition naturelle remplacent fort heureusement toute cette science écrite.

La mission de l'entraîneur consiste, comme on vient de le voir, à faire arriver le cheval au développement le plus complet de ses forces, au point de vue de la course. Chaque cheval confié à ses soins doit donc devenir l'objet d'une étude particulière. Si une règle fixe et uniforme pouvait invariablement être appliquée à tous les chevaux, la besogne serait trop commode ; mais avec une semblable manière de faire, sur vingt chevaux en état d'être amenés au poteau, il y en aurait au moins dix auxquels on serait contraint de renoncer. On peut se rendre compte des difficultés d'un semblable métier, par la supériorité incontestable que certains hommes y acquièrent. Un cheval peut gagner parfois dix livres à changer d'entraîneur. Les moyens sont cependant les mêmes, la manière de les appliquer fait seule la différence.

L'entraîneur est la cheville ouvrière d'une écurie ; la prospérité comme la mauvaise fortune dépendent uniquement de lui, quelles que puissent être d'ailleurs l'intelligence et la compétence du propriétaire. L'état dans lequel se trouve le cheval au moment de la course constitue la première condition de succès.

Digitized by Google

Il vaut mieux avoir un jockey médiocre qu'un entraîneur passable. La pensée d'un entraîneur ne peut se distraire un moment des obligations multiples de son métier, même longtemps avant la course. Il lui faut tout prévoir ; ses chevaux sont un continuel sujet d'étude, leur constitution comme leur moral se modifiant au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur préparation. Une des qualités les plus rares de l'entraîneur, les plus difficiles pour ne pas dire impossibles à acquérir, consiste dans l'appréciation de l'effet produit par le travail chez le cheval : se rendre compte, s'il suit une progression trop lente ou trop précipitée, s'il faut le ménager, le pousser. Plus l'entraînement avance, plus l'entraîneur a besoin de cette finesse de tact. Elle est portée à un tel point chez quelques-uns, qu'ils disent, en parlant de leurs chevaux, avec une assurance presque toujours justifiée : « Encore deux galops et il sera prêt. » Aussi est-ce une des plus grandes jouissances que puisse éprouver un entraîneur passionné pour son métier, que de regarder la veille de la course, un cheval de grande espérance ayant traversé heureusement toutes les épreuves de l'entraînement, et arrivé au maximum de sa condition. Il l'examine, le palpe partout avec une satisfaction inquiète, pour s'assurer que rien ne manque à la perfection de son œuvre. Puis, se reculant pour mieux l'examiner, on l'entend murmurer : « *Il ne peut pas être mieux.* » C'est la suprême expression du contentement que donne un but anxieusement espéré, longuement et péniblement atteint. L'Arabe n'a pas une autre expression, quand, montrant orgueilleusement son coursier à un étranger, il lui dit : « Regarde et rassasie tes yeux. » L'œuvre est effectivement accomplie, et d'un bloc de marbre informe, le statuaire a fait une magnifique statue.

Presque invariablement, un entraîneur est un ancien jockey devenu trop lourd pour continuer à monter. L'entraîneur a presque toujours été jockey plus ou moins heureusement ; mais le jockey n'est pas certainement destiné à devenir entraîneur. Le plus grand nombre le tentent cependant ; mais comme les connaissances indispensables à l'entraîneur sont une sorte d'encyclopédie spéciale, qu'une intuition particulière et un sentiment inné du cheval peuvent seuls révéler, beaucoup échouent

Digitized by Google

dans cette tentative. Il est même assez remarquable de constater que l'on voit rarement un jockey célèbre, un artiste, comme on les appelle, devenir un entraîneur renommé. Le fait peut se présenter, mais il n'est pas fréquent. Les deux aptitudes ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais cependant parfaitement distinctes. Il existe, d'ailleurs, pour un jockey, des exigences d'une certaine construction physique, qui ne sont en aucune manière requises pour l'entraîneur. Celui-ci peut mal monter à cheval et se dispenser même d'y monter. Le plus souvent, il se sert d'un poney dont la première qualité doit être un excellent caractère, car l'entraîneur, ayant, avant tout, besoin d'examiner ses chevaux pendant qu'ils marchent, trottent ou galopent, ne doit pas être obligé de se préoccuper de celui qu'il monte ; c'est une machine qui le dispense de marcher, et lui sert à se porter plus rapidement d'un point à un autre.

Il existe des individualités très-saillantes parmi les entraîneurs, comme dans toutes les classes d'hommes qui se livrent à une spécialité exclusive. Chacun porte dans l'étude à laquelle sa vie est consacrée, sa nature, son caractère, et une certaine manière de faire, qui lui est propre. Les uns sont audacieux, entreprenants, c'est-à-dire aiment à tenter une chose réputée impossible, amener à point un cheval dont la préparation présente d'insurmontables difficultés. Quand ils réussissent, c'est un triomphe. D'autres, au contraire, se montrent timides, craignent toujours de donner trop de travail à leurs chevaux, et préférant le certain aux éventualités de prétentions plus élevées, se contentent de les amener dans un état incomplet, pour être sûrs de ne pas les manquer. Ils comptent sur les premières courses pour parfaire une condition à laquelle le dernier fini fait défaut. Quelques-uns, soit en raison des exigences de leur maître, soit par leur caractère propre, veulent que quand un cheval arrive sur le terrain, il soit au plus haut point possible de sa qualité. Dans ce dernier cas, l'entraînement devient une véritable œuvre d'art ; un galop de plus ou de moins peut faire pencher la balance de l'un ou de l'autre côté.

Les théories, ou, pour être plus exact, l'application des mêmes théories varie à l'infini, suivant la nature de chaque entraîneur. Les uns donnent beaucoup de travail à leurs chevaux,

Digitized by Google

d'autres sont, au contraire, plus prudents. On dit, en parlant des premiers, qu'ils sont un peu trop sevères pour leurs chevaux, des seconds, peut-être trop indulgents. Comme presque toujours, le vrai se trouve entre ces deux opinions extrêmes, l'important est de réussir. Quelques chevaux ont une organisation si parfaite, que leur entraîneur peut impunément prendre avec eux de grandes libertés (Voy. ce mot); d'autres ont besoin de plus de ménagements. Une certaine somme de travail est indispensable à un cheval pour qu'il puisse courir dans sa forme (Voy. ce mot); il est absolument inutile de chercher à entraîner ceux qui ne peuvent pas supporter l'entraînement. Tout devient ici une affaire de tact et d'intuition, impossibles à définir.

Il est aisé de se rendre compte du rôle important de l'entraîneur, des qualités et de l'intelligence qu'il comporte ; il a entre les mains des intérêts, souvent d'une énorme importance ; son insuffisance, sa négligence, et aussi un manque de probité, peuvent, en raison du développement pris par les écuries de course aujourd'hui, compromettre la fortune de son maître. Un bon entraîneur n'est donc pas un homme ordinaire, quand il réunit l'ensemble des qualités qui lui sont indispensables.

ENTRAINEUR PUBLIC. Généralement en France, un propriétaire de chevaux de course possède une écurie assez considérable, pour réclamer et absorber les soins d'un entraîneur. Chaque propriétaire a donc à son service un entraîneur, qui ne peut entraîner d'autres chevaux que les siens, sans son autorisation. Il en résultait, il y a quelques années, qu'il était presque impossible à quelqu'un, désirant avoir un ou deux chevaux de course, de les faire entraîner. Il était contraint de demander au propriétaire d'une écurie plus considérable la permission de mettre ses chevaux chez lui. Cet état de choses présentait de nombreux inconvénients.

Depuis longtemps en Angleterre, où les courses ont pris un développement considérable, il s'était ouvert des écuries d'entraînement publiques, c'est-à-dire des établissements où un entraîneur prenait, moyennant un prix déterminé, un nom.

Digitized by Google

bre plus ou moins considérable de chevaux, appartenant à des propriétaires différents. Il existait une certaine difficulté à suivre cet exemple en France. Il y a quelques années, les propriétaires de chevaux de course isolés étaient peu nombreux, et eussent à peine suffi pour alimenter une écurie publique d'entraînement d'une manière rémunératrice pour l'entraîneur. Le goût des courses s'étant peu à peu développé, cette situation s'est modifiée, il s'est formé en France des écuries publiques d'entraînement dans une proportion correspondante aux besoins. La plus connue et la plus importante de toutes est celle dirigée par Henry Jennings, située au Bac-de-Lacroix-Saint-Ouen (près Compiègne); elle compte près de cent chevaux.

La situation d'un entraîneur public est beaucoup plus difficile que celle de son collègue, attaché à un seul propriétaire. Il représente les intérêts de plusieurs personnes, entre lesquelles il doit tenir la balance égale. Les chevaux qu'il dirige sont fréquemment destinés à courir les uns contre les autres. L'entraîneur les ayant à sa disposition, peut se rendre compte de leur mérite respectif avant la course; c'est une position assez délicate, et qui demande de la part de l'homme, qui s'y trouve placé, une grande honnêteté et beaucoup de tact.

ENTRÉES. On donne le nom d'entrées à une certaine somme que chaque propriétaire doit payer pour avoir le droit de faire courir un cheval. Le chiffre de l'entrée est fixé à l'énoncé du programme de chaque course; il varie suivant les conditions de la course même, dans d'assez larges proportions, depuis vingt-cinq jusqu'à mille francs. La moyenne pour le plus grand nombre de courses est de cent, cent cinquante, deux cents francs; il ne s'élève guère au-dessus de ce chiffre que pour certaines courses exceptionnelles, dont le nombre est assez limité.

Les entrées sont un des plus puissants auxiliaires des courses; comme, à moins de stipulations contraires, elles sont réunies aux prix, elles en augmentent la valeur, qui, grâce à elles, s'élève parfois à des sommes considérables. Il faut également comprendre dans les entrées les forfaits (Voy. ce mot), c'est-

Digitized by Google

à-dire une partie de la somme fixée pour les entrées, et que les chevaux engagés, qui ne courent pas, sont contraints de payer.

Ce principe n'est pas aussi universellement adopté en Angleterre. Dans les PLATES, les entrées, qui sont généralement peu élevées, restent au fonds de course, c'est-à-dire ne s'additionnent pas avec le prix dans les mains du vainqueur, et font retour aux organisateurs de la réunion.

Ce système n'est guère adopté en France que pour quelques petits hippodromes des environs de Paris : la Marche, Porchefontaine et le Vésinet. La somme gagnée par le vainqueur se compose donc du prix énoncé au programme, additionné au total des entrées. Il est de règle que l'on doit toujours, en faisant cette addition, défalquer l'entrée du cheval gagnant, qui n'est pas considérée comme gagnée, puisqu'elle lui appartenait. Cette considération a une certaine importance, relativement aux surcharges imposées, dans certaines courses, aux chevaux ayant gagné une somme déterminée ; la défalcation de l'entrée du vainqueur peut parfaitement l'empêcher d'atteindre le chiffre fixé, et par conséquent l'affranchir de la surcharge.

Il existe également, en Angleterre, une dérogation à cette règle : dans les *plates*, on ne déduit pas l'entrée du vainqueur de la valeur du prix. Le gain d'une *plate* emporte la surcharge pour la totalité de la somme.

En France, les entrées sont toujours réunies au prix, sauf conditions contraires. Elles doivent être payées au moment de l'engagement du cheval. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé, peut être refusé. Aucun cheval ne peut courir sans que son entrée ait été payée. Si un Commissaire laissait partir un cheval sans qu'il eût payé son entrée, le fonds de course en serait responsable vis-à-vis du vainqueur. Aucun cheval ne peut courir, tant que toutes les entrées dues par son propriétaire, ou par la personne qui l'a engagé, ne sont pas payées. Il faut, avant qu'un cheval puisse courir, que toutes les sommes dues pour ses engagements soient payées.

Dans les courses pour lesquelles les engagements se font un an ou plus à l'avance, le montant de l'entrée ou du forfait peut

Digitized by Google

être représenté par un billet à ordre; dans tout autre cas, il doit être payé en argent. Si, malgré l'opposition régulièrement formée contre lui, un cheval prend part à une course sans avoir soldé le montant de son entrée, il ne peut pas gagner, et est disqualifié.

Les engagements pour un grand nombre de courses se faisant longtemps à l'avance, un cheval peut ainsi se trouver redevable de sommes d'une certaine importance, à plusieurs fonds de courses. Il était important de régler cette question dans le cas où l'animal changerait de propriétaire. La dette subsistant toujours, restait à savoir sur qui elle retombait. Le propriétaire qui a engagé le cheval reste toujours responsable de la dette vis-à-vis du fonds de course. Il lui est loisible de vendre le cheval avec ou sans ses engagements. (Voy. ENGAGEMENTS.) Dans le cas où le cheval est vendu avec ses engagements, l'acquéreur doit payer le montant des entrées dues, puisqu'il a la faculté de profiter du bénéfice des engagements; mais le vendeur reste toujours débiteur du fonds de course, et doit payer, si l'acquéreur ne le fait pas. Dans ce cas, il a le droit, jusqu'à ce qu'il soit remboursé, de se substituer au fonds de course et d'empêcher le cheval de courir, en quelques mains qu'il se trouve, jusqu'à remboursement des sommes par lui avancées.

C'est pourquoi, quand on vend un cheval de pur-sang, on déclare toujours s'il est vendu avec ou sans ses engagements. Dans le premier cas, l'acheteur a le droit de faire courir le cheval dans toutes les courses où il est engagé, à la charge par lui de payer les entrées ou forfaits. Si le cheval est vendu sans ses engagements, les entrées et forfaits restent à la charge du vendeur; mais l'acquéreur ne peut faire partir le cheval dans les courses où il est engagé.

ENTRE-PAS. Allure défectueuse. — Voy. ALLURES.

ÉPREUVES. On entend, le plus souvent, par épreuve, une des deux manches d'une course en partie liée. On dit également d'un cheval qui a gagné difficilement, qu'il a été mis à l'épreuve, bien que dans ce cas, la locution *mis à l'ouvrage* (Voyez ce mot) soit beaucoup plus usitée. Quand un cheval se

Digitized by Google

trouve, dans un handicap, porter un poids que l'on trouve trop lourd pour lui, on dit également : c'est une épreuve un peu sévère.

EPSOM est la plus importante et la plus célèbre de toutes les réunions de course d'Angleterre. Epsom doit surtout cette suprématie au Derby et aux Oaks, les deux plus grandes courses du Royaume-Uni. La renommée d'Epsom remonte à une époque non-seulement très-antérieure à la fondation du Derby, mais encore à celle où les courses devinrent populaires en Angleterre. Il y plus de deux cents ans, Epsom était déjà en réputation, grâce à des sources d'eaux salines dont on faisait de merveilleux récits.

Il y eut plusieurs essais de courses à Epsom dès 1648, mais leur éclat ne remonte pas au delà de 1727. L'hippodrome d'Epsom atteignit son apogée par la fondation du Derby et des Oaks en 1780. (Voy. DERBY et OAKS.) C'est aujourd'hui, sur la piste d'Epsom, que se passe l'événement le plus saillant du turf anglais. Tout y est disposé pour et en vue des courses, qui réunissent une assistance telle, que l'on en chercherait vainement une semblable nulle part ailleurs. Le jour du Derby, Epsom est le rendez-vous de toute l'Angleterre. Moyennant un shelling, on peut être admis dans l'enceinte où se tiennent les chevaux avant le départ, et qui se nomme le *warren* ; il est enclos de murs. On selle les chevaux en face du grand Stand. Le jour du Derby à Epsom est un spectacle unique que tout sportsman doit voir, au moins une fois. Les tribunes qui dominent le champ de course sont les plus belles et les plus vastes du monde. Il y a deux réunions de courses à Epsom : celle du printemps, où se courent le Derby et les Oaks ; celle d'automne, peu importante.

ESSAI. On nomme essai une sorte de course entre deux ou plusieurs chevaux appartenant à la même écurie, dans le but de s'assurer de leur mérite respectif, ou, comme il arrive le plus souvent, d'essayer un cheval n'ayant pas encore couru en public, généralement avec un cheval plus âgé, dont la forme est connue et certaine. Les propriétaires ont besoin, avant l'époque

Digitized by Google

des engagements pour les grandes courses, de se rendre un compte exact de la classe et des qualités individuelles de leurs jeunes chevaux, afin d'engager les meilleurs dans les courses les plus importantes, et de répartir les autres, où ils ont le plus de chance de gagner. On prend, à cet effet, un cheval de quatre ans, ayant couru suffisamment l'année précédente, pour être certain que, si un poulain de trois ans peut le battre à une différence de poids correspondant à son âge, sa qualité est à peu près positive. D'après le résultat de l'essai, on accorde plus ou moins de confiance au jeune cheval.

Les essais se font à des différences de poids variant suivant la qualité du vieux cheval, auquel on donne, en ce cas, le nom de *cheval d'essai*. Suivant le degré plus ou moins élevé de son mérite, il rend plus ou moins de poids au poulain. Un bon cheval d'essai est chose assez rare et précieuse pour une écurie, en ce sens que, quand on possède un semblable animal, il est aisé de se rendre un compte exact de ce que vaut le poulain essayé, et l'on peut ainsi, soit parier pour lui, soit l'engager dans une course où il a grande chance de gagner.

Les essais se renouvellent fréquemment dans l'année, aux approches des grandes courses; ils deviennent beaucoup plus significatifs quand ils sont faits après l'ouverture de la saison, parce qu'il est alors possible de faire courir le cheval d'essai dans une course publique, et de s'assurer s'il est en forme. (Voy. ce mot.) Il arrive fréquemment qu'un cheval, ayant donné d'excellents essais, trompe son propriétaire et dément en public la qualité dont il a fait preuve. Cette contradiction peut provenir de plusieurs causes : le cheval d'essai peut être lui-même ce que l'on nomme trompeur, c'est-à-dire il n'aura pas la nature et le caractère nécessaires pour donner une mesure exacte. Quelques chevaux sont très-différents sur l'hippodrome de ce qu'ils se montrent dans leur allée d'entraînement, où se font d'ordinaire les essais : la grande qualité d'un cheval d'essai consiste donc à être ce que l'on appelle régulier, c'est-à-dire toujours le même, et de posséder un mérite suffisant. Le poulain essayé peut lui-même ne pas avoir un caractère très-fixe, s'impressionner d'une lutte publique, et ne pas se montrer ce qu'on s'attendait à le trouver. Enfin, l'essai peut

Digitized by Google

avoir été mal fait, soit par une mauvaise répartition des poids, ou par la faute des jockeys qui ont monté.

Un essai est difficile à bien faire ; la meilleure preuve, c'est que certains entraîneurs sont connus pour ne se tromper presque jamais; d'autres, au contraire, pour se faire toujours des illusions que la réalité fait tomber, mais qu'ils conservent cependant longtemps, bien que l'expérience les ait fréquemment démentis. Cette inégalité fait souvent douter des essais, et certains amateurs de courses refusent de leur accorder aucune confiance. L'expérience a cependant démontré qu'un essai bien fait était plus juste qu'une course, en ce sens qu'il se trouve dégagé de toutes les chances aléatoires inséparables d'une course publique, comme faux ou mauvais départ, champ nombreux, tournants, etc., etc.; deux chevaux essayés l'un contre l'autre dans de bonnes conditions, le meilleur gagne presque invariablement.

On comprend l'importance des essais pour un propriétaire, l'intérêt qui existe à s'assurer du mérite de ses jeunes chevaux, et surtout le soin que l'on prend de les cacher, afin que le résultat ne transpire pas dans le public. Par contre, les parieurs ayant eux-mêmes un très-grand intérêt à connaître les essais faits par les propriétaires, afin de pouvoir placer leur argent avec quelques données plus ou moins certaines, il en est résulté une lutte ouverte entre les deux partis, les uns pour dissimuler, les autres pour découvrir. Comme toujours, la spéculation s'en est mêlée, il s'est organisé une industrie interlope composée d'hommes ou sans profession, ou employés dans une écurie à un titre quelconque, qui font métier d'espionner les essais et de vendre des renseignements aux parieurs. Cette spéculation, plus ou moins honnête s'exerce au grand jour en Angleterre, et les hommes qui la pratiquent se nomment *Tout* (espion).

En France, cette industrie se cache davantage, mais elle existe également, dans une beaucoup moins grande proportion. Les entraîneurs, de leur côté, espionnés de toute manière, cherchent à tromper les indiscrets comme ils peuvent, soit en faisant arrêter le cheval qui gagnerait l'essai si on le poussait jusqu'au bout, à l'endroit où ils supposent les espions cachés,

Digitized by Google

soit en dissimulant soigneusement, même aux hommes qui montent les chevaux, le poids relatif auquel ils sont essayés; ou, ce qui vaut mieux encore, quand cela est possible, à une heure et dans un endroit où ils peuvent dépister toute surveillance. Néanmoins, quand un essai important a été fait, il est rare qu'il n'en transpire pas quelque chose.

Un semblable état de choses a nécessairement donné lieu à de nombreux abus; une législation spéciale est devenue nécessaire. Autrefois, aucun essai ne pouvait avoir lieu entre des chevaux n'appartenant pas notoirement à la même écurie, sans qu'il en fût donné avis par une lettre adressée au secrétaire de la Société d'encouragement; on devait consigner le nom et la désignation du cheval ou des chevaux essayés, ainsi que l'heure de l'essai.

Cette déclaration devait être parvenue au secrétariat de la Société avant que vingt-quatre heures se fussent écoulées depuis l'essai, sous peine d'une amende de deux cents francs. Elle était immédiatement transcrite sur un registre, avec mention du jour et de l'heure de l'inscription.

Tout pari ou engagement concernant les chevaux qui avaient concouru à un pareil essai, fait entre le moment de l'essai et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, pouvait être annulé. Tout cheval ayant couru, un engagement contracté entre le moment d'un essai de ce genre et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, pouvait être disqualifié. L'impossibilité de faire exécuter ces dispositions les a fait abroger, et aujourd'hui, les propriétaires peuvent essayer leurs chevaux entre eux comme cela leur convient. Malgré cela, certaines dispositions disciplinaires sont prises contre les entraîneurs, jockeys ou garçons d'écurie, qui suivraient le galop de chevaux appartenant à d'autres écuries. Ils peuvent être punis d'une amende de dix à cent francs. Les personnes qui veulent essayer des chevaux sur le terrain de Chantilly peuvent requérir le garde du terrain de faire éloigner toute personne étrangère de l'endroit fixé pour la fin de l'essai. Tout entraîneur, jockey ou garçon d'écurie qui refuserait de s'éloigner peut être puni par les syndics d'une amende de dix

Digitized by Google

à deux cents francs; leurs maîtres sont responsables de l'amende, à moins qu'ils ne préfèrent les renvoyer. Dan ce cas, les nouveaux propriétaires, au service desquels ils entreraient, deviendraient à leur tour responsables de l'amende.

ESSAYER. Le mot essayer a deux sens bien distincts; il s'applique, dans sa signification propre, au fait d'essayer un cheval contre un autre. (Voy. Essai.) On s'en sert également dans une course, au figuré, pour dire qu'un cheval a tenté, à un moment quelconque de la course, de prendre une place ou de dépasser ses adversaires. S'il ne réussit pas dans cette tentative, on dit : « Il a *essayé* à tel endroit, mais il n'a pas pu. » Essayer ressemble donc un peu à effort; mais il existe cependant une différence essentielle : l'effort est définitif; s'il ne réussit pas, il n'y a plus à y revenir, l'animal a donné la dernière expression de son pouvoir. En essayant, au contraire, il tâte pour s'assurer du point où en sont ses adversaires; s'il se sent supérieur, il passe; si, au contraire, il voit qu'il doit y avoir lutte, il attend pour recommencer un peu plus loin. Cette manœuvre demande, au reste, beaucoup de tact et de précision de la part du jockey qui l'emploie, car il peut ainsi fatiguer inutilement son cheval. Celui-ci doit également avoir un excellent caractère et beaucoup de *maniabilité*, beaucoup de chevaux s'accommoderaient mal d'être ainsi plusieurs fois dérangés de leur train pendant une course. C'est donc une manœuvre qui présente quelques dangers et demande à être pratiquée très-finement.

ÉTALON. Étalon est le nom donné à un cheval exclusivement consacré à la reproduction, qu'il ait, comme tous les étalons de pur-sang, accompli une carrière active avant de recevoir cette destination, ou bien, comme cela arrive pour presque tous les chevaux de demi-sang, surtout ceux nés en France, que l'étalon ait été dès sa naissance employé à ce service.

L'étalon est la première, la principale et la plus importante base de toute production et de toute amélioration. Il existe de longues et interminables discussions sur la part plus ou moins prédominante que l'on doit attribuer au mâle ou à la femelle

Digitized by Google

dans l'acte de la génération Nous n'avons pas à entrer ici dans cette polémique; une question, d'ailleurs, la domine tout entière. La reproduction et l'amélioration doivent s'appuyer forcément sur l'étalon, par la raison très-simple qu'un cheval saillissant trente ou quarante juments par saison, peut créer, sinon autant de poulains que de saillies, plus des deux tiers au moins, tandis qu'une jument, si bonne qu'elle puisse être, ne donnera jamais le jour qu'à un poulain par an. Sous ce rapport du moins, l'action dominante du mâle n'est pas contestable.

Lorsque l'on veut, ou fonder un haras, ou introduire une modification quelconque dans la production d'un pays, on est donc forcé de recourir au mâle comme mode le plus prompt et le plus efficace d'amélioration et de propagation. Le choix d'un étalon devient, dans ces circonstances, d'une extrême importance. Il existe à cet égard presque autant de doctrines que d'éleveurs; mais deux opinions caractéristiques sont en présence, et personnifient en quelque sorte la discussion. L'une se désigne sous la dénomination d'*amélioration par le pur-sang;* la seconde, *amélioration par le demi-sang*, c'est-à-dire que les partisans de ces deux opinions extrêmes prétendent employer comme mode unique d'amélioration et de reproduction : le premier, l'étalon de pur-sang, autrement dit le cheval de course; le second, l'étalon de demi-sang, expression générique pour désigner tout cheval qui n'est pas de pur-sang. Cette classification s'applique donc à un grand nombre d'animaux, différant essentiellement entre eux, et variant à l'infini. Sans entrer ici dans la discussion d'nne question qui comporterait un volume à elle seule, nous dirons seulement que le principe de l'amélioration par le cheval de pur-sang est le seul adopté en Angleterre, et que la production modèle de ce pays répond victorieusement à tous les arguments contraires. L'étalon de pur-sang est le seul, d'ailleurs, qui puisse présenter une garantie positive, puisque, avant d'être employé comme reproducteur, il a été éprouvé par la sélection la plus certaine : la course. C'est le principe créé et développé par *la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France*, c'est le seul qui s'appuie sur une donnée appréciable; tout autre

Digitized by Google

mode de procéder reste soumis au doute, à la discussion et à l'expérimentation.

Tout cheval de pur-sang n'est pas destiné à devenir étalon, mais c'est parmi eux que les étalons sont choisis. Quand un cheval a accompli une carrière de course plus ou moins heureuse, mais suffisante pour donner une preuve certaine de son mérite absolu, dont sa présence à l'entraînement pendant un laps de temps plus ou moins prolongé est déjà une garantie, il est, en général, jugé digne d'être admis à la reproduction.

Il existe, en France, deux manières de l'employer : ou il est présenté à l'Administration des Haras, et, depuis quelques années, rarement acheté, l'Administration s'étant constituée l'expression du principe contraire. Dans le cas, cependant, où le cheval de pur-sang est, par exception, admis au nombre des reproducteurs de l'État, il est envoyé dans l'un des dépôts de l'Administration répartis sur différents points du territoire. Une fois le lieu de sa résidence fixé, l'étalon est mis, pour la saison de monte suivante, à la disposition des éleveurs, soit dans le dépôt même, soit dans l'une des stations adjacentes dépendant du dépôt auquel il appartient. Son succès, dans ces circonstances, devient au moins problématique, parce que, se trouvant en concurrence avec les étalons de demi-sang prônés par les agents de l'Administration, il a, parfois, quelque peine à parfaire son nombre de juments ; dans tous les cas, autant que faire se peut, les moins bonnes lui sont départies.

Si le cheval, comme cela arrive le plus souvent, n'est pas acheté par l'Administration des Haras, il rentre dans le domaine de l'industrie privée, c'est-à-dire qu'il reste la propriété d'un particulier. Celui-ci peut, il est vrai, l'employer à la reproduction pour son propre compte, et le mettre en même temps à la disposition du public moyennant un certain prix déterminé ; mais il se trouve alors en concurrence avec les étalons de l'Administration ; ceux-ci trouvent un énorme avantage dans la modicité du prix de saillie ; c'est le moyen le plus tentateur employé par l'Administration. Un propriétaire ne peut jamais baisser son prix à un semblable taux ; son cheval représente, pour lui, un capitel se détériorant chaque année, et

Digitized by Google

dont il lui faut trouver l'intérêt; l'Administration, au contraire, jouissant d'un budget qui lui est affecté par l'État, n'a pas besoin de trouver une rémunération dans le prix de ses saillies.

Un semblable état de choses pourrait présenter un certain avantage dans l'intérêt général, en ce sens qu'il permettrait à la masse des éleveurs de pouvoir faire saillir leurs juments à bon marché par de bons étalons; mais il faudrait d'abord que les étalons fussent bons, ce qui, en raison de circonstances sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici, est au moins discutable. Il importerait surtout que l'Administration fût en état de répondre aux besoins généraux du pays, au moins comme nombre; or, l'Administration ne possède pas le cinquième des étalons nécessaires à la production française. Il en résulte que le plus grand nombre des éleveurs se trouvent sans moyen de faire saillir leurs juments, quand les reproducteurs de l'État ont satisfait à toutes les exigences qu'ils peuvent remplir, le plus souvent au delà des limites raisonnables.

Un grand nombre de chevaux de pur-sang qui pourraient être utilement employés dans la reproduction secondaire se trouvent donc sans emploi, castrés ou perdus, par suite de cette organisation vicieuse. Le plus grand nombre des chevaux de pur-sang, devenus étalons, représente l'élite de la production de pur-sang, presque exclusivement réservés à l'élevage de pur-sang, c'est-à-dire celui ayant uniquement le but spécial de la course. L'Administration des Haras ayant, sous prétexte du grand développement pris par l'institution des courses renoncé à posséder des reproducteurs de pur-sang d'élite, et les produits de ceux qui lui restent encore se montrant d'une infériorité absolue sur l'hippodrome, les propriétaires de chevaux de course ont dû chercher à s'en procurer eux-mêmes, soit en les achetant en Angleterre, soit en conservant les meilleurs sujets de leur propre élevage, comme Monarque, Vermout, Trocadéro, Patricien, Ruy-Blas, Light, etc., etc. C'est le système le plus généralement employé, l'expérience ayant démontré qu'il était le meilleur, les poulains des étalons français battant presque toujours les produits des reproducteurs étrangers, du moins en France.

Digitized by Google

Les propriétaires d'étalons de pur-sang de tête, n'ayant généralement pas un nombre suffisant de juments pour les chevaux qu'ils conservent comme reproducteurs, ou ne voulant pas donner toutes leurs juments au même cheval, les mettent à la disposition du public à un certain prix, qui varie suivant le mérite démontré par le cheval. Un étalon connu pour bien produire constitue un revenu souvent considérable, car le chiffre de la saillie s'élève parfois à 2500 francs ; mais ce sont là des exceptions. Les prix de saillie d'un étalon de pur-sang de tête varient généralement entre 1000, 700 et 500 francs. Ce dernier chiffre peut être aujourd'hui pris comme terme moyen de la saillie d'un bon étalon de pur-sang. Chaque étalon saillit en moyenne, trente juments; ce nombre peut, sans inconvénient, être porté à quarante pour un cheval dans la force de l'âge, c'est-à-dire de sept à quinze ans environ. Passé ce terme, le chiffre des saillies doit être progressivement restreint, suivant l'état ou la santé de l'animal.

Les étalons de pur-sang vivent parfois très-vieux et se conservent même jusqu'à un âge assez avancé ; il n'est pas rare de voir des chevaux produire d'excellents poulains de vingt à vingt-cinq ans; ce terme passé, cette qualité devient exception. On a même remarqué, à ce sujet, un fait assez étrange, auquel il serait impossible de trouver une explication plausible. Presque invariablement, les étalons célèbres donnent naissance à un et souvent à plusieurs poulains remarquables, la dernière année de leur monte; le fait s'est produit assez fréquemment pour être l'objet d'une mention spéciale; on compte beaucoup de chevaux de course posthumes. Presque toujours les étalons vivent au delà de l'âge où ils peuvent saillir ; généralement alors on les abat, car il devient absolument impossible de les utiliser à quoi que ce soit.

Il est assez difficile de préciser sur quelle donnée s'appuie le choix d'un étalon de demi-sang, et quelle garantie il présente : la fantaisie y joue le rôle principal. C'est en Normandie que réside surtout la pépinière de cette sorte de reproducteurs. Elle constitue une industrie assez lucrative, au reste, quand elle se trouve favorisée par l'Administration des Haras. Tous les ans, on présente une quantité considérable de pou-

Digitized by Google

lains de quatre ans, n'importe lesquels, pourvu qu'ils soient entiers. L'inspecteur des haras fait son choix au milieu de ce troupeau ; s'ils sont admis, ils passent immédiatement à la dignité d'étalon, et sont, l'année suivante, répartis dans les dépôts de l'Administration, où ils font ce qu'ils peuvent. Quelquefois l'Administration envoie un acheteur en Angleterre, où ces sortes d'animaux sont, du reste, assez rares. On ramène un convoi, peu nombreux d'ordinaire. A certaines époques, en quelque sorte périodiques, l'on semble éprouver le besoin de se retremper à la source primitive, et l'on envoie en Orient à la recherche de chevaux d'une origine problématique, destinés habituellement au Midi. Dans le choix d'un étalon de demi-sang, tout est obscur et hasard. Cependant, la France possède en quantité plus que suffisante un nombre de chevaux de pur-sang, dont l'emploi donnerait des résultats beaucoup plus immédiats et surtout plus certains.

ÉTENDRE (S'). Un cheval s'étend, quand, quittant progressivement une allure modérée, il atteint le plus haut degré d'extension qu'il puisse prendre. Les chevaux de course s'étendent seulement dans le dernier tiers de la distance qu'ils ont à parcourir, parce qu'il leur serait impossible, comme à tout être vivant, de rester longtemps sur l'extrême limite de leur pouvoir. Ce changement d'allure est assez facile à saisir avec un peu d'habitude ; tant qu'un cheval reste la tête sinon absolument perpendiculaire, au moins s'écartant le moins possible de cette position, il n'est pas étendu, c'est-à-dire qu'il n'est pas encore arrivé au maximum de l'allure qu'il lui est possible de donner. Dès que sa tête se porte en avant faisant en quelque sorte prolongement à l'encolure, il est étendu et fait ce qu'il peut ; par conséquent, si ses concurrents ne sont pas au même point, c'est-à-dire ne sont pas étendus, il est battu.

ÉTOFFE. On dit qu'un cheval a de l'étoffe, quand il présente une certaine masse dans l'ensemble de sa construction. Cette construction particulière est très-recherchée en France, bien qu'elle ne soit aucunement l'indice d'une qualité quelconque. Un cheval étoffé peut être bon ou mauvais, comme un autre, mais ce n'est nullement parce qu'il est ou n'est pas étoffé.

Digitized by Google

ÉTRIER. L'étrier est une sorte d'ovale en acier, fermé par deux branches, qui soutiennent une semelle du même métal, destiné à soutenir le pied du cavalier. L'étrier se rattache à la selle par l'étrivière.

ÉTRIVIÈRES. Lanières en cuir servant à rattacher l'étrier à la selle. L'étrivière est une des parties de la selle que l'on doit visiter avec le plus de soin, étant en contact d'un côté avec le porte-étrier, et de l'autre avec l'étrier lui-même, où il s'adapte à l'aide d'une sorte d'anneau pratiqué à cet effet au sommet de l'étrier. L'étrivière frotte continuellement à la même place, surtout si elle est toujours au même point, ce qui arrive nécessairement quand c'est le même homme qui s'en sert habituellement. L'étrivière est terminée à l'extrémité opposée par une boucle et des trous pratiqués de telle sorte que le cavalier puisse la raccourcir où l'allonger à son gré. Il est d'autant plus important de s'assurer de la solidité de l'étrivière, qu'en course elle supporte le poids presque entier du jockey. Si elle venait à casser, ce qui arrive quelquefois, non-seulement le jockey court risque d'un grave accident, mais il lui reste peu de moyens de défendre sa chance. Il pourrait se faire que la perte de l'étrivière suffît pour empêcher un cheval gagnant d'avoir son poids à l'arrivée et par conséquent de gagner la course. Comme il s'agit souvent de monter à un poids tellement léger qu'un jockey y arrive difficilement, on cherche à alléger autant que possible l'équipement du cheval ; on se sert donc de selles excessivement légères et d'étrivières très-minces, moins solides par conséquent. Quelquefois, pour rendre l'étrivière plus légère encore, on prend, au lieu de cuir, une sorte de tissu très-léger et plus solide que le cuir lui-même.

C'est surtout pour les jockeys de steeple-chase qu'il faut porter une attention particulière à la solidité de l'étrivière. Malgré toutes les précautions possibles, on ne peut empêcher qu'elles ne se brisent assez fréquemment dans les contre-coups d'un saut violent, surtout dans le cas où le cheval fait une faute en se recevant.

ÉVRY (M. le comte d') est une des individualités qui ont le plus marqué sur le turf, principalement dans la spécialité des

Digitized by Google

steeple-chases. M. le comte d'Évry a quitté le service militaire pour se livrer plus librement à ce goût dominant. Il s'est, dès le début, placé au premier rang des gentlemen-riders, et a monté plusieurs grands steeple-chases dans un style de premier ordre. C'est un cavalier hors ligne et un homme de cheval distingué. M. le comte d'Évry possède plusieurs chevaux de steeple-chases qu'il dresse et entraîne à peu près seul ; il est, avec M. le baron Finot, un des sportsmen pratiquants les plus complets que nous possédions en France.

EXCUSE. On dit qu'un cheval a une excuse quand un fait accidentel et indépendant de son mérite le fait battre dans une course, si, par exemple, il n'est pas en bonne santé, ou dans un état de préparation suffisant, s'il a été coupé dans la course, mal monté, enfin si un fait accidentel a pu l'empêcher de démontrer son mérite tout entier. Si, au contraire, aucun de ces incidents ne s'est produit dans la course, on dit qu'il n'a aucune excuse et à couru sur son mérite, donnant par conséquent la mesure exacte de ce qu'il peut faire.

EXERCICE. On dit qu'un cheval est en exercice, quand il fait un travail modéré, et que son entraînement n'est pas encore très-avancé. L'exercice est moins que le travail, mais plus que la promenade. On dit un galop d'exercice pour exprimer l'allure moyenne à laquelle on mène les chevaux qui traversent cette phase de leur préparation.

F

FAIBLIR. Un cheval faiblit, quand, au milieu, ou quelque temps du moins avant la fin d'une course, il suit péniblement le train dont elle est menée. A ce moment donc, à moins que ses concurrents ne faiblissent à leur tour un peu plus loin,

Digitized by Google

et de manière à ce qu'il puisse les rejoindre, le cheval qui faiblit est bien près d'être battu.

FAUTE. Faire une faute, peut indifféremment s'appliquer aux jockeys, comme aux chevaux. Dans le premier cas, quand un jockey manque de profiter d'un avantage qu'il aurait pu prendre, ou manque de présence d'esprit, on dit qu'il a fait une faute.

Relativement aux chevaux le mot faute s'emploie le plus généralement quand il s'agit de steeple-chases, pour dire qu'un cheval a manqué de tomber, a mal pris un obstacle, ou refusé de sauter. Pour les courses plates, la seule faute que puisse commettre un cheval est de manquer de tomber ou de se dérober.

FAVEUR. Ce mot s'emploie généralement pour désigner le plus ou moins de confiance qu'inspire un cheval aux parieurs, sympathie qui se traduit d'ordinaire par des sommes d'argent plus ou moins considérables, engagées sur sa chance. On dit : la faveur ou le peu de faveur, dont jouit tel ou tel cheval avant la course.

FAVORI. On donne le nom de favori au cheval, qu'à tort ou à raison l'opinion désigne comme ayant le plus de chance de gagner une course. Les performances (voyez ce mot), c'est-à-dire les qualités démontrées par le cheval, sont la base la plus réelle, mais non la plus habituelle de cette confiance. C'est le plus souvent la cote, c'est-à-dire l'argent placé sur un cheval qui lui constitue la position de favori. Plus il monte dans la cote, ou mieux, moins est forte la proportion mise contre lui, plus il devient favori. Si l'on ne parie plus qu'à égalité, c'est-à-dire en mettant une somme égale pour lui contre tous les autres, c'est qu'à lui seul il a autant de chance que le reste du champ. Ce n'est cependant pas encore là le point culminant de la position de favori : certains chevaux inspirent parfois une telle confiance, que l'on *paye* pour les prendre. Dans ce cas la proportion, au lieu d'être faite contre eux, existe en leur faveur. Ainsi, dans une course, quel que soit le champ, si le favori, parti à 3[1 pour lui, est battu, ses partisans doivent payer trois

Digitized by Google

à tous ceux qui ont parié contre le cheval, bien qu'ils n'eussent reçu qu'un, si le favori avait gagné.

La position de favori, comme toutes valeurs d'agiotage, est essentiellement variable, et soumise à une multitude d'éventualités. Suivant les circonstances il monte et descend dans la cote; les variations, surtout dans les grandes courses, sur lesquelles on parie longtemps à l'avance, se produisent sur des rumeurs plus ou moins exactes. La position de favori n'est pas, dans beaucoup de courses, le privilége d'un seul cheval, elle se trouve souvent disputée par plusieurs au même titre, ou à des taux inégaux. La cote chiffre mathématiquement ces différences. Ainsi, deux ou plusieurs chevaux peuvent être également favoris, en ce sens que l'on parie pour ou contre eux, à la même cote, parce qu'on leur croit une chance égale entre eux, mais supérieure à celle de leurs concurrents. Il arrive fréquemment que deux ou trois chevaux sont favoris à un taux différent, on parie 2[1 contre le premier, 3[1 contre le second et ainsi de suite. On les comprend cependant tous sous la dénomination de *favoris*, parce que la confiance publique s'attache à eux et délaisse leurs concurrents.

Dans l'acception propre, le mot *favori* devrait s'appliquer uniquement au cheval, qu'un mérite démontré désigne comme le vainqueur probable. Mais, dans la pratique, on désigne plus habituellement ainsi, celui qui, momentanément, ou d'une manière fixe, se trouve en tête de la cote des paris. Il en résulte, qu'un cheval est parfois maintenu fictivement à ce rang, soit par son propriétaire, soit par des parieurs, ayant intérêt à ne pas le laisser tomber dans la cote. On dit, en ce cas, tel ou tel cheval a été fait favori. Cette manœuvre factice, ne peut au reste se prolonger longtemps, surtout, quand la défaveur du cheval a une raison d'être justifiée; alors, comme on dit en terme de betting, il tombe brusquement dans la cote, avec d'autant plus de rapidité, qu'il a été maintenu facticement. Mais ceux qui avaient parié pour lui, ont pu avoir le temps de parier contre, ou, comme on dit en langage technique, de le *rendre*. Dans ce cas c'est le public qui supporte la perte. Si, au contraire, il n'a pas été dupe de cette tactique, ceux qui avaient *pris* le cheval à un moment où il leur inspirait une certaine confiance, en sont pour

Digitized by Google

leurs frais, et comme l'on dit en argot de betting, *boivent le bouillon.*

FENCE. Obstacle de steeple-chase formé d'une clôture en planches; le fence est généralement peu usité et se trouve rarement sur les tracés de steeple-chases français; il en existe à Deauville. On peut faire le fence plus ou moins élevé, mais, dans le cas où il atteint une certaine hauteur, il faut avoir soin que la pointe des clous fixant la base transversale du haut aux planches verticales qui forment la hauteur de l'obstacle, soit tournée du côté où arrivent les chevaux, afin que si l'un d'eux s'y engageait les jambes de devant, la chute pût être évitée ou tout au moins amortie. La barrière, en ce cas, tombant beaucoup plus aisément que si on la sautait du côté de la pointe des clous.

FERRURE. Le fer appliqué sous le sabot du cheval est formé par une bande métallique plus ou moins épaisse qu'on fixe à l'aide de clous.

De tout temps on a cherché à protéger, contre l'usure, le sabot du cheval, soit en rendant la corne plus résistante, soit en la garnissant de liens, ou d'armures mobiles; mais quelles que soient les interprétations données aux écrits spéciaux, il est impossible de retrouver dans l'antiquité la preuve que les chevaux étaient armés d'une semelle métallique fixée pour protéger la corne. Homère dans l'*Iliade*, Virgile dans les *Georgiques* ou dans l'*Énéide*, Horace dans une *Ode*, parlent de la dureté de la corne, de son éclat ou de sa sonorité, ils peuvent dire l'ongle d'airain, χαλκόπους (*ungula sonans*); mais ils auraient rejeté cette appellation si le sabot eût été artificiellement garni d'un corps dur, car alors l'image poétique disparaissait.

Xénophon recommande de soigner l'ongle pour accroître sa dureté. Des poëtes, des écrivains spéciaux, des historiens, parlent de l'usure du sabot, sans parler de ferrure. On garnit quelquefois le pied, mais on ne le ferre pas: en un mot, on se sert de lanières, de brides, de tiges végétales et non de clous. Et le plus souvent cette pratique appartient au grand luxe romain, et non à l'hygiène (Suétone, Catulle, Columelle, Végèce). Au temps de Constantin (IVe siècle), on se sert quelquefois d'hippo-

Digitized by Google

podes, autre garniture protectrice du sabot prenant son point d'attache sur le paturon. Le vétérinaire anglais Bracy-Clark a publié une reproduction de cet appareil. Le même savant considère comme le plus ancien fer à clous celui qui a été découvert dans le tombeau d'un roi des Francs (Childéric, mort en 481).

Les Barbares du nord de l'Europe devaient appliquer, sous le sabot de leurs chevaux, une ferrure plus ou moins grossière, car la corne est mauvaise dans les pays humides et froids ; elle est solide comme un caillou dans les pays chauds et montagneux. Sans cette précaution, jamais les peuples envahisseurs n'eussent pu accomplir ces pénibles déplacements qui assuraient la conquête.

Au dixième siècle, non-seulement le véritable fer à clous est connu, mais il est décrit.

A partir de cette époque, les documents abondent. Du côté de l'Orient on retrouve, en Lycie, un fer qui a presque la valeur d'un symbole. On le rencontre sur une ancienne monnaie dite *triquetra*. La légende mahométane dit que le cheval d'Abbas, oncle du prophète, était ferré.

Jusqu'au jour où la ferrure fut pratiquée, l'homme ne possédait que la moitié du cheval. L'invention de la ferrure, on peut le dire, achève la conquête. On peut ajouter, pourtant, que bien souvent cette conquête est compromise par la maladresse, la prétention, l'ignorance des ouvriers auxquels la ferrure est confiée. Mais, dira-t-on, est-il possible d'exiger d'un maréchal les connaissances multiples indispensables pour appliquer une ferrure rationnelle ? L'entraîneur ou le propriétaire auront-ils, toujours, une telle compétence que l'ouvrier n'aura qu'à suivre strictement des indications nettement formulées ? Nous pensons que les efforts de l'un et de l'autre ne sont pas de trop pour réaliser une ferrure intelligente ; car, ce n'est pas seulement le pied qu'il faut considérer, c'est la direction du membre, les aplombs réguliers ou compromis, la nature de l'exercice imposé au poulain, l'état du terrain sur lequel il galopera. Et bien plus, ne faut-il pas se rendre compte du mode, suivant lequel se font les réactions pour ne point en contrarier le fonctionnement ; donner au pied une protection suffisante, sans le trop charger de métal, et, en maintenant l'intégrité de sa forme,

Digitized by Google

tenir compte de l'élasticité de la corne, de l'écartement subit par les talons dans les efforts d'un galop puissant, etc.? Aucune de ces considérations ne devant être négligées, il est facile d'imaginer ce qu'une bonne ferrure exige d'expérience, d'observation, d'habileté, de tact ; aussi les très-bons *ferreurs* sont-ils extrêmement rares. Presque tous les ouvriers de mérite ont fait leur apprentissage dans les grands ateliers d'Angleterre, et c'est la *ferrure* dite *anglaise* qui est exclusivement réservée au cheval de course.

Nous n'avons pas à dire un mot de la ferrure pathologique, qui est une des meilleures armes de la chirurgie vétérinaire.

On ferre *à chaud* et *à froid;* mais cette dernière méthode n'apporte pas d'avantages bien marqués.

La forme du fer, son mode d'attache sous le pied, sont encore aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches et d'inventions multipliées. La seule ferrure dite *Charlier* (consistant dans l'incrustation du fer sur le pourtour de la paroi) a donné lieu à des expériences sans fin, et à d'interminables polémiques. Ses partisans n'en connaissent plus d'autre, ses adversaires la proscrivent brutalement.

Le fer du cheval de courses est l'objet de soins particuliers. Ceux que porte l'animal pendant l'entraînement sont plus forts que ceux qu'on applique quelques heures avant la course.

FERVACQUES. Étalon bai, né en 1864, au haras de Fervacques, chez M. le comte de Montgomery, par The Underhand et Slapdash.

Fervacques est un des chevaux les plus heureux qui aient jamais existé. Il était en réalité d'une qualité très-médiocre et gagna néanmoins le grand prix de Paris, c'est-à-dire la course la plus importante de l'année.

Il y eut dead-heat entre lui et Patricien, et lorsque la course fut recommencée, les chevaux marchaient toujours si près l'un de l'autre, qu'il était difficile de dire qui des deux serait vainqueur. L'opinion générale était pour Patricien, un des meilleurs chevaux de son âge, et cependant Fervacques gagna d'une demi-encolure, mais avec beauconp de peine.

La victoire de Fervacques fut l'une de ces heureuses chances

Digitized by Google

qu'un propriétaire de chevaux de courses ne rencontre pas deux fois dans sa vie.

Patricien n'était pas tout à fait bien, et de plus, la course fut très-malheureuse pour lui, car il pouvait, sans contredit, rendre douze livres à Fervacques et le battre très-aisément.

Pendant tout le cours de sa longue carrière, le mérite de Fervacques ne s'élève jamais au-dessus de celui d'un cheval de seconde classe; il courut souvent avec des alternations diverses, mais sans grand succès. Vendu par M. de Montgomery à M. L. André, il est actuellement en Angleterre.

FICELLE. Expression vulgaire pour désigner un cheval mince, étriqué, manquant d'étoffe et de substance. Ficelle comporte presque toujours un sens critique et dépréciateur. Les amateurs de chevaux gros, forts, quant au volume s'entend, s'en servent pour manifester la dernière expression de leur dédain. Ils se trompent en cela, comme en beaucoup d'autres appréciations. Les ficelles, comme ils disent, sont d'ordinaire d'excellents chevaux, et si ceux qu'ils leur préfèrent étaient forcés d'attraper leur nourriture sur le dos de ceux qu'ils dédaignent tant, les premiers ne seraient certes pas aussi gras. Mais enfin toute fausse dans son application et triviale dans sa forme qu'elle soit, l'expression ficelle est consacrée.

FILET. Voy. BRIDON.

FILLE-DE-L'AIR. Jument alezane, née en 1861, chez M. Benoist, par Faugh-à-Ballagh et Pauline. Elle appartient à M. le comte de Lagrange.

La carrière de Fille-de-l'Air considérée dans son ensemble est la plus remarquable qu'ait fournie un cheval français jusqu'à l'apparition de Gladiateur. Il était réservé à M. le comte de Lagrange de nous montrer ces deux grandes exceptions. Les performances de Fille-de-l'Air à deux ans la firent considérer en Angleterre comme une pouliche tout à fait hors ligne. Elle fut fréquemment comparée à cette époque à la célèbre Crucifix. Cette opinion un peu exagérée fut la cause première du désappointement causé par la pouliche au commencement de la saison 1863; mécomptes, auxquels la presse anglaise a eu tort de donner un retentissement inconsidéré.

Digitized by Google

Comme Sérénade, Prédestinée, Jouvence, Mon-Étoile et presque toutes les juments célèbres, Fille-de-l'Air a été sujette à de fréquentes inégalités. Ces défaillances s'étaient déjà produites à deux ans; car aux trois brillantes victoires qui inaugurèrent son apparition sur le turf, on peut opposer six défaites successives. Elle inspirait néanmoins une confiance telle, qu'un étonnement général se manifesta quand elle fut battue pour les 2000 guinées. Elle succomba peu de temps après dans la Poule d'Essai devant Bayard et Baronello.

Il suffit de compulser les annales des courses, pour se convaincre que Fille-de-l'Air n'est pas la seule bête à laquelle on puisse reprocher ces défaillances inattendues. Bois-Roussel en donna, la même année, un exemple frappant, en gagnant facilement la Poule des produits, le prix de l'Empereur et enfin, moins aisément il est vrai, le prix du Jockey-Club, après avoir été battu dans la Poule d'Essai absolument comme Fille-de-l'Air dans les 2000 guinées. En considérant le nombre et les époques des engagements de la jument, on doit reconnaître qu'aucun cheval au monde n'eût été capable de les remplir, au moins dans un état satisfaisant. Elle fut réservée cependant pour les deux plus importantes courses, les Oaks et le grand prix de Paris.

Même dans le prix de Diane, que Fille-de-l'Air a gagné dans un canter, elle n'était pas à point, mais cependant beaucoup mieux qu'à Paris dans la Poule d'Essai. Elle dut être à son apogée lors de sa brillante victoire à Epsom, car l'état nerveux et impressionnable, où elle s'est présentée dans le grand prix de Paris, semblerait indiquer qu'elle avait outrepassé son point.

Il résulte néanmoins de ces alternatives, que Fille-de-l'Air était un cheval de courses de premier ordre. Ce fut la première fois, qu'une des deux grandes courses nationales d'Angleterre fut gagnée par un cheval étranger, et la gloire en restera acquise à la jument française.

Fille-de-l'Air, à sa première apparition en France, ne causa généralement pas une impression très-favorable. On lui a reproché d'être un peu courte, et de manquer de distinction; ni l'un ni l'autre de ces blâmes n'est entièrement mérité. Elle semble effectivement n'avoir pas toute la longueur désirable, mais il suffit d'examiner la distance séparant ses quatre

Digitized by Google

membres, pour affirmer que ce défaut n'est qu'apparent. On ne pourrait lui faire aucun reproche sérieux : son ossature est très-forte et ses articulations remarquables, son action, à la fois une des meilleures et des plus élégantes qu'on puisse voir. Son train était régulier et soutenu, sa vitesse excessive.

Fille-de-l'Air gagna en 1864 : le prix de Diane à Chantilly (16 300 fr.); le Grand Saint-Léger de France à Moulins (13 050 fr.); le grand prix du Prince Impérial à Paris (10 450 fr.); le Grand Saint-Léger continental à Bade (14 750 fr.) et le prix de Lichtenthal (2950 fr.); les Oaks à Epsom (5025 souverains ou 125 625 fr.); le Biennal Stakes à Brighton (230 souverains ou 5750 fr.), et à Newmarket le Newmarket Oaks (575 souverains ou 14 375 fr.), le Newmarket Derby (650 souverains ou 17 250 fr.) et le Free-Handicap (450 souverains ou 11 250 fr.).

En 1865 elle gagna : le grand prix de l'Impératrice à Paris (15 200 fr.); la coupe et un objet d'art (7000 fr.); le 7e prix biennal, 2e année (7550 fr.); le Derby-Trial Stakes à Newmarket (450 souverains ou 11 250 fr.); le Claret-Stakes (750 souverains ou 18 750 fr.); la Alexandra-Plate à Ascot (1585 souverains ou 39 625 fr.).

La mère de Fille-de-l'Air, Pauline, a été peu entraînée et n'a jamais couru. Sortie de Bathilde, mère de Mika, Capucin, Inkerman et Hisber, elle a séjourné quelque temps dans l'écurie de M. de Morny, confiée aux soins de Tom Hurst; ses essais n'ayant pas été satisfaisants, elle fut rendue à son propriétaire, M. Benoist, qui l'employa comme poulinière, et elle produisit Fille-de-l'Air.

Fille-de-l'Air est alezane, de taille moyenne, d'une construction parfaitement régulière, sans aucune tare. Elle a éprouvé dans la Prairie un accident dont elle porte la marque ineffaçable. Retirée de l'entraînement en 1866, elle fut à son tour livrée à la reproduction : on n'a vu encore qu'un seul de ses produits, Éole. C'est un beau poulain alezan, mais il est né avec un pied bot; cette infirmité ne permet pas de le mettre dans une condition suffisante, pour avoir une mesure exacte de ce qu'il peut faire. Éole étant par Gladiateur, aucun cheval n'est donc né pour avoir une qualité plus transcendante; il a gagné deux ou trois assez mauvaises courses. Si incomplet que

Digitized by Google

puisse être ce premier essai du mérite de Fille-de-l'Air comme poulinière, il est suffisant cependant dans ces conditions pour permettre d'espérer que sa descendance deviendra digne d'elle.

FINIR. On désigne ainsi la dernière et la plus importante phase d'une course, celle qui décide du gain ou de la perte. C'est à cent mètres du but que ce mouvement décisif commence d'ordinaire à se dessiner. Les chevaux ayant, jusqu'à ce moment, parcouru la distance d'un train plus ou moins vite, mais régulier, sont généralement, sinon tous, un certain nombre du moins, encore suffisamment groupés, pour que les spectateurs ne puissent distinguer celui ou ceux qui ont le plus de chance de gagner. Cette indécision se dissipe au fur et à mesure que l'on approche du but; ceux entre lesquels doit avoir lieu le résultat final, se détachent et entrent en lutte. C'est ce mouvement, auquel on a donné le nom de finir. Il exige de la part des jockeys, comme de celle des chevaux des qualités particulières et indispensables. Les premiers doivent conserver tout leur sang-froid, se rendre compte de leur situation, de celle de leurs adversaires, et au moment opportun tirer de leur cheval tout ce qu'il est possible de lui faire donner. Suivant qu'un jockey démontre, dans cette rude et difficile besogne, plus ou moins de sang-froid, d'à propos ou d'énergie, on dit qu'il finit bien ou mal.

Il en est de même des chevaux ; cette dernière partie de la course, si courte qu'elle soit, demande de leur part une bonne volonté et un courage qui font défaut à beaucoup d'entre eux. Ils viennent de parcourir une longue distance dans un train sévère : au moment où ils sont fatigués et essoufflés, on leur demande au contraire un effort plus grand. Aussi, un grand nombre, soit par suite d'une disposition naturelle de leur caractère, d'autres en raison du découragement de plusieurs luttes inutiles, où ils ont été durement montés, se refusent-ils à cette dernière exigence. Ceux-là finissent mal. Quelques-uns au contraire, doués d'un meilleur moral, et d'un courage plus persistant, s'emploient avec une inépuisable énergie, et répondent aux sollicitations de leurs jockeys. Ceux-

Digitized by Google

ci finissent bien. Bien finir est donc une des qualités les plus essentielles d'un jockey et d'un cheval de course.

FINOT (M. le baron). Le nom de M. le baron Finot, se relie intimement à l'organisation des steeple-chases en France. C'est du moins à ce moment qu'il s'est revélé comme une des individualités les plus marquantes du turf français. Le goût des chevaux et des courses est inné chez M. le baron Finot, il les possède tous deux, à peu près depuis sa naissance. Avant de posséder une des écuries de steeple-chase des plus importantes, il était surtout connu comme l'un de nos plus habiles gentlemen-riders (voyez ce mot). M. le baron Finot montait aussi bien que nos meilleurs jockeys, de l'avis de plusieurs propriétaires, s'il eût pu monter au poids, personne n'aurait hésité à lui confier un favori de Derby. M. le baron Finot possédait toujours un ou deux chevaux généralement d'une classe assez ordinaire; il les montait, les entraînait lui-même et en tirait tout le parti possible, ils n'eurent pas mieux fait dans les mains de l'entraîneur le plus expérimenté. Le développement rapide pris par les steeple-chases en France, fut une révélation pour lui : il se livra dès lors uniquement à cette spécialité, et ne tarda pas à y acquérir une réelle supériorité. Sous ce rapport, M. le baron Finot est peut-être l'un de ceux à qui l'élevage de pur-sang est le plus redevable de l'incontestable suprématie dont il jouit aujourd'hui. L'organisation des steeple-chases avait principalement pour but de démontrer que les chevaux de pur sang, inbattables sur un hippodrome, perdaient en grande partie cette supériorité sur des terrains profonds, hérissés d'obstacles sérieux. Convaincu par l'expérience et la pratique que la haute qualité du cheval de pur-sang était indélébile et se retrouvait toujours, quelle que fût d'ailleurs la spécialité, à laquelle elle était adaptée, M. le baron Finot s'attacha principalement à transplanter des chevaux d'un certain mérite, des courses plates dans les steeple-chases.

Cette transformation demandait de la part de celui qui l'opérait, beaucoup de hardiesse d'abord, car il fallait ne tenir aucun compte de préjugées enracinés, d'opinions fausses et passées en force de chose jugée, et surtout une profonde con-

Digitized by Google

naissance et une longue et intelligente pratique du cheval. C'est principalement pendant cette phase transitoire que se revèle la très-remarquable aptitude d'homme de cheval, de M. le baron Finot. Deux mois à peine lui suffisaient, pour opérer cette métamorphose. Des chevaux enlevés aux hippodromes de courses plates, se présentaient à un intervalle de temps très-court sur un terrain de steeple-chases, et s'y comportaient avec l'adresse et l'expérience de vétérans consommés, retrouvant, dans cette nouvelle carrière, toutes les qualités dont ils avaient précédemment fait preuve. Ce sont surtout les chevaux nés et élevés chez M. le baron Finot, qui recueillent les fruits de son expérience. Ils sautent pour ainsi dire, dans le ventre de leur mère. Leur maître a souvent proposé de faire courir au poids pour âge, n'importe lequel de ses poulains de deux ans sur le parcours des steeple-chases le plus difficile. La confirmation la plus évidente du fini de cette éducation, s'est trouvée démontrée, cette année même, par un cheval du nom de Beaumanoir. Né et élevé chez M. le baron Finot, il avait été entraîné pour les courses plates, où il eût peu de succès. D'un dimanche à l'autre, il changea de carrière; et bien qu'il n'eût pas vu un obstacle depuis l'âge de dix-huit mois, il courut en steeple-chase, non-seulement sans faire une seule faute, mais avec une adresse et une précision hors ligne. Dans de semblables conditions, le succès de l'écurie de M. le baron Finot ne pouvait être douteuse, elle ne tarda pas à acquérir une suprématie qu'elle conserve encore aujourd'hui. Les deux plus remarquables spécimens de cette spécialité, sont Valentino et Astrolabe. Tous deux, malgré une carrière longue et non interrompue, sont, sinon dans la plénitude de leur forme, au moins encore en état de gagner fréquemment d'importantes courses d'obstacles.

Une des qualités de M. le baron Finot est l'iniative individuelle, très-rare chez un propriétaire; sauf qu'il ne monte plus ses chevaux sur le terrain, il fait tout par lui-même, il les dresse, les entraîne, s'enferme avec eux chez lui pendant la morte saison. Tous les printemps, il ramène quelques nouveaux élèves, parmi lesquels il est bien rare, qu'il ne se revèle pas quelque supériorité. L'écurie et le haras de

Digitized by Google

M. le baron Finot se sont progressivement accrus, et ont aujourd'hui une certaine importance. Si la France possédait un nombre suffisant d'hommes de chevaux de cet ordre, notre production serait depuis longtemps parvenue au degré de prospérité, où l'on cherche tant et inutilement à la conduire depuis plusieurs années.

FITZ-GLADIATOR. Cheval alezan brûlé, par Gladiator et Zarah, naquit chez M. A. Aumont à Victot en 1850.

Engagé à deux ans dans le prix de Chantilly, il fut retiré par M. Aumont qui aima mieux le réserver pour l'année suivante. En 1853, il régna une enzootie sur l'écurie de M. Aumont, et Fitz-Gladiator, pas plus que ses compagnons ne put se présenter au Derby, étant en trop mauvais état et ayant à courir avec des concurrents sérieux, Jouvence et Moustique.

Quelque semaines après, Fitz-Gladiator prit sa revanche contre la célèbre jument Jouvence dans le Derby continental; Jouvence portait une surcharge de 3 kilos.

A Moulins il gagna le Saint-Léger, n'ayant du reste aucun concurrent sérieux.

A Orléans, il subit une défaite inattendue ayant rendu 5 kilos à Zeste, cheval de mérite médiocre : il fut battu d'une encolure.

Fitz-Gladiator racheta sa défaite à Blois sur Nathan et termina ainsi sa carrière.

Il recourut pourtant encore une fois en 1854 dans le prix des Haras, et battit Zerline. On songea alors à le préparer pour le Goodwood Cup, mais il ne put résister plus longtemps, et là s'arrêta complétement sa carrière sur le champ de course.

L'Administration des Haras voulut l'acheter, mais M. Aumont refusa les offres faites, et l'envoya à Victot comme étalon particulier.

En 1856, il saillit les meilleures juments du haras, sauf Dacia qui était sa demi-sœur.

En 1861, M. A. Aumont étant mort, M. P. Aumont le racheta 33 000 fr. Il fut recédé au même prix à l'Administration des Haras, qui en aurait offert beaucoup plus quelques mois après.

Digitized by Google

Envoyé au haras du Pin, il saillit quarante-huit juments la même année.

De lui sont nés : Mon Étoile, Palestro, Compiègne, Dangu, Gabrielle d'Estrées, Royal-Lieu, Avalanche, Fabius, Egmont, Exactitude et Clémence.

FITZ-JAMES (M. le duc de). La passion du cheval et des courses semble héréditaire dans la famille de M. le duc de Fitz-James. On trouve le nom de l'un de ses ancêtres parmi les premiers propriétaires de chevaux de course connus en France. M. le duc de Fitz-James fit courir, à Vincennes, contre M. le comte d'Artois (depuis Charles X) et M. le duc d'Orléans. M. le duc de Fitz-James, est plutôt éleveur que propriétaire. Quelques-uns de ses meilleurs élèves ont cependant couru sous son nom : ses produits élèvés au haras de La Lorie, entraient, par suite d'un arrangement, dans l'écurie de M. le comte de Lagrange, et couraient sous les couleurs de ce dernier. Le haras de La Lorie a produit plusieurs chevaux de premier ordre, entre autres Soumise et Piétro.

FLANELLES. Bandes de flanelle longues et étroites que l'on enroule autour des jambes des chevaux de course, quand ils ont pris un travail exceptionnellement sévère ou que leurs membres ont besoin de soins particuliers. Le but de cette précaution est d'entretenir une chaleur égale dans les jambes, et d'empêcher l'engorgement que produit toujours la fatigue causée par un travail un peu rude. L'usage des flanelles n'est, au reste, pas spécial aux chevaux de courses, on les emploie indifféremment pour tous les chevaux, mais particulièrement pour les chevaux de chasse les jours où ils ont chassé. En se servant de flanelles on évite les molettes, les engorgements aux boulets, etc. Cette coutume présente en outre l'avantage de sécher complètement les jambes du cheval qnand on les a lavées, opération que les hommes d'écurie accomplissent d'ordinaire imparfaitement.

FLÉCHIR est à peu près le synonyme de faiblir, il comporte cependant une signification plus étendue, et s'applique à un moment plus décisif de la course. Quand, en approchant du but,

Digitized by Google

deux ou plusieurs chevaux se détachent du groupe, et entrent en lutte (voyez ce mot), ils se tendent dans un dernier effort pour ce moment décisif. Celui qui renonce le premier, ou se montre impuissant à soutenir cette lutte suprême, *fléchit*. C'est dans ce sens que l'on dit : tel cheval a fléchi le premier.

FLIBUSTIER. Étalon bai-foncé du haras impérial, né en 1860, au haras de Villebon, chez M. le baron Nivière ; par Nuncio et Forest-du-Lys, il appartenait à M. le comte de Lagrange qui le vendit à M. Voisin.

Il a gagné en 1863 le prix des Haras à Caen, le prix Spécial au Pin, le prix du Ministère au Pin, le prix de la Société au Mans en 1864, le prix des Haras à Châlons-sur-Marne, le prix des Haras à Valenciennes, et le grand prix de la ville à Marseille.

FLYER vient du mot anglais fly (voler). On désigne ainsi un cheval excessivement vite (qui vole); dans un sens plus étendu on applique également le mot flyer, comme terme de dédain ou dépréciation, à un cheval dont la seule qualité est la vitesse, on dit c'est un flyer, c'est-à-dire bon seulement pour une pointe de vitesse. La signification du mot flyer n'a aucun rapport avec celle de voleur, fréquemment employée en français dans l'argot d'homme de cheval. Flyer veut dire qui vole, dans le sens d'aller vite. Voleur, au contraire, est pris dans l'acception de trompeur, ou mieux, annonçant extérieurement des qualités qui n'existent pas.

FLYING DUTCHMAN (The). Étalon bai-brun, né en Angleterre en 1846, par Bay-Middleton et Barbelle, importé en France en 1859.

The Flying Dutchman est un des plus célèbres chevaux qu'ait jamais produits l'Angleterre. On peut dire qu'il n'a pas rencontré de rival pendant le cours de sa carrière, bien qu'il ait été battu une fois par Voltigeur. Mais cette unique défaite fut un de ces faits exceptionnels, qui se produisent fréquemment en courses, et à l'abri desquels ne sont pas même les chevaux les plus supérieurs. The Flying Dutchman effaça du reste cet échec inattendu. Son propriétaire, Lord Eglington, n'ayant pas accepté comme exacte la défaite de son cheval, demanda une

Digitized by Google

revanche, et un match fut engagé entre les deux rivaux. Cette fois, The Flying Dutchman gagna très-facilement.

Ce résultat contradictoire est peut-être l'indice du caractère saillant de la production de The Flying Dutchman. Il fut battu, dit-on, la première fois par Voltigeur, parce que, se croyant trop sûr de gagner, il ne mena pas la course assez vite, et que sur la fin du parcours, Voltigeur pût le rejoindre et engager avec lui une lutte sévère, dans laquelle The Flying Dutchman fléchit. La seconde fois, au contraire, The Flying Dutchman fit un train sévère et gagna très-aisément. On peut conclure de ce contraste, que The Flying Dutchman était doué d'une très-haute qualité, mais ne possédait pas un très-grand courage. Le manque de cœur est effectivement le défaut saillant de toute sa descendance et qui détermina son départ d'Angleterre. On avait refusé de le vendre à n'importe quel prix à la fin de sa carrière de course, et après avoir été essayé comme étalon, ses produits démentirent ce que l'on attendait d'eux. Il fut à ce moment vendu cent mille francs à l'Administration des Haras. Importé en France, il produisit très-médiocrement, comparativement surtout au nombre, et à la qualité des juments qui lui furent données. On ne peut guère citer parmi ces nombreux produits, qu'un seul cheval réellement bon : Dollar. (Voy. ce nom.)

FOND. Le mot fond exprime la qualité plus ou moins développée chez un cheval, d'accomplir une longue distance dans un train suffisant. Fond est fort improprement presque toujours opposé à vitesse, et généralement employé pour désigner le mérite contraire. Cette opposition est défectueuse, parce qu'elle semble impliquer, que le cheval doué de vitesse, ne peut en même temps être un cheval de fond, et réciproquement. Il en résulte une expression fausse. Un cheval vite peut également avoir beaucoup de fond, en général même il en possède plus qu'un autre, à la condition, pourtant, de ne pas être mené sur l'extrême limite de ses moyens. Les Anglais expriment cette pensée par un axiome d'une grande vérité, en disant : *Il n'y a que le train qui tue.* Cette formule constate ce qui est vrai; l'on ne peut reconnaître comme cheval de fond celui qui mar-

Digitized by Google

che un temps plus ou moins long, à une allure modérée en dedans de ses moyens naturels. Tous les chevaux bien portants, quels qu'ils soient, ont du fond, si on prend le mot dans cette acception, les chevaux de fiacre qui ne passent cependant pas pour des spécimens très-rares de l'espèce chevaline, feraient en ce cas, preuve de beaucoup de fond, puisqu'ils restent attelés depuis six heures du matin jusqu'à minuit.

Au point de vue de la course, le cheval le plus vite est presque toujours, dans une certaine limite, celui qui a le plus de fond, parce que tant qu'il peut sans efforts, c'est-à-dire en restant en deçà de l'extrême limite de ses moyens, devancer ses concurrents, aucun d'eux n'aura une chance de le rejoindre puisque pour arriver à lui, il serait contraint d'employer le maximum de ses forces. Le mot fond ne peut donc justement s'appliquer qu'aux chevaux qui, par suite d'une excellente constitution ou d'un grand courage, restent plus longtemps que les autres sur la limite de leur puissance.

Le cheval de fond, c'est-à-dire celui qui se montre le plus apte à faire un exercice dur, et à recommencer le lendemain et les jours suivants, est la marotte de tous les théoriciens hippologues français. Ils ont raison en principe, mais se trompent sur la chose elle-même, en posant comme première règle qu'un cheval doué de vitesse ne peut avoir de fond. Ils en arrivent à donner cette qualification à un animal dont tout le mérite se borne à l'absence absolue de qualité réelle. Le fond, ou si l'on aime mieux, la durée, car cette expression est plus exacte pour tous les services en dehors de la course, tient beaucoup plus à l'homme qu'au cheval. Les soins, la nourriture et surtout la manière de monter ou de mener, contribuent plus à donner du fond, que la nature même de l'animal. Tout cheval mené dans la limite de ses moyens, peut, avec quelques soins, marcher presqu'indéfiniment. Si bon qu'il soit, dès que l'on en abuse en lui demandant tout ce qu'il peut, son fond disparaîtra.

FONDS DE COURSE. On désigne par fonds de course, les sommes appartenant aux sociétés qui dirigent un hippodrome. Cette expression est le plus généralement employée dans le cas où, d'après les conditions d'un programme, les entrées ou for-

Digitized by Google

faits, au lieu de faire masse avec le prix dans les mains du vainqueur, retournent aux organisateurs de la réunion, c'est-à-dire au fonds de course. Cette exception se produit au reste assez rarement en France et seulement sur les hippodromes fondés à un point de vue spéculatif. Elle est, au contraire, très-usitée en Angleterre.

FONTAINEBLEAU. L'hippodrome de Fontainebleau est de création relativement récente. Il est situé dans la vallée de la Solle, au milieu de la forêt de Fontainebleau. L'organisation des courses se trouve, sinon absolument parlant sous la direction de la Société d'encouragement, tout au moins sous son patronage avoué. Aussi le correct de tous les détails pratiques, se ressent de ce parrainage. L'inauguration de Fontainebleau a eu lieu avec un certain éclat, et la réunion s'est maintenue depuis, au rang qu'elle a conquis dès le début. Les courses les plus importantes de Fontainebleau sont le handicap et la Coupe. La réunion comprend deux journées fixées, presque invariablement, aux deux dimanches qui suivent le grand prix de Paris, c'est-à-dire vers le milieu du mois de juin.

La nature du terrain de la vallée de la Solle est assez particulière; on lui attribue, non sans quelques raisons, une influence déterminante sur le résultat des courses. C'est un sable granitique, très-doux aux pieds, mais glissant, surtout par les temps de sécheresse, et manquant essentiellement d'élasticité. Rarement un cheval tombe broken-down sur la piste de Fontainebleau, mais, généralement, tous arrivent dans un état d'épuisement assez curieux à constater, car il se produit même quand a course est gagnée facilement.

FORFAITS. On nomme forfaits la somme ou les sommes que doivent payer, aux termes et à des époques déterminés par le programme, les chevaux engagés dans une course dont on veut annuler l'engagement. C'est à la fois une sorte de pénalité imposée aux concurrents qui veulent se dispenser d'accomplir l'engagement facultatif de courir dans une course, et une tolérance qui leur est accordée de se libérer d'une obligation dont ils se repentent.

Les forfaits sont soumis aux mêmes règles que les entrées

Digitized by Google

(Voy. ce mot), doivent être payés de la même manière et s'ajoutent, comme elles, au montant du prix. Lorsque les conditions de la course admettent plusieurs forfaits, c'est le forfait le plus élevé qui doit être déposé.

Une fois le forfait déclaré, cette décision du propriétaire est irrévocable, il ne peut en revenir d'aucune manière. Ainsi, quand on dit qu'un cheval a payé forfait, cela veut dire que son propriétaire a déclaré que le cheval était retiré de la course: l'engagement se trouve, de fait, annulé, comme s'il n'avait jamais existé. Tous les paris faits sur un cheval avant la déclaration du forfait sont valables, parce que le cheval avait une chance de gagner, au moment où le pari a été contracté. Par contre, tous les paris faits sur un cheval après l'heure de la déclaration du forfait, doivent être annulés : le cheval n'étant plus dans la course, ils ne reposeraient sur rien. La règle de tout pari est que chacune des parties doit avoir une chance quelconque de gagner au moment où ils s'engagent réciproquement.

FORFEIT-LIST. Le forfeit-list est un livre où l'on inscrit, en Angleterre, les noms de tous les propriétaires qui n'ont pas payé les forfaits des courses où leurs chevaux étaient engagés. Cette liste est publiée régulièrement, afin que tous les Commissaires de courses soient instruits du fait et empêchent le cheval de partir dans le cas où il serait engagé dans une autre course.

Il n'existe pas de forfeit-list en France ; c'est une lacune regrettable, car une semblable mesure remédierait à des abus qui se trouvent dès lors sans répression aucune. Cet inconvénient se produit, il est vrai, rarement en France, si ce n'est sur certains hippodromes appartenant à la spéculation; nous n'en connaissons pas d'exemple dans les courses de la Société d'encouragement.

Pour faire rayer son nom de la liste du forfeit-list, un propriétaire n'a d'autre formalité à remplir que de payer les forfaits qu'il doit; il rentre, dès lors, dans la loi commune.

FORME. Le mot forme, appliqué au cheval de course, ex-

Digitized by Google

prime un certain ensemble de conditions dans lequel se trouve l'animal ; le sens en est donc assez complexe. C'est à la fois la qualité réelle du cheval, mais, plus encore, l'état dans lequel il se trouve, et, par conséquent, le plus ou moins de possibilité où il est de démontrer cette qualité.

La forme d'un cheval de course est chose très-fugitive, précisément parce qu'elle est subordonnée à un concours de circonstances, que l'on peut aider et provoquer, sans jamais être certain de l'obtenir au jour et à l'heure où on le désire. La base première de la forme d'un cheval réside dans son mérite intrinsèque ; s'il ne possède pas cette condition première et indispensable, rien au monde ne peut la lui donner. En admettant donc qu'il en soit naturellement doué, il reste incapable de la démontrer sans le secours de l'homme, dont l'intervention se produit ici sous la forme de l'entraînement. C'est, en quelque sorte, un diamant brut que le lapidaire polit et monte avec le plus de soin possible, pour le faire ressortir dans tout son lustre. Il faut évidemment que le diamant ait une valeur réelle et intrinsèque, mais, sans le lapidaire, il resterait inconnu et ignoré. La matière vivante ne se pétrit pas comme une chose inanimée. Quels que puissent être le talent d'un entraîneur, son habitude du cheval en général, l'étude particulière qu'il fait de l'animal, sur lequel il applique son expérience, il peut arriver, par suite d'une disposition de santé, de croissance ou de tout autre cause, qui échappe à l'analyse, que tant de soins et de précautions demeurent superflus : le cheval ne peut arriver à sa *forme*, c'est-à-dire au maximum de sa qualité naturelle développée par l'entraînement. Puis tout à coup, sans que les conditions extérieures, où se trouve l'animal, se modifient d'une manière appréciable, le but si cherché se produit comme de lui-même, résultat d'une multitude de circonstances, comme à point, réunies le même jour, sans qu'il soit possible de voir laquelle de ces circonstances faisait défaut la veille, et disparaîtra peut-être le lendemain.

Le cheval est donc *en forme* quand il se trouve apte à dédémontrer le point culminant de sa qualité naturelle, fixée et développée par l'entraînement. Un certain aspect extérieur dénote bien cet état de la dernière perfection possible à obtenir.

Digitized by Google

Mais l'indication elle-même est parfois trompeuse : le cheval le plus resplendissant à l'œil n'est souvent pas *en forme*, sans que son entraîneur puisse se rendre compte pourquoi. Quelques chevaux se sont trouvés dans leur *forme* une seule fois dans leur vie, l'ont perdue le lendemain et ne l'ont jamais retrouvée. Le plus grand nombre, une fois leur *forme* acquise, la conservent d'ordinaire, pendant un espace de temps plus ou moins prolongé, et courent plusieurs courses assez régulièrement pour que l'on prenne de leur mérite une idée fixe et arrêtée. C'est ce que l'on est convenu d'appeler *leur forme*. Quand le cheval, après s'être ainsi montré constamment le même, pendant un laps de temps quelconque, devient tout à coup progressivement inférieur à lui-même, c'est-à-dire est battu par des concurrents dont il triomphait aisément autrefois, on dit, il n'est plus dans sa forme, ou il a perdu sa forme. L'expression *forme* est donc prise ici comme mesure type de ce qu'il peut faire, quand il se trouve dans la meilleure condition possible.

La forme étant l'état tendu, presque exagéré, de toutes les facultés de l'animal, aucun cheval ne peut nécessairement y rester indéfiniment. Les mieux constitués, ceux dont le tempérament présente le plus de force de résistance, conservent cet état artificiel plus longtemps que les autres. Mais si l'on s'obtine à les y maintenir quand ils témoignent, par certains signes, que la fatigue commence à se faire sentir, suivant une progression inverse à celle, par laquelle ils se sont élevés au maximum de leur forme, ils déclinent rapidement jusqu'au moment où ils arrivent à une déchéance absolue. Cette transformation s'opère quelquefois brusquement et sans transition. Dans l'un ou l'autre cas, on dit de l'animal ainsi déchu : *il a perdu sa forme* ou : *il n'a plus aucune forme.*

En principe, il ne faut jamais laisser arriver un cheval à l'extrême limite de sa forme. Dès que l'on s'aperçoit qu'il commence à décliner, on doit l'arrêter, le laisser reposer, sous peine de perdre ce résultat si longtemps et si ardemment désiré. Quand un cheval a perdu sa forme, surtout de cette manière, il y a grande chance pour qu'il ne la retrouve jamais; soit que ce changement d'état provienne d'une fatigue générale, telle que l'organisation entière de l'anima s'en

Digitized by Google

ressent à tout jamais, soit par toute autre cause échappant à l'examen le plus attentif.

La perte de la forme d'un cheval a cela de particulier, qu'elle peut se produire en dehors de tout signe extérieur appréciable. Ainsi, le cheval présente les apparences de la santé, il mange bien, prend son travail avec gaieté et entrain, mais sa forme est perdue; il ne se retrouve jamais ce qu'il a été. En ce cas, il y a peu de remède.

Certains entraîneurs ont la réputation d'exceller dans l'art difficile d'amener un cheval au maximum de sa forme, à un jour donné et pour une certaine course. On trouve, sans contredit chez les entraîneurs, comme dans toutes les classes d'hommes, se livrant à une perpétuelle étude et une constante pratique d'une spécialité, des aptitudes distinctes et particulières. Quelques-uns d'entre eux, par conséquent, sont plus aptes que leurs collègues à suivre, pas à pas, la progression ascendante de la préparation des chevaux qu'ils dirigent. Ils peuvent risquer ce que d'autres n'oseront entreprendre, et réussir parfois à amener le cheval au maximum de sa forme, le jour où il doit courir son engagement le plus important. Mais quels que soient leur habileté, leur tact et leur précision, il aut que la nature les seconde. Si l'animal ne se trouve pas dans certaines conditions inhérentes à lui-même, et dont le concours est indispensable, pour qu'il puisse recueillir les bénéfices de la préparation qu'il reçoit, ils échoueront. L'entraîneur le plus célèbre sous ce rapport est Tom Jennings qui a constamment dirigé l'écurie de M. le comte de Lagrange. Il a fait de véritables tours de force dans cette spécialité. Mais il lui est arrivé, comme à d'autres, d'échouer souvent au port, parceque, quoiqu'on fasse, la nature a des secrets, qu'il ne lui convient pas de dévoiler ; la puissance de l'homme, aux prises avec elle trouve toujours une limite.

FOULD (M. Édouard). Le nom de M. Fould figure parmi ceux des plus anciens propriétaires de chevaux de course en France. M. Achille Fould, ministre des finances s'est toujours beaucoup intéressé à ces questions. Le midi lui doit, en grande partie, le développement pris, dans cette contrée, par l'éle-

Digitized by Google

vage de pur-sang. Grâce à l'influence de M. Fould, le pays a toujours possédé des étalons d'un grand mérite. Le haras d'Ibos, fondé par M. Achille Fould est un des plus grands établissements de France et des mieux tenus. Son écurie avait pris une notable importance et soutenait très-honorablement l'honneur de l'élevage du midi, même contre les chevaux entraînés à Chantilly.

A la mort de M. Achille Fould on put craindre de voir cet ensemble se désagréger ; mais par suite d'une association entre MM. Adolphe et Édouard Fould, son fils aîné et son neveu, l'écurie prit, au contraire une nouvelle importance. Tout lui présageait un heureux avenir lorsqu'éclatèrent les événements de 1870. L'écurie Fould avait un établissement d'entraînement à Chantilly, un autre dans le midi et deux haras, l'un à Ibos, l'autre dans le Nivernais. De plus à la suite d'un marché conclu avec M. Hippolyte Mosselman, tous les produits du haras de Verberie, près Compiègne, entraient chaque année dans l'écurie. Plusieurs chevaux d'un mérite positif comme Rien-du-Tout, Bachelette et Minotaure s'étaient déjà révélés. Pendant la guerre de 1870, M. Ed. Fould renonça à faire courir, et vendit son écurie en Angleterre. Les haras existent fort heureusement encore, et il faut espérer, qu'en des temps plus tranquilles, les couleurs de M. Fould reparaîtront sur l'hippodrome.

FOULD (M. Gustave). M. Gustave Fould, second fils de M. Achille Fould, possède plusieurs chevaux de courses plates et d'obstacles ; son écurie semble, depuis quelques années, prendre une certaine importance.

FOULÉE. On donne le nom de foulée à la battue de galop d'un cheval de course, c'est-à-dire à l'étendue de terrain qu'il couvre à chaque bond ; cette mesure varie d'ordinaire entre 18 et 22 pieds. Éclipse couvrait, dit-on, 27 pieds anglais, soit 25 pieds français.

FRAIS. Un cheval est frais quand, en excellente santé, et n'ayant pas assez d'ouvrage, il se montre trop vigoureux, bondit, et manifeste enfin une exubérance de force, un état pléthori-

Digitized by Google

que, qui le rendent quelquefois assez difficile à monter, jusqu'à ce que l'exercice ait modéré cet excès de force. La gaieté se traduit chez le cheval à peu près de la même manière que la fraicheur. Il existe cependant une différence : le cheval frais n'est gai qu'accidentellement et par manque de travail, la gaieté au contraire est une disposition naturelle, qui persiste chez le cheval, tant que la fatigue ne l'a pas abattu. Un cheval frais cesse de bondir et de jouer après un galop, l'autre au contraire redouble de gaieté en rentrant à l'écurie.

FRANC-PICARD. Cheval bai, né en 1847, par Royal Oak ou Nautilus, et Niobé.

Il se trouvait à Chantilly dans une des plus obscures écuries d'entraînement, un pauvre cheval négligé et oublié. Après d'infructueux essais, à trois ans, son inaptitude absolue ayant été démontrée complètement, il avait été castré, et comme en outre il était corneur, on cherchait à le vendre pour un prix à peu près égal à celui que la remonte affecte aux chevaux de cavalerie légère. Il fut longtemps dans cette triste position, personne ne se montrant disposé à devenir l'acquéreur d'un animal aussi méprisé. Par une assez singulière circonstance, le propriétaire d'Émilius ayant remis à l'entraînement ce dernier, qui lui servait de cheval de chasse, vint à Chantilly pour chercher à le remplacer; il fut en marché pour acheter ce rebut de course qui embarrassait fort son propriétaire. Après quelque hésitation, il ne lui accorda pas assez de confiance pour le croire capable de suivre l'équipage de Chantilly.

Il eut lieu de s'en repentir, car la première année, ce cheval si dédaigné, qui s'appelait alors Babouino, gagna plusieurs steeple-chases dans lesquels Émilius fut constamment second.

Quelques mois plus tard, Babouino devenait Franc-Picard, c'est-à-dire le cheval le plus populaire qui ait existé, favori pendant plusieurs années du public parisien. Son entrée sur le terrain de La Marche était régulièrement salué par un murmure général qui lui souhaitait bonne chance; chacune de ses innombrables victoires était accueillie par des applaudissements frénétiques.

Idolâtré des habitants de Dieppe, il y était, chaque année, in-

Digitized by Google

variablement acclamé, après son triomphe dans le steeple-chase annuel de cette ville; l'enthousiasme qu'il excitait n'aurait pas permis à un autre de gagner cette course sans avoir à sa disposition un piquet de gendarmerie pour escorter sa rentrée au pesage.

Franc-Picard donna, pendant dix années consécutives, l'instructif exemple d'un cheval de pur-sang, petit, menu, corneur, possédant un train qui ne lui aurait incontestablement pas permis de lutter, pour n'importe quelle distance, contre un cheval de course plate de l'ordre le plus médiocre, et trouvant cependant, dans sa qualité de pur-sang, une assez grande supériorité relative, pour battre constamment, avec des surcharges impossibles, les steeple-chasers les plus renommés sur tous les parcours, et malgré les obstacles de toute nature.

Bien qu'il ne soit pas une exception, Franc-Picard était cependant d'un mérite peu commun dans cette spécialité, et il le devait précisément à des qualités généralement contestées aux chevaux de pur-sang; une excessive adresse, car il est sans contredit de tous ceux qui ont suivi sa périlleuse carrière, celui qui a fait le moins de chutes; une franchise inaltérable et une docilité sans limites.

Nous devons conclure en disant que l'on rencontre peu de chevaux ayant une aptitude aussi remarquablement développée que Franc-Picard.

FRIDOLIN (Major). Le pseudonyme de Major Fridolin a été adopté dès l'origine des courses par M. Ch. Lafitte, qui possédait seulement quelques chevaux de course, à cette époque; M. Lafitte est devenu, il y a quelques années, propriétaire de l'écurie de M. le baron Nivière, qui avait lui-même succédé à M. le prince Marc de Beauveau. L'écurie de M. Ch. Lafitte, connu dans le public des courses sous le nom de Major Fridolin, est donc une des plus anciennes et l'une des meilleures que nous possédions depuis l'origine des courses. Elle est alimentée par le haras de Villebon, propriété située prés de Palaiseau et appartenant à M. le baron Nivière. C'est la suite du haras fondé à Viroflay, par M. le prince Marc de Beauvau; les poulinières qui l'occupent ont reçu de leurs mères une qualité qu'elles

Digitized by Google

n'ont pas démentie. Aucun établissement, toute proportion gardée, n'a produit de meilleurs chevaux.

L'écurie de M. le Major Fridolin a eu en 1870 un succès exceptionnel, dont les victoires de M. Delamarre, avec Vermout et Bois-Roussel, n'offrent même pas l'équivalent. Sans parler de plusieurs autres courses importantes, M. le Major Fridolin a gagné le prix de Diane, celui du Jockey-Club et le grand prix de Paris, avec Bigarreau et Sornette. Les événements sont venus interrompre cette série de succès presque sans précédents. Bigarreau a été retiré d'entraînement, et récemment remis en travail. Quant à Sornette, après une assez longue carrière, mêlée d'alternatives de succès et de revers, elle vient de se tuer au moment où on lui accordait enfin un repos bien mérité.

L'écurie de la Morlaye est revenue d'Angleterre, avec un lot remarquable de chevaux de trois ans; il est rare au reste, qu'elle ne possède pas chaque année un ou deux poulains qui figurent parmi les meilleurs de leur âge.

FROID. Un cheval froid est celui qui a besoin pour démontrer ses qualités, d'être plus ou moins énergiquement sollicité par son cavalier. C'est à la fois une qualité et un défaut, suivant le degré où ce caractère se trouve accentué chez l'animal. Froid est un terme moyen entre calme et paresseux, un peu plus que le premier et un peu moins que le second. On dit un cheval froid par opposition à un cheval chaud, l'un est toujours disposé à faire moins qu'on lui demande, l'autre, au contraire, à faire plus. Un cheval froid, dans une certaine limite, est toujours préférable surtout pour la course, parce qu'il ne se fatigue pas inutilement, et que l'on dispose de ses forces et de ses qualités comme et quand l'on veut. La qualification de froid ou de chaud n'implique aucune appréciation sur le mérite même du cheval; il peut être également bon ou mauvais, quoique froid ou chaud.

Digitized by Google

G

GABRIELLE D'ESTRÉES. Poulinière alezane, née en 1858, chez M. le comte F. de Lagrange; par Fitz-Gladiator et Antonia, issue de Épirus; morte en 1867.

Gabrielle d'Estrées appartient à une famille à peu près éteinte aujourd'hui, à la seule exception de Trocadéro; mais il ne reste plus de femelles de la descendance d'Antonia, sauf Antoinette, pouliche, non-seulement inconnue, mais disparue, qui n'avait, au reste, hérité d'aucune des qualités de la famille. Cette extinction est d'autant plus regrettable, qu'Antonia, sur trois poulains qu'elle a eus en France, compte deux produits tout à fait de premier ordre, Gabrielle d'Estrées et Trocadéro.

Gabrielle d'Estrées, comme son frère Trocadéro, a couru jusqu'à l'âge de sept ans. C'est un fait exceptionnel qui démontre chez la famille une qualité très-accentuée, l'endurance ou le fond. Malgré une carrière prolongée au delà du terme accoutumé, Gabrielle d'Estrées est sortie absolument saine de l'entraînement. Elle avait gagné le prix du Jockey-Club en 1861. Cette victoire, qui classe toujours un cheval comme un concurrent de premier ordre, fut suivie de nombreux succès, qui consacrèrent définitivement sa haute qualité. Aussi sa mort peut-elle être considérée comme une perte très-regrettable pour M. le comte de Lagrange. Elle avait été envoyée en Angleterre, pour être saillie par Gladiateur; au retour elle eut une traversée tellement pénible qu'elle tomba malade et mourut.

GAGNANT. Le cheval gagnant est celui que le juge déclare avoir dépassé le premier le poteau d'arrivée. Il faut en outre qu'il ait rempli toutes les conditions de la course, quand bien même aucun autre concurrent ne se serait présenté au départ. Il est alors déclaré gagnant, reçoit le prix, et devient passible des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

Digitized by Google

GAGNER. Pour gagner une course, on doit dépasser le premier, avant tous ses concurrents, le poteau placé au but, et marquant le terme de la course, c'est-à-dire que le gagnant doit avoir parcouru en entier la distance énoncée au programme en accomplissant toutes les conditions de la course. Il ne suffit pas pour gagner, qu'un cheval soit arrivé devant ses adversaires; si, intentionnellement ou non, il a éludé ou n'a pas rempli l'une des conditions mentionnées au programme, ou contrevenu à l'un des articles du règlement des courses, il n'a pas gagné. Un cheval peut donc être arrivé premier dans une course et ne pas gagner, dans certains cas spécifiés au règlement. (Voy. RÈGLEMENT.)

GALOP. Le galop étant la seule allure importante pour un cheval de course, elle est l'objet de l'attention spéciale de l'entraîneur et du propriétaire. Dès qu'un poulain entre en entraînement, son galop est soigneusement observé. On dit : il a un bon ou un mauvais galop, suivant que l'allure naturelle du jeune animal fait espérer qu'il galopera bien ou mal, dans le sens que l'entraîneur donne au mot galoper. (Voy. ALLURES.)

GALOPER. Le mot galoper, dont le sens propre est trop connu pour avoir besoin d'être défini, désigne dans le langage usuel, une des trois allures régulières du cheval. En termes de course, il prend une acception de convention. On l'applique à un cheval, dont le mérite n'est pas encore parfaitement défini et connu, mais que l'entraîneur croit sans aucun doute doué d'une certaine qualité. Il dit alors : « Je ne sais ce qu'il pourra faire, mais certainement il galope. » Cela équivaut à : « Il courra bien, je ne sais s'il est assez bon pour gagner, mais je suis sûr qu'il est bon ».

GAND comme presque tous les hippodromes belges, est ouvert aux chevaux français, avec certaines conditions de surcharges. L'évenement principal est le Derby continental, 3,000 fr. pour chevaux de trois ans, nés et élevés sur le continent. Entrée, 500 francs, moitié forfait; 1,000 francs au second et 500 francs au troisième. Distance, 3,200 mètres.

Le Derby continental fut longtemps un des événements prin-

Digitized by Google

cipaux du turf continental, mais en raison de l'excessif développement des courses, de la date de la réunion qui se trouve placée pendant l'un des mois les plus surchargés de l'année, le Derby continental a perdu peu à peu son prestige. Il est devenu le refuge des chevaux de seconde classe. Les concurrents de premier ordre, trouvant ailleurs un intérêt plus grand, se sont abstenus. Le champ s'est donc trouvé réduit, comme qualité d'abord, et bientôt après comme nombre. Le but et la physionomie du Derby continental, se trouvant ainsi dénaturé par les événements, vient d'être supprimé.

GÉNÉALOGIE. Il n'est nul besoin de longues dissertations, pour établir qu'en vertu d'une loi naturelle, les enfants ont beaucoup plus de chance de ressembler à leurs auteurs, père ou mère, qu'a d'autres individus de la même espèce, mais absolument étrangers à leur naissance. Ce principe admis, quand l'homme voulut créer des animaux aptes à certaines destinations plutôt qu'à d'autres, il a dû rechercher avec soin un mâle et une femelle possédant au plus haut degré possible les qualités qu'il désirait, afin qu'en les unissant, leur produit se ressentit de cette double influence. Une semblable manière d'opérer répétée pendant plusieurs générations, doit nécessairement arriver à constituer une famille, ou mieux une espèce, c'est-à-dire un nombre plus ou moins grand de familles, dont les individus présentent entre eux plusieurs caractères communs. Certains théoriciens prétendent, qu'en tenant compte de l'influence climatérique, les inégalités existant entre les différentes races n'ont pas d'autre cause. Une opinion opposée serait au contraire d'avis, que chaque race à été créée avec son caractère propre, et que les croisements ont seuls amené les modifications diverses existant entre elles aujourd'hui.

Cette dernière doctrine nous semble beaucoup plus rationnelle mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion de cette nature. Quoiqu'il en soit, dans l'un ou dans l'autre cas, il est indispensable de s'assurer de l'origine des animaux que l'on emploie à la reproduction, et même de ceux dont on se sert. Cette certitude devient une garantie de leur qualité comme serviteurs, et de leur puissance spéciale comme reproducteurs.

Digitized by Google

Lorsque les courses s'organisèrent et prirent un certain développement en Angleterre, il devint plus important encore de s'assurer de l'origine des chevaux que l'on destinait à la course, les qualités de leurs auteurs devenant sinon une garantie, au moins une présomption en leur faveur. Pour éviter toute incertitude à cet égard, on tint un registre exact des produits de chaque jument, destinée à la reproduction, des étalons par lesquels elle était saillie, et des poulains qui naissaient de ces unions. Ce livre à pris le nom de Stud-Book (Voyez ce mot). Il contient la généalogie, c'est-à-dire l'ascendance, en remontant aussi haut que possible, de tous les chevaux de pur-sang, qui naissent chaque année.

La généalogie, est donc pour un cheval comme pour un homme, la preuve par documents authentiques, qu'il descend depuis un nombre plus ou moins grand de générations, de parents connus, et plus ou moins illustres. Les Arabes sont les premiers chez lesquels on retrouve trace de cette attention à conserver une preuve certaine de la généalogie de leurs chevaux. Ce serait, au reste, un des meilleurs arguments en faveur de l'opinion, que les races ont été créées distinctes, avec leur aptitudes et leurs caractères différents, au lieu de provenir d'une sélection introduite par le fait de l'homme. On ne verrait pas, dans le cas contraire, un peuple primitif attacher autant d'importance à l'origine d'animaux de la même espèce.

Les Arabes ne possèdent pas de tables généalogiques écrites; cependant ils sont certains de l'origine de leurs chevaux, parce qu'ils font toujours couvrir leurs juments en présence de témoins arabes. Bien que la foi de ceux-ci ne soit pas proverbiale, il n'y a pas d'exemple, qu'un Arabe ait jamais signé une fausse attestation de la naissance d'un cheval. Ils sont persuadés dans ce cas, que leur famille serait exposée aux plus grands malheurs, et finirait par être détruite. Quand un chrétien se trouve, par hasard, posséder une jument de la race pure ou *Kochlani*, et veut la faire couvrir par un étalon de le même race, il est obligé de faire appeler un Arabe pour témoin. Celui-ci reste vingt jours auprès de la jument, pour être certain, qu'aucun étalon ne la déshonore. Pendant ce temps, elle ne doit pas voir même de loin, un cheval entier ou un âne. Le même Arabe doit

Digitized by Google

assister à la naissance du poulain et le certificat de la naissance légitime est expédié dans les premiers sept jours. Chaque cheval de race pure arabe, porte donc sa généalogie avec lui. En France et en Angleterre, ces formalités se trouvent très-simplifiées par la création du Stud-Book, où tous les poulains de race pure sont inscrits dès leur naissance, sur certificats légalisés par l'autorité compétente de la localité où il sont nés. Cette inscription constitue leur généalogie.

Les chevaux de pur-sang, ou de course, ne sont pas les seuls qui puissent justifier d'une généalogie certaine. On trouve en Angleterre plusieurs races secondaires dont l'origine est constatée et remonte à une date assez ancienne. Cependant, comme il n'existe pas de documents officiels à cet égard, la descendance est moins positivement établie. Les Anglais constatent avec un soin extrême l'origine de toutes les races d'animaux, bétail, chiens, etc., etc. Cet exemple devrait être suivi partout : c'est non pas le meilleur, mais le seul moyen de créer, de conserver, et d'améliorer les races d'animaux adaptées aux besoins de l'homme. L'indifférence, l'abandon au hasard et au caprice, ne tardent pas à amener une confusion et une dégénérescence absolue. Nous en avons fait la triste expérience en France.

GENTLEMEN-RIDERS. On donne le nom de gentlemen-riders aux personnes, étrangères à la profession de jockey, qui montent sur l'hippodrome un cheval, appartenant à eux ou à leurs amis. La qualité de gentlemen-rider est exclusive de tout paiement donné par le propriétaire du cheval à celui qui le monte. Autrement, ce ne serait plus un gentleman, mais comme on dit en Angleterre, un *professionnel*, c'est-à-dire une personne qui, par sa position sociale, aurait droit à la qualification de gentleman, mais y dérogerait en faisant le métier d'un jockey salarié. Le professionnel monte néanmoins parfois dans les courses uniquement réservées aux gentlemen-riders, parce qu'il se trouve dans les conditions exigées par le programme, que le paiement qu'il reçoit n'est jamais avoué, et reste le plus souvent subordonné à la condition de gain du cheval. Il se dissimule d'ordinaire sous forme d'un pari fictif fait avec le propriétaire, qui se

Digitized by Google

trouverait en ce cas avoir parié contre son cheval. Le jockey, au contraire, est salarié en tout état de cause.

On est, du reste, beaucoup plus scrupuleux sur cette condition en France qu'en Angleterre, où beaucoup de personnes montent dans des courses de gentlemen, bien qu'elles soient notoirement rétribuées d'une manière ou d'une autre. Les courses de gentlemen-riders étaient beaucoup plus en faveur autrefois à une époque où l'usage pratique du cheval était plus répandu chez les personnes qui s'occupent de courses. Aujourd'hui, les paris étant devenus un des éléments constitutifs des courses, cette nature de luttes se restreint de plus en plus, en raison d'abord de la difficulté de trouver des cavaliers, et aussi des inégalités disparates, existant dans la manière de monter des gentlemen-riders; chez ces derniers ces différences sont beaucoup plus sensibles que chez les jockeys, qui, à part quelques exceptions, montent généralement plus régulièrement. On trouve cependant surtout en Angleterre, des gentlemen-riders montant aussi bien que les meilleurs jockeys. Nous en avons eu également en France mais c'est l'exception.

Les steeple-chases ont surtout le privilége d'amener plusieurs gentlemen-riders sur le terrain. Cette préférence s'explique d'abord en raison du poids toujours plus élevé dans les courses d'obstacles. Les poids de courses plates ne s'élevant pas au delà d'une moyenne tout à fait exceptionnelle, il est très-rare de voir d'autres personnes que les jockeys de profession assez légers, pour monter au poids réglementaire. Aussi, dans les courses, exclusivement réservées aux gentlemen-riders, est-on obligé de monter sensiblement l'échelle des poids.

Pour les steeples-chases, au contraire, le poids moyen est d'ordinaire tel, qu'il se trouve à la portée d'un plus grand nombre.

Une autre cause contribue également à cette préférence des gentlemen-riders. Il faut, pour monter en course plate, ou du moins, pour y figurer convenablement, un entraînement presque également sévère pour l'homme et pour le cheval. Le train excessif d'une course suffoquera et paralysera même l'homme qui monte le mieux à cheval, dans l'habitude ordinaire de la vie. Dans les steeple-chases, au con-

Digitized by Google

traire, le train étant beaucoup plus modéré, en raison des obstacles et de la nature du terrain, tout cavalier ayant une grande habitude de la chasse, surtout en Angleterre, peut monter un steeple-chase, avec chance de gagner, si son cheval est assez bon. Le talent de jockey se fait d'ailleurs beaucoup plus sentir dans une course plate : au cas où elle ne serait pas gagnée facilement, elle donne lieu à une arrivée sévère, ce qui a rarement lieu en steeple-chase, les chevaux se trouvant épuisés à l'arrivée par les sauts répétés et les terrains profonds.

Les courses de gentlemen-riders sont l'objet en France d'une réglementation particulière. Cette précaution a dû être prise, précisément, pour éviter l'introduction dans cette nature de luttes, de personnes ne se trouvant pas dans les conditions requises pour y figurer. Il est devenu indispensable de spécifier, ce que l'on entendait par la qualité de gentlemen-riders, de fixer la limite où elle commençait et finissait. Ne sont donc admis à monter, en France, dans les courses de gentlemen, que :

1° Les membres du Jockey-Club, de l'ancien Cercle, du Cercle agricole, du Cercle des chemins de fer, du Cercle impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, de celui du Sporting-Club, du Cercle de l'Union artistique;

2° Les officiers de l'armée française, en activité de service;

3° Les personnes admises sur leur demande, après examen et ballotage, par le Comité des courses.

La demande doit être adressée par écrit, aux Commissaires de la Société.

A la suite de cette admission par ballotage, on pourra monter dans toutes les courses de gentlemen de la Société d'encouragement, à moins cependant que le Comité en décide autrement.

GÉOLOGIE. Poulinière baie, appartenant à M. le major Fridolin, née en France, en 1856, chez M. le prince Marc de Beauveau, par The Prim Warden et Georgette. Mère en 1865 de Géophobe, en 1868 de Golos.

Géologie est le meilleur des produits de Georgette. Bien que par suite de l'une de ces défaillances assez communes aux juments au printemps, elle ait très-mal couru dans le prix du

Digitized by Google

Jockey-Club, où elle était partie première favorite, elle n'en est pas moins demeurée le premier cheval de son année.

Géologie a gagné, en 1859 : la Poule des produits et le prix de Diane. Elle doit être classée parmi les meilleurs chevaux de la production française et figure à côté d'Hermine, Jouvence et Stradella.

GEORGETTE. Poulinière alzane, née en France, en 1839, chez M. Boutton-L'Évêque; par Hœmus et Lustre, issue de Swiss; morte en 1863. Mère en 1853 de Miss Cath; en 1855 de Goëlette; en 1856 de Géologie; en 1857 de Georges; en 1858 de Good By; en 1860 de Gentilhomme, connu depuis sous le nom de Bénazet.

Georgette était une de ces rares poulinières avec lesquelles on est toujours à peu près certain d'obtenir un poulain galopant dans un certain ordre, quel que soit d'ailleurs l'étalon qu'on lui donne.

Tous ces produits, sans exception, ont gagné des courses d'une certaine importance, et, parmi eux, Miss Cath, Goëlette et Géologie sont des animaux de premier ordre. Miss Cath n'a pas hérité de la puissance de transmission de sa mère; ses enfants, tout en étant excellents comme individus, n'appartiennent pas à une très-bonne classe. Goëlette est mère d'Étoile Filante et d'Etoile Polaire. Géologie a produit Géophobe, un excellent cheval, et Golos, qui annonce un mérite positif.

GLADIATEUR. Étalon bai, appartint jusqu'en 1871 à M. le comte F. de Lagrange, né en 1862, en France, chez son propriétaire, par Monarque et Miss Gladiator, issue de Gladiator.

On a donné à Gladiateur le surnom de l'Éclipse moderne. Cette comparaison est d'autant plus juste, que, comme son illustre devancier, Gladiateur est plutôt un phénomène qu'un cheval, une de ces exceptions qui semblent un jeu de la nature, comme un défi jeté à la science. Aucune recherche, aucun raisonnement ne pourraient, même par induction, saisir les causes de ces caprices de la création. Monarque est sans contredit le plus remarquable étalon de notre époque ; Miss Gladiator était une jument assez inconnue, n'ayant presque pas

Digitized by Google

couru ; son meilleur produit, avant l'illustration du turf moderne, avait été Villafranca, assez bonne jument de seconde classe, rien de plus, rien de moins. Il n'y avait donc aucune raison plausible pour qu'un animal aussi remarquable sortît de cette union, plutôt que d'une autre. La moyenne de la production de Monarque est évidemment excellente; mais Gladiadiateur la dépasse au delà de toute mesure, indispensable pour servir de base à une comparaison quelconque. La devise *nec pluribus impar* semble faite pour Eclipse comme pour Gladiateur ; ils n'ont pas d'égaux, pas de pareils ; ils sont eux, c'est-à-dire un fait exceptionnel et unique, sans précédents comme sans suite. On recommencera vingt fois le même croisement, sans obtenir un résultat semblable ; il se reproduira peut-être un jour, au moment où on s'y attendra le moins.

Ces apparentes et inexplicables contradictions devraient quelque peu faire réfléchir les savants théoriciens, qui veulent tout connaître, tout savoir, tout expliquer, et formulent des règles toutes faites, à l'aide desquelles ils prétendent pétrir et manier la matière vivante à leur gré et à leur caprice. Certes, un bon étalon et une bonne jument doivent, logiquement, produire un bon cheval, bien que le contraire arrive souvent, sans qu'il soit possible de se rendre compte de différences aussi radicales entre deux poulains du même père et de la même mère, élevés dans les mêmes conditions, soumis au même régime, et cependant souvent aussi dissemblables. Quant aux phénomènes isolés, comme Gladiateur et Eclipse, on peut à peine dire qu'ils sont issus de leur père et de leur mère, puisqu'ils ne ressemblent à rien qu'à eux-mêmes. Il est au moins douteux qu'ils se reproduisent.

Gladiateur, cependant portait l'empreinte, si reconnaissable des enfants de Monarque , celui de tous les reproducteurs, qui signe le mieux ses produits, et leur donne davantage l'empreinte de son admirable silhouette. Gladiateur rappelait Monarque , mais comme cent rappelle vingt. C'étaient bien les mêmes lignes, la même longueur d'encolure, la même direction d'épaules et de hanches, mais dans des proportions si colossales, que l'on restait, malgré soi, les yeux fixés sur cette formidable machine, dont la puissance semblait sans limites.

Digitized by Google

On se sentait en face de quelque chose d'insolite, que l'on n'avait jamais vu, que l'on ne reverrait peut-être jamais.

La mère de Gladiateur, Miss Gladiator, a peu couru, n'a jamais gagné, et fut retirée de bonne heure d'entraînement, à la suite d'un accident; tout porte à croire cependant qu'elle était d'un ordre assez médiocre. En 1858, elle eut une pouliche par Peu-d'Espoir, Fille des Joncs, dont on n'entendit jamais parler. Elle produisit depuis, en 1860 : Villafranca, par Monarque. En 1861, elle fut vide, et donna le jour à Gladiateur en 1862, comme si elle avait eu besoin de se reposer et de se recueillir avant cet événement qui devait illustrer son nom, assez obscur jusque-là. Depuis, elle produisit un assez mauvais cheval, dont la naissance est restée douteuse : Imperator, par Monarque, ou Father-Thames; en 1865 enfin, une pouliche absolument insignifiante, par Monarque. Si l'on retire Gladiateur, production à part, et en dehors de tout raisonnement et de toute probabilité, la descendance de Miss Gladiator se borne donc à Villafranca, bonne jument de seconde classe; un seul produit comme Gladiateur suffit, il est vrai, à l'illustration d'une jument. Il est néanmoins assez curieux de constater qu'en dehors de lui, sa mère n'a non-seulement rien produit de remarquable, mais même rien de réellement bon.

La naissance de Gladiateur a cela de particulier, que Monarque a toujours montré une sorte de répulsion pour Miss Gladiator; il éprouvait, au contraire, une espèce de passion (si étrange que soit ce mot, appliqué ici, on ne saurait en trouver un autre) pour Liouba, la mère du Mandarin. Pour déterminer Monarque à accomplir l'alliance, d'où devait sortir Gladiateur, il fallut le laisser quelque temps en extase devant sa sultane favorite, lui bander les yeux, et substituer Miss Gladiator à la préférée Liouba. Ce fait, en lui-même assez insignifiant, ne doit cependant pas passer inaperçu aux yeux des scrutateurs des secrets de la nature. Qui sait, si cette longue surexcitation, cette attente trompée n'ont pas été pour quelque chose dans cette qualité transmise à sa centième puissance par le père à son fils?

Gladiateur se fit remarquer, dès la première phase de son existence, par un extérieur et une apparence au-dessus de celle

Digitized by Google

de tous les poulains de son âge ; c'était à la fois un géant, presqu'un colosse, mais néanmoins excessivement harmonieux. Amené en Angleterre, comme tous les produits du haras de Dangu, il parut pour la première fois sur un terrain de course en 1864, à la réunion d'automne de Newmarket, où il gagna le Clearwell-Stakes, au poids de 8 st. 10 liv., battant Joker, Ostreger, Don Basilio, Verderer, Maid-Marion, et six autres concurrents ; à la même réunion, il arriva troisième dans le Prendergast-Stakes, gagné par Bedminster. Il ne fut pas placé quelques jours plus tard dans le Criterium de Newmarket, gagné par Chattanoga.

Il n'y avait rien dans ce début qui fût de nature à faire présager une aussi haute destinée. Aussi Gladiateur demeura-t-il assez inconnu tout l'hiver, pour qu'il fût permis de le prendre à des cotes assez avantageuses. Il a fallu bien des précautions pour dissimuler ce formidable champion pendant tout le cours de sa préparation. Son entraînement restera une légende dans les annales de l'écurie. Il mettait tous les chevaux sur les dents ; on ne savait plus avec qui le faire galoper ; deux ou trois des meilleurs, en relais, ne suffisaient plus pour l'étendre, il fallut sacrifier Fille-de-l'Air elle-même ; ce fut, paraît-il, dans un galop avec Gladiateur, que cette célèbre jument trouva la fin de sa carrière. Le Mandarin seul résista, mais il éprouvait, dit-on, une telle appréhension de cette épreuve, que, quand on le sortait du lot pour lui faire accompagner son redoutable frère, il tremblait et se couvrait immédiatement de sueur.

En 1865, Gladiateur préludait au plus grand jour de l'élevage français, en gagnant les deux mille guinées, battant Archimède, Liddington, Qambesi, Bedminster, Breadalbane, Kangeroo, Régalia, et dix autres concurrents. Ce premier succès commença à attirer l'attention et fit quelque peu monter Gladiateur dans la cote du Derby, sans cependant le faire encore très-favori, tant on était loin, à cette époque, de s'imaginer qu'un cheval français pût avoir seulement la pensée de gagner le Derby, c'est-à-dire la plus grande course d'Angleterre.

Le 31 mai 1865 restera un jour mémorable dans les annales du Turf des deux pays. Pour la première fois, ce sceptre incontesté était arraché aux mains de nos voisins ; pour la pre-

Digitized by Google

mière fois un cheval étranger venait de battre l'élite de la production du Royaume-Uni.

Ce fait eut un long retentissement, c'était le couronnement de l'œuvre entreprise par la Société d'encouragement, la récompense des audacieux efforts de M. le comte de Lagrange. Le premier moment de stupéfaction passé, les Anglais eux-mêmes ne purent contenir leur admiration pour ce merveilleux animal. *Quand Gladiateur galope*, écrivaient les journaux anglais, *les autres chevaux semblent ne plus bouger de place*. S. A. R. le Prince de Galles, voulant donner à M. le comte de Lagrange un éclatant témoignage de sa haute sympathie, réunit dans un grand dîner les plus grandes illustrations du monde anglais. Lord Derby, descendant du fondateur de la course nationale, que Gladiateur venait de gagner, félicita M. le comte de Lagrange dans un discours plein de courtoisie et de sympathie pour la France. Une ovation plus enthousiaste encore attendait l'heureux propriétaire du grand vainqueur à son retour en France. L'élevage de pur-sang français avait encore un rival, mais n'avait plus de maître.

Gladiateur lui-même vint, pour le grand prix de Paris, s'offrir à l'enthousiasme de ses compatriotes. Cette grande épreuve internationale n'a jamais présenté l'aspect d'une solennité aussi imposante. Plus de cent cinquante mille personnes étaient venues contempler le héros du jour. C'est à grand' peine que l'heureux vainqueur pût rentrer au pesage. Son jockey avait, au reste, mis de la coquetterie dans cette exhibition, et semblait vouloir montrer sur un terrain français le héros de l'élevage indigène dans toute son écrasante supériorité. Ce n'était pas à vrai dire tout à fait aisé ; bien que le champ du grand prix de Paris, en 1865, comptât d'excellents chevaux, comme Vertugadin, Gontran, Tourmalet et le Mandarin, aucun n'était en état de forcer Gladiateur à s'étendre. Il fallut donc le tenir assez loin derrière, galopant comme à l'exercice. Cette manœuvre fut même tellement exagérée par Grimshaw, qu'au moment où Vertugadin arrivait au dernier tournant, Gladiateur, à sept ou huit longueurs derrière, ne semblait même pas se douter qu'il s'agît d'une course. On put même un instant croire à l'une de ces déceptions qui viennent parfois donner un dé-

Digitized by Google

menti aux certitudes les mieux justifiées, quand Gladiateur, arrivant comme un torrent, dépassait tous ses concurrents en trois bonds, pour reprendre en tête son allure aisée et tranquille; il n'y avait eu ni lutte ni hésitation: Gladiateur s'était mis sur ses jambes, tous les autres n'existaient plus.

Cette première phase ne fut que l'aurore de cette brillante carrière sans précédents depuis la légendaire apparition d'Eclipse. Les trois victoires de Gladiateur rapportaient 441,725 fr. à son propriétaire, sans compter les paris, qui nécessairement dépassaient cette somme déjà assez respectable.

Gladiateur avait été monté par Harry Grimshaw, qui ne devait lui faire défaut que pour sa dernière course, le grand prix de l'Empereur portant aujourd'hui le nom même du héros du Turf français : le Prix Gladiateur. La mort seule avait pu séparer les deux compagnons. Quelques jours avant les dernières courses d'automne 1866, Henri Grimshaw mourut des suites d'une chute de voiture. Gladiateur avait gagné le grand Saint-Léger de Doncaster, et n'avait éprouvé qu'un seul échec dans le Cambridgeshire, où il était parti avec un poids presqu'insensé. Encore de l'aveu des juges les plus compétents si le terrain ne se fût pas trouvé aussi lourd, le grand cheval aurait gagné quand même.

Gladiateur était toujours lui-même, mais d'aussi puissantes machines résistent rarement longtemps à leurs propres forces. Un de ses boulets devenait inquiétant; il se présenta pour sa dernière course et sa dernière victoire dans un état assez incomplet. Sa supériorité était telle, cependant, qu'il battit Vertugadin absolument de la même manière que dans le grand prix de Paris. Il était monté, cette fois, par G. Pratt, frère de C. Pratt.

Après cette dernière consécration de son écrasante suprématie, Gladiateur fut retiré d'entraînement et livré à la reproduction; il fit la monte deux saisons de suite en Angleterre, et une année en France. Lors des derniers événements, il fut compris dans la vente de l'écurie de M. le comte de Lagrange, et monta au prix de près de deux cent mille francs. L'Angleterre, jalouse de notre gloire, n'a pas voulu nous en laisser le trophée.

Le seul des enfants de Gladiateur qui ait couru en France

Digitized by Google

est un produit de Fille-de-l'Air, du nom d'Éole. Si la production avait des règles fixes ou même logiques, il est impossible de prévoir ce que l'on pouvait espérer d'une semblable alliance. Mais, comme il arrive le plus souvent, trop est trop, et deux supériorités aussi transcendantes produisent parfois une médiocrité. Éole a cependant une excuse valable : il est né avec un pied bot, et se trouve, par conséquent, à peu près estropié. Néanmoins, on a pu le mettre à peu près en état, il a gagné une ou deux mauvaises courses, et ne figure même pas parmi les chevaux de prix à réclamer de son âge.

On ne peut donc, quant à présent, avoir une donnée appréciable sur la production de Gladiateur. C'est, d'ailleurs, en Angleterre qu'il faudra le chercher, car ce brillant météore a quitté le sol natal, où il y a bien peu de juments pleines de lui.

GLADIATEUR (Prix.) Ce prix existe, sous différentes dénominations, à peu près depuis la fondation des courses. Il fut d'abord prix Royal, et l'allocation s'élevait à 14,000 francs, la distance étant de quatre mille mètres en partie liée ; successivement prix National et Impérial, il reçut une modification importante lors de cette dernière transformation.

Le chiffre du prix fut élevé à 10,000 fr. et la distance de 4,000 mètres en partie liée, remplacée par celle de 6,000 mètres en une seule épreuve.

En 1869, l'Administration des Haras, qui avait, jusqu'à ce moment, fait les frais du grand prix Impérial, retira l'allocation qu'elle accordait aux courses.

La Société d'encouragement maintint le grand prix Impérial, en lui donnant le nom de Prix Gladiateur, ce qui le met pour l'avenir à l'abri de ces modifications nominales.

Le Prix Gladiateur est la course la plus carastéristique de la saison d'automne, elle est réservée aux chevaux de 4 ans et au-dessus et considérée comme l'épreuve la plus sévère qui puisse leur être imposée à la fin de leur carrière.

Les vainqueurs du Prix Gladiateur depuis 1856, ont été :

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1856	Ronzi	Madame Latache de Fay.
1857	Monarque	A. Aumont.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1858	Miss Cath	Baron Nivière.
1859	Tippler	Baron Nivière.
1860	Lysiscote	Comte F. de Lagrange.
1861	Surprise	Baron Nivière.
1862	Mon-Etoile	P. Aumont.
1863	Souvenir	Robin.
1864	Noëlie	Duc de Morny.
1865	Ninon de Lenclos	M. Cartier.
1866	Gladiateur	Comte F. de Lagrange.
1867	Vertugadin	H. Delamarre.
1868	Auguste	Comte F. de Lagrange.
1869	Trocadéro	Comte F. de Lagrange.
1870	(pas couru)	(pas couru).
1871	Don Carlos	André.

GLADIATOR. Étalon bai, né en 1833, chez M. G. Walker, dans le Yorkshire, et vendu, avant de courir, à lord Wilton. Fils de Partisan et Pauline.

Gladiator ne courut jamais qu'une fois, dans le Derby de 1836, où il arriva second contre le fameux Bay Middleton, laissant derrière lui Venison troisième.

Il était le favori du Saint-Léger, mais étant tombé boiteux, il fut retiré de l'entraînement.

De 1839 à 1845, Gladiator fit la monte à Nalton, Althorp, etc., et eut un grand nombre de bons produits, dont Napier et Harriost.

A l'automne 1846, l'Administration des Haras l'acheta 62,500 fr. au colonel Anson.

Gladiator eut un très-grand succès en France, mais étant devenu impropre à la reproduction, il fut abattu au haras du Pin en 1857.

Gladiator est un des étalons importés d'Angleterre dont l'influence a été la plus puissante sur la production française. En mettant même de côté tous les excellents chevaux issus directement de Gladiator, il n'est presque pas de cheval de course, de quelque mérite aujourd'hui, qui n'ait une infusion quelconque du sang de Gladiator dans les veines. Il peut donc être considéré avec Royal-Oak, Ion et Catland, comme les principales souches de la race de pur-sang française.

Digitized by Google

Gladiator est un des derniers étalons anglais dont l'intervention ait été prédominante dans l'élevage. Son fils Fitz-Gladiator inaugure avec Monarque, l'ère des reproducteurs indigènes dont la production, à partir de ce moment, a constamment primé celle des étalons importés.

Gladiator est père d'Aguila, de Fitz-Gladiator, de Constance (mère de Fidélité, de Sarazin, Monitor et la Favorite), de Miss Gladiator, mère de Gladiateur, et de Garem, mère de Gédéon.

GLANEUR. Cheval bai, par Buckthorn et Alma, né en 1866, chez M. Julien Robin, au haras des Douze-Traits.

Devenu la propriété de M. A. Lupin, il gagna, en 1869, le prix de Cars (5425 fr.); le prix du Cédre, à Paris (1200 fr.) le grand prix de Paris (127 800 fr.); le prix de l'Empereur (poule des produits, 9100 fr.); le prix principal, à Toulouse (2600 fr.).

La carrière de Glaneur présente des irrégularités communes à tous les chevaux d'un caractère incertain. Battu dans le prix du Jockey-Club, contre toute attente il gagna le grand prix de Paris. Sa carrière ne fut pas de longue durée ; après un dernier succès à Toulouse, à l'âge de trois ans, il disparut de l'hippodrome. C'était un assez beau cheval, bien qu'un peu commun ; sa principale qualité résidait dans une grande allure, en dehors de laquelle il ne fallait rien lui demander, sous peine de provoquer des défenses désespérées. Glaneur est aujourd'hui destiné à la reproduction.

GONTRAN. Étalon alezan, né en France, chez M. le baron Nivère, en 1862; par Fitz-Gladiator et Golconde, issue de Lioubliou.

Gontran est, sans contredit, un des meilleurs chevaux que la France ait produits, et en même temps un des plus méconnus. Il eut d'abord la mauvaise chance, comme tous les produits de son âge, de naître la même année que le célèbre Gladiateur. Un semblable contemporain écrasait tout ce qui se trouvait autour de lui. L'année 1865 comptait cependant d'excellents produits, tels que Gontran, Le Mandarin, Vertugadin et Tourmalet; tous eussent été considérés comme d'une qualité peu

Digitized by Google

ordinaire si leur mérite ne se fût trouvé effacé par une aussi écrasante supériorité.

L'opinion publique s'était assez énergiquement prononcée contre Gontran; une course malheureuse dans la Poule des Produits avait porté la faveur générale sur Tourmalet, très-bon petit cheval, mais d'un ordre inférieur à celui de Gontran. Ce dernier gagna cependant le prix du Jockey-Club en 1865 avec une très-grande facilité, et s'est, depuis, toujours maintenu au rang où cette performance l'avait placé au début de sa carrière. Vendu en 1868 par M. le Major Fridolin à l'Administration des Haras, il fait la monte en Normandie; ses poulains ont, dit-on, une très-belle apparence.

GOODWOOD CUP (Le) est la plus importante des courses connues en Angleterre sous la dénomination générique de Cups. Elle se court à Goodwood, d'ordinaire du 25 au 30 juillet, et se compose d'une coupe de la valeur de 300 souverains, ajoutée à une entrée de 20 souverains chaque, moitié forfait. Le second reçoit 100 souverains sur les entrées. Distance, deux milles et demi (4000 mètres environ).

La coupe de Goodwood fut longtemps l'objet de la convoitise des propriétaires de chevaux français, à une époque où l'on ne pouvait prévoir encore que le niveau de notre élevage, s'élevant aussi rapidement, nous permettrait de lutter partout à égalité, avec une chance égale, contre les produits anglais, sans les avantages de poids qui étaient faits aux chevaux étrangers dans le Goodwood-Cup. Aussi, chaque fois qu'un concurrent français semblait quelque peu sortir de la ligne ordinaire, il tentait cette aventureuse entreprise. Le but fut à moitié atteint, en 1840, par M. le duc d'Orléans; les couleurs françaises triomphèrent sur l'hippodrome de Goodwood, mais avec un cheval anglais, Beggarman, acheté par M. le duc d'Orléans. Son importation en France donna même lieu à un assez singulier incident.

Beggarman, après sa victoire, était ramené en France, rapportant, pour la première fois, le trophée si convoité, le Bouclier de Goodwood. Le cheval était accompagné de M. le comte de Cambis, qui dirigeait alors les écuries du prince. Le hasard fit que Beggarman débarqua à Boulogne, au moment où il n'était

Digitized by Google

bruit que de l'audacieuse tentative du prince Louis Napoléon, depuis Napoléon III. M. le comte de Cambis et Beggarman furent pris par les autorités de Boulogne, l'un comme l'écuyer du prince Napoléon, et l'autre pour son cheval de bataille, amené pour la circonstance. Rien ne put ébranler la conviction des autorités de Boulogne. M. de Cambis et Beggarman furent bien et dûment incarcérés, jusqu'à plus ample information, et ne furent relâchés que sur des renseignements certains venus de Paris. Beggarman eut une assez longue carrière de reproducteur en France, et produisit plusieurs bons chevaux, entre autres Morok, vainqueur du prix du Jockey-Club en 1847.

L'honneur d'avoir rapporté en France, pour la première fois, la Coupe de Goodwood, appartient à M. Lupin, qui gagna en 1853 ce prix avec Jouvence, une des juments les plus remarquables qu'ait produites l'élevage français. L'événement fit sensation à cette époque, et pour le célébrer M. Lupin donna un grand dîner, où furent invités les principaux sportsmen français. Ce fut une solennité où l'on célébra le premier symptôme du perfectionnement de la production indigène de pur-sang, et le triomphe des doctrines de la Société d'encouragement, si combattues en France.

Monarque, dont le nom peut servir de date à la phase la plus brillante de la marche ascendante de notre production de pur-sang, renouvela ce succès en 1857 sous les couleurs de M. le comte de Lagrange. Monarque inaugurait ainsi cette curieuse période du turf français, dont M. le comte de Lagrange est la personnification. A partir de ce moment, le préjugé existant sur l'infériorité absolue de notre production, vis-à-vis de l'élevage anglais, disparut rapidement, jusqu'au jour où la victoire de Gladiateur, dans le Derby d'Epsom, vint nous placer sur le pied d'une complète égalité.

Le Goodwood-Cup fut encore gagné en 1864 par Dollar, appartenant à M. Lupin, le propriétaire de Jouvence. Cette grande course est donc échue trois fois à des chevaux français, pendant une période de quarante-neuf ans.

GRANDE DAME. Poulinière alezane, née en France en 1860,

Digitized by Google

chez son propriétaire, M. Th. Carter, par The Baron et Annetta, issue de Ibrahim.

De tous les produits de The Baron, Grande Dame fut le seul qui répondit aux espérances, qu'avait fait naître l'importation de ce célèbre étalon en France. Il est, en effet, assez remarquable que The Baron, qui a eu chaque saison, pendant neuf années consécutives, les trente meilleures juments de France, n'ait, en fin de compte, produit qu'une jument de première classe, La Toucques, et un cheval à peu près du même ordre, Zouave, le mauvais caractère héréditaire de la famille a le plus souvent paralysé le mérite; plus deux excellentes juments, Nobility et Grande Dame. Quelques-uns de ses autres enfants, comme Vermeille, ont reproduit leur qualité cachée dans leur descendance, mais par eux-mêmes sont toujours restés au-dessous d'une moyenne très-ordinaire.

Grande Dame est issue d'Annetta, fille de la fameuse Miss Annette. C'était une jument d'une qualité réelle et positive, mais elle n'était pas exempte du défaut héréditaire de toute la filiation de The Baron, et, sans un manque de cœur absolu, elle aurait figuré parmi les premiers chevaux de son âge.

GRANDHOMME (M.) est le secrétaire de la Société d'encouragement, presque depuis sa fondation. Nul n'est donc plus au fait des détails de l'organisation des courses et de leur développement progressif. C'est chez lui, que se font les engagements, déclarations de forfait, publications de poids, etc. On y trouve également tous les renseignements et documents qui concernent les courses. M. Grandhomme fait en quelque sorte, moralement, partie de la Société, il l'a vue grandir peu à peu; il a pu suivre et étudier, d'années en années la marche progressive de l'institution; il est devenu, enfin, une personnalité dans une administration dont l'importance et les détails s'accroissaient chaque saison. M. Grandhomme a été un des plus puissants et des plus utiles auxiliaires des courses. Il a toujours rempli ses laborieuses et difficiles fonctions avec une habileté, une modération et une complaisance qui lui ont concilié l'estime et la considération de tout le monde des courses.

GRIS. Poil gris, robe grise formée par un mélange de poils

Digitized by Google

noirs et de poils blancs. C'est une des robes composées qui comprennent le plus de variétés dans la race chevaline, mais elle est extrêmement rare chez les chevaux de course : on peut facilement fréquenter plusieurs années un grand hippodrome, sans y rencontrer un seul poulain gris, aussi est-il bien aisé de faire le signalement d'un cheval de pur-sang sous poil gris.

Le poil gris se compose de nombreuses variétés. Elles peuvent être infinies en raison même de l'étendue de la gamme grise pure. Parfois la présence d'une certaine quantité de poils bais, ou alezans, vient encore multiplier les nuances et former des gris *vineux*.

Il est inutile d'insister sur les proportions de noir et de blanc qui constituent les robes grises : les qualifications diverses que l'usage a adoptées, caractérisent assez bien les variétés. Ainsi les mots *gris clair*, *gris foncé*, *gris sale*, *gris argenté*, *gris ardoisé*, *gris de fer* sont bien significatifs, mais ils n'enchaînent pas l'homme spécial. En face d'un poil gris qui n'est pas classé et dont il faut préciser la nuance ou les accidents, pour l'exactitude du signalement, il n'hésitera point à écrire le mot qui, pour lui, qualifie exactement une robe. La plupart des termes ont pris leur origine dans des situations analogues. Exemple : *gris tourdille* (turdus grive) *gris étourneau*, *pommelé*, *tigré*, etc. Et encore *gris vineux*, *truité*, etc.

Il importe de faire remarquer que le poil gris est un de ceux qui se modifient le plus rapidement avec l'âge. Dans la vieillesse, et même beaucoup plus tôt, la robe grise devient presque blanche. Voila pourquoi on ne saurait insister sur les détails de nuances qui n'ont pas un caractère si fugace. Les zébrures du plat des cuisses, lorsqu'elles existent, la présence de certains poils étrangers au caractère général sont très-importants à signaler et peuvent être d'un réel secours dans certaines circonstances.

GROOM. On donne ce nom à un jeune garçon, ou à un homme de petite taille employé au service d'une écurie. Ce terme s'applique au reste peu aux écuries de course, il désigne beaucoup plus fréquemment un homme suivant son maître à cheval à la promenade.

Digitized by Google

GROUPE. Ce mot désigne l'ensemble des chevaux composant une course, une fois qu'il sont partis. La signification est, au reste, à peu près la même que celle de champ, avec cette différence, toutefois, que groupe exprime l'idée de chevaux galopant ensemble tellement serrés que l'on peut difficilement les distinguer. Il s'applique également le plus souvent à tous les chevaux partis dans une course, sauf un ou deux. On dit tel ou tel cheval galopait devant ou derrière le groupe, pour dire qu'il se tenait devant ou derrière les autres.

GUINCHEUR. Un cheval guincheur est celui qui, quand on l'approche à l'écurie, couche les oreilles, cherche ou fait semblant de chercher à mordre, et frappe du pied quand on le touche. Guincheur n'est pas synonyme de méchant, le mot chatouilleux en donnerait plutôt le véritable sens. Un cheval simplement guincheur n'a aucune idée de faire mal à l'homme qui l'approche, c'est un sorte de nervosité ou de marque d'impatience, parce qu'il prévoit que l'on va lui ôter les couvertures, lui mettre la selle ou le harnais ; tous les chevaux sont plus ou moins guincheurs, à de très-rares exceptions près. Il est difficile qu'il en soit autrement, le pansement et les soins indispensables dont ils sont l'objet, forçant de les brosser ou de passer un torchon sous le ventre, entre les jambes de derrière, au poitrail, dans toutes les parties de l'animal enfin, où l'attouchement irrite et produit la sensation définie par le mot chatouillement. Le cheval cherche nécessairement à se soustraire à cette tracasserie, et comme il ne peut y échapper, il manifeste par ces divers mouvements son impatience et son irritation. Sans aucune méchanceté, tous les chevaux cherchent ou font semblant de chercher à mordre quand on les sangle, la compression qu'ils éprouvent leur causant une sensation désagréable qui reste souvent très-longtemps à s'effacer chez les jeunes chevaux.

Le degré auquel un cheval possède cette sorte d'irritabilité, constitue seul un défaut ou une habitude insignifiante : l'homme chargé de le soigner doit le connaître et prendre les précautions nécessaires.

En dehors des dispositions naturelles du cheval, à être toujours plus ou moins guincheur, ce défaut est essentiellement

Digitized by Google

inhérent à l'homme qui le soigne. Certains palefreniers, avec une main trop rude, ou une manière brutale de toucher l'animal, ont le don de l'exaspérer; avec d'autres, au contraire il se montre relativement doux et résigné. Quelques-uns tiennent à vanité de rendre leurs chevaux guincheurs, ils les chatouillent, les traitent avec intention d'une manière irritante; c'est une très-mauvaise habitude. Ce défaut, comme au reste presque tous ceux, contractés par le cheval, en dehors, comme en dedans de l'écurie, proviennent du fait de l'homme.

H

HACK. La signification propre du mot hack dérive de l'ancienne expression hacquenée, et s'applique, dans le sens strict du mot, aux chevaux exclusivement destinés à la promenade. Un hack veut donc dire, dans le langage habituel, un cheval doué du caractère, des allures, de l'apparence extérieure, de toutes les qualités enfin qui constituent un cheval de selle, commode et agréable à monter.

Par opposition, et parlant au figuré, relativement du moins à la signification réelle du mot, on nomme hack dans les écuries d'entraînement tout ce qui n'est pas, ou n'est plus, apte à faire un cheval de course. L'esprit tendu et absorbé par leur spécialité unique, les entraîneurs cessent absolument de s'occuper d'un cheval dès qu'il leur est démontré que l'animal est impropre à ce qu'ils attendent de lui; c'est-à-dire qu'il ne galope pas et est incapable de gagner une course. On l'abandonne alors, lui donnant à manger pour qu'il ne meure pas de faim, le traitant absolument comme un porc ou un bœuf, jusqu'au jour où on le vend pour le prix que l'on en trouve. C'est dans ces circonstances que les entraîneurs disent, sans bien se rendre compte de la valeur de leur appréciation : il sera toujours assez bon pour faire un hack. Ils se trompent en cela, comme il ar-

Digitized by Google

rive souvent, quand on juge une chose que l'on ne connaît pas, ou que l'on dédaigne d'apprendre. Un bon hack est, toute proportion gardée, relativement à son prix et à l'ensemble des qualités qu'on lui demande, tout aussi difficile à trouver qu'un bon cheval de course. Si l'on voulait se montrer aussi exigeant sur le mérite d'un hack, que sur la qualité d'un cheval de course, on serait contraint d'en réformer autant dans l'une de ces spécialilés que dans l'autre. Seulement, l'une étant positive et absolue ne saurait donner lieu à aucune contestation. Le cheval de course, en effet, galope ou ne galope pas. C'est un fait. On l'essaie; si l'on n'est pas convaincu, on le fait courir une ou plusieurs fois, le doute alors n'est plus permis. Un hack, au contraire, peut convenir à une personne et déplaire à une autre, mais, pour réaliser l'ensemble des qualités qu'un cheval doit posséder comme type parfait d'un hack, il faut un animal que l'on ne rencontre pas toujours aisément. Les exigences sont aussi élevées pour l'un que pour l'autre, seulement elles sont différentes. Elles sont même plus nombreuses pour le hack, en ce sens qu'il doit réunir des conditions multiples de robe, de forme extérieure, de caractère et d'allures absolument indifférentes au cheval de course, auquel on ne demande qu'une seule et unique qualité, galoper dans le meilleur ordre possible. Son extérieur, le plus ou moins d'agrément qu'il procure à son cavalier sont absolument étrangers à la question.

La qualification de hack n'est donc pas absolue, et reste toujours subordonnée à la fantaisie ou au goût particulier de celui qui l'emploie. Pour les uns c'est un cheval grand, élégant, ayant, avant tout, un excellent galop. D'autres, au contraire, préfèrent un poney avec de hautes actions au trot. En France surtout il existe à cet égard, presqu'autant d'opinions que de cavaliers. Cependant la forme-type d'un hack peut être décrite d'une manière plus définie. C'est un cheval généralement de pur-sang, ou tout au moins très-près de sang, sorti d'entraînement depuis assez longtemps pour avoir perdu les habitudes, les allures et l'aspect rigide qu'il y contracte nécessairement. Il doit avoir une tête distinguée et expressive, une encolure longue et bien sortie, un beau port de queue, un excellent caractère, des allures souples et agréables

Digitized by Google

pour le cavalier; ses qualités peuvent au reste se résumer en deux mots: élégance et agrément. Ce n'est pas comme on voit très-aisé à rencontrer. Les hacks se prennent presqu'invariablement parmi les chevaux de course, réformés jeunes d'entraînement, soumis à un régime spécial, dressés pour faire disparaître la raideur générale, conséquence inévitable du travail qui leur est imposé pendant leur préparation de cheval de course, ayant pris l'habitude des allures ralenties et complétement oublié celles de la course, impraticables dans l'habitude ordinaire de la vie. Les chevaux de pur-sang réunissent l'ensemble de ces qualités à un degré que n'atteignent jamais les autres chevaux. Mais comme dès leur naissance ils sont exclusivement destinés à la course, il est assez difficile de les mettre à même de les démontrer. Si un poulain de pur-sang donne à son propriétaire l'espoir d'être assez bon pour gagner même un prix peu important, il est entraîné jusqu'au jour ou il tombe broken-down, ou devient impropre à la destination de la course par une raison quelconque. Il peut encore devenir un hack à ce moment, à la condition de tomber dans des mains assez patientes pour lui laisser le temps d'opérer une transformation indispensable.

Quant à ceux qui, dès l'origine, c'est-à-dire à l'âge de deux ans, ne laissent aucun espoir fondé, relativement à la course, ils sont immédiatement réformés et c'est parmi eux que l'on trouverait le plus d'individus en état de satisfaire à toutes les exigences d'un hack. Mais comme, en raison de leur âge, ils ne peuvent être employés que par des cavaliers légers de poids et consommés dans la pratique du cheval (deux conditions assez rares à rencontrer réunies), ils sont en général vendus à bas prix, tombent dans le domaine du fiacre ou de certains services. Ainsi on les entraîne à un âge où ils devraient être seulement dressés et surtout ménagés, et ils ne tardent pas à disparaître sans que l'on puisse en trouver aucune trace. Si par hasard on en rencontre quelques uns, descendus au dernier degré de la misère, tarés, usés, amaigris par la souffrance et le manque de nourriture, ayant cependant à peine cinq ans, on ne manque pas de dire: Voyez ces chevaux de pur-sang, en voici un qui n'a pas cinq ans, il est déjà perdu et usé. On oublie que si ce gros

Digitized by Google

et magnifique produit de demi-sang, qui s'ébaudit encore dans la prairie, avait été soumis à un semblable régime, il serait mort depuis longtemps. Le cheval de pur-sang marche encore cependant et marchera même encore longtemps dans cet état, mieux et plus vite que son gras, gros et dodu antagoniste quand on essaiera de le mettre en service. Si, convaincu de cette vérité, on remettait à la prairie tous les poulains de deux ans, infructueusement essayés en course, pour les reprendre, les dresser à trois ans et les répartir dans les différents services, auxquels les appellent leurs aptitudes, on n'aurait nul besoin de se préoccuper autant de l'amélioration du cheval de demi-sang : on s'en passerait, ce qui vaudrait beaucoup mieux. Le plus grand nombre des chevaux, auxquels on donne la dénomination générique de hacks, se compose donc, généralement, de tous les chevaux de diverses espèces exclusivement destinés à la selle. L'emploi du mot hack, pris dans ce sens, n'est pas absolument juste, ce sont des chevaux que l'on monte, mais ce ne sont pas des hacks. Le hack comporte une forme et des qualités parfaitement définies et limitées.

Le mot hack s'applique encore à une certaine catégorie intermédiaire entre le cheval de course et le cheval de selle. Elle se compose d'animaux, en apparence sortis d'entraînement puisqu'ils n'appartiennent à aucune écurie régulière, ayant cependant, ou les restes d'une qualité réelle perdue, ou un bout de vitesse, achetés en vue de faire simultanément un service de cheval de selle et de courir dans certaines courses dites *poules de hacks*, ou réservées, sous une dénomination quelconque, aux concurrents, n'étant pas entraînés, n'ayant pas couru une course publique depuis une époque déterminée, etc., etc. Ils passent leur vie dans une perpétuelle alternative, à laquelle ils ne doivent rien comprendre, montés ostensiblement au bois de Boulogne pour bien établir leur qualification de hacks, entraînés clandestinement par leur propriétaire ou même souvent par un entraîneur. Il serait très-difficile de trouver une dénomination pour des animaux d'une destination aussi indécise. Ce ne sont pas des chevaux de course, mais, à coup sûr, on ne saurait les qualifier de hacks.

Digitized by Google

HACKS (Course de). On donne le nom de course de hacks à des courses réservées à des chevaux ayant, à tort ou à raison, reçu la qualification de hacks, c'est-à-dire ne faisant pas partie d'une écurie régulière d'entraînement. Cette nature de courses est aujourd'hui à peu près tombée en désuétude, en raison surtout des continuelles réclamations auxquelles elles donnaient lieu. Presque invariablement, en effet, le second accusait le vainqueur d'avoir pris une préparation illégale, de ne pas se trouver par conséquent dans les conditions exigées. Il est vrai que le troisième aurait pu élever la même réclamation contre le second, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement total du nombre des concurrents.

Les courses de hacks présentaient cependant une certaine utilité relative, elles donnaient à quelques jeunes gens l'occasion de monter en public des chevaux appartenant à eux où à leurs amis. Mais ici s'élevait une nouvelle difficulté. La condition de Gentlemen-Riders (voyez ce mot) était aussi rigoureusement exigée pour les cavaliers que celle de non-entraînement pour les chevaux. Elle était également difficile à constater avant la réglementation intervenue à ce sujet, mais le réglement à cet égard concernant uniquement les courses de la Société d'encouragement, n'était pas en vigueur sur tous les hippodromes, il surgissait parfois des débats d'une solution peu aisée et pénible pour tout le monde.

En raison de toutes ces difficultés, les courses de hacks ont été peu à peu abandonnées, et remplacées par celles, dites de gentlemen-riders, ayant pour unique condition que les chevaux doivent être montés par des cavaliers ayant droit suivant les termes du règlement à la qualité de gentlemen-riders (voyez ce mot). Les courses de hacks se produisent encore cependant, mais à de rares intervalles, sur quelques hippodromes dont le programme un peu court, et le budget réduit, nécessitent cette addition complémentaire. Elle se produisent généralement en ce cas sous forme de souscription, faite entre les cavaliers eux-mêmes, et prennent alors le nom de *poules de hacks*. Les cavaliers ou les propriétaires de chevaux qui désirent y prendre part, font chacun la mise d'une somme déterminée dont le total constitue le prix. Parfois, en province, on y joint une cra-

Digitized by Google

vache ou un objet d'art de peu de valeur, produit généralement d'une souscription des dames de la localité. La course reçoit fréquemment en cette circonstance le nom de Prix des Dames.

HAIE (La) est un des obstacles les plus usités, soit en steeple-chase, soit dans les courses dites de haies, bien que dans ces dernières, les claies soient plus usitées. Les haies sont toujours artificielles dans les courses de haies, et rarement naturelles, même dans les steeple-chases. Elles sont faites, d'ordinaire, de manière à ressembler le plus possible à des haies naturelles ; à cet effet, on les construit avec des branches d'arbres fraîchement coupées, que l'on a soin de laisser garnies de leurs feuilles. L'établissement de haies sur un hippodrome nécessite toujours quelques précautions. Il faut éviter surtout que le sommet de la haie se trouve formé de branches coupées en bizeau, sur lesquelles un cheval pourrait se couper les jambes, et même se blesser plus gravement, s'il touchait l'obstacle du poitrail. Il est presque indispensable de laisser dans une certaine hauteur le somment de la haie assez clair et inoffensif pour qu'un cheval puisse impunément la toucher, les haies étant presque toujours abordées grand train, et ne constituant d'ailleurs pas un obstacle fixe, puisqu'elles représentent les haies naturelles, qu'un cheval au galop peut presque toujours traverser. Si l'on veut exiger des concurrents un saut sérieux, il vaut mieux leur imposer un mur, ou une barrière fixe. Rien n'est plus anormal que de donner à sauter, dans un steeple-chase, des obstacles qui ressemblent à des piéges, c'est-à-dire auxquels le cheval, si ce n'est le cavalier, peuvent se tromper. La haie est de ce nombre, presque tous les chevaux ayant plus ou moins l'habitude de brousser dedans, y arrivant par conséquent en pleine confiance. A cet effet on place d'ordinaire une perche transversale à laquelle des branches d'arbres sont attachées, et quelles dépassent de cinq à six pouces. Les haies ne peuvent être faites tout d'une pièce, en raison de la largeur de la piste, elles se composent de plusieurs compartiments, qui juxtaposées sont maintenus à une hauteur variable à volonté, suivant l'inclinaison qu'on leur donne par des étais ou piquets en bois que l'on fixe

Digitized by Google

légèrement à terre, en appuyant l'autre extrémité contre la haie. Il est prudent de fixer les piquets de manière à ce que l'obstacle cède sous un choc un peu violent, la haie comme nous l'avons dit, n'étant pas un obstacle fixe. Sans cette précaution on court risque de provoquer de graves accidents. La hauteur moyenne des haies, employées soit dans les steeple-chases, soit dans les courses de haies, est de 1 mètre à 1 mètre 10 centimètres.

HAIES (Courses de.) Les courses de haies étaient autrefois l'accessoire, presque obligé, d'un programme ; elles terminaient d'ordinaire invariablement toute journée de courses importante. On voulait ainsi rompre la monotonie d'un spectacle uniforme. Le public attachant un intérêt plus grand à l'action de sauter, et aux émotions qui peuvent résulter des accidents, qui se produisent fréquemment dans les luttes de cette nature. Les steeple-chases ont peu à peu et avec raison remplacé les courses de haies, en offrant au public un attrait et des émotions plus réelles et multipliées.

Les courses de haies sont effectivement la plus grande superfluité de toute l'organisation des courses. Elles ne prouvent absolument rien, même pas qu'un cheval ait une aptitude positive à devenir un bon sauteur. Tout cheval de pur-sang, d'un bon caractère, monté énergiquement, galope par-dessus une haie. Ces courses sont d'ailleurs courues un tel train, que si les concurrents ne sautent pas et attaquent franchement la haie, elle tombe presque toujours et ils passent au travers. Un cheval quelque peu expérimenté ne se donne pas d'ordinaire la peine de s'enlever, il brousse intentionnellement. Il est même dangereux de faire courir fréquemment un cheval de steeple-chase en courses de haies, parce qu'il prend cette habitude, et elle peut lui devenir funeste sur des parcours plus sérieux.

La course de haies est une sorte de moyen terme entre la course plate et le steeple-chase ; elle se rattache beaucoup plus à la première dont elle offre presque absolument la physionomie. Elle a toujours lieu sur une piste ordinaire ; les concurrents peuvent galoper un train très-vite, anormal pour un parcours hérissé d'obstacles et exclusif du saut

Digitized by Google

dans l'acception réelle du mot. Aussi un cheval de courses de haies n'est-il pas toujours destiné à devenir un steeple-chaser. Ceux même qui, comme autrefois *Pantalon*, *Reichstad* et *Ennui*, s'étaient acquis une supériorité presque inattaquable dans cette spécialité, n'ont jamais brillé en steeple-chase. On a donc eu raison de renoncer à peu près généralement à un genre d'épreuves, absolument insignifiant, et présentant des dangers sérieux, surtout pour les hommes. Une chute en course de haies est le plus souvent très dangereuse, en raison du train, et du terrain presque toujours plus dur qu'un parcours de steeple-chase et surtout de l'agglomération des concurrents au moment du saut, qu'ils abordent forcément de front et pressés les uns contre les autres, dans un espace souvent trop rétréci. Les chocs sont beaucoup plus fréquents et déterminent d'ordinaire des accidents sérieux.

Il existe peu d'hippodromes aujourd'hui où l'usage des courses de haies soit conservé; elles sont presque partout remplacées par un steeple-chase plus ou moins bien réussi, en raison de la nature du terrain. Aux environs de Paris, les réunions de Porchefontaine en font encore assez fréquemment un des épisodes de leur programme. Le parcours d'une course de haies est généralement de deux mille deux cents mètres, ou mieux d'un tour de l'hippodrome, quelle que soit sa longueur, plus une distance, c'est-à-dire cent à cent cinquante mètres. Comme le but, dans les courses ordinaires, est invariablement placé en face des tribunes, cette addition d'une distance permet de placer devant les tribunes une haie que les concurrents sautent deux fois, au départ et à l'arrivée. Quand le poteau d'arrivée est placé de manière que cette haie devient elle-même le but, on l'enlève après le passage des chevaux, pour leur laisser la faculté de finir la course sur le terrain plat. Il n'existe pas assez de courses de haies aujourd'hui pour qu'un cheval puisse, comme autrefois, donner une rémunération suffisante à son propriétaire, en recevant cette destination exclusive; aussi sont-elles devenues le partage ou de chevaux de steeple-chase, ayant encore conservé quelque vitesse, ou des débutants, aspirant aux steeple-chases et traversant, transitoirement, cette phase intermédiaire.

Digitized by Google

HAMILTON (duc de). L'écurie de M. le duc de Hamilton est presque exclusivement composée de chevaux français. Il s'est longtemps attaché à la spécialité des steeple-chases, mais depuis quelques années, son écurie a pris progressivement une grande importance ; elle compte aujourd'hui parmi les plus considérables existant en France. Les principaux chevaux qui ont jusqu'ici couru sous les couleurs de M. le duc de Hamilton proviennent du haras de Victot, ont été élevés par M. Paul Aumont et achetés par M. le duc de Hamilton. *Capitaliste*, *Gouvernail* et *Monseigneur* sont tous trois de cette provenance. En raison de l'abstention de toutes les écuries françaises à Bade en 1871, M. le duc de Hamilton s'est pour ainsi dire trouvé sans concurrents et a gagné les principaux prix de la réunion. L'établissement d'entraînement de M. le duc de Hamilton est à Chantilly, sous la direction de W. Planner. Il s'est augmenté, cette année, de tous les produits du haras de M. Desvignes, à la Morellière, près la Flèche ; ils sont devenus la propriété de M. le duc de Hamilton à la suite d'un marché passé pour plusieurs années.

HANDICAP. Un handicap est une course dans laquelle le poids, au lieu d'être uniforme et réglementaire pour tous les coucurrents, se trouve inégalement réparti dans une proportion correspondante, ou présumée équivalente à la différence de qualité existant entre les concurrents.

On a beaucoup discuté le principe des handicaps, et il a été l'objet d'attaques violentes et le plus souvent inconscientes du but et du résultat réel des handicaps. On reproche à ce genre spécial de courses, de favoriser un cheval sinon mauvais, au moins médiocre, aux dépens d'un bon, le mérite de celui-ci se trouvant paralysé par l'inégalité de leurs poids respectifs. Absolument parlant, cela est vrai, mais resterait à savoir si cette épreuve, dont le vainqueur ne sort jamais qu'en donnant une juste appréciation de la valeur de sa performance (Voy. ce mot), toujours subordonnée au poids plus ou moins élevé qui lui est échu, n'est pas un des plus puissants auxiliaires de la prospérité des courses et du développement de l'élevage de pur-sang.

Si les courses se bornaient à donner un encouragement réel

Digitized by Google

à deux ou trois chevaux d'élite formant généralement, la première classe de la production de chaque année, il est incontestable, pour tous les hommes pratiques, qu'elles ne tarderaient pas à se restreindre dans un cercle très-limité. Une fois le mérite respectif des différents chevaux de chaque saison connu, il n'y aurait plus de courses possibles. Tous ceux dont l'impuissance se trouverait démontrée par deux ou trois essais infructueux, seraient retirés d'entraînement, l'élevage s'amoindrirait progressivement, le nombre des produits de pur-sang diminuerait graduellement et ne tarderait pas à se réduire à une proportion numérique telle, que son influence sur la production générale deviendrait bientôt insignifiante. Un des éléments les plus puissants de l'impulsion et de la prospérité des courses réside dans la quasi-certitude pour un propriétaire de gagner au moins ses frais, chaque fois qu'il possède un produit, même d'un mérite secondaire. Si cette faculté se trouvait supprimée, beaucoup se décourageraient et abandonneraient une industrie où les chances de succès deviendraient aussi aléatoires.

On objecte en vain que, si les meilleurs chevaux trouvaient, seuls, une rémunération dans les courses, les éleveurs s'attacheraient davantage au choix de leurs juments poulinières et des étalons qu'ils emploient. Cela serait vrai, si la production chevaline pouvait être assimilée à la fabrication du drap ou de toute autre matière inanimée, pour laquelle, avec des soins particuliers dans l'emploi de la matière première, et des procédés de fabrication irréprochables, on est à peu près sûr du résultat. Il n'en est malheureusement pas ainsi, quelque soin que l'on apporte à l'élevage du cheval, en n'employant que d'excellentes juments, ne s'adressant qu'à des reproducteurs de premier ordre, élevant les produits dans les meilleures conditions possibles, on ne touche encore le plus souvent qu'approximativement le but. Un cheval de premier ordre est toujours une exception dans la production. Le hasard ou, si l'on aime mieux, les secrets de la nature, exercent, sous ce rapport, une influence que la science et l'expérience de l'homme ne sauraient jamais dominer. La meilleure preuve que l'on puisse donner de l'incertitude et des chances aléatoires de l'élevage le

Digitized by Google

plus intelligemment dirigé, se trouve dans l'inégalité de mérite des mêmes produits issus du même père et de la même mère, élevés sur le même sol, par les mêmes personnes et de la même manière. Il est très-rare de voir un cheval célèbre rencontrer son égal parmi ses frères ou ses sœurs. Si la descendance de certaines juments présente parfois une homogénéité remarquable dans son ensemble, il existe toujours, entre les individus eux-mêmes, des différences saillantes.

Il était indispensable, afin de créer et développer une race de pur-sang dans des proportions suffisantes et d'une manière appréciable, dans l'ensemble de la production générale, de lui donner, par la multiplicité et l'extension des courses, les moyens de s'alimenter et de se suffire à elle-même. Si l'élevage ne pouvait trouver de rémunération que dans la production hasardeuse du meilleur, ou de l'un des meilleurs chevaux de l'année, ce serait une industrie désastreuse à laquelle quelques personnes, placées dans des conditions exceptionnelles, pourraient seules se livrer.

Il fallait trouver le moyen d'ouvrir l'accès des courses au plus grand nombre de produits possible. L'exclusion, dans certains prix, de ceux dont la supériorité constituait un épouventail, devenait donc une absolue nécessité. Tout en leur abandonnant la part la plus large des encouragements affectés aux courses, on devait laisser aux autres au moins les moyens d'indemniser leurs propriétaires des frais énormes, résultant de l'élevage et de l'entraînement. Les surcharges imposées aux vainqueurs de certaines courses étaient une première ressource pour remédier aux inconvénients, venant de la suprématie écrasante de deux ou trois produits supérieurs. Mais cette mesure ne tarda pas à devenir insuffisante, en face de l'extension de plus en plus grande prise, par les courses en Angleterre d'abord, et, plus tard, en France.

C'est à ce moment qu'à dû venir l'idée et la pratique du handicap. On avait remarqué qu'une différence de poids, plus ou moins grande, suffisait pour intervertir un résultat entre deux chevaux, c'est-à-dire que celui qui battait facilement l'autre, en portant le même poids, éprouvait quelques difficultés à triompher de son adversaire, s'il portait un cavalier plus lourd.

Digitized by Google

On observa que l'inégalité existant entre deux chevaux, s'augmentait à mesure que l'on rendait plus sensible une différence de poids entre eux, en chargeant progressivement le meilleur, qu'enfin arrivé à un certain point, la supériorité de celui-ci s'effaçait complétement et qu'il était battu aisément par un concurrent, dont il eût triomphé sans efforts à poids égal.

Il devint donc constant, qu'il était mathématiquement possible d'équilibrer, et de rendre pour ainsi dire égal, le mérite de différents chevaux, dont cependant la qualité était intrinséquement très-différente. Cette démonstration renferme tout le mécanisme du handicap; c'est-à-dire, étant donné un nombre quelconque de chevaux d'âge, de mérite différents et disparates, répartir les poids qu'ils doivent porter dans une course de telle sorte que leur chance se trouve absolument égale, et qu'ainsi celui qui devrait incontestablement battre tous les autres au même poids, ne soit pas plus certain de gagner que le moins bon de tous.

Telle serait, du moins théoriquement parlant, la perfection du but poursuivi par le handicap. Un résultat aussi complet est évidemment impossible à obtenir dans la pratique. Soit, ce qui arrive forcément, que l'appréciation du handicapeur (voyez ce mot) ait plus ou moins manqué de justesse dans cette répartition proportionnelle; soit qu'un ou plusieurs des concurrents ne se trouvent pas en bon état, ou ne soient pas heureusement partagés, au départ et pendant la course même. On ne peut agir sur la nature vivante comme sur une matière inanimée que l'on pondère, taille et rogne à sa convenance. Il faut d'ailleurs bien dans un handicap, comme dans toute autre course, que l'un des concurrents arrive le premier. Au reste si l'idéalité de l'abstraction qui préside à la conception d'un handicap, pouvait se réaliser, aucun des chevaux handicapés ne pourrait ni perdre ni gagner, puisqu'ils devraient être si parfaitement équilibrés par la répartition raisonnée des poids, qu'ils se trouveraient tous égaux, c'est-à-dire incapables d'avoir un avantage comme un désavantage, les uns vis-à-vis des autres.

Les handicaps occupent donc une place importante dans l'ensemble de la saison des courses. Une fois les réunions du Printemps à Paris et à Chantilly terminées, les chevaux sont

Digitized by Google

ce que l'on est convenu d'appeler classés, c'est-à-dire leur valeur respective, les différences existant entre eux, suffisamment définies, pour établir des classifications distinctes, et se rendre compte des inégalités de poids qui pourraient rétablir une sorte d'équilibre entre la plupart d'entre eux. C'est à ce moment, que les handicaps deviennent en quelque sorte l'élément constitutif des réunions de province. Les grands prix d'Automne étant nécessairement réservés aux meilleurs chevaux, il y aurait deux ou trois courses seulement pendant cette saison, si la ressource des handicaps venait à faire défaut.

Telle est est l'organisation des courses dites handicaps, considérée dans son but utilitaire et réel. Il se crée toujours un abus à côté d'une chose bonne en elle-même. Les handicaps pas plus que beaucoup d'autres fondations ne pouvaient échapper à cette régle générale. Il arrive donc, assez fréquemment, qu'un propriétaire se trouve posséder un cheval d'une qualité moyenne, ne pouvant avoir aucune prétention à figurer au non bre des concurrents de première classe, mais devant régulièrement se trouver honorablement placé dans les produits de seconde catégorie de son année. Dans ce cas, certaines écuries cherchent à tirer le meilleur parti possible d'un semblable animal. Il s'agit alors de le faire passer pour être d'une qualité inférieure à celle qu'il possède réellement, afin de le déconsidérer, d'inspirer au public et au handicapeur la conviction qu'il ne vaut absolument rien. Si on réussit, le handicapeur, après avoir vu le même cheval consécutivement battu dans un nombre de courses illimité, finit par lui mettre dans un handicap important, un poids beaucoup trop léger, relativement à son mérite réel demeuré inconnu. Le public, d'un autre côté, habitué à voir ce même cheval perpétuellement battu, arrive à se persuader qu'il est incapable de gagner une course quelconque, et parie contre lui à une très-grosse cote.

Il suffit, pour obtenir ce résulat, d'avoir la patience de faire courir le cheval à chacune des premières journées du printemps, dans une condition incomplète, de façon qu'il soit battu par des concurrents d'une médiocrité avérée. Si le handicapeur ne se laisse pas encore convaincre à la suite de

Digitized by Google

cette première tentative, et donne au cheval un poids moyen dans les premiers handicaps où il est engagé, on le fait partir et perdre, jusqu'à ce que l'on trouve l'occasion belle, pour réaliser ce qu'en argot de courses on nomme *faire un coup*. Ces abus sont impossibles à éviter, tout au moins absolument. C'est au handicapeur à se mettre en garde contre de semblables manœuvres; il ne le peut, il est vrai, qu'imparfaitement, et dans une certaine limite. Ce n'est pas cependant une raison pour jeter un blâme sur l'existence même des handicaps, qui constituent un des éléments les plus vivifiants des courses. En dehors de ces considérations, le handicap peut devenir et devient assez souvent une mesure exacte. Si le handicapeur met sur un cheval un de ces poids auxquels on donne le nom de *top-weight* (voyez ce mot) autrement dit poids pour arrêter un cheval, et le mettre dans l'impossibilité absolue de gagner, et que ce cheval accepte le poids et gagne, malgré ce désavantage, sa supériorité se trouve démontrée souvent mieux que s'il avait couru à poids égal avec des concurrents de sa classe.

Les engagements pour les handicaps se font comme tous ceux des autres courses, par lettres cachetées, adressées au secrétaire de la Société, où la course doit avoir lieu. La répartition des poids, faite par le handicapeur, est publiée dans un délai fixé au programme. Les concurrents auxquels est échu un poids, avec lequel il ne leur convient pas de courir, n'acceptent pas et font déclaration de leur forfait dans un délai déterminée au programme. Les autres sont censés accepter l'arrêt du handicapeur, et restent engagés, ce qui ne leur enlève en aucune sorte le droit de payer le forfait fixé plus tard, si cela leur convient: ils conservent d'ailleurs toujours, comme dans les autres courses, le droit de rester inscrits au programme jusqu'au dernier moment et néanmoins de ne pas courir.

Les principaux handicaps sont: au printemps à Paris: le Prix de Rieussec: 10,000 francs pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée 200 francs, forfait 100 francs et 50 francs seulement s'il est déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 1,000 francs. Distance 4,000 mètres.

Comme le Prix de Rieussec est la première course de cette nature qui ait lieu chaque saison, il est exclusivement réservé

Digitized by Google

aux chevaux de quatre ans, dont la qualité respective s'est suffisamment démontrée la saison précédente, et confirmée aux débuts de leur année de quatre ans, pour que le handicapeur puisse avoir une donnée suffisante et faire entre eux une juste répartition des poids avec connaissance de cause.

Handicap, (sans autre dénomination) 10000 francs pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée 200 francs, forfait 100 francs et 50 francs seulement s'il est déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 francs. Distance 4,000 mètres.

Par les mêmes raisons, les conditions se trouvent les mêmes.

Prix de Viroflay (gentlemen-riders) : 4,000 francs pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée 175 francs et 150 francs seulement si le nom du cavalier est déclaré, forfait 100 francs et 50 francs s'il a été déclaré, les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 francs. Distance 2,400 mètres environ.

La condition de gentlemen-riders fait du handicap de Viroflay une course exceptionnelle. L'échelle de poids doit nécessairement être beaucoup plus élevée, les gentlemen-riders ne pouvant monter à des poids aussi légers que les jockeys.

Prix du Lac: 8,000 francs pour chevaux de 3 ans et au-dessus ayant couru avant la publication des poids. Entrée 200 francs, forfait 100 francs et 25 francs seulement s'il est déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 1,000 francs. Distance 2,400 mètres environ. Un gagnant après la publication des poids portera 3 kilos et demi de plus.

Le handicap du Lac a lieu aux derniers jours de la réunion du Printemps à Paris. C'est le premier de l'année où les chevaux de 3 ans soient admis. Comme ils ont couru aux premières journées, on a déjà pu se faire une certaine idée de leur mérite. Par mesure de précaution une surcharge de 3 kilos et demi est imposé à tout concurrent, qui aurait gagné une course quelconque après la publication des poids. C'est un correctif pour ceux des concurrents qui auraient été réservés ou dissimulés en vue de cette course.

La réunion du printemps à Chantilly, donne lieu également à quatre handicaps importants, fondés sur le même principe que les courses de même nature à Paris.

Le prix des écuries : 6000 fr. pour chevaux de trois ans et

Digitized by Google

au-dessus, entrée 100 fr.; forfait 75 fr. et 50 fr. seulement s'il est déclaré. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 500 fr. Un gagnant après la publication des poids, portera 3 kilogrammes 1/2 de plus. Distance 2400 mètres environ.

Le prix de la Pelouse : 3000 fr. pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée 50 fr.; forfait 25 fr. s'il a été déclaré. Un gagnant, après la publication des poids, portera 3 kilogrammes 1/2 de plus. Distance 3200 mètres environ.

Le prix des Lions (gentlemen-riders) : 3000 fr., pour chevaux de trois ans et au-dessus. Entrée 125 fr. et 100 fr. seulement si le nom du cavalier ou le forfait à été déclaré. Les entrées au second, jusqu'à concurrence de 400 fr. Un gagnant après la publication des poids, portera 3 kilogrammes 1/2. Distance 2400 mètres environ.

Enfin le prix de l'Empereur 2,000 fr., pour chevaux de trois ans et au-dessus. Entrée 50 fr., forfait 25 fr., s'il est déclaré. Distance 2100 mètres environ.

Il est à remarquer que l'importance de ces handicaps, va décroissant constamment, au fur et à mesure que l'on avance dans le cours de la saison, c'est-à-dire, dans la connaissance du mérite réel des chevaux de trois ans, et par conséquent de la chance que laissent à un bon cheval, pour la repartition des poids, les doutes subsistants sur les limites de sa qualité.

Le programme de la réunion d'été à Paris, contient trois handicaps seulement, le prix d'Ibos 6000 fr., le prix de Meudon, de la même valeur, et le prix de la ville de Paris, également de 6000 fr.

Les handicaps, au printemps à Paris et à Chantilly, n'entrent donc pas comparativement, pour une très-notable proportion dans la répartition du budget des courses. Ils suivent d'ailleurs une sorte de gradation régulière, et présentent une mesure pleine d'intérêt, relativement surtout au parallèle qu'ils établissent entre les poulains de trois ans et les chevaux de quatre.

C'est à partir de ce moment, et dans les réunions importantes de province, que les handicaps commencent à prendre une position prépondérante ; ils forment même l'élément

Digitized by Google

principal des programmes les plus habilement combinés. Les principaux sont :

Le prix de Fontainebleau 5000 fr., pour tous chevaux de trois ans et au-dessus. Entrée 200 fr., forfait 100 fr., s'il a été déclaré trois jours avant la course, et 25 fr. seulement s'il a été déclaré au moment de la publication des poids. Les entrées au second, jusqu'à concurrence de 500 fr. Un gagnant après la publication des poids, un gagnant des prix de Jockey-Club, du Grand prix de Paris, ou du Derby d'Epsom, portera 10 kilogrammes de plus, le gagnant d'une somme de 15.000 fr. en un ou plusieurs prix, 7 kilogrammes 1|2 de plus, de 12000 fr., 6 kilogrammes, de 10 000 fr. 5 kilogrammes, de 8000 fr., 4 kilogrammes, de 6000 fr., 4 kilogrammes, de 4000 fr., 2 kilogrammes, de 2000 fr., 1 kilogramme, distance 3500 mètres.

On voit déjà apparaître ici le véritable esprit du handicap, c'est-à-dire l'exclusion des gagnants précédents, afin de laisser aux propriétaires moins heureux, la chance de compenser les frais qui leur sont imposés.

Chaque réunion de province d'une certaine importance a un handicap, dont la valeur varie suivant ses ressources, et le nombre des engagements. Les principaux sont les handicaps, de Caen et de Deauville, qui forment, après Fontainebleau, les événements les plus saillants de la saison intermédiaire. Celui de Caen est de 12 000 fr. donnés par la ville ; en y ajoutant le chiffre des entrées et des forfaits, il s'élève en moyenne, entre 20 000 et 25 000 fr., le second reçoit 1200 fr., et le troisième 500 fr.

Le handicap de Deauville est d'une moindre importance : 6000 fr.; avec les entrées et les forfaits, il dépasse rarement le chiffre de 12 000 à 15 000 fr.

C'est pendant la saison d'automne surtout que le handicap devient une précieuse ressource, sans laquelle il serait difficile d'arriver à composer un programme, surtout pendant plusieurs journées consécutives. L'Omnium est le spécimen le plus complet des courses de cette nature, pendant la dernière période de la saison. Le prix est de 6000 fr. seulement pour chevaux de trois ans et au-dessus. Entrée 300 fr., forfait 200 fr. et

Digitized by Google

100 fr. seulement s'il est déclaré le mercredi précédant la course. Les entrées au second jusqu'à concurrence de 1000 fr. Un gagnant d'un prix de 2000 fr., après la publication des poids, portera 1 kilogramme 1|2 de plus; de plusieurs de ces prix 3 kilogrammes, d'un prix de 8000 fr., 4 kilogrammes, de plusieurs de ces prix 5 kilogrammes. Distance 2400 mètres. Le système des surcharges a dû être modifié ici, en raison de l'époque de l'année. Comme les chevaux connus ont été handicapés à un moment où leur mérite s'était suffisamment révélé, il reste seulement quelques précautions à prendre contre ceux qui, pendant le cours de la saison, ont pu gagner une somme de quelque importance, répartie en plusieurs prix isolément insignifiants. L'Omnium est une des courses de l'année qui excite le plus d'intérêt et donne lieu à des paris considérables, engagés longtemps à l'avance. La valeur de l'Omnium varie suivant le le nombre des engagements et des forfaits entre 20 000 et 25 000 fr.

HANDICAPEUR. Le handicapeur est la personne chargée, par le Comité d'une société, de faire le handicap, c'est-à-dire de fixer entre les chevaux engagés la répartition des poids comme elle le juge convenable. Ces difficiles fonctions exigent de la part de celui qui les remplit, une connaissance approfondie de la matière. Il doit suivre attentivement toutes les courses, se rendre un compte exact des différences existant entre les concurents, de l'inégalité des poids nécessaire, pour établir une juste pondération entre eux. Ce n'est pas une appréciation facile de pouvoir évaluer combien de livres il faudrait mettre en plus sur le vainqueur d'une course, pour rendre problématique son succès avec les mêmes chevaux. Là ne se borne pas le mérite du handicapeur, il ne lui suffit pas d'égaliser, par la pensée, les chevaux qu'il vient de voir courir, et qu'il peut d'un jour à l'autre être chargé d'handicaper. Il lui faut encore établir une sorte de calcul proportionnel entre eux, et ceux qu'il connaît déjà. C'est une besogne d'autant plus difficile, qu'il se trouve forcément limité par une échelle de poids déterminée: il faut, partant d'un certain poids qu'il peut difficilement dépasser sans mettre ostensiblement un cheval hors de la course,

Digitized by Google

arriver progressivement par une pente insensible au poids le plus léger. Tous les chevaux engagés, doivent se trouver enfermés dans ce cadre étroit, et conserver chacun une chance appréciable.

Aussi le handicapeur est-il toujours l'objet de blâmes, de colères et de rancunes, parfois en partie justifiés, car il est impossible de s'acquitter sans erreurs ni oublis d'une aussi épineuse besogne. Mais le plus souvent l'intérêt personnel est le point de départ de ce déluge de récriminations. Chaque propriétaire, ayant nécessairement le désir de gagner, trouve son cheval trop chargé, et celui du voisin pas assez. En dépit de toutes ces réclamations contre l'ignorance ou la partialité du handicapeur, le plus grand nombre des chevaux engagés acceptent généralement. Il n'est même pas rare de voir gagner un de ceux dont le propriétaire se récriait le plus violemment, avant la course, contre l'injustice dont il était victime.

Le handicapeur n'a pas seulement à se mettre en garde contre sa propre impression, il ne lui suffit pas d'être aux prises avec les difficultés d'une appréciation consciencieuse, basée sur des faits accomplis : il lui faut, encore, se tenir en défiance contre les subterfuges de toute nature, employés pour égarer sa bonne foi et ébranler sa conviction. Sans parler ici des chevaux arrêtés une ou plusieurs fois, en vue d'un handicap, beaucoup, se voyant dans l'impossibilité de gagner, n'arrivent pas bien exactement à la place qu'ils devraient occuper. Dès qu'ils se sentent battus, ils s'arrêtent, se perdent au milieu des derniers chevaux, et échappent ainsi à toute investigation appréciable. Le handicapeur doit, au moins les premières fois, tenir compte de toutes ces incertitudes et laisser les chevaux douteux dans une sorte de moyenne d'expectative, jusqu'à ce qu'il soit plus positivement éclairé. Néanmoins, quelle que soit l'habitude et l'expérience d'un handicapeur, il est absolument impossible, qu'au milieu de ce conflit d'intérêts contraires, de stratagèmes, un ou plusieurs concurrents ne parviennent pas à lui échapper, et à se faire donner un poids plus léger, que celui qu'ils devraient réellement porter. On dit en ce cas qu'ils sont lâchés par le handicapeur, mais on ne s'en aperçoit le plus souvent qu'après l'événement.

Digitized by Google

On peut aisément se rendre compte des difficultés épineuses, des ennuis et de l'étude constante nécessités par les fontions de handicapeur; aussi sont-elles généralement peu recherchées. Un bon handicapeur est, de toutes les autorités du turf, celle dont le choix et les fonctions comportent le plus de difficultés. Quelques personnes, cependant, grâce à une sorte d'intuition native, développée par l'expérience, arrivent, sous ce rapport, au plus haut degré de perfection possible. Un entraîneur formulait ainsi son opinion sur l'une des plus grandes et des plus justes réputations établies dans cette spécialité, « c'est l'homme le plus extraordinaire que je connaisse, disait-il, il peut handicaper cent chevaux, et si celui qu'il veut faire gagner ne gagne pas, c'est que l'animal n'est pas en bon état. » Il y a ici une erreur dans cette admiration, peut-être quelque peu enthousiaste : un handicapeur ne doit jamais vouloir faire gagner un cheval plutôt qu'un autre, il doit chercher à les faire tous gagner, ou plutôt à les empêcher tous de gagner, ce qui revient absolument au même, car, une fois cette situation établie, il faut toujours bien qu'il y en ait un qui arrive premier.

Le triomphe d'un handicapeur, le *nec plus ultra* du succès de son travail, est qu'un handicap donne lieu à un dead-heat (Voy. ce mot), c'est-à-dire que deux ou plusieurs chevaux arrivent au but tellement près l'un de l'autre, qu'il soit impossible au juge de leur assigner une place. On s'exagère peut-être un peu l'importance de cette réussite, elle prouve tout au plus que les deux chevaux qui ont fait dead-heat ont été mathématiquement équilibrés par le handicapeur ; mais il n'en résulte nullement que l'appréciation soit aussi exacte vis-à-vis des autres concurrents arrivés derrière eux. Le fait d'un dead-heat peut, d'ailleurs, se produire en dehors de toute condition de poids; la seconde épreuve seule, en ce cas, démontre si le premier résultat doit être attribué au hasard, ou provient d'un parfait équilibre dans le mérite des deux adversaires. La preuve d'un handicap bien réussi, ressort beaucoup mieux d'un lot nombreux de chevaux restant ensemble pendant presque toute la durée de la course, et arrivant au but en peloton serré, la plupart conservant une chance de gagner jusqu'au dernier mo-

Digitized by Google

ment, et le vainqueur ne dépassant le but, qu'après une lutte sévère avec plusieurs de ses concurrents.

Les opinions sont très-partagées relativement aux deux systèmes contraires suivis en France et en Angleterre, relativement aux handicapeurs, juges et starters (Voy. chacun de ces mots). En France, ces diverses fonctions sont entièrement gratuites et remplies par des personnes faisant partie des Comités des différentes Sociétés de courses. En Angleterre, au contraire, elles constituent une sorte de métier, et sont rétribuées d'une manière assez large. Le principal argument invoqué en faveur de la méthode anglaise consiste dans la présomption, qu'un homme remplissant une fonction salariée est censé posséder les aptitudes et la capacité nécessaires à cet emploi. Il y a évidemment beaucoup de présomption pour qu'il en soit ainsi; la personne rétribuée est d'ailleurs toujours révocable, au cas où elle ne s'acquitterait pas de sa besogne à la satisfaction de tous.

Mais l'organisation des courses dans les deux pays est fort différente. En France, les prix, en grande partie, proviennent des cotisations des sociétés qui fondent un hippodrome dans une localité; elles sont, il est vrai, secondées d'ordinaire par l'Administration des Haras et la Société d'encouragement. Les sociétés conservent néanmoins leur initiative propre, et leur organisation particulière. Il faudrait, si la méthode anglaise était adoptée, presque un handicapeur par société. On ne saurait, d'ailleurs, imposer cette manière de faire aux sociétés qui préféreraient conserver l'administration entière de leur œuvre. Il y aurait donc une double difficulté, l'une pratique et l'autre morale, à établir en France le système des handicapeurs salariés. On ne tarderait d'ailleurs pas à trouver, à tort ou à raison, des inconvénients plus grands peut-être encore. Quel que soit le handicapeur, salarié ou non, habile ou inexpérimenté, il ne réussira jamais à contenter tous les propriétaires des chevaux engagés. Leurs réclamations, au lieu de porter, comme aujourd'hui, sur son plus ou moins d'aptitude à ces fonctions, se traduira très-probablement par des accusations de corruption, toujours très-faciles à émettre. Un semblable état de choses présenterait de beaucoup plus graves inconvénients : les Commissaires de nos

Digitized by Google

courses, les moins familiarisés avec ces fonctions, ont même une autorité morale et un caractère d'honorabilité qui remédie à bien des choses. Il serait absolument impossible d'investir d'un semblable prestige un handicapeur salarié. Chaque réunion de province voudrait avoir le sien, et au lieu de constituer une sorte de spécialité légale et autorisée, on tomberait plus que jamais dans le domaine de la fantaisie et du caprice.

L'homogénéité des courses en Angleterre, les bases inattaquées sur lesquelles elles reposent, permettent d'adopter pour toutes les réunions une organisation uniforme. Les intérêts divers et considérables, qui sont en jeu, laissent toute facilité pour subvenir à des dépenses qu'il serait impossible de régulariser en France. Si l'on veut adopter le système des juges, handicapeurs et starters payés, il faut que ces industries soient rétribuées de manière à constituer une position aux personnes qui les exerceront. Cela ne serait que juste, puisqu'on leur demande d'apporter leurs soins et leurs capacités à une spécialité unique. Il faudrait, pour mettre cette organisation en vigueur, le concours unanime de toutes les sociétés de France; la réalisation d'une semblable théorie est à peu près impossible. Si l'on substituait aux handicapeurs actuels des personnes dont l'unique brevet de capacité serait d'être salariées, on ne trouverait pas une meilleure garantie quant à leur compétence, et en France surtout, où les habitudes ne sont pas les mêmes qu'en Angleterre, leur autorité morale serait considérablement affaiblie.

En principe, la question de salaire n'est ici d'aucune importance. Il n'y a, effectivement, aucune raison pour qu'une personne quelconque ait plus d'aptitude à remplir ces fonctions parce qu'elle le fait gratuitement ou non. Nous en avons la preuve dans toutes les réunions de Paris, où M. le baron de La Rochette, un des fondateurs des courses en France, un de ceux dont l'expérience et la science technique ont le plus contribué à leur développement et à leur prospérité, s'est imposé à la fois les deux tâches, déjà si difficiles à remplir isolément, de starter et de handicapeur. Nulle part on ne saurait mieux s'en acquitter. Il est donc préférable de laisser les choses comme elles sont, on ne peut remédier à tous les inconvé-

Digitized by Google

nients, la perfection n'est possible ni dans les courses ni ailleurs.

HARAS. Le mot haras, comme beaucoup d'autres employés dans le langage spécial du sport, comprend deux significations absolument distinctes. Employé sous la dénomination générique de : les Haras, il exprime l'ensemble de l'Administration des Haras telle qu'elle est constituée. (Pour tous les cas où il peut être appliqué dans ce sens, voy. ADMINISTRATION.) Pris dans son acception propre, haras veut uniquement dire localité présentant une disposition favorable pour l'élevage des chevaux, et appropriée, par l'homme, à cette destination.

Les haras, chez presque tous les peuples, à l'exception peut-être des Arabes, existaient dès l'origine à l'état sauvage, c'est-à-dire les chevaux réunis en troupeaux, comme les bœufs et les moutons, paissant en liberté, et se reproduisant au hasard. Cette méthode primitive existe, encore aujourd'hui, dans quelques contrées, comme le Mexique, la Hongrie et certaines parties de la Russie, où l'état peu avancé de la culture et les habitudes un peu nomades des habitants laissent subsister de vastes espaces de prairies incultes et sans emploi. Cet état de choses a dû nécessairement se restreindre progressivement avec le perfectionnement de la culture, et surtout, le fractionnement de la propriété. En dehors de toute autre considération, la première condition de l'élevage à l'état de nature consiste dans l'abandon d'espaces aussi vastes que possible, où les animaux puissent trouver une nourriture suffisante et se déplacer quand ils ont épuisé une zone ; autrement, ils mourraient de faim, ce qui ne peut, en tout état de cause, être admis comme manière de les élever, même par les partisans les plus outrés de l'éducation dure et sauvage.

Les haras ont donc promptement été civilisés, ou mieux, domestiqués, dans les sociétés modernes, c'est-à-dire celles du moyen âge, leurs dimensions, les soins artificiels donnés aux animaux se multipliant au fur et à mesure que l'espace, qui leur était destiné, se rétrécissait, envahi par la culture et le produit de la terre. C'est surtout à partir de la première révolution, et du partage égal des biens entre tous les enfants d'un même

Digitized by Google

père, que l'élevage du cheval a dû devenir, chez nous, presque absolument artificiel; c'est une conséquence de notre organisation sociale, il n'y a pas à la discuter.

Les partisans des haras sauvages ou de l'abandon aux différentes races d'animaux, du soin de se reproduire à leur gré, de naître, de vivre et de grandir comme des plantes, s'appuient sur le raisonnement le plus faux et le plus spécieux. Le haras sauvage est une utopie née des idées fantaisistes de Jean-Jacques Rousseau, tendant à prouver que tout est sorti pur et parfait des mains de la nature, et que l'homme seul a tout gâté.

On a même été jusqu'à prendre les souris pour exemple, et dire qu'elles n'avaient jamais dégénéré depuis l'origine du monde, et n'avaient cependant pas été soumises aux prétendues modes d'amélioration provenant du fait de l'homme. Par conséquent, en induisait l'ingénieux argumentateur, en élevant les chevaux comme les souris, on est certain de les avoir bons. Nous citons cette théorie dérisoire uniquement pour faire ressortir à quelles puérilités peuvent descendre même des esprits d'élite, quand ils veulent s'occuper de matières pratiques absolument étrangères à leurs études.

Les souris, ou tout autre animal, naissent et vivent dans le milieu où leur existence peut s'alimenter: ils ne sont pas enlevés à leur indépendance, pour subir les exigences d'un travail souvent excessif; leur perfectionnement ou leur détérioration n'existe donc à vrai dire pas, puisqu'il ne sont appelés à remplir que la destination, en vue de laquelle la nature les a créés. La domestication et l'élevage artificiel des animaux indispensables à nos besoins est une nécessité de notre vie et de l'organisation actuelle. Il est donc indispensable de la régulariser; en ce qui concerne le cheval, le haras domestique est le seul mode praticable et possible.

Ces haras sauvages tant regrettés n'existent au reste que trop encore; le cheval, dans certaines contrées en France, est toujours abandonné à lui-même, si ce n'est pour le hasard de sa naissance, au moins pour son élevage et sa domestication, jusqu'au moment où il entre en service. Seulement, ce mode d'élevage pratiqué, sur une étendue de terrain beaucoup trop

Digitized by Google

restreinte, sur un sol dont l'influence est contraire au développement de l'animal, est exécrable en lui-même, et ne produit que des animaux tout à fait inférieurs.

Dans les pays pauvres, où, en raison de l'insuffisance de la population, du climat, de l'absence de culture, il existe de vastes terrains vagues sans emploi, on fait naître encore des troupeaux de chevaux qu'on laisse errer à l'aventure, les prenant quand on en a besoin, les rendant à la liberté dès que leur travail est accompli. Ce sont les animaux les plus informes que l'on puisse trouver, maigres, chétifs, incapables d'aucun service.

La fondation d'un haras s'appuie sur deux conditions principales et essentielles : 1° la race ; 2° l'influence climatérique qui est peut-être la plus importante, en ce qui concerne, du moins, l'élevage ordinaire, c'est-à-dire celui où le cheval reste pour ainsi dire inactif, jusqu'à l'âge de quatre et cinq ans, sur le sol où il est né. Se nourrissant en grande partie des produits de ce sol sur lequel il vit, il s'imprègne de son essence même, et en devient en quelque sorte partie intégrante. Il est à remarquer que tous les animanx nés et élevés sur le même sol, jusque y compris l'homme, ont entre eux des caractères généraux communs ; il est donc aisé, une fois ce point acquis, de connaître l'influence d'un pays d'élevage, de la combattre ou de la seconder par des croisements différents.

Le principe est autre en ce qui concerne le haras, où l'on se livre uniquement à l'élevage du cheval de pur-sang. La tonalité de sa race, les soins spéciaux dont il est l'objet, la nourriture qu'il reçoit, son court séjour sur le sol natal, puisqu'il en sort à quinze mois, pour être soumis à un régime commun à tous les animaux de son espèce, le font en grande partie échapper à l'action même du sol. Ces conditions exceptionnelles contribuent à lui donner une physionomie uniforme, particulière à tous les chevaux de pur-sang, qu'il est impossible de méconnaître et les distingue de toutes les autres espèces. On peut apprécier ici tous les avantages du haras domestique ou civilisé, comme on voudra. Le jeune animal, mis de bonne heure et constamment en rapport avec l'homme, perd cette susceptibilité et ce caractère sauvage, dont la violence rend parfois les chevaux

Digitized by Google

élevés d'une autre manière, intraitables sous quelques rapports pendant le reste de leur existence. Le poulain devient commode à dresser et conserve toujours les traces de cette sociabilité. La nourriture substantielle hâte son développement; à trois ans il se trouve plus formé, en état de rendre de meilleurs services que n'importe quel cheval de demi-sang resté inculte jusqu'à l'âge de cinq ans.

Cette précocité ne s'opère pas au préjudice de la durée de l'animal, car les exemples de longévité sont fréquents chez les chevaux de pur-sang ; ils restent aptes à être employés presque jusqu'au jour de leur mort. Les haras, consacrés à l'élevage des poulains de pur-sang, peuvent donc être considérés comme le modèle des établissements de ce genre, s'il était possible d'appliquer la même manière de faire à tous les centres d'élevage, quelle que soit leur destination spéciale. Mais un semblable élevage deviendrait trop coûteux. Comme un haras, aujourd'hui, rentre dans la catégorie de toutes les industries agricoles, le prix de revient doit nécessairement être inférieur à celui de vente, sinon le haras, ou la prairie qui sert de patrie au plus grand nombre de chevaux, se voit bientôt converti en terres labourables. C'est, au reste, ce qui arrive aujourd'hui partout où cela est possible. La plus grande cause de l'infériorité de notre production chevaline, comme nombre et comme qualité, réside dans cette difficulté de faire concorder les frais que comportent un élevage bien entendu avec le prix moyen où un cheval peut généralement être vendu. L'élevage n'existe plus guère à l'état d'industrie régulière que dans les pays où il est une nécessité de l'exploitation agricole, et constitue le meilleur moyen d'utiliser une terre sans autre destination.

A de rares exceptions près, les haras exclusivement destinés à la production de pur-sang sont donc, à vrai dire, les seuls qui méritent réellement ce nom. Ils se composent d'ordinaire d'une étendue de prairie plus ou moins grande, divisée en lots inégaux, suivant leur contenance ou les accidents de terrain, et séparés entre eux par des barrières assez hautes pour que les animaux que l'on y renferme ne puissent les franchir. Ces sortes de compartiments se nomment paddocks. Généralement, on construit sur chacun d'eux une écurie-abri, plus ou moins com-

Digitized by Google

plète, suivant que l'on a l'habitude de rentrer chaque soir les poulains dans une écurie spéciale et de les relâcher le lendemain. Ce dernier mode n'est, d'ailleurs, praticable que dans les établissements d'une importance assez restreinte. Il comporterait trop de soins, et nécessiterait un nombre trop considérable d'employés. Le plus souvent donc, l'écurie où les poulains sont enfermés la nuit, est adjacente à la prairie où ils vivent en liberté pendant le jour.

Jusqu'à l'âge de cinq ou six mois, c'est-à-dire pendant tout le temps où le poulain reste sous la mère, il est préférable à tous les points de vue, d'affecter une écurie spéciale à chaque poulinière suitée, c'est-à-dire suivie de son poulain et le nourrissant; on évite ainsi des accidents presque-certains, les juments poulinières, même les plus douces, devenant d'ordinaire plus ou moins méchantes et inquiètes, tant qu'elles ont leur produit avec elles, et se montrant assez mal disposées pour les enfants de leurs compagnes. En suivant la méthode contraire, il est presque impossible d'éviter les coups de pieds, les morsures, etc. Comme un poulain de pur-sang est toujours un animal auquel on attache un grand prix, jusqu'au moment où l'on acquiert la conviction qu'il n'est pas en état de gagner une course, on fait bien d'isoler les poulinières et leurs produits pendant toute la période de l'allaitement. Par une sorte de fatalité, les accidents surviennent presque toujours aux meilleurs.

Au moment du sevrage, les poulains sont séparés de leurs mères, et peuvent alors être réunis plusieurs dans une même prairie sans inconvénients. On place d'ordinaire ensemble, dans des enclos séparés et autant que possible éloignés les uns des autres, tous les poulains mâles ensemble, et les pouliches également dans une même prairie, en ayant soin de proportionner le nombre des animaux aux dimensions de l'enclos. Ce système présente plusieurs avantages et un seul inconvénient. Les jeunes animaux, ainsi réunis en troupeaux, ne se quittent pas, et n'ont aucune tentation de s'échapper de l'endroit où ils sont enfermés. Par gaieté, ou sous l'impression d'un effroi ou d'une excitation quelconque, ils prennent, à diverses reprises, de longs galops autour de leur enclos.

Digitized by Google

Leur émulation se développe, et l'on peut déjà, en les observant, se faire une idée approximative de leurs qualités respectives.

Quelques accidents peuvent nécessairement résulter de cette vie commune, mais il est impossible de s'affranchir de toutes les chances aléatoires. Le principal inconvénient réside dans la difficulté de répartir la nourriture entre eux d'une manière à peu près égale. C'est la condition première de l'élevage de pur-sang, celle sans laquelle sa carrière peut se trouver longtemps entravée. Dans un lot de poulains, il y en a toujours un qui prend le dessus et, comme on dit, devient le maître. Comme les enclos, où sont lâchés plusieurs poulains, ont une vaste écurie-abri, où l'on les rentre ensemble chaque soir, et qu'ils ne sont pas attachés, on met dans la mangeoire commune la nourriture nécessaire à tous; le plus fort ne permet pas aux autres d'approcher avant qu'il ait mangé à sa convenance. Il se trouve toujours qu'un ou deux, les plus faibles, pâtissent, souffrent et se développent tardivement : on dit alors qu'ils sont *surmangés*. C'est un inconvénient, sinon impossible, au moins difficile à éviter, dans un haras d'une certaine importance. Pour les éleveurs qui possèdent seulement deux ou trois poulains, il est plus aisé de prendre des dispositions pour répartir équitablement la nourriture entre eux.

Le sevrage, assez difficultueux d'ordinaire, est à peine sensible chez les poulains de pur-sang, parce qu'ils mangent généralement de l'avoine dès qu'ils peuvent la mâcher. Pour les habituer à cette nourriture artificielle, on attache la mère à une des extrémités de la mangeoire, et l'on étend l'avoine de façon à ce qu'elle soit contrainte d'en laisser séjourner une certaine quantité, jusqu'à ce qu'elle soit mise en liberté. Pendant ce temps, le poulain commence par mâchonner, puis ne tarde pas à manger avec avidité. De cette manière, la privation de sa mère se fait à peine sentir, et cette phase de son existence qui donne lieu d'ordinaire à quelques embarras, passe presque inaperçue.

Les poulains de pur-sang restent au haras jusqu'à quinze ou dix-huit mois : on leur donne alors le nom de *Yearlings*. A cet âge ils quittent la prairie, où les produits d'une autre es-

Digitized by Google

pèce restent jusqu'à trois, quelquefois quatre ans, et entrent en entraînement; leur élevage, la nourriture qu'ils ont reçue, les rendent aptes à cette éducation, un peu hâtive peut-être, mais indispensable pour tout produit que l'on destine à la course.

Si l'on tardait davantage, leur entraînement serait peut-être compromis, et comporterait dans tous les cas des difficultés dont on ne parviendrait pas toujours à triompher.

L'Administration des Haras, soit pour remédier à l'insuffisance de l'élevage français, soit dans l'intention d'offrir un spécimen de la production telle qu'elle la comprenait, avait établi deux haras modèles. Le Pin et Pompadour, les deux centres hippiques les plus importants de la Normandie et du Midi, présentant de merveilleuses dispositions pour cette destination, furent choisis comme le théâtre de la mise en pratique des théories administratives. Ces essais ne furent pas couronnés de succès, et après quelques années d'expérience, les deux établissements furent supprimés comme dépenses inutiles.

HAVRE (Le). L'inauguration des courses du Havre a eu un succès qui s'est maintenu depuis la fondation de la réunion. Les prix disputés au Havre sont ouverts à tous chevaux. Les courses ont lieu vers la fin de juillet, avant les courses de Caen.

HENNISSEMENT. Cri naturel du cheval. Le ton, la sonorité, la répétition du hennissement, varient suivant les circonstances dans lesquelles il se produit, suivant l'âge ou le sexe de l'animal, les saisons, l'état de santé, certaines prédispositions, le voisinage d'autres animaux.

Le cheval entier, libre dans un herbage, le jeune cheval bien nourri et peu utilisé, hennissent fréquemment, de même que l'étalon aux approches de la saison.

A mesure que le cheval subit l'utilisation, il devient moins impressionnable aux causes qui provoquent le hennissement. Le cheval de pur-sang qu'on amène sur l'hippodrome, hennit rarement, bien qu'il soit jeune, énergique et de grande race. Le voisinage des pouliches en chaleur le laisse impassible; l'entraînement est cause de cette transformation. Une gymnastique excessive paralyse momentanément certaines fonctions organiques.

Digitized by Google

HÉRÉDITÉ. C'est un des mots de ce livre qui comporteraient un volume. Les lois physiologiques et les connaissances zootechniques permettent d'affirmer que certains caractères de deux individus (mâle et femelle de la même espèce) peuvent être transmis, par voie de génération, aux produits qui en dérivent. Ce fait constitue l'hérédité.

Cette constatation a été le point de départ de tous les essais de croisement qui ont été tentés dans ces derniers temps. L'ignorance seule a été cause de tous les mécomptes qu'on a eu à enregistrer. La transmission n'est pas seulement l'œuvre de l'individu, ou, en d'autres termes, le représentant d'une race n'est pas uniquement l'expression de son individualité; il est une unité dans un nombre, il est un anneau dans la chaîne. Il a en lui non-seulement une cause, mais surtout un effet. Il est bien plus un trait d'union qu'un point de départ.

Ces données un peu abstraites paraîtront plus concluantes si nous cherchons à les préciser et à les rendre tangibles.

Voici un type d'étalon, robuste et léger, correct dans ses lignes, fier dans sa tête, solide dans ses membres; il est fils d'un père anglais et d'une jument normande; c'est le modèle rêvé par les éleveurs d'une province; l'Administration le rencontre, le paye très-cher et l'expédie dans telle ou telle région. La réclame par affiche, le bon marché et, il faut bien le dire, l'excellente apparence de l'animal décident les propriétaires. On refuse des juments, tellement le succès est complet.

Les produits naissent, grandissent, trouvent des acquéreurs, et entrent dans la consommation. On s'aperçoit alors qu'on n'a eu en main que des animaux absolument médiocres. Ils sont mous, paresseux, quelquefois brillants, mais tout à fait au-dessous de ce que l'on attendait. L'exception n'existe pas; si on la constate, elle tient à des causes que l'on découvre tôt ou tard, mais qui n'infirment point ce que nous formulons comme principe.

En face de cet *étalon-ténor*, expression des théories administratives, je place un autre individu, peu importe sa provenance s'il est de race pure, c'est-à-dire s'il a derrière lui une longue ascendance. Mon étalon est de chétive apparence: sa tête est un peu forte, son sabot défectueux, ses tendons délabrés. Il est

Digitized by Google

peut-être fluxionnaire, un peu poussif, criblé de tares, mais il a en lui le dépôt sacré de la race ; ce n'est pas l'individu que j'examine, c'est le *pedigree* que je consulte. Ce cheval manqué est un accident dans une série, il ne saurait ni transmettre ses défauts, ni compromettre la descendance ; car, je le répète, il est de race et les races ne mentent pas.

Eh bien, entre ces deux types rapidement indiqués, mon choix est fait, le second est mon cheval reproducteur, et je laisse l'autre... à l'Administration des Haras de France. C'est son histoire que je viens d'écrire en vingt lignes.

HIPPIATRIE. Dans sa précision étymologique, ce mot signifie médecine du cheval. Malgré la logique du terme, le mot ne s'est pas encore substitué à « vétérinaire » dont l'acceptation est plus étendue, mais pourrait se traduire par un autre mot, zooiâtrie.

HIPPODROMES. Le mot hippodrome devrait s'appliquer, dans sa signification propre et intrinsèque, à l'endroit même où les chevaux courent ; mais dans le langage ordinaire, on s'en sert pour désigner l'ensemble du théâtre d'une réunion de courses. Pris dans cette acception il comprend outre le terrain même auquel on applique la désignation spéciale de piste (Voy. ce mot), les tribunes, l'enceinte du pesage, l'intérieur même du champ de course, où se rangent les voitures, tous les détails enfin d'organisation pratique que comporte l'ensemble d'une réunion de courses. Les hippodromes sont généralement situés en France sur des prairies, dont l'étendue permet de donner à la piste une dimension suffisante, de construire les tribunes et de clôturer l'enceinte du pesage. Tous les hippodromes présentent un aspect à peu près uniforme, sauf les différences de dimensions, et de situations plus ou moins heureuses. Le plus beau, le plus complet que nous possédions est sans contredit celui de Paris, situé depuis 1856 dans les prairies de Longchamps adjacentes au bois de Boulogne. Rien n'a été négligé pour lui donner une physionomie en rapport avec l'importance et l'éclat des courses de Paris. La nature du terrain n'était primitivement pas irréprochable. Les soins constants dont il a été l'objet depuis la création de l'hippodrome, l'ont rendu aussi bon que

Digitized by Google

possible, et à moins de temps exceptionnellement mauvais, on en trouverait difficilement un meilleur. L'hippodrome de Chantilly vient immédiatement après; la qualité naturelle du terrain y est même préférable. Avant que les courses ne furent transportées du Champ de Mars au bois de Boulogne, l'hippodrome de Chantilly était unique en France.

Quelques hippodromes de province comme Deauville, Caen, Chalon-sur-Saône, Moulins, Nevers, Boulogne, etc., peuvent, par la nature du terrain, l'étendue de l'emplacement, le site où ils sont placés, rivaliser avec Paris et Chantilly, mais nulle part, sauf à Deauville et à Nevers, l'installation pratique ne présente une physionomie aussi complète et un aussi grand confortable. Très-peu de réunions de province sont en état d'avoir un emplacement fixe et affecté spécialement à cette destination.

Presque tous les hippodromes sont établis sur des prairies louées à un ou plusieurs propriétaires. Chaque année après la réunion, les constructions hâtives faites pour la circonstance sont enlevées afin de remettre les lieux dans leur état ordinaire. Il en résulte, qu'à de rares exceptions près, les sociétés en peuvent donner tous les soins désirables à la piste, et sont également dans l'impossibilité de construire des tribunes à poste fixe; tout cela doit être fait et enlevé en quelques jours. Exceptionnellement quelques réunions plus riches, ou mieux favorisées, ont pu arriver à une organisation plus complète. Deauville vient en première ligne sous ce rapport. L'installation y est complète et irréprochable. Marseille a également un hippodrome dont l'aspect ne laisse rien à désirer. Nevers a pu se placer au nombre des sociétés privilégiées. Mais le plus grand nombre des hippodromes de France se trouvent, sous ce rapport, aux prises avec des difficultés que viennent encore augmenter les prétentions et les tracasseries des propriétaires du sol même, Conciliants et pleins de bonne volonté au début de la fondation d'un hippodrome, leurs exigences augmentent en proportion du succès de la réunion; elles arrivent parfois à devenir un véritable obstacle, et un empêchement sérieux pour la société.

Les administrations municipales des villes ne se montrent pas d'ordinaire plus favorables aux hippodromes, et dans un grand nombre de localités leur suscitent des difficultés de

Digitized by Google

toute sorte : ce manque de fixité dans la destination des terrains où se trouvent placés les hippodrômes constitue une des plus grandes lacunes de l'organisation des courses en France. Il y a malheureusement peu de remèdes à un semblable état de choses.

Le nombre des hippodromes a constamment suivi une progression ascendante en France pendant le cours des vingt dernières années qui viennent de s'écouler. Il était de cinquante-six en 1854 et s'élève aujourd'hui à cent quatorze. Les événements de la dernière guerre restreindront probablement ce nombre. Avant les événements, en y comprenant les hippodromes belges, où les chevaux français ont accès, et celui de Bade, dont l'organisation et les éléments étaient presqu'exclusivement français, on comptait cent vingt-trois hippodromes sur lesquels les chevaux français couraient régulièrement chaque saison.

HIPPOLOGIE. HIPPOTECHNIE. Ces deux expressions répondent très-nettement à un besoin de la langue. Ils généralisent suffisamment, ils précisent sans équivoque. La production du cheval de pur-sang, comme l'élevage du fort cheval de travail sont deux branches de l'hippotechnie ; n'est-ce point un art, en effet, que de savoir appliquer toutes les notions qui conduisent à une fin précise, à un but déterminé ?

Est-ce que les Pratt, les Carter et d'autres encore, amenant à une date fixe, pour courir sur un terrain donné un prix spécial, des animaux entraînés, ne font pas œuvre d'art, si ce jour-là, ils amènent un cheval à point, ni trop haut, ni trop bas de condition ?

HOSPODAR. Étalon bai, né en 1860, au haras de Dangu chez M. le comte de Lagrange, par Monarque et Surprise.

Hospodar est le premier produit de Monarque qui ait fait pressentir la haute destinée réservée à la descendance de ce célèbre cheval. Il courut remarquablement à deux ans, et inspira une si haute opinion de lui en Angleterre, qu'il fut jugé digne de figurer au nombre des premiers favoris. Ces espérances ne se réalisèrent pas : Hospodar courut mal à trois ans et ne put jamais retrouver la brillante forme qu'il possédait l'année précédente. Employé comme étalon, il produisit plusieurs

Digitized by Google

bons chevaux, dont les meilleurs sont : Capsule, Roquefort et Florian. Vendu cinquante mille francs à M. le comte de Dampierre, par M. le comte de Lagrange, il passa un instant à la vente de ce dernier dans les mains de M. Gustave Fould. Il est actuellement la propriété de M. J. Oller.

HUNT (Steeple-chase). Le hunt steeple-chase est un steeple-chase réservé aux chevaux de chasse, et dont les steeple-chasers de profession se trouvent par conséquent exclus. Le hunt steeple-chase est au steeple-chase dans le rapport de la poule de hacks à la course. Les conditions sont faites de manière à réunir un champ de chevaux dans des conditions spéciales, à l'exclusion de ceux de toute autre catégorie. Le hunt steeple-chase présente les mêmes inconvénients, et donne lieu aux mêmes réclamations que la poule de hacks. A moins de limiter plus étroitement encore la qualification des concurrents, en spécifiant que les chevaux ayant fait une saison entière de chasse, en suivant un équipage connu, doivent seuls être admis, en joignant à leur engagement un certificat authentique du maître d'équipage, on s'expose à de continuelles réclamations sur la qualité réelle de cheval de chasse du vainqueur. Effectivement il est tout aussi facile de faire paraître un cheval de steeple-chase deux ou trois fois à la chasse, que de promener un cheval de course au bois de Boulogne. S'il suffisait d'un accomplissement aussi succinct des conditions, ces sortes de courses seraient tout à fait dérisoires. C'est du reste ce qui arrive le plus souvent; aussi sont-elles très-peu usitées en France. Quant elles ont lieu, on est contraint d'en modifier les conditions de telle sorte qu'elles se trouvent absolument en contradiction avec la dénomination même de la course. Il serait au reste assez difficile de donner en France un cours quelque peu régulier aux épreuve de cette nature; on trouverait peu de chevaux de chasse en état de courir un steeple-chase.

En Angleterre au contraire, les hunt steeple-chases sont assez fréquents, et ont d'ordinaire lieu à la fin de la saison des chasses. On y admet alors seulement les chevaux ayant régulièrement suivi un équipage désigné, celui qui chasse dans la contrée, où le hunt steeple-chase a lieu. La course offre de cette manière

Digitized by Google

un caractère particulier et présente un certain intérêt. Si parmi les hunters il se révèle un concurrent ignoré, il est l'année suivante importé dans les steeple-chases, quitte à revenir à sa première destination si l'on s'est trompé.

HUNTER La dénomination de *hunter* s'applique, surtout en Angleterre, aux chevaux exclusivement destinés à la chasse. Elle a, dans ce pays, une raison d'être, parce que la spécialité de cheval de chasse comporte un ensemble de qualités parfaitement définies, à défaut desquelles il est tout à fait impropre à ce service. La nature de la chasse en Angleterre, très-différente de la chasse française, ne permet d'employer à cette destination que des chevaux d'une certaine aptitude. Un bon hunter doit être en état de galoper à travers pays et de sauter ou de passer tous les obstacles naturels qui se trouvent devant lui. La chasse anglaise ayant presque toujours lieu en plaine, et nécessairement, marchant d'un train en général assez vite, surtout presque sans temps d'arrêt, si un chasseur ne se trouve monté sur un cheval assez bon pour surmonter toutes ces difficultés, il ne peut suivre les chiens, ou risque d'augmenter encore les chances d'accidents déjà assez nombreuses.

On s'est donc spécialement attaché, en Angleterre, où le goût de la chasse dans ces conditions est une véritable passion, à créer des chevaux en état de répondre à ces exigences. Aussi aucun pays ne possède-t-il d'aussi bons chevaux de chasse. Ce n'est d'ailleurs pas une exception, les Anglais ont le génie de la création et de la conservation des races d'animaux adaptés à leurs besoins. Le hunter, ou cheval de chasse, est devenu une des branches les plus importantes de l'industrie chevaline anglaise. L'organisation des steeple-chases à eu pour but de favoriser et de développer la création et le dressage des hunters. Mais la spéculation et la grande extension prise par les courses, les ont peu à peu détournées de leur destination et ont fini par constituer une catégorie particulière de chevaux, participant du cheval de course et du hunter, mais n'étant à vrai dire, ni l'un ni l'autre.

Le steeple-chaser et le hunter sautent et galopent évidemment tous les deux, mais d'une manière très-différente. Il s'agit pour le

Digitized by Google

premier de parcourir le plus vite possible une distance déterminée, hérissée d'obstacles presque généralement artificiels, préparés d'avance de manière à pouvoir être franchis grand train et d'un seul bond. Le cheval de steeple-chase conserve donc toujours forcément dans son allure, l'action du cheval de course, puisqu'il est entraîné comme lui, et cherche à galoper une certaine distance, dans le plus court espace de temps possible. Son action se trouve nécessairement quelque peu modifiée par la nature des terrains où il galope, et l'obligation de sauter, à des intervalles très-rapprochés, des obstacles plus ou moins sérieux. Il lui est impossible de s'étendre dans tout le développement de son allure, il doit forcément galoper plus haut pour être toujours prêt à s'enlever avec un temps d'arrêt à chaque saut, si court et si insaisissable qu'il puisse être. Sans cette condition le saut ne serait pas possible. Mais il poursuit néanmoins le même but que le cheval de course : aller d'un point à un autre, aussi vite que faire se peut. Les steeple-chases sont courus un train moins vite que les courses plates, mais excessivement plus rapide que celui de n'importe quelle chasse. La différence entre le train d'une course et celui d'un steeple-chase, est beaucoup moindre que celle existant entre celui-ci et l'allure d'une chasse, quelque vite qu'elle soit menée.

La question pour le hunter ne réside ni dans la vitesse du saut, ni dans le train. Tout cheval d'une naissance assez bonne, pour avoir une juste prétention à la qualification de hunter, possède, intrinséquement parlant, en lui-même un train nécessaire pour suivre une chasse quelle qu'elle soit. Il n'a nullement besoin du train indispensable au steeple-chaser. Il se trouve vis-à-vis de ce dernier dans le rapport du hack au cheval de course, et, à moins de très-rares exceptions, le meilleur hunter n'aurait aucune chance contre le plus médiocre steeple-chaser. On pourrait prétendre à la rigueur, que les hunters sont des chevaux, pas assez bons pour devenir steeple-chasers, et réciproquement les steeple-chasers trop bons pour être considérés comme hunters.

La définition serait à la fois vraie et fausse ; vraie, si l'on entend par bon la qualité réelle et intrinsèque, considérée au point de vue spécial et unique de la course ; fausse si l'on

Digitized by Google

emploie le mot bon dans son sens propre. Appliqué au cheval, comme au reste à presque toutes les choses de ce monde, le mot bon a des sens multiples et toujours relatifs ; il veut seulement dire que l'animal est bon relativement au service auquel on l'emploie. Or, des services différents exigent parfois des qualités absolument contraires, qui deviendraient même des défauts pour une destination autre. Ils s'ensuit que les dénominations de bon ou mauvais peuvent être indifféremment appliquées au même animal, suivant qu'il se trouve employé en dedans ou en dehors des limites de ses aptitudes naturelles.

Les qualités du steeple-chaser et du hunter, bien qu'ayant entre elles une extrême similitude, sont donc, à certains points de vue, essentiellement différentes. La vitesse et la rapidité dans le saut constituent, pour le premier, des conditions indispensables, non-seulement inutiles, mais nuisibles au second. Le hunter doit, avant tout, présenter à son cavalier une sécurité qui ne saurait exister chez le steeple-chaser. Il lui faut sauter sagement avec adresse et sang-froid, et non brutalement avec la violence du steeple-chaser qui, dans le grand train qui lui est imposé, peut difficilement mesurer et regarder ce qu'il fait, et se trouve forcé de compter beaucoup sur sa force d'impulsion, sa puissance musculaire, et faire surtout la part du hasard et de la chance. Il faut au contraire que le hunter laisse le moins possible à ces deux divinités des aventureux. Il doit savoir prendre un saut de pied ferme, c'est-à-dire s'arrêter pour prendre son élan, si la nature de l'obstacle comporte cette manière de sauter. En un mot, la question d'arriver le premier s'efface pour le hunter, devant celle de ne pas tomber, et de ne pas causer d'accidents à son cavalier qui prend un plaisir et ne fait pas un métier.

Il résulte de ces exigences contraires que le steeple-chaser et le hunter constituent, sinon deux espèces distinctes, au moins deux variétés très-différentes. Elles sont cependant assez connexes pour qu'un steeple-chaser soit apte à faire un hunter, s'il avait reçu cette destination et n'avait pas été entraîné, par conséquent soumis à une éducation presque opposée. Un bon hunter au contraire, dans la véritable acception du mot, ne peut être utilement transformé en steeple-chaser, qu'exceptionnelle-

Digitized by Google

ment, parce que la qualité première et indispensable, le train, lui fait ordinairement défaut. La manière de sauter étant généralement une affaire d'éducation, peut, au contraire, se modifier.

Le mot hunter a donc une signification propre, puisqu'il désigne une catégorie de chevaux définie et parfaitement distincte. Le hunter est le cheval spécialement et presque exclusivement destiné à la chasse. Il est élevé, dressé, dans cette unique destination, et n'en est détourné qu'autant qu'il y répondrait imparfaitement. Un hunter, quand il est connu en Angleterre pour sauter sûrement et porter un poids lourd avec sécurité, atteint parfois des prix excessivement élevés, dont le chiffre causerait un grand étonnement en France. C'est précisément au moment et dans les conditions où un cheval perd de sa valeur chez nous, que le hunter est à son apogée en Angleterre. Il faut, pour qu'il acquière un grand prix, qu'il soit ce que l'on appelle confirmé, c'est-à-dire connaissant parfaitement son métier, ayant chassé une ou deux saisons au moins, en donnant la preuve d'une aptitude réelle et d'un mérite positif. On ne peut nécessairement exiger, après une semblable épreuve, qu'il soit absolument neuf, et n'ait pas quelque trace de chute, ou l'une de ces tares insignifiantes qui enlèvent toujours chez nous, très à tort, une notable partie de la valeur d'un cheval. C'est un malheureux préjugé, à peu près général en France, de payer beaucoup plus cher un cheval neuf, que celui qui a fait ses preuves. On est beaucoup plus logique en Angleterre, où le prix est presque toujours en rapport avec le mérite réel de l'animal.

L'Irlande est le pays le plus justement renommé pour la production des hunters. C'est une spécialité que toute autre contrée d'élevage tenterait vainement de lui enlever. Un cheval, quel qu'il soit est toujours dressé en Irlande, de manière à pouvoir suivre des chiens de près ou de loin. Le saut semble être chez eux un don de nature; à moins de l'avoir vu il est impossible de se figurer ce dont un cheval irlandais est capable sous ce rapport. Aussi, quand ils sont complétement dressés, acquièrent-ils une grande valeur. Ils sont généralement achetés par des marchands anglais qui les vendent un prix encore plus élevé en Angleterre, où ils sont très-recherchés.

Digitized by Google

Hunter, comme beaucoup de mots anglais, a été adopté dans le langage usuel du sport en France, où il s'applique également à un cheval de chasse. Il y a, toutefois, une grande différence sinon dans le sens du mot lui-même, du moins dans l'idée qu'il comporte. La chasse étant tout autre en France qu'en Angleterre, ne nécessite pas les mêmes exigences pour le cheval que l'on y emploie. Tous les chevaux montables peuvent à peu près servir de hunters en France. Dans quelques forêts très-bien percées, avec des chiens très-vites, un certain train est nécessaire, si l'on veut suivre de près. Mais comme, sauf dans quelques contrées dont le nombre est très-restreint, il n'y a, à vrai dire, pas d'obstacles sérieux en France, un bon sauteur est tout à fait une superfluité. Aussi chasse-t-on en France avec des chevaux de toute espèce, de toute provenance et aussi de qualité très-différente. On est toujours à peu près sûr de rejoindre d'une manière ou d'une autre. Ceux qui aiment serrer les chiens, ont des chevaux de pur-sang, réformés des courses, d'un ordre très-inférieur, mais beaucoup au-dessus encore d'une semblable besogne. Les autres se montent comme il leur convient parfois même avec des chevaux de harnais. Dans les quelques pays, comme l'Anjou ou la Bretagne, où le terrain présente des difficultés sérieuses, on se sert généralement de chevaux du pays que l'on a surnommés *passeurs*, parce que la nature des obstacles demande plus d'adresse et d'habitude que de qualités de sauteurs proprement dits. Effectivement, les chevaux, chassant dans ces contrées, passent beaucoup plus qu'ils ne sautent.

L'expression de hunter est donc en France beaucoup plus un terme de convention qu'un mot exprimant une espèce de chevaux particulière et distincte. Néanmoins, elle s'emploie assez fréquemment pour désigner un cheval avec lequel on chasse.

HUNTING-COUNTRY veut dire, à proprement parler, un pays de chasse, ou mieux, un pays chassable, c'est-à-dire, où les dispositions du terrain, la nature des obstacles, permettent de chasser. Quand une localité présente des difficultés telles, qu'il est réellement impossible de les surmonter, on dit, ce n'est pas un hunting-country, c'est-à-dire, il est impossible d'y chasser,

Digitized by Google

l'état du terrain s'y oppose, ou les obstacles sont tels qu'il est impossible de les franchir. Il est de règle que l'on ne doit jamais mettre dans un tracé de steeple-chase, des difficultés qui ne puissent se rencontrer dans une hunting-country, autrement dit, que les difficultés doivent être sérieuses, mais possibles. On se sert également de cette expression pour indiquer qu'un tracé de steeple-chase est naturel, et ne contient que des obstacles que l'on rencontre sur un terrain de chasse.

HUNTSMAN (The). Cheval alezan-zain, né en Irlande en 1853, par Tupsley et Abess.

The Huntsman n'avait nullement, au moment de sa naissance, été entraîné pour devenir un cheval de courses; mais à l'âge de quatre ans, ayant fait preuve, comme cheval de chasse, d'une grande vitesse, MM. le capitaine Hunt et le capitaine Towneley l'achetèrent et le firent dresser pour les steeple-chases. Dès ses premières courses il porta toujours un poids élevé, et quoique courant avec les meilleurs chevaux d'Angleterre, fut toujours placé; à Liverpool il arriva d'abord troisième, puis second.

Considéré comme le premier cheval de l'époque, en 1860, il fut acheté 18900 fr.

En 1862, à Liverpool, Huntsman gagna le grand National Steeple-chase de 22375 fr., battant Bridegroom.

A Doncaster, il partit dans le grand steeple-chase, mais tomba boiteux, et fut arrêté au milieu de la course.

Depuis l'âge de quatre ans, The Huntsman courut dix-neuf fois, et sortit vainqueur sept fois.

En 1857, sa première course gagnée fut de 1750 fr.; en 1858, il gagna à Warwick deux prix, un de 11125 fr., et un autre de 3500 fr.; en 1860, à Coventry, il gagna 3000 fr.; à Northampton, 4250 fr.; en 1861, à Rouen, 6000 fr., et enfin à en 1862, à Liverpool, 22375 fr.

HURDLE-RACE. La traduction littérale de hurdle-race est courses de haies. (Voy. Courses de Baies.)

Digitized by Google

I

IMMOBILITÉ. Affection spéciale, mal connue dans ses causes, à siége incertain, dont le symptôme prédominant consiste dans l'impossibilité du *Reculer*.

Le cheval atteint d'immobilité, et qu'on force à reculer, résiste à l'action du mors, se défend, se cabre et, quelquefois, se renverse. Cette affection est extrêmement rare chez les chevaux de pur-sang. L'immobilité est classée dans les vices rédhibitoires. Le délai de garantie est de neuf jours.

IMPOSTEUR. Lorsqu'un cheval offre dans son apparence extérieure et dans son action tous les signes qui font pronostiquer un animal de grande espérance, quand, à ces présomptions, il joint des essais favorables, il arrive pour la première fois sur l'hippodrome précédé d'une réputation anticipée. Si toutes ces espérances sont déçues et que le cheval, à deux ou trois reprises différentes, se montre absolument au-dessous de ce que l'on attendait de lui, on dit : c'est un imposteur. Cette expression, empruntée à la langue anglaise, équivaut à la qualification plus vulgaire employée par les maquignons en parlant d'un cheval dépourvu de qualités, malgré une très-belle apparence, et qualifié par eux de *voleur*.

INTERDICTION. L'interdiction est une pénalité prononcée dans certains cas, par le Règlement, contre les propriétaires, entraîneurs, ou jockeys, qui se sont rendus coupables de délits prévus par le Code des courses. L'interdiction, suivant la gravité des circonstances, peut être définitive ou temporaire. Dans le premier cas, le propriétaire, l'entraîneur ou le jockey ne peuvent plus faire courir, entraîner, ou monter dans aucune course. Si l'interdiction est temporaire, la décision qui la prononce en limite la durée.

Digitized by Google

L'interdiction autrefois était limitée au ressort de la jurisprudence du Comité où elle avait été prononcée. Ainsi, un propriétaire, un entraîneur ou un jockey, frappé d'interdiction en France, pouvait exercer son industrie en Angleterre et réciproquement. Une interdiction encourue sur un hippodrome n'était pas obligatoire de plein droit sur le terrain d'une société voisine, l'exécution en était laissée à l'appréciation des juges. Un semblable état de choses rendait la pénalité en grande partie illusoire, en présence du développement et de la connexité des courses dans tous les pays, et pouvait donner lieu à de graves abus. Par suite d'une convention passée entre les deux Jockey-Clubs français et anglais, les pénalités prononcées dans l'un des deux pays sont signifiées au Jockey-Club de l'autre ; cette déclaration les rend exécutoires partout. Il en est de même sur tous les hippodromes français où le règlement de la Société d'encouragement est en vigueur, c'est à-dire la presque totalité des sociétés de courses.

Cette mesure est devenue indispensable, en raison surtout du manque d'obéissance des jockeys vis-à-vis des starters. Ces désordres auraient promptement pris d'inquiétantes proportions, si la répression fût restée aussi insuffisante.

J

JAMBES (Se mettre sur ses). On désigne ainsi le plus ou moins de facilité qu'éprouve un cheval dans la transition qui précède toujours le passage d'une allure modérée à l'extension du train de course dans toute son étendue. Cette transition ne peut nécessairement pas être instantanée, mais elle s'opère chez chaque cheval avec plus ou moins de célérité. Un cheval qui, en raison de sa construction, éprouve une extrême facilité à passer rapidement de la presque immobilité du départ à la plus grande extension de sa vitesse, trouve dans cette faculté un grand avantage pour les courses à courtes distances. S'il se mène,

Digitized by Google

bien, cette facilité lui est également profitable dans une course quelle qu'elle soit, en lui permettant de se placer à sa convenance au départ, et de modérer son allure ensuite, quand il se trouve au rang qui lui convient. On dit, en ce cas : Il se met vite sur ses jambes.

D'autres, au contraire, ont besoin, pour s'étendre dans leur allure, d'un certain espace, et ne se mettent dans leur véritable train qu'en s'allongeant progressivement. Ils ont nécessairement un désavantage au départ, et si leur qualité réelle ne compense pas cet inconvénient, leur chance est moins bonne. D'autant plus qu'il y a peu de remèdes à cette disposition, résultant le plus souvent de la construction de l'animal. Si l'on veut le presser et précipiter son mouvement, il se brouille, se désunit, et au lieu de remédier au mal, on l'augmente. On dit de cette catégorie de chevaux : Ils sont lents à se mettre sur leurs jambes.

JENNINGS (Henry). Henry Jennings est un des meilleurs entraîneurs que nous possédions, on peut également le considérer comme une des physionomies les plus originales et les plus typiques du turf français. Nul n'a porté plus loin l'étude et l'intuition du cheval de course. Henry Jennings est presque un innovateur dans l'art de l'entraînement; il s'est, le premier, affranchi des anciennes pratiques qui tenaient le cheval dans un état trop artificiel. Ses chevaux courent généralement plus haut d'état que les autres, surtout au commencement de la saison; aussi accomplissent-ils, pendant tout le cours de l'année, une suite non interrompue de courses le plus souvent heureuses. On a, parfois, reproché à Henry Jennings de suivre trop cette méthode qui lui est particulière, et de ne pas amener un cheval complétement prêt à un jour donné. C'est une erreur; sa manière n'est nullement exclusive d'un entraînement excessivement fin à point nommé; il l'a prouvé à maintes reprises, et entre autres avec Ruy-Blas, dont la préparation présentait de grandes difficultés; le cheval est arrivé pour le grand prix de Bade, aussi prêt que possible.

Henry Jennings est, au reste, par caractère, entreprenant, aventureux et innovateur. Il a tenté dernièrement une innova-

Digitized by Google

tion audacieuse qui a, du reste, pleinement réussi. Frappé des inconvénients de la ferrure, de la difficulté de trouver parfois dans les déplacements un maréchal expérimenté, il a imaginé d'entraîner et de faire courir ses chevaux sans fers. Cette tentative a été couronnée de succès et aujourd'hui le plus grand nombre des chevaux placés sous sa direction travaillent déferrés, et malgré tout ce qu'on a pu dire de cette innovation inusitée, ils ont les pieds en excellent état ; il est à remarquer, en outre, que comparativement au nombre des chevaux dont il dirige la préparation, il y a chez lui, toute proportion gardée, moins d'accidents que partout ailleurs.

Henry Jennings est en France depuis son extrême jeunesse ; il est venu d'Angleterre avec Th. Carter, à l'origine des courses. Quelques temps après, il entra au service de M. le prince Marc de Beauvau, et ne tarda pas à montrer une habileté et une aptitude telles, que l'écurie du prince figura bientôt au nombre des plus importantes de cette époque. Henry Jennings a dirigé l'écurie de la Morlaye dans les différentes mains où elle passa successivement, jusqu'au moment de l'association de MM. le comte de Lagrange et le baron Nivière. Il resta pendant deux années environ à la tête de l'écurie française de l'association, puis fonda un établissement d'entraînement public à la Croix-Saint-Ouen (près Compiègne). Sa réputation, la confiance qu'il inspirait à tous les points de vue, donnèrent bientôt à cet établissement des proportions encore inconnues en France, elle devint un auxiliaire puissant pour les courses, en permettant à plusieurs propriétaires d'avoir isolément des écuries, d'une importance restreinte, conduites cependant avec tout le soin et l'habileté des mieux favorisés sous ce rapport. Henry Jennings entraîne à la fois pour MM. le comte de Juigné, Paul Aumont, E. de la Charme, Delâtre, André et quelques autres propriétaires, ayant chacun un ou deux chevaux seulement. La moyenne de l'écurie s'élève ordinairement à soixante ou soixante-dix chevaux.

JENNINGS (Tom). Tom Jennings est le frère cadet de Henry Jennings ; l'intuition de l'entraînement paraît inné dans la famille. Les deux frères se sont acquis une réputation égale et

Digitized by Google

aussi justement méritée. A tort ou à raison, on établit quelques différences entre eux. Les chevaux dirigés par Henri sont, dit-on, plus aptes à rester en condition pendant un long espace de temps, parce qu'au début il ne pousse pas leur préparation aussi avant. Nul, au contraire, n'excelle comme Tom Jennings à amener au poteau un cheval dans le maximum de sa condition à un jour et pour une course donnés. Il a effectivement fait de véritables tours de force sous ce rapport: l'apparence extérieure de certains chevaux préparés par lui en vue d'une course importante constitue une véritable œuvre d'art, ils sont pour ainsi dire sculptés. Il est assez dans la nature de l'esprit humain de chercher toujours à refuser à celui-ci la qualité que l'on accorde à celui-là, et réciproquement. La vérité est que les deux frères Jennings sont deux entraîneurs hors ligne; chacun porte sa nature et son caractère dans ce qu'il entreprend, il existe nécessairement certaines différences dans la manière de faire les mêmes choses. Mais les hommes supérieurs comme Henri et Tom Jennings arrivent au même but avec des moyens absolument les mêmes, différant peut-être seulement dans la manière de les appliquer. Henry est peut-être plus disposé à s'écarter de la route tracée, Tom plus rigide observateur de la règle, et, dit-on, un peu sévère avec ses chevaux. Ce sont deux hommes d'une intelligence peu commune et d'une grande supériorité dans leur spécialité. Ils ont, l'un et l'autre, le sentiment du cheval développé à un degré très-remarquable, une longue expérience et une profonde connaissance de leur métier.

Peu d'entraîneurs ont eu une carrière aussi heureuse que celle de Tom Jennings. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer les noms de Gladiateur, Fille-de-l'Air, Trocadéro, Hospodar, etc. Tom Jennings était au service de M. Alexandre Aumont, lorsque celui-ci vendit son écurie à M. le comte de Lagrange. On ne pouvait laisser le soin de continuer le succès de ce magnifique lot d'animaux à des mains plus habiles. Tom Jennings est resté à la tête de l'établissement de M. le comte de Lagrange, jusqu'au moment où il a mis ses chevaux en vente. Aujourd'hui, il dirige l'écurie fondée récemment par M. Lefèvre. C'est l'établissement le plus considérable qui ait encore existé; il compte environ cent quinze chevaux à l'entraînement. Ce

Digitized by Google

chiffre seul donne la mesure de l'activité et de la capacité de Tom Jennings.

JEU (Faire le). Quand un cheval, au lieu de courir dans le groupe, c'est-à-dire à côté du plus grand nombre des concurrents, prend la tête dès le départ, on est convenu de dire qu'il fait le jeu. Cette expression vient probablement, quand elle est employée dans ce sens, c'est-à-dire appliquée à un seul cheval appartenant à un propriétaire qui n'en a pas d'autre dans la course, de ce qu'en adoptant cette tactique, il fait le train et force les autres à suivre *son jeu*, sous peine de lui laisser prendre une telle avance qu'ils courent risque de ne pas le rejoindre.

Faire le jeu présente une signification beaucoup plus rationnelle, quand on applique cette périphrase à l'un de deux chevaux appartenant au même propriétaire, et courant ensemble dans la même course. Généralement, quand un propriétaire fait partir deux chevaux dans une course, comme toujours il désire gagner avec l'un plutôt qu'avec l'autre, celui sur lequel il ne compte pas, ou avec lequel il ne veut pas gagner est, d'ordinaire, sacrifié d'avance. On le fait partir seulement pour assurer la chance de son compagnon, et lui rendre, pendant la durée de la course, tous les services légalement possibles, en un mot il fait le jeu de celui qui est destiné à gagner. C'est un grand avantage d'avoir deux chevaux dans la même course, parce qu'on peut régler le train à son gré, l'un des deux associés peut impunément partir grand train, prendre une place avantageuse contre la corde et la céder ensuite à son camarade au moment opportun. Mais pour faire utilement le jeu il faut que les deux chevaux soient d'une qualité suffisante pour inspirer une crainte sérieuse à leurs adversaires. Si, comme cela arrive souvent, on emploie un animal dépourvu de tout mérite, pour exécuter cette tactique, personne ne s'en préoccupe, on le laisse aller à son gré, étant toujours certain de le rejoindre quand on le voudra. Si, par surprise, il prenait une avance démesurée, il serait obligé de gagner pour son compte, et l'intention du propriétaire ne serait pas remplie; il pourrait même, en ce cas, perdre beaucoup d'argent, s'il avait parié pour le cheval avec lequel il comptait gagner.

Digitized by Google

La tâche de faire le jeu est aussi difficile au moins pour le jockey qui l'exécute, que pour celui chargé de monter le favori du propriétaire. Il doit posséder un grand tact, afin de ne pas faire un jeu désespéré et inutile, en marchant un train tel que son cheval ne puisse le soutenir pendant toute la durée du parcours. Il doit cependant mener la course assez vite pour que son camarade y trouve un avantage. Il lui faut se réserver pour la dernière phase de la lutte, où il doit encore occuper aux premiers rangs une bonne place, et la céder à son compagnon, quand celui-ci arrive et se détache pour gagner. L'exécution de cette manœuvre demande un tact, une précision que ne possèdent pas tous les jockeys. Quant à ce qu'on est convenu d'appeler un jeu désespéré, c'est-à-dire un cheval qui part à toute volée, marchant aussi vite qu'il peut, ce n'est pas faire le jeu, et, à vrai dire, ce n'est rien faire du tout. Les concurrents, certains de le rejoindre, le laissent aller et ne s'en occupent pas.

JEUNE PREMIÈRE. Pouliche baie, par West-Australian et Partlet. Jeune Première, appartenant à M. Lupin, arriva en 1867 deuxième dans la poule des produits (1000 fr.); deuxième dans le prix de l'Empereur (2000 fr.); et première dans le prix de Diane (20900 fr.), à Chantilly.

En 1868, elle gagna le prix principal à Saint-Brieuc (2650 fr.); le grand prix de la ville de Sedan (3080 fr.); le prix Denis Papin, à Blois (5000 fr.); le prix Impérial, à Périgueux (4350 fr.); et enfin arriva deuxième dans le prix de Vernet, à Craon (200 fr).

JOCKEY. Si l'entraîneur peut être justement considéré comme la base fondamentale de toute écurie d'entraînement, le jockey est, sans contredit, un élément de succès sinon égal, au moins aussi indispensable. L'ignorance, où l'on est généralement en France, des courses et de toutes les questions qui s'y rattachent, ne s'arrête pas aux chevaux et s'étend à tout ce qui les concerne. Le jockey n'a nécessairement pu y échapper, il est considéré généralement comme un être d'exception, presque un produit artificiel. Les récits fantaisistes sur le cheval de course, son

Digitized by Google

hygiène, les soins dont il est l'objet sont également mis en circulation sur les jockeys.

Il existe, au reste, une similitude entre eux, en ce sens que, destinés tous deux à une spécialité exclusive, ils doivent, l'un et l'autre, être doués de certaines qualités naturelles développées par l'exercice, c'est-à-dire l'entraînement. Cette obligation n'atteint pas davantage la constitution du jockey que celle du cheval; elle lui fait acquérir, au contraire, une force et une puissance auxquelles il ne parviendrait jamais sans ce régime salutaire.

Un jockey, au lieu d'être, comme beaucoup de gens se l'imaginent encore, un être débile, rachitique, amaigri par un système énervant, est, proportionnellement à sa taille et à son volume, plus fort qu'un autre homme du même physique.

La première condition indispensable pour assurer l'avenir d'un jockey est le poids, c'est-à-dire qu'il doit être d'une complexion telle que, sans être obligé de se faire maigrir outre mesure, il puisse monter au poids de course moyen, c'est-à-dire, en France, cinquante à cinquante-deux kilogrammes. Comme les hommes d'un semblable volume son en fin de compte, des exceptions, on a mis en circulation les bruits les plus étranges sur la manière employée par les Anglais pour arriver à confectionner une race de jockeys. La vérité est que, ce métier étant très-lucratif, les hommes en état de le pratiquer s'y sont adonnés de préférence, formant une sorte de classe à part; ils se marient généralement entre eux. Un jockey épousant la fille d'un de ses camarades plus âgé, il est assez naturel qu'en vertu de la loi immuable de la transmission, leurs enfants leur ressemblent et embrassent la même carrière. Là se trouve tout le secret de la formation de cette race d'hommes, exceptionnelle à certains points de vue, il faut en convenir.

Le métier de jockey exige si bien un caractère spécial et des aptitudes toutes particulières, qu'en dehors même de la condition obligée d'un physique exceptionnel, ils sont tous Anglais, à d'infiniment rares exceptions près. On n'a cependant rien négligé en France pour attirer dans cette spécialité les jeunes garçons que leur aptitude naturelle pouvait y rendre propres. Quelques-uns ont répondu à l'appel, en vue d'un gain beau-

Digitized by Google

coup plus élevé que celui qu'ils pouvaient espérer ailleurs. Sans parler des grandes célébrités dont la fortune est rapidement assurée, tout jockey d'une bonne conduite, et montant convenablement, est certain d'arriver à une aisance très-raisonnable. L'apprentissage des jockeys français n'a pas été de longue durée ; tous, à deux ou trois exceptions près, y ont bientôt renoncé, les uns par incapacité absolue, d'autres dégoûtés des hasards du métier, de la discipline indispensable dans une écurie d'entraînement, le plus grand nombre trouvant trop rude l'obligation de se faire maigrir.

On peut donc dire que tout jockey est presque nécessairement Anglais. Cependant, le développement des courses en France a provoqué l'établissement définitif d'un nombre assez considérable d'entraîneurs et de jockeys anglais, car la même incapacité paraît exister chez nous pour l'un et l'autre de ces auxiliaires indispensables du cheval de course. Ils se sont fixés dans le pays, principalement à Chantilly, vivant et se mariant entre eux, formant enfin une sorte de colonie internationale qui finira par se naturaliser entièrement, les habitudes et la manière de vivre de notre pays faisant de plus en plus partie intégrante de leur existence.

Après la taille, la qualité indispensable d'un jockey est la plus grande vigueur possible, comparativement à son volume, bien entendu. Il doit être un petit hercule. Un jockey a effectivement besoin d'une excellente poitrine, sans laquelle il ne supporterait pas la rapidité exceptionnelle du train de course. Sans devoir être un athlète, il lui faut une certaine force dans les bras : un cheval de course, même le plus docile, se portant plus ou moins sur la main beaucoup plus qu'aucun autre.

Certaines aptitudes naturelles sont nécessaires au jockey, comme dans toute autre profession, mais ils ne peuvent jamais remplacer l'expérience; une longue pratique seule les développe, et quelles que soient les dispositions d'un jeune jockey, il ne devient complet qu'après plusieurs années d'exercice. Une des plus grandes difficultés du métier consiste dans la juste appréciation du train dont une course est menée ; il suffit de ne pas s'en rendre compte pour être battu dans maintes occasions où l'on devrait gagner. Il n'existe pas de jockey sans cette con-

Digitized by Google

dition première ; elle se développe évidemment par l'habitude, mais certains hommes en ayant l'intuition naturelle en acquièrent promptement la pratique. Cette étude demande une certaine intelligence ; ceux qui la possèdent conservent toujours une grande supériorité.

Tous les jeunes garçons employés dans les écuries de course, ont généralement plus ou moins l'ambition de devenir jockeys ; mais c'est un métier beaucoup plus difficile et demandant une somme de qualités, naturelles et acquises, beaucoup plus grande qu'on ne le pense généralement. Aussi y a-t-il beaucoup d'appelés et relativement peu d'élus. Quelques-uns même doivent y renoncer au moment de toucher le but; monter en public est très-différent de monter à l'exercice, et quelques jeunes garçons s'étant comportés, même en essai, de manière à donner de justes espérances, ne conservent pas dans une course le sang-froid, l'a-propos et la précision indispensables pour défendre fructueusement la chance d'un cheval. Ceux-là, malgré leur talent et leur habileté comme cavaliers, ne deviennent jamais jockeys.

La connaissance du train est donc la première qualité que doit posséder un bon jockey ; mais elle lui deviendrait inutile s'il manquait des aptitudes indispensables pour en profiter. Il doit donc avoir assez d'habitude pour essayer, en prenant son canter, le caractère du cheval qu'il monte, la nature de sa bouche, la manière dont il aime à être mené, car le plus souvent un jockey arrive sur le terrain, pour monter un cheval qu'il n'a jamais vu. Ceux qui sont engagés à l'année dans une écurie dont ils connaissent les chevaux, ont un grand avantage ; ils peuvent avoir des audaces que celui moins familiarisé avec sa monture ne saurait se permettre.

Le sang-froid, ce que l'on est convenu d'appeler la tête, lui est également indispensable. On dit même en Angleterre la première qualité d'un jockey est la tête, la seconde les bras, l'une lui sert à mener moralement son cheval, l'autre à le conduire physiquement. Un jockey, pendant toute la durée d'une course, doit être constamment maître de lui pour se rendre compte de tout ce qui se passe à ses côtés, afin, s'il se produit un accident inattendu, d'en profiter, changer même de tactique

Digitized by Google

au besoin, si les circonstances l'exigent. Il n'est nullement nécessaire pour cela d'un événement en dehors du cours ordinaire de choses, mais de circonstances imprévues qui ne manquent presque jamais de se produire dans un champ nombreux. La perte d'une course parfois certaine, où un succès improbable et inespéré tiennent fréquemment au plus ou moins d'a-propos et de décision avec lesquels un jockey profite des circonstances, ou hésite à prendre une décision. Toutes ces différentes conditions sont peu aisées à remplir, mais c'est précisément en raison des difficultés qu'elles présentent, qu'un bon jockey n'est pas un homme ordinaire, et que ce métier ne peut être exercé, comme le pensent certaines personnes, par le premier garçon d'écurie venu.

Les aptitudes d'un jockey sont diverses comme celles de tous les gens adonnés à une spécialité exclusive et y portant leur caractère et leurs qualités physiques. Quelques-uns, excellents dans une des phases de cette difficile besogne, sont défectueux dans d'autres, et réciproquement. Ainsi, certains jokeys sont réputés pour monter à merveille les courses à courtes distances, parce qu'il entre dans leur manière de saisir un cheval au départ avec plus d'instantanéité qu'un autre, par conséquent, de prendre un avantage d'autant plus important que le parcours est moindre. D'autres, au contraire, sont plus recherchés pour les courses longues, parce que leur excessive connaissance du train les empêche de faire la moindre faute dans une épreuve où le succès dépend, avant tout, d'un sentiment particulier consistant à régler l'allure de son cheval sur le chemin qu'il doit faire. Quelques jockeys, comme le célèbre Fordham, ont une grande réputation pour tirer à l'arrivée, c'est-à-dire dans les cinquante derniers mètres, tout ce qu'un cheval peut donner, et de battre ainsi souvent un adversaire d'un mérite égal, quelquefois même légèrement supérieur.

Cette manière est la plus en vogue, parce qu'elle ne manque jamais d'impressionner vivement le public et de lui donner une haute idée du jockey qui, au moment où sa chance paraît désespérée, sauve la position à force d'énergie. Les coups d'éperons et de cravache, inséparables de cette méthode, sont pour beaucoup dans l'effet infaillible qu'elle produit sur le specta-

Digitized by Google

teur. On induit souvent à tort que le jockey qui l'emploie est très-supérieur à son rival, celui-ci a peut-être au même degré des qualités opposées, et ne fait pas pendant la course les fautes que commet souvent son vainqueur, erreurs qui peuvent être tout aussi compromettantes pour le succès définitif. Si l'on comparait les résultats généraux de fin d'année, on trouverait que l'un et l'autre se sont réciproquement battus à peu près autant de fois à l'aide d'une tactique contraire. Leur manière est également bonne, elle est seulement différente.

Le jockey parfait, si la perfection était possible, serait celui, qui réunirait au plus haut degré toutes ces qualités; mais un jockey type n'a jamais existé et n'existera jamais, parce que précisément ces aptitudes sont exclusives les unes des autres; elles tiennent à la nature et au caractère des hommes, différant essentiellement entre eux. Il faut, cependant, qu'un jockey remplisse toutes ces exigences dans une certaine mesure, car l'emploi de chacune d'elles est absolument indispensable pour le métier qu'il exerce. Tous les jockeys possèdent donc l'ensemble de ces qualités, dans une proportion inégale, il est vrai. L'une ou l'autre se trouve plus ou moins saillante chez tel ou tel jockey et exerce nécessairement une influence sur sa manière de monter.

Ces considérations doivent entrer pour beaucoup dans les ordres que les jockeys reçoivent de leurs maîtres avant la course. Évidemment si on leur impose une tactique absolument en dehors de leurs moyens ou de leur manière habituelle de faire, ils ne l'exécuteront pas, ou le feront de manière à compromettre la chance du cheval qu'ils montent. Il est donc plus prudent de leur laisser quelque latitude à ce sujet. Ces différences font que tel jockey, sans être absolument supérieur à un autre, monte mieux un certain cheval, parce que le caractère ou les qualités de celui-ci rentrent davantage dans sa manière.

Le rôle important qui incombe aux jockeys dans les courses, a dû nécessairement donner lieu à une réglementation spéciale; sans cette précaution il eût été impossible d'obtenir la subordination nécessaire au bon ordre, et à la garantie que tous doivent trouver. Il est expressément défendu aux jockeys de couper leurs adversaires, c'est-à-dire de venir se placer immé-

Digitized by Google

diatement devant eux sans avoir au moins une longueur d'avance, afin de ne les gêner en rien. On leur interdit également de prendre tout avantage illicite : la pénalité, en semblable circonstance, consiste en amendes ou mise à pied, c'est-à-dire interdiction de monter pendant un temps plus ou moins long. Cette dernière punition est la plus sérieuse ou pour mieux dire. la plus effective, parce qu'elle frappe le jockey lui-même, en l'empêchant de gagner sa vie pendant tout le temps que dure l'interdiction. L'amende est presque toujours illusoire, parce que d'ordinaire elle est payée par le propriétaire. Dans certains cas d'une gravité exceptionnelle, comme fraude, cheval arrêté intentionnellement, la mise à pied peut être définitive, et l'interdiction prononcée à jamais contre le délinquant ; dans ce cas, sa carrière est perdue.

C'est au départ, principalement, que ces pénalités ont le plus fréquemment occasion d'être appliquées, presque tous les jockeys ont peine à se défendre de la tentation de prendre un départ avantageux, surtout si l'un d'eux manifeste cette intention. Tous deviennent donc d'autant plus attentifs, et préféreront risquer un faux départ dans la crainte d'être surpris, et de laisser un de leurs adversaires prendre un aussi grand avantage. Cette intempestive émulation cause souvent une confusion qui se prolongerait indéfiniment, si le juge n'avait les moyens disciplinaires d'y remédier. (Voy. DÉPART et STARTER.)

Le jockey est donc, après l'entraîneur, le personnage le plus important d'une écurie de course. Ces deux individualités se cumulent rarement, tout au moins avec la même supériorité. Le fait n'est cependant pas sans exemple ; en France, Charles Pratt, après avoir été longtemps un de nos premiers jockeys ayant pris la direction de l'écurie de M. le major Fridolin, est devenu entraîneur de premier ordre, et a continué néanmoins à monter en course les chevaux qu'il entraînait, avec la même supériorité. Nul ne pouvait au reste mieux les connaître. C'est même pendant la période où il remplissait cette double fonction, que la carrière de C. Pratt, comme jockey, s'est élevée à son apogée, puisqu'il a gagné trois fois le prix du Jockey-Club et une fois le Grand Prix de Paris. Dans l'une de ces quatre

Digitized by Google

brillantes victoires seulement, il montait un cheval qu'il n'avait pas entraîné, Florentin, à M. Delamarre.

Généralement, quand un jockey devient entraîneur, il renonce à monter lui-même, le second de ces deux emplois absorbant suffisamment toute l'attention et les soins de l'homme même le plus actif. La responsabilité et la surveillance d'une écurie importante font d'un entraîneur le *deus ex machinâ* de l'établissement. Aussi l'exemple de C. Pratt est-il une très-rare exception. (Voy. aussi MONTE D'UN JOCKEY.)

JOCKEY-CLUB. C'est en 1833, que s'est fondée à Paris, sous le nom de Jockey-Club, une Société composée à cette époque à peu près de tous les hommes du monde élégant, aimant les chevaux, et s'occupant de toutes les questions relatives à l'élevage et à l'amélioration des races françaises. Aucune doctrine précise, aucun principe défini n'avait été émis à ce sujet depuis la révolution de 1789. La routine, la fantaisie présidaient à l'élevage du cheval, comme au choix de l'étalon et de la poulinière. Le mot race était vide de sens, ceux de pur sang, de demi-sang, eussent, à ce moment, passé pour des formules cabalistiques. Chacun se plaignait de la décadence non interrompue de nos races chevalines, sans être parfaitement certain qu'elles eussent jamais existé. Le rôle de l'Administration des Haras, enfermé dans d'étroites limites, n'exerçait aucune action sur le mouvement de l'élevage, et se bornait à lui fournir des étalons, choisis au hasard, sans discernement, ni idée bien arrêtée de faire une chose plutôt qu'une autre.

La seule fondation pouvant présenter le caractère d'une doctrine quelconque, avait été esquissée sous la Restauration, par M. le duc de Guiche et M. le comte Alexandre de Girardin, dans la fondation du haras de Meudon. M. le duc de Guiche et M. le comte Alexandre de Girardin, avaient un pressentiment, que l'introduction d'une race pure était seule capable de régénérer nos espèces abâtardies, ou de suppléer à l'absence de toute race bien caractérisée. Mais cette première ébauche d'un principe qui devait bientôt résumer la question tout entière, eut peu de retentissement, les idées à cette époque n'étant pas encore

Digitized by Google

tournées vers ces études. Le principe que la Société d'encouragement était appelée à féconder, n'était formulé que vaguement dans un cercle très-étroit d'amateurs de chevaux, et n'exerça aucune influence sur la masse générale des éleveurs ; au contraire, l'opposition qu'il rencontra fut très-énergique dès le début et rallia, à peu près, tous ceux qui s'occupaient ou étaient censés s'occuper de ces questions.

Le Jockey-Club, ou Société d'encouragement, se composait au début de quatorze membres fondateurs seulement : S. A. R. le duc d'Orléans, S. A. R. le duc de Nemours, membres honoraires ; MM. Caccia, le comte de Cambis, Achille Delamarre (oncle de M. Henri Delamarre), le comte Demidoff, Fasquel, Charles Laffite, Ernest Leroy, le chevalier de Machado, le prince de la Moscowa, de Normandie, Rieussec, lord Henri Seymour.

Le premier soin de la Société fut de publier un programme, où son but, le mal qu'elle se proposait de réparer, les moyens qu'elle comptait employer étaient clairement indiqués. Le rapport de la Société commençait par constater, ce qui était au reste reconnu par tous, l'état déplorable, de toutes nos espèces chevalines, dont l'élevage, abandonné à lui-même, sans direction ni conseils, errait à l'aventure, et menaçait de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges, des éléments auxquels on pouvait demander l'espérance d'une régénération. S'inspirant de l'exemple de l'Angleterre, où les choses avaient suivi une marche absolument contraire la Société concluait que le remède le plus efficace à un semblable état de choses, résidait dans la création d'une race pure indigène, dont les meilleurs sujets, après avoir été éprouvés par la sélection de la course, seraient livrés à la reproduction. La puissante influence d'une race pure et confirmée, rendrait alors aux espèces secondaires la virtualité qui leur faisait défaut. C'était, en un mot, la doctrine de l'amélioration par l'emploi, à peu près universel, de l'étalon de pur sang comme mode régénérateur. Cette doctrine, judicieusement appliquée en Angleterre, avait produit d'immenses résultats, qu'il était impossible de ne pas reconnaître, les espèces chevalines de ce pays, sans exception, ayant une incontestable supériorité sur toutes celles du monde entier.

Digitized by Google

La première condition était nécessairement la fondation de courses régulières, qui pouvaient séules favoriser la création et le développement de cette race pure, destinée à être répandue sur toute la surface du territoire. Une semblable doctrine ne pouvait manquer de provoquer une formidable opposition dans un pays où aucune étude sérieuse, aucune expérience, n'avait préparé les esprits à une innovation aussi radicale. Les courses avaient, d'ailleurs, toujours eu le privilége de surexciter l'opinion qui, depuis longtemps, n'avait pas dissimulé une hostilité de parti pris à chaque tentative de cette nature. Il fallait une certaine audace, et une conviction bien arrêtée pour aborder aussi franchement la question. L'Administration des Haras voyant d'ailleurs son autorité, son omnipotence, c'est-à-dire ses appointements, compromis, n'avait pas été la dernière à lever l'étendard contre ces hardis novateurs. Cette opposition fut, néanmoins, fort heureusement contrainte de se formuler avec une certaine mesure, la nouvelle Société s'étant mise sous le patronage direct de deux des princes de la famille régnante.

La Société donnait les raisons de la préférence qu'elle accordait au cheval de pur sang anglais sur le type primitif arabe, beaucoup plus en faveur dans le public. Il était d'abord assez difficile de se procurer des reproducteurs arabes purs, pouvant faire preuve d'une origine certaine, les races orientales sans mélange existant seulement sur quelques points de la Syrie, où les Arabes s'en défont difficilement, surtout pour les vendre aux Européens. Ajoutons que les acquéreurs éprouvent, eux-mêmes, beaucoup de difficultés à se rendre un compte bien exact des certificats qu'on leur délivre. Le cheval de pur sang anglais est, d'ailleurs, un résultat tout acquis, acclimaté en Angleterre, pouvant par conséquent être très-aisément transplanté en France, sans risquer de subir l'influence climatérique, inévitable pour un animal expatrié dans une contrée très-éloignée de son pays natal. Il était donc beaucoup plus simple de profiter de l'expérience et des études de nos voisins, que de chercher à refaire, étape par étape, la route qu'ils ont parcourue. Si logique que fût ce raisonnement, il devint la base du débat qui devait s'engager et n'est pas encore

Digitized by Google

terminé, entre la Société d'encouragement et les opinions dont l'Administration des Haras s'est faite l'expression.

Les moyens d'action de la Société d'encouragement consistaient donc à créer, développer et encourager l'institution des courses, à engager l'Administration des Haras à lui venir en aide par des subsides indispensables pour une semblable création. Celle-ci ne pouvant se refuser à l'adoption d'une doctrine puissamment patronnée, feignit de vouloir suivre le mouvement imprimé, mais avec l'intention de le miner et de le combattre en semblant le seconder. Cet antagonisme s'est au reste perpétué avec des alternatives diverses, et a paralysé en partie les efforts désintéressés de la Société d'encouragement, qui, sans cette malveillance acharnée, aurait généralisé un principe dont le pays eût recueilli les bienfaits sans restriction aucune.

La Société d'encouragement ne tarda cependant pas à réaliser son programme ; elle institua des prix de courses, publia des règlements, un code des courses, et nomma un comité chargé de résoudre les questions douteuses, qui pourraient surgir du nouvel ordre de choses, et prendre toutes les mesures nécessaires pour sa prospérité et son développement. On choisit enfin trois commissaires, chargés de juger en dernier ressort toutes les difficultés survenant dans les courses de la Société.

Le Code primitif des courses fut remis en vigueur, mais appliqué seulement dans les courses de la Société. L'Administration des Haras voyant l'impossibilité d'arrêter l'élan des courses en France, parut en adopter le principe ; mais, prétendant seulement qu'elles étaient mal comprises par le Jockey-Club et devaient être appuyées sur d'autres bases, elle produisit un règlement particulier. Il en résulta de longs tiraillements, qui cessèrent enfin quand le Règlement administratif fut abrogé, et celui du Jockey-Club adopté pour toute la France.

Peu à peu, le public prenant goût au spectacle des courses, les recettes des réunions de Paris augmentant progressivement, la Société éleva le nombre et la valeur des prix. Le prix du Jockey-Club (Voy. Derby Français), fixé primitivement au chiffre de 5000 fr., atteignit, progressivement, celui de 20 000.

Lorsque éclatèrent les événements de 1870, le Jockey-Club

Digitized by Google

avait tellement développé le goût des courses en France, qu'elles étaient devenues presque une institution nationale comme en Angleterre. Notre production de pur sang s'était élevée au niveau de celle de nos voisins, si ce n'est comme quantité, au moins comme qualité.

Le nombre des membres du Jockey-Club est illimité, mais les candidats sont soumis à un scrutin de ballottage, dont les conditions sont telles que l'admission se trouve toujours entourée de difficultés, contre lesquelles beaucoup de candidats échouent. Uue boule noire, sur six, détermine le refus. Chaque membre permanent paye une entrée de cinq cents francs et une cotisation annuelle de huit cents francs. Les ambassadeurs, et les ministres étrangers peuvent, sur leur demande, faire partie du cercle, sans être soumis à un scrutin de ballottage. Tout membre du Jockey-Club anglais est admis dans la tribune du Club les jours de courses, et obtient son entrée au cercle pendant un mois, sur sa demande adressée au président.

L'importance et le rôle prépondérant du Jockey-Club ou Société d'encouragement, croissant d'année en année, le club est devenu, aujourd'hui, l'expression à peu près absolue de l'institution des courses en France. Les sociétés de province ont toutes accepté son patronage, et reçoivent des subsides de la Société. C'est chez le secrétaire, M. Grandhomme, que se reçoivent les engagements pour les courses de toutes les réunions. Le Bulletin officiel, organe de la Société, fait foi partout, tant pour les conditions des courses, que pour les engagements et les poids. Le Calendrier officiel, c'est-à-dire le compte rendu de toutes les courses de l'année en France, et des plus importantes à l'étranger, émane également de M. Grandhomme. L'existence, et le développement des courses, c'est-à-dire de l'élevage de pur sang et, par conséquent, de tout l'ensemble de notre production chevaline, se trouvent donc absolument subordonnés à la prospérité du Jockey-Club, et disparaîtraient complétement, si, par suite de circonstances impossibles à prévoir, il venait à cesser de les patronner, aujourd'hui surtout que l'Administration des Haras est entrée dans une voie absolument opposée.

Digitized by Google

La Société d'encouragement a toujours été en grandissant, et les chiffres sont là pour le prouver :

De 1834 (année où la Société a donnée pour la première fois des prix), à 1856, le montant des sommes données par elle, s'éleva à 960 650 francs, ce qui, à peu près, fait 43 665 francs par an. De 1857 à 1871 compris, la somme s'éleva à 4 216 700 francs ou 114 072 francs par an.

JOURNAUX DE SPORT. Le mot sport, sa signification et son application étaient à peu près inconnus en France avant la fondation des courses, c'est-à-dire, 1833. Comme toutes les idées nouvelles, le sport éprouva quelque difficulté à se faire accepter dans un pays où les goûts qu'il comporte sont généralement peu développés. Un des plus puissants auxiliaires qu'ait eus en France la propagation du sport et de tous les attributs qu'il comporte, est la fondation d'un journal qui se fit l'organe de l'ensemb.e de cet ordre de choses et prit le nom même de *Sport*. Il fut fondé par M. Eugène Chapus, qui le céda plus tard à M. de Saint-Albin-Lagayère, en conservant la qualité de rédacteur en chef, qu'il a toujours conservée. Le journal le *Sport*, dans les proportions réduites que comportent les habitudes françaises, est un spécimen des principales idées correspondant au mot sport, et des classes auxquelles elles s'adressent.

Le cercle des sportsmen s'étant peu à peu élargi, d'autres organes se fondèrent, à l'imitation du journal le *Sport*, ils sont au nombre de trois: 1° le *Jockey;* 2° le *Derby;* 3° le *Journal des Courses*.

JUGE. Le juge est la personne chargée, par le comité d'une Société, d'assister à l'arrivée de chaque course, et de constater l'ordre dans lequel les concurrents dépassent le but. Le juge ne désigne, d'ordinaire, que les trois premiers dans leur ordre d'arrivée; c'est ce que l'on nomme les chevaux placés. Ainsi, quand on parie qu'un cheval sera placé, il faut qu'il arrive dans les trois premiers, et que sa place soit spécifiée par le juge. Si celui-ci omettait, intentionnellement ou non, de désigner le second ou le troisième, les paris faits sur ces chevaux seraient perdus, parce qu'ils n'auraient pas été placés.

Digitized by Google

Pour remplir ces fonctions, le juge est placé dans une tribune, construite exactement en face du poteau d'arrivée, où sont tracées deux lignes, l'une blanche et l'autre noire. Leur point d'intersection désigne le but. Une planche étroite correspondant à la ligne d'arrivée est placée sur la tribune du juge, avec un jour ménagé de telle sorte, que son œil puisse aller directement de ce point de repère au poteau d'arrivée, et puisse apercevoir la tête du vainqueur, dès qu'elle passe entre lui et la ligne qui sert de but.

De semblables dispositions semblent étrangement faciliter la tâche du juge, et la rendre en quelque sorte mécanique. Elle comporte, cependant, certaines difficultés ; l'excessive rapidité avec laquelle se succèdent dans l'axe de l'œil du juge les deux têtes de deux chevaux arrivant très-près l'un de l'autre, peuvent non-seulement laisser un doute, auquel cas c'est un dead-heat (voy. ce mot), mais encore parfois rendre une erreur possible. Dans tous les cas, le juge seul peut apprécier d'une manière positive l'arrivée juste de deux chevaux, dépassant le poteau presque ensemble. L'appréciation de toute autre personne, si près placée du but qu'elle puisse être, ne saurait jamais être prise en considération. D'ailleurs, les effets d'optique sont sous ce rapport très-différents et assez curieux. Ainsi, les spectateurs placés en deçà du poteau d'arrivée sont toujours portés à croire que le cheval placé contre la corde a gagné, ceux, au contraire, qui se trouvent au delà sont convaincus que l'autre est arrivé premier. Ces doutes se produisent évidemment dans le cas seulement d'une course très-disputée.

Pour éviter toutes ces incertitudes, et les discussions qui pourraient en découler, il a fallu nécessairement investir le juge, comme le starter, d'une autorité omnipotente, chacun en ce qui concerne ses fonctions. La décision du juge est donc sans appel d'aucune sorte, le cheval qu'il a déclaré avoir dépassé le but le premier a gagné, quel qu'il soit. Les erreurs, sous ce rapport, sont excessivement rares, quoi qu'on en dise ; on en compte deux ou trois seulement qui puissent être discutées, et encore comme personne ne se trouve placé de manière à apprécier aussi juste que le juge, il est impossible d'émettre à ce sujet une appréciation d'une valeur quelconque. Les fonctions de

Digitized by Google

juge, sans présenter d'aussi épineuses difficultés que celles de starter, ne sont cependant pas sans demander une grande habitude, beaucoup de sang-froid, et une certaine décision. Il n'est pas aussi commode qu'on le pense généralement, quand deux chevaux arrivent à une tête l'un de l'autre, dépassant le poteau comme des balles, de distinguer celui qui devance son adversaire d'un aussi court intervalle. Le juge doit moralement s'isoler de toute préocupation étrangère à sa mission : il lui faut entendre, sans s'en laisser impressionner, une foule enthousiaste et surexcitée lui crier alternativement le nom de celui des concurrents auquel il s'intéresse. Comme ces manifestations sont hostiles l'une à l'autre, et toujours l'expression d'intérêts engagés, elles sont tenaces et bruyantes. Un juge, peu habitué à tout ce tumulte, pourrait s'en laisser impressionner, et hésiter du moins à déclarer ce qu'il a cru voir, quand il entend plusieurs centaines de voix furieuses lui crier le contraire aux oreilles. Certains juges, pour se garantir eux-mêmes contre toute influence étrangère, appliquent l'œil contre la borne qui leur sert de guidon, se bouchent les oreilles, et crient à haute voix le nom du vainqueur, au moment où il dépasse le poteau. C'est une sorte de Rubicon analogue à celui du starter quand il jette son drapeau à terre pour s'éviter la tentation de le relever, au cas où le départ ne serait pas réussi. Une fois la chose faite, il n'y a plus à y revenir. C'est peut-être la meilleure manière.

Les fonctions du juge sont cependant plus aisées, que celles du starter, le premier n'ayant à se préoccuper que d'un point unique, l'arrivée, moins compliquée toujours, que le départ. Il lui reste, d'ailleurs, une ressource dernière, celle de déclarer dead-heat au cas où subsisterait, dans son esprit, un doute, si léger qu'il fût.

Il existe peut-être dans le Règlement une lacune qui, si elle était comblée, simplifierait beaucoup la tâche de juge. Sa décision étant omnipotente et sans appel, il lui est loisible, quand il en est convaincu, de déclarer qu'un cheval a gagné d'un nez, c'est à-dire de la longueur existant du mors aux naseaux du cheval. Le fait s'est produit, et se produit encore très-fréquemment. C'est là une exagération de justesse par trop minutieuse. Un semblable avantage est excessivement difficile, pour ne pas

Digitized by Google

dire impossible à constater. Fût-il parfaitement avéré, il ne suffirait pas encore pour déterminer le gain d'une course. Le cheval dont le nez, c'est-à-dire, les naseaux ont dépassé les premiers la ligne d'arrivée a-t-il bien réellement gagné, et ne devrait-on pas en un cas semblable prononcer le dead-heat et faire une seconde épreuve? Cette opinion est non-seulement soutenable, mais encore rationnelle. Quand deux chevaux arrivent aussi près l'un de l'autre, il peut parfaitement se faire, et c'est ce qui se produit le plus souvent, qu'ils ne galopent pas ainsi côte à côte en mesure, comme deux valseurs. Leurs foulées de galop auront lieu, au contraire, presque toujours à contre-mesure, et ils se trouveront, alternativement, le nez de quelques centimètres en avant. Si cette situation se prolonge jusqu'au poteau, de fait aucun des deux adversaires n'a réellement gagné, car celui qui se trouve le premier avoir le nez sur le poteau, se trouve dépassé presque immédiatement d'un intervalle égal. L'interversion se produit avec une telle rapidité qu'il est, en vérité, absolument impossible de désigner exactement celui dont le nez a, réellement, dépassé le poteau le premier. Dans tous les cas, ce n'est pas un avantage assez positif pour lui donner la course.

Il faudrait donc admettre, pour qu'une course soit réellement gagnée et que le juge puisse légalement déclarer le nom d'un vainqueur, que l'un des deux adversaires eût au moins, sur son concurrent, l'avantage d'une tête franche parfaitement sentie, c'est-à-dire en avant. Quand l'un des concurrents n'aurait pu obtenir au moins cet avantage, le juge devrait déclarer dead-heat. Cette doctrine est adoptée en Angleterre, et elle est beaucoup plus logique.

Les fonctions de juge sont gratuites en France, comme celles de starter, ou de toute autre autorité du turf. Le système contraire est suivi en Angleterre, où les juges, comme les starters, sont salariés. Ces deux opinions contraires sont très-controversées (Voy. à ce sujet le mot Départ): comme pour les starters, les Sociétés de courses ne sauraient prendre trop de soin dans le choix de celui auquel les fonctions de juge sont confiées. Tout le monde n'est pas apte à les remplir; un juge et un starter incapables, ou incompétents, peuvent donner lieu à des erreurs

Digitized by Google

et des confusions dont les conséquences sont préjudiciables à des intérêts légitimes, et regrettables à tous les points de vue.

JUIGNÉ (Comte de). L'apparition de M. le comte de Juigné sur le turf est de fraîche date, mais son écurie prend chaque année un caractère de plus en plus sérieux. Ses débuts ne furent pas heureux, mais, cette année, la mauvaise chance semble vaincue.

Il a obtenu son premier succès dans une des courses les plus hasardeuses de la saison, l'Omnium qu'il a gagné avec Fleur de Pêcher.

JUMENT. L'infériorité ou la supériorité du cheval sur la jument, c'est-à-dire du mâle sur la femelle, est une question très-controversée. Les Arabes accordent, dit-on, la préférence aux juments et s'en servent pour les voyages les plus longs et les plus durs. Quoi qu'il en soit, il est établi, au point de vue des courses, que la jument a sur le cheval un désavantage évalué en France à 3 livres. Ainsi, dans toute course régulière, c'est-à-dire celles où tous les concurrents courent à poids égal, les juments portent trois livres de moins que les chevaux. Cette condition est, une fois pour toutes, établie par le Règlement, et n'a pas besoin d'être expressément spécifiée dans le programme de chaque course. Elle est toujours sous-entendue. Ainsi, quand on voit, dans l'énoncé d'un programme, poids pour âge, quel que soit le poids réglementaire, les juments ont toujours une décharge de 1 kilog. 1/2 ou 3 livres, pour la différence de sexe. Si un cheval gagne, les juments qui se trouvent dans la course sont censées battues à poids égal.

Cet avantage relatif n'existe pas dans les handicaps, où la répartition des poids se fait entre les concurrents, sur l'appréciation de leur mérite positif, en dehors de toute autre considération. La seule exception à cette règle, en dehors des handicaps, a lieu dans les courses où un poids commun est assigné à tous les concurrents. Dans ce cas, ils portent tous le même poids, quels que soient leur âge, leur sexe et leur provenance. La décharge des pouliches dans les courses de produits de deux ans n'est pas fixée par les règlements. On l'évalue généralement à 1 kil.

Digitized by Google

Cette infériorité de la jument sur le cheval, bien que régulièrement établie et généralement admise, ne nous paraît pas absolument démontrée. La jument a un certain désavantage pendant la saison du printemps; mais il provient d'une cause tout autre. Elles sont toutes plus ou moins, à ce moment, sous l'influence d'une disposition qui rend leur entraînement difficultueux et paralyse leurs moyens sur l'hippodrome. Mais une fois sorties de cette crise accidentelle, elles retrouvent leur forme réelle et pourraient probablement courir sur leur mérite avec les chevaux. Ce serait, du reste, une expérience à faire. Néanmoins, comme cette règle est universellement admise, elle est probablement basée sur une pratique qui en a démontré l'opportunité.

En définitive, comme règle générale, et dans les services ordinaires, si cette différence entre le cheval et la jument existe, elle n'est pas appréciable comme en course, où l'on demande le maximum de la puissance de l'animal.

JUSTESSE (Gagner de). Ce mot s'emploie pour désigner un cheval qui a gagné une course, en ayant sur son adversaire l'avantage le moins caractérisé possible, juste l'intervalle indispensable pour gagner réellement. Cette expression comporte deux significations : elle peut s'appliquer à un cheval qui ne prend pas un avantage plus caractérisé, parce que cela lui est impossible, et à celui qui, pouvant au contraire gagner de beaucoup plus loin, préfère, pour une raison quelconque, ne prendre que juste ce qu'il lui faut. Dans ce dernier cas, l'expression de *gagner de justesse* s'applique beaucoup plus au jockey qu'au cheval.

L

LA CHARME (M. E. de). M. de la Charme est, parmi les nouveaux propriétaires de chevaux de course, un de ceux qui ont le plus apporté de connaissances pratiques sur le turf. Comme

Digitized by Google

cela arrive le plus souvent, il a commencé par posséder un seul cheval, acheté, de moitié, avec un de ses amis à la vente de M. le duc de Morny. Ce cheval, dont le nom était Quaker, eut quelques succès. M. de la Charme joua de bonheur en réclamant, à Porchefontaine, une pouliche de deux ans, Normandie, provenant de l'écurie de M. le comte de Lagrange. Les chevaux mis dans des prix à réclamer en général, et spécialement dans des courses aussi peu importantes que celles de Porchefontaine, sont d'ordinaire plus que médiocres. Normandie devint l'année suivante une jument presque de premier ordre, et gagna plus de quarante mille francs de prix, battant presque invariablement un cheval de son ancienne écurie. Encouragé par le succès, M. de la Charme fonda une écurie d'une certaine importance, et s'assura, par un marché, les produits du haras de M. Teisseire. L'écurie de M. de La Charme s'est constamment tenue à ce niveau très-honorable et a gagné de nombreuses courses avec Mlle de St-Igny, Ganache et la Périchole. Les chevaux de M. de la Charme sont entraînés dans l'écurie de Henry Jennings, au Bac de la Croix-St-Ouen (près Compiègne.)

LACHÉ. Quand, dans un handicap, le poids d'un cheval a été fixé très-au-dessous de sa valeur réelle ou présumée, on dit qu'il a été lâché par le handicapeur, c'est-à-dire qu'on lui a donné un avantage, qu'il est favorisé. Cette appréciation est, au reste, d'ordinaire purement de fantaisie, les chevaux dits lâchés ne gagnent presque jamais.

LADY HENRIÈTTE, jument baie brune, née en 1865 par West-Australian et Lady Ivan, a gagné: en 1867, le prix de Condé à Chantilly (7050 fr.); en 1868 le Middles-Borought handicap à Stockton (5575 fr.); en 1869 l'Omnium à Paris (23 800 fr.); le Flying-Dutchman's handicap à York (8625); le Stafford-Borought Cup à Manchester (4825 fr.); le Lothion handicap à Édimburgh.

LAGRANGE (M. le comte de). Le nom de M. le comte de Lagrange est intimement lié au turf français et en personnifie, à vrai dire, la période la plus brillante. M. le comte de

Digitized by Google

Lagrange s'est occupé de courses toute sa vie, mais est devenu propriétaire d'une écurie seulement en 1857, où il a acheté, en bloc, tous les chevaux, en entraînement, de M. Alexandre Aumont (Monarque figurait parmi eux). La pensée de transformer la physionomie du turf français par une entreprise en apparence téméraire, devait germer depuis longtemps dans l'esprit de M. le comte de Lagrange, car une semblable tentative ne se fait pas sans de mûres réflexions, et un examen approfondi de la position. Pour se rendre compte du mouvement opéré par M. le comte de Lagrange dans les courses, il faut se reporter à une époque déjà éloignée, et se rappeler quelle était notre situation vis-à-vis des Anglais. Leur supériorité était tellement incontestable et incontestée, qu'il ne serait venu à personne l'ambitieuse pensée d'aller les combattre sur leur propre terrain, et de lutter régulièrement avec eux dans de grandes courses comme le Derby, les Oaks, le Saint-Léger, etc. Jusqu'à ce moment, on s'était borné à risquer ses meilleurs chevaux dans des handicaps, où le dédain des handicapeurs anglais leur constituait toujours une position avantageuse.

Ce n'était pas avec des moyens ordinaires, que l'on pouvait entreprendre une semblable tâche. Quiconque eût osé, à cette époque, dire ou écrire que, dans quatre ou cinq ans, un cheval français gagnerait le Derby d'Epsom, et une pouliche française les Oaks, aurait provoqué un immense éclat de rire d'un bout à l'autre des trois royaumes unis. M. le comte de Lagrange commença par s'associer avec M. le baron Nivière, et les deux écuries réunies constituèrent un formidable ensemble, en dehors de toutes les proportions connues jusqu'à ce jour. On commença par se faire un épouvantail de ce redoutable ensemble. L'association fut mal accueillie dans le public, où l'on craignait qu'une concurrence aussi écrasante ne décourageât les éleveurs, en constituant de fait un privilége inattaquable.

La division des deux écuries associées, dont l'une alla s'établir en Angleterre sous la direction de Tom Jennings, et l'autre resta en France, confiée à Henri Jennings, commença à rassurer, quelque peu, les esprits. On s'aperçut qu'au lieu d'apporter le découragement, cette concurrence constante donnait une impulsion nouvelle aux courses et à l'élevage de pur-sang. Les

Digitized by Google

débuts des produits français en Angleterre furent heureux, et, sans faire encore prévoir le résultat qui devait très-incessamment se produire, étonnèrent les Anglais. L'association dura deux années environ; mais M. le comte de Lagrange continua seul cette œuvre si bien commencée. Les victoires de Fille-de-l'Air dans les Oaks, et de Gladiateur dans le Derby, furent le signal d'une véritable révolution dans le turf français et consacrèrent la parfaite égalité de notre production chevaline de pur sang et de celle de nos voisins.

Ce résultat est uniquement dû à M. le comte de Lagrange. Nul n'eût osé, avant lui, entreprendre une aussi hasardeuse invasion sur le turf anglais. Le nom de M. le comte de Lagrange restera donc comme la personnification de la seconde, et de la plus brillante période de l'élevage de pur sang français. Aucun éleveur n'a doté le pays d'un aussi grand nombre d'étalons de premier ordre, tous, à de rares exceptions près, issus de Monarque. Il suffit de rappeler ici les noms de Hospodar, Mandarin, Trocadéro, Monitor, Ouragan, et du plus célèbre de tous, Gladiateur, malheureusement acquis à l'Angleterre aujourd'hui.

La production chevaline eût pu profiter davantage encore de l'immense impulsion, qu'elle a reçue de M. le comte de Lagrange, sans le mauvais vouloir et l'opposition systématique faite indistinctement par l'Administration des Haras à toute la descendance de Monarque. Cette petite jalousie, dont l'unique cause réside dans les succès des enfants de Monarque, qui battaient partout les produits des étalons de l'Administration, a fait une seule exception. Elle devait, nécessairement, se produire en faveur du moins bon de cette brillante lignée, Auguste.

M. le comte de Lagrange a vendu tous ses chevaux en entraînement avant les événements de 1870, mais il a fort heureusement conservé Monarque et le magnifique lot de poulinières qui peuple le haras de Dangu depuis plusieurs années. Il faut donc espérer que ses couleurs, qui ont porté si haut la gloire de l'élevage français, reparaîtront bientôt sur le théâtre de ses anciennes victoires.

LAMBALLE. Hippodrome de Bretagne dont les courses sont exclusivement réservées aux chevaux du pays.

Digitized by Google

LA MOTHE (M. de). M. de la Mothe est un des premiers sportmen français qui se soient exclusivement adonnés à la spécialité des steeple-chases. Il fut un des gentlemen-riders le plus en réputatien à l'époque où ce goût était fort peu répandu en France. Quand M. de la Mothe cessa de monter lui-même en steeple-chase, il fonda une écurie importante uniquement destinée aux courses d'obstacles. Franc-Picard, the Colonel furent les deux plus célèbres héros de cette écurie, dont la création remonte à la fondation même des courses d'obstacles en France. M. de la Mothe appartenait à l'Administration des Haras et occupe aujourd'hui le poste d'inspecteur; il s'est complétement retiré du turf depuis quelques années.

LANERCOST. Cheval bai brun, né en 1835, dans le Cumberland, chez M. Parkin : par Liverpool et Otis.

Jamais Lanercost ne courut à deux ans; à sa troisième année, engagé dans le Saint-Léger, il ne put arriver que troisième, ayant devant lui Don John et Iohn. M. Ramsay l'acheta 1500 liv.

A sa quatrième année il gagna neuf courses, dont le Cambridgeshire. Peu de temps après, Lanercost fut battu d'une encolure par Melbourne; d'une tête dans le Doncaster Cup par Charles XII, mais battant Beeswing.

En 1840, dans le Goodwood Cup, il arriva second par la faute de son jockey, devancé de fort peu par Beggarman à S. A. R. le duc d'Orléans. En 1841, il gagna très-facilement l'Ascot Cup, battant Saint-Francis et les meilleurs chevaux de l'époque; mais dans le Vase de la Reine il succomba devant Satirist, gagnant du grand Saint-Léger la même année.

Vendu 3000 guinées à M. Kirby, il fit un nouvel essai dans l'Ascot Cup, mais il y éprouva une défaite complète, ayant subi un empoisonnement (voy. MANŒUVRE) qui l'empêcha de courir.

Ce fut en 1843 que Lanercost commença à saillir : en 1847 ses produits, War Eagle, Van Tromp étant arrivés 2e et 3e dans le Derby, il fut très-recherché et rapporta 40 000 fr. à son propriétaire dans cette seule année.

En 1853, acheté par l'Administration des Haras 12 000 fr., il fit la monte à Paris et à Chantilly. Il est le père de Van Tromp qui gagna plus de 300 000 fr., somme rare à cette époque.

Digitized by Google

La production de Lanercost, en France, ne s'est pas élevée au delà d'une moyenne ordinaire; il compte néanmoins quelques produits qui ont couru très-honorablement, mais parmi lesquels on ne peut citer qu'un cheval de premier ordre, Cosmopolite.

Les produits de Lanercost ont généralement montré une grande aptitude aux courses d'obstacles, sans parler de Cosmopolite lui-même qui a brillamment couru dans cette spécialité. Lanercost est également père de Magenta.

LA ROCHETTE (Baron). Il est partout des individualités dont le nom reste comme la personnification de l'œuvre à laquelle ils restent voués. Les goûts et la position de M. le baron de la Rochette l'ont porté à s'occuper de l'organisation des courses et de la propagation du principe de l'amélioration des espèces chevalines, par l'emploi du reproducteur pur-sang. Il apporte dans l'étude et la pratique de cette spécialité une intelligence et des aptitudes peu ordinaires qui, dirigées vers n'importe quelle destination l'eussent promptement placé aux premiers rangs, quelque carrière qu'il eût embrassée.

L'influence de M. le baron de la Rochette ne tarda pas à devenir prépondérante dans le Comité de la Société d'Encouragement. La justesse de ses aperçus, l'opportunité des mesures qu'il proposait, une intelligence peu commune concentrée sur une spécialité épineuse et ardue, ont fait de M. de la Rochette une sorte d'incarnation du turf français, dont l'autorité est aussi grande que celle exercée en Angleterre par l'amiral Rous. L'institution des courses est donc, en grande partie du moins, redevable à M. le baron de la Rochette, de son développement, de sa prospérité et d'une organisation pratique peut-être unique, même sans omettre les réunions d'Angleterre les plus célèbres.

Les plus épineuses fonctions dévolues aux autorités des courses sont échues à M. le baron de la Rochette. Il est à la fois starter et handicapeur des courses de la Société d'Encouragement. Cette dernière mission lui incombe presque pour toute la France, car les principales sociétés de courses le prièrent de se charger de cette besogne délicate que nul ne saurait mieux

Digitized by Google

remplir. Il faut connaître dans ses plus minces détails toute l'organisation pratique des courses, pour se rendre compte de toutes les difficultés qui se présentent dans une semblable position, et se faire une idée des qualités qu'elle exige. M. le baron de la Rochette appartient à une génération d'hommes à laquelle on doit à la fois la fondation, le developpement, et le succès de l'institution des courses et de l'industrie de l'élevage du cheval de pur sang. Son action, si elle venait à disparaître, laisserait une lacune difficile à combler.

LA TOUCQUES. Poulinière alezane, née en France en 1860 chez M. le comte de Montgommery par The Baron et Tapestry, jument amenée d'Angleterre.

Elle a gagné en 1863 le prix de Diane à Chantilly, battant Grande-Dame seconde et Conquête troisième (17 050 fr.); le prix du Jockey-Club (Derby français), battant Dollar second et Faust troisième (50 400 fr.); le grand prix de Baden, battant Dollar et Charles-Martel (27 500); le prix de l'Empereur à Chantilly, battant Flibustier et Orphelin (16 500); le grand prix du Prince Impérial à Paris, battant Villafranca et Victor Pontfol.

LEADER. Les chevaux de course, en prenant leur travail, galopent en file espacés à une longueur, environ, entre chacun d'eux. On place, en tête de la ligne, un vieux cheval parfaitement dressé, dont la mission est de conduire le galop, c'est-à-dire d'en régler la vitesse suivant les instructions de l'entraîneur; c'est ce cheval auquel on donne le nom de *leader*. La traduction la plus exacte en français, celle du moins qui rendrait le mieux l'idée qu'exprime le mot leader, pris dans cette acception, serait maître d'école. On désigne, au reste, sous le nom de leader, un cheval qui, en toute circonstance, marche devant les autres, les conduit, leur donne la direction.

LEFÈVRE (M. Joachim). Lors des événements de 1870, M. le comte de Lagrange mit en vente en Angleterre tous les chevaux composant son écurie de course, gardant seulement ses poulinières et ceux de leurs produits qui n'étaient pas encore en entraînement. L'importance de cette écurie et la place prépondérante qu'elle occupait sur le turf français pouvaient faire

Digitized by Google

craindre que sa disparition ne se fît sentir sur l'ensemble des courses. Il n'était pas supposable qu'en face des circonstances, aucun sportsman français fût en état d'assumer une aussi lourde charge, et de continuer une aussi gigantesque entreprise. Le fait s'est cependant réalisé: M. Lefèvre, établi à Londres, et ayant eu autrefois une écurie de course à Chantilly, se rendit acquéreur des principaux sujets composant l'écurie de M. le comte de Lagrange, et prit à son service, Tom Jennings, qui les entraînait pour leur ancien propriétaire. De plus M. Lefèvre acheta à M. le comte de Lagrange tous ses yearlings prêts à entrer en entraînement.

L'écurie est donc en réalité telle qu'elle existait sous les couleurs de M. le comte de Lagrange, avec peut-être un développement plus grand encore; ses succès depuis la réorganisation des courses annoncent ne devoir en rien démentir la naissance des chevaux qui la composent, et l'habileté de leur entraîneur.

LIBERTÉS (Prendre des). *Prendre une liberté,* c'est, au lieu de courir un cheval avec prudence et sagesse, attendre au dernier moment pour essayer de gagner; avoir de lui une idée assez haute pour croire qu'il peut gagner en tout état cause, et alors ne prendre aucune précaution, laisser le cheval courir en tête sans se soucier s'il laisse derrière lui un adversaire capable de le rejoindre. L'estime que l'on a d'un cheval, ou, ce qui revient au même, le mépris de ses concurrents, inspire d'ordinaire cette hardiesse, qui réussit quand l'animal est assez supérieur pour gagner malgré cette tactique; mais elle cause souvent de dures mécomptes à ceux qui ont l'imprudence de céder à cette tentative. C'est dans ce sens que l'on dit fréquemment: tel cheval aurait peut-être pu gagner, mais son jockey a pris trop de liberté avec lui. C'est enfin demander à un cheval dans une course plus qu'il n'est nécessaire, et compromettre ainsi un succès sinon certain, au moins probable.

LIGHT. Étalon bai, appartenant au major Fridolin, né en France, chez M. le marquis de Talhouet, en 1856, par The Prime-Warden et Balaclava, issue de Medoro.

Light fut vendu à un an, ainsi que tous les produits du haras de M. le marquis de Talhouet, et fut acheté par M. le baron

Digitized by Google

Nivière, à l'établissement de la rue de Ponthieu; il ne courut pas à deux ans.

Si Light ne peut, absolument parlant, être classé parmi les chevaux de course de premier ordre, il les touche cependant de si près, qu'il n'a été surprenant pour personne d'avoir vu deux de ses enfants, Sornette et Bigarreau, lutter, avec avantage contre les produits d'étalons qui lui ont été et lui sont encore préférés.

Dans tous les cas, la série non interrompue de ses nombreuses victoires, son aptitude à développer la même supériorité sur des parcours différents, un tempérament à toute épreuve, une énergie peu commune, lui donnent incontestablement droit à un rang élevé dans la production de pur-sang.

Une taille moyenne, une construction régulière, l'absence complète de tares importantes, rendent son intervention précieuse dans toutes les branches de la reproduction; on peut justement espérer de lui des chevaux de steeple-chase, d'armes et de chasse. Peu d'étalons présentent autant de garanties de succès.

Comme plusieurs chevaux célèbres, au nombre desquels on peut compter Prétendant, et même Palestro, ses débuts ne furent pas heureux : à trois ans, il gagna, après plusieurs échecs, sa première course à Amiens, puis vint à Boulogne battre facilement, à poids égal, Fort-à-Bras, que l'opinion publique considérait comme un concurrent fort redoutable. Il termina sa première année de courses par une série non interrompue de victoires, au Pin, à Caen, à Abbeville, au Mans et à Blois.

L'année suivante, il débuta par gagner le prix biennal et le prix de Suresnes, à Paris; le prix de l'Empereur à Angoulême; trois prix à Poitiers; le prix de 5000 francs à Chantilly (4000 mètres en partie liée); celui de Satory, à Versailles; les prix impériaux de Boulogne, Rennes et Tarbes. Il serait difficile de trouver l'équivalent de la performance, accomplie par Light pendant tout le cours de l'année, où il donna l'exemple unique (au moins à notre connaissance), d'un cheval remportant dix-neuf victoires consécutives sans éprouver une seule défaite.

Il succomba glorieusement, ensuite, en Angleterre, dans le Liverpool-Cup, où il partit au poids de 7 st. 13 l., étant battu

Digitized by Google

d'une tête seulement par The Brewer, cheval âgé, qui ne portait que 7 st. 1 l.

En 1861, il gagna encore une course à Epsom et le prix impérial de Boulogne ; puis, après cette glorieuse et pénible carrière, il trouva enfin le repos que peu ont tant et si bien mérité.

Light possède donc, à un haut degré, des qualités dont la réunion est très-rare à rencontrer chez le même individu; il occupera un rang très-distingué parmi nos reproducteurs les plus estimés. On ne peut s'étonner que d'une chose, c'est de l'avoir vu, pendant un espace de temps assez long, oublié et presque dédaigné, et il a fallu les éclatantes qualités et les succès incontestés de Sornette et Bigarreau, pour faire rendre à Light toute la justice qui lui était due.

Light est devenu la propriété de M. le major Fridolin; il fait la monte au haras de Villebon.

LIGNE. Le mot ligne, relativement à l'acception qu'on lui donne en langage de course, est d'une définition assez difficile, et comporte un sens quelque peu compliqué. On entend par la ligne d'un cheval, la connaissance exacte de sa valeur, relativement aux concurrents contre lesquels il doit courir. Cette révélation se fait, nécessairement, par un essai avec un cheval, dont le mérite connu a été démontré assez fréquemment en public, pour qu'il ne soit pas possible de se tromper sur son compte. On l'essaie dans les conditions de poids, que l'on croit convenables avec le cheval inconnu, et dont l'essai doit donner la ligne exacte, c'est-à-dire la valeur relative avec le cheval d'essai, et, par induction, avec ceux contre lesquels il doit courir.

La ligne peut également, et même plus sûrement, s'obtenir dans une course publique, où l'on engage un cheval inconnu, sans savoir s'il a une chance de gagner, mais seulement pour prendre sa ligne avec des adversaires d'une force indubitable. Dans le cas, où le cheval se comporte bien avec des adversaires d'une qualité positive, sa ligne est bonne ; dans le cas contraire, elle est mauvaise.

On cherche quelquefois à prendre la ligne d'un cheval, appartenant à un autre propriétaire, en engageant soi-même dans

Digitized by Google

la course, où il figure, un cheval que l'on connaît parfaitement, et suivant qu'il peut ou battre, ou mettre plus ou moins à l'ouvrage l'adversaire dont on veut avoir la ligne, c'est-à-dire connaître le dernier mot, on sait à quoi s'en tenir sur ce qu'il peut faire avec d'autres chevaux, dont on prend également la mesure avec celui qui a sèrvi à vous donner la ligne de course, et que l'on craint. De cette manière, on peut avoir quelque donnée, si l'on rencontre le même concurrent dans une autre course, et calculer si l'on a quelque chance de le battre avec un adversaire meilleur que celui qui a servi à le tâter. Le mot ligne s'emploie plus particulièrement dans ce dernier cas, c'est-à-dire quand il s'agit d'une course, on dit alors: la ligne publique permet telle ou telle induction. Autrement, quand cette épreuve a été faite entre deux chevaux de la même écurie, c'est plutôt un essai. Tirer la ligne d'un cheval, est donc chercher à établir, d'après ce qu'il a fait avec certains adversaires, quel pourra être le résultat de sa lutte avec d'autres, qu'il n'a pas encore rencontrés, et qui, eux-mêmes, peuvent être appréciés par la comparaison, qu'il est possible d'établir entre eux et un autre concurrent qui aurait couru avec le premier. C'est, en un mot, procéder du connu à l'inconnu avec un terme de comparaison intermédiaire. Cette mesure peut évidemment être souvent trompeuse, cependant quand elle est bien prise, elle donne un résultat, quelquefois approximatif, mais, fréquemment aussi, absolument exact.

LIMOGES. Les courses de Limoges furent autorisées le 27 mars 1820. Cette année-là, les courses eurent lieu sur la route de Limoges à Pierre-Buffières. A cette première réunion, M. Royères eut tous les honneurs de la journée; quatre prix furent courus, il en gagna trois.

Les sommes à cette époque n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, et le montant de la première course fut de 800 fr., gagnés par Ecureuil; les autres victoires avaient été remportées par Méconnu et Hirondelle. En 1822, M. Bonnefoud gagna deux prix; en 1823, M. Vanteaux gagna le prix de 800 fr. avec Séducteur.

Les courses de Limoges ont toujours été en grandissant, et

Digitized by Google

aujourd'hui elles ont une certaine importance. La réunion a lieu vers la fin d'août.

LUPIN (M. A.). M. Lupin est un des plus anciens propriétaires de chevaux de courses en France, et l'un des plus justement considérés. M. Lupin appartient à cette génération et à ce groupe de sportsmen auquel on doit l'institution des courses en France, et, par conséquent, le développement de notre race de pur-sang. M. Lupin fut l'un des premiers qui, au prix de gros sacrifices, importèrent en France des juments poulinières de haut mérite. Son haras de Vaucresson (près Versailles), est l'un des plus connus, et a donné naissance à un grand nombre de chevaux, dont les noms sont restés célèbres sur le turf français. Relativement aux sacrifices qu'il n'a pas épargnés, aux connaissances pratiques dont il est doué, M. Lupin n'a peut-être pas été aussi heureux qu'il le méritait. De fréquents accidents lui ont causé de durs mécomptes. Cette mauvaise chance remonte à une date ancienne, et bien peu d'amateurs de courses sont assez âgés pour se la rappeler aujourd'hui. Dès les premières années où les courses commencèrent à prendre un certain développement en France, Fiametta, une jument de premier ordre, se cassa la jambe au Champ-de-Mars, dans une course qu'elle était à peu près sûre de gagner. Néanmoins, la persistance des efforts de M. Lupin triompha de cette mauvaise fortune, et aucune casaque ne peut revendiquer d'avoir porté plus haut la gloire de l'élevage indigène. M. Lupin est le premier éleveur français qui ait rapporté en France un trophée conquis sur le turf anglais : il gagna le Goodwood-Cup en 1855 avec Jouvence, une des meilleures juments que nous ayons jamais possédées. Dollar renouvela ce succès en 1864.

M. Lupin a gagné trois fois le prix du Jockey-Club : en 1850 avec Saint-Germain, en 1851 avec Amalfi, en 1853 avec Jouvence.

Il remporta quatre fois le prix de Diane : en 1845 avec Suanita, en 1853 avec Jouvence, en 1865 avec Deliane, et en 1867 avec Jeune Première.

LUTTER. La lutte est la phase la plus décisive et la plus courte de la course. Quand les concurrents, après avoir par-

Digitized by Google

couru la distance réglementaire, n'ont plus devant eux que cent ou cinquante mètres, avant d'arriver au but, si l'un des chevaux courants ne gagne pas facilement, ceux qui ne sont pas battus à ce moment, entrent en lutte, c'est-à-dire se trouvant, à peu près, sur la même ligne, cherchent à se dépasser. C'est à ce moment que cette première et indispensable qualité du cheval de course, le *cœur*, trouve l'occasion de se montrer, et assure, d'ordinaire, la victoire à celui qui en est doué au plus haut degré.

On définit ainsi les qualités primordiales d'un cheval de course : atteindre, lutter et dépasser. Lutter est la première et la plus importante, car sans elle, les autres sont inutiles. La faculté de lutter, autrement dit le courage, est inhérente à la descendance de certains étalons, comme d'autres, au contraire, en transmettent l'aversion à leurs produits. Les enfants de Monarque, par exemple, sont à peu près tous doués d'un courage inépuisable, et luttent même quand ils sont battus déjà depuis longtemps. Ceux de The Baron, au contraire, dès qu'ils ne gagnent pas facilement, se découragent et renoncent à la lutte avant même qu'elle ne soit commencée.

Il arrive fréquemment qu'un cheval, possédant naturellement une dose très-suffisante de courage, et par conséquent, luttant très-énergiquement, perde complétement cette qualité, précisément par l'abus que l'on en fait. Quand un cheval arrive second, très-près, mais que son infériorité est évidente relativement au vainqueur, un jockey sage et prudent se gardera bien de le faire lutter et de le fatiguer inutilement, puisqu'il ne peut gagner. Bien peu, malheureusement, font preuve d'une semblable prudence, et en excitant inutilement d'excellents chevaux, les découragent et leur inspirent l'aversion d'un effort très-pénible, dont l'impuissance leur semble démontrée. Une fois cette tendance quelque peu accentuée, la carrière du cheval est en grande partie compromise, car dès qu'il ne gagnera pas facilement et soupçonnera que son jockey va lui demander de lutter, exigence qui se traduit invariablement par des coups de cravache et d'éperons, il s'arrête ou se jette de côté, au lieu de faire ce qu'on lui demande. Un grand nombre d'excellents chevaux ont été perdus, à jamais, de cette manière. Quant à ceux

Digitized by Google

qui ont, naturellement, l'aversion de la lutte, et que l'on nomme mauvais cœur, ne courent jamais sur leur vrai mérite, en ce sens qu'ils perdent beaucoup de courses, qu'ils auraient certainement gagnées, s'ils eussent voulu lutter, et sont par conséquent battus par moins bon qu'eux. Les moyens de rigueur sont impuissants à combattre cette tendance; le plus sage est de ne rien leur demander, de leur dissimuler, au contraire, de toutes les manières possibles, qu'ils en sont arrivés à ce moment pénible et dangereux pour eux. Quelquefois, ils s'emploient mieux et plus longtemps qu'ils ne le feraient, si on les traitait autrement.

M

MACKENSIE-GRIEVES. (M.) Bien qu'Anglais, M. Mackensie-Grieves est une des individualités les plus marquantes du turf français. Il vint s'établir en France à l'époque où les courses étaient encore à l'état le plus élémentaire. Il se fit remarquer par une habileté, et une hardiesse à cheval qui étaient, à ce moment, presqu'inconnues. M. Mackensie-Grieves prit part aux premiers steeple-chases qui eurent lieu à la Croix-de-Berny. Depuis, il n'a cessé de s'occuper de chevaux et de courses avec une véritable passion. M. Mackensie-Grieves est peut-être l'homme qui monte le plus et le mieux à cheval. Il n'est pas rare de le voir trois fois dans le même jour sur un cheval différent. M. Mackensie-Grieves est, en quelque sorte, aujourd'hui, français d'adoption. Il fait partie du Jockey-club et est spécialement chargé de la surveillance du magnifique terrain de l'hippodrome de Longchamp. C'est à ses à soins que l'on doit d'avoir pu mettre la piste dans un état complétement satisfaisant. La nature du sol s'y prêtait peu, mais grâce à un aménagement entrepris et suivi avec persévérance, il ne laisse aujourd'hui absolument rien à désirer.

Digitized by Google

MAGENTA. Cheval de steeple-chase, né en 1859, par Lanercost et Corysandre, entraîné et monté par H. Lamplugh.

Vainqueur, en 1863, de la course de Haies, à Blois (1550 fr.), du prix de la Tourelle, à Vincennes (4500 fr.), arrivé second dans la course de Haies, à Périgueux (550 fr.), second dans le Steeple-Chase militaire à Vincennes (1000 fr.), second dans le prix d'automne (400 fr.)

Vainqueur, en 1864, du prix du chemin de fer à Angers (2000 fr.), du prix d'été à Vincennes (3700 fr.), du grand steeple-chase de Rouen (2500 fr.), second dans le steeple-chase d'Abbeville (150 fr.), second dans le steeple-chase, 1re catégorie, au Pin (875 fr.), second dans le prix du Haras à Boulogne (500 fr.), second dans le prix du Haras à Vincennes (1000 fr.), second dans le prix de Rouy à Porchefontaine (200 fr.)

En 1865, vainqueur du prix du Château, à la Marche (3550 fr.), du prix de l'Empereur à Vincennes (11 300 fr.), du grand Military à la Marche (6000 fr.), du grand steeple-chase à Poitiers (3000 fr.), du prix de la Tourelle à Vincennes (4000 fr.), du steeple-chase d'Amiens (4775 fr.), du grand steeple-chase de Valenciennes (4700fr.), du steeple-chase de Saumur (2050 fr.), arrivé second dans le prix du Donjon à Vincennes (500 fr.), second dans le prix du Chêne St. Louis (500 fr.)

En 1866, Magenta gagna, en différentes courses, la somme de 20 875 fr.

En 1867, il gagna le prix de Villeneuve (Handicap) 2300 fr., le grand steeple-chase Military (7000 fr.), le prix de Trouville (4550 fr.), le prix de la Varenne (4550 fr.), le prix du Polygone (2380 fr.)

MAIGRIR. Se faire maigrir est une des nécessités inhérentes au métier de jockey. Bien peu peuvent, sans cet auxiliaire artificiel, se maintenir longtemps au poids où ils doivent rester, pour monter dans les principales courses réglementaires. Les jockeys, même les mieux partagés, restent sans efforts au poids voulu pendant le cours de la saison des courses, parce qu'ils sont toujours en exercice. Mais, pendant l'hiver ils sont à peu près au repos, et généralement engraissent dans une certaine mesure. Il leur a donc fallu trouver le moyen d'obvier à cet in-

Digitized by Google

convénient. Ce remède consiste dans un système d'amaigrissement, assez semblable dans la pratique à celui employé pour l'entraînement des chevaux, c'est-à-dire l'emploi des médecines et des suées. Quand un jockey est obligé de se faire maigrir et de perdre un certain nombre de livres, il a donc recours aux purges et aux suées. Il se couvre autant que possible de flanelles et de vêtements chauds et lourds et marche ainsi, augmentant progressivement, la distance et la rapidité de sa marche. Il diminue en même temps sa nourriture et continue ce régime pendant deux ou trois jours avec plus ou moins de rigueur, jusqu'à ce qu'il ait atteint le poids auquel il doit arriver.

Ce système demande nécessairement une excellente constitution et une certaine dose d'énergie. Il est à peu près exclusivement pratiqué par des Anglais; tous les Français qui ont entrepris de s'y soumettre, ont renoncé après des essais, plus ou moins prolongés, mais toujours infructueux.

Néanmoins, quand on ne dépasse pas une juste mesure, cette hygiène est loin de nuire à la santé ou d'altérer la constitution. La meilleure preuve est que presque tous les jockeys vivent jusqu'à un âge très-avancé. Évidemment, si un homme tentait de se faire maigrir outre mesure, ou de se maintenir longtemps dans cet état artificiel, il finirait par provoquer des troubles dans son organisation. Au reste, un jockey ne peut se soumettre à ce régime que pendant un certain temps et jusqu'à un certain âge. Il arrive un moment, où il prend un poids tel, qu'il serait insensé de tenter de revenir au poids de course. Une tentative pourrait devenir dangereuse, d'autant plus que la difficulté de se faire maigrir augmente en proportion de l'âge.

Aussi les jockeys auxquels leur physique et leur constitution ne permettent pas de rester normalement, et sans se faire maigrir, au poids de course, sont-ils forcés de cesser de monter quand ils arrivent à un certain âge.

MAIN. On se sert du mot main, pour désigner le plus ou moins d'aptitude naturelle ou acquise d'un cavalier à se mettre en rapport avec la bouche de son cheval, de telle sorte que celui-ci, ne rencontrant pas une opposition ignorante ou bru-

Digitized by Google

tale, se place, comme on dit, dans la main, ne cherche pas à s'y soustraire et marche régulièrement.

L'habitude et la pratique amènent nécessairement tout homme à monter plus ou moins bien à cheval. Ni l'une ni l'autre ne suffisent cependant à donner ce que l'on est convenu d'appeler une bonne main. C'est une sorte d'intuition naturelle, de sentiment du cheval, innés chez certains hommes et qui leur donnent un immense avantage comme cavalier et, surtout, comme jockey. Le plus grand nombre des défenses d'un cheval proviennent d'une mauvaise main, dont les effets gênent ou paralysent les mouvements du cheval, lui causent une souffrance, et le déterminent à chercher à se soustraire à des exigences inintelligentes ou brutales, par des mouvements désordonnés, auxquels on a donné le nom de défenses. Dans la lutte engagée entre un cavalier et un cheval, c'est presque toujours le cheval qui a raison. La meilleure preuve de cette assertion qui peut paraître paradoxale, c'est qu'un cheval, qui se défend avec un cavalier, devient le plus souvent soumis et obéissant avec un autre. Il est, d'ailleurs, aisé de s'en rendre compte par la position de tête très-différente du même cheval, monté par un cavalier qui a une bonne main, ou par celui qui en a une mauvaise. Avec le premier, la tête tombe naturellement sur la main, et y reste fixe, l'allure est aisée, facile, l'ensemble de l'homme et du cheval harmonieux. Avec le second, au contraire, l'animal devient irritable, violent, cherche, par de brusques mouvements de tête, à se soustraire à la torture qu'on lui impose. Suivant son caractère il s'emporte en désespéré, ou pointe à se renverser. L'habitude de tirer (voyez ce mot) ou, si l'on veut, de se porter sur le mors de manière à fatiguer le cavalier, et à lui rendre difficile et désagréable la tâche de conduire sa monture, provient, presque toujours, chez les chevaux de course, de la mauvaise main de la plupart des jockeys et surtout des garçons d'écurie qui montent habituellement les chevaux à l'exercice.

L'influence d'une bonne ou d'une mauvaise main suffit pour déterminer le gain ou la perte d'une course, en ce sens qu'un cheval se fatigue, trois ou quatre fois plus, pendant la durée de la course quand il est conduit par une mauvaise main, et ne se

Digitized by Google

trouve plus, par conséquent, avoir la plénitude de ses moyens au moment de l'arrivée, c'est-à-dire quand il en a le plus besoin. Une bonne main ne s'acquiert pas, c'est une disposition naturelle, et une des plus précieuses, si ce n'est la première des qualités d'un homme de cheval. Les plus célèbres jockeys doivent en grande partie leur supériorité à cette aptitude particulière : toutes les autres en découlent. Un jockey en lutte avec son cheval, par suite d'une main indiscrète, aura beau posséder tout le sang-froid, l'à propos et l'énergie nécessaires, qu'il lui sera impossible d'en profiter, si, en raison de sa mauvaises main, il n'obtient pas de son cheval l'obéissance immédiate, pour le placer où il veut, et le tenir au rang qu'il veut lui faire garder. L'opposition qu'un cheval met à se soustraire à l'obéissance de la bride, est toujours en proportion directe avec la force, que le cavalier emploie pour lui transmettre ses exigences. Par conséquent, moins l'homme mettra de force dans l'emploi de ce moyen de communication, moins le cheval apportera de résistance. C'est en vertu de cette loi, que les chevaux qui ont la bouche tellement dure que les hommes les plus vigoureux peuvent difficilement les tenir, se laissent parfois mener docilement par des femmes ou des enfants, quand ils ont assez d'habitude et de solidité pour se servir de la bride avec quelque justesse. C'est précisément en raison du peu de force qu'ils emploient, pour transmettre leurs exigences, qu'ils rencontrent plus d'obéissance. La bouche d'un cheval bien ajusté, est un instrument aussi sensible qu'un piano ou un violon : la justesse, le sentiment et le savoir peuvent seuls apprendre à en jouer : en un mot, la force est plutôt dangereuse qu'utile. On croit généralement qu'une grande vigueur dans les bras est indispensable à un jockey; c'est une erreur. Tout homme dans des conditions de santé et de force ordinaires, est en état de mener le cheval de course le plus violent s'il a une bonne main. Autrement, un hercule de foire, ou un fort de la halle, serait sous ce rapport très-supérieur à Fordham, C. Pratt, A. Watkins, Corringham et à tous les meilleurs jockeys, passés, présents et à venir. Malheureusement, même les hommes du métier n'en sont pas convaincus, et beaucoup se servent de leurs mains, absolument comme s'ils

Digitized by Google

sciaient du bois ou tiraient de l'eau d'un puits. C'est pourquoi on rencontre tant de chevaux avec une mauvaise bouche.

MAIN (*Manége*). On se sert également du mot main, en terme de manége, pour indiquer le côté où marche un cheval en prenant les deux murs latéraux du manége comme règle de ce terme de convention.

Ainsi, quand le cheval marche ayant le mur à sa droite, il est à main gauche et réciproquement quand le mur se trouve à sa gauche, il est à main droite, parce que dans le premier cas il tourne à gauche, et à droite quand le mur est à sa gauche. Cette distinction est surtout importante à observer dans l'allure du galop. Si le cheval longe le manége à main droite il doit toujours galoper sur le pied gauche, et, au contraire, sur le pied droit, si le mur se trouve à sa gauche. Sans cette précaution, le cheval courrait de grands risques de tomber dans les coins, son point d'appui ne se trouvant pas du côté où il tourne. (Voyez : ALLURES).

MAIN DURE (une) est celle qui, au lieu de suivre et de sentir la bouche du cheval, agit brutalement en tirant avec violence, et mettant, dans son indication beaucoup plus de force qu'il n'est nécessaire.

MAIN FINE (la) est le contraire de la main dure, c'est-à-dire celle qui, s'identifiant avec les impressions de la bouche de l'animal, la caresse beaucoup plus qu'elle ne la commande, joue avec les résistances au lieu de les irriter, rend à propos, se fait maître, enfin, du gouvernail qu'il veut diriger, plus par le tact, la finesse, et la douceur que par la force.

MAIN JUSTE est celle qui n'agit qu'à propos, et ne prend pas l'initiative d'un mouvement dont la conséquence serait, réellement, le contraire de l'effet qu'il veut obtenir.

MAITRE D'ÉCOLE. En terme de course, maître d'école est absolument synonyme de leader. (Voyez ce mot.) Cette locution sert à désigner un cheval sage et bien dressé, que l'on fait marcher devant les jeunes chevaux pour les encourager et leur enlever l'incertitude qu'ils éprouveraient, s'ils se trou-

Digitized by Google

vaient abandonnés à leur propre impulsion, sans une direction marquée. Comme tous les chevaux, surtout quand ils sont jeunes, neufs et pas encore dressés, ont toujours une tendance à suivre un camarade qui marche devant eux, on évite ainsi des résistances et des peurs qui se produiraient à chaque instant chez de jeunes animaux, dont l'éducation est encore imparfaite. Comme il ne se trouve, généralement, que des hommes anglais dans les écuries de course, le mot leader est beaucoup plus fréquemment employé. La périphrase maître d'école est une locution absolument française : elle s'emploie plus particulièrement pour l'attelage. Tous les dresseurs, dont la spécialité est d'habituer de jeunes chevaux au service de la voiture, ont un vieux cheval parfaitement dressé, excessivement franc, qu'ils attèlent à côté du jeune cheval, que l'on veut dresser, et qui, les premières fois surtout, enlève seul la voiture. Il faut, pour ce métier, un cheval tout particulier, et ses qualités sont très-appréciées.

MANCHE. Le mot manche est à peu près synonyme d'épreuve; il s'emploie, le plus souvent, pour désigner chaque épreuve isolée de cette sorte de courses, qui se composent de deux épreuves, si chacune d'elles est gagnée par le même cheval, et de trois si, dans le cas contraire, cette troisième manche est seulement courue par les deux vainqueurs des deux premières. (Voyez : COURSE EN PARTIE LIÉE.)

MANDARIN (Le). Cheval bai, né en 1862, chez M. le comte F. de Lagrange, au haras de Dangu, par Monarque et Liouba, issue de Nuncio.

Le Mandarin doit en grande partie la position secondaire qu'il a occupé sur le turf français, à la coïncidence de la date de sa naissance avec celle de Gladiateur. Sans cette circonstance, il eût très-probablement été appelé à représenter les couleurs de son propriétaire dans plusieurs courses, où il a simplement servi d'auxiliaire à son illustre frère. Le Mandarin a couru cinq fois à deux ans, et gagné deux fois à la Réunion de Brighton, où il a battu Eltham. Il n'a pas été placé dans le Criterium Stakes de Newmarket, gagné par Chattanoaga, et a partagé, du reste, cette défaite avec Gladiateur.

Digitized by Google

Arrivé en France dès les premières courses du printemps, 1865 Le Mandarin y occupa d'abord une situation analogue à celle où il se trouvait en Angleterre : leur commun propriétaire semblait montrer une prédilection marquée pour Argence; sans cette préférence, Le Mandarin aurait beaucoup plus tôt figuré au nombre des premiers favoris dans le prix du Jockey-Club. Il courut pour la première fois dans la Poule des Produits et se montra presque l'égal de Gontran et de Tourmalet; quelques jours après, il battait très-facilement, dans le prix de l'Empereur, Déliane, entourée du prestige d'une jument tout à fait hors ligne, et Monitor, arrivé troisième l'automne précédent dans le Critérium de Newmarket.

Un brusque revirement d'opinion le substitua, la veille même de la course, comme Favori à Argence qui avait cette position depuis le commencement de la saison. Le Mandarin justifia cette confiance en arrivant second dans le prix du Jockey-Club, battant aisément Tourmalet, Déliane et tout le reste du champ. Nous n'attachons aucune signification aux défaites qu'il éprouva successivement depuis cette époque. Renvoyé immédiatement en Angleterre, il partit dans le Derby d'Epsom, pour servir de leader à Gladiateur et vint lui rendre le même service dans le grand prix de Paris. Malgré cette condition défavorable, nous n'admettons pas comme exacte sa place dans cette dernière course. Le vainqueur nous a paru faire au seul concurrent anglais la politesse de ne pas le laisser arriver dernier, et Mandarin a été, croyons-nous, sacrifié à cette courtoisie.

De tous les produits de Monarque, Le Mandarin est celui auquel ce remarquable étalon semble avoir le plus fortement imprégné le cachet uniforme, qu'il transmet à ses enfants. Nul, mieux que Mandarin ne rappelle le grand air, la haute distinction et l'élégance de son père. Il est exempt du reproche si souvent adressé à sa famille, car son arrière-main parfaitement musclée, en fait un des chevaux les plus complets et les plus harmonieux qu'on puisse voir. L'ensemble de sa structure est celle d'un cheval léger; comme tous ses frères, il est doué d'une excessive vitesse, surtout d'un excellent caractère, ce qui a contribué à en faire un des bons chevaux de son année.

Digitized by Google

Le Mandarin a été entraîné en Angleterre par Tom Jennings et en France par Th. Carter neveu. Il a été successivement monté par Edwards, les deux Grimshaw et Mizen.

En 1866, Le Mandarin a été deuxième dans la course à Paris (1600 fr.), il a gagné le prix principal à Caen (3175 fr.)

Retiré d'entraînement, Mandarin a été acheté par M. Ad. Fould, qui l'a consacré à la reproduction au haras d'Ibos.

MANŒUVRE. Ce mot s'emploie toujours en mauvaise part, pour qualifier l'action déloyale d'un propriétaire de chevaux de course, ou d'un jockey, pour gagner avec son propre cheval ou empêcher illégalement de gagner un de ses adversaires. Ces sortes de manière de faire sont assez rares en France, mais communes en Angleterre. Les plus graves sont d'empoisonner un cheval, c'est-à-dire de lui faire prendre une drogue, dont la base est presque toujours l'opium, qui, le mettant momentanément dans un état de stupéfaction, le rend incapable de profiter de sa qualité, quelle qu'elle soit. Certains chevaux ont conservé toute leur vie les traces de cette manœuvre déloyale. Couper, heurter ou faire tomber intentionnellement l'un de ses adversaires, est une manœuvre déloyale et sévèrement punie par les règlements, quand elle peut être constatée.

MANTES était une charmante petite réunion de courses, d'une importance secondaire au point de vue général des courses, mais présentant, chaque année, un grand attrait pour une notable partie des habitués du turf. Elle était exclusivement réservée aux gentlemen-riders. Elle a été supprimée depuis quatre ou cinq ans, et n'a pas beaucoup de chance d'être reconstituée.

MAQUIGNON. Comment définir ce caractère ou plutôt ce personnage, dont le rôle est si marqué dans toutes les transactions qui ont pour objet le cheval? Le maquignon, que nous voulons désigner ici, n'est pas le pauvre diable qui hante les foires, court les villages, cherche, épie, surveille et dépense en un jour une somme énorme de facultés pour de bien minces bénéfices. Celui-là tripote, drogue, maquille, défigure un cheval sur lequel il veut gagner quelques pistoles. Il travaille

Digitized by Google

les oreilles, souffle les salières, burine les dents, place une queue postiche, taille les sabots, mastique les genoux, donne un coup de pinceau, grave un chiffre, soigne la crinière, refait une jeunesse, farde, corrige, embellit. Mais enfin, avec un peu d'attention, un examen minutieux, on peut démolir tout l'échafaudage, mettre à nu les défauts qu'on voulait cacher, et savoir, en un mot, ce que vaut un cheval ainsi transformé ou défiguré.

Mais il est un autre maquignon, né dans les grandes écuries ou au contact des sportsmen à la mode, très-difficile à démasquer, parce qu'il a du gentleman le langage, et presque les façons. Il opère de haut et de loin, file un cheval, comme un agent filerait un malfaiteur, salue le beau monde et tutoie les jockeys. Il est quart d'agent de poule et fait un service de trait-d'union entre la coulisse et le betting. N'étant pas assez riche pour faire courir des chevaux, il fait courir de fausses nouvelles, et, pour ce, a organisé tout un système dont un diplomate admirerait la trame. Il a ses dépêches et ses espions, sa correspondance, son contrôle, ses rapports. Il ne dédaigne point d'aller lui-même aux informations, seulement il est obligé de se baisser beaucoup pour les ramasser. Qu'importe, s'il peut, le premier, savoir que Dorade a purgé, et que Tremplin a pris un bon galop.

En dehors de la saison des courses, il a d'autres industries dont le Tattersall et l'établissement Chéri sont les grands ateliers.

La langue française, pleine de courtoisie pour les dévoyés, a trouvé le mot amateur comme caractéristique du portrait que je viens de tracer. Le mot *maquignon* désigne beaucoup mieux ces personnalités, et, tôt ou tard, le mot trouvera son application dans plus d'une région sociale.

MARCHE (La). L'hippodrome de la Marche peut être considéré comme le berceau des steeple-chases en France. Sa fondation remonte déjà à une date assez ancienne, et vint combler une lacune existant dans l'organisation du turf français. Les courses d'obstacles n'existaient, à vrai dire, pas, ou, tout au moins, en nombre suffisant pour créer une spécialité et offrir un débouché aux chevaux aptes à cette spécialité. C'était une

Digitized by Google

lacune d'autant plus à regretter, que les courses rencontraient une très-vive opposition en France; leurs adversaires s'appuyaient surtout sur un argument absolument faux dans son principe, mais semblant cependant, jusque-là du moins, confirmé par la pratique. Les chevaux de pur-sang, prétendaient-ils, perdraient toute leur supériorité, incontestable sur un hippodrome, si on les transportait sur un terrain de steeple-chase. Effectivement, on n'avait pas encore eu la pensée d'employer à cette destination les chevaux de pur-sang d'une qualité trop inférieure dans les courses régulières, les chevaux de demi-sang ou non tracés étaient en possession exclusive de cette spécialité.

La Marche inaugura une véritable révolution sous ce rapport. L'apparition du légendaire Franc-Picard fut une révélation à cet égard. N'ayant pas été jugé assez bon pour rester en entraînement sérieux, il battit cependant très-aisément les concurrents, il est vrai assez médiocres, qui lui furent opposés au début. Mais le niveau de la qualité des chevaux de steeple-chases s'étant progressivement élevé, Franc-Picard conserva néanmoins, longtemps encore, une suprématie incontestable et réelle.

A partir de ce moment, l'usage d'employer dans les steeple-chases les chevaux de pur-sang d'un mérite secondaire, s'implanta définitivement, et, après quelque temps d'une lutte inutile et impuissante, les chevaux de demi-sang, convaincus de leur infériorité absolue, disparurent des courses d'obstacles comme du turf régulier. L'hippodrome de la Marche obtint bientôt un succès réel et soutenu. La fondation des réunions de Vincennes n'exerça aucune influence sur la position de la Marche qui continua d'attirer le public parisien. Bien que les prix soient relativement peu importants, les concurrents sont toujours plus nombreux que partout ailleurs. C'est d'ordinaire à la Marche que débutent, chaque année, les chevaux destinés aux steeple-chases, et peu encore au fait de leur nouveau métier. La nature des obstacles et la disposition du parcours donnent, sous ce rapport, toutes les facilités possibles, et constituent à l'hippodrome de la Marche une spécialité dont l'intérêt se renouvelle à chaque saison.

Digitized by Google

MARONNÉ. On dit vulgairement d'un cheval qu'il est bien maronné, lorsqu'en soulevant la queue on découvre un anus saillant, solide, arrondi. Presque toujours cette particularité indique un animal de bonne constitution.

MARSEILLE. Grâce à un budget considérable, à un hippodrome exceptionnellement placé, les courses de Marseille ont eu le privilége, malgré les inconvénients d'un long déplacement, de se placer, dès le début, au rang des réunions de premier ordre. Les engagements sont, chaque année, considérables. Le grand attrait des courses de Marseille réside, surtout, dans le prix de la Ville pour poulains de deux ans. Cette course, la dernière de l'année, où l'on était appelé à voir les jeunes chevaux, exerçait, d'ordinaire, une grande influence sur les paris pour le prix du Jockey-Club de la saison suivante. Le grand prix de la ville de Marseille réunissait l'élite des vieux chevaux.

Comme presque toutes les réunions de course, Marseille n'a pu échapper aux conséquences des événements de 1870. Un double malheur l'a frappé, par la mort de M. Édouard Hesse, l'un de ses principaux organisateurs, dont la bonne volonté contribuait puissamment, chaque année, au succès de la réunion. Le zèle de la Société cherche aujourd'hui à réparer les conséquences de ce triste événement, et les courses de Marseille ne tarderont probablement pas à retrouver toute leur splendeur habituelle. La réunion de Marseille a toujours lieu dans la première quinzaine du mois de novembre.

MARTINGALE. Courroie qui part de la sangle de la selle et va rejoindre, en se bifurquant, les rênes de la bride ou du filet. Elle est indispensable pour gouverner certains chevaux de course, dont le dressage est incomplet, ou le caractère irritable. Elle s'oppose au *cabrer*, et limite certains déplacements exagérés de l'encolure.

MATCH. Le mot match veut littéralement dire paire ; il s'emploie en langage de course pour désigner un pari fait entre deux chevaux qui courent, l'un contre l'autre, pour une somme d'argent que le gagnant reçoit du perdant. Quand deux che-

Digitized by Google

vaux courent ensemble dans ces conditions, sans autre engagement que le consentement commun de leurs propriétaires, ils font un match. Le mot match se trouve ici opposé à celui de course. Un match n'a pas le caractère d'une course, en ce sens qu'un cheval peut gagner n'importe quelle somme, de cette manière, sans qu'elle lui soit imputable pour motiver une surcharge ou lui interdire certaines courses, fermées aux chevaux ayant gagné certaines sommes. L'argent, gagné en match, ne peut jamais être compté dans l'addition de ces sommes.

Par assimilation, quand, dans une course, tous les chevaux se sont retirés, sauf deux, ou que deux chevaux seulement ont une chance, on dit que la course s'est trouvée réduite à un match.

Le match est, absolument parlant, plus significatif que la course elle-même, parce que les deux concurrents se trouvent affranchis de toutes les chances ou accidents, inhérents à un lot considérable de chevaux, comme faux départs, encombrement aux tournants, etc., etc. La tactique elle-même se trouve très-simplifiée ; les deux adversaires, se trouvant seuls, n'ont pas à craindre un troisième concurrent, et peuvent se livrer sans aucune réserve. Aussi courent-ils le plus souvent sur leur mérite, c'est-à-dire avec exactitude, et le meilleur gagne certainement.

Dans une course, au contraire, il arrive parfois que le meilleur cheval se trouve paralysé par un incident quelconque. Quelques chevaux, souvent d'une très-haute qualité, se déplaisent au milieu d'un champ nombreux, se prêtent mal à toutes les exigences que comporte une course dans ces conditions, et sont battus, bien qu'intrinsèquement, ils soient meilleurs que le vainqueur; si on les faisait courir en match, c'est-à-dire seuls avec leur vainqueur, ils le battraient souvent très-aisément. Aussi, quand un fait de cette nature se produit dans une course, il arrive fréquemment que le propriétaire d'un cheval battu, à la suite de l'une de ces circonstances, se refuse à accepter la défaite de son cheval comme définitive, et propose un match au vainqueur, pour une somme souvent plus considérable que le prix lui-même. Si celui-ci refuse, c'est un aveu tacite, ou du moins la présomption qu'il reconnaît lui-même devoir son

Digitized by Google

succès plutôt au hasard ou à une chance favorable, qu'au mérite réel et absolu de son cheval.

MEMBRES. Nous entendons par cette expression désigner, dans leur ensemble, les quatre rayons ou supports qui soutiennent le corps du cheval. La défectuosité de l'une de ces parties ne s'étudie guère qu'au point de vue pathologique, tandis que la manière d'être des quatre soutiens, rentre dans l'étude de certaines questions, telles que l'équilibre et le mouvement, la statique et la physiologie. L'analyse des différentes régions et la constitution anatomique des parties qui entrent dans la structure d'un membre précèdent toujours une appréciation de l'ensemble, et c'est précisément cet examen qui engendre les plus vives discussions et les contradictions les plus flagrantes.

Regarder les membres sans se rendre compte de ce qu'ils ont à porter, se prononcer sur le dessus d'un animal sans tenir compte de la façon dont il est appuyé, conduisent, par deux chemins différents, à une même erreur.

L'étude d'un cheval de course ne se fractionne pas, par cette raison dominante que toutes les parties sont solidaires. Il y a pourtant ce qu'on pourrait appeler des beautés nécessaires ; la légèreté de la tête, l'élévation du garrot, la puissance des hanches, sont des conditions premières pour un cheval de course ; mais des membres grêles, des tendons faibles, des articulations étroites n'entraînent pas, nécessairement, l'idée de médiocrité. Ce ne sont pas les membres qui ont raison de la masse, c'est la qualité intrinsèque, c'est l'individualité, c'est le sang, c'est la race, puisqu'il faut dire ici le mot qui fait la base de toutes nos appréciations, et résume toutes nos théories.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les membres ne sont que des accessoires dans la machine, mais nous les tiendrons à leur véritable place. Le système que nous défendons se révèle aussi bien dans la façon dont nous traitons les détails, que lorsque nous exposons des théories générales.

Si maintenant nous avons à constater les aplombs, les attaches, le développement articulaire, la netteté des tendons, la bonne conformation du sabot, la saillie des masses musculaires,

Digitized by Google

nous saurons bien nous rendre compte de l'importance de ces divers éléments ; mais ces détails ne nous entraîneront jamais à inscrire ces formules prétentieuses qui saluent toujours un vainqueur au retour, mais ne se produisent jamais à l'instant du pesage. Si le critérium de la qualité d'un cheval se mesurait à la perfection des membres, il n'y aurait que peu ou point d'ignorants, et la science du cheval serait à la portée de toutes les intelligences. (Voy. *Allure*, *Aplomb*, *Équilibre*.)

MENER, absolument parlant, s'applique à la manière dont un cavalier ou un jockey conduit son cheval. On dit également mener la course, en parlant d'un jockey qui prend en tête dès le départ, et reste au premier rang tant qu'il peut ; il mène la course, c'est-à-dire qu'il force ses concurrents à marcher le train qui lui convient, sous peine de lui permettre de prendre une avance assez considérable pour qu'il devienne difficile de le rejoindre.

MISE A PIED (la) est la plus grande pénalité que puisse encourir un jockey. Elle consiste à lui interdire de monter en course, c'est-à-dire de faire son métier pendant un laps de temps plus ou moins long, quelquefois même pour toujours, suivant la gravité des circonstances. Mais dans ce cas, c'est une véritable exclusion. Le règlement fixe le cas où un jockey peut être frappé de cette peine (voy. *Règlement*). La mise à pied comporte toujours un fait d'une certaine gravité de la part de celui qui s'en rend passible, soit une désobéissance grave aux ordres du starter, une fraude, une manœuvre frauduleuse. Quand la faute est légère, la peine se borne à une amende plus ou moins forte, mais ne dépassant jamais un certain chiffre. Elle est, au reste, généralement payée par le maître. La mise à pied, au contraire, frappe directement le jockey, puisqu'elle le met dans l'impossibilité de monter en course et, par conséquent, de gagner sa vie.

MISS GLADIATOR. Jument baie, née en France, en 1854, chez M. Carter, par Gladiator et Taffrail, issue de Sheet Anchor, appartenant à M. le comte de Lagrange. Retirée de l'entraînement après une carrière infructueuse en course, elle fut en 1860

Digitized by Google

la mère de Villafranca, par Monarque. En 1862, elle eut par Monarque, Gladiateur.

MONARQUE. Cheval bai, né en France, en 1852, chez M. A. Aumont ; par The Baron, Sting ou Emperor, et Poëtess par Royal Oak.

Monarque a gagné à 3 ans la Poule d'Essai à Paris (6000 fr.); la Poule des Produits à Paris (3500 fr.); le prix du Jockey-Club à Chantilly (52 200 fr.); le Grand Saint-Léger de France à Moulins (9900 fr.); le prix Spécial à Paris (3000 fr.); le prix Principal à Paris (5000 fr.); le prix Principal à Paris (4500 fr.)

En 1856 Monarque a gagné à Paris le prix du Cadran (3000 fr.); le prix du Pavillon (5000 fr.); le prix des Haras (4000 fr.); à Boulogne-sur-Mer, le prix des Haras (2000 fr.); et à Paris, le prix Impérial (6000 fr.).

En 1857, à 5 ans, Monarque a gagné, sous les couleurs de M. F. de Lagrange à Paris, le prix du Pavillon (5000 fr.); le prix des Haras (2500 fr.) à Chantilly; le prix de l'Administration des Haras (5000 fr.); le prix Impérial, à Boulogne (4000 f.); le prix Impérial, à Moulins (4000 fr.); à Paris, le prix Impérial (6000 fr.); le grand prix Impérial à Paris (14 000 fr.).

Le nom de Monarque marque la seconde période de l'élevage de pur-sang français, à laquelle on peut donner le nom de l'ère de l'affranchissement. C'est effectivement après sa victoire dans le Goodwood-Cup, et dans le handicap de Newmarket, que les Anglais, un peu étonnés à l'aspect d'un semblable animal, enlevèrent aux chevaux étrangers l'humiliant avantage de poids dont, jusqu'à cette époque, ils leur avaient fait l'aumône comme une preuve sans réplique de l'inébranlable supériorité de la production anglaise.

Avant l'apparition de son fils Gladiateur, Monarque était sans contestation aucune, le cheval le plus remarquable qui fût né en France; il restera toujours un des meilleurs qui aient jamais existé en tous pays. Né en 1852 au haras de Victot, chez M. Alexandre Aumont, trois des meilleurs étalons que la France ait possédés se disputent l'honneur de sa naissance. Sa mère Poetess fut successivement saillie par Sting, the Baron et the Emperor. Mais suivant toutes les probabilités appréciables, et

Digitized by Google

en s'en rapportant à la plus certaine en semblable circonstance, la date de sa naissance, nul ne saurait contester à the Emperor la gloire d'avoir procréé cette illustration de l'élevage français. Monarque porte donc, en lui, le sang le plus noble qui ait jamais circulé dans les veines d'un cheval. The Emperor est par Defence et Reveller mare, Poetess sortie de Royal Oak et Ada par Whisker. Après avoir gagné, en 1841 le prix du Jockey-Club, portant les couleurs de lord Henri Seymour qui jetaient en ce moment leur dernier éclat sur le turf français, Poetess disparut et vécut à peu près oubliée. Elle fut achetée un prix très-minime par M. Alexandre Aumont, et produisit, successivement, Hervine et Monarque, c'est-à-dire à peu près le meilleur cheval et la meilleure jument qui soient nés en France.

Un singulier pressentiment de la haute destinée de Monarque semble avoir présidé à son baptême. Nul ne justifiait mieux un nom aussi ambitieux. De grande taille, admirablement proportionné, harmonieux au delà de toute expression, offrant dans tous les détails de son merveilleux ensemble une suprême distinction, on ne pouvait rêver un plus splendide animal. Aussi, dans un lot de chevaux quels qu'ils fussent, le regard allait forcément droit à Monarque et ne pouvait plus s'en détacher; il semblait effectivement bien un roi entouré de ses sujets, tant il les dominait tous par cet air de grande race et de haute noblesse, qu'aucune expression ne saurait rendre. Jamais aucun cheval ne posséda, à un plus haut degré, le signe caractéristique du cheval de course, race essentiellement combattante. Avant la lutte, Monarque se promenait dans l'enceinte du pesage, marchant insoucieux et calme, à ce pas nonchalant et cadencé, particulier aux chevaux de sang noble; la tête basse, la queue ballante, indifférent à tout ce qui se passait autour de lui. Quand on lui enlevait les couvertures pour le seller, on ne put jamais saisir chez lui le moindre indice de ce tremblement nerveux, de cette moiteur fiévreuse, qui révèlent chez les faibles et les timides l'appréhension de la lutte. Sa tête fine et intelligente se relevait avec une admirable expression de confiance et de défi, et il entrait sur le terrain calme et résolu comme un gladiateur antique. Pendant le cours de sa longue et laborieuse carrière, les plus dures sévérités ne lui furent

Digitized by Google

pas épargnées. Jamais il ne demanda grâce et ne dit *c'est assez!* Son courage semblait, au contraire, grandir avec les exigences de ses maîtres; il se montra toujours et partout prêt contre tout venant. Les dures épreuves qui lui furent imposées dépassèrent, parfois, la limite de ses forces, mais ne purent jamais atteindre celle de son courage. Tout a une fin, cependant. En 1858, il tomba broken-down en courant le great Metropolitan handicap, à l'âge de 6 ans, avec le poids le plus lourd de la course; second Favori, à 5 ans et demi, sur ce même terrain d'Epsom, où, quelques années plus tard, il devait trouver un vengeur dans son fils Gladiateur.

En France, Monarque a gagné :

A l'âge de 3 ans, 8 courses, sur 8 courses;
— 4 ans, 4 gagnées, sur 7 courses;
— 5 ans, 8 gagnées, sur 9 courses ;
— 6 ans, 1 gagnée, sur 2 courses.

En Angleterre, il gagna en 1857, appartenant à M. le comte de Lagrange, la coupe de Goodwood, battant Riseber, et Fisherman; en 1858, le Newmarket handicap. Sa carrière active se termina, quelques jours plus tard, à la suite de son accident.

Il trouva, enfin, au haras de Dangu, un repos bien mérité et en même temps une gloire nouvelle. Jamais reproducteur ne transmit avec autant de sûreté et de régularité, à ses produits, les hautes qualités qu'il tenait lui-même de ses auteurs, dont l'ascendance toute entière semblait s'être concentrée dans ce remarquable animal, comme pour en faire le dépôt de la noblesse de leur race tout entière. Monarque est père d'Hospodar, J. Monarque, Gédéon, Fidélité, Le Mandarin, Trocadéro, et, enfin, de Gladiateur, l'Eclipse moderne, comme s'il eût voulu prouver dans cette dernière incarnation qu'il était seul capable de se surpasser lui-même.

Monarque n'a eu que deux propriétaires. Né et élevé au haras de Victot, chez M. Alexandre Aumont, il resta sa propriété jusqu'en 1857, où M. le comte de Lagrange devint acquéreur de toute l'écurie. En raisonnant sur les résultats acquis, c'est-à-dire sur les sommes gagnées par Monarque lui-même et

Digitized by Google

toute sa descendance, on serait amené à reconnaître que, seul, il n'eût pas été payé trop cher au prix de toute l'écurie.

Monarque a aujourd'hui vingt-et-un ans; sa carrière de reproducteur n'est pas terminée, mais se trouve nécessairement limitée. Avec certains ménagements, il peut encore rendre de grands services; on ne saurait laisser perdre un sang dont chaque goutte est précieuse. Il terminera probablement en paix sa vie au haras de Dangu, auquel son nom est intimement lié aujourd'hui. Il est impossible de supposer que, quand l'âge l'aura réduit à une inaction absolue, le père de Gladiateur et de Trocadéro subisse la honte du marteau de l'équarrisseur. Il est partout des exceptions à la loi commune. Monarque est l'un de ces soldats qui, respectés par le champ de bataille, doivent rester debout, jusqu'au dernier moment, comme un témoignage vivant de la gloire du passé.

MONITOR. Étalon alezan, appartenant à M. le comte de Lagrange, né en France en 1862 chez M. Sarazin; par Monarque et Constance, issue de Gladiator.

MONKEY (Mot anglais), mot à mot singe. Comme le mot pony, le mot *monkey* a reçu dans le Ring une signification toute particulière et qui s'éloigne, autant que possible, de sa signification véritable. On entend par monkey, parmi les parieurs, la somme de 500 livres sterling, ou 12 500 fr. d'argent français. Cette expression est constamment employée : une foule de gros paris se font sous cette dénomination. Il est impossible de lire le compte-rendu du Betting anglais sans que cette expression ne se présente aux yeux du lecteur.

MONORCHIDE On appelle ainsi un animal qui n'a qu'un testicule apparent, particularité constatée parfois chez des chevaux. Les chevaux monorchides sont considérés comme moins traitables, plus bruyants, plus méchants à l'homme que les chevaux entiers. L'observation n'a pas toujours confirmé cette façon d'apprécier.

MONT-DE-MARSAN est une des plus importantes réunions du Midi. Comme toutes les courses de ce pays, elle est réservée exclusivement à la production de la division du Midi.

Digitized by Google

Les premières courses eurent lieu le 22 juillet 1850.

Le premier prix était donné par la Société d'encouragement (1000 fr.) et fut gagné par Mourhad, à M. H. Cutler.

Les réunions ont lieu à Mont-de-Marsan, dans le mois de juillet.

En 1866, le prix impérial (4000 fr.) fut remporté par Fumée.

MONTE. Lorsqu'un cheval reçoit la destination exclusive d'étalon, c'est-à-dire de reproducteur, il est mis à la disposition des éleveurs par un mode de publicité quelconque, affiches, journaux spéciaux, etc. On donne le nom de monte à l'époque de l'année, pendant laquelle les juments sont amenées à l'étalon, pour être saillies. La monte commence au premier février pour finir au 1er juin. La date de la monte a une excessive importance pour les produits de pur-sang. Il y a, effectivement, un grand intérêt à faire naître un poulain de pur-sang le plus tôt possible. Comme ils doivent courir à deux ans, deux, trois et même un mois de plus sont un grand avantage, le jeune animal ayant eu le temps de se développer davantage, et de recevoir une préparation plus complète.

Mais cet empressement présente également un danger. L'âge des poulains de pur-sang compte toujours du premier janvier de l'année de leur naissance; il y a donc intérêt à les faire naître le plus près possible de cette date, sans cependant la dépasser. Dans ce cas un poulain né le 31 décembre d'une année, se trouverait avoir légalement un an au premier janvier de l'année suivante, c'est-à-dire le lendemain. Comme une jument porte onze mois, il faut calculer l'époque, où on l'a fait resaillir, de telle manière que son poulain futur ne vienne pas au monde avant le 1er janvier de l'année suivante.

Une fois la monte annoncée par la voie des affiches et des journaux spéciaux, les conditions auxquelles cet étalon doit faire la monte, sont déterminées et connues du public. Le prix, le nombre de juments sont fixés suivant la valeur de l'étalon, la vogue dont il est l'objet, ou la volonté de son propriétaire. Une fois cette position établie, les éleveurs qui veulent faire saillir leurs juments par cet étalon, adressent une demande au propriétaire du cheval, ou à son fondé de pouvoirs. Chaque de-

Digitized by Google

mande est inscrite par ordre de date, et, si leur nombre dépasse celui des juments, que l'étalon doit servir, les plus anciennes inscriptions passent les premières.

Le nombre des juments, constituant la monte d'un étalon, varie suivant son âge. Il est, en moyenne, pour les chevaux de six à quinze ou seize ans, de quarante juments. Ce chiffre se trouve toujours forcément augmenté par la nécessité des *revues*, les juments qui ne sont pas pleines à la première saillie redemandant le cheval une seconde et, souvent, plusieurs fois. Il ne serait donc pas prudent de dépasser pour un cheval, dans la force de l'âge, le nombre de quarante juments. Personne n'y trouverait son compte : l'étalon arriverait épuisé à la fin de la monte, et plusieurs juments ne seraient pas fécondées, parcequ'elles auraient été saillies par un étalon fatigué et énervé. L'usage admet qu'une jument a droit à trois saillies; si elle ne se trouvait pas pleine, le propriétaire de l'étalon serait en droit d'en refuser une quatrième. Mais cette règle n'est jamais rigoureusement appliquée, et les étalonniers se montrent d'ordinaire très-conciliants à cet égard. On fait donc grand cas d'un étalon prolifique, c'est-à-dire fécondant presqu'à coup sûr, plus grand nombre des juments qui lui sont amenées.

Quand le cheval vieillit et dépasse quinze ans, il est prudent, si l'on tient à obtenir encore le plus de poulains possible de lui, de réduire le nombre des juments à vingt. Si l'étalon arrive à l'âge de dix-huit à vingt ans, il faut diminuer encore. Un cheval bien nourri, bien soigné, et dont on n'abuse pas, peut parfois faire la monte jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans. Quelques-uns ont pu être employés au delà de ce terme, mais c'est l'exception. Les produits d'un étalon âgé ne sont nullement inférieurs à ceux qu'il a créés antérieurement. On a même remarqué, que presque tous les étalons ont donné naissance à un et souvent plusieurs poulains remarquables à leur dernière année de monte, presqu'au moment de leur décrépitude. C'est un fait curieux, impossible à expliquer, mais positif.

La monte des chevaux de demi-sang se fait, à peu près, dans les mêmes conditions et d'après les mêmes règles que celles qui régissent la monte des étalons de pur-sang ; seulement on

Digitized by Google

prend moins de précautions pour constater l'identité du produit, le fait en lui-même offrant moins d'intérêt.

La monte terminée, le propriétaire de l'étalon remet à celui de la jument un certificat constatant que tel cheval a sailli cette jument. Le certificat doit comprendre : la désignation, le nom, l'âge de la jument, la date de la saillie. Si, comme il arrive fréquemment, quand une jument ne se trouve pas pleine, après avoir été saillie plusieurs fois par le même étalon, on la donne à un autre, on doit mentionner le fait sur le certificat. Le propriétaire de l'étalon doit avoir un registre, où tous ces détails sont reproduits, et qu'il garde par devers lui. Toutes ces précautions sont indispensables pour éviter la fraude et affirmer la filiation des produits. La naissance du poulain doit être légalement constatée, par certificat, émanant des autorités de la localité, où se trouve le haras. Ces deux pièces constituent l'acte de naissance du cheval et ses preuves d'identité.

Les éleveurs de chevaux de demi-sang sont affranchis de ces formalités, indispensables quand on veut être certain de l'origine et de l'âge des produits de pur-sang. Il est néanmoins préférable de les remplir, la filiation d'un cheval quel qu'il soit, présentant toujours un certain intérêt.

MONTE (la) d'un jockey est l'engagement pris, à l'avance, par lui, de monter pour un propriétaire dans une ou plusieurs courses, souvent même pendant toute une année. La nécessité absolue pour un propriétaire, de s'assurer avant la course l'auxiliaire d'un jockey d'une capacité suffisante, nécessite une réglementation spéciale à cet égard. Le jockey vend donc sa monte à un prix déterminé, pour un temps plus ou moins long. Une fois l'engagement pris, il ne peut plus monter pour un autre propriétaire, sans le consentement de celui, avec lequel il s'est engagé. Ces sortes de contrats se passent sous des conditions diverses, consenties par les deux parties. Quand un jockey s'engage purement et simplement pour un temps déterminé, il demeure, pendant tout ce temps, au service exclusif de la personne vis-à-vis de laquelle il s'est engagé, et ne peut, par conséquent, monter pour un autre, sans son consentement.

Digitized by Google

Plusieurs jockeys renommés et, nécessairement, très-recherchés, s'engagent souvent avec différents propriétaires. En ce cas, la limite de leur engagement est ainsi déterminé : un des propriétaires a droit à la première monte, c'est-à-dire que le jockey doit toujours et en tout état de cause, monter pour lui quand il en est requis. Mais il reste libre de monter pour qui bon lui semble, quand son premier maître n'a pas de cheval engagé dans la course, ou lui en donne l'autorisation. Cela s'appelle avoir *la première monte* d'un jockey. Il doit donc engager *sa seconde monte* avec un autre propriétaire, c'est-à-dire qu'il se trouve obligé vis-à-vis du second de la même manière qu'il l'est vis-à-vis du premier, quand celui-ci n'a pas besoin de ses services.

Le prix de la monte d'un jockey est toujours facultatif, et subordonné aux conventions faites entre lui et son maître. Mais, en l'absence de toute stipulation, en France une monte pour une seule course, se paie, généralement, cent francs. Le prix est beaucoup plus élevé et demeure fixé d'ordinaire à cent cinquante ou deux cents francs pour les steeple-chases, en raison des dangers que comporte ce genre de courses. En Angleterre le prix de la monte de certains jockeys célèbres s'élève parfois à d'assez fortes sommes. Il n'y a, au reste, aucune règle précise à cet égard : c'est une convention absolument laissée au libre arbitre des parties contractantes.

MONTÉCOT (MM. le comte et le vicomte de). Messieurs le comte René et le vicomte Guy de Montécot appartiennent à la génération de M. de La Mothe, et, comme lui, contribuèrent puissamment à développer le goût des courses d'obstacles dont ils étaient les plus fervents adeptes. Ils possédaient un nombre restreint de chevaux, qu'ils entraînaient et montaient eux-mêmes. Tous deux se faisaient remarquer par une grande habileté et une hardiesse peu commune. M. le comte René de Montécot mourut malheureusement, à la suite d'une chute qu'il fit dans son château, où il était monté sur un échafaudage pour examiner des réparations qu'il faisait faire ; il eut une lésion grave dans les reins, et mourut après une longue et douloureuse maladie. Un aussi triste accident est une étrange destinée pour un

Digitized by Google

homme qui avait échappé à une carrière aussi périlleuse que celle des steeple-chases.

M. le vicomte Guy de Montécot cessa de faire courir après la mort de son frère. Il fut, il y a bien des années, avec son ami, M. du Bouëxic, le champion de l'élevage du cheval de pur-sang, dans une course restée longtemps célèbre, et presqu'oubliée aujourd'hui. M. le comte de Lancosme-Brèves, imbu d'opinions qui sont encore soutenues aujourd'hui, en dépit de nombreuses expériences, prétendait que le cheval de demi-sang, inférieur à celui du pur-sang, sur des parcours d'hippodrome, c'est-à-dire de quatre mille mètres au plus, lui était de beaucoup supérieur pour des distances plus longues et avec des poids plus élevés que ceux usités en course. Un pari de 4000 fr. fut engagé au poids de cent-soixante livres, pour huit tours du Champ de Mars, c'est-à-dire seize mille mètres. M. le comte de Lancosme-Brèves montait un cheval de demi-sang auquel on avait donné le nom de Roi des Bohémiens. C'était une espèce de cheval de chasse, auquel on croyait beaucoup de fond, parce qu'il était démesurément chaud. M. le vicomte Guy du Bouëxic avait choisi un cheval de pur-sang gris, nommé Grey-Hercules fils de sir Hercules, et M. le vicomte Guy de Montécot une jument baie très-légère du nom de Pateene. L'issue d'une semblable lutte n'était douteuse pour aucune des personnes que n'aveuglait pas une doctrine, soutenue et propagée uniquement pour contester l'utilité des courses et des chevaux de pur-sang. M. le comte Lancosme-Brèves, première victime de ce principe, mis en avant par des hippologues qui, pour la plupart, n'avaient jamais monté à cheval une fois dans leur vie, était battu dès le second tour, et dépassait péniblement le but, au moment où ses deux adversaires étaient, depuis longtemps, rentrés au pesage et pesés.

M. le vicomte Guy de Montécot donna, en cette occasion, une preuve de sang-froid et d'énergie peu ordinaires. L'une de ses étrivières s'étant rompue au quatrième tour, il accomplit le reste du parcours, c'est-à-dire quatre mille mètres avec un étrier seulement. Ceux qui ont monté en course, peuvent se rendre compte de la vigueur et de la volonté nécessaires pour une tâche aussi pénible.

Digitized by Google

MONTER. On se sert généralement du mot monter pour exprimer le plus ou moins d'habileté d'un cavalier, en disant : il monte bien, ou mal, finement ou durement. En terme de course, on dit qu'un cheval est monté, quand il commence à éprouver quelque peine à suivre le train, et que son jockey est forcé de le solliciter par un signe appréciable pour les spectateurs, afin de lui faire conserver la place qu'il occupe dans le peloton. C'est donc un signe défavorable, c'est dans ce sens que l'on dit ce cheval était déjà monté à tel moment de la course, pour dire, qu'avant l'arrivée, il donnait déjà des signes appréciables de fatigue.

MONTGEROULT. Le haras de Montgeroult, situé aux environs de Pontoise, appartient à M. le baron de Bray. Parfaitement disposé pour cette destination, et très-habilement dirigé, les poulains y trouvent le double avantage d'un parcours étendu et de soins judicieux. C'est un établissement comme il serait à désirer d'en voir plusieurs se créer aux environs de Paris ; les propriétaires de chevaux de course y trouveraient une précieuse ressource, et ils exerceraient certainement une heureuse influence sur l'accroissement de la production du cheval de pur-sang.

MONTGOMERY (M. de). M. de Montgomery est un des propriétaires de chevaux de courses les plus heureux, relativement surtout au nombre restreint de chevaux qu'il possède. Aucun n'a proportionnellement gagné autant de grandes courses. Cette heureuse chance s'est surtout manifestée avec La Toucques, jument restée célèbre par sa double victoire dans le prix de Diane et celui du Jockey-Club. Elle est arrivée seconde dans deux autres grandes courses qu'elle aurait dû gagner de l'aveu de tous les juges compétents : dans le grand prix de Paris et dans le Goodwood-Cup, en Angleterre.

Un succès plus inespéré encore attendait les couleurs de M. de Montgomery avec Fervacques dans le grand prix de Paris. Fervacques, cheval de seconde classe, car depuis cette victoire il n'a rien fait qui puisse le placer au-dessus de cette appréciation, eut le bonheur de faire dead-heat avec Patricien, qui lui était

Digitized by Google

de beaucoup supérieur. Celui-ci n'était pas en parfaite santé et fut battu péniblement d'une tête à la seconde manche.

Le haras de M. de Montgomery est situé en Normandie dans sa propriété de Fervacques, dont le vainqueur du grand prix de Paris portait le nom. Les prairies de Fervacques sont évidemment d'une qualité exceptionnelle, car presque tous les chevaux qui y ont été élevés ont eu une qualité, plus ou moins élevée, mais positive.

MORAILLE. Sorte de pince qu'on est parfois obligé d'appliquer à la lèvre supérieure, pour maintenir un cheval qui doit subir une opération. — Certains animaux difficiles à la forge, ne sont contenus que par les morailles, ou, ce qui est préférable, par le *Tord-nez*.

MORNY (M. le duc de). Malgré ses graves occupations politiques, M. le duc de Morny avait, pour les chevaux et les courses, une prédilection dont les préoccupations les plus sérieuses n'avaient jamais pu le distraire. M. le duc de Morny comptait dans sa jeunesse au nombre de nos meilleurs gentlemen-riders. Il fonda une écurie de course qui eut d'abord peu de succès, mais, l'année où il mourut, elle avait pris une grande extension sous la direction d'Henri Jennings. C'est à M. le duc de Morny que l'on doit l'importation en France de l'étalon West-Australian : il l'acheta, en Angleterre, pour la somme de quatre-vingt-mille francs.

L'hippodrome de Deauville est également son œuvre ; il a été fondé par lui en 1866, sur des bases qui en firent, dès le début, un hippodrome comme il n'en existe pas en dehors de ceux de Paris et de Chantilly.

La mort de M. le duc de Morny a fait une sensation plus vive que partout ailleurs dans le monde du turf, où il était connu et très-aimé. Il était membre du Jockey-Club, presque depuis sa fondation, et, dans les circonstances difficiles, a toujours prêté aux courses le concours de son expérience et de son influence.

MORS. Le mors est l'instrument en acier placé dans la bouche du cheval et servant à le diriger (Voyez Bride).

MORTEMER. Étalon alezan, né en 1865, par Compiègne et

Digitized by Google

Comtesse, appartenant à M. le comte de Lagrange, actuellement à M. J. Lefèvre, faisant la monte au haras de Nauphle.

A gagné en 1867 : Prix de Jacques-Cœur à Bourges (8150 fr.). — l'Omniun à Bordeaux (2700 fr.); en 1868 : le Prix de la Seine à Paris (11 950 fr.); le Onzième biennal (7100 fr.); le Prix des Acacias (6800 fr.); le Prix principal à Moulins (3150 fr.); en 1869 : le Prix de la Seine à Paris (11 350 fr.) le Prix du printemps, Paris (10 950 fr.); le Prix de Satory, à Paris (6300 fr.); le Prix de la Porte-Maillot (2950 fr.); le Onzième biennal à Paris (6900 fr.); le Prix de l'empereur, à Lyon (4300 fr.); et la Coupe à Deauville (22 000 fr., un objet d'art.)

MOULINS fut longtemps une des plus importantes réunions de France. C'est sur son terrain qu'avaient lieu les premières courses de poulains de deux ans présentant un intérêt réel. Le grand Saint-Léger de France y avait été fondé et comptait au nombre des grandes courses de l'année. La fondation de Deauville est venue, depuis quelques années, ébranler la position de Moulins en lui enlevant la primeur des courses de deux ans. Néanmoins, la réunion se maintenait toujours au même degré de prospérité, lorsqu'éclata la guerre de 1870. M. le comte des Roys, qui était, en quelque sorte, l'âme des courses de Moulins, mourut et, quelques mois après, son fils, qui lui avait succédé, eut le même sort. Les courses de Moulins n'ont pu avoir lieu en 1871 et l'on ne sait même encore si cette belle réunion n'aura pas à jamais disparu.

Ce fut seulement en 1851 qu'eut lieu l'inauguration des courses de Moulins. Le premier prix (prix des Haras), fut gagné par Trompe-la-Mort, à M. Raffignac; le prix de la ville de Moulins échut à M. de Vance, lui seul ayant fait des engagements, mais il en fit don à la Société des courses de Moulins. Plusieurs grands prix, comme nous l'avons dit plus haut, furent alors créés. Le grand Saint Léger (6000 fr.) gagné par Illustration, à M, Th. Carter; le prix du Conseil général (4000 fr.), remporté par Barbara à M. Albrette; le prix de la ville de Moulins (3000 fr.), gagné par Côte-d'Or, à M. Reiset; le prix Principal (3000 fr.), échut à Fleurette, appartenant au comte de Lagrange; le prix Impérial (4000 fr.), gagné par Matamore, à

Digitized by Google

M. Delamarre, et enfin le prix de la Société d'encouragement (3000 fr.), gagné par Vérité, à M. Delamarre.

MUE. Chute périodique du poil chez le cheval, qui a lieu, ordinairement, au commencement du printemps. Quand les animaux sont jeunes, il arrive fréquemment que la *robe neuve* n'est pas identiquement la même qu'avant la mue. La pratique de la tonte, l'assiduité du pansage et surtout l'alimentation et des conditions hygiéniques spéciales ont une très-grande importance sur le renouvellement du poil. En général, cette mue se fait chez les animaux sans qu'ils en soient impressionnés. Chez quelques sujets très-nerveux il n'est pas rare de la voir accompagnée d'une certaine crise qu'il est bon de ne point contrarier.

MUSCLE, MUSCLÉ. Nous n'avons point à entrer, même d'une manière générale, dans les considérations que comporte l'étude de ces deux mots. L'étude de la structure et du fonctionnement des muscles appartient à l'anatomie et à la physiologie. L'examen de leur saillie sous la peau, de leur fermeté, de la tonicité de leurs fibres, fournissent à l'observateur de bons éléments d'appréciation sur ce qu'on nomme, en langage de courses, la condition. Il suffit de comparer les deux états d'un même cheval avant et après sa préparation, pour se rendre compte des modifications subies par les muscles sous l'influence de l'entraînement. Aux mots *entraînement*, *condition* se trouvent des développements suffisants pour que nous n'ayons pas à revenir sur des généralités.

Nous n'avons d'ailleurs à nous occuper que des muscles *extérieurs*, *volontaires*, organes de la vie relative. Ce sont eux qui, non-seulement font mouvoir les différentes pièces du squelette, mais encore déterminent dans la masse du corps et des membres la forme, le volume, les saillies extérieures. Ils sont larges, longs ou courts, suivant le mode d'action, le rôle qu'ils sont appelés à remplir. Leur point d'attache sur les os se fait à l'aide des tendons ou de lames solides nommées *aponévroses*. Leur contractilité, propriété essentielle de la fibre musculaire, est inhérente à la nature même de cette fibre.

La contraction produit tous les mouvements : *extension*,

Digitized by Google

flexion, *adduction*, *élévation*, etc. Nous ne parlons, bien entendu, que des mouvements volontaires.

On peut dire, d'une façon générale, que la contraction est en raison du volume des muscles ; mais ce volume lui-même se modifie beaucoup, suivant que les muscles sont entretenus dans l'activité de contraction, ou laissés en repos.

Les seules questions de *contractilité*, de *tonicité*, d'action musculaire, exigeraient des pages pour être traitées convenablement. Mais nous n'avons inscrit ici le mot muscle, que parce que nous voulions faire précéder l'expression *musclé* de quelques lignes explicatives.

MUSCOVITE. Étalon alezan brûlé, appartenant à M. Th. Carter, né en 1849, en Angleterre, importé en 1865; par Hetman Platoff et Camel Mare, issue de Lady Élisabeth.

MUSEROLE (Une) est une lanière de cuir qui se place à trois ou quatre pouces au-dessus des naseaux du cheval. Elle est traversée par les montants de la bride à l'aide d'une ouverture pratiquée dans ce but. Elle fait le tour du nez du cheval et se ferme par une boucle placée en arrière, au-dessus de la gourmette.

Le plus souvent, dans l'usage ordinaire, la muserole est simplement un ornement. Dans ce cas elle est peu serrée, et joue autour du nez de l'animal. On s'en sert, le plus souvent, pour dissimuler une tête trop forte, commune, et manquant de distinction. Quelquefois cependant, la muserole a un effet réel et positif en empêchant, jusqu'à un certain point, le jeu des deux montants de la bride et les maintenant dans une position fixe. Elle augmente l'effet du mors par la pression douce qu'elle opère elle-même sur le nez du cheval, chaque fois que le cavalier se sert de la bride. C'est une sorte de caveçon, doux et mitigé.

Digitized by Google

N

NABOB (The). Cheval noir, par The Nob et Hester, fille de Camel et Monimia. The Nabob naquit en 1849, à Hampton-Court, chez le colonel Peel, alors que le haras du colonel était installé dans le domaine de la couronne, le haras royal n'ayant pas encore été reconstitué.

On compte dans le turf peu de chevaux ayant une ascendance aussi remarquable que celle de The Nabob. Par son père, il remonte à Partisan, Smolensko, Zéline, Volante, Rubens et Pénélope ; par sa mère, à Whalebone et Orville.

The Nabob est noir, mesurant 1 m. 62 c.; il ne prit cependant un grand développement qu'à l'âge de cinq ans.

The Nabob fut, dès le commencement, mis en vente et obtint un prix très-peu élevé. Il gagna un ou deux de ces gros engagements qui avaient effrayé les acheteurs. Vendu par lord Rubbles Dale à M. Dunkald, The Nabob courut à quatre ans pour son nouveau propriétaire, et fournit ses plus belles performances. A Goodwood, il ne put arriver que 2e dans le Stevoards'Cup, ne pouvant battre Longbow, cheval exceptionnel pour les courtes distances, mais battant 27 concurrents. Dans le Chesterfield Cup, il battit Jouvence, qui ne put arriver que 4e.

Dans les handicaps, il fut toujours malheureux; trois fois, il arriva second. A cinq ans, il passa dans l'écurie de M. Howards; mais ne courut qu'une fois, dans cette fameuse course de l'Ascot-Cup, gagnée par West-Australian, faisant 4000 mètres en 4 m. 27 s.

Changeant de propriétaire une quatrième fois, The Nabob passa aux mains de lord Anglesey, et ici s'arrête sa carrière.

La mauvaise chance s'attache à lui; dans le Northamptonshire Handicap, portant un poids élevé, il tombe, alors qu'il

Digitized by Google

était bien placé; dans le Chester-Cup, quoique bousculé, il arrive bon 3e. Un second essai infructueux dans le Cambridgeshire, termine une longue et glorieuse carrière de courses.

Retiré de l'entraînement, The Nabob fit la monte en 1856-57 dans le comté de Sussex.

Vers la fin de l'année 1857, M. Schickler l'acheta 30 000 fr. Il a produit Nutbourne, Rupee, Général Hess, Tyrant, Vermout et Bois-Roussel.

NANTES. Les courses de Nantes ont lieu vers la fin du mois de mai, ou le commencement de juin. C'est une des réunions les plus complètes et les plus suivies de la circonscription de l'Ouest.

NATTER. L'habitude de natter la crinière des chevaux de course est presque généralement abandonnée aujourd'hui, après être restée longtemps à l'état de règle fixe. Le but de cette toilette préparatoire était d'empêcher que les crins, soulevés par la rapidité de l'allure, ne vinssent s'enchevêtrer dans les mains du jockey et gêner ses mouvements. C'était, à un certain point de vue, une utile précaution. Elle a été progressivement abandonnée, en raison de l'impression qu'elle produisait sur le plus grand nombre des chevaux, la veille ou le matin de la course. L'entraînement étant, en fin de compte, un état artificiel, qui développe et tient le système nerveux tendu à sa dernière expression, le cheval devient, dans cette disposition morale, beaucoup plus intelligent et impressionnable a tout ce qui lui annonce l'approche d'une épreuve, qu'il redoute souvent, mais qui, dans tous les cas, le surexcite toujours plus ou moins. La plupart des chevaux, surtout les juments, plus nerveuses en raison de leur sexe, dès qu'ils soupçonnent, au changement habituel de leur hygiène, ou à certaines précautions dont ils comprennent la signification, que le moment de la lutte approche, deviennent inquiets, refusent de manger, se tourmentent dans leur box, et arrivent ainsi sur le terrain, dans un état de surexcitation qui peut compromettre leur chance.

Il y en a même avec lesquels on est contraint de prendre toutes les précautions imaginables pour leur dissimuler le jour, où ils vont être appelés à entrer sur l'hippodrome. Mais

Digitized by Google

leur perception à cet égard est tellement fine que l'on parvient rarement à les tromper. Le moindre indice suffit pour éveiller leur inquiétude et leurs appréhensions. On a beau ne modifier en rien leur nourriture habituelle, supprimer même le galop préparatoire de l'avant-veille : il est rare qu'ils ne devinent pas où on les mène. Un entraîneur, qui avait été obligé de prendre tous ces minutieux ménagements avec une jument démesurément nerveuse, disait la veille de la course : « J'ai fait tout ce que j'ai pu, pour lui cacher qu'elle allait courir demain, elle le sait cependant. Qui le lui a dit? » Elle l'avait deviné. Si étrange que puisse paraître cette interprétation de la pensée d'un animal, elle est cependant rigoureusement exacte.

L'opération du nattage de la crinière devenait la première à supprimer en semblable occasion. Elle ne pouvait laisser aucun doute à l'animal et le mettait, au moment même où on la pratiquait, en état de surexcitation. Comme elle demandait un certain temps, elle fatiguait inutilement le cheval. Elle est aujourd'hui très-peu usitée, et consiste à tresser la crinière en grosses nattes que l'on fixe avec une aiguille et du fil, de manière à réunir la crinière tout entière, qui se trouve contenue en trois ou quatre nattes et reste fixée le long de l'encolure sans flotter d'un côté à l'autre.

NERVEUX. Un cheval nerveux est celui chez qui la course, ou l'entraînement, surexcitent et impressionnent la susceptibilité nerveuse, au point parfois, quand cette excitation est poussée à l'extrême, de le paralyser et de l'empêcher de déployer toutes les qualités qu'il possède réellement. Le cheval nerveux ne manque le plus souvent pas de courage ; il s'emploie même avec trop d'énergie, mais l'impression, que produit chez lui l'état tendu où il se trouve, ou le souvenir de la lutte, exercent une influence telle qu'il se trouve en quelque sorte paralysé. Les juments sont plus sujettes que les chevaux à cet inconvénient, mais l'un et l'autre le ressentent plus ou moins, quand ils arrivent à la dernière période de leur préparation. L'entraînement d'un cheval nerveux demande des ménagements et des précautions tout particuliers. Il doit également être monté en course par un jockey calme et tranquille. Quand cette disposition atteint une certaine proportion,

Digitized by Google

elle exerce toujours une influence fâcheuse sur la carrière d'un cheval, le rend incertain, c'est-à-dire courant bien un jour, mal un autre. Le cheval devient inquiet, mange mal, transpire sans motif apparent, aux approches de la lutte, pendant qu'on le selle ou en entrant sur le terrain.

Les signes de nervosité varient suivant le caractère et la nature de l'animal, mais la cause est la même. Quelques-uns se montrent violents, se livrent à des défenses désordonnées, ou, affolés, s'emportent en désespérés avant le départ. Chez d'autres, au contraire, la nervosité se traduit par une sorte d'impressionnabilité craintive : ils tremblent, leur chair palpite, sans cependant qu'eux-mêmes fassent un mouvement; leur corps se couvre de sueur, l'œil est fixe, dilaté, la respiration agitée, l'animal, enfin, est en proie à une appréhension qui réagit sur son organisation tout entière. Quelques-uns poussent ce défaut au point, que l'on est souvent obligé de renoncer à les entraîner.

La nervosité est parfois naturelle et se manifeste dès que le poulain commence à prendre un travail un peu sérieux. Mais le plus souvent, elle se développe à la suite d'un entraînement trop rigide, ou d'épreuves trop dures et surtout trop répétées. Quand un cheval a été battu plusieurs fois, de telle sorte que, conservant l'espoir de gagner, son jockey l'a poussé à outrance jusqu'au but, lui demandant plus, au fur et à mesure qu'il pouvait moins, il devient nerveux, se décourage et parfois se trouve battu même avant de courir, par la seule appréhension que lui cause la crainte de la lutte. Beaucoup d'excellents chevaux sont sujets à cette défaillance, qu'il est souvent possible d'éviter en ayant plus de ménagements et de mesure dans les exigences.

NEVERS. Les courses de Nevers ont obtenu un succès exceptionnel dès la première année de leur création; elles venaient immédiatement après celles de Moulins et de Bourges, et se reliaient à ces deux réunions par la nature de leur programme; de telle sorte, que les mêmes chevaux trouvaient des engagements sur chacun des trois hippodromes et faisaient ainsi une tournée régulière. Le succès de cette fondation s'aug-

Digitized by Google

mentait chaque année, mais en 1870 il n'a pas été possible de réorganiser les courses de Nevers et leur reconstitution rencontrera probablement des difficultés sérieuses.

Ce fut seulement en 1865, que l'on créa des courses à Nevers. L'inauguration fut brillante. Les prix qui y furent courus la première année sont : Le prix de la Prairie (2000 fr.) gagné par Robert, à M. Th. Carter; le prix des Haras (2000 fr.) remporté par Fidélité à M. Delamarre ; le prix du Conseil général (3000 fr.) gagné par Sultan, au Major Fridolin ; le prix de la Ville (6000 fr.) (handicap) remporté par Le-Valasse, à M. Fouquet Lemaître.

Il y a deux journées de courses à Nevers ; la première complétement réservée aux chevaux de pur sang, la seconde aux chevaux de demi-sang.

NEWMARKET est le centre le plus important et surtout le plus intéressant du turf anglais ; non-seulement en raison des réunions de courses, qui sont au nombre de sept chaque année, mais principalement parce que Newmarket est le terrain où sont entraînés le plus grand nombre des chevaux de course de toute l'Angleterre. Les courses de cette ville datent du règne de Charles II.

Le champ de course de Newmarket est unique, la qualité de son terrain, composé de terre de bruyères, est exceptionnelle. On attribue, à tort ou à raison, l'excellence du sol à l'énorme quantité de vers de terre qui y abondent. On compte dix huit pistes différentes tracées sur le terrain de Newmarket ; cette multiplicité permet de donner un intérêt varié aux différentes courses qui s'y courent. Les unes sont montueuses, les autres au contraire tracées sur une pente descendante. Les chances d'un même cheval se modifient et varient suivant la piste sur laquelle il court. Cette particularité donne un aspect exceptionnel aux courses de Newmarket, en forçant le public à se déplacer presque à chaque course, puisque le but et le départ se trouvent changés. Aussi, si l'on veut se rendre compte des phases principales des différentes épreuves de la journée, est-on forcé de les suivre à cheval afin de pouvoir se rendre rapidement d'une piste à une autre ; on loue à cet effet à New-

Digitized by Google

market des poneys dont le métier est excessivement dur. Les spectateurs, aux approches d'une course, partent eux-mêmes à fond de train pour ne rien perdre des péripéties de la lutte.

Pour les mêmes raisons la tribune des juges est mobile ; on la déplace à chaque course, suivant le changement du poteau d'arrivée. Les chevaux se rendent de l'écurie à l'enceinte du pesage par une route circulaire et détournée, afin de ne pas être obligés de traverser la foule qui encombre le terrain. Le champ de course de Newmarket est depuis 1755 la propriété du Jokey-Club qui a fait construire, sur divers points, des tribunes où l'on peut se réunir après chaque course et parier sur celles qui vont avoir lieu. Comme il n'y a jamais plus d'une demi-heure entre chaque course de la journée, l'empressement que les parieurs mettent à se rendre à celle de ces tribunes qui se trouve la plus rapprochée de la piste, où la prochaine course doit avoir lieu, donne un aspect et une animation unique au champ de course de Newmarket. Une foule de résidences de plaisance ont été construites par les principaux propriétaires de chevaux, sportsmen ou entraîneurs aux alentours, du champ de course et lui donnent une physionomie que l'on chercherait vainement ailleurs.

Le point où se réunit le Jockey-Club est situé au centre de la ville ; les membres du club payent trente guinées pour leur cotisation annuelle. Il suffit de deux boules noires dans le scrutin pour l'exclusion du candidat présenté. Les principales courses qui se courent sur l'hippodrome de Newmarket sont : les Deux mille et les Mille guinées, qui ont lieu vers la fin du mois d'avril à la réunion, dite First Spring-Meeting, première réunion du printemps. Ce nom a été conservé à la réunion de Newmarket, bien qu'il ne soit plus rigoureusement exact aujourd'hui, depuis la fondation du Craven-Meeting qui a lieu également à Newmarket quinze jours plus tôt.

Le prix des deux mille guinées est formé par les mises des souscripteurs : cent guinées par cheval, moitié forfait. La totalité du prix s'élève, presque toujours, au double de sa valeur nominale, car il dépasse ordinairement la somme de cent mille francs. Les deux mille guinées sont réservées aux poulains et aux pou-

Digitized by Google

liches de trois ans. Celles-ci ont un avantage de cinq livres. La distance est de 1600 mètres.

Les mille guinées sont également formées par une souscription de 100 livres, dont moitié forfait; les pouliches de trois ans sont seules admises à courir. La distance est également de 1600 mètres, la valeur du prix s'élève en moyenne entre soixante-quinze et quatre-vingt mille francs. Les deux principaux prix qui se disputent sur l'hippodrome de Newmarket à la saison d'automne, sont : le Cesarewitch et le Cambridgeshire.

GAGNANTS DES DEUX MILLE GUINÉES A NEWMARKET, DEPUIS 1850.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1850	Pitsford	M. H. Hill.
1851	Hernandes	Lord Enfield.
1852	Stockwell	Lord Exeter.
1853	West-Australian	M. Bowes.
1854	Hermit	M. Gully.
1855	Lord of the Isles	M. Merry.
1856	Fazoletto	Lord Derby.
1857	Vedette	Lord Zetland.
1858	Fitz Roland	Sir J. Havoley.
1859	Promised Land	M. W. Day.
1860	Wizard	M. A. Nichol.
1861	Diophantus	Lord Stamford.
1862	Marquis	M. S. Hawke.
1863	Macaroni	M. Naylor.
1864	Général Peel	Lord Glasgow.
1865	Gladiateur	Comte F. de Lagrange.
1866	Lord Lyon	M. R. Sutton.
1867	Vauban	Duc de Beaufort.
1868	Moslem	M. W. Crawfurd.
1869	Prétender	M. Johnstone.
1870	Macgregor	M. Merry.
1871	Bothwell	M. Johnstone.

NICE. La création des courses à Nice est restée à l'état latent pendant de longues années, des contestations presque incessantes ayant lieu entre la société et les propriétaires du terrain sur lequel l'hippodrome devait être établi. Ces difficultés ont enfin été levées, grâce surtout à l'intervention de la ferme des jeux de

Digitized by Google

Monaco, qui voyait dans la fondation d'une société de courses un moyen puissant d'attirer, à proximité de Monaco, un public dont les habitudes et la position devaient donner une excessive animation à la saison des jeux. Après plusieurs tâtonnements, l'époque des courses devant forcément être fixée pendant la saison d'hiver, le programme dut être rédigé uniquement en vue des courses d'obstacles. C'était presque une nécessité, les chevaux de courses plates n'étant pas, en ce moment, dans une condition suffisante. Le plus grand nombre, les meilleurs surtout, ayant des engagements importants pour les réunions du printemps à Paris et à Chantilly, n'auraient pas même, en vue de prix sérieux, pris une préparation complète, qui les aurait mis dans un état trop avancé, et ne leur aurait plus permis d'être à point pour la saison du printemps.

Les chevaux de steeple-chase, au contraire, n'avaient qu'à avancer leur travail d'une quinzaine de jours à peine, les courses d'obstacles commençant d'ordinaire au milieu et, au plus tard, à la fin de février. Le programme fut composé dans ce sens, son succès n'a rien laissé à désirer; les deux journées de Nice présentent un ensemble aussi complet que possible, dans de semblables conditions. La réunion a lieu dans la première quinzaine de février.

NUNNYKIRK. Cheval bai-brun, né en 1846 chez M. Orde; par Touchstone et Beeswing.

Nunnykirk prend son nom de la propriété où il est né. Sa carrière fut courte, ses succès variables, ayant presque toujours pour concurrent The Flying-Dutchman.

Il débuta heureusement en gagnant une poule de 100 liv. st. chaque, et les 2000 guinées à Newmarket; dans le Derby, il était regardé comme le seul concurrent sérieux de The Flying-Dutchman. Dans cette course, Nunnykirk trompa ses partisans, son état étant peu satisfaisant, il ne se trouva pas dans de très-bonnes conditions. A Ascot, il courut mieux, mais succomba dans le Triennial devant Bornéo, qu'il avait pourtant déjà battu à Newmarket dans les 2000 guinées.

A York, il fut aussi malheureux, quoique son concurrent ne l'ait emporté que d'une encolure. Il prit sa revanche dans le

Digitized by Google

Grand Saint-Léger contre Old Dan Tucker, le gagnant à York, mais fut battu facilement par The Flying-Dutchman.

Ne reparaissant plus sur le turf, il fut acheté 1000 guinées par l'Administration des Haras. En 1852, il fit la monte à Pompadour ; de 1853 à 1855, il fut en station à Paris ; en 1857, à Bordeaux, l'année suivante il retourna à Pompadour.

Nunnykirk ne fit jamais la monte qu'en France.

Relativement au petit nombre et à la qualité médiocre des juments qui lui furent données, Nunnykirk a très-bien produit.

Il est père de Potocki, vainqueur du Derby français en 1857.

Nunnykirk est à la fois un exemple de l'incertitude de la production des grandes célébrités mâles et femelles, et cependant de la fixité inébranlable, inhérente au sang.

Son père Touchstone et sa mère Beeswing sont, à juste titre, considérés comme les deux meilleurs chevaux de leur époque.

Nunnykirk fut cependant lui-même un cheval de course d'une qualité ne s'élevant pas au-dessus de la moyenne, mais, relativement, sa production est excellente.

O

OAKS. Les Oaks sont une course dont les conditions sont analogues à celles du Derby, mais les pouliches de trois ans sont seules admises à y prendre part. La distance est la même que celle du Derby. La valeur moyenne du prix s'élève environ à 125 000 francs. Les Oaks ont lieu, comme le Derby, dans les derniers jours du mois de mai.

Sans avoir la même solennité que le Derby, les Oaks constituent une des plus importantes courses d'Angleterre. L'origine de leur fondation vient probablement de ce que le Derby, la plus grande course d'Angleterre, est presque invariablement, à de très-rares exceptions près, gagné par un poulain. Cette circonstance n'implique cependant pas que les mâles soient, forcément, toujours supérieurs aux femelles. Mais, principalement

Digitized by Google

à cette époque de l'année, ils sont plus sûrs et plus réguliers; l'on peut donc, davantage, compter sur eux. Les juments, au contraire, plus irritables et plus nerveuses, surtout à ce moment, sont généralement battues. Elles prennent, il est vrai, parfois, leur revanche à l'automne.

Quelles que soient d'ailleurs les causes de cette particularité, elle est incontestable; en prenant comme exemple la période des vingt-deux dernières années qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire de 1850 à 1871, le Derby a été gagné une fois seulement par une pouliche, la célèbre Blink-Bonny, en 1857. Le même fait s'est également produit en France, avec de plus nombreuses exceptions, il est vrai. Le prix du Jockey-Club (Derby français), depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis trente-cinq ans, a été gagné six fois par des juments : en 1857, par Lydia, à lord Henri Seymour; en 1841, Poetess, mère d'Hervine et de Monarque, à M. Aumont; en 1844, Lanterne, à M. le prince Marc de Beauvau; en 1855, Jouvence, à M. Lupin; en 1861, Gabrielle d'Estrées, à M. le comte de Lagrange; et, en 1863, la Toucques, à M. de Montgomery. Quatre de ces pouliches, Lydia, Poetess, Jouvence et la Toucques, étaient, non-seulement des concurrents de premier ordre, mais encore des animaux tout à fait supérieurs, presque des exceptions dans leur année.

Il était aussi intéressant, au point de vue de la reproduction, de savoir quelle était la meilleure pouliche de l'année, que de connaître le produit mâle le plus remarquable; telle fut, probablement, l'origine de la fondation des Oaks. En excluant les poulains, et laissant la course seulement aux pouliches, on avait un point de comparaison certain de la valeur respective des individus des deux sexes.

La dénomination de prix des Oaks, est empruntée au nom de la propriété du comte de Derby, qui fut le fondateur des Oaks comme du Derby. Le prix de Diane, à Chantilly, correspond, pour la France, aux Oaks, comme le prix du Jockey-Club au Derby.

Digitized by Google

GAGNANTS DES OAKS D'EPSOM, DEPUIS 1850.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1850	Rhedycina	M. Hobson.
1851	Iris	Lord Stanley.
1852	Songstress	M. J. Scott.
1853	Catherine Hayes	M. Wauchope.
1854	Mincemeat	M. Cookson.
1855	Marchioness	M. R. Read.
1856	Mincepie	M. H. Hill.
1857	Blink Bonny	M. W. L'Anson.
1858	Governess	M. Gratwicke.
1859	Summerside	Ld. Londesboro.
1860	Butterfly	M. Eastwood.
1861	Brown Duchess	M. Saxon.
1862	Feu de Joie	M. R. C. Naylor.
1863	Queen Bertha	Lord Falmouth.
1864	Fille-de-l'Air	Comte F. de Lagrange.
1865	Régalia	M. Harlock.
1866	Tormentor	M. B. E. Dunbar.
1867	Hippia	Baron de Rothschild.
1868	Formosa	M. Graham.
1869	Brigantine	Sir F. Johnstone.
1870	Gamos	M. G. Jones.
1871	Hannah	Baron de Rothschild.

OBJET D'ART. Un objet d'art est généralement une coupe, un bouclier ou tout autre objet de même nature, donné comme prix de course isolément, ou ajouté à une somme d'argent. Les principaux sont, en France : la troisième journée de la réunion du printemps à Paris, la course dite *la Coupe*. Elle se compose d'un objet d'art de la valeur de 10 000 francs, et 10 000 francs en espèces pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée : 400 fr., moitié forfait. La moitié des entrées au second. Distance : 3200 mètres. Le grand prix de Paris : un objet d'art donné par le gouvernement, et 100 000 francs en espèces donnés, moitié par la ville de Paris et moitié par les cinq grandes compagnies de chemins de fer, pour poulains et pouliches de 3 ans, de toute espèce et de tout pays. Entrée : 1000 francs ; forfait : 600 francs, et 500 francs seulement s'il est déclaré le mercredi avant la course, et 100 francs seulement s'il est déclaré le

Digitized by Google

samedi avant la course. Le second reçoit 10 000 francs et le troisième 5000 francs sur les entrées. Distance : 3000 mètres. Le grand prix de Paris est couru le dernier jour de la réunion d'été à Paris, du 1er au 10 juin de chaque année.

La coupe à Fontainebleau, le second jour de la réunion de Fontainebleau, du 15 au 20 juin, est formée d'un objet d'art, et de 4000 fr. en espèces, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Entrée : 100 francs; la moitié des entrées au second. Distance : 3500 mètres.

La coupe de Deauville est toujours courue dans les premiers jours du mois d'août, la réunion de Deauville étant invariablement fixée le 1er août et se composant de trois journées. La coupe de Deauville est une des courses caractéristiques les plus importantes de la saison d'été. Elle est formée d'un objet d'art de la valeur de 7000 francs, et de 20 000 francs en espèces, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus de toute espèce et de tout pays. Entrée : 400 francs; forfait : 250 francs, et 200 francs seulement s'il est déclaré le mardi 20 juillet. Le second reçoit les entrées jusqu'à concurrence de 2000 francs, après que le troisième a retiré la sienne. Distance : 2400 mètres.

Les principales courses où les objets d'art figurent en Angleterre sont les trois grands Cups d'Ascot, de Goodwood et de Doncaster, poids pour âge avec surcharges pour prix remportés. La distance est de 3000 mètres pour les deux premiers, et de 4200 mètres pour le troisième.

Les objets d'art forment donc une catégorie de prix spéciaux, quand ils constituent seuls le gain du vainqueur. S'ils sont ajoutés à une somme d'argent, on les considère comme un trophée additionnel. Aussi, d'après le règlement français, quand un objet d'art est ajouté à un prix, sa valeur ne compte pas dans l'évaluation, au point de vue des surcharges. Le règlement français est absolu à cet égard : si le prix consiste en un objet d'art ou autre, les entrées sont seules comptées.

En Angleterre, au contraire, quand la valeur de l'objet d'art est indiquée au programme, cette valeur est ajoutée aux entrées, comme si le vainqueur l'avait reçue en argent. Une dif-

Digitized by Google

ficulté pourrait se présenter à ce sujet. Dans le cas où un cheval, ayant gagné un cup, en Angleterre, viendrait courir en France, on ne pourrait évidemment lui faire porter, en raison de cette victoire, la surcharge qui lui serait imposée en Angleterre.

OBSTACLES. On donne le nom générique d'obstacles à des difficultés naturelles ou artificielles, espacées dans un terrain de steeple-chases, ou sur un hippodrome, que l'on dispose momentanément, en vue de cette destination. Les obstacles naturels sont excessivement rares, en raison du grand développement de la culture, et de l'impossibilité de faire courir un steeple-chase ailleurs que sur un hippodrome ou une prairie à certaines époques, après la coupe des foins. Dans ces conditions, les obstacles naturels se composent de haies, rivières ou cours d'eaux, murs, barrières fixes, talus, chemins creux, ou tout autre accident de terrain qui pourrait se rencontrer sur une lande inculte ou une prairie. Dans l'état actuel des choses, on peut difficilement se servir de ces obstacles dans un tracé de steeple-chase, parce qu'ils se trouvent rarement dans une dimension et une configuration qui les rendent praticables pour une course de cette nature.

Les obstacles des steeple-chases courus en France sont donc, à de très-rares exceptions près, artificiels; il en est à peu près de même en Angleterre. L'on ne retrouve aujourd'hui guère de tracés de steeple-chases naturels qu'en Allemagne, où ils présentent un tout autre caractère et une physionomie spéciale. Encore est-il absolument impossible de laisser un terrain de steeple-chase à l'état naturel; on ne peu se dispenser d'y apporter plusieurs modifications, et d'ajouter quelques difficultés artificielles, suivant la configuration des lieux.

Les obstacles naturels ou artificiels sont donc, à proprement parler, les mêmes, puisque ceux-ci reproduisent autant que possible les premiers dans une moindre proportion, et aplanissent dans leur construction certaines difficultés de disposition qui empêcheraient de les aborder grand train. Les obstacles naturels ou artificiels peuvent donc se subdiviser en obstacles

Digitized by Google

simples et obstacles composés. Les premiers sont formés par une seule difficulté, grande ou petite, mais unique, exigeant d'un cheval un effort plus ou moins grand, suivant la dimension de l'obstacle, mais un seul saut, qui demande seulement de la franchise et moins d'expérience. Les obstacles simples sont : le fossé, la haie, la claie, le bull-Finch, la barrière fixe, le mur. (Voy. chacun de ces mots.)

Les obstacles composés sont : la barrière double, c'est-à-dire deux barrières fixes placées l'une après l'autre, et espacées par l'intervalle d'une longueur de cheval, de telle sorte qu'après avoir franchi la première, le cheval doit s'enlever, de nouveau, au moment même où il touche terre, pour sauter la seconde ; la haie précédée d'un fossé. Ce genre de difficultés pourrait tout aussi bien être rangé dans la catégorie des obstacles simples, car elle n'exige qu'un seul et même saut ; les obstacles pouvant être justement qualifiés de composés étant seulement ceux qui exigent deux élans consécutifs, avec un temps d'arrêt entre chacun d'eux, comme la banquette, par exemple, où le cheval, après s'être élancé au sommet du talus, s'y fixe un instant, pour se donner une impulsion nouvelle et arriver de l'autre côté. Ce mouvement est beaucoup plus accentué quand la banquette se trouve placée entre deux fossés d'une certaine largeur.

Le fossé simple, tel que l'on en voit dans un terrain naturel, est peu usité, parce qu'il n'est pas assez apparent, et n'attire pas suffisamment l'attention du cheval qui l'aborde grand train. Il faut l'éducation spéciale d'un hunter, habitué à regarder attentivement à ses pieds, pour qu'un pareil obstacle ne soit pas l'occasion de graves accidents. Bobêche, appartenant à M. le baron Finot, s'est tué la saison dernière dans le steeple-chase international de Porchefontaine, sur un obstacle de cette nature. En pareille circonstance, il est toujours prudent de placer une petite haie très-visible sur le côté du fossé où arrivent les concurrents, afin de les prévenir qu'il y a un saut à cet endroit et les empêcher de galoper au travers comme en terrain plat.

Le nombre des obstacles dans un steeple-chase varie suivant la distance, qui se trouve elle-même rarement en deçà de 4000 mètres et au delà de 6000. La moyenne des obstacles se

Digitized by Google

trouve presque toujours entre quinze et vingt. Les concurrents doivent franchir tous les obstacles intégralement et sans exception, sous peine d'être disqualifiés et mis hors de course. En Angleterre, toute course est nulle et vide si le nombre des obstacles est inférieur à celui fixé par le programme. Elle est valable, au contraire, si l'un ou plusieurs des concurrents en ont sauté un plus grand nombre que celui qui leur était imposé par les conditions de la course.

Il n'existe en France aucune règle précise à cet égard, la logique de la règle anglaise semble implicitement en assurer l'application. Car, l'important est que le vainqueur ait strictement rempli toutes les conditions de la course, les avoir exagérées ne saurait lui donner aucun avantage. Néanmoins, il serait à désirer qu'il n'existât aucun doute à cet égard, toute équivoque devant, autant que possible, être évitée dans la rédaction d'un programme de course. Les réclamations se produisent toujours trop fréquemment, en dépit de toutes les précautions possibles.

OMNIUM. L'Omnium est le plus important de tous les handicaps français. Au point de vue des paris et même du spectacle, c'est peut-être, de toutes les courses d'automne, celle qui présente le plus d'attrait et surexcite davantage l'intérêt. La valeur du prix est de 6000 francs pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. Entrée, 300 francs ; forfait, 200 francs, et 100 francs seulement s'il est déclaré le mercredi 30 juin ; les entrées au second, jusqu'à concurrence de 1000 francs. Un gagnant, d'un prix de 2000 francs, après la publication des poids, porte 2 kilogrammes et demi de plus; de plusieurs de ces prix, 3 kilogrammes; d'un prix de 8000 francs, 4 kilogrammes; de plusieurs de ces prix, 5 kilogrammes. Distance, 2400 mètres. Le chiffre total du prix varie donc, suivant le nombre des chevaux partants, celui des forfaits et l'époque où ils sont payés. Il s'élève rarement cependant au-dessous de 20 000 fr., et, le plus souvent, dépasse même cette somme de 2, 3 ou 4000 francs.

Le nom de l'Omnium lui vient du mot latin *omnium*, de tous; parce que, exceptionnellement au principe fondamental de la

Digitized by Google

Société d'encouragement, les chevaux de toute espèce et de toute provenance y sont admis. L'Omnium a lieu à la première réunion d'automne de Paris, c'est-à-dire presque régulièrement dans la dernière moitié du mois de septembre. Deux phases principales marquent la marche de l'Omnium avant l'événement; les engagements qui se font vers le mois de mai sont toujours très-nombreux. En prenant au hasard, comme moyenne, l'Omnium de 1869, on trouve 96 chevaux engagés, sur lesquels 29 avaient payé forfait le 30 juin, c'est-à-dire, à la publication des poids, 40 se sont retirés au dernier moment et 26 ont pris part à la course.

La publication des poids, qui se fait à la fin du mois de juin, constitue la seconde période, et fait disparaître environ un tiers des concurrents, dont il n'est plus question. C'est à ce moment que la course commence à prendre une certaine physionomie flottante, indécise et surtout changeante, mais présentant, cependant, une base positive en constituant plusieurs favoris sur lesquels le marché doit rouler, jusqu'aux derniers huit jours qui précèdent la course, où la position commence à se dessiner nettement. Depuis le 30 juin jusqu'au grand jour, les chances des principaux concurrents subissent de nombreuses variations : en gagnant une ou plusieurs courses ils se rendent passibles d'une surcharge plus ou moins forte; leurs compagnons d'écurie courent plus ou moins bien, et, d'après ces indices, les propriétaires leur témoignent une grande confiance, ou conçoivent une certaine appréhension. L'Omnium est donc une des courses sur lesquelles on parie le plus, et dont les cotes subissent le plus de variations subites et imprévues. Ce n'est, généralement, que dans les derniers huit jours avant la course que les véritables favoris se révèlent et prennent une position qu'ils conservent jusqu'au moment du départ.

L'Omnium, comme tous les handicaps, peut difficilement être gagné par un cheval de premier ordre, et même par ce qu'on est convenu d'appeler un bon cheval, tout au moins si celui-ci est parfaitement connu du handicapeur avant la publication du poids. Un handicap (voy. ce mot) étant l'art de rendre égale la chance de plusieurs chevaux d'un mérite différent, il est difficile au handicapeur de ne pas mettre les concurrents d'une

Digitized by Google

qualité démontrée à peu près dans l'impossibilité absolue de gagner; sinon les autres, ne se voyant plus aucune chance, déclareraient forfait, et l'ensemble de la course serait manqué. D'un autre côté, on a beau favoriser, autant que faire se peut, sous le rapport du poids, les chevaux d'un mérite tout à fait inférieur, comme il est absolument impossible de leur donner une qualité dont ils sont dépourvus et de leur laisser une chance, à moins d'enlever celle de leurs adversaires, le vainqueur se trouve très-rarement aussi parmi ces derniers.

Il résulte de ces deux extrêmes, que le vainqueur de l'Omnium est presque toujours un cheval de seconde classe, généralement de 3 ans, dont le mérite a été estimé par le handicapeur au-dessous de ce qu'il est réellement. Ce fait peut être uniquement dû au hasard, ou intentionnel. Il arrive parfois que certains propriétaires, après avoir essayé leurs chevaux avant les courses du printemps, voyant qu'ils en ont quelques-uns, qui, sans être dépourvus d'une certaine qualité, n'ont cependant aucune chance dans les grandes courses, préfèrent les réserver pour un prix important comme l'Omnium, où l'on peut parier beaucoup et avantageusement, surtout si le cheval n'est pas connu. Il n'aurait d'autre ressource, si on l'employait immédiatement, que de gagner un ou deux prix d'une importance restreinte, après lesquels on aurait sa mesure. On le met donc tout à fait à l'écart; les plus habiles le font courir dans une condition incomplète, et battre par des adversaires qui lui sont, en réalité, inférieurs. La religion du handicapeur se trouve surprise, et il lui donne un poids qui le place avantageusement dans la course.

GAGNANTS DE L'OMNIUM.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1860	Mon Étoile	Aumont.
1861	Saint-Aignan	D. Caillé.
1862	Mazeppa	Daru.
1863	Arc-en-Ciel	De Behague.
1864	Perle	Duc de Morny.
1865	Mignon	A. Fould.
1866	Ronce	J. Teisseire.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1867	Némea.....	Comte F. de Lagrange.
1868	Alabama.....	A. Desvignes.
1869	Lady Henriette.....	Kenninston.
1870	(pas couru).....	
1871	Fleur-de-Péché.....	Comte G. de Juigné.

ORDRE. Le mot *ordre*, appliqué à un cheval de course, peut, à un certain point de vue, être assimilé à celui de classe. Il existe cependant une différence assez essentielle à constater. Classe peut, à la rigueur, s'appliquer jusqu'aux dernières catégories du cheval de course : on dit première classe, seconde, troisième ou mauvaise classe. Quand la qualification de cheval d'ordre est employée, elle comporte toujours l'idée, sous-entendue, d'une qualité réelle. Un cheval peut être de premier ou de second ordre, mais la dénomination de cheval d'ordre est à elle seule la reconnaissance tacite d'un mérite incontestable. La supériorité ou l'infériorité deviennent, ici, relatives seulement; elles sont absolues quand on emploie le mot *classe*. Un cheval d'ordre veut donc toujours dire un animal figurant dans la première classe des produits de son année; il peut ne pas être le meilleur, mais il compte parmi les meilleurs.

OREILLE. L'oreille du cheval, pour l'observateur, révèle non seulement certaines qualités de race, ou certaines particularités de caractère, mais encore elles peuvent indiquer accidentellement ce qui se passe chez un animal. En course, c'est le seul point qui donne au spectateur la véritable mesure de la bonne volonté, de la vigueur ou de l'épuisement. Tant que le train n'est pas très-sévère, et que le cheval galope à l'aise, l'oreille est droite, bien dressée, mobile, expressive. A mesure que la lutte devient plus vive, l'oreille cesse de jouer et se tient fixe ; mais le cheval rend toujours, et aux demandes de son jockey, répond par de nouveaux efforts. Si le cheval est à bout et qu'il soit plus énergiquement sollicité, il ne cache plus sa détresse : les deux oreilles se couchent, — c'est le refus formel de faire plus, — on n'obtiendra rien.

L'attitude de l'oreille a donc son importance, mais il n'est guère possible de donner ici une indication précise de toutes

Digitized by Google

les modifications qu'elle présente, comme aussi de donner une signification exacte des défectuosités, que peut présenter l'oreille dans sa conformation.

L'oreille du cheval de pur sang est plus développée, relativement, que celle du cheval commun, mais la forme, la coupe, les attaches sont ordinairement très-expressives. Le développement du crâne leur donne un écartement suffisant; l'extrême finesse de la peau et des poils, la rapidité des mouvements, le moule parfait de la conque, sont autant de caractères qui proclament la pureté du sang, la noblesse de la famille.

Au repos on se rend mieux compte du rôle que remplit cet organe; c'est par lui que se manifestent l'impatience, l'inquiétude et, aussi, l'impressionnabilité de certains caractères, l'irritabilité, la méchanceté même de quelques sujets. Que le cheval veuille attaquer ou seulement se mettre en défense, les muscles de l'encolure se contractent, l'oreille se couche, les naseaux se crispent.

ORPHELIN. Étalon alezan, né en 1859, chez M. Aumont, par Fitz-Gladiator, et Échelle, issue de Sting et Eusébia.

Eusébia fut importée en 1844, par M. le comte de Cambis, au haras de Meudon, où naquit Échelle; celle-ci, vendue en 1848, ainsi que tous les produits du même établissement, fut adjugée en vente publique, pour la modique somme de 800 fr., à M. le prince Marc de Beauvau; presque immédiatement cédée à M. Aumont, elle ne tarda pas à figurer au nombre des plus remarquables sujets de son écurie.

Orphelin est le premier produit d'Échelle, et, comme l'indique son nom, il est malheureusement aussi le dernier. Sa mère mourut quelque temps après sa naissance, des suites d'un accident. On doit regretter la perte d'une poulinière dont les débuts annonçaient une descendance aussi remarquable.

La réputation d'Orphelin précéda son apparition sur l'hippodrome, et il occupait une place importante sur la cote des paris dans le Derby de 1862. Ses débuts ne justifièrent pas cette confiance; elle n'était cependant pas usurpée, et il ne tarda pas à prouver qu'il n'avait pas donné dans cette course la preuve exacte de sa qualité.

Digitized by Google

Après plusieurs victoires significatives, il eut, dans le prix de l'Empereur, à Chantilly, le bonheur de faire essuyer à Stradella une défaite inattendue. Il ne conserva cependant pas longtemps le prestige de cette victoire; huit jours après, dans une course réduite aux proportions d'un match, il succomba devant cette célèbre jument, de manière à prouver que des circonstances, étrangères au mérite intrinsèque des deux champions, avaient pu déterminer le premier résultat. On doit néanmoins le classer parmi les meilleurs chevaux de son année.

En 1863, les performances d'Orphelin confirment pleinement cette opinion. Battu au commencement de l'année, par Alerte, il se montra pendant toute la saison supérieur à Gabrielle d'Estrées, Souvenir, Panique et Choisy-le-Roi.

Sa course la plus remarquable fut dans le grand prix de l'Empereur, quoique, par suite d'un regrettable accident, son nom ne puisse figurer parmi les vainqueurs de cette grande course; mais il est en réalité le gagnant, et si ce beau prix a échappé à son propriétaire, la gloire du triomphe doit au moins rester au cheval.

Orphelin était alezan, sans autre marque qu'une pelote en tête, un peu petite; chacune de ses lignes, prises isolément, était irréprochable, et l'ensemble aussi harmonieux que possible. Il offrait, du reste (sauf la couleur), une grande ressemblance avec sa mère. Cette similitude était surtout frappante dans la forme de son action. Il possédait une très-bonne vitesse, mais sa principale qualité était un fond et un courage peu ordinaires.

La naissance d'Orphelin, son excellent caractère, les qualités essentielles dont il avait souvent donné la preuve, jointes à une construction élégante et régulière, l'avaient toujours prédestiné au rôle de reproducteur, et l'on ne doit pas être surpris d'avoir vu sortir de lui, autant de chevaux d'un mérite réel.

Il a fait la monte au haras de Victot, chez M. Aumont, où il est mort.

OUTSIDER. On donne le nom d'*outsider* à un cheval, sinon inconnu, tout au moins considéré comme n'ayant, dans une course, qu'une chance problématique et par conséquent impro-

Digitized by Google

bable. L'outsider n'est pas impossible, mais on considère son succès comme ne pouvant résulter que d'éventualités tellement en dehors de toute probabilité, que l'on donne contre lui de très-fortes proportions. La victoire d'un outsider est donc toujours un événement, qui produit une grande sensation et devient l'occasion de pertes et de gains considérables.

Les plus célèbres outsiders dont le turf ait gardé le souvenir sont : en France, dans le prix du Jockey-Club, en 1843, Renonce, à M. de Pontalba; en 1851, Amalfi, à M. Lupin; en 1854, Celebrity, à M. Reiset; en 1866, Florentin, à M. Delamarre; en Angleterre, Caractacus et Hermit, vainqueurs des Derbys de 1862 et 1867 et cotés, au départ, l'un à 50/1, et l'autre à 60/1.

OUVRAGE. Le mot *ouvrage* s'emploie dans deux acceptions différentes. On dit qu'un cheval a, ou n'a pas assez d'ouvrage, suivant que sa condition est plus ou moins avancée, et qu'il se trouve, au moment de courir, dans un état complet ou incomplet.

Pendant la course même, un cheval est à l'ouvrage, quand son allure régulière ne lui suffit plus pour suivre le train, et que son jockey est obligé de le monter pour lui faire garder son rang. (Voy. MONTER.)

P

PADDOCKS. On donne le nom de *Paddocks* à une certaine étendue de prairies, entourée de haies, de treillages ou de barrières, clôturée, enfin, d'une manière quelconque, dans laquelle on enferme une poulinière et son poulain, ou suivant l'étendue du paddock, un nombre plus ou moins considérable de ces animaux. Le paddock doit être clôturé de manière à ce que les animaux que l'on y place ne puissent en sortir, ni se mêler à ceux des paddocks voisins. Dans un haras, les paddocks se

Digitized by Google

touchent nécessairement, puisqu'ils sont tous faits dans une seule et même prairie. Comme on isole, intentionnellement, certains animaux dans chacun d'eux, si l'on ne prenait la précaution de les maintenir dans celui qu'on leur assigne, on s'exposerait à de nombreux accidents. Dans les haras bien tenus, on établit sur chaque paddock une écurie-abri; c'est-à-dire une écurie sans porte, ou un hangar, afin que les animaux puissent se préserver des intempéries de la saison, ou se garantir des mouches et de la trop grande chaleur.

PALAAM. Le palaam est une embouchure mixte, participant du mors de bride et du bridon, exerçant, par conséquent, sur la bouche du cheval, une action spéciale, due à la réunion de ces deux modes de contention. Dans sa partie intérieure, celle qui se trouve dans la bouche du cheval, il est exactement fait comme un bridon ordinaire, c'est-à-dire formé par une tige d'acier ronde divisée en deux parties égales et reliées, entre elles, par un anneau. Extérieurement, les branches ne diffèrent en rien de celles du mors ordinaire, et sont pourvues, en haut, et en bas, de deux anneaux, où les rênes viennent s'adapter. Le palaam a une gourmette comme le mors de bride ordinaire. C'est une embouchure nécessaire aux chevaux de course, qui ont la tête trop lourde, pour que l'on puisse les mener sûrement avec un filet. On l'applique encore aux chevaux qui ont la bouche trop susceptible pour supporter un mors de bride fixe. Le palaam est, par-dessus tout, l'embouchure des mauvaises mains, parce que le cheval s'assourdit aisément dessus, et que, grâce à cette insensibilité, les interprétations fausses ou brutales d'une mauvaise main produisent moins d'effet.

PALEFRENIER. On donne ce nom à l'homme qui est chargé de distribuer la nourriture aux chevaux et de pratiquer le pansage. C'est au seuil de l'écurie que commencent ses fonctions, c'est au seuil de l'écurie qu'elles cessent. L'exactitude, l'attention, la douceur, sont des qualités indispensables pour faire un palefrenier. Mais il est une condition qui prime toutes les autres, ou plutôt qui les comporte : il faut que le palefrenier aime le cheval. Son importance est indiscutable, s'il a de la vigilance, du coup d'œil et de l'instruction. Ajoutons encore les mots so-

Digitized by Google

briété et honnêteté, et le titulaire de tant de qualités devient presque introuvable.

PALESTRO. Étalon bai, né en France, chez M. Chedeville, en 1858, par Fitz Gladiator et Lady Saddsor.

Palestro fut acheté 420 francs, par feu M. Aumont à M. Chedeville.

Dirigé par M. de Lagrange sur le Midi, à l'âge de deux ans, il fut envoyé à Mont-de-Marsan, chez feu H. Cutler.

Peu de temps après, Cutler ayant donné une opinion peu favorable de Palestro, on mit ce dernier en vente à 4000 francs, mais on ne trouva pas d'acquéreur.

Ramené à Royal-Lieu, Palestro ne faisait point partie de l'acte de Société, constitué au mois de septembre 1860, entre MM. Lagrange et Nivière; néanmoins, l'entraîneur de M. le baron Nivière pensa qu'il fallait donner à Palestro une dernière chance, et ce cheval entra dans l'écurie de La Morlaye.

Là, on commença à s'apercevoir que l'opinion peu favorable qu'on avait de lui, devrait être modifiée.

Il fit des essais très-favorables avec Finlande et autres chevaux; on se décida alors à l'engager pour les courses d'automne.

Le 8 mai 1861, Palestro avait couru, mais était arrivé mauvais troisième, quoique toute la course il eût été au premier rang. Le 17 mai, à Poitiers, il gagne facilement le prix de l'Empereur. A Baden-Baden (10 septembre), Palestro arrive mauvais troisième dans le grand prix de Bade; puis à l'automne, il parut à Chantilly, et gagna très-facilement d'une longueur le prix de l'Empereur.

Depuis cette dernière réunion, commencèrent ses véritables succès.

Palestro a gagné en 1861, à Paris, le prix du Trocadéro (2400 fr.); à Poitiers, le prix de l'Empereur (2880 fr.), le prix de la Pelouse (2550 fr.); à Versailles, le prix de Satory (2650 fr.); à Toulouse, le prix de la Société (6875 fr.); à Chantilly, le prix de l'Empereur (13 250 fr.); à Paris, le prix du prince Impérial (11 275 fr.); à Newmarket, le Cambridgshire Stakes (2225 souverains). En 1862, Palestro a gagné à Paris, le grand

Digitized by Google

prix de l'Impératrice (16200 fr.); à Newmarket, le sweepstakes (10000 fr.)

Palestro a été acheté pour faire la monte en Prusse, en 1865.

PANACHE. On dit qu'un cheval fait panache quand, en tombant, la chute est si violente, que sa tête arrive sur le sol, et servant de pivot à l'arrière-main, celle-ci décrit une parabole autour de l'avant-main, et vient retomber en avant, de telle sorte, que l'animal se trouve un moment la tête en bas et la croupe en l'air. Cet accident se produit le plus souvent en steeple-chases, quand un cheval heurte violemment un obstacle fixe, sans cependant s'y engager les jambes : la force d'impulsion le précipite en avant, et il fait panache. Un semblable accident n'arrive guère en courses plates, que si le cheval met le pied dans un trou; le temps d'arrêt brusque, dans une allure aussi rapide, produit le même effet que le choc sur un obstacle.

PANIER (Le) est une sorte de muselière en cuir assez large et assez haute, pour que la tête du cheval y entre à l'aise jusqu'à la joue environ; une lanière en cuir assez semblable à la têtière d'une bride, et passant par-dessus les oreilles, le fixe à la tête. Ce panier est percé de plusieurs trous à la hauteur des naseaux, pour que l'animal puisse respirer. Le but du panier est d'empêcher le cheval de manger sa litière. On s'en sert lorsqu'on a affaire à un animal vorace, qui mange tout ce qu'il trouve, et annihile ainsi le résultat de son hygiène et de son travail. On l'emploie également la veille d'une course ou d'un galop sévère, afin que le cheval, après avoir mangé sa nourriture habituelle, ne se gonfle pas l'estomac avec de la paille.

Il en est du panier comme du nattage et de tous les soins préparatoires, qui peuvent révéler au cheval l'approche de la course, ou d'une exigence sévère. C'est une précaution utile et logique, mais on est, le plus souvent, obligé d'y renoncer, parce que le cheval, connaissant la signification de ces préparatifs, s'en inquiète, devient nerveux, et qu'alors les effets de cette impressionnabilité lui sont beaucoup plus nuisibles que l'inconvénient même que l'on désire éviter.

Digitized by Google

PANSAGE. Ce n'est pas seulement parce qu'il débarrasse la peau des corps étrangers de toute sorte qui peuvent s'y attacher, ou se loger dans l'épaisseur de la robe, que le pansage est indispensable. Son effet est plus important qu'on ne le suppose, et sa pratique tient une grande place dans une hygiène bien entendue. Étant reconnue l'importance physiologique de la peau, il est facile de se rendre compte de cette vérité : que tout ce qui rend son fonctionnement aisé, contribue à l'amélioration de l'état général. Il serait impossible de provoquer aussi facilement les sueurs pendant la durée de l'entraînement, si la peau n'était pas assidûment entretenue. Le bouchon, la brosse, l'éponge, le couteau de chaleur, le peigne, sont de précieux instruments. Leur emploi, bien entendu, excite la circulation périphérique, donne aux muscles sous-cutanés et peaussiers une tonicité précieuse, s'oppose à ce que l'évaporation entière de la sueur ne s'effectue aux dépens de la masse du corps.

Et nous ne croyons point exagérer l'importance de certaines précautions, en déclarant *qu'il y a de l'avoine dans une couverture.*

PAPIER (Sur le), en Anglais *on the paper*. On se sert de cette expression en faisant, par avance, l'appréciation d'une course, comparant entre elles les différentes performances (voy. ce mot) ou épreuves, isolément accomplies par chacun des concurrents, avant le jour où ils doivent se rencontrer, tenant compte des positions différentes où ils étaient, et de celles dans lesquelles ils vont se trouver ; pesant enfin la chance que chaque cheval peut avoir comparativement à celle de ses adversaires, et tirant de ce rapprochement la conclusion la plus logique possible, en désignant celui qui, d'après ce calcul, devrait gagner la course. Une fois cet examen terminé et résumé dans le nom du vainqueur, on dit que ce cheval est celui qui a le plus de chance *sur le papier* : c'est-à-dire, que si les faits que l'on a énumérés sont exacts, si les conclusions que l'on en a tirées sont justes, ce cheval doit gagner. Une semblable appréciation est toujours très-hasardeuse, parce qu'au milieu du rapprochement des faits, de leur signification, de la différence de condition des concurrents au moment où ils ont isolément

Digitized by Google

donné la mesure de leur mérite, une circonstance, quelle qu'elle soit, peut toujours passer inaperçue, et empêcher la réalisation d'un raisonnement, cependant juste en lui-même. Le vainqueur du papier n'est donc pas toujours celui du terrain. Néanmoins, d'ordinaire, avec une certaine habitude des courses, en apportant une grande attention à leur examen, on arrive à atteindre le but quelquefois, ou presque toujours à le toucher de très-près. Pourtant, le raisonnement, en cette matière, fait arriver plus souvent second que premier, parce qu'il se produit toujours dans une course, entre chevaux qui ne sont pas loin les uns des autres, une circonstance inattendue, une particularité oubliée, une différence de terrain, de température ou de condition, qui suffisent, la plupart du temps, pour déjouer la combinaison du *favori du papier*.

PARI. L'origine des paris sur les courses diffère essentiellement de la physionomie et du caractère qu'ils ont pris en se généralisant. C'est bien plutôt une spéculation, une sorte d'agiotage établi à propos de courses, comme sur toutes les valeurs publiques, actions de chemins de fer et autres. Le pari proprement dit, dans son acception stricte et absolue, est une somme d'argent que les propriétaires de deux chevaux engagent sur l'éventualité d'une rencontre entre eux : c'est-à-dire que les deux chevaux courant ensemble, celui qui est battu paye une somme, déterminée à l'avance, au gagnant.

Il est aisé de comprendre tout l'entraînement d'un jeu de cette nature, l'amour de la possession, la passion particulière que comporte toujours avec elle le goût du cheval, surtout pour son propriétaire. Les courses constituant un spectacle très-attrayant pour ceux-là même qui ne s'y trouvent pas directement intéressés, il était difficile que les paris se maintinssent longtemps dans une limite aussi étroite. Les amis ou les connaissances des propriétaires de chevaux commencèrent par s'intéresser aux courses par des paris, entre eux d'abord, puis, peu à peu, avec d'autres personnes qui suivaient les courses par goût ou par désœuvrement. Cependant l'habitude des paris fut longtemps restreinte, en Angleterre, où ils prirent naissance comme

Digitized by Google

les courses, aux membres du Jockey-Club et aux classes élevées, se connaissant, au moins de nom. Maintenus dans ces limites, les paris étaient un puissant auxiliaire des courses, et ne pouvaient surtout dénaturer leurs résultats et les détourner de leur but.

Mais, peu à peu, le cercle des parieurs s'agrandit démesurément, et finit bientôt par englober toutes les classes de la société, sans distinction aucune d'individus, de caractère et de professions. Tous les rangs sont aujourd'hui représentés dans le Ring (voy. ce mot), c'est-à-dire dans l'ensemble des individus réunis pour parier, depuis le plus noble lord d'Angleterre, jusqu'au dernier garçon d'écurie, en passant par tous les intermédiaires.

Les paris ont donc perdu, par leur développement même, le caractère primitif, celui qui le rendait partie intégrante du cheval, et en faisait l'expression de la confiance que vous inspirait tel ou tel animal.

Ils sont devenus une spéculation, c'est-à-dire une manière, pour beaucoup, de vivre et de gagner de l'argent à propos de chevaux, qui ne leur appartiennent pas, sur lesquels ils n'ont aucun droit. Cet aliment donné au désir immodéré du gain sans travail, à une multitude composée d'individus que leur position, leur profession rendaient absolument étrangers au cheval, et à tout ce qui le concerne, ne pouvait manquer de constituer une situation dangereuse. Cet état de choses substituait effectivement, comme condition première d'une course, l'idée de gagner le plus d'argent possible avec un cheval, au lieu de s'assurer de leur qualité respective par l'exactitude de la lutte. De plus, il ne tarda pas à s'établir un antagonisme régulier entre les parieurs et les propriétaires, les premiers cherchant, par tous les moyens en leur pouvoir, à surprendre les secrets des seconds, à savoir avant eux, s'il était possible, en même temps qu'eux, au moins, quel était leur meilleur cheval. De là l'espionnage et, bientôt, la corruption organisée régulièrement. On ne tarda pas à découvrir qu'il était beaucoup plus lucratif de parier contre un cheval que pour lui, quel que soit son mérite, parce qu'on était toujours, et en tout état de cause, certain de le faire perdre en s'aidant du concours de l'entraîneur

Digitized by Google

ou du jockey, tandis qu'en pariant pour lui, il y avait toujours une éventualité.

Les propriétaires eux-mêmes se virent bientôt, sous peine d'être exploités de la plus outrageante manière, contraints de se défendre par les moyens que l'on employait pour les attaquer. On commença à poser en principe que ce n'était pas toujours le meilleur cheval qui avait le plus de chance de gagner, mais celui sur lequel il y avait le plus d'argent. De là ces expressions, passées dans le langage usuel des courses : *il va ou ne va pas pour l'argent*; c'est-à-dire suivant que le propriétaire a trouvé à engager des paris plus ou moins avantageux, le cheval court, ou non, pour gagner.

Le turf devint dès lors une mer semée d'écueils pour quiconque s'y hasarde sans en connaître les périls. Aucune mesure répressive n'est possible contre de semblables manœuvres, parce qu'elles sont, pour la plupart, impossibles à constater. C'est à la suite de cet état de choses, constitué ostensiblement, que se produisirent les premières irrégularités sur le turf anglais. A l'origine elles pouvaient se justifier, mais constituaient cependant de fâcheux précédents qui ne devaient pas tarder à porter leurs fruits. En 1784, de son propre aveu, le fameux jockey Samuel Chifney paria, non pas contre son cheval, mais pour l'un de ses concurrents, ce qui n'est pas absolument la même chose. Chifney montait Fortitude, appartenant à lord Grosvenor qui courait contre Faith et Recovery, il paria pour Faith qui gagna effectivement. Chifney rapporte lui-même le fait dans ses mémoires intitulés Genuis Genuine. Il ne voit aucune action répréhensible dans ce fait, parce que, dit-il, il savait parfaitement que Fortitude était sans qualité aucune, tandis que Faith pouvait difficilement être battu. L'argument est peut-être soutenable, il n'en reste pas moins vrai qu'il est toujours dangereux de placer un homme entre son devoir et son intérêt. Si, par un de ces hasards qui se produisent souvent en course, Faith n'avait pas été en forme ce jour-là et que Fortitude ait pu le battre, le sentiment du devoir aurait-il été assez fort chez Chifney, pour qu'il fît faire à son cheval tout ce qu'il pouvait? En cédant à une mauvaise pensée d'autant plus tentatrice que la chose est très-aisée à dissimuler, n'aurait-il pas laissé gagner

Digitized by Google

le cheval qui portait son argent? Toute la question est là; si un homme est assez sûr de lui pour vaincre une semblable tentation, il est encore plus certain que beaucoup d'autres y céderont.

Parier contre son propre cheval est donc toujours dangereux pour un propriétaire, comme pour un jockey, ou un entraîneur. Une fois sur cette pente, on se trouve fatalement emporté. Ainsi, l'entraîneur de lord Exeter, traduit devant la juridiction du Jockey-Club, avouait avoir parié trois cents livres sterlings contre l'un des chevaux de son maître, et donnait pour raison de cette forfaiture, qu'ayant commencé par parier en faveur de ce même cheval, il avait perdu une somme considérable et avait voulu rattraper son argent.

Les paris prirent, en ce sens, un développement tel en Angleterre, que les soupçons n'épargnèrent même pas le prince de Galles qui fut depuis Georges IV. L'un de ses chevaux, Escape, était engagé à Newmarket pour deux prix qui devaient être courus le 20 et le 21 novembre 1791. Il partit très-favori dans la première et fut battu honteusement. Le lendemain, courant contre les mêmes chevaux, il gagna très-facilement; des sommes énormes avaient été perdues sur les deux courses, la première fois en pariant pour le cheval, la seconde en pariant contre. L'affaire eut un grand retentissement, les propos ne ménagèrent ni le prince ni le jockey. Les choses en arrivèrent à un point tel, que le prince se crut obligé de vendre son haras, de se retirer du turf et de donner sa démission du Jockey-Club. Pendant cinq ans, le prince de Galles ne voulut plus entendre parler de courses. Enfin en 1805, le Jockey-Club de Newmarket lui adressa la lettre suivante : « Puisse notre initiative être agréable à votre Altesse Royale! Les membres du Jockey-Club, très-peinés de son absence de Newmarket, la supplient instamment d'oublier le passé, et d'honorer, à l'avenir, leurs meetings de sa présence. » Le prince accueillit favorablement cette démarche et reparut à Newmarket.

L'inconvénient résultant de cette vulgarisation des paris, est à la fois un avantage à un certain point de vue. Elle attire sur les hippodromes, et amène à s'occuper de courses, un grand nombre de personnes qui y resteraient étrangères toute leur vie, sans cet appât. Mais elle présente un danger qui n'est plus

Digitized by Google

à prévoir en Angleterre, et s'est révélé en France avec une certaine intensité. On ne saurait donner un autre nom que celui d'agiotage aux paris tels qu'ils se sont établis depuis quelques années, puisqu'une transaction, faite sur un cheval, devient une valeur variable et négociable.

Quelques personnes même spéculent uniquement dans les courses, dont les engagements se font à long terme, sur la hausse qu'ils supposent devoir se produire dans la cote d'un cheval. Ils le prennent à un certain taux, avec l'intention de le rendre à un autre et de bénéficier sur la différence sans courir aucun risque. Une fois la légalité de ces spéculations admise, elles n'ont rien de répréhensible, si elles devaient se maintenir dans le cercle de leurs droits, et n'exercer aucune influence sur l'ensemble même et le caractère des courses.

Il ne saurait, malheureusement, en être ainsi, quelques personnes cumulant la double position de propriétaires de chevaux de course et de parieurs. Il en résulte une position inégale, puisque l'un des parieurs proprement dits reste en quelque sorte à la disposition du propriétaire parieur, qui se trouve avoir entre les mains la carte avec laquelle on joue, et peut, à son gré, retirer ou faire courir son cheval, le faire même perdre au besoin, si cela lui convient. Il n'existe pas de législation qui puisse résoudre une semblable difficulté : il est le plus souvent facile et toujours possible de l'éluder. La prétention de certains parieurs, qu'un cheval engagé dans une course, cesse en partie d'appartenir à son propriétaire, et que le fait seul de son engagement constitue pour le public le droit d'engager de l'argent sur lui, et au propriétaire l'obligation de faire entrer en ligne de compte cette considération, dans la manière dont il se sert de son cheval, n'est admissible à aucun point de vue. On ne saurait restreindre ainsi le droit de propriété, et pourvu qu'un propriétaire se conforme aux termes du Règlement, il peut légalement disposer de son cheval comme il l'entend. Reste une question de morale et de délicatesse, dont chacun est seul juge en ce qui le concerne.

Le propriétaire parieur se trouve donc avantagé vis-à-vis du public : c'est une des conditions du jeu auquel on se livre. Le même fait se produit à la Bourse pour toute valeur mise en circulation

Digitized by Google

par une société qui, jusqu'à ce que cette valeur soit répandue dans le public, reste, à peu près, maîtresse d'exercer une action prépondérante sur le taux de son émission. Le parieur, il est vrai, peut de son côté gêner beaucoup le propriétaire, en donnant ou prenant son cheval à une certaine cote, et faisant, malgré le propriétaire, le taux d'une valeur qui ne lui appartient pas. Il lui reste toutes les ressources de l'espionnage et de la corruption; une fois sur ce terrain, la pente est rapide. Il s'établit donc un antagonisme constant, une lutte ouverte entre le propriétaire et les parieurs. La bataille s'engage presque invariablement sur ce terrain. Un propriétaire croit, à tort ou à raison, avoir un cheval capable de gagner telle ou telle course. Il peut difficilement conserver longtemps cette confiance secrète, en Angleterre surtout, où en raison de l'espionnage établi sur une vaste échelle, car le métier d'espion s'y pratique ouvertement, presque avec une patente, un secret devient à peu près impossible à garder. La confiance qu'inspire un cheval est toujours basée sur un essai, ou une présomption matérielle dont on ne peut entièrement dérober la trace. Dès que cette espérance du propriétaire est seulement soupçonnée, immédiatement un certain nombre d'habiles espions sont mis sur pied. Le cheval ne peut faire un pas hors de son écurie sans être épié, son travail est suivi avec une ténacité de sauvage, il lui devient impossible de prendre un galop un peu sérieux sans que le résultat en soit connu et immédiatement transmis aux parties intéressées. Quand, pour s'assurer de sa chance positive, on lui donne un essai définitif, les parieurs qui ont d'habiles espions à leur solde, en connaissent le résultat avant que le propriétaire ait pu engager la moindre somme sur son cheval. Quand il arrive sur le marché, il a été devancé par des parieurs dont la persistance à parier sur son cheval fait monter celui-ci dans la cote au rang des premiers favoris. En bonne conscience, on ne saurait trop en vouloir à un propriétaire qui, dans un moment de mauvaise humeur, retire son cheval, afin que ceux qui ont parié pour lui perdent leur argent.

Cette ressource extrême ne lui est laissée que pour une course d'une minime importance, et au cas seulement où le chiffre des paris dépasserait de beaucoup la valeur du prix. Mais si

Digitized by Google

le prix a une grande valeur, il se punirait lui-même en ayant recours à un semblable expédient. Il est donc obligé de se résigner et de subir un procédé attentatoire à ses intérêts. Quand il se décide à ne pas faire courir son cheval, les parieurs se répandent en imprécations fort injustes ; il ne fait qu'user de son droit légal : eux, au contraire, se sont mis, et se trouvent, en dehors de toute règle et de toute considération honnêtes.

Cet état de choses a atteint le maximum de son développement en Angleterre, et constitue aujourd'hui l'organisation même des courses anglaises. Les paris sont indispensables dans ce pays, où, à quelques exceptions près, les prix étant tous d'une assez mince valeur, un propriétaire ne pourrait récupérer les frais énormes d'une écurie d'entraînement, s'il n'avait recours à la spéculation. En France, un propriétaire, grâce aux allocations énormes données par la Société d'encouragement et par le gouvernement, peut entretenir une écurie, en gagnant seulement une certaine quantité de prix, et sans l'aide des paris. La même situation y existe cependant, dans une proportion beaucoup moindre, il est vrai, mais avec les mêmes abus. Les parieurs français, par une assez singulière fiction, en sont arrivés à considérer le propriétaire des chevaux, son entraîneur, son jockey, la manière dont il engage ses chevaux, les forfaits qu'il déclare, comme autant de choses dans lesquelles ils ont le droit de s'immiscer et comme leur appartenant, en partie du moins. Dès qu'ils ont placé la somme la plus minime sur un cheval, ils se croient autorisés à parler du propriétaire comme de leur ami intime, supprimer le nom de monsieur en prononçant son nom, blâmer ses actes, la manière dont il fait entraîner ou monter son cheval. Ils vont, parfois, jusqu'à formuler les accusations les plus graves et les plus calomnieuses sur les noms les plus honorables.

Les paris se divisent en deux catégories principales, qui se subdivisent elles-mêmes en un certain nombre de combinaisons plus ou moins fantaisistes. Les deux divisions primordiales sont les paris *contre* et les paris *pour*. Ils sont nécessairement dépendants l'un de l'autre, car pour que l'un gagne, il faut qu'il y en ait un autre qui perde. Le parieur *pour* parie donc toujours qu'un

Digitized by Google

cheval gagnera, le parieur *contre* qu'il ne gagnera pas. Le taux auquel le pari est conclu ne saurait donc être le même, le parieur *pour* risquant évidemment plus que le parieur *contre*, puisque pour réaliser un bénéfice, il faut que le cheval qu'il a désigné gagne; le parieur *contre*, au contraire, n'a besoin de s'occuper que d'une chose, c'est que le cheval contre lequel il a parié ne gagne pas, n'importe quel autre lui donne gain de cause. Cette inégalité de position se comble par ce que l'on est convenu d'appeler la cote, c'est-à-dire la proportion établie par le marché, suivant la chance présumée de chaque concurrent.

Cette cote varie nécessairement à l'infini, suivant les circonstances et la position respective de chaque concurrent. Ainsi, on parie parfois, dans la même course, 50 et même 100 contre 1 contre certains chevaux, tandis que l'on ne donne que 2 ou 3 contre 1 contre d'autres, parfois même *égalité*, c'est-à-dire la même somme pour un seul cheval contre tous les autres. Quand, au contraire, la proportion est faite en faveur d'un seul cheval contre le reste du champ, il jouit d'une faveur tout exceptionnelle, c'est-à-dire qu'on le considère comme très-supérieur à ses adversaires.

Tout pari, à moins de stipulation contraire, était toujours fait autrefois : *courir ou payer*, c'est-à-dire que si le cheval pour lequel on avait parié, était retiré par son propriétaire, il était, pour les parieurs, considéré comme ayant été battu, et toutes les personnes qui avaient placé de l'argent sur lui devaient payer absolument comme si le cheval avait couru. Cette règle stricte donnait lieu à de nombreuses réclamations, parce qu'elle était un peu trop exploitée à l'aide d'une fraude assez simple en elle-même, mais que l'appât du gain faisait toujours réussir. Quand un cheval tombait boiteux, ou éprouvait un accident quelconque aux approches d'une course, dans laquelle le public lui reconnaissait une chance, si même l'intention de son propriétaire, de ne pas le faire courir, était connue de quelques parieurs de mauvaise foi, ils se hâtaient, avant que l'événement ne fût révelé, de parier contre le cheval à une cote beaucoup plus avantageuse que celle qui lui était attribuée dans le marché. Les partisans du cheval, alléchés par ce gain inespéré, engageaient d'assez fortes sommes, et la fraude était cou-

Digitized by Google

ronnée de succès jusqu'à ce que, par son abus même, elle fût éventée.

D'un autre côté, abolir la règle absolue *courir ou payer*, était une mesure d'une certaine gravité, elle paralysait le marché, en ce sens que les parieurs *contre* ou book-makers (voy. PARIEUR CONTRE), c'est-à-dire ceux dont la profession est de parier contre tous les chevaux, établissent une balance dans leurs opérations, afin de gagner d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre, car ils sont toujours obligés de perdre au moins sur un cheval, la différence de la perte au gain constituant toute leur industrie, l'équilibre de leur position se trouvait rompu. Il devenait impossible de faire un book, les book-makers ne recevant rien des chevaux retirés, et devant toujours payer le vainqueur.

Il fallut donc prendre un moyen terme. La règle de *courir ou ne pas payer*, fut substituée, comme principe général, à celle de *courir ou payer*, sauf certaines exceptions faites pour les courses dont les engagements se font au moins six mois à l'avance, et les handicaps dont le prix s'élève à un certain chiffre (voy., plus loin, RÈGLES DES PARIS); de cette manière, satisfaction donnée à tout le monde dans une certaine mesure. La raison de cette distinction est que l'on parie longtemps à l'avance pour les courses dont les engagements se font à long terme et pour les handicaps d'une certaine importance, et que, si la seconde législation était adoptée pour cette sorte de courses, il serait réellement impossible aux paris de prendre l'extension qui leur est indispensable pour donner une certaine animation au marché. Aucun book-maker n'oserait entreprendre un livre sur le prix du Jockey-Club, six mois à l'avance, si les paris n'étaient pas courir ou payer. Il n'y aurait aucune sécurité pour lui, puisqu'il lui faudrait, en tout état de cause, payer le vainqueur, et qu'il ne recevrait rien sur tous les chevaux qui auraient payé forfait, ou ne partiraient pas au dernier moment. Cet inconvénient est beaucoup moins grand dans les courses moins importantes dont les engagements se font, presque tous, huit jours à l'avance, quelquefois même l'avant-veille de la course. La plupart des chevaux engagés ont l'intention de partir, et sont sur leurs jambes au moment de leurs engagements. C'est,

Digitized by Google

d'ailleurs, sur ces sortes de courses que la fraude se faisait le plus souvent; le prix étant d'une importance restreinte, des paris quelque peu considérables dominaient son influence, et pouvaient même déterminer un propriétaire de mauvaise foi, à ne pas faire partir un cheval, contre lequel il avait mis ou fait mettre beaucoup d'argent.

On peut diviser les paris en paris simples et paris composés. Les premiers sont ceux dont nous venons de parler, c'est-à-dire le pari *pour* et *contre*. Les paris composés les plus usités sont au nombre de quatre : 1° Les paris couplés ; 2° les paris partants; 3° les paris faits isolément entre deux chevaux, en mettant de côté tous leurs autres adversaires ; 4° les paris pour une place. La combinaison des paris est d'ailleurs multiple, et les parties contractantes peuvent, à ce sujet, prendre réciproquement tel engagement qu'il leur convient, aussi compliqué ou fantaisiste qu'il puisse être. L'important est que la stipulation soit nettement, clairement définie, et formulée sur le livre de chacun d'eux.

RÈGLES DES PARIS DE COURSES ÉTABLIES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (JOCKEY-CLUB).

Article premier. Pour qu'un pari soit valable, il faut qu'il y ait possibilité de gagner au moment où il est conclu. Celui qui ne peut pas gagner ne peut pas perdre.

Art. 2. Si un cheval engagé sous une désignation inexacte ou insuffisante est, pour ce motif, disqualifié avant la course et empêché de courir, les paris faits sur ce cheval sont nuls.

Art. 3. Si le cheval placé premier par le juge est ensuite disqualifié, soit pour une irrégularité commise pendant la course, soit par suite d'une réclamation faite *avant la course*, contre la validité de son engagement, le sort des paris est inséparable de celui du prix. Mais si cette réclamation est faite *après la course*, les paris restent acquis au cheval arrivé premier, malgré la disqualification dont il serait ensuite l'objet, pourvu :

1° Que la réclamation porte uniquement sur la validité de l'engagement;

2° Que le cheval soit de l'âge voulu;

Digitized by Google

3° Que son engagement dans une course, pour laquelle il n'est pas qualifié, ait eu lieu de bonne foi et ne soit pas le résultat d'une manœuvre frauduleuse ou de déclaration mensongère, tombant sous le coup de l'article 16 du Code des courses.

Si une seule de ces conditions n'est pas remplie, il n'y a pas d'exceptions à la règle générale, et les paris suivent le prix, que l'objection ait été faite avant ou après la course.

Art. 4. Si une irrégularité est commise dans l'engagement d'un cheval, dans le but de parier contre ce cheval, et, s'il arrive premier, de le faire disqualifier au moyen d'une réclamation *faite après la course*, les paris faits sur ce cheval sont frauduleux et nuls.

Art. 5. Un pari est nul de plein droit, si une des parties meurt avant que la course ne soit décidée.

Art. 6. Un pari ne peut être annulé que d'un consentement mutuel, ou dans les cas suivants :

1° Toute personne ayant un pari avec un *defaulter*, régulièrement déclaré tel, peut déclarer ce pari nul;

2° Toute personne créancière d'une autre, pour un pari dont elle n'aurait pas été payée, a le droit de déclarer nul tout pari qu'elle aurait avec cette personne pour des courses à venir. Mais ce droit n'existe que pour une dette personnelle, et on ne peut l'exercer contre celui qu'on saurait n'avoir pas rempli ses engagements vis-à-vis d'un tiers ;

3° Toute personne ayant des motifs légitimes de croire qu'un pari ne lui sera pas payé si elle le gagne, peut, huit jours au moins avant la course, demander au Comité d'ordonner le dépôt des enjeux, ou la production d'une garantie suffisante; si la demande est admise, et que l'ordre du Comité ne soit pas exécuté la veille de la course, elle peut déclarer le pari nul. Les déclarations de nullité de paris, doivent être adressées par écrit au Comité, et une fois faites ne peuvent plus être retirées.

Art. 7. Toute personne qui ne paye pas les paris qu'elle perd sur une course, n'a pas le droit de recevoir le montant de ceux qu'elle gagne. Ses débiteurs doivent payer entre les mains du Comité, qui règle l'emploi de la somme reçue.

Art. 8. Les paris faits sur deux chevaux sont annulés si, après

Digitized by Google

qu'ils ont été conclus, ces chevaux passent entre les mains d'un seul propriétaire ou de propriétaires associés.

Art. 9. Tout pari entre des chevaux désignés est nul, si aucun d'eux ne gagne, sauf convention contraire.

Art. 10. Si un pari est fait sur un signal ou une indication, après que la course est terminée, il est considéré comme frauduleux et nul.

Art. 11. Les paris faits après que les chevaux ont passé le poteau gagnant, et avant que la décision du juge soit connue, sont considérés comme n'ayant rapport qu'à cette décision, et sont définitivement régis par elle.

Art. 12. La personne qui met une proportion a le droit de choisir un cheval ou le champ; si elle choisit un cheval, le champ est ce qui part contre lui.

Art. 13. Lorsqu'un pari est fait pour un certain nombre de chevaux contre le champ, et que parmi ces chevaux il s'en trouve de retirés, de disqualifiés, ou même qui n'ont jamais été engagés, le pari est néanmoins bon et valable, pourvu qu'il reste un seul cheval qui soit qualifié pour courir, au moment où le pari a été conclu. Mais s'ils sont tous disqualifiés ou retirés, le pari est nul.

Art. 14. Si une course est avancée ou retardée de plus de quatre jours, ou s'il est fait le moindre changement à ses conditions, les paris sont nuls.

Art. 15. Quand on parie que des chevaux gagneront un certain nombre de courses *dans l'année*, cette condition s'applique au temps compris entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Art. 16. Si un pari est fait entre deux chevaux, avec la condition d'un forfait déterminé, et que les deux chevaux partent, chacune des parties a le droit de déclarer forfait; celle qui fait cette déclaration paye le montant du forfait si l'autre cheval gagne, mais ne reçoit rien si c'est le sien.

Art. 17. Un pari *courir ou payer* est celui qui reste bon et valable, même si le cheval qui en est l'objet ne court pas.

Art. 18. L'argent donné pour avoir un pari n'est pas rendu, même si la course n'a pas lieu.

Art. 19. Quand la personne nommée pour donner le départ, a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les paris

Digitized by Google

sur ces chevaux sont considérés comme des paris *courir ou payer*.

Art. 20. Si, dans une course pour un pari particulier, deux chevaux courent une *épreuve nulle*, les paris sont nuls, et si la course est recommencée sur le champ, elle n'en est pas moins considérée comme la conséquence d'un nouvel engagement.

Art. 21. Si dans un prix ou une poule, les chevaux courent une *épreuve nulle*, et que les propriétaires conviennent de partager, les paris entre ces deux chevaux, ou entre l'un d'eux et le champ, se règlent en réunissant les enjeux, et en les partageant ensuite entre les parties, dans la même proportion que le prix l'aura été. Celui qui aura parié pour un des chevaux ayant couru *l'épreuve nulle* contre un des chevaux battus, gagne la moitié de son pari, si ce cheval reçoit la moitié du prix.

Art. 22. Si un pari dépend de plusieurs événements ou de plusieurs courses, et que la première se termine par une *épreuve nulle*, suivie d'un partage égal du prix, le pari est nul.

Mais si, après que la première course est décidée, l'une et l'autre donne lieu à une *épreuve nulle*, suivie du partage égal du prix, les enjeux sont mis ensemble et partagés également. S'il y a *deux épreuves nulles*, l'argent est partagé une seconde fois.

Si un des chevaux ayant couru *l'épreuve nulle* reçoit plus de la moitié du prix, il est considéré comme gagnant, dans le cas d'un pari sur plusieurs courses.

Art. 23. Sont considérés *courir ou payer*, sauf condition contraire : 1° Les paris faits sur toutes les courses dont les engagements sont clos six mois à l'avance, et sur tous les handicaps dont le prix, sans les entrées, s'élève à 4000 francs au moins;

2° Les paris qui dépendent de plusieurs événements.

Sur toutes les autres courses, les paris sont ou ne sont pas *courir ou payer*, suivant la convention faite entre les parties, et en l'absence de toute convention, ils sont considérés comme *n'étant pas courir ou payer*.

Art. 24. Le Comité ne connaîtra d'aucune difficulté relative à des paris faits sur un handicap, avant la publication des poids.

Art. 25. Les Commissaires des courses n'ont, en cette qua-

Digitized by Google

lité, aucune autorité pour connaître de réclamations ou difficultés relatives aux paris.

Art. 26. Les paris faits sur une course en partie liée, sont toujours sur le résultat définitif de la course, même quand ils ont été faits pendant que les chevaux courent, à moins de condition contraire.

Art. 27. Un pari fait sur une course en partie liée, après qu'une épreuve est terminée, est nul, si le cheval pour lequel on a parié ne recourt pas, à moins que ce pari n'ait été spécifié *courir ou payer*.

PARI COUPLÉ est le pari dans lequel le parieur *pour* prend deux ou plusieurs chevaux, au lieu d'en choisir un seulement. La proposition que lui fait le parieur *contre* est nécessairement moindre, puisque la chance en sa faveur est double. Ce genre de paris est usité principalement dans les courses où un même propriétaire a deux chevaux engagés, lorsqu'on ignore avec lequel des deux il désire gagner. Quand bien même il aurait fait la déclaration, le pari couplé se fait néanmoins fréquemment, le parieur ne partageant pas l'opinion du propriétaire, pensant qu'il ne pourra pas gagner avec le cheval qu'il a désigné, et sera forcé de laisser l'autre arriver premier. Dans ces sortes de déclarations, le propriétaire désigne d'ordinaire le moins bon de ses deux chevaux; c'est généralement celui avec lequel il a le plus d'intérêt à gagner. Les propriétaires eux-mêmes contractent volontiers ce genre de paris quand ils ont engagé plusieurs chevaux dans une course à long terme, comme le prix du Jockey-Club, les Poules, le grand prix de Paris, etc., et qu'ils ne savent pas encore eux-mêmes quel est le meilleur. Ils prennent, en ce cas, leur écurie en bloc, sans désigner spécialement aucun cheval. On prend également assez souvent, longtemps à l'avance, dans une grande course, plusieurs chevaux que l'on nomme, contre le champ. Le pari se fait généralement à égalité.

PARI IRRÉGULIER. Outre ces paris exceptionnels, qui sont les plus usités en dehors du pari simple, il en existe plusieurs autres d'une combinaison plus ou moins fantaisiste. Ainsi, il

Digitized by Google

arrive, parfois, qu'un parieur propose ou demande une proportion quelconque contre le champ, c'est-à-dire tous les chevaux engagés, à l'exception d'un, deux ou trois chevaux qu'il se réserve de faire connaître seulement quand le pari proposé est accepté. Le parieur *pour* ne peut alors prendre aucun des chevaux réservés, et doit choisir son champion parmi ceux qui restent.

PARI ISOLÉ. Dans le pari isolé chacune des deux parties contractantes prend un cheval, et parie qu'il gagnera la course dont il est question et que l'on désigne en faisant le pari. Tous les autres chevaux engagés sont considérés comme n'existant pas et mis en dehors. Il ne suffit pas que l'un des deux chevaux désignés arrive avant l'autre, il faut qu'il gagne la course : autrement, toujours à moins de stipulations contraires, ce pari est nul de plein droit.

PARI MUTUEL. Le mot *Paris Mutuels* s'applique à un nouveau genre de pari qui a pour base, ainsi que l'indique son nom, une mutualité réciproque d'opérations, et dont tout le système consiste dans la réunion, en une seule masse, de tous les paris engagés sur une course, laquelle masse est répartie au prorata entre les parieurs du cheval gagnant.

Ce pari s'engage au moyen d'un tableau mécanique dont nous reproduisons ci-contre le *fac-simile*.

Ce tableau contient vingt-quatre compteurs partiels, représentant chacun un des chevaux sur lesquels les paris vont s'engager ; au sommet de ce tableau se trouve un compteur totalisateur qui additionne mécaniquement le nombre des paris sur chacun des compteurs représentant les chevaux.

L'enjeu se fixe d'après une unité déterminée qui peut être le franc, la pièce de cinq francs ou le louis. Supposons l'unité du louis et présentons un exemple d'après les mises inscrites sur le tableau *fac-simile* qui est représenté ci-contre et qui dit en somme que :

Sur le cheval	n°	1,	il a été fait	27	paris d'un louis	chaque ;
—	—	2,	—	18	—	—
—	—	3,	—	14	—	—

Digitized by Google

Sur le cheval n° 4, il a été fait 6 paris d'un louis chaque;
— — 5, — 33 — —
— — 6, — 12 — —
— — 7, — 11 — —
— — 8, — 16 — —

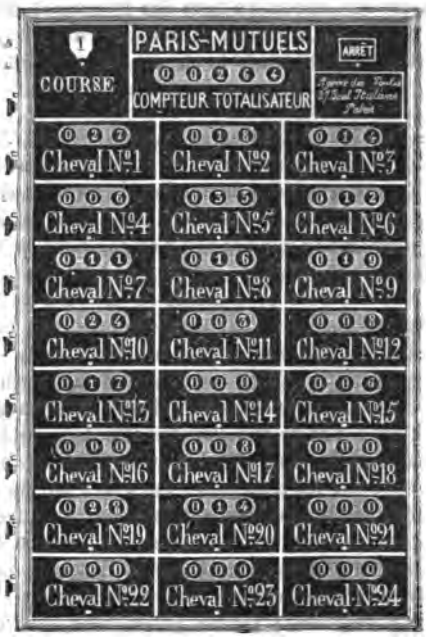

Sur le cheval n° 9, il a été fait 19 paris d'un louis chaque;
— — 10, — 24 — —
— — 11, — 3 — —
— — 12, — 8 — —
— — 13, — 17 — —
— — 15, — 6 — —

Digitized by Google

Sur le cheval n° 17, il a été fait 8 paris d'un louis chaque;
— — 19, — 28 — —
— — 20, — 14 — —

soit une totalité de paris, en louis, 264 engagés sur la course.

La totalité des paris, qui est de 264 louis, soit 5280 fr., sera donc à diviser (déduction faite des 10 pour 100, courtage prélevé par l'agent intermédiaire, soit, net, 4752 fr.) entre le nombre de mises inscrites sur le cheval gagnant.

Exemple :

D'après le tableau ci-dessus, en supposant que le gagnant soit le cheval n° 3, la masse de 4752 fr. sera à partager entre 14, nombre de mises pariées sur le cheval gagnant, ce qui fera un quotient de 339 fr. 40 c. pour chaque louis parié, c'est-à-dire que le preneur se trouvera avoir eu le cheval à la cote de 16 contre 1.

Supposons le cheval n° 5, la masse se divisera alors par 33, nombre de mises engagées sur ledit cheval, ce qui fera un quotient de 144 fr., soit une cote de 6 1/2 contre 1.

Supposons le cheval n° 11, sur lequel il n'y a que 3 mises d'engagées, et qui, par conséquent, devait être un cheval peu recherché, c'est-à dire ce que l'on appelle dans le betting un *outsider*, ou cheval à grosse cote, la répartition des 4752 fr. ne se fera alors que sur les trois mises engagées sur ce cheval, et le quotient sera de 1584 fr., soit une cote de 78 contre 1.

Les exemples peuvent se continuer sur chacun des autres chevaux, et il en ressort que ce nouveau mode de pari établit la cote réelle de chaque cheval par la fluctuation des opérations, et établit toujours, pour les petits paris, des cotes bien supérieures à celles des book-makers.

Dans la partie supérieure du tableau, dans l'angle droit, se trouve une petite case qui, dans notre *fac-simile*, laisse apparaître le mot arrêt.

Durant les opérations, ce mot n'existe plus, et ce n'est qu'au moment convenu pour l'arrêt des opérations qu'on le fait apparaître au moyen d'une clef qui, en même temps, ferme tous les compteurs et ne permet plus de continuer l'opération.

Digitized by Google

Cela permet au parieur de contrôler, à un moment donné, l'ensemble des opérations, tant pour se rendre compte à quelle cote il se trouve avoir un cheval, que pour s'assurer de l'exactitude générale de l'opération, dont aussitôt après l'arrêt l'agent intermédiaire dresse un procès-verbal en présence des intéressés.

Nous venons de démontrer le pari mutuel, appliqué à un pari fait pour un seul cheval gagnant.

Ce système s'applique aussi avec avantage pour les paris dits de chevaux placés, c'est-à-dire un pari où le parieur peut gagner, que le cheval soit 1er, 2e ou 3e; mais aussi, s'il y a dans ce pari plus de chance de gain, la répartition de la masse suit les mêmes proportions, et se fait en prenant le tiers de ladite masse, qui se divise à son tour au prorata des mises engagées sur les chevaux placés.

Prenons pour exemple, comme chevaux placés, les numéros des trois chevaux que nous avons désignés plus haut, pour servir de démonstration dans le pari mutuel pour un seul gagnant.

Nous prenons la masse nette, qui est de 4752 fr., et nous la divisons par 3, ce qui donne un quotient de 1584 fr.

Le cheval n° 3 a 14 mises;
— 5 a 33 —
— 11 a 3 —

La part revenant à chacun des parieurs engagés sur le cheval n° 3 sera le quotient de 1584 fr., divisé par 14, soit 113 fr. 10 ou 4 1/2 l. p. 1.

La part revenant à chacun des parieurs engagés sur le cheval n° 5 sera le quotient de 1584 fr., divisé par 33, soit 48 fr. ou 1/2 l. p. 1.

La part revenant à chacun des parieurs engagés sur le cheval n° 11 sera le quotient de 1584 fr., divisé par 3, soit 528 fr. ou 25 1/2 l. p. 1.

Cette combinaison du pari mutuel placé est des plus ingénieuses, et permet aux parieurs de trouver toujours pour les petites sommes un genre de pari que ne leur offre pas toujours le pari à la cote.

Digitized by Google

D'après les mêmes principes, le pari mutuel se fait sur deux gagnants, et alors la masse, au lieu d'être partagée par tiers, l'est par moitié.

L'inventeur du pari mutuel et du tableau mécanique qui sert à sa réalisation, est M. J. Oller; d'après son système, des paris sont engagés tant sur les courses françaises que sur les courses anglaises.

Le pari mutuel s'engage aussi sur les hippodromes mêmes, où les agences établissent de vastes bureaux roulants installés dans d'immenses voitures construites *ad hoc*, et où le pari mutuel ne s'engage que sur les chevaux partants, avec arrêt des opérations au départ même des chevaux.

PARI PARTANT. Ce genre de pari se faisait assez fréquemment avant la nouvelle législation. Les parieurs, pour éviter les fraudes dont ils étaient victimes, stipulaient que leur pari ne serait valable qu'autant que le cheval sur lequel il était contracté, prendrait part à la course. Il est moins usité aujourd'hui, parce que cette précaution n'est plus nécessaire dans le plus grand nombre de courses, et que pour les autres les bookmakers refusent presque toujours de le faire.

PARI VALABLE. La combinaison des paris, comme nous l'avons dit, ne saurait être limitée. Toute latitude est laissée aux parties contractantes pour stipuler les conditions qui leur conviennent. Il existe cependant certaines règles qui dominent toujours les paris, en tout état de cause. Il faut, pour qu'un pari soit valable, qu'au moment où il est conclu il y ait une chance quelconque de gain pour chacune des deux parties. Si cette chance n'existe que pour l'un des deux parieurs, le pari est nul de fait et de droit. Ainsi, par exemple, le pari fait sur un cheval mort ou retiré de la course au moment où la transaction a lieu, est annulé. De même le pari fait loin du champ de course à une heure où la course est terminée, ne saurait être maintenu, à moins qu'il n'y ait eu stipulation expresse à ce sujet, c'est-à-dire que les parieurs aient mentionné qu'ils savaient que la course avait eu lieu, mais qu'ils pariaient sur son résultat accompli qu'ils ignoraient. S'il était prouvé que l'une des deux

Digitized by Google

parties connaissait l'issue de la course, le pari devrait être annulé.

Est également nul de plein droit le pari fait sur un cheval qui n'était pas qualifié pour une course, mais passait comme tel par suite de manœuvres frauduleuses. Tant qu'il reste au parieur une chance quelconque de gagner, le pari en cas de contestation doit être maintenu. Si un parieur, par exemple, avait pris plusieurs chevaux, et qu'au moment où le pari a été conclu tous fussent retirés moins un, le pari serait valable, puisqu'il resterait une chance de gagner avec le seul cheval qui ne serait pas retiré.

En cas de réclamations, survenant contre le vainqueur après la course, les paris en principe suivent toujours le prix, c'est-à-dire sont gagnés par le cheval auquel le prix de la course est attribué, bien qu'il ne soit pas arrivé premier, et qu'il ne gagne que parce que le vainqueur se trouve avoir encouru un cas d'exclusion quelconque.

Un pari fait pour un cheval contre un autre se trouve annulé si, postérieurement à la conclusion du pari, les deux chevaux deviennent la propriété du même individu ou passent dans la même écurie par suite d'une association.

Les paris sont *courir ou payer*, à moins de stipulations contraires. En France, dans toutes les courses dont les engagements se font six mois à l'avance, et dans tous les handicaps dont le prix sans les entrées est d'au moins 4000 fr.

En Angleterre, la règle *courir ou payer* est admise pour le Derby, les Oaks d'Epsom, le Saint-Léger de Doncaster, les 2000 guinées, les 1000 guinées, le Cesarewitch, le Cambridgeshire, les Cups Goodwood et Doncaster, et tous les handicaps d'une valeur supérieure à 200 livres et avec deux forfaits dont le moindre n'est pas inférieur à 5 livres.

Dans toutes les autres courses le pari est nul, si le cheval ne part pas, à moins qu'il n'y ait stipulation contraire entre les parties contractantes.

Tout pari fait entre deux chevaux désignés est nul si aucun d'eux ne gagne la course.

En cas de *dead-heat*, les mises du parieur *pour* et du parieur *contre* sont réunies et partagées dans la proportion où les

Digitized by Google

propriétaires des deux chevaux partagent eux-mêmes le prix.

Si on a parié qu'un même cheval gagnerait plusieurs des courses dans lesquelles il est engagé, le pari doit être considéré comme nul, au cas où ce cheval ferait *dead-heat* dans l'une de ces courses. Mais si, même par suite d'un arrangement, il recourait seul la seconde manche, il devrait être considéré comme ayant gagné.

Les jurys des courses ne peuvent décider les questions concernant les paris, à moins qu'ils n'aient été pris comme arbitres du consentement des deux parties. Ce droit appartient au Comité du Salon des courses, mais seulement pour les personnes faisant partie de cette Société.

PARIER POUR UNE PLACE. Quand on parie qu'un cheval sera placé, cela veut dire qu'il faut pour gagner que le cheval désigné, arrive dans les trois premiers, le juge n'indiquant presque invariablement que la place occupée par les trois chevaux qui ont les premiers dépassé le poteau d'arrivée. Il peut se faire que le juge place également un quatrième, mais au point de vue du pari placé, il ne saurait compter. La condition d'un pari pour une place, comporte toujours, implicitement, que le cheval désigné arrivera dans les trois premiers.

PARIEUR CONTRE. La distinction à établir entre les parieurs est nécessairement la même qu'entre les paris eux-mêmes, ils se divisent en parieurs *contre* et parieurs *pour*. Le parieur *contre* dans l'organisation actuelle des paris est un spéculateur en grand, qui opère sur une vaste échelle, ne se préoccupe des chevaux que comme des cartes dont il faut équilibrer les chances, de manière à ce qu'il gagne le plus possible, quoi qu'il arrive. On lui donne communément le nom de book-maker ou faiseur de livres. Le livre est une liste de paris combinés, et la cote l'ensemble des proportions par lesquelles se formulent les chances de chaque cheval dans une course.

Ainsi, par exemple, si le champ d'une course se compose de dix concurrents et que leurs chances paraissent parfaitement égales, il faudrait parier neuf contre un contre chacun d'eux. Mais si, au contraire, l'un des concurrents est jugé assez supé-

Digitized by Google

rieur pour que sa seule chance soit égale à celle de tous les autres réunis, il s'en trouve parmi ces derniers qui n'ont plus qu'une chance de gagner sur quinze ou vingt.

C'est dans cette éventualité, que résident toutes les combinaisons du faiseur de livre. Il y a deux manières de faire un livre. La première, la plus simple et la plus sûre, est de parier contre le plus grand nombre de chevaux possible; comme il ne peut toujours y avoir qu'un seul vainqueur, le parieur *contre* gagnera sur tous les autres. De cette manière, on arrive à gagner presque sûrement, mais une somme minime relativement aux capitaux engagés. Supposons, par exemple, une course composée d'un champ de dix chevaux dont les différentes cotes seraient établies ainsi qu'il suit :

Chevaux	A.	100/50
—	B.	100/40
—	C.	100/20
—	D.	100/18
—	E.	100/10
—	F.	100/05
—	G.	100/05
—	H.	100/04
—	I.	100/02
—	J.	100/01

En supposant, pour rendre l'exemple plus clair, qu'une somme égale de cent francs ait été tenue par le parieur contre chaque cheval, avec proportions indiquées plus haut, si le cheval A gagne, le parieur *contre* paye au parieur *pour* qui l'a pris, 100 francs; il reçoit du parieur du cheval B, 40 fr.; du cheval C, 20 fr.; du cheval D, 18 fr.; du cheval E, 10 fr.; du cheval F, 5 fr.; du cheval G, 5 fr.; du cheval H, 4 fr.; du cheval I, 2 fr.: du cheval J, 1 fr. Comme il a dû payer 100 francs au parieur du cheval A, le faiseur de livre gagne donc 5 francs.

La victoire du cheval B eût donné pour bénéfice 15 francs, celle du cheval C, 35; celle du cheval D, 37; celle du cheval E, 45; celle du cheval F, 50; celle du cheval G, 50; celle du cheval H, 51; celle du cheval I, 53; celle du cheval J, 54. Le parieur *contre* ne pouvait donc perdre en tout état de cause; son

Digitized by Google

gain était plus ou moins élevé, suivant que la cote du cheval gagant se trouvait plus ou moins forte. La victoire du favori est donc la chance la moins favorable du parieur *contre*. Les outsiders, c'est-à-dire les chevaux qui, étant cotés à des taux élevés, lui laissent toujours un bénéfice plus grand. Il faut nécessairement, pour le succès de cette combinaison, que le parieur *contre* puisse trouver à parier à une cote quelconque contre tous les chevaux de la course. Là est toute la difficulté de son opération. Car évidemment, à de bien rares exceptions près, le vainqueur se trouvera toujours au nombre des chevaux contre lesquels il parie, et si parmi les autres il s'en trouve quelques-uns, sur lesquels il n'ait rien fait, son bénéfice peut être très-compromis.

La seconde manière de faire un livre, plus lucrative mais moins sûre, consiste à le faire en vue de l'éventualité du gain d'un seul cheval. Si le parieur *contre* a confiance dans un cheval, pourvu que celui-ci ne figure pas parmi les premiers favoris, il pourra presque toujours combiner son livre de manière à se ménager, dans tous les cas, un bénéfice si léger qu'il soit, ou s'arranger du moins de manière à écarter toute chance de perte en se ménageant la possibilité de gagner beaucoup, dans l'éventualité du succès du cheval qu'il a choisi.

En prenant de nouveau l'exemple cité plus haut, et supposant que le parieur *contre* ait eu la pensée que le cheval F dût gagner, il n'aurait pas parié contre lui, et aurait établi son livre sur la combinaison suivante :

1000/500 contre le cheval A
1000/400 contre le cheval B
1000/200 contre le cheval C
1000/180 contre le cheval D
1000/100 contre le cheval E
Rien contre le cheval F
1100/55 contre le cheval G
1100/44 contre le cheval H
1200/24 contre le cheval I
1300/13 contre le cheval J.

D'après cette combinaison, dans le cas de la victoire du che-

Digitized by Google

val A, le parieur contre payerait 1000 et recevrait 400 + 200 + 180 + 100 + 55 + 44 + 24 + 13, total : 1016. Il gagnerait donc 16.

Si au contraire le cheval B gagnait, le bénéfice du parieur *contre* était de 116, de 316 avec le cheval C, de 336 avec le cheval D, de 416 avec le cheval E; pour le cheval G il lui eût fallu payer 1100 et recevoir 1461, son bénéfice eût donc été de 361 ; pour le cheval H, on payait 1100 et on recevait 1470, on gagnait donc 372; pour le cheval I, on payait 1200 pour recevoir 1492, le bénéfice était de 292 ; pour le cheval J, on payait 1300 et on recevait 1503, on gagnait donc 203.

Dans le cas, au contraire, où le cheval F eût gagné, le parieur *contre* aurait reçu de tous les chevaux sans rien payer, son bénéfice eût été de 1516. Il aurait fait ce que l'on est convenu d'appeler *un coup*.

La profession de parieur *contre* a pris une grande extension en Angleterre, et constitue un métier très-lucratif qui mène parfois à la fortune. Il ne saurait en être de même en France, où il ne peut jamais dépasser une certaine limite. Malgré le développement pris par les paris, ils s'effectuent dans une proportion beaucoup moindre, et sur des sommes sensiblement moins considérables. Une des premières conditions de la réussite de la combinaison du parieur *contre*, est qu'il trouve à placer, si ce n'est tous les chevaux, au moins le plus grand nombre. Cette facilité se trouve en Angleterre tout au moins dans une proportion suffisante. En France, au contraire, les parieurs *pour* se jettent tous sur deux ou trois chevaux parmi lesquels le vainqueur se trouve nécessairement, et il devient à peu près impossible de placer les autres à n'importe quelle cote. Le parieur *contre*, s'il voulait faire son livre sur une assez vaste échelle, se trouverait donc toujours à découvert.

Le parieur *contre* n'exerce pas, à vrai dire, une profession en France, les faiseurs de livres sont des amateurs qui, préférant cette manière de spéculer, s'y livrent avec une excessive prudence, donnent des proportions très-minimes et s'efforcent toujours de garder, autant que possible, le cheval qu'ils supposent avoir la meilleure chance. Quand on le leur demande, ils disent que leur livre est fermé sur lui, c'est-à-dire qu'ils ont fait en ce

Digitized by Google

qui le concerne toutes les opérations qu'il leur convient de risquer. Ce n'est qu'à de rares occasions, pour le grand prix de Paris, par exemple, que l'on peut se faire une idée, en France, de ce qu'est véritablement un book-maker, parce que plusieurs de ces industriels passent la Manche pour venir opérer en France à cette occasion; encore est-il difficile de se rendre compte bien exactement de leur manière de faire, le marché français étant beaucoup plus restreint que celui d'Angleterre et ne présentant pas les mêmes ressources. Leurs opérations doivent nécessairement se mettre au niveau de la place sur laquelle ils se trouvent. L'intervention des parieurs anglais se fait néanmoins sentir immédiatement, par l'énormité comparative des sommes qu'ils proposent contre tous les chevaux, surtout quand ils ont une idée accentuée sur l'un des concurrents anglais.

L'extension des paris est telle en Angleterre, qu'ils ont nécessité l'établissement de maisons de commission, à l'usage de toutes les personnes qui veulent parier et que leurs occupations ou leur position empêche de fréquenter les betting-rooms, où se traitent d'ordinaire ces sortes de transactions. Ces maisons de commission font des affaires considérables, leur gain n'est pas aléatoire, bien qu'il ait pour base les chances des courses. Leurs opérations se bornent en général à donner à leurs clients tel ou tel cheval, à une cote quelque peu inférieure à celle établie par le cours moyen du marché au betting-room, puis à négocier ce pari au taux régulier au betting; ils profitent ainsi de la différence.

PARIEUR POUR. Le parieur *pour* est celui qui, à l'encontre du parieur *contre*, choisit un seul cheval dans le champ, et parie à une cote, débattue entre lui et le parieur *contre*, ou établie par le marché. En Angleterre on donne au parieur *pour* le nom de backer.

Le parieur *pour* est d'abord le propriétaire de chevaux. Nul ne peut avoir une opinion mieux justifiée sur le mérite de son cheval et un espoir plus fondé de le voir gagner. Derrière le propriétaire viennent se ranger ses amis, à qui il a pu confier ses espérances, et tous les étrangers qui ont confiance dans son cheval, ou veulent risquer une somme

Digitized by Google

quelconque, avec la chance d'en gagner une proportionnellement beaucoup plus élevée.

Le rôle du parieur *pour* est donc très-simple : il choisit dans le champ de la course le cheval qui lui convient, s'informe de la cote à laquelle on veut le lui donner, et s'il la trouve suffisante, l'opération est conclue. Dans ce cas le parieur *pour* risque une unité contre un chiffre variable suivant les oscillations du marché. Si le cheval est à 5/1, en cas de succès, le parieur *pour* gagne cinq. Si au contraire le cheval est battu, il paye un au parieur *contre*.

Les parieurs *pour* sont généralement la bête noire des propriétaires de chevaux, parce qu'ils marchent sur leurs brisées, épient leurs démarches, tâchent de surprendre leurs secrets, et font malgré eux, par leur empressement, monter le cheval dans la cote. Il est aisé de comprendre que, plus un cheval est demandé, moins la proportion que l'on donne contre lui est élevée. Dans une seule séance du salon des courses, un cheval peut varier de 20/1 à 5 et à 4/1 suivant qu'un plus grand nombre d'individus placent leur argent sur lui. Les parieurs *contre* voyant cet empressement, baissent la proportion qu'ils donnent au fur et à mesure que les demandes se multiplient. Les parieurs *pour*, impatients et craignant de voir la cote du cheval, sur lequel ils veulent mettre leur argent baisser encore, acceptent l'offre de leurs adversaires. Les intérêts du propriétaire se trouvent fort compromis au milieu de ce conflit, son intervention ne peut qu'augmenter le mouvement de baisse, il est le plus souvent obligé de se tenir coi, de prendre son cheval à une cote peu avantageuse, ou de faire faire ses paris par une tierce personne.

Il s'établit donc une lutte constante entre les parieurs *contre* et les parieurs *pour*, les uns pour donner la cote la moins élevée, les autres pour obtenir la plus haute possible. Le même débat se reproduit entre le parieur *pour* et le propriétaire, les premiers pour découvrir si le second place de l'argent sur son cheval, celui-ci pour le cacher. Les ruses qui se déploient dans cet antagonisme sont un curieux spectacle. Le rôle du propriétaire est de rester impénétrable au milieu de la confusion de l'assemblée, d'entendre, sans sourciller, le nom de son cheval

Digitized by Google

offert ou demandé à une certaine cote, comme si on parlait autour de lui d'une chose qui lui fût absolument étrangère. Ses adversaires au contraire cherchent par tous les moyens possibles à le faire se départir de son impassibilité, lui proposent son cheval à une cote avantageuse, mais pour une faible somme, afin de trouver une indication dans son acceptation ou son refus.

Lui-même fait conclure ses paris par une personne étrangère, donne le change s'il a plusieurs chevaux engagés dans la même course, en pariant ostensiblement pour l'un, pendant que ses agents prennent le véritable champion. C'est une lutte de feintes et de finesses engagée la plupart du temps en pure perte, car il est difficile que la vérité ne transpire pas, et que la cote logique d'un cheval ne s'établisse pas d'elle-même à une juste moyenne.

Le seul avantage réel du propriétaire réside dans les courses à longue échéance, comme le prix du Jockey-Club, les Poules, le grand prix de Paris, etc., où les engagements se font quelquefois un an d'avance. Il peut alors prendre un de ces chevaux complétement inconnu, à une grosse cote, tâcher, si l'animal ne justifie pas entièrement ses prévisions, de le faire monter dans la cote et de le donner à son tour à un taux plus avantageux, de cette façon il est à peu près sûr de se couvrir (voy. ce mot) et même dans certains cas de gagner en tout état de cause. Mais alors, il se trouve à la fois parieur *pour* et parieur *contre*. Si au contraire le cheval justifie ses prévisions, il garde son pari, tel qu'il a été conclu, et se trouve avoir ainsi une meilleure cote, qu'il n'aurait jamais pu obtenir autrement.

PARIS (Ville de). La réunion de Paris doit être considérée non-seulement comme le centre, mais encore l'expression même des courses en France. L'hippodrome de Paris est sous la direction exclusive et le contrôle de la Société d'encouragement. C'est assez dire qu'il est irréprochable à tous égards. La fondation de l'hippodrome de Longchamps peut être prise en même temps comme la date de la consécration du turf français. Tant que la Société d'encouragement n'a pu triompher des oppositions systématiques qui ont si longtemps cher-

Digitized by Google

ché à entraver sa marche, les courses avaient lieu au champ de Mars, c'est-à-dire sur un terrain exécrable comme piste, peu digne comme aspect, d'une ville comme Paris, et de l'idée dont les courses étaient l'expression.

C'est vers l'année 1855 ou 1856 que la Société d'encouragement se trouva en mesure de songer à donner aux courses qu'elle avait créées, un théâtre plus digne de l'état prospère où elles étaient arrivées. Les prairies de Longchamps, situées entre la limite occidentale du bois de Boulogne et la Seine, étaient signalées depuis longtemps comme l'emplacement le plus favorable, pour établir un champ de courses aux portes de Paris. Par suite d'une concession de la Ville, la Société d'encouragement devint propriétaire du terrain actuel de Longchamps, à la charge, acceptée par elle, de faire construire les tribunes spacieuses et permanentes existant aujourd'hui.

Cette translation fut un des événements les plus saillants du turf français; il s'agissait de créer un hippodrome digne d'une ville comme Paris et non un champ de manœuvres converti en hippodrome d'une manière incomplète et insuffisante. Le terrain mesure environ soixante-six hectares de superficie. Sa vaste étendue permet d'y tracer plusieurs pistes de forme et de dimensions différentes, d'éviter les tournants trop courts ou trop fréquents, et de donner aux chevaux toute facilité pour développer leurs qualités sans entrave aucune. L'hippodrome est gazonné, le terrain aussi bon que peut l'être un sol artificiel. Grâce aux soins de M. Mackensie-Grieves et aux dépenses devant lesquelles la Société d'encouragement ne recule jamais, il est devenu aussi bon qu'il était possible de le désirer.

L'inauguration du terrain de courses de Longchamps a eu lieu le 27 avril 1857. Ce fut une solennité à laquelle rien n'a fait défaut, malgré un temps peu favorable. L'enceinte du pesage comptait plus de trois mille personnes. Les pavillons et les gradins supérieurs étaient garnis de cinq mille spectateurs. On comptait sur le terrain de courses même, sept cents voitures dont onze à quatre chevaux, quatre mille piétons et deux cent cinquante cavaliers. Malgré ce brillant début, le succès de l'hippodrome de Longchamps a été croissant depuis sa fon-

Digitized by Google

dation ; il a fallu augmenter chaque année les proportions, déjà assez vastes, des différentes tribunes.

La première course courue sur l'hippodrome de Longchamps fut gagnée par M. Lupin avec Éclaireur, par Master-Waggs et Lanterne. C'est le prix de la *Bourse* qui inaugure chaque année la réunion du printemps à Paris.

PARIS (Grand prix de). Une création grandiose ne devait pas tarder à venir consacrer l'importance de l'hippodrome de Longchamps, et en faire un terrain de courses peut-être unique en Europe. L'association de MM. le comte de Lagrange et baron Nivière, ayant démontré le développement et la progression ascendante de notre production de pur sang, fit surgir l'idée de fonder un prix d'une importance sans précédent, où seraient admis les chevaux de tous pays dans une lutte internationale. Telle fut la pensée qui présida à la création du *Grand prix de Paris*, ou *Prix de cent mille francs*.

C'est principalement à M. le duc de Morny, qu'est due l'initiative de cette pensée ; il fut énergiquement secondé par plusieurs de ses collègues, et notamment par M. le vicomte Paul Daru. On s'adressa au conseil municipal de la ville de Paris, et aux administrations des cinq grands chemins de fer. Grâce à ces puissants auxiliaires, la somme de *cent mille francs*, fut attribuée à la nouvelle création, et le grand prix de Paris fut fondé.

La réalisation de cette innovation comportait quelques difficultés, la première consistait dans l'opposition que rencontrai en Angleterre la fixation du dimanche pour l'inauguration de cette grande lutte, dont le résultat devait être une date mémorable dans les annales du turf des deux pays. La Société d'encouragement maintint ce jour, malgré un mécontentement peu dissimulé par la presse anglaise.

Le sentiment public était conforme en France à l'opinion de la Société d'encouragement, et pensait avec raison que notre pays ne devait pas s'incliner devant des usages qui n'étaient pas les siens. Le débat fut assez animé et donna lieu à une longue correspondance entre M. le vicomte Paul Daru, chargé de communiquer à l'amiral Rous, président du Jockey-Club anglais, les considérations qui avaient décidé le Comité des cour-

Digitized by Google

ses de la Société d'encouragement à choisir le dimanche pour la fixation du grand prix de Paris.

Une fois cette difficulté résolue, et l'opinion de la Société d'encouragement adoptée, les conditions du grand prix de Paris furent ainsi fixées :

Grand prix de Paris : un objet d'art donné par Sa Majesté l'Empereur, et 100 000 francs en espèces, donnés, moitié par la ville de Paris, et moitié par les cinq grandes compagnies de chemins de fer, pour poulains entiers et pouliches de trois ans, de toute espèce et de tous pays. Entrée 1000 francs ; forfait 600 et 500 francs seulement, s'il est déclaré le mercredi qui précède la course, et 100 francs seulement s'il est déclaré le 1er mai. Le second reçoit 10 000 francs et le troisième 5000 francs sur les entrées. Poids 55 kilog. Distance 3000 mètres.

L'inauguration du grand prix de Paris eut lieu le 3 mai 1863, le succès dépassa toutes les espérances. Jamais réunion de courses n'avait attiré en France une assistance aussi considérable. L'enceinte du pesage et les tribunes étaient envahies dès le matin par une foule qu'elles ne pouvaient contenir, et dont l'encombrement mettait un grand nombre de spectateurs dans l'impossibilité de suivre les courses. L'intérieur de l'hippodrome et les abords de la piste étaient couvert de piétons et de voitures. Le chiffre de la recette s'éleva à 81 000 francs. Bien que la première épreuve ait été gagnée par un cheval anglais, l'élevage indigène n'eut pas à regretter d'avoir provoqué cette lutte internationale. La Toucques, le seul concurrent français qui put avoir une prétention quelque peu sérieuse, arriva seconde, battue d'une demi-longueur après une très-belle course. Nous ne devions pas tarder à prendre notre revanche, car dès l'année suivante, le grand prix de Paris était gagné par Vermout, à M. Delamarre, battant Blair-Athol, vainqueur du Derby d'Epsom, et l'un des meilleurs chevaux que l'Angleterre ait produits. La fondation du grand prix de Paris a donc aujourd'hui neuf années d'existence. La course a été de fait courue huit fois seulement ; elle n'a pas pu avoir lieu en 1871.

Digitized by Google

GAGNANTS DU GRAND PRIX DE PARIS.

Années.	*Chevaux.*	*Propriétaires.*
1863	The Ranger.....	H. Savile.
1864	Vermout.....	H. Delamarre.
1865	Gladiateur.....	Comte de Lagrange.
1866	Ceylon	Duc de Beaufort.
1867	Fervacques.....	De Montgomery.
1868	The Earl.....	Marquis d'Hastings.
1869	Glaneur	A. Lupin.
1870	Sornette.....	Major Fridolin.
1871	pas couru	

PAS, la plus lente des allures naturelles du cheval. Voici la décomposition du pas. C'est un des membres antérieurs, supposons le droit, qui prend le terrain. En ce moment, le pied postérieur opposé se lève et avance. Le pied droit arrive à l'appui, et le pas complet s'achève par le lever du pied gauche et le mouvement correspondant du pied postérieur droit. (Voy. le mot ALLURE.)

En réalité le *pas* ne saurait se décomposer, puisque tout mouvement de progression a son point de départ dans l'arrière-main, et que l'allure est exclusivement déterminée par la contraction des membres postérieurs, qui poussent la masse en avant et les membres antérieurs au devant du centre de gravité. Seuls, les membres de devant ne peuvent rien, tandis que le cheval cabré peut se porter en avant.

Dans le pas, chaque membre passe par les quatre temps : *lever*, *soutien*, *poser*, *appui*. Les lignes qui marquent la succession du déplacement se trouveraient indiquées par des diagonales, se mouvant alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. Le point de départ ou l'initiative du mouvement venant toujours de l'arrière.

PATIENCE. La patience est une des qualités les plus indispensables à un bon jockey. Elle consiste à conserver son sang-froid, malgré la tactique ou les fautes de ses adversaires; à ne pas se laisser entraîner à marcher un train trop vite pour le cheval qu'il monte, et attendre avec patience le moment où, suivant les qualités de son cheval, il croit le plus avantageux

Digitized by Google

de le pousser dans toute l'extension de ses moyens. Monter avec patience, consiste à ne pas s'émouvoir, en voyant un ou plusieurs de ses concurrents prendre une avance considérable, à rester tranquillement à sa place, en attendant que, par la force des choses, on les rejoigne, à ne pas lancer son cheval trop loin du but, pour qu'il y arrive épuisé et incapable de faire un dernier effort s'il est attaqué à ce moment. L'habitude et l'expérience contribuent beaucoup à faire acquérir ces qualités, mais pour qu'elles se développent, il faut qu'elles soient inhérentes à la nature et au caractère d'un jockey.

PATRICIEN. Élaton bai, né en 1864 au haras de Bois-Roussel, chez M. le comte P. Roederer, par Monarque et Papillotte, appartenant à M. Delamarre.

Peu de chevaux ont eu à la fois une carrière aussi courte, aussi brillante et aussi accidentée, que Patricien. Après avoir gagné, en 1867, le prix du Jockey-Club, battant Trocadéro, il subit un échec inattendu dans le grand prix de Paris, où il succomba devant Fervacques, après un dead-heat des plus émouvants. Fervacques, après avoir mal couru dans la Poule d'Essai et dans le prix du Jockey-Club, ne pouvait régulièrement battre un aussi bon cheval que Patricien, sans des circonstances tout exceptionnelles. Aussi la première épreuve, celle où les deux rivaux firent dead-heat, fut-elle attribuée à l'un de ces hasards inexplicables, qui se produisent souvent dans les courses. A la seconde manche cependant, un résultat identique se reproduisit avec cette différence toutefois que Fervacques gagna d'une tête difficilement. Mais il était évident que Patricien n'était plus lui-même à ce moment; il avait subi une préparation excessivement rigide, en vue du prix du Jockey-Club, et n'avait nécessairement pas pu se maintenir dans le maximum de sa condition jusqu'au grand prix de Paris. On ne saurait trouver autre part l'application d'un résultat aussi étrange, la suite de la carrière des deux chevaux ayant démontré que Patricien pouvait aisément donner douze livres à Fervacques et le battre facilement.

La mauvaise fortune de Patricien n'était cependant pas lassée, et l'avenir lui réservait encore d'autres mécomptes. Mis au repos et préparé en vue des courses de Bade, il se pré-

Digitized by Google

senta sur l'hippodrome d'Iffezheim dans une excellente condition, pour y disputer le grand Saint-Léger international, la Poule des Produits et le grand prix de Bade. Dans la première de ces courses, qu'il gagnait au petit galop, il fit une chute en heurtant un piquet, par la faute de son jockey. Le choc fut si violent que l'un de ses fers s'envola à plus de cent mètres, tordu comme un fil de fer; il gagna néanmoins la poule des Produits, raide et presque boiteux, mais fut battu par Ruy-Blas dans le grand prix de Bade.

Patricien courut et gagna encore deux fois la même année, mais pendant l'hiver il fut retiré d'entraînement, et fait, depuis 1868, la monte au haras de Bois-Roussel. C'était un cheval d'un grand courage, comme presque tous les enfants de Monarque, d'une construction irréprochable, peut-être un peu petit, mais, somme toute, un animal de premier ordre, comme on en rencontre rarement.

PAU. Les courses de Pau sont les premières de l'année, elles ont lieu d'ordinaire au commencement du mois de février. Le climat et la situation exceptionnelle de Pau permettent de donner une date aussi hâtive à la réunion. Le programme se compose de quelques steeples-chases, dont le plus grand nombre est réservé aux chevaux de chasse, et de courses plates, où les chevaux du pays sont seuls admis.

En 1842, Pau eut pour la première fois une réunion de courses. La piste fut tracée à quatre kilomètres de la ville, au centre d'une lande immense. Ce fut seulement la quatrième année qu'il y eut des courses sérieuses sur cet hippodrome. Le principal prix couru à la première réunion fut le prix de la Société (1200 fr.), gagné par Babiole, appartenant à M. de Bonnefond.

Lorsque les courses de Pau prirent un plus grand développement, on créa le prix Principal (2000 fr.); le prix de l'Empereur (1500 fr.); une poule d'Essai de 6000 fr. et le prix de la Société d'encouragement (2000 fr.)

On fonda aussi deux steeple-chases, un de 1500 fr. et un autre de 3000 fr. — Les réunions à Pau sont généralement de trois jours.

Digitized by Google

PÉDAGOGUE. Étalon bai-cerise, des haras impériaux, né en France, en 1851, chez M. Latache de Fay, par Nuncia et Eoline, issue de Muley Moloch.

Pédagogue fit ses débuts sur le turf, à deux ans, dans le premier critérium, mais il fut battu très-facilement par son compagnon d'écurie, Festival.

Le lendemain, la lutte fut beaucoup plus sérieuse dans le grand critérium; neuf chevaux partirent, et Pédagogue succomba seulement devant Célébrity.

L'année suivante, Pédagogue fut engagé dans tous les grands prix, mais M. Latache de Fay mourut, et tous les engagements furent annulés.

Pédagogue courut cependant encore à Paris, dans le prix du Printemps, et battit aisément trois concurrents, dont Blason.

Peu de temps après cette victoire, on lui appliqua un vésicatoire, mais dans la nuit le cheval parvint à se détacher et fit de tels ravages à sa jambe, qu'il fut impossible de le remettre à l'entraînement.

Pédagogue fit la monte et produisit Gouverneur, Dame-de-Compagnie, Porte-Respect, Diable-au-Corps, Plaisir-des-Dames et Vertu-Facile.

PEDIGREE (Le) d'un cheval est un certificat légalisé, constatant son origine et attestant qu'il est bien fils de tel cheval et de telle jument. Cette pièce doit donc contenir le nom du poulain ou pouliche (s'il a été nommé), la date de sa naissance, le nom et l'origine de sa mère et de son père. Si la mère a été saillie par plusieurs étalons, il faut que ce fait soit mentionné. Aucun cheval ne peut être engagé dans une course sans être muni de ce certificat. Une fois qu'il a été produit, et que le cheval a été régulièrement inscrit sous cette désignation sur un programme de course, il n'a plus besoin de faire cette preuve pour ses engagements subséquents. La production d'un faux pedigree entraîne de plein droit la disqualification du cheval, et peut; si elle a été faite frauduleusement, donner lieu à une action judiciaire contre le propriétaire.

La désignation d'un cheval dans son pedigrée, doit être tout à fait exacte, sous peine de disqualification.

Digitized by Google

PELOTON. On désigne sous la dénomination de peloton l'ensemble des chevaux composant le champ d'une course. Ce mot est absolument synonyme de groupe et employé indifféremment dans le même sens. (Voy. GROUPE.)

PERFORMANCE exprime à la fois le fait ou les faits sur lesquels s'appuie la preuve irrécusable du mérite d'un cheval, et l'appréciation même de ces faits quant à la valeur réelle de l'animal. Le mot performance employé isolément, n'implique donc ni une bonne ni une mauvaise opinion du cheval auquel on l'applique. Il faut, pour compléter sa signification, le faire précéder de l'adjectif, bonne ou mauvaise. La qualification de bonne ou mauvaise performance devient alors relative, puisque l'appréciation de la performance de tel ou tel cheval, ne peut être faite que comparativement avec celles de ses adversaires. Quand un poulain de trois ans a battu au printemps, très-aisément, au poids pour âge, un cheval de quatre ans, d'une qualité reconnue et incontestable, on dit : la performance est bonne. S'il a pu le faire en rendant du poids au vieux cheval, elle devient excellente. Au contraire, s'il a péniblement battu, dans ces mêmes conditions, un concurrent de quatre ans, d'un mérite secondaire, la performance est médiocre. S'il a succombé, elle est mauvaise.

PERFORMANCE PUBLIQUE. On appelle ainsi celle qui s'est accomplie sur un hippodrome, dans une course publique. Elle présente nécessairement un caractère beaucoup plus significatif qu'un essai particulier, fait avec un camarade d'écurie, et dont il est toujours permis de douter, tant qu'il ne s'est pas confirmé en public.

PERFORMER. Ce mot s'applique à un cheval dont le mérite s'est fréquemment démontré en public, et dont, par conséquent, les performances sont connues. Comme le mot performance lui-même, il a besoin d'être complété par l'adjectif, bon ou mauvais; autrement, il n'aurait aucun sens.

PÉRIGUEUX est une des réunions de courses importantes du Midi; elle a lieu vers le commencement du mois de septembre,

Digitized by Google

et se compose de deux journées. C'est à Périgueux que se court le grand Saint-Léger du Midi.

En 1853 eurent lieu les premières courses de Périgueux. Cette année-là quatre prix furent courus ; le premier, le deuxième et le troisième prix de la Société et le prix du Ministère.

Le premier et le deuxième prix de la Société furent gagnés par Camus, à M. Dumas de la Vareille ; le second par Arthenay, alors au comte d'Hédouville. Le prix du Ministère échut à Barricade, appartenant à M. Roffignac.

Puis il fut fondé plusieurs autres prix, tels que le prix du Gouvernement, gagné par Agar ; et le grand prix du Périgord (4000 fr.) ; le prix de l'Empereur (2000 fr.) ; le prix Principal (2500 fr.) ; le prix Impérial (4000 fr.) ; et enfin le grand Saint-Léger du Midi (4000 fr.)

PERSÉVÉRER. On dit qu'un cheval persévère, quand, se sentant battu avant l'arrivée, il ne renonce pas cependant à la lutte, et continue à faire tous ses efforts, jusqu'au moment où le gagnant dépasse le poteau d'arrivée. La persévérance, en cette occasion, peut aussi bien être qualifiée d'entêtement, suivant qu'elle est employée à propos, ou sans discernement, c'est-à-dire que le cheval qui persévère peut encore conserver de l'espoir, ou doit absolument renoncer à toute chance de succès. Si un jockey, malgré l'état d'épuisement de son cheval, s'aperçoit que ceux qui sont devant lui, ne sont pas loin de se trouver dans le même état, et qu'en n'abandonnant pas la lutte, il lui est possible de les rejoindre et d'essayer encore de gagner, il a raison de persévérer. Si, au contraire, il ne peut espérer qu'être battu, d'un peu moins loin, c'est imposer à son cheval des efforts pénibles et une fatigue inutile, le mettre hors d'état de recourir les jours suivants, et peut-être le décourager pour longtemps. Les chevaux de course se souviennent parfois toute leur vie d'avoir été poussés à outrance, quand leur état d'épuisement les mettait hors d'état de répondre à des exigences inconsidérées, qui se traduisent toujours, en fin de compte, par des coups d'éperons et de cravache. Ils prennent alors en dégoût la course et la lutte. Il est absolument inutile de provoquer cette disposition chez eux, pour arriver troisième au lieu de

Digitized by Google

quatrième, quand il n'y a aucun avantage à le faire, ou grâce à cette défense désespérée d'être battu d'un peu moins loin. La persévérance, pour être une qualité, reste donc subordonnée au tact et au discernement avec lequel elle est employée.

PESAGE. Le mot pesage a deux applications distinctes dans le langage usuel, l'une propre, la seconde prise au figuré. On a pris, par extension, l'habitude de donner le nom de pesage, à l'enceinte fermée où se promènent les chevaux avant la course, et où se trouve la balance destinée à peser les jockeys, avant et après la course. Cette enceinte est réservée aux membres des sociétés de course, aux propriétaires, aux jockeys, aux entraîneurs, et enfin au public sous certaines restrictions, et moyennant un prix plus élevé que celui des autres places. On dit donc *le pesage* pour désigner cette enceinte. C'est une locution défectueuse ; il faudrait dire l'*Enceinte du pesage*. Pour tout ce qui a rapport à cette signification dérivée du mot pesage, (voy. ENCEINTE).

La signification vraie du mot pesage sert à désigner la constatation légale du poids qu'un jockey doit porter dans une course. Le poids que chaque cheval doit porter dans une course étant déterminé à l'avance, par les conditions du programme, légalement publié au bulletin officiel, il est indispensable de s'assurer, par toutes les précautions possibles, qu'aucune fraude ne se commet, ni ne peut se commettre à cet égard. A cet effet, les dispositions suivantes ont été prises :

A l'heure fixée pour chaque course, une cloche placée dans l'enceinte du pesage sonne, et si, un quart d'heure après qu'elle s'est fait entendre, tous les jockeys ne sont pas prêts, on peut faire partir ceux qui le sont. Tous les jockeys sont tenus de se faire peser avant la course, devant les Commissaires ou leurs délégués, qui constatent le poids de chaque jockey, mais ne sont pas responsables si ce poids n'est pas calculé correctement d'après les conditions de la course. Tout jockey qui, sans avoir obtenu la permission de la personne chargée du pesage, ne se fait pas peser devant elle avant la course, est mis à une amende de cinquante francs.

Cette disposition renferme une clause d'une grande impor-

Digitized by Google

tance, sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention. Le pesage, avant la course, est obligatoire pour tous les jockeys. Mais une fois accompli, il n'implique nullement que le jockey pesé ait son poids réglementaire. Cette responsabilité lui est laissée tout entière, à lui ou au propriétaire du cheval. Il ne pourrait donc en aucun cas, après la course, arguer de ce pesage officiel, s'il lui manquait une partie de son poids, si légère qu'elle fût. Il ne saurait invoquer le témoignage de la personne chargée de la surveillance du pesage, pour prouver qu'il est bien parti avec son poids réglementaire. C'est pourquoi, pendant toute la durée du pesage préliminaire avant la course, la personne chargée de le surveiller, se tient immobile devant la balance. Aux questions que ne manquent pas de lui faire les jockeys ou les entraîneurs, dans le cas où ils se trouvent avoir un peu trop juste le poids qu'ils doivent porter, cette personne ne répond jamais autre chose que : « C'est votre affaire, cela ne me regarde pas, partez ainsi, si cela vous convient, nous verrons après la course. » Les causes de cette réserve sont faciles à saisir. Si la personne chargée de surveiller cette opération était responsable de sa légalité, un jockey pourrait pendant la course même, se débarrasser d'une partie de son poids, feindre l'étonnement, et s'en référer à la personne chargée du pesage, pour attester qu'il avait bien son poids réglementaire. Il serait fort difficile de le lui contester. Les règlements de courses ont malheureusement été obligés de prévoir toutes les fraudes, même les plus invraisemblables, car elles ont successivement toutes été mises en œuvre, pour tromper la bonne foi des juges. La constatation du poids est une des nécessités les plus indispensables d'une course, car la plus légère différence apportée sous ce rapport aux conditions régulières est suffisante pour changer le résultat.

Le jockey qui se rend à la balance, est, d'ordinaire, accompagné de l'entraîneur du cheval; celui-ci porte la selle, les tapis et tout ce que doit porter le cheval. Une fois le jockey dans la balance, il lui remet ce poids complémentaire. Pour le pesage préparatoire, il s'assure lui-même si l'aiguille de la la balance indique bien le poids réglementaire, puis, quand il croit en être certain, il reprend la selle et le poids mort des

Digitized by Google

mains du jockey, lui fait signe de quitter la balance pour céder la place à un autre, et va seller lui-même le cheval, sans abandonner ni la selle, ni ses accessoires, afin d'être bien certain qu'il ne s'égare pas une parcelle du poids. Quand le propriétaire est présent, il assiste d'ordinaire lui-même au pesage, et, en ce cas, l'initiative de l'entraîneur s'efface devant la sienne, pour indiquer qu'il trouve le poids bon, et que le jockey peut quitter la balance.

Après la course, les choses se passent de la même manière, en ce qui concerne le pesage isolément; mais un redoublement de précautions est nécessaire pour éviter toute fraude. Il est évident que si l'un des concurrents a agi de mauvaise foi, et soustrait une partie de son poids en sellant son cheval, c'est au moment de l'arrivée qu'il cherchera à dissimuler cette fraude et à rétablir le poids légal, en dessellant le cheval, comme il l'a enlevé en le sellant. Pour prévenir cette illégalité qui s'est plusieurs fois produite, après la course, les jockeys doivent rester à cheval, jusqu'à l'endroit où ils sont pesés; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés. De cette manière, si on a soustrait avant la course, une partie quelconque du poids placé sous la selle, il est impossible de le replacer. Malgré la rigueur de cette précaution, la mauvaise foi a encore trouvé moyen de l'éluder. Le fait s'est produit en Angleterre. Un jockey s'est fait peser, avant le départ, avec une cravache dont le manche était creux, et dans lequel on avait coulé du mercure. Avant de monter à cheval, la cravache frauduleuse était confiée à un compère et remplacée par une autre. Puis à l'arrivée, un nouvel échange facile à opérer au milieu du tumulte d'une fin de course, rétablissait les choses dans leur état primitif. La découverte de cette ingénieuse filouterie a donné lieu à la règle qui impose aux jockeys l'obligation de se peser sans leur cravache.

Si un jockey se trouve, *par suite d'un accident*, hors d'état de revenir à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté. Si un cheval, après avoir dépassé le poteau d'arrivée, gagnant facilement, s'abattait, ce qui peut arriver, et que le jockey se blessât dans sa chute et ne pût remonter à cheval, il serait sévère de lui faire perdre le

Digitized by Google

prix, en raison même de cet accident. On peut donc, dans ce cas, mais dans ce cas seulement, le conduire ou le porter à la balance. Il est toujours plus prudent, si cette éventualité se présentait, de réclamer de suite l'assistance d'un Commissaire, afin d'éviter toute réclamation.

Tout jockey qui ne se présente pas au pesage après la course, est mis à l'amende de 50 fr. Tout jockey, dont le poids après la course est inférieur de plus de 1 kilogramme au poids constaté avant la course, peut être mis à une amende n'excédant pas 500 fr. Cette mesure est inexplicable en apparence, puisqu'un jockey ne peut, sous peine d'être disqualifié, et de perdre la course qu'il aurait gagnée, présenter dans son poids à l'arrivée une différence, si minime qu'elle soit, avec celui qu'il portait au départ, en admettant toutefois qu'il portât uniquement le poids réglementaire. C'est précisément à cette circonstance que s'applique la disposition dont il s'agit. Il arrive parfois qu'un jockey se trouve trop lourd pour monter au poids de la course, et que le propriétaire, soit qu'il lui soit impossible d'en trouver un autre, soit qu'il préfère celui-là, malgré ce désavantage, fait néanmoins partir son cheval. Celui-ci se trouve donc porter un poids supérieur à celui qui lui est assigné. Le propriétaire, en ce cas, est tenu d'en faire la déclaration, afin que le public, prévenu, s'il veut parier pour ce cheval, sache bien qu'il porte une surcharge de quelques livres. Il pourrait se faire que, par un artifice quelconque, un propriétaire augmentât intentionnellement le poids de son jockey au passage préliminaire en faisant la déclaration de l'excédant. Une fois établi que le cheval partait avec quatre ou cinq livres de plus que le poids légal, on trouverait plus facilement à parier pour lui. Il deviendrait aisé alors d'enlever cette surcharge volontaire, de faire partir le cheval à son poids juste, et de prétendre après la course se trouver dans une position parfaitement légale, puisque le cheval aurait porté le poids spécifié au programme. C'est pour obvier à cet inconvénient, qu'une fois la déclaration faite, on doit représenter à l'arrivée le poids que l'on portait au départ. Un écart d'un kilogramme seulement est toléré en semblable circonstance.

Digitized by Google

Tout cheval n'ayant pas porté le poids fixé par les conditions de la course, est distancé, c'est-à-dire considéré comme n'ayant pas pris part à la course. Dans le cas où, un cheval dans ces conditions serait arrivé premier, il ne serait pas déclaré vainqueur, et le prix donné au second, à la condition que celui-ci se trouve remplir les conditions imposées. Dans le cas contraire, on irait, en suivant le même ordre, jusqu'à ce qu'on trouvât un concurrent dans une position parfaitement légale.

On peut peser tout ce que porte le cheval, excepté les fers, c'est-à-dire qu'au cas, où un jockey se trouverait à l'arrivée ne pas avoir exactement son poids, il lui est loisible de mettre dans la balance la bride avec laquelle on ne pèse généralement pas avant le départ. Ce fait peut se produire sans intention de fraude aucune, soit que le jockey se soit pesé un peu trop juste avant la course, soit que par un temps excessivement chaud il ait perdu quelque chose en route. Dans ce cas, la bride est à peu près le seul auxiliaire sur lequel il puisse compter. Cependant, les termes du Règlement étant précis : *tout ce que porte le cheval, excepté les fers*, il est arrivé parfois que l'on y ajoutait les flanelles dont on enveloppe souvent pour une course les jambes du cheval, soit qu'elles donnent quelques inquiétudes, soit que l'on prenne cette précaution dans les courses d'obstacles pour amortir les chocs sur les haies ou les barrières. En pareil cas, la moindre chose peut devenir un précieux secours et suffit pour faire pencher l'aiguille du côté du jockey, condition indispensable pour la validité légale d'un pesage. On a dû limiter, néanmoins, cette latitude, parce qu'en face d'un semblable embarras, les espérances déçues arrivent à émettre des prétentions touchant au grotesque. Quelques-uns ont voulu couper les crins de la crinière et de la queue du cheval, et les faire entrer en ligne de compte, il n'y aurait pas de raison alors pour ne pas couper un morceau de l'animal lui-même et le mettre dans la balance.

La règle fixe, qui exige qu'un cheval, pour avoir réellement gagné, ait rigoureusement le poids réglementaire indiqué au programme, admet deux exceptions seulement : en cas de fraude ou de violence, c'est-à-dire si, par fraude ou par violence, on enlevait une partie du poids d'un cheval ga-

Digitized by Google

gnant, avant qu'il ait pu se présenter à la balance. Le fait s'est présenté en Angleterre, en 1863, dans le Cambridgeshire : le vainqueur, Catch'em-Aline, s'est trouvé ne pas avoir son poids en rentrant au pesage. Il fut reconnu que la balance avait été faussée à l'aide de plaques de plomb clouées sous le plateau des poids. Le prix fut maintenu à Catch'em-Aline. La même décision devrait être prise si, après la course, on arrachait par violence à un jockey une partie des objets qui servent à compléter son poids. En tout autre cas, le cheval, dont le jockey ne peut après la course représenter son poids réglementaire, est disqualifié, et le prix ne lui est pas donné, bien qu'il soit arrivé premier. Cette règle absolue et nécessaire a été parfois même poussée aux dernières limites de son exécution la plus rigoureuse. En Angleterre, un jockey, dont l'étrivière s'était cassée après l'arrivée, et dont l'étrier, tombé à terre, avait été volé, n'a pu faire pencher l'aiguille de la balance de son côté. Le cheval a été disqualifié. Si l'étrier avait pu être rapporté, les juges auraient consenti à le laisser mettre dans la balance ; mais comme il n'a pu être retrouvé, la décision a été maintenue. C'est une application sévère de la lettre stricte de la loi, et elle touche un peu l'axiome de droit *summum jus, summa injuria*. On pouvait aisément évaluer le poids de l'étrier restant, celui qui avait disparu ne pouvait être d'un poids différent, et évidemment le jockey avait couru avec deux étriers, il était aisé de s'assurer s'il avait bien réellement porté le poids réglementaire.

L'accomplissement de toutes ces formalités est indispensable pour qu'une course soit réellement gagnée. Aussi, après l'événement, les perdants se rattachent-ils encore à ce dernier espoir. Ils suivent anxieusement le vainqueur, assistent à l'enlèvement de la selle, ne quittent pas le jockey des yeux jusqu'à ce qu'il soit dans la balance, et dévorent du regard l'aiguille jusqu'au moment où, s'inclinant lentement du côté du jockey, elle provoque chez le juge le sacramentel : *C'est bien!* Alors, mais alors seulement, les partisans du vainqueur peuvent à leur aise pousser de frénétiques hurrahs, et ses adversaires accepter l'évidence des faits et tirer leur argent de leur bourse.

Digitized by Google

PIE. Dans la classification et la dénomination des robes, ce mot indique une robe composée, dans laquelle entre nécessairement le blanc. Mais les poils, au lieu d'être mélangés, se trouvent disposés par plaques, souvent très-étendues. Le blanc des robes noires et baies qu'on rencontre soit à la face, soit aux membres, ne constitue pas la robe pie. Il faut que le blanc gagne le corps.

Un cheval est *pie-alezan, pie-noir, pie-bai*, suivant que le bai, l'alezan ou le noir s'associe au blanc pour constituer la robe. Dans les signalements, il importe, pour éviter les confusions, de bien spécifier les régions et les points où les deux couleurs se touchent.

PIN (Le haras du) est situé dans le département de l'Orne, sur le versant d'une colline, à moitié chemin environ du bourg de Nonant et de la ville d'Argentan. Il fut bâti sous Louis XIV, au moment même de la fondation de l'Administration des Haras en France. Presque toute la commune du Pin entrait dans les dépendances du haras, qui possédait une superficie de douze cents hectares, dont trois cent quatre-vingts en prairies. En 1805, un décret impérial institua des courses dans le département de l'Orne, et le Pin fut choisi comme hippodrome départemental.

Les courses du Pin furent tour à tour reprises et abandonnées. Il existait au haras du Pin une jumenterie appartenant à l'Administration des Haras, où l'on élevait des poulains, que l'État faisait entraîner et courir, à l'origine de la fondation des courses en France. Le Pin produisit quelques bons chevaux à cette époque ; les plus célèbres sont Eylau, Fretillon et Corysandre. On renonça depuis à cette méthode, le nombre des poulains fut considérablement réduit, et ils étaient tous les ans vendus en vente publique. Les jumenteries furent supprimées vers 1848. A partir de cette époque, le rôle du haras du Pin se borna, comme celui de tous les dépôts de l'Administration des Haras, à tenir à la disposition des éleveurs un certain nombre d'étalons à des prix très-modérés.

PIQUER. On dit qu'un cheval pique, quand, dans sa foulée de galop, au lieu de lancer librement ses pieds devant lui, il

Digitized by Google

les laisse, au contraire, péniblement tomber presque perpendiculairement à l'épaule, comme s'ils étaient attachés et retenus à terre par un lien. Cette manière de marcher accidentelle chez quelques-uns, habituelle chez d'autres, provient toujours ou d'une souffrance quelconque dans les pieds, ou d'une raideur générale, suite d'un travail trop sévère ou trop prolongé. Un cheval qui pique peut néanmoins être très-bon et d'un excellent service, mais il est toujours désagréable et fatigant pour le cavalier. Un assez grand nombre de chevaux de course donnent ce signe de fatigue à la fin de leur préparation, au milieu de la saison, quand on leur a imposé une tâche trop dure et des épreuves trop répétées; une raideur générale, résultat de la fatigue, se produit alors chez l'animal. Il peut, néanmoins, encore bien courir, une fois échauffé, mais, surtout sur les terrains durs, cette disposition lui enlève toujours une partie de ses moyens.

PISS-BALL. Médecine anglaise dont se servent les entraîneurs pour purger leurs chevaux. C'est une sorte de cartouche dont la base est composée d'aloës; la dose varie suivant que l'on veut une médecine plus ou moins forte. Elle s'administre au cheval en lui ouvrant la bouche, qu'un homme tient écartée avec ses deux mains, pendant que celui qui donne la médecine prend la langue du cheval avec sa main gauche, la maintient, afin que l'animal ne puisse la retirer, et, avec la droite, lui introduit le piss-ball dans le gosier, en relâchant simultanément la langue, afin que le cheval ne rejette pas le ball. Cette opération demande une certaine habitude et beaucoup de prestesse chez les deux hommes qui la pratiquent. Elle est parfois dangereuse, il n'est pas rare de voir des hommes se blesser gravement au bras en l'accomplissant. Les chevaux, quand ils ont été purgés, s'en souviennent, et se rendent parfaitement compte de ce qui va se passer en voyant les préludes de l'opération. Aussi se débattent-ils toujours, quelques-uns au point qu'il devient impossible de l'accomplir. Un homme seul administre quelquefois le piss-ball, mais c'est une exception. (Voy. Entraînement.)

PISTE. On donne le nom de piste à cette partie d'un hippo-

Digitized by Google

drome, mesurée et tracée à l'aide de piquets, qui en indique la direction. La forme d'une piste peut varier, suivant la disposition des lieux ou la contexture qu'il convient de lui donner. Généralement, en France, une piste affecte la forme d'une sorte de cercle étendu ou plutôt d'un rectangle, dont les deux côtés parallèles ont une étendue plus grande que les deux extrémités qui les relient et qui ferment les coins ou tournants. Ceux-ci doivent être aussi arrondis que possible, sans cependant former un demi-cercle, afin de rendre plus aisé pour les chevaux ce passage difficultueux, surtout lorsqu'ils y arrivent en assez grand nombre et serrés les uns contre les autres. Le tournant ou coin doit donc être tronqué et oblique, afin que les chevaux, arrivant d'une ligne droite pour changer de direction, puissent le faire presque insensiblement et en obliquant légèrement.

L'étendue d'une piste varie nécessairement suivant les dimensions et les dispositions de l'emplacement où elle est tracée. En moyenne, cependant, le plus grand nombre des pistes en France mesure 2000 mètres. C'est l'étendue qui se prête le plus aux conditions de nos courses, qui comportent généralement des distances de 2000, 2200, 2500, 3000, 3200, 3500 et 4000 mètres. Les distances plus courtes ou plus longues constituent les exceptions. Il est donc commode, quand on le peut, de donner à une piste l'étendue de 2000 mètres. Si la course comporte un excédant, on peut faire partir les chevaux à 200 ou 300 mètres avant le poteau d'arrivée, qui, dans les courses de 2000 mètres, se trouve être le même que le point de départ. Les concurrents passent ainsi deux fois devant les tribunes, placées d'ordinaire en face l'arrivée. Les spectateurs assistent, en ce cas, aux deux phases les plus intéressantes d'une course : le moment du départ, où tous les concurrents sont groupés, et celui de l'arrivée, où ceux qui se trouvent encore avec une chance de gagner figurent seuls dans la course.

Une des conditions les plus importantes d'une piste bien établie, est de laisser entre le dernier tournant et le but une ligne droite assez longue pour que les chevaux, qui sont toujours contraints de ralentir quelque peu leur allure en tour-

Digitized by Google

nant, ne soient gênés en rien au moment de la lutte décisive, qui décide du résultat.

Pour les courses à distances très-courtes, c'est-à-dire celles de 800, 1000 et 1200 mètres, il est préférable, quand on le peut, d'avoir une piste droite. Ces courses étant toujours menées d'un train excessif d'un bout à l'autre, il faut, autant que possible, affranchir les concurrents de la préoccupation des tournants qui, surtout dans de semblables conditions, exercent souvent une influence décisive sur le résultat final. Ces conditions se trouvent nécessairement subordonnées à la possibilité matérielle de les mettre en pratique. Toutes les Sociétés ne sont pas assez heureuses pour posséder, comme la Société d'Encouragement, un terrain d'une superficie d'environ soixante-six hectares, dans lequel on peut tailler en plein drap et tracer plusieurs pistes se prêtant aux différentes distances. On compte dix-huit pistes de forme et d'étendue diverses sur l'hippodrome de Newmarket. Mais ce sont là des exceptions sur lesquelles il est impossible d'établir une règle fixe. Bien peu de contrées pourraient avoir des courses, si elles comportaient de semblables exigences.

Quant à la qualité du sol même sur lequel une piste est tracée, elle se trouve toujours subordonnée au pays où les courses ont lieu. Ici, comme en beaucoup de choses, il faut le plus souvent se contenter d'un à peu près, faute de trouver mieux. Les terrains de bruyères sont les plus favorables de tous, parce qu'ils conservent toujours et en tout temps une certaine élasticité. Les prairies, au contraire, qui sont généralement très-usitées pour l'établissement d'un hippodrome, parce que leur étendue se prête d'ordinaire à cette destination, présentent de graves inconvénients, et deviennent profondes en temps de pluie et très-dures après de longues sécheresses. On peut toujours, avec des soins et des aménagements convenables, rendre un terrain courable. Mais il faut pour cela l'avoir à sa disposition toute l'année, ces travaux demandant à être faits, surveillés et entretenus, principalement pendant la saison des pluies. Le temps est une précieuse ressource à cet égard. Mais il est peu de Sociétés en France qui possèdent une piste exclusivement réservée à cette destination. Le plus souvent,

Digitized by Google

les courses de province ont lieu sur des prairies louées seulement pour la durée de la réunion, et rendues ensuite à l'exploitation ordinaire. Il est donc assez difficile, dans ces conditions, d'entretenir une piste dans un état convenable. Les défectuosités de presque tous les terrains de courses en France ne proviennent pas d'autre cause.

PLACÉ. Un cheval est placé, quand, dans une course, il arrive un des trois premiers, et que le juge lui assigne officiellement une de ces trois places. Généralement, dans toutes les courses, le juge place les trois chevaux qui ont les premiers dépassé le poteau d'arrivée, et désigne en même temps l'ordre dans lequel ils l'ont dépassé. Chacun d'eux devient alors premier, second et troisième, et a droit aux avantages attachés à cette place, comme il subit les surcharges ou les exclusions qui leur sont attribuées. Le juge place presque invariablement trois chevaux, parce qu'il existe souvent des paris aussi considérables sur l'une de ces trois places que sur le gagnant lui-même. Ce n'est cependant pas une règle dont le juge ne puisse s'affranchir, s'il le croit convenable. Ainsi, si l'un d'eux, le troisième par exemple, arrive démesurément loin derrière les deux premiers, le juge peut parfaitement ne lui assigner aucune place. En ce cas, toutes les personnes qui ont parié sur lui pour une place, perdent leur argent, bien que le cheval soit de fait arrivé dans les trois premiers. Le sens même du mot, tel qu'il est employé ici, comporte l'obligation pour le cheval, non-seulement d'arriver dans les trois premiers, mais encore que l'une de ces trois premières places lui soit légalement attribuée par le juge.

PLAQUE. Ce sont les lames de plomb dont les jockeys se servent pour parfaire le poids réglementaire qu'un cheval porte dans une course. Afin de faciliter leur emploi, on les taille de façon que chacune d'elle représente une unité de poids.

PLAY OR PAY. Cette phrase anglaise signifie mot à mot *jouer ou payer;* elle veut dire sur le turf *courir ou payer.* A moins de condition contraire dûment spécifiée, tous les paris

Digitized by Google

faits pour un cheval qui ne part pas dans une course sont considérés comme perdus et doivent être payés.

PLOMBS. On désigne ainsi des lames de plomb ayant peu d'épaisseur, et taillées de manière à pouvoir entrer dans les poches d'un tapis, disposé à cet effet; on place ce tapis sous la selle du cheval de course, afin de compléter ainsi le poids qu'il doit porter, quand le jockey et la selle ne suffisent pas. On peut mettre jusqu'à trois de ces lames de plomb dans chacune des poches et augmenter ainsi considérablement le poids sous la forme et le volume le moins incommode.

POIDS. Une fois admis le principe hors de discussion et consacré par l'expérience, que le poids exerce sur le train d'un cheval une influence dont on peut se rendre compte presque mathématiquement et d'une manière si exacte, que parfois une différence de trois livres peut suffire à intervertir le résultat d'une épreuve entre deux chevaux, il devenait indispensable de fixer le poids réglementaire que devraient porter les chevaux d'âge différent, pour courir ensemble dans des conditions de parfaite égalité. Sans cette pondération il eût été impossible d'admettre dans la même course des chevaux de trois, quatre et cinq ans. Les premiers, en raison de leur âge et de l'état de formation moins avancé de leur constitution, se seraient trouvés dans des conditions d'infériorité qui eussent rendu la lutte impossible. Ces différences s'effacent, ou tout au moins s'amoindrissent, au fur et à mesure que les plus jeunes se rapprochent de leurs aînés. La même différence existe toujours entre eux, matériellement parlant; c'est-à-dire qu'un cheval de quatre ans aura toute sa vie une année de plus que celui qui n'est âgé que de trois ans à la même époque. Mais l'inégalité existant entre eux s'amoindrit, pour disparaître presque entièrement, quand le cheval de quatre ans en a cinq, et celui de trois, quatre, parce que le premier, ayant atteint l'entier développement de sa croissance, étant tout à fait formé, reste stationnaire, pendant que l'autre, au contraire, progresse encore et arrive au même point.

L'excédant de poids imposé à un poulain de quatre ans pour le mettre dans des conditions parfaites d'égalité avec un de

Digitized by Google

trois ans, doit donc se modifier au fur et à mesure que l'on avance dans la marche de la saison. L'inégalité, existant entre eux au mois d'avril, n'est plus la même au mois de juin, et s'amoindrit encore à l'automne. Après de nombreuses expériences, ayant autant que possible permis d'apprécier la mesure exacte, il a fallu également tenir compte des distances, dont l'étendue rend plus sensible encore la différence existant entre chevaux d'âge différent. Les chevaux plus âgés y trouvent un avantage plus grand en raison du fond ou de la résistance à la fatigue, que donne toujours une constitution entièrement formée et n'ayant plus à subir le travail de la croissance et du développement normal de tout l'organisme. C'est sur ces bases qu'a été établie cette échelle proportionnelle réglée ainsi qu'il suit :

Pendant les mois d'avril et de mai, pour des distances de 2000 à 2500 mètres, les chevaux de trois ans portent 51 kilos; ceux de quatre ans 62 kilos, cinq ans 65 kilos, six ans et au-dessus 66 kilos et demi.

Au mois de juin commence une progression légèrement ascendante pour les poulains de trois ans, et décroissante pour les vieux chevaux, parce qu'ils tendent à se rapprocher progressivement. A cette époque donc, les poulains de trois ans pour la même distance portent 52 kilos; ceux de quatre restent à leur poids de 62 kilos; ceux de cinq, 64 et demi au lieu de 65; ceux de six ans et au-dessus, 66 au lieu de 66 et demi. La même progression continue, dans la même proportion, en juillet, et les poids respectifs sont ainsi fixés: 53 pour les poulains de trois ans; 62 pour ceux de quatre; 64 pour ceux de cinq; 65 et demi pour ceux de six et au-dessus. En août, 54 pour trois ans, 62 pour quatre; 64 pour cinq; 65 et demi pour six et au-dessus. En septembre, 55 pour trois ans; 62 pour quatre ans; 63 et demi pour cinq ans; 64 pour six ans et au-dessus. En octobre et novembre, 55 et demi pour trois ans; 62 pour quatre ans; 63 et demi pour cinq; 64 pour six ans et au-dessus.

On doit remarquer que dans les modifications apportées à la répartition de ces poids, la progression ascendante pèse sur les deux extrêmes, c'est-à-dire le plus jeune et le plus âgé. Les chevaux de quatre ans restent stationnaires, parce que des cinq

Digitized by Google

catégories ce sont les seuls qui, étant absolument formés, sont à cette phase transitoire, où le travail de la nature, ayant atteint son apogée, reste un moment stationnaire. Ce point culminant se produit pour la masse générale des chevaux à cinq ans, mais le cheval de course, en raison de la manière dont il est élevé, de la nourriture et du travail qu'il reçoit, se trouve toujours en avance d'une année sur toutes les autres espèces. Aussi, la différence établie entre les chevaux de quatre et cinq ans est-elle à peu près insignifiante, et diminue à chaque mois pour ce dernier, tandis qu'elle reste immuable pour ceux de quatre. Au mois de septembre, il n'existe à vrai dire plus aucune inégalité. Les poulains de trois ans au contraire, suivant une progression ascendante beaucoup plus constante et appréciable, l'échelle des poids, qui leur sont imposés, s'accroît dans la même proportion.

Une gradation égale est observée quand les distances s'augmentent, c'est-à-dire que les deux extrêmes, les jeunes et les vieux chevaux, obtiennent, les premiers un avantage proportionné à l'étendue de la distance, tandis que les seconds, au contraire, subissent une légère aggravation dans la différence de poids qui leur est imposée pour établir une juste parité entre eux. Le terme moyen, le cheval de quatre ans, reste, lui, toujours stationnaire, parce que la phase intermédiaire de développement qu'il traverse en ce moment est assez avancée pour le rendre peu sensible à ce changement des conditions de la course. L'étendue plus considérable des distances est tout à l'avantage des vieux chevaux, et au désavantage des jeunes. Celui de quatre ans au contraire, éloigné de l'un et de l'autre dans une proportion inégale, car il se trouve beaucoup plus près de son adversaire de cinq ans que de celui de trois, participe également des deux, conserve encore la vitesse de la jeunesse, et a déjà acquis la force de résistance, apanage de la maturité. Il n'y a donc pas lieu de modifier sa position.

La répartition des poids entre les mêmes chevaux pour des distances de 3000 à 3500 mètres est établie ainsi qu'il suit:

Pour le mois d'avril et le mois de mai, trois ans, 50 kilos et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 66; six ans et au-dessus, 67 et demi. Au mois de juin, trois ans, 51 et demi; quatre ans, 62;

Digitized by Google

cinq ans, 65 et demi; six ans et au-dessus, 67. En juillet, trois ans, 52 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 65; six ans et au-dessus, 66 et demi. Au mois d'août, trois ans, 53 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 65 et demi; six ans et au-dessus, 66. En septembre, trois ans, 54 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 64; six ans et au-dessus, 65. Pour les deux derniers mois de la saison, octobre et novembre, trois ans, 55; quatre ans, 62; cinq ans, 64; six ans et au-dessus, 65.

On trouve la même gradation dans les modifications qu'impose une épreuve plus longue.

Une proportion semblable et graduée de la même manière existe également pour la répartition des poids dans la troisième catégorie des distances de course ordinaires; elle s'établit ainsi qu'il suit de 4000 mètres à 6200, le plus long parcours existant en France.

Pendant les mois d'avril et de mai, trois ans, 49 kilos; quatre ans, toujours 62; cinq ans, 66 et demi; six ans et au-dessus, 68. En juin, trois ans, 50 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 66; six ans et au-dessus, 67 et demi. En juillet, trois ans, 51 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 65 et demi; six ans et au-dessus, 64. En août, trois ans, 52 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 65; six ans et au-dessus, 66. En septembre, trois ans, 53 et demi; quatre ans, 62; cinq ans, 65; six ans et au-dessus, 66. Enfin, en octobre et novembre, trois ans, 54; quatre ans, 62; cinq ans, 65; six ans et au-dessus, 66.

Cette juste pondération, établie entre les chevaux d'âge différent dans les courses régulières, disparaît dans les courses dites *handicaps*, pour faire place à un principe contraire; puisque le but de l'une et de l'autre est pour ainsi dire absolument opposé. Dans les courses régulières, on cherche à faire toujours gagner le meilleur cheval, celui dont la qualité intrinsèque est la plus réelle. Il est alors important que tous les concurrents se trouvent dans des conditions de parfaite égalité, et que le mérite d'aucun d'eux ne soit paralysé par des circonstances étrangères au résultat même que l'on veut obtenir. Il faut que les adversaires soient mis à même de déployer leurs qualités respectives dans toute leur étendue. Des expériences répétées ont constaté que ces différences de poids pou-

Digitized by Google

vaient être justement prises comme l'équivalent de l'inégalité existante entre des chevaux d'âge différent, et qu'ainsi équilibrés, on devait les considérer comme parfaitement égaux. C'est cette échelle proportionnelle que l'on est convenu d'appeler *poids pour âge*. Quand des chevaux d'âge différent courent ensemble dans ces conditions, on dit qu'ils sont à *poids égal*, c'est-à-dire que les poids sont répartis entre eux suivant leur âge, de telle façon qu'aucun d'eux n'a sur les autres un avantage résultant d'une autre cause que de leur mérite intrinsèque. Le meilleur doit donc gagner, puisque rien ne peut l'en empêcher si sa qualité est supérieure à celle de ses adversaires.

Dans un handicap (voy. ce mot), au contraire, on poursuit un but diamétralement opposé, puisque l'on cherche, non-seulement à empêcher le meilleur de gagner, mais encore à arriver par une inégale répartition des poids, à ce que le moins bon de tous ait une chance égale, si ce n'est supérieure, au meilleur. Ce résultat abstrait est, dans la pratique, impossible à obtenir, parce qu'il existe entre les chevaux de course des différences de qualité telles qu'aucun excédant de poids ne pourrait suffire à les combler, à moins d'écraser tellement les concurrents de première classe, qu'ils soient dans l'impossibilité absolue de galoper. Dans ces conditions ce ne serait plus une course. C'est cependant dans une certaine limite ce qui se produit pour les handicaps; car, si le handicapeur ne met pas par des Top-Weight (voy. ce mot), ou, si l'on aime mieux, par des poids trop lourds, les concurrents supérieurs hors de la course, l'équilibre de son handicap devient impossible à établir, et jamais il ne donnera aux autres une chance quelconque de gagner. C'est donc une nécessité à peu près inévitable. Néanmoins, comme il faut toujours qu'il fixe un poids quelconque à tous les chevaux engagés, il se trouve entre deux difficultés également ardues à résoudre, celle de passer pour notoirement injuste, ou d'enlever par avance l'intérêt de la course, en ne paralysant pas absolument un ou deux concurrents d'un mérite trop élevé pour le reste du champ. Le point intermédiaire est d'une si extrême finesse à toucher que le plus souvent on passe à côté, en deçà ou au delà. Le handicapeur d'ordinaire s'arrête à ce dernier parti et, contraint de sacrifier quelqu'un, il préfère

Digitized by Google

mettre un ou deux chevaux supérieurs hors de la course, que de condamner par avance la chance de tous les autres. Si malgré cela, et en dépit de toutes ces précautions, le meilleur cheval gagne, c'est une preuve convaincante ou de sa haute qualité ou de l'infériorité de ses concurrents.

D'un autre côté, la tâche du handicapeur n'est pas moins épineuse, en ce qui concerne une catégorie de chevaux toujours très-nombreuse dans ces sortes de courses. Ce sont des animaux tellement dépourvus de tout mérite, qu'aucun avantage de poids ne pourrait les amener à avoir une chance, même avec des concurrents d'une qualité moyenne ordinaire, à moins toujours de mettre ceux-ci dans l'impossibilité de galoper. Mais cet expédient, praticable à la rigueur pour une ou deux supériorités, dont la présence bouleverserait l'équilibre de la course, ne saurait être appliqué quand il s'agit d'un certain nombre de chevaux qu'il faudrait sacrifier, pour laisser une chance à des animaux qui ne méritent plus le nom de chevaux de course. Au reste, le handicapeur a coutume de prendre avec cette classe de concurrents de grandes libertés, c'est-à-dire de leur donner des poids tellement légers que l'on trouve difficilement même des enfants pour les monter; c'est la seule manière d'éviter les réclamations et de ne pas compromettre le succès de la course.

Il résulte de cette difficulté à établir une pondération juste et exacte entre des animaux aussi dissemblables, qu'un handicap important est presque invariablement gagné par un cheval d'un mérite secondaire, mais cependant réel dans une certaine mesure, parce que la force des choses le place toujours dans une position meilleure, en raison de l'exclusion des supériorités par un poids trop lourd, et de l'impossibilité absolue de gagner, où se trouvent les infériorités en dépit d'un avantage de poids presque dérisoire. Il existe donc une différence radicale entre les courses régulières ou à poids pour âge, c'est-à-dire à poids égal, et les handicaps. Les premières sont, à de rares exceptions près, toujours gagnées par le meilleur cheval, les secondes, au contraire, par celui que le poids favorise assez pour lui permettre de ne rien perdre de sa qualité réelle, tandis que les adversaires qui lui sont supérieurs, se trouvent paralysées par un

Digitized by Google

poids relativement trop élevé, en ce sens qu'il comble la différence absolue existant entre eux et le vainqueur, dans une mesure suffisante pour intervertir le résultat, qui devrait logiquement se produire entre eux à poids égal. C'est en ce sens que l'on dit, lors de la publication des poids d'un handicap : tel cheval a trop de poids, il n'est pas assez bon pour gagner ; tel autre est très-bien dans la course. Cela veut dire que bien que le premier soit le meilleur, il ne l'est cependant pas assez pour porter l'excédant du poids qui lui est imposé, sur celui échu à son adversaire moins bon, mais qui cependant doit le battre dans ces conditions.

Les courses à poids pour âge, forment donc le principe même et la base de l'organisation du turf. Elles seules peuvent donner la mesure de la qualité des produits de même âge entre eux, et de leur mesure relative avec leurs aînés. Les handicaps ne sont qu'une nécessité et un auxiliaire pour alimenter la saison à un moment, où sans cette combinaison artificielle, elle présenterait peu d'intérêt et pourrait difficilement se prolonger, une fois la mesure des chevaux de chaque âge parfaitement établie; le plus grand nombre s'abstiendraient d'affronter une lutte inutile. Avec la fiction des handicaps, beaucoup conservent au contraire une espérance sans cesse renaissante.

Le poids le plus léger qui soit admis aujourd'hui en Angleterre, même dans les handicaps, est de 5 stones, 7 livres, soit 35 kilogrammes. Autrefois on descendait beaucoup plus bas. Le Liverpool Autumn-Cup en 1859 et le Chester-Cup en 1854, ont été gagnés par des chevaux qui ne portaient que 4 stones, 10 livres (29 kilogrammes 1/2), en 1846 le Godwood-Stake avait été gagné par Jonathan Wild, poulain de trois ans, au poids de 28 kilogrammes. La limite est plus restreinte encore en France où le poids le moins élevé, même dans un handicap, ne peut jamais être inférieur à 40 kilogrammes.

L'emploi de poids aussi légers en deçà de la limite de 40 kilogrammes était dérisoire, et comportait de graves inconvénients. Il devenait d'abord presque impossible de trouver, même parmi les plus jeunes enfants, des jockeys d'un semblable volume, en état de mener leurs chevaux à peu près convenablement, et dans les conditions de sûreté nécessaires pour

Digitized by Google

eux et pour les autres. Le handicap ne présentait plus en outre une exactitude même relative, c'est-à-dire ne donnait plus l'évaluation par l'inégalité des poids, de la différence de qualité des concurrents. Il est aisé de comprendre qu'au-dessous d'une certaine limite, la diminution du poids devient insignifiante. Entre 30 et 40 kilogrammes la différence n'est plus la même et se trouve insensiblement inférieure à celle qui existe entre 41 et 51 et *à fortiori* entre 51 et 61.

Le poids sert également de terme de comparaison pour évaluer la supériorité relative d'un cheval sur un autre; quand l'on dit, tel cheval est de six livres meilleur que tel autre, on entend par là qu'à poids égal, il le battrait facilement, mais qu'avec une surcharge de six livres, le résultat serait indécis, et tous deux auraient une chance égale. De même quand on dit qu'un cheval a gagné avec quatre, cinq ou six livres dans la main, on entend qu'avec ce poids en plus de celui qu'il portait déjà, il aurait encore gagné. Ce sont évidemment des appréciations très-approximatives, et rarement tout à fait exactes. Il est effectivement à peu près impossible d'évaluer mathématiquement, quand un cheval gagne facilement, combien il faudrait au juste de poids pour rendre sa victoire difficile ou douteuse. C'est au reste dans la justesse de cette appréciation que réside toute l'habileté spéciale d'un handicapeur (voyez ce mot).

TABLEAU COMPARATIF DES POIDS ANGLAIS ET FRANÇAIS.

1	kilo	équivaut à	2 livres 3 onces 1/4.
10	—	—	22 livres 1 once.
50	—	—	7 stones 12 livres.
6 1/3	—	—	1 stone environ.
52	—	—	8 st. 2 1/2 livres.
54	—	—	8 st. 7 livres.
55	—	—	8 st. 9 livres.

POIDS GROS. La distinction établie entre les gros poids et les poids légers, ne reçoit d'application que relativement aux handicaps, où la répartition des poids entre les concurrents ne se fait en vertu d'aucune règle bien précise, mais

Digitized by Google

s'appuie seulement sur les différences absolues et intrinsèques, existant, ou supposées exister, entre les différents chevaux engagés, en dehors de toute autre considération. On doit nécessairement tenir compte d'un principe et d'une mesure qu'il est impossible de transgresser, et ne jamais donner à un cheval un poids qui soit exclusif de la course. On a beaucoup parlé de l'impossibilité pour les chevaux de course, de porter des poids réellement lourds, même en dehors de leur spécialité. Cette erreur vient précisément de ce que l'on est accoutumé à les voir porter en course des poids relativement légers, si on les compare à celui d'un cavalier ordinaire. Effectivement, il existe sous ce rapport une disproportion en apparence anormale. On est obligé en course de ne pas dépasser le poids sous lequel un cheval peut donner pendant un temps et une distance déterminée, ce qui est la même chose, la plus grande extension de ses moyens, c'est-à-dire de sa puissance. C'est sur cette donnée qu'a été établie la mesure des poids pour âge, dont nous avons donné plus haut l'échelle proportionnelle. (Voy. Poids.) Au delà de cette limite, le cheval de course ou tout autre comme lui, ne peut plus se mettre dans le maximum de sa vitesse, parce que la force qu'il lui faut dépenser pour supporter et porter, ce qui n'est pas la même chose, le poids qui lui est imposé, n'est plus à sa disposition pour l'extension de l'allure. Dans l'habitude de la vie, il est vrai, le train de course, non-seulement ne peut être d'aucune utilité, mais encore est impraticable, parce qu'il nécessite un certain terrain et surtout l'absolue sécurité, que l'on peut aller devant soi, avec la certitude de ne rencontrer aucun obstacle.

Mais il est absolument faux de conclure de cette opposition qu'un cheval de course, habitué à parcourir une distance de quatre mille mètres avec une rapidité de chemin de fer, sous un poids de course, ne pourra faire une route à une allure plus modérée avec n'importe quel poids. Il ira moins vite qu'en course, mais beaucoup plus vite qu'un autre cheval, précisément parce qu'il est d'une essence supérieure, et que la course a chez lui développé et augmenté cette qualité. Le train, ou si l'on aime mieux la vitesse, prise dans l'acception générale du mot, en dehors de la course, est le suprême criterium, l'épreuve

Digitized by Google

la plus dure que l'on puisse imposer à un cheval. Quand il remplit cette condition, il est supérieur dans toutes les autres. Tout animal possède ce que l'on est convenu d'appeler du fond, ou de la durée, à la condition d'être mené en deçà de la limite de ses moyens naturels. Mais on ne peut en réalité reconnaître cette qualité de fond, que chez ceux qui restent le plus longtemps sur cette limite même de leur puissance. Les Anglais ont à ce propos un axiome qui résume merveilleusement la question : « *Il n'y a que le train qui tue.* » C'est-à-dire qu'une distance peu étendue parcourue avec une excessive vitesse, est une épreuve plus certaine et plus dure qu'une longue route faite à une allure modérée. Si le mot fond devait être pris dans l'acception que l'on lui donne généralement, les chevaux de fiacre seraient ceux qui seraient doués de ce mérite au plus haut degré, puisqu'ils marchent toute la journée, un train de corbillard, cela est vrai, mais enfin ils marchent. Pourquoi voudrait-on qu'un cheval de course soit incapable de faire la même chose, non pas le même train, mais bien une vitesse dix fois plus grande, parce qu'elle se trouvera encore très-au-dessous de ce qu'il peut faire. Cette vérité est d'une telle évidence qu'elle devrait n'avoir aucun besoin d'être démontrée, si l'engouement, la passion et le parti pris, ne tenaient ici comme pour beaucoup d'autres choses, la place du raisonnement et de la bonne foi.

Il en est de même pour la question de poids. Il est aussi faux de prétendre qu'un cheval de course ne peut porter le poids le plus lourd qu'un cheval quelconque puisse supporter en marchant une allure ordinaire, parce qu'il parcourt une distance relativement courte sous un poids léger, que de chercher à établir qu'il lui est impossible de faire une longue route doucement, parce qu'il accomplit rapidement un trajet très-court. Le sens de poids lourd est donc ici tout à fait relatif, et s'entend comparativement seulement au poids ordinaire de course. La distinction entre les poids lourds et les poids légers, les deux mots étant pris dans cette acception, doit avoir pour règle commune, le poids attribué réglementairement aux chevaux de chaque âge. Ainsi, toutes les fois que dans un handicap l'un de ces chevaux portera un poids sensiblement inférieur à celui

Digitized by Google

qu'il devait régulièrement avoir, suivant son âge et l'époque de l'année où l'on se trouve, on peut dire qu'il a un poids léger. Au contraire, quand ce poids s'élèvera au-dessus de ce terme fixe de comparaison, il sera lourd.

POIDS LÉGERS. On donne ce nom aux jockeys, dont la construction, d'un volume exceptionnel, leur permet de monter à un poids au-dessous du poids moyen des autres jockeys. Quand à cet avantage ils joignent celui de la force indispensable pour mener un cheval de course, et d'une habileté incontestable, ils sont excessivement recherchés; on se les arrache et ils gagnent beaucoup d'argent. Ils sont effectivement, dans ces conditions, beaucoup préférables à un jockey ordinaire qui serait contraint de se faire maigrir outre mesure pour arriver à un poids très-au-dessous de la moyenne normale de celui que sa constitution lui permet d'atteindre. Si un jockey est obligé de recourir à de semblables moyens au delà d'une juste limite, il se trouve évidemment inférieur à lui-même. L'état de santé particulier, presque maladif, où le met l'abus des médecines et de l'exercice trop violent qu'il doit employer pour perdre un poids, que comporte l'économie générale de sa constitution, produisent une faiblesse physique, et une excitation cérébrale qui lui font perdre à la fois la force dont il a besoin, et le sang-froid qui lui est indispensable.

Le poids naturellement léger, au contraire, n'ayant nul besoin d'avoir recours à d'aussi dures extrémités, conserve la plénitude de ses moyens physiques et moraux; en admettant qu'il se trouve, comme aptitude naturelle, dans des conditions égales avec son adversaire, il lui devient supérieur en cette circonstance. Le prix et l'importance que l'on attache à un bon poids léger, prouve combien il est rare de rencontrer un jockey qui réunisse à l'exiguïté indispensable du volume, la force et l'habileté nécessaires pour défendre la chance d'un cheval. C'est le plus souvent parmi les très-jeunes gens que se trouvent les poids légers, le poids d'un homme augmentant presque toujours avec l'âge, sans que pour cela son volume subisse aucune modification. De plus, la difficulté de se maigrir augmente toujours et devient plus dure avec les années. Cependant, quelques

Digitized by Google

jockeys, d'une constitution et d'un extérieur exceptionnels, conservent parfois assez longtemps le privilége de compter parmi les poids légers. Les deux plus remarquables, sous ce rapport, ont été, en France, Kitchener, qui est resté constamment au service de M. Lupin, et Sprenty, retiré aujourd'hui, après avoir été pendant de longues années jockey et entraîneur de M. Aumont.

Pour qu'un jockey puisse être qualifié de *poids léger*, il faut qu'il puisse, sans difficulté aucune, et sans avoir besoin de recourir au moyen artificiel de l'amaigrissement, monter au-dessous de 50 kilogrammes, ce poids pouvant être considéré comme la moyenne à laquelle un jockey ordinaire doit toujours pouvoir monter, fût-ce avec une légère préparation. Mais quand il lui est impossible de se tenir à ce niveau, l'exercice régulier de son métier lui devient difficile, surtout pendant la première et la plus importante période des courses, celle du printemps. Plus un *poids léger* s'éloigne de ce point de départ de 50 kil. et se rapproche de la mesure de 40, plus il est recherché, quand il monte bien. Les *poids légers*, remplissant ces conditions, sont très-rares en France, bien que cependant ils puissent y trouver à gagner largement leur vie. Aussi, dans les handicaps importants, quand on croit une chance réelle à un cheval qui a eu le bonheur d'obtenir un poids semblable, fait-on généralement venir d'Angleterre une des célébrités en ce genre. Le nombre considérable de courses de cette nature, existant de l'autre côté de la Manche, ont fait des *poids légers* une industrie toute spéciale, où comme partout on trouve toujours ce qui est très-recherché. On rencontre encore assez facilement des jockeys montant bien au poids de 45 et même 43 kil., mais celui de 40 est tout à fait exceptionnel.

On applique également la dénomination de *poids légers* aux chevaux portant dans un handicap des poids au-dessous de 45 kil. On les désigne comme ensemble par l'appellation générale de : les poids légers n'ont aucune chance, ou, parmi les poids légers tels et tels peuvent seuls être pris en sérieuse considération.

POIDS MORT. Le poids moyen des jockeys devant toujours

Digitized by Google

être entre 50 et 53 kilogrammes, il arrive souvent, surtout à la fin de l'année, dans les courses exclusivement réservées aux vieux chevaux, qu'ils se trouvent avec une selle aussi lourde que possible, trop légers pour monter aux poids réglementaires que leurs chevaux doivent porter. Il faut remédier artificiellement à cet inconvénient de la manière la moins incommode possible pour l'homme et pour le cheval. A cet effet on place sous la selle un ou plusieurs tapis, suivant les besoins. Ils sont de chaque côté munis de poches en cuir, généralement trois, quatre au plus. Ces poches sont disposées de manière à recevoir des plaques de plomb (voy. ce mot) que l'on y introduit jusqu'à ce que ce complément additionnel arrive à parfaire le poids que le cheval doit porter. C'est ce que l'on est convenu d'appeler *poids mort*. Si la différence du poids du jockey et de celui auquel il doit monter, était trop grande pour être comblée de cette manière, il faut avoir recours au moyen extrême d'une ceinture également garnie de poches dans lesquelles on place du plomb de chasse, et que le jockey fixe autour de lui à l'aide de bretelles. Mais c'est une ressource à laquelle on n'a recours que quand il est impossible de faire autrement, parce que cette ceinture entrave les mouvements du jockey. L'emploi de la ceinture est surtout dangereux dans les courses d'obstacles, en raison des secousses que le cavalier peut avoir à supporter dans un saut, ou au cas d'une chute dont les conséquences pourraient être aggravées par le poids de la ceinture.

L'emploi du *poids mort*, quelle que soit la manière dont on s'en sert, présente toujours quelques inconvénients. Si le volume des tapis garnis de plombs est trop considérable, il met le jockey mal à l'aise sur son cheval. La ceinture elle-même comporte quelques dangers. Mais le plus sérieux de tous les désavantages du *poids mort* consiste dans l'effet qu'il produit sur le cheval. On pose comme axiome que *le poids mort compte double*. Cette appréciation peut être quelque peu exagérée, il est incontestable cependant qu'en raison de sa fixité inerte et de sa mauvaise répartition, il pèse plus lourd sur le dos du cheval que dans la balance.

Il est aisé de comprendre que le poids de l'homme et de la selle étant réparti dans un juste équilibre sur l'animal, lui cause

Digitized by Google

moins de gêne, et qu'il le porte beaucoup plus aisément qu'un poids inerte, *mort* et fixe, dont aucun mouvement ne vient atténuer l'effet de plus en plus écrasant au fur et à mesure que le cheval se fatigue. L'homme étant intimement lié aux mouvements du cheval qu'il monte, peut le soulager en changeant lui-même de position en suivant les mouvements de l'animal. Le *poids mort* produit l'effet contraire, puisque le cheval doit le supporter pendant toute la durée de la course, sans aucun allégement. Un cheval surchargé de *poids mort*, s'il ne porte pas, en réalité, plus qu'il ne doit le faire régulièrement, ressent de cette surcharge ainsi répartie un effet beaucoup plus pénible que s'il portait le même poids sous la forme de son seul jockey et de sa selle qui, s'adaptant parfaitement au corps et se liant à tous ses mouvements, font, en quelque sorte, partie intégrante de sa masse. C'est donc toujours un désavantage, pour un cheval, d'être surchargé de *poids mort* au delà d'une certaine limite.

POINTER. Un cheval pointe quand par défense ou par terreur, il se rejette en arrière, portant toute sa masse sur l'arrière-main et enlevant progressivement l'avant-main de terre. — Voy. DÉFENSE et CABRER.

POMPADOUR (Le haras de) occupe dans le Midi la même position que celui du Pin dans la division du Nord. Il a comme lui une jumenterie destinée principalement à la création d'une race anglo-arabe, dont les essais n'ont pas répondu à ce que l'Administration semblait en attendre. Le haras de Pompadour n'a plus de jumenterie aujourd'hui, et forme, avec celui de Tarbes, les deux dépôts d'étalons les plus importants du Midi.

PONEY. On donne le nom de poney à des races de chevaux de petite taille qui constituent les nains de l'espèce chevaline. Ces variétés de la production diffèrent entre elles à différents dégrés, depuis une taille qui ne peut être qualifiée de petite que relativement, jusqu'à celle dont les dimensions sont tout à fait lilliputiennes et, conséquemment, les aptitudes très-restreintes. Elles se bornent, pour ces dernières, à servir de monture à de très-jeunes enfants ou à traîner des voitures excessivement légères.

Digitized by Google

Les principales races de poneys sont les *galloways* ou chevaux du pays de Galles, petits animaux élevés en liberté jusqu'à un âge assez avancé, et ressemblant à un cheval de pur-sang dans des proportions exiguës. Ils sont charmants de forme, excellents de service et d'allure, et très-recherchés, non-seulement pour des enfants, mais encore pour des hommes de petite taille. Si les *galloways* étaient, dès leur naissance, soumis à un régime plus plantureux, ils arriveraient probablement à la taille ordinaire. Ce sont plutôt des petits chevaux que des poneys.

L'Écosse, la Corse et différentes contrées ont encore la spécialité de la production des poneys. Ceux des îles Shetland sont des nains même parmi les poneys, et sont plutôt un objet de curiosité que de véritables chevaux. On donne également le nom de poneys à des chevaux de taille ordinaire excessivement doublés.

PONY (m. anglais). En terme de parieur, on entend par le mot *pony* la somme de 25 livres sterling, c'est-à-dire, en argent français, la somme de 625 fr. Cette expression est très-usitée dans le Ring.

PORCHEFONTAINE. L'hippodrome de Porchefontaine fut fondé, il y a quelques années, par une Société anglaise, qui fit bâtir des tribunes, tracer une piste, et opérer tous les travaux indispensables à l'exploitation d'une réunion de courses. La spéculation ne fut pas heureuse, on l'abandonna dès l'année même de sa fondation. Elle fut reprise par une Société française, qui la fit revivre à peu près sous la même forme. Porchefontaine est situé aux portes de Versailles, entre la grande route de Paris et celle de Versailles à Sceaux. Sa position est excellente, le terrain d'une très-bonne qualité et merveilleusement disposé pour les steeple-chases; les tribunes fixes, commodes et spacieuses. Porchefontaine est, sans contredit, l'hippodrome le plus complet des environs de Paris.

PORTER AU VENT. Un cheval porte au vent quand, au lieu de tenir sa tête plus ou moins perpendiculaire à l'encolure, il l'étend en avant du cou, comme s'il cherchait à prendre le

Digitized by Google

vent. Cette particularité peut, en partie, provenir d'une construction spéciale, mais elle tient le plus souvent au mauvais dressage ou à l'inexpérience des personnes qui montent ou conduisent l'animal. Celui-ci prend cette position pour échapper au douloureux effet d'un mors, dont on se sert maladroitement ou brutalement. Il est toujours possible, avec une certaine habitude du cheval, sinon de faire disparaître, au moins d'atténuer beaucoup cette mauvaise habitude. Elle a pour effet principal de rendre le cheval maussade et désagréable à mener.

POTEAU GAGNANT (Le) est une planche d'une certaine hauteur servant à marquer le point d'arrivée d'une course. Il est placé en face de la tribune du juge ; une ligne, large de trois pouces environ et composée de deux couleurs différentes, est tracée au milieu même du poteau ; le point de jonction des deux couleurs est le but même de la course. Le poteau est disposé de telle façon que l'œil du juge se trouve exactement en face de cette ligne ; il peut, de cette manière, constater la tête du cheval qui dépasse le premier le poteau.

POULAIN est le nom du produit mâle d'un cheval et d'une jument. Il conserve cette dénomination jusqu'à l'âge de quatre ans accomplis, où il prend alors celle de cheval, c'est-à-dire que le travail de sa croissance et de son développement est complétement terminé à ce moment. Jusqu'à cette époque, il est successivement désigné sous le nom de poulain de lait, jusqu'au sevrage, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de six mois, devient ensuite poulain d'un an ou yearling (voyez ce mot), poulain de deux, trois et quatre ans, et, enfin cheval à cinq ans.

Les soins donnés au poulain, pendant la première année de son existence, ont une extrême importance, et exercent une grande influence sur sa qualité à venir. Il faut même, pendant qu'il est sous sa mère, songer à le préparer à sa carrière future. Nous parlons seulement, ici, du poulain de pur-sang, toujours destiné à la course. On doit l'habituer à manger de l'avoine le plus tôt possible dès que ses dents lui permettent de la broyer. Sa constitution doit s'habituer de bonne heure à cette nourriture fortifiante, à laquelle il devra son développement hâtif et la force qui lui est indispensable pour supporter le tra-

Digitized by Google

vail précoce, auquel il doit être soumis. Autant que possible, il faut le familiariser avec la société de l'homme, l'habituer de bonne heure à se laisser approcher, toucher, lever les pieds, sans qu'il en éprouve ni inquiétude ni colère. C'est autant de mauvaises chances dont on l'affranchit pour l'avenir. Les poulains peu pratiqués et restés sauvages, se livrent à des défenses désespérées aux premières tentatives de dressage, et provoquent souvent ainsi des accidents qui entravent ou retardent leur carrière, et dont ils se ressentent parfois toute leur vie.

La nécessité de nourrir de bonne heure un poulain de pur-sang, au grain, a été très-controversée et blâmée. Non-seulement on niait la bonne influence d'un semblable régime, mais on lui attribuait des inconvénients imaginaires. On a voulu mettre en avant les avantages de l'herbe, la délicatesse des organes d'un jeune animal et d'autres arguments, dont l'économie était, en fin de compte, la seule raison plausible. L'herbe est excellente pour faire des bœufs ou tout autre animal de boucherie. Le grain seul peut faire un cheval. L'avoine n'a jamais causé de préjudice qu'à la bourse du maître qui la paye. Ce principe est mis en pratique chez tous les peuples où l'on se sert réellement de chevaux, dans toutes les contrées dont les races ont, depuis longtemps, acquis une juste renommée. *Donne de l'orge et abuse*, dit l'Arabe. Ainsi fait-il, et les chevaux arabes ont une juste réputation, aussi vieille que le monde.

« La taille du cheval est dans le coffre à avoine, » dit un vieux proverbe. On pourrait ajouter : non-seulement la taille, mais le cheval tout entier. En dehors du développement et de la force d'organisation que l'avoine donne au poulain, elle lui facilite singulièrement le passage, toujours dangereux, de l'état de liberté à celui de servitude. Il se produit à ce moment, chez les poulains nourris à l'herbe, une sorte de révolution dans toute leur organisation qui retarde leur dressage, les met hors de service pendant un laps de temps plus ou moins prolongé. Ils se ressentent de ce changement de régime quelquefois pendant plusieurs années, et ne deviennent aptes à rendre quelques services que quand cette sorte de transformation s'est

Digitized by Google

complétement opérée, lorsqu'enfin on a fait un animal nouveau.

En ce qui concerne les poulains de pur-sang, le manque d'avoine compromet les débuts de leur carrière, et exerce toujours une malheureuse influence sur leur avenir. Si un poulain arrive à l'entraînement sans être en état de le supporter, faute de nourriture, il ne peut recevoir le travail qui lui est indispensable, et se trouve en retard sur tous les produits de son âge. Il est donc bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il puisse être prêt à courir en temps utile. On est obligé de le laisser se reposer et manger jusqu'à ce qu'il ait pris la force nécessaire. Si l'on persiste à l'entraîner, il devient anémique, et quelle que soit sa qualité, ne montre aucune forme, jusqu'au jour où sa bonne constitution, et les soins dont il est l'objet, lui rendent en partie un mérite, qui ne sera jamais ce qu'il aurait dû devenir si l'animal avait été traité dès son jeune âge comme il devait l'être.

Les poulains de pur-sang restent dans la prairie jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze mois. Dans les haras bien tenus, ils reçoivent déjà un commencement d'éducation pendant cette première période de leur existence. On leur met un licol, un bridon, on les habitue à se laisser conduire en main, afin de pouvoir les emmener du haras à l'écurie d'entraînement, sans courir risque d'accidents graves sur les routes. Les éleveurs qui négligent ces précautions s'exposent à des pertes sérieuses. Il n'est pas rare de voir des poulains sauvages, peu familiarisés avec les exigences de l'homme, s'exaspérer quand on veut les arracher à la prairie natale, se livrer à des défenses tellement désespérées qu'ils s'estropient, et souvent se tuent. Une fois sorti du haras, le jeune animal n'est plus poulain, à proprement parler, du moins au point de vue de l'élevage, mais il reste avec cette qualification jusqu'à l'âge de cinq ans, bien qu'un poulain de pur-sang de quatre ans, ayant été entraîné, soit plus formé et plus fait qu'un cheval de demi-sang de six ans, demeuré, jusqu'à l'âge de cinq ans, oisif et sans nourriture suffisante, dans la prairie.

L'usage de nourrir les poulains à l'avoine, dès leur jeune âge, et de les faire travailler de bonne heure, date seulement

Digitized by Google

de l'institution et du développement des courses. Autrefois, le principe contraire était universellement adopté. On laissait les jeunes animaux à l'herbe jusqu'à l'âge de cinq ans; leur dressage durait jusqu'à six; on les supposait seulement formés à sept. C'est à cette époque qu'un amateur disait, en parlant d'un cheval de neuf ans : « C'est un enfant; il faut lui laisser le temps. »

L'expérience a surabondamment démontré la supériorité des doctrines nouvelles. Les chevaux nourris et commencés de bonne heure, vivent aussi vieux que ceux d'autrefois, rendent de meilleurs services, ne se tarent ni plus ni moins vite. De plus, sous l'influence d'un régime fortifiant, les races elles-mêmes se sont sensiblement améliorées. L'ancien usage est encore pratiqué dans quelques pays d'élevage, comme la Normandie, par exemple; mais cette persistance dans une routine condamnée par l'expérience, se résume uniquement dans une pensée économique. On cherche à produire au plus bas prix possible et à vendre le plus cher que l'on peut. C'est, il est vrai, le problème que tout marchand cherche à résoudre, mais encore faut-il que la marchandise ait au moins une valeur quelconque, et les chevaux élevés de cette manière ne sont jamais, pour ceux qui commettent la faute de les acheter, qu'une source de dépenses, d'accidents et d'ennuis.

POULE D'ESSAI (La), comme celle des *Produits* (voy. l'article suivant), constitue un des événements principaux des courses du printemps au bois de Boulogne. Son succès est même, d'ordinaire, plus complet que celui de la poule des produits. Cette différence peut être attribuée à plusieurs causes; les engagements, qui, au lieu de se faire avant que les poulains ne soient au monde, ont lieu seulement l'année de leur naissance, la valeur du prix lui-même, sensiblement plus élevée, la distance de 1600 mètres qui en ouvre l'accès à un plus grand nombre de concurrents. La date de la Poule des Produits, beaucoup plus rapprochée de celle du prix du Jockey-Club, doit également contribuer à diminuer le nombre des concurrents. Tous les chevaux ayant une préten-

Digitized by Google

tion sérieuse dans le prix du Jockey-Club, après avoir couru aux premières courses du printemps, sont momentanément tenus à l'écart, pour terminer leur préparation, toujours plus régulièrement suivie aux approches d'un aussi grand événement. ils s'abstiennent dès lors de paraître en public et se réservent pour la solennité du Derby français.

Ces diverses considérations assurent presque régulièrement la primauté à la Poule d'Essai, bien que la distance de 1 600 mètres, un champ toujours nombreux, rendent son résultat plus hasardeux et moins significatif. La Poule d'Essai est de 10 000 fr. ajoutés à une poule de 1 000 fr. payée par chacun des concurrents, pour poulains et pouliches de trois ans, forfait 600 fr. et 500 seulement, s'il est déclaré le jeudi qui précède la course. Le, second reçoit 2 000 fr. sur les entrées ; poids 54 kilos, distance 1600 mètres. Il n'est pas rare de voir le montant de la poule d'essai atteindre le chiffre de 40 000 fr, déduction faite des 2000 fr. du second; la moyenne peut être prise entre 30 et 40 000 fr.

GAGNANTS DE LA POULE D'ESSAI.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1840	Gigès	Comte de Cambis.
1841	Fiammetta	Auguste Lupin.
1842	Annetta	Thomas Carter.
1843	pas couru, faute d'engagements suffisants.	
1844	Commodore-Napier	Prince Marc de Beauvau.
1845	pas couru, faute d'engagements suffisants.	
1846	Pilip-Shah	Célestin de Pontalba.
1847	Tronquette	Célestin de Pontalba.
1848	Gambetti	Auguste Lupin.
1849	Expérience	Thomas Carter.
1850	Saint-Germain	Auguste Lupin.
1851	First-Born	Me Latache de Fay.
1852	Bounty	Thomas Carter.
1853	Moustique	Comte d'Hédouville.
1854	Nancy	Prince Marc de Beauvau.
1855	Monarque	Alexandre Aumont.
1856	Nat	Alexandre Aumont.
1857	Florin	Auguste Lupin.
1858	Brocoli	Comte P. Rœderer.
1859	Bakaloum	H. Mosselman.

Digitized by Google

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1860	Gustave.....	Baron N. de Rothschild.
1861	Isabella.....	Baron L. Nivière.
1862	Stradella.....	Comte F. de Lagrange.
1863	Stentor.....	Auguste Lupin.
1864	Baronello.....	Baron N. de Rothschild.
1865	Gontran.....	Major Fridolin.
1866	Marengo.....	Cte F. de Lagrange.
1867	Nicolet.....	H. Delamarre.
1868	Gouvernail.....	Duc de Hamilton.
1869	Consul.....	Cte F. de Lagrange.
1870	Valois.....	A. Schickler.
1871	pas couru.....	

POULE DES PRODUITS (La) est une des courses les plus importantes de la réunion du printemps à Paris. Elle a lieu le cinquième ou le sixième jour, suivant la durée de la réunion.

La Poule des Produits a cela de particulier que les chevaux qui se disputent ce prix, sont engagés avant leur naissance, c'est-à-dire que l'on engage la mère l'année même où elle est saillie. Par exemple, les produits nés en 1872 de juments saillies en 1871, sont engagés dès l'année 1871, mais ils ne doivent courir cette course qu'à l'âge de trois ans, c'est-à-dire en 1875. On désigne seulement, dans l'engagement, le nom de la jument, et celui de l'étalon par qui elle a été couverte. L'engagement se trouve toujours, en quelque sorte, conditionnel, en ce sens, qu'il est annulé, si la jument engagée et déclarée saillie, n'a pas de produit, si elle met au monde un poulain mort-né, si elle met bas avant le 1er janvier, parce qu'alors son produit se trouverait avoir une année de plus que l'âge réglementaire de la course, enfin si elle a deux jumeaux; ce dernier cas est assimilé aux précédents, parce qu'une double maternité est exceptionnelle chez les juments, et que les deux poulains vivent rarement. Dans le cas où l'un d'eux survit, il est, presque toujours, d'une qualité inférieure et on doit renoncer à l'entraîner.

La Poule des produits est de 6000 fr. ajoutés à une poule de 500 fr. que payent tous les concurrents partants. Le forfait est de 300 fr. et 250 seulement s'il a été déclaré le mardi qui précède la course ; le second reçoit les entrées jusqu'à concurrence de 1000 fr.; le poids est de 54 kilos, la

Digitized by Google

distance 2000 mètres. Le prix, y compris les entrées et déduction faite des 1000 fr. du second, s'élève en moyenne à 15 000 fr.

GAGNANTS DE LA POULE DES PRODUITS.

Années.	Chevaux.	Propriétaires.
1841	Cauchemar	Comte de Cambis.
1842	Angora	Auguste Lupin.
1843	Governor	Thomas Carter.
1844	Commodore-Napier	Prince Marc de Beauvau.
1845	Myszka	Auguste Lupin.
1846	Fleet	Baron N. de Rothschild.
1847	Gland	Baron N. de Rothschild.
1848	Lioubliou	Prince Marc de Beauvau.
1849	Capri	Auguste Lupin.
1850	Babiéga	Comte d'Hédouville.
1851	Illustration	Thomas Carter.
1852	Aguila	Alexandre Aumont.
1853	Fontaine	Prince Marc de Beauvau.
1854	Lysiska	Auguste Lupin.
1855	Monarque	Alexandre Aumont.
1856	Nat	Alexandre Aumont.
1857	Florin	Auguste Lupin.
1858	Gouvrieux	Comte de Prado.
1859	Géologie	Baron L. Nivière.
1860	Violette	Comte de Morny.
1861	Good-By	Comte F. de Lagrange.
1862	Provocateur	A. Schickler.
1863	Pergola	Auguste Lupin.
1864	Bois-Roussel	H. Delamarre.
1865	Tourmalet	A. Lupin.
1866	Marengo	Comte F. de Lagrange.
1867	Cerf-Volant	Comte F. de Lagrange.
1868	Ouragan II	Comte F. de Lagrange.
1869	Péripétie	F. Kent.
1870	Bachelette	Edouard Fould.
1871	pas couru	

POULICHE. La pouliche est le produit femelle du cheval et de la jument; elle est soumise aux mêmes règles que les produits mâles et tout ce qui concerne ceux-ci lui est également applicable.

POULINIÈRE. La poulinière est une jument uniquement

Digitized by Google

destinée à la reproduction, retirée par conséquent de tout autre service, et mise au haras, où elle est saillie chaque année. L'âge d'une poulinière varie de quatre à cinq ans jusqu'à la fin de son existence. En ce qui concerne la production de pur-sang, une jument passe d'ordinaire à l'état de poulinière, quand sa carrière de courses est terminée par la force des choses ou par accident.

Il existe deux opinions opposées relativement à la supériorité comme poulinière d'une jument, n'ayant jamais été entraînée, sur celle, au contraire, qui aurait été soumise à une préparation longue et sévère. Des expériences assez nombreuses ont été faites à ce sujet, sans jamais amener une lumière bien positive sur la question. Il est d'ailleurs difficile de mettre en pratique un principe de la nature de celui qui prétend qu'une jument, pour conserver toutes ses facultés de reproduction, doit n'avoir pas travaillé, du moins en vue des luttes de l'hippodrome. On serait réduit alors à ne profiter des qualités d'aucune jument et à ne pas les faire entraîner. Les avantages d'une semblable doctrine sont, au moins, problématiques, et le dommage qui en résulterait, positif. Ce serait réduire le rôle de la mère à celui d'un moule, sans tenir aucun compte de sa qualité individuelle, qu'elle est, peut-être, plus apte à transmettre que le mâle lui-même. Si on ne faisait pas courir une poulinière, on ne serait jamais certain de son mérite, et l'on risquerait ainsi d'employer à la reproduction beaucoup d'entre elles que l'on eût rejetées, après s'être assuré de leur infériorité absolue.

Il est incontestable, d'un autre côté, que les juments dont le séjour à l'entraînement s'est prolongé au delà de l'âge de quatre ans, et qui par conséquent n'ont pas été saillies à cinq ans, ont eu, presque invariablement, une production insignifiante au moins pendant deux ou trois ans. Il leur a fallu un assez long espace de temps pour que tout leur organisme perdît les traces de l'état artificiel de l'entraînement, et que les organes revinssent à l'état naturel indispensable pour une poulinière. Si cet état transitoire constitue une perte momentanée pour l'éleveur, elle est compensée et au delà, par les bénéfices qu'ont pu lui procurer les succès de la jument, pendant tout le cours de sa carrière active.

La vérité existe, comme presque toujours, entre les deux

Digitized by Google

opinions extrêmes. Une jument sur laquelle on fonde un grand espoir comme poulinière, doit être entraînée comme tout cheval né et élevé en vue de la course. Mais il est préférable de ne pas la maintenir en entraînement, passé l'âge de quatre ans. A cette époque s'accomplit la dernière phase du développement de tout son organisme, et il vaut mieux que ce moment ne la trouve pas dans cet état artificiel dont l'effet est toujours de surexciter le système nerveux, et de paralyser la vie végétative. Cette règle est au reste difficile à mettre en pratique; les exigences d'une écurie de course comportent peu de semblables ménagements, et quand il y a un intérêt majeur à maintenir un cheval ou une jument en état de courir, il est presque impossible de s'en dispenser. Néanmoins les courses sont organisées en France, de telle sorte qu'en général, après l'âge de quatre ans, à moins d'un animal exceptionnel, il est toujours plus avantageux, pour un propriétaire, de le retirer que de le laisser en travail.

C'est donc presque invariablement à l'âge de cinq ans, qu'une jument quitte la carrière active pour être exclusivement livrée à la reproduction. Elles sont saillies chaque année entre le mois de janvier et le mois de mai. Il serait à peu près inutile, passé ce terme, de donner une jument à l'étalon : son poulain naîtrait trop tard, et se trouverait dans une situation désavantageuse vis-à-vis des produits de la même année. Une poulinière peut, comme un cheval, produire jusqu'à l'âge de vingt ans, et quelquefois plus tard, sans que la qualité de ses produits s'en ressente aucunement. Les exemples de poulains nés de vieux chevaux et de juments âgées, sont très-fréquents, et en prenant la lignée de certaines poulinières, on trouverait une moyenne égale de leurs meilleurs produits, indifféremment nés pendant leur jeunesse, leur maturité et presque leur caducité. Il n'y a pas de règle à cet égard; néanmoins, les premiers poulains d'une jument sont en général inférieurs à ceux qui les suivent, surtout quand la mère vient de faire un service actif. Ce changement d'état et d'hygiène produit chez elle une sorte de transformation, et, jusqu'au moment où elle s'est accomplie, les produits se ressentent toujours un peu de cette situation transitoire.

Digitized by Google

Ce serait beaucoup demander que de vouloir obtenir d'une poulinière un produit chaque année, pendant toute la durée de son existence. La nature n'est pas inépuisable et a besoin de repos. Il n'est pas rare cependant de voir une jument mettre bas cinq à six poulains de suite, consécutivement; mais, en moyenne, si l'on obtient d'une jument deux poulains en trois ans, on doit s'estimer heureux.

Il existe beaucoup d'opinions diverses sur l'influence prépondérante du mâle ou de la femelle, dans l'acte de la génération; elles sont d'abord assez difficiles à soutenir: en semblable matière, on est toujours réduit à supposer et à raisonner par induction. La vérité est qu'il n'y a aucune raison pour que l'action de l'un absorbe celle de l'autre. Cette double influence, comme chez tous les êtres vivants, se combine ou se combat; dans le premier cas, le produit ressemble à ses deux auteurs, et participe également ou inégalement de chacun d'eux; dans le second, il prend beaucoup plus de l'un que de l'autre, et ressemble davantage à son père qu'à sa mère, ou plus à sa mère qu'à son père.

Il semble quelquefois ne provenir ni de l'un, ni de l'autre, mais rappeler plutôt le type de son ascendance. Ces sauts de génération sont assez fréquents chez les chevaux comme chez les hommes, mais plus faciles à constater chez ceux-ci, parce que, dans une famille, on a presque toujours le souvenir ou le portrait des ancêtres, et que, la plupart du temps, on ne connaît pas ceux des animaux que l'on possède. Quelle que soit la conviction d'un éleveur, relativement à l'action prépondérante du père ou de la mère, il fera toujours mieux de s'efforcer d'employer le meilleur étalon et la meilleure poulinière possible, c'est le moyen le plus sûr de ne pas se tromper. L'on a déjà assez de mal à obtenir un bon produit, avec deux auteurs irréprochables, sans chercher à tenter des expériences, peut-être très-intéressantes en théorie, mais certainement toujours coûteuses pour ceux qui les mettent en pratique.

Un fait d'un haut intérêt au double point de vue de la théorie et de la pratique, se produit fréquemment dans l'élevage; comme presque toutes les lois de la science naturelle, il échappe à l'analyse, et les causes en demeurent inconnues, l'expérience

Digitized by Google

seule peut le révéler, mais le raisonnement doit renoncer à l'expliquer. Il arrive fréquemment qu'une jument, dont la production ne s'est pas élevée, pendant plusieurs années, au-dessus d'une moyenne très-médiocre, rencontre, le plus souvent par une circonstance due au hasard, un étalon dont le mérite n'est, en aucune sorte, supérieur à celui des autres chevaux auxquels elle a été alliée, et que de cette union naît un poulain de premier ordre. Le mariage, renouvelé, donne un résultat, sinon absolument identique, au moins analogue. Cette jument dont on désespérait presque, devient la souche d'une lignée dont la qualité semble immuable. A quelle affinité spéciale, à quelles circonstances particulières peut-on attribuer les excellents résultats de cette union? Nul ne saurait le dire. Le fait existe, il faut se borner à le constater, en le considérant comme un de ces secrets que la nature ne permet pas à la science et à l'étude de dévoiler.

On est généralement beaucoup moins difficile sur le choix d'une poulinière, que sur celui d'un étalon; on trouverait, peut-être, dans cette contradiction, les raisons de l'influence prépondérante généralement attribuée à celui-ci. Presque toutes les juments de pur-sang, même celles dont la qualité est très-restreinte, sont employées à la reproduction. Pour les mâles, au contraire, on n'admet, à quelques exceptions près, que les supériorités absolument démontrées.

L'individualité de l'animal s'efface au reste, dans une certaine mesure, pour les reproducteurs de race pure. Il est prouvé qu'un cheval ou une jument, très-médiocres par eux-mêmes, s'ils appartiennent à une race pure, peuvent fréquemment, rappelant leur ascendance, donner des produits très-supérieurs à eux-mêmes. Citons un seul exemple : la mère du célèbre Gladiateur, Miss-Gladiator, était une jument dont la qualité a toujours été négative; elle a cependant donné naissance au produit le plus extraordinaire des temps modernes. L'étalon Monarque, ce remarquable spécimen de notre production, a sailli un nombre considérable de juments, il n'a cependant fait qu'un Gladiateur, dont la mère est une des juments les plus médiocres qu'il ait saillies. Mais Miss Gladiator était fille de Gladiator, qu'on peut considérer comme un animal hors ligne. Monarque, à part

Digitized by Google

sa qualité individuelle, appartient à la plus haute race que l'on puisse rencontrer.

La première préoccupation d'un éleveur est donc, tant pour le mâle que pour la femelle, de s'attacher surtout, dans le choix des reproducteurs qu'il emploie, à ne les prendre que dans une race pure, et appartenant à une famille connue. Le reproducteur de demi-sang, c'est-à-dire de sang mélangé, si bon qu'il puisse être, résultant lui-même d'un croisement, est toujours un effet, jamais une cause. Il ne saurait transmettre une qualité qui peut être accidentelle chez lui, mais ne fait pas partie inhérente de son organisation et de son sang.

PRATT (Charles). C. Pratt, comme jockey et entraîneur de premier ordre, constitue une exception d'autant plus remarquable, qu'il continue encore aujourd'hui à exercer concurremment cette double spécialité, dont l'une suffit d'ordinaire à remplir la vie d'un homme. Après avoir été, comme jockey, au service de MM. le prince de Beauvau, baron Nivière et major Fridolin, sans cependant quitter l'écurie de La Morlaye, successivement acquise par ces trois propriétaires, C. Pratt en prit la direction unique, lorsque Henry Jennings quitta le service de M. le baron Nivière, pour fonder l'écurie publique d'entraînement qu'il dirige aujourd'hui. C. Pratt ne tarda pas à prouver qu'il n'avait pas infructueusement passé autant d'années, sous un maître aussi habile, sans profiter de ses leçons. Il révéla, dès le début, comme entraîneur, des qualités aussi remarquables que celles dont il donnait déjà depuis longtemps tant de preuves comme jockey. Il n'abandonna pas, néanmoins, son premier métier pour lequel il conserve toujours une prédilection marquée. C'est pour un entraîneur à la fois un avantage et une difficulté de monter ses propres chevaux. Il les connaît évidemment mieux que personne, mais peut également tomber dans des écueils qui n'existeraient pas pour un jockey ordinaire. C. Pratt s'est acquitté de cette double tâche avec une double habileté. Il n'a rien perdu de sa supériorité comme jockey, et les chevaux dont il dirige la préparation, n'auraient jamais pu être amenés dans une plus irréprochable condition.

C. Pratt inaugura sa première année d'entraînement par un

Digitized by Google

succès d'un heureux augure; il gagna le prix du Jockey-Club avec Gontran, qu'il montait, et qu'il avait entraîné. C'était la première fois que les couleurs de M. le baron Nivière recevaient ce baptême indispensable d'un sportsman sérieux. Depuis cette époque, C. Pratt s'est toujours, comme entraîneur, maintenu au niveau que promettaient d'aussi heureux débuts. Comme jockey, il n'avait depuis longtemps plus rien à gagner. La manière de C. Pratt se rapproche beaucoup de celle d'Henry Jennings, sous lequel il a du reste appris l'art difficile de l'entraînement. Les chevaux, tout en étant parfaitement à point le jour où il en a besoin, ne sont jamais surmenés, et accomplissent sans accidents, des saisons très-laborieuses. Il les conserve d'ordinaire sur leurs jambes pendant plusieurs années, particularité assez rare aujourd'hui, même avec nos meilleurs entraîneurs, et qu'expliquent les exigences, auxquels sont soumis les chevaux de course.

Comme jockey, C. Pratt a peu de rivaux; il possède surtout, à un degré excessivement remarquable, cette science du train, sans laquelle un jockey, quelles que soient d'ailleurs ses autres qualités, commet bien des fautes que ne peuvent réparer, ni la vigueur, ni l'énergie. Il a trois fois gagné le prix du Jockey-Club : en 1865, avec Gontran ; l'année suivante avec Florentin, à M. Delamarre; en 1870, avec Bigarreau, entraîné par lui et appartenant à M. le Major Fridolin.

L'année 1870 fut pour C. Pratt l'occasion d'un triomphe bien rare pour un jockey et un entraîneur, même pris isolément. Après avoir gagné le prix du Jockey-Club avec Bigarreau, celui de Diane avec Sornette, les deux chevaux se trouvaient simultanément engagés dans le grand prix de Paris. L'opinion indécise flottait entre eux, prête à se porter par un mouvement unanime, sur celui des deux champions, à qui serait réservé l'auxiliaire de C. Pratt, comme jockey. Des doutes très-fondés existaient à cet égard, bien que la prédilection de C. Pratt, pour la jument, fût bien connue. Quand on fut certain qu'elle ne serait pas privée de son jockey ordinaire, elle devint première favorite. La victoire de Sornette fut un des événements les plus saillants du turf français, et eût eu un bien plus grand retentissement, sans les graves événements que

Digitized by Google

l'on commençait à pressentir à cette époque. C. Pratt pouvait seul concevoir et exécuter l'audacieuse entreprise de gagner une course de cette importance et d'une aussi grande sévérité, en faisant le jeu depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Il fallait pour mener une semblable tâche à bonne fin, son excessif sentiment du train, et la connaissance parfaite qu'il possédait du caractère et des qualités d'une jument, à la fois aussi supérieure et aussi impressionnable que Sornette. C. Pratt a donc accompli cette année une performance unique, comme jockey et comme entraîneur, en gagnant les trois plus grandes courses de l'année, avec deux chevaux montés et entraînés par lui.

C. Pratt est une des individualités les plus justement sympathiques du turf français à tous les égards. Sa double habileté, l'honorabilité et la douceur de son caractère lui ont concilié l'estime des différents maîtres qu'il a servis, et de tous les habitués des courses.

PRÉPARATION. Le mot préparation comprend l'ensemble du travail que doit faire un cheval pour être en état de courir, le jour où on l'amène sur le terrain pour disputer un prix. La préparation d'un cheval de course comporte deux phases, en supposant, toutefois, que rien ne vienne entraver la marche progressive, indispensable pour l'amener à point. Le travail est, à vrai dire, la base principale pour ne pas dire unique, de cette préparation. Il suffit d'ailleurs, et au delà, à rendre le succès au moins problématique. Il faut que le tempérament et les jambes de l'animal puissent supporter ce travail, gradué, il est vrai, mais non interrompu. Plus on approche du terme, plus le moindre temps d'arrêt peut devenir funeste. Un cheval arrêté dans son travail, quelques jours avant la course, perd une grande partie de ses chances, surtout s'il doit courir dans un prix important et avec des adversaires d'une qualité égale à la sienne. C'est précisément, pendant cette période finale, que les accidents sont le plus à craindre, parce que le travail devient d'autant plus sévère, que l'on se rapproche davantage du moment de la lutte. Il n'est pas rare de voir un cheval, qui a heureusement traversé les phases les plus dures de sa préparation, succomber dans les deux ou trois galops

Digitized by Google

qui lui restent à prendre. La préparation étant une progression, constamment ascendante, il arrive un moment où il faut une organisation d'élite pour la supporter et la continuer.

La préparation d'un cheval de course comporte une durée moyenne de deux mois. C'est du moins pendant ce temps, qu'il est obligé de travailler sérieusement, sous peine de se présenter dans une condition incomplète le jour de la course. Il prend d'ordinaire un repos et une médecine vers le milieu de sa préparation, et entre seulement, après cette précaution, dans la dernière, mais la plus dure phase de son travail.—Voy. ENTRAÎNEMENT.

PRIME (La) peut être de plusieurs sortes, et se donne comme encouragement à différents titres. Elle consiste dans une somme d'argent variant de 400 à 1200 francs, offerte le plus souvent par l'État, quelquefois par une Société, à un éleveur, pour le récompenser de ses efforts, l'encourager à persévérer, ou à l'aider à supporter les frais d'une industrie plus onéreuse que productive. Ainsi, quand un propriétaire possède un étalon, il présente à l'approbation de l'Administration des Haras, qui, après l'examen d'un inspecteur chargé de cette mission, fait un rapport, concluant au plus ou moins d'aptitude de l'animal à remplir la mission de reproducteur. Si l'animal est reconnu remplir les conditions nécessaires, il est approuvé par l'Administration, qui lui accorde une prime plus ou moins élevée. Cette somme vient en aide au propriétaire, pour l'entretien, l'achat et l'usure de son cheval; elle lui permet, en outre, de fixer le prix des saillies à un chiffre moins élevé. Quand l'Administration accorde une prime, il faut pour la toucher, que l'étalon ait sailli au moins trente juments; sans quoi la prime n'est pas délivrée.

A la suite de concours ou d'inspection des agents de l'Administration des Haras, il est également accordé des primes aux juments poulinières et aux poulains d'âges différents. Le système des primes, longtemps en vigueur, est aujourd'hui quelque peu abandonné. Il peut cependant présenter une grande utilité, à la condition d'être équitablement, et surtout, impartialement établi, et de ne pas être appliqué comme il arrive trop

Digitized by Google

fréquemment, avec un esprit d'exclusion, de parti pris, ou de favoritisme.

PRIX. Absolument parlant, le mot prix ne peut s'appliquer qu'à la somme strictement annoncée au programme, comme formant l'objectif unique de la course, avant même les engagements.

Le montant des entrées l'augmente toujours, le dépasse souvent, mais ce n'est pas, à proprement parler, le prix lui-même. Cette plus-value est essentiellement variable, puisque la différence ne peut en être déterminée avant le jour même de la course, et reste subordonnée au nombre des engagements et à celui des forfaits. Dans beaucoup de courses importantes, les entrées et les forfaits montent à une somme beaucoup plus considérable que le prix lui-même. Ainsi, dans la Poule d'Essai, dont le total varie entre 30 et 40 000 francs, le prix est de 10 000 fr. Mais cette augmentation éventuelle ne peut être considérée comme le prix. Cela est tellement vrai, que quand on impose une surcharge au vainqueur de telle ou telle course, s'il entre dans l'esprit des conditions du programme de comprendre dans cette évaluation le total des entrées, on a toujours soin de mentionner si les entrées sont ou non comprises dans le chiffre du prix, qui frappe le vainqueur d'une surcharge.

En France, les prix émanent invariablement des Sociétés de courses et de l'État. Toutes les sommes réparties entre les courses de Paris et de Chantilly, printemps et automne, proviennent des fonds de la Société d'encouragement. La Société vient également en aide aux Comités de province, en donnant des prix sur presque tous les hippodromes importants de province. Le reste du budget des courses s'alimente des ressources des Sociétés, qui ont fondé et dirigent chaque hippodrome, et des subsides que l'État accorde à quelques-unes d'entre elles.

L'État, ou pour mieux dire l'Administration des Haras, prêtait autrefois un concours plus efficace aux courses. Mais depuis quelques années, son appui et ses subsides tendent à s'amoindrir. L'Administration semble même avoir une tendance marquée à s'effacer complétement et abandonner les courses à leur propre impulsion. Comme les prix

Digitized by Google

sont, en fin de compte, la base première et la condition vitale des courses, leur existence se trouve subordonnée à celle des Sociétés elles-mêmes. Il n'est pas prévoyable, que la plus importante de toutes, celle sur laquelle roule en quelque sorte tout le mouvement du turf français, vienne à faire défaut. Néanmoins, nul ne saurait prévoir les circonstances, et l'existence des courses en France reste absolument subordonnée à ces éventualités.

L'organisation anglaise est mieux à l'abri des événements. Les prix, dans l'acception que nous donnons ici à ce mot, sont peu nombreux et encore moins considérables. C'est aux entrées qu'ils doivent toute leur importance. Comme ils proviennent de tout le monde et représentent des intérêts généraux, il devient à peu près impossible de porter atteinte à un ordre d'idées, auquel la notable partie d'un pays se trouve associé.

Les prix de courses en France peuvent se diviser en deux catégories principales : les prix caractéristiques ou réguliers ; les prix à conditions exclusives ou restrictives.

PRIX CARACTÉRISTIQUES OU RÉGULIERS. On peut donner ce nom aux grandes courses, ayant invariablement lieu chaque année, à la même époque, et dont les conditions ne varient pas. Cette nature d'épreuves forme en quelque sorte les bases fondamentales des courses, sont empreintes de leur but, et peuvent être considérées comme leur raison d'être. La combinaison qui a présidé à leur formation, est l'expression d'une seule idée et d'un même but : prendre toutes les précautions et les garanties possibles, pour qu'elles soient toujours gagnées par le meilleur cheval.

Cette création primordiale avait nécessairement, comme corollaire obligé, la fondation de courses, dont au contraire à l'aide de certaines conditions, on parviendrait à exclure les meilleurs chevaux, afin de permettre aux autres de dédommager autant que possible leurs propriétaires, des frais énormes d'une écurie d'entraînement. Les courses ne peuvent exister qu'à la condition d'un certain nombre de naissances de poulains de pur-sang, chaque année. Il serait impossible d'arriver à ce résultat, si les meilleurs, c'est-à-dire trois ou quatre à

Digitized by Google

peine chaque année, pouvaient seuls rémunérer leurs propriétaires. Il a donc fallu trouver le moyen de faire, autant que possible, une juste répartition du budget des courses, entre les différentes catégories de concurrents, tout en réservant nécessairement la plus large part aux produits les meilleurs de chaque année, mais cependant en permettant aux autres de trouver également un juste encouragement, et un dédommagement équitable des frais qu'ils occasionnaient à leurs propriétaires. Sans cette précaution, on ne serait jamais arrivé à créer une race de pur-sang en France, et à l'amener au point de développement et de prospérité qu'elle a atteint aujourd'hui. Tel a été le but des conditions différentes des diverses catégories de courses. On peut compter sept natures de prix fondés sur cette donnée, et répondant autant que possible aux différentes classes existant entre les chevaux de courses eux-mêmes : 1° Prix à poids égaux ; 2° prix à poids pour âge ; 3° prix avec surcharges; 4° prix avec surcharges et décharges; 5° prix avec exclusions ; 6° prix à réclamer ; 7° handicaps.

PRIX A POIDS ÉGAUX ET A POIDS POUR AGE. Les prix à poids égaux comme ceux à poids pour âge, rentrent dans la catégorie des courses caractéristiques, c'est-à-dire instituées dans le but de faire toujours gagner le meilleur cheval. Les concurrents s'y trouvent donc dans des conditions d'une parfaite égalité : ils sont à poids égal dans les premières, parce qu'ils sont tous du même âge; on ne saurait ici établir aucune différence entre eux. C'est une lutte régulière, ils ne doivent compter que sur leur mérite, les moins bons n'ont droit à aucuns ménagements. Des conditions identiques se produisent pour les prix à poids pour âge. Seulement, comme elles admettent des concurrents d'âges différents, on a dû établir ici une égalité relative, qu'expriment les mots *poids pour âge*. C'est-à-dire que tous les chevaux de même âge portent le même poids, et que l'inégalité entre le poids des concurrents d'âges différents, correspond à la position avantageuse, où se trouvent les chevaux plus âgés, vis-à-vis de leurs cadets. (Voy. à ce sujet, le mot Poids.) De droit, sinon de fait, dans l'une comme dans l'autre de ces deux natures de prix, les concurrents se trouvent toujours à poids

Digitized by Google

égal. Les principales courses de cette nature sont à la réunion du printemps à Paris, les prix de Guiche, celui de Lutèce, du Cadran, de Longchamps, de Rainbow, Des Cars, les prix Biennaux, les poules d'essai et des produits. A Chantilly, le prix de Diane et celui du Jockey-Club. A Paris, réunion d'été, le grand prix de Paris. A Paris et à Chantilly (réunion d'automne), les deux critérium pour poulains et pouliches de deux ans, le grand critérium où l'un et l'autre sont admis, le prix Royal-Oaks et le prix Gladiateur.

PRIX AVEC SURCHARGES ET DÉCHARGES. Les prix avec surcharges et décharges sont une sorte d'intermédiaire, une manière transitoire de conserver encore à une course le caractère régulier, et sinon de sauvegarder les infériorités, d'imposer au moins aux supériorités trop accentuées un désavantage sur leurs concurrents de la même classe, mais moins bons comme qualité individuelle. Les surcharges sont toujours basées et proportionnées sur ce qu'un cheval a gagné avant la course où elle lui est imposée. Ainsi on met dans l'énoncé de ces prix au programme : Le vainqueur de tel prix portera une surcharge de ....; celui de tel autre prix, ou simplement d'un prix, d'une valeur de ...., une surcharge de ...., l'excédant de poids étant toujours calculé sur l'importance des succès précédents.

Les décharges combinées avec les surcharges sont un moyen d'arriver à égaliser des concurrents de qualité différente, sans cependant recourir à l'extrême ressource du handicap ou des conditions exclusives. Il faut cependant que les différences existant entre les chevaux ainsi équilibrés, ne dépassent pas une certaine limite, qu'ils appartiennent à peu près tous à la même classe, et ne soient séparés entre eux que par une inégalité individuelle, qu'un certain nombre de livres peu considérable suffit à combler.

La combinaison des surcharges et des décharges augmente leur effet mutuel, puisque outre l'excédant de poids qu'il porte, le cheval surchargé se trouve encore avoir, de fait, en plus à lutter contre l'avantage que donne à son concurrent ce que l'on lui enlève de son propre poids réglementaire. Réciproquement,

Digitized by Google

celui-ci bénéficie et de la gêne qu'impose la surcharge à son adversaire, et de l'allégement que lui procure sa propre décharge. C'est le principe sur lequel sont basées les conditions du grand Saint-Léger de Moulins, de la coupe de Deauville, du grand prix de Bourgogne et de toutes les grandes courses de la saison intermédiaire et de celles d'automne; on cherche à provoquer l'engagement des chevaux de première classe, en leur offrant des garanties contre la suprématie des vainqueurs des principales courses du printemps, toujours les plus importantes.

PRIX AVEC EXCLUSIONS. Cette nature de prix est en général peu usitée, du moins en mentionnant l'exclusion d'une manière expresse. Elle se trouve implicitement comprise dans les conditions mêmes de la course. C'est généralement ainsi qu'elle se formule : « Prix pour chevaux n'ayant pas gagné un prix d'une valeur déterminée, plus ou moins forte, suivant l'importance du prix, ou même parfois pour chevaux n'ayant jamais gagné. »

PRIX A RÉCLAMER. Les prix à réclamer forment une nature de courses toute particulière, fondées sur ce principe : offrir au propriétaire d'un cheval de mérite très-secondaire, la facilité, en gagnant un prix de médiocre valeur, de trouver en même temps l'occasion de se défaire de son cheval. L'exclusion des chevaux d'une certaine qualité se trouve établie sans mention spéciale par la condition même de réclamation. Le montant de la course et le prix de réclamation indiqué, étant toujours au-dessous de la valeur réelle d'un bon cheval, il est évident qu'un propriétaire n'ira pas risquer de perdre un cheval, valant beaucoup d'argent, pour un aussi piètre dédommagement.

La grande extension des paris a pu fausser quelque peu le principe et le but des prix à réclamer, en y introduisant une classe de concurrents supérieure à celle qui devrait toujours s'y rencontrer. Le propriétaire trouvait une compensation à l'insignifiance du prix par la somme de paris qu'il pouvait engager et la ferme certitude de gagner. S'il ne réussissait pas à établir ses paris, comme il le désirait, il en était quitte pour ne pas faire partir le cheval. Les règlements ont cherché autant que possi-

Digitized by Google

ble à remédier à cet état de choses; ils ont réussi dans une certaine mesure, mais il est impossible de le faire absolument disparaître.

Les *prix à réclamer* sont ceux où les conditions de la course portent *que le gagnant sera à vendre pour un prix déterminé*. Toute personne peut dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux Commissaires, ou au juge, ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée, contenant l'offre d'un prix qui ne peut être inférieur à celui fixé par la condition de la course. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes et le gagnant appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Son ancien propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, et l'excédant, s'il y en a, revient au fonds de course.

Pour obvier aux inconvénients de l'introduction, dans les prix à réclamer, de concurrents d'un ordre trop élevé, quelques modifications ont été introduites dans leur organisation. Dans plusieurs d'entre eux il est mentionné que *tous les chevaux sont à vendre pour un prix déterminé*. Chaque propriétaire doit, en engageant son cheval, joindre à la lettre d'engagement, le prix auquel il est décidé à le vendre. Toute personne peut dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux Commissaires, ou juge, ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée, contenant l'offre d'une somme qui ne peut être inférieure à celle fixée par les conditions de la course. S'il s'agit d'un autre cheval que le gagnant, la valeur du prix de la course doit être jointe à la somme spécifiée dans la lettre de réclamation. Comme dans le cas précédent, le cheval appartient au plus offrant, et le propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, augmentée de la valeur du prix.

Une nouvelle combinaison a récemment été encore apportée à l'organisation des prix à réclamer; elle a pour but de rendre plus difficile l'engagement de chevaux d'une qualité relativement plus élevée dans cette nature de courses. Cette innovation impose à tous les chevaux engagés l'obligation d'être à vendre avant la course pour un prix déterminé, pendant la demi-heure qui précède la course. Cette faculté est laissée, seule-

Digitized by Google

ment, à tous les propriétaires des chevaux engagés ; ils peuvent de la même manière que dans les autres prix à réclamer, acheter un ou plusieurs de leurs concurrents, en joignant la valeur du prix à la somme de réclamation. Seulement le cheva ainsi acheté avant la course ne peut y prendre part. De cette manière on doit regarder quelque peu à engager un cheval ayant une certaine valeur, quand on se sait exposé à ce qu'il vous soit enlevé avant la course, sans que l'on puisse soi-même, comme dans les autres prix à réclamer, prendre part aux enchères avec une position très-favorable, puisqu'un propriétaire qui réclame lui-même son cheval, n'a à payer que l'enchère qu'il met sur le prix de réclamation fixé au programme. Toute autre personne, au contraire, doit débourser la totalité de la somme.

PRODUITS. On désigne génériquement sous le terme de produits, tous les poulains de pur-sang nés dans la même année. C'est dans ce sens que l'on dit, les produits de telle année, en opposant comparativement ceux d'une saison à leurs aînés ou à leurs cadets.

PROGRAMME. Un programme est l'énoncé des prix qui doivent être courus pendant une journée de courses déterminée, et des conditions imposées aux concurrents pour avoir le droit de concourir dans l'un ou l'autre de ces prix. Il y a, à vrai dire, deux sortes de programmes, l'un préparatoire, l'autre définitif. Le premier reçoit une consécration absolue par sa publication au Bulletin officiel des courses, à une époque plus ou moins éloignée du jour de la course. Ce délai intermédiaire n'a aucune durée fixe ni légale, il dépend uniquement de la volonté du Comité de la société qui préside la réunion, où doivent avoir lieu les courses mentionnées dans ce programme. Mais une fois publié au Bulletin officiel, il acquiert un caractère légal et devient en quelque sorte, autant la propriété du public que celle des donateurs des différents prix qui y sont mentionnés. C'est-à-dire que toute personne possédant un cheval dans les conditions requises par les termes du programme, peut l'engager dans celle des courses indiquées, qui lui convient. De leur côté, les auteurs du programme, à moins de circonstances tout à fait

Digitized by Google

exceptionnelles, ne sont plus libres d'apporter aucune modification aux conditions qu'ils ont primitivement posées. Si cependant, au terme et à la date fixés par le programme lui-même, les conditions requises pour que la course ait lieu, n'avaient pas été remplies par les concurrents, l'engagement se trouverait rompu de fait et de droit. Les donateurs des prix rentreraient dans le plein exercice de leur libre arbitre, et pourraient à leur gré, ou retirer le prix, ou le livrer au public à des conditions autres et différentes des premières.

Le programme publié au Bulletin officiel contient : 1° la dénomination et la valeur du prix, d'ordinaire également la provenance des fonds qui ont servi à le constituer; 2° la catégorie des chevaux auxquels il est réservé; 3° la date fixée pour les engagements; l'heure à laquelle ils doivent être parvenus au lieu et à la personne désignée pour les recevoir; 4° le poids régulier de la course avec mention des surcharges, s'il y en a, pour les chevaux se trouvant dans telle ou telle position déterminée, l'époque de la publication des poids, s'il s'agit d'un handicap; 5° la distance à parcourir; 6° enfin la date de la réunion et toutes les conditions particulières ou spéciales de la course, si elle en comporte. Telle est la substance du programme préparatoire, de celui qui annonce à l'avance la réunion elle-même et l'énumération des courses qui la composent. Cette première phase de l'existence d'un programme présente un intérêt réel seulement pour les sociétés de course et les propriétaires de chevaux. Les premières, intéressées au succès de la réunion, attendent anxieusement l'époque des engagements pour avoir une donnée sur la réussite probable de leurs courses, et l'heureuse composition de leur programme. Les seconds ont à examiner les conditions des différents prix, et à chercher celui où il est le plus avantageux pour eux d'engager ceux de leurs chevaux, qu'ils ont l'intention de faire courir. Au fur et à mesure que l'époque des engagements, des forfaits ou de la publication des poids arrive, le Bulletin officiel le publie, et l'aspect général de la réunion prend un caractère plus défini.

On peut dès lors prévoir déjà la physionomie de la réunion, et établir les bases du programme définitif, de celui qui est publié quelques jours avant la course au Bulletin officiel et dans

Digitized by Google

tous les journaux spéciaux, puis livré au pubic et vendu sur le terrain même. C'est sous cette dernière forme que le programme est généralement connu. La première passe inaperçue de la plus grande partie du public, et n'a de fait d'intérêt réel, que pour les propriétaires de chevaux, les parieurs sérieux et toutes les personnes, qui à un titre quelconque, s'occupent spécialement de courses. Le programme, dans sa seconde transformation au contraire s'adresse à tous les petits parieurs et même aux simples spectateurs. Il consiste en une feuille de papier, le plus souvent une sorte de carton, et doit contenir comme le premier : 1° l'énoncé et toutes les conditions de chacune des courses de la journée; 2° les noms, l'âge, l'origine, le sexe, la robe, le poids de tous les chevaux restant engagés dans la course ou n'ayant pas payé forfait; 3° les noms des propriétaires auxquels ils appartiennent; 4° les noms de tous les chevaux ayant payé forfait. Les sommes différentes que payent chacun de ceux qui ont déclaré forfait, suivant la date ou ce forfait a été déclaré.

Telle est du moins la contexture d'un programme bien fait. Nous avons pris comme specimen, celui des courses de la Société d'encouragement. Tous ne sont ni aussi complets ni aussi détaillés. L'on a grand tort d'y apporter cette négligence, chacun de ces détails ayant pour le public un intérêt immédiat et souvent une importance réelle.

La rédaction d'un programme est d'une extrême importauce pour la réussite d'une réunion de courses; on peut même dire qu'elle en est la base première et principale. Elle demande donc de la part des sociétés chargées de ce soin, une longue méditation et une grande expérience pratique des courses. Le premier point à examiner est la date même de la réunion, afin d'éviter les coïncidences avec d'autres courses, dont l'importance pourrait absorber le plus grand nombre des concurrents disponibles, ou, à importance égale, les diviser et nuire à toutes deux. Les réunions, voisines les unes des autres, feront toujours bien de s'entendre à ce sujet au lieu de chercher à se combattre.

Les comités doivent s'attacher surtout à faire coccorder le caractère du programme avec les ressources matérielles qui

Digitized by Google

sont à leur disposition, c'est-à-dire avec un budget modique; de ne pas avoir la prétention d'attirer une classe de chevaux qui, trouvant ailleurs des prix plus en rapport avec leur qualité, ne se dérangeront pas pour des sommes relativement insignifiantes, tandis qu'en s'adressant à une catégorie de concurrents dont l'emploi est quelque peu embarrassant pour leurs propriétaires, on est à peu près certain de leur concours, en raison de la difficulté qu'ils rencontrent à gagner quelque argent dans d'autres réunions. Les courses pour chevaux n'ayant jamais gagné, les prix à réclamer avec un chiffre de réclamations peu élevé, les handicaps sont de précieuses ressources en semblable position. Quand aux sociétés riches, leur besogne est plus aisée, mais demande encore néanmoins une certaine expérience, pour empêcher qu'une supériorité écrasante ne vienne fermer la route, même à des concurrents de première classe. Les surcharges calculées sont ici une mesure préventive, d'ordinaire suffisante. La rédaction d'un programme demande tous les soins du Comité d'une société de courses, et l'on ne saurait trop à cet égard s'entourer des conseils et de l'expérience des hommes au fait des difficultés que comporte une semblable tâche.

PUBLICATION. Les publications ont une excessive importance, en ce sens qu'elles font prendre date aux programmes, aux engagements, aux forfaits, aux poids qui en sont l'objet. La publication consiste dans la mention, au Bulletin officiel, de la date d'une réunion, des engagements faits pour une course, des noms des chevaux qui ont payé forfait, des poids d'un handicap, etc., etc. Une fois cette publication faite, elle acquiert la consécration légale indispensable, et fait foi en toute circonstance.

PURGATION. La purgation fait partie de la préparation d'un cheval de course. Elle ne se donne aux chevaux employés aux services ordinaires qu'en cas de maladie, mais, pour les chevaux de course, ce n'est pas un médicament, ni même tout à fait une mesure préventive. Elle constitue une des bases élémentaires du régime que le poulain doit suivre pour passer de

Digitized by Google

l'état naturel à la condition indispensable pour la carrière à laquelle il est destiné. L'effet de la purgation est analogue, pour les organes intérieurs, à celui que produit la suée sur l'extérieur de l'animal. Son but est de dégager, et de rendre les voies respiratoires plus libres. Sans cette précaution, dès que l'on soumettrait le poulain à un travail un peu sévère, il se produirait chez lui une sorte de congestion, ses jambes s'engorgeraient, la circulation générale se ferait mal, et il ne tarderait pas à être forcément arrêté dans son travail.

Un cheval a toujours besoin de plusieurs purgations pendant le cours de sa préparation. Le nombre ne saurait en être précisé, et dépend du tempérament de l'animal, de la plus ou moins bonne qualité de ses jambes, qui permet de lui donner le travail nécessaire, ou force de suppléer à son insuffisance sous ce rapport par l'auxiliaire artificiel des médecines. Généralement, cependant, un cheval est purgé au moins deux fois pendant la durée de son entraînement : au début de son travail, puis au moment où on croit opportun de lui donner un repos de quelques jours avant de pousser sa préparation plus avant. Pendant cette période d'oisiveté relative, il prend une seconde médecine pour empêcher que l'inaction ne vienne paralyser les effets du travail momentanément arrêté.

L'abus des médecines est pernicieux, comme tous les abus; quelques entraîneurs s'en servent avec exagération. Elle détermine alors chez l'animal, victime de ce régime, une sorte d'inflammation intestinale. Il devient triste ; son poil se pique, la peau est sèche; il se produit une sorte de nostalgie générale. L'abus des médecines provient du désir de ménager des jambes douteuses; mais, quand on dépasse une juste limite, cette précaution devient pernicieuse.

La médecine se compose d'une sorte de cartouche dont la base principale est l'aloës. Deux hommes sont presque toujours indispensables pour l'administrer. L'un d'eux tient les deux mâchoires aussi écartées que possible; le second maintient d'une main la langue du cheval un peu en dehors de sa bouche, et introduit l'autre, qui tient la médecine, dans la bouche du cheval. Quand la médecine se trouve à l'orifice du gosier, il retire sa main et lâche simultanément la langue, en

Digitized by Google

maintenant la tête du cheval aussi haut que possible, de telle façon qu'il soit contraint d'avaler la cartouche. Cette opération demande beaucoup d'habitude et une certaine habileté. Presque tous les chevaux de course en connaissent les préparatifs, les redoutent, se rendent très-bien compte du résultat, et quelques-uns se défendent avec une excessive énergie. Il faut parfois avoir recours à des moyens violents pour réussir. Deux jours avant de prendre médecine, l'hygiène du cheval doit être changée; on lui supprime l'avoine et on la remplace par des mâches de son. La même précaution est bonne à prendre pendant un jour ou deux, quand la purgation a opérée complétement. Le but de cette modification au régime habituel est de combattre l'inflammation inséparable de la médecine.

PUR-SANG. Légalement parlant, et en dehors de tout principe et de toute discussion, un cheval de pur-sang est celui issu de père et de mère inscrits au Stud-Book (voyez ce mot), et figurant lui-même sur ce registre, où son inscription est faite après vérification des certificats qui la justifie. Cette définition est cependant un peu aride et surtout insuffisante pour faire comprendre ce qu'est en réalité le cheval de pur-sang, relativement sinon à son antagoniste, à celui, du moins, qui lui est constamment opposé, le cheval de demi-sang.

La différence des races entre les animaux de même espèce est un fait trop avéré pour être discuté. Qu'elle tienne à un long choix judicieux des reproducteurs, dont l'influence s'est trouvée augmentée par une hygiène particulière, ou qu'elle provienne de différences organiques, existant entre ces animaux dès l'origine, cette question n'a rien à faire ici et nous entraînerait trop loin. Sans se servir des mêmes mots, cette distinction entre les différentes races de chevaux est aussi ancienne que le monde: il faut donc croire qu'elle doit avoir une raison d'être justifiée. Les Arabes sont les premiers chez qui on trouve des différences radicales, légalement établies entre les différentes races de chevaux. Ils en ont une dont ils font remonter l'origine aux chevaux de Salomon, et qu'ils tiennent en estime toute particulière. Ils lui donnent le nom de Kochlâni, et appellent les autres Kadisch (c'est-à-dire chevaux d'origine

Digitized by Google

inconnue). Les dénominations de pur-sang et de demi-sang ne sont pas autre chose.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'origine constitue ici la plus grande partie de la supériorité de l'une de ces races sur l'autre. Les Arabes, dont l'expérience en pareille matière n'est pas contestable, y attachent une telle importance qu'ils interdisent le croisement des juments de race Kochlâni avec les étalons d'autres races, dans la crainte d'en altérer la pureté, et que l'influence du contact avec un animal d'origine inférieure ne se fasse sentir dans leur descendance future, même en leur donnant postérieurement un étalon aussi noble qu'elle-même. Une certaine opinion, moins dénuée de fondement qu'on ne serait peut-être porté à le croire, prétend en effet qu'une femelle ressent, sinon toujours, au moins longtemps, l'influence du premier mâle dont elle a reçu les approches. En admettant même, pour les gens à qui il répugne de le croire, qu'il n'existe pas des différences de races entre les animaux de même espèce et de même pays (peut-être parce qu'on pourrait appliquer ce raisonnement en dehors même des animaux), il est impossible de ne pas reconnaître que, bien que faits de la même matière, et avec des caractères communs, on constate entre eux, dans leur extérieur et dans leurs qualités, des oppositions frappantes qu'ils transmettent à leurs produits. Une longue suite de générations, dont la filiation, soigneusement observée et préservée du contact de tout individu qui ne présenterait pas un caractère homogène, finit par constituer une réunion d'animaux, différant essentiellement de ceux de même espèce, pour lesquels on n'a pas eu les mêmes soins. Ne voulût-on pas admettre d'autre point de départ, il suffirait pour démontrer que le mot pur-sang n'est pas une vaine appellation, et représente une idée confirmée par les faits et consacrée par l'expérience.

Nous ne pousserons pas plus avant ces recherches, le caractère de ce livre ne comportant pas une discussion de cette nature. Ces réflexions suffiront pour démontrer qu'il existe réellement une race de pur-sang, qu'elle est incontestablement supérieure à toutes, puisqu'aucun autre ne peut accomplir ce que l'on lui voit faire tous les jours.

Digitized by Google

Cette vérité, qui n'a pu encore parvenir à se faire jour en France, est reconnue depuis longtemps en Angleterre. C'est en grande partie à sa propagation, que ce pays doit son incontestable supériorité dans la production chevaline, comme, au reste, dans celle des animaux de toute espèce.

C'est à l'infusion du sang arabe pur que l'Angleterre doit la création, le développement et l'immense supériorité de sa race de pur-sang, suprématie incontestée et incontestable jusqu'au jour où, adoptant le même principe, empruntant à nos voisins, non-seulement leurs étalons et leurs poulinières, mais encore l'organisation de leurs courses, profitant des efforts qu'ils avaient fait depuis un siècle, nous sommes arrivés au même résultat. Suivant quelques-uns, la race de pur-sang anglaise ne serait autre chose que la race arabe pure transplantée en Angleterre, modifiée par l'influence climatérique et un régime particulier. D'autres, au contraire, s'obstinent, dans l'intérêt des doctrines qui sont les leurs, à y voir un croisement de l'étalon oriental avec la jument indigène anglaise. La première de ces deux opinions est la plus vraisemblable et la plus logique. On retrouve aujourd'hui, d'une manière certaine, les traces indubitables de l'importation en Angleterre d'étalons et de juments arabes dès le règne de Jacques Ier. Il est donc plus que probable que c'est à ce noyau précieux, dépositaire de cet inaliénable dépôt, le *sang noble*, qu'il faut faire remonter l'origine de la race pure anglaise. Cette théorie déplaît en France à plus d'un titre, mais ce n'est pas une raison, au contraire, pour qu'elle ne soit pas rationnelle. Les faits semblent d'autant plus la confirmer, que, quand par hasard un cheval de pur-sang se trouve de bonne heure soustrait à l'influence de l'entraînement qui modifie essentiellement sa forme extérieure et sa constitution, il retourne au type arabe avec une incroyable rapidité.

Des juments indigènes ont pu intervenir dans la création de la race de pur-sang anglaise; cela prouverait uniquement que quelques familles de pur-sang sont entachées d'une mésalliance lointaine dont les traces peuvent être ineffaçables; mais on ne saurait en conclure que toutes se trouvent dans cette position, et même qu'un grand nombre n'ont pu échapper à

Digitized by Google

cette mésalliance. Il ne serait peut-être pas besoin de chercher autre part les causes de l'incontestable supériorité de quelques familles de la race de pur-sang, et de l'infériorité relative de plusieurs autres. Ce n'est ici ni le lieu ni la place de donner plus de développement à cette opinion, nous nous bornons seulement à constater les faits, assez incertains, du reste, qui ont précédé l'avénement légal de la race de pur-sang anglaise en Europe.

La date certaine de cette époque ne remonte pas plus haut que 1791, c'est-à-dire le jour où l'on sentit la nécessité de dresser les premières listes de chevaux de pur-sang, afin que l'inscription sur ce livre devint une constatation légale de leur origine et un moyen de les préserver du contact des espèces secondaires. Ces premiers essais furent quelque peu informes ; ce n'est qu'en 1808 que ces listes prirent un caractère authentique, et qu'il parut un volume du Stud-Book à peu près complet. Avant cette époque, tout est doute, incertitude, et sujet à controverse. En 1827, enfin, on publia une liste définitive des étalons et des juments de pur-sang, dont doivent nécessairement descendre aujourd'hui tous les chevaux qui ont droit à cette qualification. Ces documents peuvent servir d'argument à l'opinion que nous émettions plus haut sur la pureté originaire de la race de pur-sang anglaise. En consultant ces tables généalogiques, on est frappé de retrouver toujours dans le pedigrée de tous nos bons chevaux l'intervention, par l'une ou l'autre ligne, de Godolphin Arabian et d'Eclipse, c'est-à-dire le sang oriental dans toute sa pureté. Il en sera de même dans l'avenir ; il n'existera peut-être pas un seul bon cheval en France qui n'ait, à un degré quelconque, dans les veines, une infusion du sang de Gladiator, Royal-Oak ou Monarque.

Une confusion et des doutes plus grands encore existent sur la date précise de l'importation en France de chevaux de pur-sang et de leur intervention dans la production indigène. On retrouve bien en 1776 un cheval de pur-sang gris, né en 1772 et appartenant à Mgr le comte d'Artois, depuis le roi Charles X. Teucer, né en 1769, appartenant à M. le marquis de Conflans; puis, en 1770, Comus Bai; en 1771, Bombary; en 1772, Glow-worm et plusieurs autres. Si on remonte à l'origine de ces

Digitized by Google

chevaux, on trouve qu'ils descendent tous d'un étalon arabe que nous avons possédé en France, dédaigné et laissé partir en Angleterre, où il semble avoir pris à tâche de nous montrer toute la valeur de ce que nous n'avons pas su utiliser : tels sont Arabian-Godolphin et Toulouse-Barb.

Ce n'est qu'en 1833, à la fondation de la Société d'Encouragement, sous la dénomination de Jockey-Club, que le principe d'un cheval de pur-sang et de son intervention dans l'amélioration chevaline en général, fut émis, et adopté par la nouvelle Société. Il devint une doctrine, combattue en France encore aujourd'hui par des résistances opiniâtres et envenimées, uniquement parce qu'elle est la seule vraie, et surtout dispense d'administration, de discussions, et froisse de nombreux intérêts dont l'erreur et la durée du déplorable état de nos espèces chevalines peuvent seules sauvegarder l'existence.

Le nouveau principe, sous la direction de la Société d'encouragement, au lieu de parcourir de nouveau pas à pas la route faite par l'Angleterre depuis un siècle, c'est-à dire de recourir à la source même de la race pure, le cheval arabe, prit sagement comme point de départ, le résultat tout acquis, ce même cheval, acclimaté, modifié et façonné pour nos besoins. On évitait ainsi de longs tâtonnements et l'on gagnait près d'un siècle. La similitude du climat des deux pays évitait le travail toujours pénible d'un changement radical de régime. On s'adressa donc à l'Angleterre, où l'on alla chercher des étalons et des juments de race pure, comme ils les avaient eux-mêmes jadis empruntés à l'Arabie. Les premiers, ceux qui ont eu une plus grande influence sur la formation et le développement de la race pure française, sont : Royal-Oak, Young-Emilius, Ibrahim, Catland, Gladiator, Sting et The Prime-Warden.

Peu à peu un succès inespéré couronna l'œuvre de la Société d'Encouragement. Sous l'influence des courses, la race de pur-sang prit une extension dont l'apogée se trouve résumée dans les noms de Monarque, Fille-de-l'Air, Gladiateur, Vermout, etc. Il ne s'agit plus aujourd'hui que de conserver ce que la Société a péniblement créé, au prix de tant de longs sacrifices. La France possède une race de pur-sang indigène, l'égale

Digitized by Google

même de celle de nos maîtres les Anglais, pouvant se suffire à elle-même sans le secours d'éléments étrangers, et se maintenir au niveau de sa qualité acquise. La tâche est donc facile désormais; elle est toute de conservation et s'accomplira d'elle-même, si la passion, la mauvaise foi et l'esprit de parti ne parviennent à renverser un édifice qu'ils n'ont pu empêcher de s'élever et de se maintenir à un aussi haut degré de prospérité.

Q

QUALIFIER. On entend par qualification, l'ensemble des conditions dans lesquelles un cheval doit se trouver pour avoir le droit de courir dans telle ou telle course. L'absence de l'une de ces conditions quelle qu'elle soit emporte la disqualification du cheval, c'est-à-dire qu'il ne peut prendre part à la course dont il s'agit, quant bien même il y eût été engagé par erreur. Son engagement se trouve dès lors nul de plein droit. Quant un cheval au contraire réunit toutes les conditions indiquées au programme d'une course, on dit qu'il est qualifié pour cette course. Ainsi pour prendre seulement un exemple nous citerons l'énoncé de l'une des courses de la réunion d'été à Paris, le prix de la Porte-Maillot, 3,000 fr. pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas au moment de la course gagné un prix de 12,000 fr. Un cheval pour avoir le droit de courir dans ce prix doit avoir au moins trois ans. Par conséquent les chevaux de deux ans ne sont pas qualifiés pour le prix de la Porte-Maillot. Ils doivent en outre ne pas avoir gagné un prix de 12,000 fr. jusqu'au moment de la course. Ainsi celui qui se trouverait avoir gagné une course de cette valeur entre l'époque des engagements et celle de la course même, ne serait plus qualifié au moment de la course et ne pourrait y prendre part.

Il y a d'après une mesure du Comité de la Société d'Encou-

Digitized by Google

ragement deux conditions essentielles de qualifications applicables à tous les chevaux pour toutes les courses de la Société. 1° Tout cheval ayant couru en France dans une course publique en portant un poids inférieur à 40 kilog. est disqualifié, ou plutôt n'est plus qualifié pour aucune des courses de la société. 2° Tout cheval ayant couru en France dans une course publique à l'âge de deux ans, avant le premier août, est passible de l'application de la même peine.

QUALITÉ. Ce mot a deux sens distincts et s'emploie relativement surtout aux chevaux de course, pour désigner l'ensemble du mérite de l'animal, en dehors de ses qualités individuelles et en vue seulement de la course. On dit : tel cheval a, ou n'a pas de qualité, pour exprimer qu'il est ou n'est pas apte à gagner une course ou, tout au moins, certaines courses. Une fois le sens figuré du mot *qualité* admis, il s'applique de beaucoup de manières et dans différentes occasions. Ainsi, on dit en parlant d'un cheval engagé dans un handicap, et ayant eu un poids favorable : il est très bien partagé, mais néanmoins il n'a pas assez de qualité. La signification du mot qualité est, ici, uniquement relative à la course dont il s'agit. On pourra dire, le lendemain, du même cheval engagé dans une autre course avec des concurrents différents : sa qualité est plus que suffisante pour gagner. Du sens donné ici au mot qualité, dérivent les locutions de haute qualité, grande qualité, qualité médiocre et même mauvaise qualité, très-usitées dans le langage des courses. Elles sont toujours relatives et n'impliquent nullement que le cheval auquel on les applique soit individuellement dépourvu de *qualités* dans le sens que l'on attribue communément à ce mot.

En dehors de la course, le mot qualité reprend son sens vrai et s'applique isolément à chacune des spécialités que l'on recherche chez un cheval, suivant le service auquel on le destine. On dit d'un cheval en ce cas: il n'a pas les qualités d'un cheval de selle, ou celles d'un cheval de chasse, de harnais, etc., etc.

Digitized by Google

R

RACES, On se sert génériquement du mot *Race* pour distinguer entre elles les diverses variétés de l'espèce chevaline. Il est toutefois bon de fixer plus spécialement la signification d'un mot, dont l'usage est le plus souvent employé à tort et à travers, sans application bien définie. On donne en général le nom de races aux chevaux, quels qu'ils soient, élevés dans le même pays, ou bien encore à l'ensemble homogène des individus d'une même famille, ne s'alliant jamais avec aucune autre. C'est une dénomination absolument fausse; le mot espèce pourrait tout au plus être employé ici, et encore ne rendrait-il pas bien exactement l'idée qu'il exprime. C'est donc à tort que l'on dit, en parlant des produits de telle ou telle contrée : *la race du pays*. Ce sont des animaux, auxquels une même hygiène, une influence climatérique commune, peuvent donner certains caractères d'uniformité. Mais cette similitude ne saurait jamais constituer une *race*.

Le mot race implique, pour être appliqué avec la signification qu'il comporte, l'idée d'une origine et d'une ascendance particulière, et surtout incontestable. On disait autrefois que le roi pouvait faire un duc ou un marquis; mais qu'à Dieu seul appartenait le privilége de faire un gentilhomme, c'est-à-dire que celui-là seul pouvait être considéré comme gentilhomme, qui se trouvait en état de prouver qu'il était issu d'un gentilhomme et d'une gentille femme, c'est-à-dire d'extraction noble, ou si l'on aime mieux, d'une origne définie, prouvée et irrécusablement constatée pendant une longue suite de générations. Cette hérédité résultant de la transmission de certaines qualités et d'un caractère homogène, provenant d'une origine commune, peut seule constituer une race dans la véritable acception du mot. Les autres animaux du même genre ne sont jamais que des dérivés, s'en éloignant ou s'en rapprochant

Digitized by Google

plus où moins, suivant les hasards de leur naissance ou les caprices de la nature; jamais on ne saurait les considérer ni eux ni leurs descendants comme une race proprement dite. Ce sont des variétés de telle ou telle race, mais le type originel lui-même, *la race*, est un et indivisible.

Employé dans ce sens, le mot race, relativement aux chevaux, ne peut s'appliquer qu'à un seul type, le cheval Arabe ou le cheval de pur-sang Européen, c'est-à-dire le même animal, transplanté et modifié par un climat différent et une hygiène particulière. Seul, le cheval de pur-sang Arabe ou Anglais peut prétendre au titre d'animal de *race*. Tous les autres ne sont que des variétés, des dérivés ou des métis.

Ayant établi ainsi, à notre sens du moins, la signification du mot race, il importe de constater qu'il est employé dans le langage usuel, dans des sens multiples, plus erronnés les uns que les autres. Généralement, on l'applique pour désigner les chevaux provenant de tel ou tel pays, et c'est la signification la moins illogique qui puisse lui être donnée. Il n'est pas rare d'entendre un éleveur dire *ma race*, en parlant des produits d'une jument quelconque et de n'importe quel étalon.

Considéré dans l'acception qui lui est le plus universellement donnée, ce que l'on est convenu d'appeler les différentes races de chevaux, sont : les races Orientales, Anglaises, Allemandes, Russes. Quant aux races Françaises, à l'exception de celle de pur-sang résultant de l'institution des courses, il n'en existe à vrai dire pas. Depuis la première Révolution, la production chevaline rayonne dans les sens les plus différents et les plus disparates. C'est une réunion d'animaux, n'ayant, entre eux, aucun caractère d'homogénéité; les uns sont bons, d'autres mauvais sans qu'il y ait aucune raison bien appréciable de ces différences. Il n'y a donc plus de races proprement dites en France, si tant est qu'il en ait jamais existé, ce qui n'est nullement démontré. Ces différents dérivés se subdivisent en une multitude de variétés, dont l'examen comporterait seul un volume, et n'entre, d'ailleurs, pas dans le cadre de ce livre.

RAMINGUE. Ce mot s'emploie pour désigner un cheval, qui sans être précisément rétif, témoigne cependant, par des signes

Digitized by Google

manifestes, sa mauvaise humeur et sa mauvaise volonté. C'est beaucoup plutôt une attitude générale qu'un mouvement parfaitement défini. Le cheval couche les oreilles, ne se livre pas. La locution assez expressive de *marche à regret*, employée fréquemment par les marchands de chevaux, exprime parfaitement ce que l'on entend par un cheval ramingue.

RATELIER. Dans une écurie disposée suivant les règles d'une hygiène bien entendue, il faut porter son attention sur tous les détails. Ainsi les rateliers, destinés à recevoir les fourrages et à les retenir, pour que les chevaux puissent manger commodément, doivent être placés à une hauteur convenable, munis de barreaux tournants suffisamment rapprochés et inclinés, et, enfin, placés de telle sorte que les poussières, corps étrangers qui s'échappent des fourrages ne viennent pas tomber dans la crèche, l'auge ou la mangeoire.

On a, presque partout, substitué le ratelier à tiges de métal aux barreaux de bois qu'on employait autrefois. L'emploi du fer, de la fonte, a permis de donner aux rateliers des formes spéciales, variant suivant les idées de chaque propriétaire et suivant certaines théories plus ou moins rationnelles.

REGEVOIR (Se). On dit qu'un cheval se reçoit bien, ou mal, quand, après avoir sauté, il arrive de l'autre côté de l'obstacle d'aplomb sur ses jambes, ou éprouve en touchant terre plus ou moins de difficulté à retrouver son équilibre : dans le premier cas il se reçoit bien, dans le second mal.

RÉCLAMATION D'UN CHEVAL. Lorsque les conditions d'une course portent que le gagnant sera à vendre, pour un prix déterminé, toute personne, ayant l'intention de l'acheter, peut dans le quart d'heure qui suit la course, remettre aux Commissaires, au juge, ou à la personne chargée du pesage, une lettre cachetée contenant l'offre d'un prix qui ne peut être inférieur à celui fixé par les conditions de la course. Le quart d'heure expiré, les lettres sont ouvertes, et le gagnant appartient à la personne qui a fait l'offre la plus élevée. Le propriétaire n'a droit qu'à la somme pour laquelle il avait mis son cheval à vendre, et l'excédant, s'il y en a, revient au fonds de course. Cet excédant doit être payé de

Digitized by Google

suite aux Commissaires, faute de quoi la vente est nulle, et le cheval appartient à la personne qui a fait l'offre immédiatement inférieure.

Tout cheval vendu ou réclamé de cette manière au plus offrant, n'est livré qu'après avoir été payé; il doit l'être le jour même de la course. Faute de quoi la personne qui l'a acheté ne peut plus exiger qu'il soit livré, tandis qu'elle reste obligée à le prendre et à le payer, si le propriétaire l'exige.

Si le propriétaire d'un cheval vendu, ou réclamé, refuse de le livrer après qu'il a été payé, aucun cheval lui appartenant, ou engagé sous son nom, ne pourra courir tant que le cheval n'aura pas été livré. L'opposition doit être faite en ce cas conformément aux termes du réglement article 62: Tout cheval vendu ou réclamé au plus offrant, est considéré, sauf conditions contraires, comme vendu sans ses engagements.

RÉCLAMER, est user du droit qu'a tout propriétaire d'un cheval engagé dans une course, d'élever une protestation soit avant, soit après la course, contre l'un de ses concurrents qui ne se trouverait pas dans les conditions requises par le programme, ou se serait mis dans le cas de légitimer une réclamation en ne se conformant pas aux termes du réglement pendant le cours même de la course.

Le droit de réclamer contre un cheval, dans une course, appartient, exclusivement, aux propriétaires des autres chevaux ou à leurs entraîneurs, jockeys et autres représentants. Les causes de cette restriction ou plutôt de cette spécification sont aisées à saisir; elle était cependant importante à établir. Les propriétaires des chevaux, prenant part à une course, sont légalement les seules personnes intéressées à cette course, par conséquent ils ont seuls qualité pour, dans le cas ou ils croiraient leurs intérêts lésés, demander aux autorités compétentes la réparation du dommage qu'ils pensent avoir éprouvé. Ce point devait être clairement défini, parce qu'il se trouve, aujourd'hui surtout, un nombre considérable de personnes autres que les propriétaires, intéressées de fait dans une course, à des degrés différents: ce sont les parieurs. Mais cet intérêt qu'il leur a convenu de prendre, en plaçant leur argent sur un cheval qui ne leur

Digitized by Google

appartient pas, et sur lequel ils n'ont aucun droit, ne saurait les autoriser à s'immiscer, en quoi que ce soit, dans les détails de la course ou dans la manière, plus ou moins judicieuse, dont un propriétaire use de son cheval. Leur droit se borne ici à prendre l'argent de leur antagoniste si le cheval gagne, à payer si, au contraire, il est battu. Il n'ont aucune réclamation à élever sur le plus ou moins de régularité de la course. Le rôle passif est une conséquence de leur position. On comprend aisément que si la faculté de réclamation était donné à une personne, parce qu'elle aurait mis de l'argent sur un cheval, cette latitude serait, d'abord, attentatoire aux droits du propriétaire et donnerait lieu, ensuite, à une confusion et à des désordres qui rendraient les courses absolument impossibles. Malheureusement, les parieurs ne se renferment pas toujours dans cette neutralité qui devrait être leur rôle, et que le simple bon sens indique. Sous l'influence de la surexcitation causée par des espérances déçues, quand un cheval, qui leur inspirait une excessive confiance avant la course, ne répond pas à leur confiance, ils sont toujours portés à accuser la mauvaise foi du propriétaire, ou celle d'un concurrent. Parfois, même, la décision du juge est contestée, on l'accuse d'avoir mal vu l'arrivée ou de s'être, intentionnellement, trompé. Il résulte parfois de ces conflits, sur certains hippodromes, des désordres graves et des tumultes regrettables.

Les Commissaires, le juge et la personne chargée du pesage ont, seuls, qualité pour recevoir les réclamations. Il est effectivement impossible qu'une personne autre que les autorités d'un hippodrome, puisse accepter une réclamation résultant de faits qui doivent nécessairement tomber sous leur juridiction.

Les Commissaires peuvent toujours agir d'office, c'est-à-dire que, dans le cas où il se produirait dans la course un fait irrégulier, quel qu'il soit, préjudiciable à l'un des concurrents, quand bien même la partie lésée accepterait ce fait et jugerait à propos de ne faire aucune réclamation, les Commissaires peuvent prendre l'initiative et provoquer une enquête, absolument comme si la réclamation du propriétaire avait été formulée. Une irrégularité quelconque, commise pendant la course par l'un des concurrents, n'a pas seulement pour inconvénient

Digitized by Google

de blesser les intérêts de ses adversaires, elle est, en quelque sorte, d'ordre public. Il importe donc à la moralité des courses, à l'intérêt général, que, quand il se produit un fait de cette nature, les Commissaires aient toute autorité pour le réprimer, quand bien même les parties lésées, par indifférence ou toute autre cause, s'abstiendraient de se plaindre.

Les délais dans lesquels les réclamations doivent être faites, à peine de nullité, sont les suivants : Pour les réclamations contre la mesure des distances, la qualification des jockeys, le défaut de paiement d'entrées ou de forfaits, *avant la course*. Ces différentes causes de réclamations existent, effectivement, avant la course. Tout propriétaire doit donc les connaître, ou est considéré comme s'en étant rendu compte. S'il ne l'a pas fait, c'est uniquement sa faute, il ne peut en accuser personne. Dans tous les programmes, le mot *environ* placé après l'énoncé de la distance de chaque course, a précisément pour but de remédier à toute réclamation de cette nature. Il est effectivement assez élastique, car on peut toujours prétendre que la distance légale a été parcourue *environ*. Cette interprétation a cependant une limite, en ce sens qu'elle peut être admise pour le cas où les chevaux seraient partis au delà de la distance prescrite, mais jamais en deçà. Ils peuvent donc être exposés à faire, suivant les besoins d'un départ difficultueux, un peu plus, mais jamais moins, que la distance légale. Celle-ci doit toujours être intégralement parcourue. C'est donc dans ce dernier cas seulement, qu'une réclamation de cette nature pourrait intervenir.

Quant à la qualification des jockeys, tout le monde doit savoir quand un jockey est mis en interdit, puisque cette condamnation reçoit toujours une publicité suffisante. Un propriétaire n'aurait donc pas le droit de se plaindre si, ayant engagé un jockey disqualifié, on venait l'empêcher de monter, au moment même où il se présente à la balance. Mais si on laisse passer ce moment, la réclamation deviendrait inique dans le cas où le cheval gagnerait; et le propriétaire, ayant laissé de bonne foi monter un jockey dans cette situation, pourrait être victime d'un piége. Il serait, en effet, très-aisé à quelqu'un au fait de cette particularité de parier n'importe

Digitized by Google

quelle somme contre le cheval, de laisser le jockey se peser et partir, puis, quand il aurait gagné, de formuler une réclamation sur un fait qu'il connaissait à l'avance. Il aurait dans ce cas parié à coup sûr, et sans que ses adversaires aient une chance de gagner. Si le cheval avait été battu, il gagnait honnêtement; dans le cas contraire, il le faisait disqualifier à l'aide de sa réclamation, ce qui, au point de vue des paris, revient absolument au même. Tel est le principe sur lequel se fonde le Règlement, en établissant la clause que toute réclamation sur un fait qui peut être connu avant la course, doit aussi être faite avant la course, sous peine de ne pas être acceptée. Ainsi une personne connaissant ce fait, qui peut être ignoré des autres, se trouve dans l'impossibilité d'en profiter pour parier à coup sûr. Il existe une exception à cette règle en Angleterre : un cheval dont le propriétaire est inscrit au Forfeit-List, ou qui y figure lui-même, eût-il, depuis, changé de maître, est incapable de gagner. S'il arrive premier, il est disqualifié, alors même que personne n'aurait réclamé.

Toute réclamation contre les manœuvres illicites des jockeys, les erreurs de parcours, ou toute autre irrégularité ayant eu lieu pendant la course, doivent être déposées entre les mains des Commissaires, *un quart d'heure après la fin du pesage*. Un quart d'heure est, effectivement, un délai suffisant pour que tous les intéressés aient le temps de se rendre compte des faits et de prendre une résolution. Il serait illusoire de prolonger, au delà, le délai du droit de réclamation.

Pour les réclamations contre la qualification des chevaux ou propriétaires, les erreurs dans les engagements, et en général toutes les réclamations autres que celles dont nous venons de parler, on accorde un délai de dix jours francs après celui de la course. Il peut, en ce cas, exister quelques difficultés à faire les preuves d'une irrégularité de cette nature dont cependant on serait certain. Dans cette situation on hésiterait à formuler une réclamation qu'il serait impossible de prouver. Un délai de dix jours doit être suffisant pour prendre tous les renseignements possibles.

Quant aux réclamations contre une fraude ayant eu pour résultat l'engagement ou le départ d'un cheval sous une fausse

Digitized by Google

désignation, et tombant sous le coup du règlement, elle est admissible *six mois après la course*. Quand on commet une fraude de cette nature, on s'entoure nécessairement des précautions les plus minutieuses pour la dissimuler, elle est donc très-difficlle à découvrir et surtout à prouver. Il fallait par conséquent laisser aux parties intéressées le temps nécessaire, pour faire les recherches indispensables.

Les précautions à cet égard sont, même, plus grandes encore en Angleterre. Toutes les réclamations, autres que celles spécifiées dans le Règlement, doivent être faites avant la fin du meeting, c'est-à-dire de la réunion de course où le fait s'est produit, sauf celles qui porteraient sur la substitution d'un cheval à un autre, et pour laquelle il est accordé le délai d'une année entière.

Lorsqu'une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la validité de cette qualification doit être prouvée par le propriétaire du cheval. Les Commissaires fixent l'époque à laquelle la preuve devra être faite, et si le cheval arrive premier, l'argent est retenu. Si à l'époque fixée, la qualification n'est pas établie, le prix est remis au propriétaire du second cheval. Dans le cas où la réclamation contre la qualification d'un cheval est faite après la course, les preuves doivent être fournies par la personne qui réclame. Les Commissaires peuvent exiger du propriétaire du cheval tous les éclaircissements qu'il est en son pouvoir de donner.

RÈGLEMENT. Les règlements forment l'ensemble de la législation qui régit les courses, et d'après laquelle doivent être résolues toutes les difficultés qui peuvent se produire à la suite des courses. Il y eut primitivement, à l'origine des courses, deux règlements distincts, et même presque opposés dans certaines parties. Cette profusion de mesures législatives provenait du désaccord qui existait à cette époque et n'a, du reste, jamais cessé d'exister entre la Société d'encouragement et l'Administration des Haras. Celle-ci était entrée à regret dans le mouvement des courses, dont l'initiative ne lui appartenait pas et provenait uniquement de l'impulsion nouvelle donnée par la Société. Elle voulait éviter surtout de paraître

Digitized by Google

se traîner à la remorque de la Société, qui avait adopté entièrement la tradition anglaise, sauf quelques mesures indispensables pour l'application d'un nouvel ordre de choses, dans un pays qui y était absolument étranger à cette époque.

L'Administration crut devoir, pendant de longues années, prendre exactement le contre-pied des errements de la Société d'encouragement, imposer, dans les prix qu'elle donnait, des conditions autres. Sous ce rapport, le règlement de l'Administration avait été l'objet d'une étude particulière toute spéciale.

Il est aisé de comprendre la confusion résultant d'un semblable conflit. Les choses se passaient encore avec une certaine régularité à Paris et à Chantilly. La part des deux antagonistes était assez déterminée pour que chacun pût rester sur son terrain, sans empiéter sur celui du voisin. Les courses du printemps étaient placées sous le patronage et la direction uniques de la Société d'encouragement, celles d'automne sous l'empire des idées administratives. Les deux règlements étaient donc appliqués tour à tour. C'était un embarras et un ennui pour les propriétaires, mais enfin on était arrivé à s'y reconnaître à peu près. Il n'en était pas de même en province : les prix courus sur les hippodromes des diverses Sociétés, ayant souvent une provenance différente, chacun d'eux se trouvait soumis à une législation particulière. Il fallait mentionner, sur chaque programme, lequel des règlements était adopté soit pour l'ensemble de la réunion, soit isolément pour quelques-uns des prix. C'était un chaos de doutes, d'hésitations continuelles avant le pesage, de réclamations sans fin après la course. Mais l'Administration avait son Règlement à elle, différent de celui de la Société; elle ne cherchait pas autre chose.

Cependant, au fur et à mesure que le développement des courses s'affirmait, il s'élevait contre cette anomalie des plaintes et des réclamations telles, que la prolongation du conflit ne pouvait durer. Le règlement de l'Administration fourmillait de mesures restrictives, de conditions bizarres, source continuelle de difficultés et de réclamations. En 1852, lorsque la direction des courses fut enfin exclusivement abandonnée à la direction de la Société d'encouragement, une des premières mesures fut de procéder à la rédaction d'une légis-

Digitized by Google

lation unique. Cette jurisprudence adoptée dans les séances du comité des Courses des 11, 14, 18, 22 et 23 février 1867 et modifiée dans les séances des 14 et 21 mai 1869, a été promulguée sous le nom de Code des courses. Il est applicable dans toutes les courses pour lesquelles il aurait été adopté, c'est-à-dire que le Comité de la Société d'encouragement, après avoir rédigé le document le plus complet possible sur la matière, ne prétend pas l'imposer aux sociétés particulières de province. Néanmoins, et malgré cette restriction, le Code des courses peut être considéré comme la législation spéciale des courses en France; il est en vigueur sur tous les hippodromes ayant un caractère sérieux. Les quelques sociétés qui y ont apporté certaines dérogations, ne sont même pas en nombre suffisant pour constituer une exception qui vaille la peine d'être mentionnée. Nous le reproduisons *in extenso* au mot CODE.

Le Code des courses est distinct et ne doit pas être confondu avec le Règlement de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, que nous donnons ci-après, également *in extenso*. Ils émanent bien tous les deux de la même source, mais le dernier s'applique uniquement aux *courses* de la Société.

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

DU COMITÉ DES COURSES [1].

Art. 1. Le Comité est composé de quinze membres fondateurs et de quinze membres adjoints; il ne peut délibérer qu'autant que cinq membres au moins sont présents.

Art. 2. En cas de mort ou de démission d'un des membres fondateurs, il est remplacé par un membre du Cercle. L'élection est faite par les membres fondateurs, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 3. Les fonctions des membres adjoints sont annuelles; ils sont nommés, au commencement de chaque année, par les membres fondateurs, au scrutin secret et à la majorité relative des

1. Pour sa composition actuelle, voy. au mot : COMITÉ DES COURSES.

Digitized by Google

suffrages. Leurs fonctions sont les mêmes que celles des membres fondateurs.

Art. 4. Le président et les vice-présidents du Cercle sont de droit président et vice-présidents du Comité des courses lorsqu'ils en font partie; autrement, le Comité est présidé par le plus ancien des membres présents.

Art. 5. Le Comité représente la Société. Il vote le budget de chaque exercice en recettes et en dépenses, et règle l'emploi des fonds en excédant s'il y en a. Aucune dépense ne peut être faite, et aucune valeur appartenant à la Société ne peut être aliénée sans son autorisation.

Il vote le programme des courses de la Société et les conditions de tous les prix donnés par elle.

Tout ce qui concerne les finances de la Société, l'administration de ses propriétés et concessions, et l'organisation des courses, est réglé par les décisions du Comité.

Art. 6. Le Comité fait le Code des courses et prend les décisions qui peuvent devenir nécessaires pour l'interpréter, le compléter ou le modifier.

Toute disposition impliquant un changement ou une addition au Code des courses ou au règlement particulier de la Société, n'est définitivement votée qu'après deux délibérations du Comité, prises à huit jours au moins d'intervalle.

En cas d'urgence, une seule délibération suffit, pourvu qu'elle soit prise à la majorité des deux tiers des voix, quinze membres au moins étant présents.

Aucune modification au Code des courses ou au règlement de la Société ne peut avoir d'effet qu'à dater du jour de sa publication au *Bulletin Officiel*.

Art. 7. Le Comité décide les questions dont le jugement lui est déféré par les commissaires des courses de toutes les localités où le Code des courses est en vigueur.

Dans le cas où le Comité a à délibérer sur l'exclusion absolue ou temporaire d'un propriétaire, d'un jockey, ou d'un cheval, cette exclusion ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix, et quinze membres au moins étant présents.

Art. 8. Le Président convoque le Comité toutes les fois qu'il

Digitized by Google

le juge nécessaire, ou que deux membres lui en font la demande ; la convocation doit être faite trois jours à l'avance.

Dans les cas d'urgence dont le Président est juge, il peut ordonner la convocation sans être astreint à aucun délai. En cas d'absence du Président, les Commissaires peuvent faire la convocation.

DES COMMISSAIRES DES COURSES.

Art. 9. Au commencement de chaque année, aussitôt après la reddition des comptes de l'année précédente et le renouvellement des membres adjoints, le Comité nomme parmi les membres qui le composent trois Commissaires des courses. Cette nomination se fait au scrutin secret et à la simple majorité.

Art. 10. Les Commissaires des courses préparent le travail du Comité, et exécutent ses décisions. Ils présentent le budget chaque année et le programme des courses, étudient toutes les questions soumises au Comité et en donnent leur avis.

Ils administrent les propriétés et concessions de la Société, nomment et révoquent les gardes et employés, ordonnancent les dépenses votées par le Comité, surveillent la réception des recettes, et présentent chaque année au Comité le compte détaillé de leur gestion.

Ils dirigent et contrôlent le travail du secrétaire, le service financier, la correspondance, l'organisation des courses et la publication du *Bulletin Officiel* et du *Calendrier des courses*.

Art. 11. Les Commissaires décident les contestations qui leur sont soumises, lors même qu'elles n'ont pas eu lieu dans les courses de la Société, mais ils ne le font qu'autant que la question a rapport aux courses des chevaux, et que les parties s'engagent à se soumettre à leurs décisions.

Le Règlement de la Société doit seul servir de base aux jugements des Commissaires, quand même un autre Règlement serait adopté dans le lieu où la contestation s'est élevée.

DISPOSITIONS SPÉCIALES POUR LES COURSES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 12. Tous les prix donnés sur les fonds de la Société sont exclusivement réservés aux *chevaux français de pur sang*.

Digitized by Google

Art. 13. Lorsque certains prix provenant de donations spéciales sont ouverts aux chevaux anglais, et que les engagements sont reçus à Londres aussi bien qu'à Paris, il est dérogé, pour ces prix seulement, à l'article 26 du Code des courses, et les Commissaires sont autorisés à n'exiger, au moment de l'engagement, ni le payement du forfait, ni la souscription d'un billet.

Art. 14. Lorsque l'époque fixée pour la clôture d'engagement à faire au secrétariat de la Société, tombe un jour de courses à Paris ou à Chantilly, ces engagements seront valablement reçus sur le terrain de courses, bien que cette faculté ne soit pas mentionnée dans le programme.

Art. 15. Tout propriétaire, engageant un cheval pour la première fois, doit déclarer ses couleurs, qui ne peuvent plus être changées sans un nouvel avis. Les jockeys qui se présenteraient avec des couleurs différentes paieraient une amende de *vingt francs*.

Art. 16. Aucun propriétaire ne peut donner à ses jockeys les couleurs adoptées antérieurement par un autre propriétaire, à moins que ce dernier n'ait cessé de faire courir en France depuis plus de cinq ans; toute infraction à cette règle donnera lieu à une amende de *cent francs*.

Art. 17. Lorsque plusieurs chevaux appartenant au même propriétaire ou à la même association de propriétaires, courent dans la même course, ils doivent être inscrits sur le programme sous le même nom et porter les mêmes couleurs.

Toute infraction à cette règle donnera lieu à une amende n'excédant pas *deux cents francs*.

Les propriétaires sont invités à distinguer leurs jockeys par des écharpes de couleurs différentes.

Art 18. Dans les dix minutes qui suivent le signal indiquant le commencement du pesage pour chaque course, les propriétaires ou leurs réprésentants doivent déclarer à la personne chargée du pesage, les noms des chevaux qu'ils vont faire courir. Les numéros de ces chevaux sont affichés, et un second signal indique l'expiration du délai de dix minutes. Si un cheval part, bien que n'ayant pas été déclaré dans ce délai, ou est retiré après avoir été affiché, les Commissaires

Digitized by Google

ont le droit d'en demander l'explication au propriétaire ou à son représentant, et si l'explication n'est pas satisfaisante, ils peuvent le mettre à une amende n'excédant pas *cinq cents francs*.

Art. 19. Si l'on fait inscrire pour les courses de la Société ou pour une de celles dont les engagements se font au secrétariat, un cheval portant le même nom qu'un autre cheval ayant été engagé dans les mêmes courses depuis moins de dix ans, ce nom sera suivi au *Bulletin officiel* et au programme, d'un numéro 1, 2, 3, etc., suivant le nombre de fois que le cas se sera présenté.

Art. 20. Les chevaux ayant couru des prix à vendre ou à réclamer, devront rester dans l'enceinte du pesage jusqu'à la fin du quart d'heure pendant lequel les réclamations sont reçues.

Toute infraction à cette règle donnera lieu à une amende n'excédant pas *cent francs*.

Art. 21. Le produit de toutes les amendes perçues aux courses de la Société est versé à un fonds spécial destiné à secourir les jockeys et garçons d'écurie blessés ou malheureux, et dont les Commissions des courses ont la faculté de disposer.

DES COURSES DE GENTLEMEN.

Art. 22. Ne sont admis à monter dans les courses de Gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'ancien Cercle, du Cercle agricole, du Cercle des chemins de fer, du Cercle National (ancien Cercle Impérial), du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Sporting-Club, du cercle de l'Union artistique, les Officiers de l'armée française, et les personnes admises sur leur demande, et après ballotage, par le Comité des courses.

La demande devra être adressée par écrit aux Commissaires de la Société.

En outre de cette admission par ballotage, on pourra monter dans toutes les courses de Gentlemen de la Société d'encouragement, à moins que le Comité n'en décide autrement.

DES ESSAIS.

Art. 23. Aucun essai ne peut avoir lieu entre des chevaux ne fai-

Digitized by Google

sant pas notoirement partie de la même écurie, sans qu'il en soit donné avis par une lettre adressée au secrétaire de la Société, et dans laquelle le nom et la désignation du cheval ou des chevaux essayés, ainsi que l'heure de l'essai, doivent être consignés.

Cette déclaration doit-être parvenue au secrétariat de la Société avant que vingt-quatre heures se soient écoulées depuis l'essai, sous peine d'une amende de *deux cents francs*. Elle est immédiatement transcrite sur un registre avec une mention du jour et de l'heure de l'inscription.

Tous paris et tous engagements concernant tous les chevaux qui ont concouru à un pareil essai, faits entre le moment de l'essai et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, peuvent être annulés.

Tout cheval ayant couru un engagement contracté entre le moment d'un essai de ce genre et celui de son inscription sur le livre, que celle-ci ait eu lieu ou non en temps utile, peut être disqualifié.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRAINS DE COURSES ET D'ENTRAÎNEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 24. Aucune course publique ne peut avoir lieu sur les terrains de la Société qu'avec l'autorisation du Comité, ou, en cas d'urgence, celle des Commissaires.

Cette autorisation n'est accordée qu'à la condition que la recette sera perçue par la Société, la police faite par ses agents, et les courses placées sous l'autorité de ses Commissaires.

DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT A CHANTILLY.

Art. 25. Il est pourvu aux dépenses ordinaires d'entretien de la pelouse et des allées de Chantilly, au moyen des ressources spéciales créées ci-après. — En cas d'insuffisance de ces ressources, le Comité peut y ajouter une subvention dont le chiffre est fixé d'avance chaque année. Quant aux travaux extraordinaires d'amélioration, ils ne peuvent être entrepris que sur le rapport des Commissaires et en vertu de décision du Comité.

Art. 26. Une Commission de cinq membres, nommés chaque année par le Comité, et toujours rééligibles, est chargée de la

Digitized by Google

police et de l'entretien de la pelouse et des allées d'entraînement. Elle dispose, à cet effet, de la subvention accordée par le comité des courses, et du montant des cotisations dont il sera parlé ci-après, et qu'elle est chargée de percevoir. Elle fait de ces fonds l'emploi qu'elle juge convenable, et tient un compte détaillé de sa gestion.

Elle nomme un garde du terrain, assermenté, révocable par elle et dont les fonctions consistent, tant à constater par des procès-verbaux les délits ordinaires, qu'à assurer l'exécution du présent Règlement.

Art. 27. Pour les dépenses de garde et d'entretien du terrain, il sera perçu annuellement une cotisation fixée par le Comité, pour chaque cheval ayant pris son exercice, même une seule fois, sur la pelouse ou sur les allées d'entraînement.

Sont exceptés, les chevaux qui n'auraient usé du terrain que pendant la semaine qui précède les courses à Chantilly et la semaine qui suit.

Art. 28. La cotisation doit être payée dans le mois de l'arrivée de chaque cheval, entre les mains du garde du terrain, et sans qu'il soit besoin que ce dernier la réclame ; passé ce délai, la cotisation sera augmentée de 50 0/0.

Art. 29. Il peut être défendu de galoper sur la pelouse, lorsque la conservation du terrain rend cette mesure nécessaire. La défense sera affichée, et toute infraction punie d'une amende de *vingt francs* par cheval; cette amende est portée à *cent francs* en cas de récidive dans l'année.

Art. 30. Les personnes voulant essayer des chevaux sur la piste doivent en prévenir le garde du terrain, qui autorise l'essai si l'état de la pelouse le permet, ouvre les chaînes, et perçoit une somme de *vingt francs* pour chaque essai de quatre chevaux au plus, et de *quarante francs* s'il y a plus de quatre chevaux.

Le déplacement de poteaux, l'ouverture ou la rupture des chaînes, outre les poursuites que ces délits peuvent motiver sont punis, s'ils ont lieu dans le but de faire galoper des chevaux sur la piste, d'une amende de *cent francs* par cheval.

Art. 31. Si un propriétaire ou entraîneur refuse de payer les cotisations ou amendes fixées ci-dessus, tous les chevaux lui

Digitized by Google

appartenant ou faisant partie de son écurie, même ceux pour lesquels il ne serait rien dû, sont exclus du terrain ; et de plus, tout cheval pour lequel il est dû une amende ou une cotisation ne peut, jusqu'à ce qu'elle ait été payée, courir dans les courses de la Société.

Art. 32. Le produit des amendes ci-dessus est affecté aux dépenses d'entretien du terrain d'entraînement.

DES JOCKEYS ET GARÇONS D'ÉCURIES.

Art. 33. Si un jockey, engagé pour un certain temps, ou pour une certaine course, refuse d'exécuter son engagement, les Commissaires des courses peuvent le mettre à une amende de *cent* à *cinq cents francs ;* et lui interdire de monter pendant le temps qu'ils jugent convenable.

Art. 34. Si un jockey monte pour une autre personne sans la permission de son maître, les Commissaires des courses peuvent lui appliquer l'amende et l'interdiction ci-dessus, et le propriétaire qui l'a employé ainsi, est en outre passible d'une amende de *cent* à *mille francs.*

Art. 35. Aucun garçon d'écurie ne peut entrer dans une écurie de course, s'il n'est muni d'une autorisation écrite de se placer, délivrée par son dernier maître.

S'il se croit fondé à prétendre que cette autorisation lui est injustement refusée ou si, par une cause quelconque, il est dans l'impossibilité de se la procurer, il s'adresse aux Syndics, qui peuvent s'ils le jugent convenable, lui délivrer l'autorisation nécessaire pour se placer.

Tout propriétaire ou entraîneur qui prend à son service un garçon non muni de l'autorisation ci-dessus, est obligé par les Syndics à le renvoyer immédiatement, à peine de *dix francs* par chaque jour de retard, à partir de celui où la décision lui a été notifiée, il est en outre passible d'une amende de *cent cinquante francs* et de *trois cents francs*, en cas de récidive.

Art. 36. Les Syndics sont au nombre de cinq, nommés par le Conseil des courses de la Société, sur la proposition des Commissaires : leurs fonctions sont annuelles ; ils peuvent être réélus, et le Comité désigne leur Président, qui est chargé de convoquer ses collègues quand il en est requis. La présence de

Digitized by Google

trois Syndics au moins est nécessaire, pour qu'une délibération soit valable, les décisions doivent être consignées sur un registre spécial et signées par les membres présents.

Art. 37. Si un propriétaire ou entraîneur refuse d'exécuter une décision des Commissaires des courses ou des Syndics, ses chevaux ne peuvent pas courir jusqu'à ce que la décision ait été exécutée et l'amende payée.

Art. 38. Le produit des amendes ci-dessus est destiné à secourir les jockeys ou garçons d'écuries blessés ou malheureux; il reste entre les mains des Commissaires des courses, qui en ont la disposition.

DES GALOPS ET ESSAIS SUR LE TERRAIN DE CHANTILLY.

Art. 39. Le Comité exprime un blâme sévère contre les personnes qui font métier d'épier les essais.

Art. 40. Aucun entraîneur, jockey ou garçon d'écurie ne peut suivre des galops de chevaux appartenant à d'autres écuries, et s'il est reconnu qu'une infraction à cet article a été commise avec mauvaise intention, les Syndics peuvent le punir d'une amende de *dix* à *cent francs*.

Art. 41. Les personnes qui veulent essayer des chevaux, peuvent requérir le garde du terrain, qui fait éloigner les personnes étrangères de l'endroit fixé pour la fin de l'essai. Tout entraîneur, jockey ou garçon d'écurie qui refuse de s'éloigner, peut être puni par les Syndics d'une amende de *dix* à *deux cents francs*.

Les propriétaires sont responsables des actes des gens à leur service, et payent les amendes encourues par eux, à moins qu'ils ne préfèrent les renvoyer ; dans ce cas le nouveau maître chez lequel entrent ces gens devient responsable de l'amende.

Art. 42. Le produit des amendes ci-dessus fait retour aux fonds destinés à secourir les jockeys et garçons d'écurie blessés ou malheureux.

RÈGLEMENT de la Société pour l'amélioration du cheval de demi-sang. Il existe bien encore un règlement relatif aux courses au trot, et aux courses exclusivement réservées aux chevaux de demi-sang ; mais son application restreinte et spé-

Digitized by Google

ciale lui enlève tout caractère d'intérêt général, et ne comporte, au point de vue des courses du moins, aucun développement.

RÈGLEMENT DES STEEPLE-CHASES. Le règlement relatif aux steeple-chases émane de la Société des steeple-chases de France, dissoute aujourd'hui, et en voie de reconstitution. Les réunions de la Société avaient lieu à Vincennes.

Le règlement des steeple-chases est, au reste, la reproduction textuelle du Code des courses, sauf quelques dispositions particulières, uniquement spéciales aux obstacles ou sauts qui ne sont pas prévus dans la législation ordinaire. Une seule dérogation de principe y était apportée et exerçait, au reste, le plus déplorable effet quand les circonstances donnaient lieu de l'appliquer. Elle est relative aux *dead-heat*. D'après le règlement de la Société de Vincennes, quand deux chevaux de steeple-chase faisaient *dead-heat*, ils n'avaient pas le droit de recommencer jusqu'à ce que l'un d'eux eût effectivement gagné. Le prix ajouté, s'il y avait lieu, à la somme revenant au deuxième et au troisième cheval, étaient partagés entre ces chevaux, et tous deux se trouvaient ensuite passibles de la surcharge imposée au gagnant de la course. Mais, dans les courses pour lesquelles les surcharges sont établies d'après l'importance des sommes gagnées ils étaient considérés comme ayant gagné seulement le montant de leur part.

Le but de cette disposition illogique et arbitraire dans sa conception, souverainement injuste dans ses résultats, était, prétendait-on, d'éviter les dangers qui pourraient résulter pour des chevaux déjà fatigués par une première épreuve, de recourir une seconde fois un deuxième steeple-chase dans la même journée. A part ces considérations absolument illusoires, le grand danger d'un steeple-chase, consistant surtout dans le train dont les obstacles sont abordés, et les deux adversaires, étant libres d'accomplir cette seconde manche au train qui leur aurait convenu, cette disposition est, radicalement, contraire au principe même des courses, posant comme règle qu'il ne peut jamais y avoir qu'un seul vainqueur dans une même course. De cette manière, il n'y en a pas ou il y en a deux, ce qui revient au même. De plus, les surcharges pour un prix gagné

Digitized by Google

sont une sorte de pénalité imposée au vainqueur, pour lequel la somme gagnée est une compensation; il est absolument injuste de lui faire porter une surcharge pour une somme qu'il n'a pas gagnée. Pour être logique, il eût fallu que chacun des deux chevaux que l'on empêchait de recourir, fût passible seulement de la moitié de la surcharge qui lui eût été imposée s'il eut réellement gagné. Si la Société des steeple-chases se reconstitue, il faut espérer qu'elle fera disparaître une disposition aussi anti-sportive, contraire au principe même des courses et attentatoire au droit qu'a un propriétaire d'user de son cheval en pleine liberté.

RÉGULIER. Un cheval est régulier quand il court toujours de la même manière, et que l'on peut parfaitement savoir à quoi s'en tenir sur son compte, c'est-à-dire, qu'étant donné le cheval bien portant et en bonne condition, on peut sûrement l'engager dans une course, avec la certitude qu'il fera ce qu'il pourra, et se montrera dans la forme qu'on lui connaît. Ces sortes de chevaux sont précieux, surtout pour les propriétaires qui parient, parce que, dans ce cas, ils peuvent se rendre compte des courses où ils ont le plus de chance de gagner. Si le cheval est battu, c'est qu'il ne sera pas assez bon, ou que, contre l'attente du propriétaire, il aura rencontré meilleur que lui. Un cheval irrégulier, au contraire, ne peut inspirer aucune confiance; il court bien un jour, mal un autre, et comme on ne peut le plus souvent être dans le secret de ses caprices, qui se manifestent d'ordinaire au moment, et parfois même dans le cours de la course, on ne peut pas mettre de l'argent sur lui avec quelque sécurité.

RÊNES. On donne le nom de rênes aux lanières de cuir qui, partant du mors placé dans la bouche du cheval, arrivent dans la main du cavalier et servent à diriger, tourner et conduire l'animal. Quand il s'agit d'un cheval attelé à une voiture, les rênes sont nécessairement plus longues et prennent le nom de guides. Dans ce cas, on nomme rênes ou enrênement une sorte de mécanisme qui, partant de la bouche du cheval pour venir s'adapter à la sellette, le force à tenir la tête à une certaine hauteur. A l'aide d'une boucle et de points ou trous faits

Digitized by Google

dans l'enrênement, on peut, à volonté, augmenter la pression, et, par conséquent, la hauteur où le cheval est contraint de tenir sa tête.

RÉPONDRE. On dit qu'un cheval répond bien, quand son jockey lui demande un effort et que l'animal fait tout ce qu'il peut pour répondre à cette exigence. C'est dans ce sens qu'en rendant compte d'une course, on dit tel cheval n'a pas répondu aux exigences de son jockey, ou a répondu avec un remarquable courage.

REPORTER (mot anglais). On donne le nom de reporter aux personnes qui suivent les courses pour en rendre compte dans les journaux spéciaux, ou même dans les autres feuilles.

REPRENDRE se dit d'un jockey, qui, après avoir mené la course pendant un certain temps, et laissé son cheval marcher grand train, modère et règle l'allure, qu'intentionnellement ou non, il avait laissé prendre toute son extension.

RÉTIF. Un cheval rétif est celui qui se refuse, à l'aide d'une défense quelconque, à faire ce qu'on lui demande. La rétivité se manifeste toujours par un temps d'arrêt ou un demi-tour. Ce sont ses deux signes distinctifs, parce que c'est à l'aide de ces mouvements, que le cheval sort, le plus aisément, de la direction que l'on lui indique, c'est pour lui le meilleur moyen de se soustraire à l'obéissance. La rétivité n'est pas une défense, elle les comprend toutes. On donne donc la qualification de rétif, à un cheval qui, par un signe quelconque, manifeste l'intention évidente de ne pas faire ce qu'on lui demande.

Comme tous les défauts, la rétivité a des degrés; mais, quand un cheval est une fois sur cette pente, il est rare qu'il tarde à les parcourir successivement tous, et à devenir absolument inserviable, ou tout au moins, d'un service excessivement désagréable. Au reste, comme tous les défauts du cheval, la rétivité provient, d'ordinaire, du fait de l'homme. Elle se produit à la suite d'exigences inhabiles, brutales ou maladroites. Les jeunes chevaux ne naissent pas rétifs, ceux qui sont bien dressés et restent dans de bonnes mains ne le deviennent jamais.

Digitized by Google

RETIRER. Retirer un cheval d'une course, c'est déclarer, au moment même de la course, que ce cheval, figurant encore sur la liste des partants et n'ayant par conséquent pas payé forfait, ne partira pas. Il est important d'établir clairement la distinction existant entre le cheval qui paye forfait et celui qui est retiré. Le premier, à des époques fixes et déterminées au programme, profite de la clause qui lui permet d'annuler en quelque sorte son engagement, en payant et abandonnant une certaine partie de son entrée. Cette formalité remplie, il figure sur la liste des concurrents ayant payé forfait, et son engagement se trouve de fait annulé. Le second, au contraire, reste engagé jusqu'au dernier moment, et paye l'entrée toute entière; seulement au moment qui lui semble convenable, son propriétaire use de son droit en déclarant que le cheval ne partira pas. L'exercice de ce droit est, fréquemment, l'objet de très-vives réclamations de la part des parieurs, qui, sur la foi du programme, ont engagé de l'argent sur le cheval, surtout dans les courses où la règle *courir ou payer* est en vigueur, ils se trouvent avoir perdu sans courir. Ces incidents provoquent toujours quelques émotions, parfois même un peu trop accentuées. Ces récriminations sont toujours hors de propos, quelle qu'en puissent être les motifs. Si la faculté de disposer d'un cheval, qui vous appartient, vous était retirée, on n'en serait plus propriétaire. Le public pariant sur les courses doit connaître les chances qu'il court et s'y soumet par cela même qu'il parie. Un propriétaire de mauvaise foi, peut évidemment parier ou faire parier contre son cheval, et le retirer au moment de la course. C'est un inconvénient qu'il est impossible d'éviter au delà d'une certaine limite. Il arrive, parfois, qu'un propriétaire mécontent de voir le public se jeter sur son cheval, et l'empêcher ainsi de gagner lui-même autant d'argent qu'il le pourrait, le retire. Il est dans son droit, et personne n'a le droit de le blâmer, à la condition qu'il n'ait fait aucun pari contre son cheval : dans ce cas, ce serait un acte de mauvaise foi, qu'il s'agirait cependant de prouver avant de le formuler.

Les règlements parent, au reste, autant que faire se peut, à ces inconvénients. Le droit de retirer un cheval appartient à la

Digitized by Google

personne qui l'a engagé ou à ses représentants. La déclaration par laquelle un cheval est retiré d'une course, est irrévocable. Si, par impossible, un cheval retiré par une personne ayant qualité à cet effet, est, par suite d'une erreur, admis à courir, il ne peut pas gagner et est disqualifié pour cette course.

Dans les dix minutes qui suivent le signal, indiquant le commencement du pesage pour chaque course, les propriétaires ou leurs représentants, doivent déclarer à la personne chargée du pesage, le nom des chevaux qu'ils vont faire courir. Les numéros des chevaux sont affichés, et un second signal indique l'expiration du délai de dix minutes. Si un cheval part, bien que n'ayant pas été déclaré dans ce délai, ou est retiré après avoir été affiché, les Commissaires ont le droit d'en demander l'explication au propriétaire, si l'explication ne leur paraît pas satisfaisante, ils peuvent le mettre à une amende n'excédant pas 500 francs.

Cette mesure a pour but de protéger, autant que faire se peut, les parieurs qui contractent des opérations sur les chevaux, au fur et à mesure que leurs noms paraissent sur le tableau. Il était néanmoins impossible d'entraver la liberté d'action du propriétaire, au point de lui enlever la faculté de retirer son cheval, même après l'affichage du numéro au tableau, car il peut, entre ce moment et celui du départ, survenir tel événement qui légitime cette mesure. Seulement dans ce cas, comme cet exercice rigoureux de son droit, constitue un fait en dehors de l'usage ordinaire, les Commissaires ont le droit de lui demander les causes de cette détermination, et si elles ne lui paraissent pas plausibles, on peut lui infliger une amende n'excédant pas 500 francs; il était impossible d'aller plus loin.

Tout cheval retiré ne paye de forfait que quand il y en a un de stipulé, sans fixation de date ou d'heure pour sa déclaration. Dès qu'un cheval est entré sur le terrain et a paru au poteau de départ, il est censé être parti et compte parmi les chevaux ayant figuré dans la course. Si donc on le retire à ce moment, après un faux départ par exemple, il doit l'entrée entière comme s'il avait couru, et tous les paris faits sur lui, sont considérés comme perdus et doivent être payés. Il était urgent de

Digitized by Google

fixer une limite où doit cesser l'incertitude existant sur le départ d'un cheval : on ne pouvait la prolonger plus longtemps. Dès qu'un cheval est entré sur le terrain et a dépassé le poteau de départ, il est donc considéré comme parti et ayant pris part à la course.

RING. On désigne par le mot Ring l'ensemble des parieurs, et plus spécialement les book-makers ou parieurs *contre*. C'est dans ce sens que l'on dit, quand un cheval très-favori gagne une course, que le Ring est en perte. Cela veut dire que, comme nécessairement les book-makers ont beaucoup parié contre le cheval, ils perdent. Au contraire, quand un autre gagne, comme peu de personnes, et fréquemment personne n'a mis d'argent sur le vainqueur, et que les favoris, pour lesquels on avait parié sont battus, le Ring gagne beaucoup.

RIOM. Les courses de Riom ont quelques années seulement d'existence, leur organisation prenait tous les ans un caractère plus sérieux quand survinrent les événements de 1870. On ignore si elles pourront être reconstituées. La réunion de Riom a lieu, d'ordinaire, dans la dernière quinzaine du mois d'août. Cette date a été fixée d'une manière à peu près invariable, parce que les courses de Riom se trouvent, en quelque sorte, subordonnées à celles de Moulins, en ce sens du moins, qu'il est de leur intérêt de les suivre d'aussi près que possible. En effet, le déplacement de Moulins une fois décidé et accompli, on a plus de chance de voir les chevaux prendre part aux courses de Riom avant de retourner à Paris.

RIVIÈRE. La rivière est un des obstacles les plus usités dans les steeple-chases. Elle est généralement, ou tout à fait artificielle, ou seulement modifiée; quand les dispositions du terrain ont permis de profiter d'un cours d'eau naturel qu'il serait plus exact de lui donner le nom de douve. Une rivière naturelle constituerait un obstacle très-sérieux, à moins qu'elle ne soit d'une largeur très-restreinte. La rivière artificielle, telle qu'on l'établit d'ordinaire dans un tracé de steeple-chase, est rarement un mauvais saut. On a, effectivement, soin de ménager du côté où les chevaux l'abordent, une sorte de pente qui

Digitized by Google

leur permet presque de la franchir avec une foulée de galop un peu plus allongée. Le bord opposé est préparé de la même manière pour que le cheval puisse retomber d'aplomb. Les rivières que l'on donne à sauter dans les steeple-chases, ne sont presque jamais d'ailleurs assez profondes pour qu'un cheval perde pied, s'il manquait son saut. Dans le cas où cet inconvénient existerait, on comble le fond en pente douce, ce qui permet au cheval de prendre pied dès qu'il a sauté seulement les deux tiers de l'obstacle.

Néanmoins, une rivière donne toujours quelque inquiétude en raison de l'effroi que l'eau inspire presque généralement à tous les chevaux. Cette difficulté est encore, le plus souvent, éludée en plaçant devant le côté de la rivière, où les chevaux l'abordent, une haie de dimension suffisante pour leur dissimuler la vue de l'eau, et leur indiquer en même temps la présence de l'obstacle. Avec tous ces ménagements, presque tous les chevaux, amenés vigoureusement sur une rivière, la passent de confiance, à moins, cependant, qu'ils ne la connaissent et n'aient une aversion particulière pour ce genre d'obstacles. Ce fait se produit souvent pour la rivière de La Marche, bien qu'aujourd'hui elle soit réduite à des proportions très-exigues, et modifiée de manière à ne presque plus être un saut pour un cheval de steeple-chase. Elle présente, néanmoins, toujours une difficulté : comme on y arrive par un plan très-incliné, les chevaux retombant sur un terrain beaucoup plus bas encore, et souvent détrempé, les chutes sont assez fréquentes. Mais même pour les chevaux qui la sautent franchement,, soit que cette position en contre-bas leur cause une commotion pénible dans les jambes, soit qu'ils aient le souvenir d'une chute, il n'est pas rare de voir des chevaux prendre la rivière de la Marche en aversion, et refuser obstinément de la sauter. Quelques-uns l'abordent avec tant d'hésitation, qu'ils sautent trop court et tombent au milieu. Mais, comme saut pris isolément, tout cheval peut la franchir : la disposition de l'obstacle seule constitue sa difficulté.

La rivière la plus dangereuse, existant dans les tracés de steeple-chases du continent, est celle de Bade. Elle avait primitivement été laissée à peu près dans son était naturel;

Digitized by Google

aussi n'était-elle réellement sautée, qu'exceptionnellement : presque tous les chevaux y descendaient et remontaient de l'autre côté. On y apporta quelques modifications, mais en lui conservant, toutefois, un caractère assez sérieux pour qu'il soit toujours douteux que même les meilleurs chevaux de steeple-chase soient certains de la passer sans accident. Beaucoup ne le tentent même pas et la traversent.

On donne généralement aux rivières artificielles une largeur de cinq mètres, mais, en réalité, le saut d'une rivière naturelle de quatre mètres serait beaucoup plus sérieux.

ROUAN. La robe rouanne est composée de poils bais, noirs et blancs, mélangés en proportions variées. Le poil noir est quelquefois représenté par les crins de la queue, des extrémités et du cou, et la robe, proprement dite, n'offre plus que des poils bais et blancs, comme la robe aubère.

Les variétés de la robe rouanne sont : le rouan *foncé*, le rouan *clair*, le rouan *vineux*.

ROUEN. Les courses de Rouen ont un caractère tout particulier. Elles sont composées à la fois comme les courses ordinaires, d'un programme de courses plates, ouvertes nécessairement aux seuls chevaux de pur-sang. Leur programme renferme également de nombreux encouragements pour les chevaux de demi-sang et les courses au trot, qui sont très en vogue en Normandie. La réunion de Rouen aurait un succès beaucoup plus complet si chacune des deux journées ne comportait qu'un genre de courses. Le Comité de Rouen s'est constamment refusé à cette combinaison, et l'ensemble de la réunion s'en ressent, surtout au point de vue des courses plates, dont le caractère disparaît au milieu d'un concours aussi bariolé de steeple-chases, de courses au trot attelé et monté.

Grâce à la Société d'Encouragement, les premières courses eurent lieu en 1843. Il fut alors couru le prix du Conseil général (2000 fr.), gagné par Prospero et le prix de la ville de Rouen (3000 fr.), remporté par Nativa.

En 1844, une coupe exécutée par MM. le comte de Nieuwerkerke et L. de Merval (valant 3000 fr.), fut gagnée par Tiger, à M. le baron de Rotschild; le prix de la Société d'encourage-

Digitized by Google

ment (2000 fr.), échut à Mustapha, à M. Alex. Aumont ; le prix de la ville de Rouen (3000 fr.), fut remporté par Lanterne, au prince Marc de Beauvau, et enfin le Handicap (6000 fr.), revint à Eros, à M. le prince Marc de Beauvau.

En 1864, on fit de nouveaux travaux sur la piste, un nivellement complet empêcha dès ce jour les accidents de terrain. — Les prix sont généralement au nombre de cinq, dont deux steeple-chases.

ROULER est une expression sans signification bien précise ni très-justifiée, du moins dans l'une de ses acceptions. Elle s'emploie pour désigner le rôle d'un jockey au moment où son cheval, épuisé, se désunit, ne galope plus bien droit, et donne des signes de fatigue tels, que l'auxiliaire de la cravache et de l'éperon deviennent insuffisants. Le jockey s'assoit alors dans sa selle et, par une sorte de mouvement régulier qui doit concorder avec la foulée de galop, cherche à maintenir son cheval dans la ligne droite et à l'amener au but en l'empêchant d'interrompre son allure. C'est un moyen extrême qui ne peut avoir chance de lui réussir qu'autant que ses concurrents sont au même point d'épuisement. Dans ce cas, les chevaux n'avancent plus; tout ce que l'on peut leur demander, c'est de ne pas reculer. Généralement, quand deux adversaires en sont à ce point à la fin d'une course, leur position varie peu; ils restent où ils se trouvent, celui qui est devant arrive le premier; mais si on n'avait pas recours à cette dernière ressource, il s'arrêterait. Le mouvement de tout cheval arrivé à ce degré d'épuisement est de baisser la tête, de se fixer sur le mors de tout son poids, et de profiter de cette fixité pour s'arrêter. L'action du jockey, que l'on est convenu d'appeler rouler, a pour but de s'opposer à ce mouvement, en le décomposant, de forcer le cheval à maintenir sa tête, c'est-à-dire le gouvernail, dans la direction de l'allure, car il ne marche plus à ce moment que par la seule force d'impulsion. Rouler demande, de la part d'un jockey, un grand sang-froid et beaucoup de tact. Ce mouvement, exécuté à contre-temps, est beaucoup plus nuisible qu'utile et paralyse le cheval, au lieu de lui venir en aide.

On dit également qu'un cheval roule, quand il est tellement

Digitized by Google

fatigué, que l'ensemble régulier de son allure n'existe plus, qu'il ne lève plus les jambes, et a effectivement beaucoup plutôt l'air de rouler que de galoper.

ROYAL-QUAND-MÊME. Étalon alezan entré dans les haras impériaux en 1855; né en France, chez M. A. Aumont, en 1850; par Gigès et Eusebia, issue de Émilius.

La carrière de courses de Royal-Quand-Même a été des plus brillantes. Il ne courut jamais à deux ans. Il fut souffrant et arriva mal dans le prix des Écuries et dans le Derby, ses débuts.

Il démontra beaucoup de fond à Versailles, en fournissant deux tours contre Aramis, et le battant avec une grande facilité après une épreuve nulle. Dans le Derby de Gand, il fit le jeu pour Fitz-Gladiator. A Caen, il fut battu par Palatine; à Chantilly, il gagna le prix de l'Empereur, la première année de sa création, laissant derrière lui Hervine et Jouvence. Puis, pour finir l'année, il fut battu deux fois : dans l'Omnium et dans le Prix Principal de Paris.

A quatre ans, il ne fut jamais battu, sauf à Boulogne-sur-Mer, où il arriva second, sa compagne d'écurie l'ayant dépassé. Après avoir gagné plusieurs grands prix, il prit une brillante revanche sur Moustique, et termina la saison en gagnant le grand prix Impérial. En 1855, il ne courut qu'une fois et sortit vainqueur de la lutte. Ses prix gagnés s'élèvent à 83,150 fr., somme énorme, à cette époque, pour un cheval de trois ans. En 1855, l'Administration des Haras l'acheta 18 000 fr., il fit partie du dépôt de Saint-Lô. Consacré à la reproduction, on peut citer, parmi ses fils, Royal Junior.

RUBICAN. Un certain nombre de robes primitives, le bai, l'alezan, le noir, offrent parfois cette particularité que des poils blancs se trouvent disséminés dans leur masse, mais en trop petite proportion pour que la robe soit modifiée dans son caractère et dans son appellation. — Mais il est très-important d'indiquer cette particularité dans un signalement.

RUER. Un cheval rue, quand, par gaieté ou par défense, il s'arrête, et, prenant point d'appui sur l'avant-main, lance

Digitized by Google

l'arrière-main en l'air, avec plus ou moins de violence. La ruade, quand elle ne se renouvelle pas, est une défense peu dangereuse, mais, quand un cheval s'y livre avec colère et la met en pratique sans interruption, elle finit par être gênante pour le cavalier.

RUY-BLAS. Étalon bai, né en 1864, au haras de Viroflay, chez M. le duc de Morny; par West-Australian et Rosati, appartenant à M. André.

Il a gagné en 1867 : le grand prix de Baden; le prix de Guiche, à Foix (3650 fr.); le prix de la Seine (12 950 fr.); le prix des Cars (4900 fr.); le prix du Printemps (10 700 fr.); le prix des Pavillons (6650 fr.); le prix de l'Empereur (7400 fr.); le grand prix de la ville de Lyon (12 050) fr.; le prix de Surprise (4000 fr.); ces deux derniers à Lyon; le prix de la Cour à Fontainebleau (5400 fr., plus un objet d'art.)

S

SAINT-LÉGER (Le) est une des plus grandes courses de la saison d'automne en Angleterre. Le prix est formé par une souscription de 25 livres, payée en totalité par chacun des concurrents, que le cheval parte ou non. Les autorités de Doncaster, où se court le Saint-Léger, n'ajoutent rien au prix, mais au contraire retiennent 150 livres sur le total des entrées; 100 livres sont affectées aux frais généraux de la réunion, et 50 livres partagées entre le juge et le starter. La distance du Saint-Léger est d'environ 3000 mètres. Il est réservé aux poulains et pouliches de 3 ans, avec une décharge de 5 livres pour les dernières. La valeur du prix qui suit chaque année une progression ascendante est environ de 135 000 fr. Le Saint-Léger a lieu vers le milieu du mois de septembre.

SAINT-LÉGER DE FRANCE. Les grandes courses caracté-

Digitized by Google

ristiques de France sont calquées, dans leur aspect et leur conception, sur celles d'Angleterre, beaucoup plus anciennes. On retrouve donc en France, dans les luttes les plus importantes de l'année, l'ordre d'idées qui a présidé à l'institution en Angleterre, et le nom même est rarement changé. Le système des prix formés par souscription n'a pas été adopté en France, et aurait eu peu de succès; les encouragements donnés aux courses proviennent principalement de la Société d'Encouragements, de l'État et des sociétés particulières de Province. Le montant des entrées y est joint ; c'est à l'aide de ces divers éléments que l'on peut constituer des prix d'une certaine importance.

Le Saint-Léger de France n'a donc pas, à beaucoup près, la même valeur que son homonyme d'Angleterre ; il est de 6000 fr. seulement ; en y joignant le prix des entrées et des forfaits, il s'élève à une moyenne de 10 à 11 000 fr. La distance est la même qu'en Angleterre. Le Saint-Léger Français se court à Moulins, invariablement vers le milieu du mois d'août. Son importance s'est quelque peu amoindrie depuis le développement pris par les courses en France. Il présentait néanmoins toujours un certain intérêt. Les courses de Moulins n'ont pas eu lieu en 1871, en raison des événements; la Société se trouve même dans un état de désorganisation qui peut faire craindre sa dissolution. Comme elle comptait au nombre des réunions les plus anciennes et les mieux dirigées de France, il faut espérer qu'elle pourra se reconstituer.

SALON DES COURSES (Le), plus connu dans le langage spécial sous la dénomination de Betting-Room (Chambre pour parier), est situé au Grand-Hôtel. Les parieurs s'y réunissent régulièrement tous les samedis et, exceptionnellement, plusieurs fois par semaine, quand les circonstances justifient une séance supplémentaire. C'est en quelque sorte la bourse des courses ; c'est au Salon que s'établit le cours moyen de la cote de chaque cheval (Voyez BETTING.)

Le Salon des courses est sous la direction de M. Callaud. On y est admis sur une demande adressée au directeur, et soumise à un Comité qui statue sur l'admission du candidat. La

Digitized by Google

cotisation, primitivement de 40 fr., est depuis le 1er mai 1872, portée à 50 fr.

C'est au Salon des courses que se concluent les opérations sérieuses sur les courses les plus importantes de l'année. Elles présentent plus de garanties que nulle part ailleurs, en ce sens qu'elles sont faites avec des personnes connues, et qu'en cas de contestations ou de réclamations, tout membre du Salon des courses s'engage, en entrant, à se soumettre à la juridiction du Comité.

SAUTER DE PIED FERME se dit d'un cheval qui, au lieu de s'envoler par-dessus un obstacle, sans presque interrompre son allure, marque, au contraire, un temps d'arrêt très-prononcé, et s'enlève presque par sa seule force musculaire. Ce genre de sauteurs est peu recherché en steeple-chases, parce qu'ils perdent du temps, et qu'en courses il s'agit, avant tout, de sauter vite. Ils sont, au contraire, très-estimés dans les pays de chasse, où l'on rencontre de forts obstacles, surtout en hauteur, cette manière de sauter étant plus sûre et moins impressionnable pour un cavalier peu habitué au train.

SAUTER DE VOLÉE. Un cheval saute de volée quand, arrivant grand train sur un obstacle, il le passe d'un seul bond. En course de haies ou en steeple-chase, les chevaux sautent presque tous de volée. Aussi cette expression ne s'emploie-t-elle que rarement pour un cheval de course, et dans le cas seulement où il passerait ainsi un obstacle qui devrait régulièrement se sauter en deux temps, comme une banquette, par exemple. Quand un cheval franchit ainsi un obstacle de cette nature, c'est toujours malgré son jockey, cette manière de sauter étant toujours excessivement hasardeuse, car le cheval a deux chances sur trois au moins, de tomber au sommet ou de l'autre côté de l'obstacle; la chute dans ces conditions peut être très-dangereuse.

SCHICKLER (M. Arthur) est l'un des propriétaires de chevaux les plus sympathiques au public des courses. La faveur dont jouit le nom de M. Schickler tient à l'estime particulière qu'ont pour lui tous ceux qui le connaissent, et au carac-

Digitized by Google

tère éminemment sportif de son écurie. Jamais M. Schickler n'a même été soupçonné de ce que, dans le langage vulgaire des courses, on nomme un coup. Ses chevaux courent toujours régulièrement pour gagner, et ne présentent point ces brusques changements de forme, auxquels sont sujets les produits de certaines autres écuries. Le meilleur cheval qu'ait jamais eu M. Schickler est Suzerain, gagnant du prix du Jockey-Club en 1868. Ce cheval est arrivé second dans le grand prix de Paris la même année, et n'a plus reparu sur aucun hippodrome; il est aujourd'hui employé à la reproduction. L'écurie de M. Schickler compte parmi les plus importantes. On doit à M. Schickler l'importation, en France, de l'étalon the Nabob, père de Vermout et de Bois-Roussel.

SELLE DE COURSE (La) diffère seulement de la selle ordinaire par son poids. On est obligé souvent de la rendre démesurément légère, pour éviter autant que possible aux jockeys de se faire maigrir; on cherche à mettre le plus faible poids mort possible sur le cheval. Il n'est pas rare de voir un jockey monter avec une selle de deux livres et demie. C'est le minimum de poids qu'il soit possible de lui donner; au-dessous, il serait dangereux de s'en servir, même pour des poids de quarante kilogrammes. Ces sortes de selles ont l'air de véritables joujoux, et ressemblent assez, comme aspect extérieur, à celles que l'on place sur les chevaux à bascules destinés aux enfants.

La confection de ces sortes de selles demande beaucoup de soin et ne peut être confiée qu'à de très-habiles ouvriers. Comme il faut arriver à leur donner le moins de poids possible et leur conserver la solidité indispensable, le problème devient d'une solution assez difficile. L'arçon, le porte-étriers sont dégarnis du fer qui est employé dans les selles ordinaires; les étrivières sont en cuir fin et souple comme de la soie. Quant aux étriers, sauf leur dimension, on pourrait les faire monter en épingles de cravate. De semblables selles ne peuvent évidemment servir qu'accidentellement : il serait très-dangereux de les employer à un autre service que celui de la course, et encore même, dans cette unique spécialité, elles sont fréquemment cause d'accidents.

Digitized by Google

Les selles trop légères présentent, un autre inconvénient : le jockey est mal assis et perd, par conséquent, une partie de ses moyens, surtout dans le cas d'une arrivée sévère. Les selles de deux livres et demie ne peuvent absolument servir qu'en course plate ; dans une course d'obstacles, la secousse qu'on ressent toujours plus ou moins, en sautant, les rend absolument impossibles. Dans ce dernier cas, il faut toujours s'assurer qu'au moins les étrivières et les sangles sont réellement solides.

SELLING RACE (mot anglais). Course où les chevaux sont à réclamer.

SIFFLAGE. Bruit anormal que certains chevaux font entendre dans une allure un peu vive, ou lorsqu'ils font de grands efforts. Synonyme de cornage. Le sifflage est un des vices rédhibitoires.

SORNETTE. Jument alezane, appartenant à M. le major Fridolin, née en 1867 au haras de Villebon, par Light et Surprise, morte en 1871. Elle a gagné en 1869 le grand Criterium à Paris (16 450 fr.); — le grand prix de la Société, à Marseille (15 700 fr.) ; — en 1870, le prix de Lutèce, à Paris (9800 fr.); — le prix Vanteaux, à Paris (4462 fr.); — le treizième Biennal (8450 fr.); — le prix Morny, à Paris (40 100 fr.); — le prix de Diane, à Chantilly (32 450 fr.), et enfin le grand prix de Paris (143 700 fr.).

Sornette est née en 1867 au haras de Villebon, elle est par Light et Surprise, fille du vieux Gladiator. Bien qu'elle ait couru dans une excellente forme à deux ans, rien ne pouvait faire prévoir qu'elle deviendrait, à trois ans, non-seulement la meilleure jument de son année, mais encore une des meilleures qui aient jamais existé. De petite taille, d'un caractère assez difficultueux, aucun signe extérieur ne la désignait comme un cheval de premier ordre. Aussi son mérite demeura-t-il, sinon contesté, au moins assez controversé jusqu'au jour de sa victoire dans le grand prix de Paris, où l'indécision de l'opinion publique dut s'incliner devant l'évidence.

La naissance de Sornette est aussi irréprochable que celle

Digitized by Google

d'aucun cheval au monde. Son père Light, par the Prime Warden, fut un des meilleurs chevaux de son époque, et sa mère Surprise compte au nombre des produits de premier ordre de son année. Les débuts de Sornette, à trois ans, tout en ne démentant pas la haute opinion qu'elle inspirait à son propriétaire et à son entraîneur, furent cependant de nature à laisser subsister quelques doutes sur la supériorité absolue qui lui était attribuée dans l'écurie. Elle gagna à peu près tous ses engagements, mais avec une certaine difficulté. La jument, au début de la saison 1870, n'était pas dans un parfait état de santé; de plus, une susceptibilité de caractère, ou plutôt une excessive impressionnabilité la rendait difficile à mener, surtout à l'arrivée. Cependant, en dépit de ces conditions défavorables, elle gagna successivement le prix Morny et celui de Diane, et arriva, ainsi, au summum de sa condition pour le grand prix de Paris, l'événement le plus saillant de sa brillante carrière.

Les circonstances qui signalèrent l'apogée de la supériorité de Sornette, eurent à cette époque un grand retentissement, et présentèrent cette particularité que l'opinion lui opposait comme concurrent le plus redoutable, son compagnon d'écurie Bigarreau, vainqueur du prix du Jockey-Club la même année. Leur commun propriétaire préférait, disait-on, gagner avec celui-ci, et la chance de la jument devait lui être sacrifiée. L'attitude du marché semblait justifier ces prévisions; toute la question se résumait cependant à savoir lequel des deux champions serait confié à C. Pratt, l'entraîneur et le premier jockey de l'écurie. C. Pratt ne dissimulait pas sa prédilection pour la jument, mais il était hors de doute que s'il ne la montait pas, sa chance se trouverait fort compromise; nul mieux que lui n'était en état de triompher des difficultés que comportait le menage d'une aussi capricieuse coquette. L'indécision se prolongea jusqu'au moment du départ, où Sornette apparut sur le terrain, montée par C. Pratt, entourée des vœux et de l'entière confiance de toute l'assistance française.

Jamais le grand prix de Paris n'avait présenté un plus grand intérêt.

Dès le début de la course, C. Pratt, ne trouvant pas le train

Digitized by Google

à sa convenance, eut une de ces audaces, que son exceptionnelle habileté et sa connaissance parfaite du caractère de la jument, pouvaient seules mener à bonne fin. Il prit en tête dès le premier tournant, et mena la course avec sept ou huit longueurs d'avance sur le peloton. Ce fut un des spectacles les plus émouvants que l'on puisse imaginer, l'assemblée entière dévorait la jument des yeux, on ne pouvait croire à une semblable témérité pour une course aussi importante et sur une distance de 3 000 mètres. C. Pratt assumait une grande responsabilité, non que cette tactique ne fût la meilleure, et, peut-être, la seule à suivre avec une jument comme Sornette, et dans les conditions où la course se présentait, mais il fallait gagner, car s'il eût été battu, le public n'eut pas manqué de lui attribuer la défaite. L'expérience prouve cependant, qu'il avait, en cette occasion comme presque toujours, d'ailleurs, fait preuve d'un jugement sûr et infaillible. Sornette gagna facilement.

Cette victoire fut la plus brillante et presque la dernière phase saillante de la carrière de Sornette. Émigrée en Angleterre avec presque tous les chevaux de course français, à la suite des événements de 1870, sa forme commença à entrer dans une progression descendante qui ne s'arrêta plus. A son retour en France, elle eut encore quelques lointains souvenirs de sa splendeur passée, mais jamais on a revu même la moitié de la Sornette du grand prix de Paris. Elle termina enfin sa carrière par une défaite dans le prix Gladiateur de 1871. Elle était restée en entraînement, sans repos aucun, depuis l'âge de deux ans; cette prolongation de travail exagérée est probablement la cause unique des défaillances qui marquèrent la fin de sa carrière. On se décida enfin à la mettre au repos après la clôture de la saison 1871. Cette tardive résolution devait avoir de funestes conséquences. Sornette avait démontré, dès son jeune âge, une sauvagerie et une brutalité qui faillirent compromettre sa carrière avant même qu'elle ne fût commencée. Au début de son dressage, elle s'échappa des mains de l'homme qui la tenait à la longe, s'enfuit dans la forêt où elle resta perdue pendant près de deux jours. L'âge n'avait pas modifié cette disposition. Sornette fut conduite au haras de Villebon vers le mois de novembre dernier, pour trouver, au berceau de son

Digitized by Google

enfance, un repos bien mérité. Mise en liberté le lendemain de son arrivée, elle s'échappa et se mit à courir dans le parc avec un tel affolement, qu'elle se jeta dans un amas de longues perches, dont l'une pénétra sous l'épaule et sortit à la hauteur de la hanche : Sornette mourut presque instantanément.

Cet accident est une perte, non-seulement pour M. Lafitte, propriétaire de la jument, mais encore pour l'élevage français. Sornette était un des plus remarquables produits que nous ayons jamais possédés, une individualité des plus brillantes de l'une des meilleures familles de pur-sang. Comme poulinière, elle eût probablement retrouvé les succès qui marquèrent sa carrière de cheval de course.

SOUVENIR. Cheval bai brun, né en France chez M. Robin, en 1859, par Caravan et Émilia.

Souvenir a gagné en 1862, à Angoulême, le Saint-Léger de l'Ouest et du Midi (10 000 fr.); — le prix de la société d'Encouragement (2000 fr.); — à Chantilly, le prix des Écuries (6075 fr.); — le prix du Jockey-Club (48 900 fr.); — à Angers, le prix Biennal (3200 fr.); — à Paris, le cinquième prix du prince impérial.

En 1863, Souvenir a gagné à Paris, le cinquième prix de l'impératrice (15 600 fr.); — à Angoulême, le prix de la Tourette (1450 fr.); — l'Omnium (3700 fr.); — à Angers, le prix de la Circonscription (780 fr.); — le prix Biennal (3300 fr.), à Angers; — le prix de la Circonscription (980 fr.), à Rennes; — à Saint-Brieuc, le prix de la Circonscription (800 fr.); — le prix des Haras (3000 fr,); — à Nantes, le prix Biennal (3750 fr.); — l'Omnium de l'Ouest et du Midi (6200 fr.); — au Mans, le prix de la Circonscription (980 fr.); — à Paris, le grand prix de l'Empereur (21 875 fr.). (1re classe.)

Retiré de l'entraînement, Souvenir a été acheté, comme étalon, pour les haras impériaux.

SPORT. Le mot sport est presque impossible à traduire en français, du moins dans toutes les acceptions multiples qu'il comporte. On a pris l'habitude en France de l'appliquer uniquement aux courses de chevaux, et à peine, par extension, à la chasse. Ce sont peut-être là les principales branches du

Digitized by Google

sport; mais elles ne sauraient, à elles seules, limiter la signification du mot, qui se multiplie à l'infini. Le mot sport comprend tout un ordre d'idées, dans lequel se trouvent impliquées une multitude de personnes, qui se trouvent ainsi sportsmen sans le savoir. Tout l'ensemble des exercices de corps tenant à certains goûts et à certaines manières de vivre, se trouve compris dans la dénomination de sport. Ainsi les courses, le goût du cheval, ce qui n'est pas la même chose, le manége, les chevaux d'attelage, la chasse à courre et à tir, les armes, le canotage, le patinage, la gymnastique, le billard, le jeu du cricket, même des boules, ce modeste passe-temps, tout cet ensemble et beaucoup d'autres choses encore, se trouvent compris dans la définition générique de sport. Il y a donc des sports de toute sorte, depuis le cheval, les armes et la chasse, les plus nobles sports auxquels un homme puisse se livrer, jusqu'aux plus ignobles, la boxe et la savate. Il existe donc des sports pour tout le monde, pour les esprits élevés comme pour les organisations de second ordre; d'autres enfin qui peuvent presque passer pour des vices.

De là, ces distinctions en usage dans le langage du sport : « *C'est un bon ou un mauvais sport.* » Ainsi en Angleterre, où les courses au trot sont généralement réprouvées par la Gentry, on dit en parlant d'une course au trot, c'est un mauvais sport. Une belle course, une chasse au renard menée grand train, à travers un pays hérissé d'obstacles sérieux et dangereux à sauter, constituent un bon sport. On comprend donc aisément que dans un pays où la définition du mot sport est ainsi comprise, la dénomination de sportsman soit presque un titre.

Il y a loin, de la signification réelle, positive et absolue du mot sport, à l'acception restreinte et limitée qui lui est donnée en France, où on l'applique seulement aux courses et aux chevaux.

SPORT (Journaux de). — Voy. JOURNAUX DE SPORT.

SPORTSMAN. Le mot de sportsman ne devrait à la rigueur s'appliquer qu'à l'homme qui réunirait en lui l'universalité des goûts qui constituent le sport. Outre que d'aussi nombreuses

Digitized by Google

aptitudes donneraient à l'homme qui les posséderait, une tâche que sa vie ne suffirait pas à remplir, un semblable type est absolument impossible à réaliser. Les différents genres de sports pourraient, à la rigueur, se subdiviser en catégories, pour ainsi dire exclusives les unes des autres. Ainsi, le même homme peut parfaitement aimer et pratiquer en même temps, le cheval, la chasse et les armes. Ce sont même trois goûts qui se tiennent, et existent rarement l'un sans l'autre : la différence se manifeste seulement dans la prééminence de l'une de ces trois passions sur les deux autres, chez le même individu. L'homme qui les posséderait toutes trois à un degré égal, dans la théorie comme dans la pratique, devrait être considéré comme un sportsman, dans la plus haute acception qui puisse être donnée à ce mot.

Rarement, par exemple, ces aspirations primordiales du sport, peuvent s'accorder avec les goûts plus tranquilles du canotage et de la pêche. Les uns et les autres répondent à des organisations diverses, ce sont des sports d'ordre différent, mais ils ont également droit à la définition générique, et l'homme qui les possède est évidemment un sportsman.

Ces définitions et ces distinctions sont, au reste, peu appréciables en France, où le sport pris dans l'acception réelle du mot, est peut-être à l'état latent, mais n'existe, à vrai dire, pas. En Angleterre, au contraire, où le sport est compris et fait en quelque sorte partie intégrante de la vie nationale, les classifications sont parfaitement distinctes et établies. Ainsi, les combats de coqs, de chiens ou de chiens terriers contre des rats, constituent une sorte particulière de sports, intermédiaire entre les hauts sports, et ceux au contraire considérés comme n'étant plus du domaine d'un vrai sportsman ; on leur donne le nom assez original, mais très-juste, de *fantaisie*, et l'on dit sérieusement de ceux qui s'y livrent, *il est de la fantaisie*, *ou il fait de la fantaisie*, comme pour indiquer, qu'exceptionnellement et en manière de passe-temps, un vrai sportsman peut se livrer à ces fantaisies, mais que ce n'est pas là de vrais sports. Quant à ceux qui s'y adonnent exclusivement, ils forment parmi les sportsmen une catégorie distincte, que l'on nomme fantaisiste, dénomination équivalant à peu près ici à celle d'originaux.

Digitized by Google

La qualification de sportsman est précise et le mot sport doit s'arrêter à une certaine limite. On ne saurait, par exemple, y comprendre la boxe, la savate, le bâton, et tous les goûts qui ne sont pas inhérents à une certaine manière de vivre et à certaines aptitudes d'une nature élevée relativement, dans l'ordre d'idées dont ils sont l'expression. Ou s'il fallait, génériquement, les comprendre dans la classification des sports, on devrait les considérer comme une dégénérescence. Ils seraient, toute proportion gardée, dans le rapport de l'ivrognerie à la bonne chère, du vice à la passion. Le mot sport et par conséquent celui de sportsman, comprend toujours un certain désir ou besoin d'excitation dirigé sur un exercice quelconque qui lui donne satisfaction, et parfois le passionne. C'est dans ce sens que la dernière catégorie dont nous venons de parler, peut, à la rigueur, avoir la prétention de figurer parmi les sportsmen. Chez eux, c'est l'excitation brutale et physique poussée à l'extrême; ils pourraient, sous ce rapport, être assimilés aux buveurs d'absinthe.

Comme on le voit, la signification des mots sport et sportsman, est peu comprise en France, et a surtout été détournée de son sens vrai. Les gens qui, à un titre quelconque, s'occupent de chevaux et principalement des courses, se l'attribuent à tort exclusivement. Il en est même, parmi eux, qui ne sauraient y avoir aucun droit. Le sportsman s'occupe toujours du sport, qui forme sa passion dominante, avec un certain désintéressement, un amour de l'art inséparable d'un goût exclusif. Cette distinction n'exclut nullement l'idée de jeu et de gain; mais chez le vrai sportsman, elle est toujours dominée par une satisfaction morale, le plaisir d'avoir réussi, soit dans une opinion, soit dans l'exercice d'une chose qu'il aime; l'accessoire n'emporte jamais le principal. Qu'il gagne ou qu'il perde, il reste sportsman; en ce qui concerne les courses, par exemple, il préférerait perdre son argent et voir gagner son cheval. Celui-là est un sportsman. Quant à ceux que l'idée de gain, seule, amène sur un terrain de courses, qui, par des calculs plus ou moins ingénieux, cherchent à en tirer profit, sans que le goût de cheval ou la passion de la course domine chez eux la pensée du lucre, ceux-là spéculent à propos de sport, mais ne font pas

Digitized by Google

de sport, et ne peuvent avoir droit à être rangés dans la classe des sportsmen, que sous la seule dénomination de *bande noire du sport.*

STAKES (mot anglais), les enjeux, ce que nous appelons Entrées, en matière de course. La plupart des sommes gagnées en courses en Angleterre, ne sont que le résultat des enjeux. Le nombre de chevaux engagés rend souvent cette somme importante. Le Derby lui-même n'est qu'une poule monstre, l'argent accordé est très-peu important. Les Queen's Plates et quelques autres donations particulières, constituent des prix spéciaux, dont la valeur ne dépasse que rarement 100 liv. (2500 fr.). Ce sont donc les STAKES, seulement, qui peuvent donner à la course gagnée une certaine valeur pécuniaire, qui, comme dans le Derby, les Oaks, le Saint-Léger, atteignent souvent le chiffre de 125 à 150 000 francs, quelquefois davantage.

STEEPLE-CHASE (Le) proprement dit, tel qu'il existe aujourd'hui, ne remonte pas à une époque très-ancienne, même en Angleterre; il existait depuis fort longtemps, mais sous une autre dénomination, présentant un caractère et un aspect beaucoup plus en rapport avec sa raison d'être réelle. L'origine du steeple-chase est, on le comprend, intimement liée à l'idée de la chasse à courre, surtout telle qu'elle se pratique en Angleterre. On peut les définir ainsi l'un et l'autre : un point de départ étant donné, aller devant soi à l'aventure, dans un pays que l'on ne connaît souvent pas, jusqu'à un autre point déterminé. Dans la chasse en Angleterre, le renard remplit parfaitement cet office, les chiens servent de drapeaux, et l'on s'en va ainsi devant soi chacun pour son compte, et Dieu pour tous, affrontant ou escamotant les difficultés que l'on rencontre, tombant, se relevant ou restant à terre suivant les circonstances. Cette énumération des diverses péripéties d'une chasse ou d'un steeple-chase naturel, peuvent paraître une étrange manière de passer son temps (quand on n'y est pas forcé), à ceux que leurs goûts, leurs passions ou les conditions de leur existence, ne portent pas vers cet ordre d'idées. C'est précisément là où gît la différence du sportsman et de celui qui ne l'est pas. Pour le premier, le danger, les ennuis d'une chute disparaissent, une fois à cheval,

Digitized by Google

devant l'excitation d'un semblable exercice; l'amour qu'il porte à son cheval, le désir d'arriver le premier, le plaisir physique, existant pour les hommes possédés de cette passion, de se sentir emporté au galop cadencé et régulier d'un cheval de noble race, de s'envoler comme un oiseau par-dessus des obstacles réputés infranchissables; tout cela prime, chez lui, les chances aléatoires de ce périlleux plaisir, qui perdrait, au reste, beaucoup de son charme s'il présentait une sécurité absolue. On attribue généralement à l'amour-propre seul, le mobile qui pousse un homme à braver inutilement un danger, sinon certain, au moins probable, car on ne saurait chasser régulièrement le renard en Angleterre, ou courir plusieurs steeple-chases, sans tomber plus ou moins, quelle que soit d'ailleurs la qualité du cheval que l'on associe à ses dangers. On se trompe cependant : la chasse et le steeple-chase sont une véritable passion, pas plus extraordinaire, en fin de compte, que celle des combats de taureaux en Espagne. Le danger, quel qu'il soit, a pour certaines natures une attraction qui les domine, et à laquelle il leur est impossible de se soustraire. Cette disposition se porte nécessairement sur les exercices auxquels les conditions de la vie de chacun, lui permettent de se livrer.

On peut, au reste, se rendre compte de l'attrait de ces spectacles, par l'empressement que le public met à y assister : il en suit anxieusement les diverses péripéties; il s'émotionne platoniquement, parce qu'il n'ose ou ne peut faire autrement. Ceux, au contraire qui, dominés par cette passion, s'y livrent pratiquement, éprouvent la jouissance réelle et positive. Les exercices de cette nature ont eu et conservent encore chez les peuples où ils sont en honneur, une influence beaucoup plus grande qu'on ne le pense, sur la vitalité et l'ensemble de l'organisation sociale elle-même. Si étrange que puisse paraître cette assertion, elle est exacte; mais il faut pour la confirmer une génération forte, énergique, et possédant des qualités viriles, qui manquent peut-être un peu aux hommes de notre temps.

Ces considérations n'ont pas été étrangères aux modifications successives subies par le steeple-chase. Dérivé de la chasse au renard, et portant primitivement le nom de *course au clocher*, il

Digitized by Google

était invariablement couru par des chasseurs, c'est-à-dire des gentlemen. Pour exercer leurs chevaux avant l'ouverture de la chasse ou se rendre compte de leurs qualités respectives à la fin de la saison, on se réunissait dans une contrée connue pour présenter de sérieuses difficultés. Les coureurs réunis avisaient un clocher lointain, on le prenait pour but; on partait à l'aventure, chacun prenant le chemin qui lui convenait, affrontant les chances diverses de cette ligne inconnue, et le premier arrivé au clocher désigné était le vainqueur.

Il y a loin, comme on voit, du steeple-chase primitif à celui existant de nos jours. Aussi est-il dépourvu aujourd'hui de son intérêt principal et de sa raison d'être réelle ; c'est-à-dire d'habituer des chevaux et des hommes à courir à travers pays sans tenir aucun compte des difficultés qui arrêtent un cavalier ordinaire. S'éloignant de plus en plus du caractère de son origine, le steeple-chase a pris définitivement l'aspect d'une course ordinaire parsemée d'obstacles (Voy. ce mot). Il constitue seulement, dans ces conditions, un spectacle très-attractif pour les masses, et une sorte de sport intermédiaire, qui se rapproche beaucoup de la course, sans présenter cependant la même signification et le même intérêt. Les gentlemen s'en sont peu à peu éloignés, et n'y prennent qu'exceptionnellement une part active. Un des grands inconvénients qu'il présente, consiste dans le nombre assez limité des chevaux consacrés à ce genre de luttes, la difficulté qu'ils ont à se renouveler, et surtout la possibilité qu'ils trouvent de pouvoir suivre cette carrière, pendant un temps dont la limite est souvent celle de leur existence. Le handicap devient donc à peu près l'unique ressource des steeple-chases, puisqu'il a presque toujours lieu pendant plusieurs années de suite entre les mêmes chevaux. Ce n'est pas une besogne facile que de les équilibrer, de manière à leur laisser, à tour de rôle, la chance de gagner au moins une fois. Une supériorité transcendante en steeple-chase est beaucoup plus difficile à paralyser qu'en courses plates, parce qu'elle réside dans une certaine aptitude naturelle, développée par l'expérience, et non dans une qualité absolue et réelle. Néanmoins, tels qu'ils sont constitués, les steeple-chases sont un très-utile auxiliaire des courses plates; ils offrent aux chevaux, qui ont ac-

Digitized by Google

compli cette première phase de leur carrière, ou qui ont été contraints de l'abandonner par manque de qualité, une spécialité souvent fructueuse. Un cheval de course plate, si médiocre qu'il soit, a toujours assez de train pour gagner un steeple-chase, s'il joint à ce mérite intrinsèque une certaine aptitude de sauteur. Les noms des héros de ce genre de luttes, suffiront à confirmer cette assertion. Franc-Picard, Auricula, Valentino, Magenta, etc. étaient des chevaux incapables de gagner une course plate, même d'un mauvais ordre. Quant à Astrolabe, sa qualité ne s'est jamais élevée au-dessus de celle d'un concurrent de prix à réclamer, et cependant aujourd'hui encore, quand elle est en forme, elle peut impunément rendre vingt livres aux meilleurs concurrents de la spécialité, même à ceux qui, en courses plates, lui seraient très-supérieurs. En steeple-chases, ce n'est donc pas comme dans une course, le meilleur cheval qui gagne, même à poids égal, ce n'est du moins pas le meilleur dans l'acception stricte du mot, c'est-à-dire celui dont la qualité est la plus élevée. Les mots bon et mauvais sont toujours relatifs et subordonnés au but que l'on poursuit. La qualité réelle, c'est-à dire la supériorité positive, est seule absolue, parce qu'elles les comprend toutes ; elle se révèle seulement dans la course proprement dite, c'est-à-dire la course plate, la seule qui soit réellement une course à proprement parler; cela est tellement vrai, que le seul cheval de grande classe qui ait été affecté aux steeple-chases depuis vingt ans, Cosmopolite, était en fin de compte, un sauteur médiocre, mais sautait cependant suffisamment. Il faisait absolument ce qu'il voulait de tous les chevaux de steeple-chases existants, à n'importe quel poids. Il était cependant à moitié en condition, car il avait été retiré de l'entraînement régulier, en raison de l'état inquiétant de l'une de ses jambes antérieures. Non-seulement il a trouvé de faciles succès en steeple-chases, mais sa jambe s'est durcie suffisamment pour permettre de le remettre en entraînement, et de lui faire encore gagner quelques courses plates d'une certaine importance. L'Africain, ex-Falendre, était un cheval de seconde classe seulement, et passait pour à peu près imbattable, tant qu'il est resté dans sa bonne forme.

Les steeple-chases aujourd'hui, sont donc tous plus ou moins

Digitized by Google

artificiels, c'est-à-dire tracés en général sur des pistes plates, dans l'intérieur même de l'hippodrome, où le parcours serpente, revenant sur lui-même à diverses reprises, pour atteindre la distance moyenne de ces sortes de courses, distance qui comporte rarement moins de 5000 mètres. Quelques localités seulement ont des terrains de steeple-chases demi-naturels, c'est-à-dire dont les dispositions offrent certaines difficultés ou même quelques obstacles dont on peut profiter, mais que l'on modifie toujours d'une manière ou d'une autre, et auxquels sont adjoints autant de sauts artificiels qu'il est nécessaire. Ce sont principalement, en France : Dieppe, Porchefontaine, autrefois Maison-Laffite; en Belgique, Spa; et Bade, en Allemagne. Ce dernier tracé est un modèle du genre, mais il est peu de pays où l'on pourrait en trouver l'équivalent. L'état avancé de la culture, la division de la propriété qui rend très-difficile, à des conditions acceptables, le passage sur des terrains appartenant à de nombreux propriétaires différents, sont autant de difficultés presque impossibles à surmonter. On peut donc dire, d'une manière à peu près absolue, qu'il n'existe pas en France de steeple-chases ayant même l'apparence d'un terrain naturel.

L'institution des steeple-chases a subi en France, depuis bientôt quarante ans, les phases diverses d'une fortune incertaine. Adoptées d'abord avec une excessive faveur, ces sortes de courses furent successivement abandonnées, reprises, puis délaissées de nouveau; elles ont acquis vers 1863, un développement suffisant et conforme à leur utilité réelle.

L'Administration des Haras, par des mesures prises en 1863, a rendu aux steeple-chases une importance qu'on n'avait pas encore cru devoir leur accorder jusqu'à ce jour. Il y avait alors un nombre très-restreint de chevaux adonnés à cette spécialité. Beaucoup d'entre eux étaient, d'ailleurs, de respectables vétérans ou de glorieux invalides. Le caractère peu sérieux de ces épreuves, peut, seul, leur permettre malgré la vieillesse, de ne pas arrêter le cours de leurs triomphes. On voyait toujours les mêmes noms inscrits invariablement sur les programmes de ces sortes de courses. Les nouvelles mesures ont fait surgir de nouveaux concurrents.

Nos chevaux de pur-sang, auxquels on s'obstinait à refuser

Digitized by Google

le fond, la force et l'adresse, qu'on cherchait vainement à trouver ailleurs, du moins au même degré, montrèrent qu'ils étaient toujours les premiers de tous, quels que fussent les genres d'épreuves.

Les premiers steeple-chases firent leur apparition en France vers 1832, à la Croix-de-Berny; ils étaient, à cette époque, beaucoup plus dans le vrai sens de leur création, qu'ils ne le sont aujourd'hui. Uniquement réservés aux gentlemen-riders, offrant au public un attrayant spectacle, rempli d'intérêt et d'émotion, ils donnèrent à d'intrépides cavaliers l'occasion de déployer leur courageuse habileté, et, nécessairement, inspirèrent à d'autres le désir d'entrer en lutte. Ils contribuaient ainsi à propager le goût et la pratique du cheval, sans avoir la prétention d'atteindre un but plus sérieux, qu'ils sont impuissants à remplir. On n'y faisait, à très-peu d'exceptions près, figurer que des chevaux pris n'importe où, sorte d'enfants perdus n'ayant aucune qualification, et ne prétendant point à la pureté du sang.

Est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer, en partie, l'opinion longtemps accréditée en France, que le cheval de demi-sang, ou plutôt de trois quarts de sang, était le seul propre à ce genre d'épreuves, interdites à jamais au cheval de pur-sang, dont la construction grêle et légère ne pouvait, prétendait-on, triompher des terrains lourds, de gros poids et d'obstacles, que son volumineux rival affrontait avec une facilité et un bonheur, très-exagérés d'abord, et uniquement dus dans tous les cas, à l'absence complète de train, conséquence inévitable de ces sortes de luttes? Toujours est-il, qu'il fut longtemps admis et professé, qu'un cheval de pur-sang ne sautait pas, ne pouvait porter le poids, et n'était propre qu'à galoper sur la pelouse de Chantilly. Il fallut à cette époque une conviction bien inébranlable, une foi bien ardente dans la vérité, à ceux qui, au milieu des continuelles attaques passionnées de quelques-uns, des récriminations bruyantes et ignorantes de presque tous, continuèrent à marcher vers le but qu'ils s'étaient fixé, sans dévier un instant de la route qui devait y conduire.

Cette conviction de l'inaptitude du cheval de pur-sang à tout autre service que celui de la course, et spécialement de son

Digitized by Google

incapacité comme steeple-chaser, grandit cependant avec le temps; elle était passée presque à l'état d'axiome, à l'apparition, dans la carrière des courses à obstacles, d'un cheval de demi-sang français, né et élevé chez M. Aumont, Émilius, qui servit aux brillants débuts de M. le vicomte Artus Talon, dont la réputation est devenue, depuis, presque européenne.

Possédant une forme extérieure volumineuse et commune, ce cheval était néanmoins doué de qualités réelles, positives, dont le développement fut principalement dû à sa présence dans une écurie de courses où il fut envoyé de bonne heure. Il servait de hack à l'entraîneur de M. Aumont, après avoir été refusé par l'Administration des Haras, comme tiqueur.

Il y eut un autre cheval de steeple-chase très-remarquable, Franc-Picard. Celui-ci était un cheval de pur-sang, et sans vouloir prétendre qu'on doit rencontrer chez tous les chevaux de pur-sang, une aptitude aussi remarquablement développée, on ne peut s'empêcher de conclure de son exemple, que la qualité de sauteur est, toute proportion de nombre gardée, beaucoup plus facile à rencontrer chez les chevaux de pur-sang que chez les autres.

STING. Étalon bai-brun, naquit en 1843, chez M. Corbet; par Slan et Écho.

Sting a brillamment couru à deux ans, et il fut un des chevaux qui eurent le plus de succès à cet âge. Puis, confié aux soins de l'entraîneur Forth, il n'arriva que mauvais sixième, dans le Derby; après cet échec il passa dans l'écurie de M. W. Smith.

Son nouveau propriétaire le fit courir dans le Saint-Léger, mais il fut aussi mal placé que dans le Derby.

Enfin, comme il fallait racheter toutes ces défaites, il gagna le Newmarket et le Saint-Léger, battant Foostool. Dans le Cambridgshire il laissa vingt-et-un chevaux derrière lui, mais fut cependant battu d'une demi-encolure par Prior of Margaret.

L'année suivante, dans le Newmarket (handicap), rendant 32 livres à Clermont, il arriva second, puis gagna facilement de plusieurs longueurs les Port Stakes, laissant derrière lui un concurrent sérieux, sir Tatton Sykes. Dans l'Ascot-Cup,

Digitized by Google

devenu le favori, il trompa toutes les attentes, et fut battu très-aisément.

Son propriétaire voulut encore une fois le faire courir et l'engagea dans le Goodwood-Cup, mais là, pas plus que dans l'Ascot-Cup, il ne fut placé, étant tombé boiteux. Ce fut alors que le Tattersal l'acheta 15,000 fr. et le livra à la production; importé en France à l'âge de cinq ans, il fut en station à Paris, depuis 1848 jusqu'en 1851; en 1852 il fut transféré à Tarbes.

Parmi ses plus remarquables produits, nous pouvons citer : Échelle, Jouvence, Moustique, Peu d'Espoir, Miss Anna, Lysisca, Merlin, Pilgrim, Marianne.

STRADELLA. Jument noire, née en 1859 au haras de Dangu, par The Copack ou Father Thames et Creeping Jenny.

Elle débuta en 1861 dans le deuxième Criterium des pouliches à Chantilly, où elle arriva seconde, battue par Gemma, mais précédant huit autres pouliches. A Paris, elle battit dans le grand Criterium, Partisan, favori du Derby.

En 1862, elle fut favorite dans le prix du Jockey-Club, où, cependant elle succomba devant Souvenir.

Elle gagna en 1862 la poule d'Essai à Paris (22 100 fr.); — à Chantilly, le prix de Diane (14 700 fr.); — après un dead-heat avec Noélie, à Versailles, le prix de la Société d'Encouragement (12 200 fr.); — à Baden-Baden, le Saint-Léger continental (18 750 fr.); — le grand prix de Baden (23 800 fr.); — à Paris, le prix Spécial (4300 fr.); — en 1864, le prix Impérial (4150 fr.); — prix des Pavillons (6700 fr.); — la coupe, un objet d'art et 4500 fr. à Fontainebleau.

Retirée d'entraînement et livrée à la reproduction, elle a donné Spirite par Thunderball, en 1867; Bourgogne, par Monarque et Turquoise par Monarque, en 1868.

STUD BOOK (Le). C'est le livre généalogique de la race de pur-sang. Il contient, dans sa première partie, les noms de tous les étalons de pur-sang, appartenant à l'État ou à des particuliers, livrés à la reproduction. La seconde, et la plus grande partie du livre, est consacrée à la nomenclature de toutes les juments poulinières nées en France ou importées, et uniquement consacrées à la reproduction. Le nom de la jument est écrit en

Digitized by Google

lettres majuscules et suivi de son origine, c'est-à dire des noms de son père et de sa mère et de leurs auteurs, de la date de sa naissance, et du nom du propriétaire chez lequel elle est née, et de celui auquel elle appartient. Puis, au-dessous, année par année, les noms et la désignation du sexe et de la robe, des produits qu'elle a donnés, et, en regard, le nom du père de chacun de ses poulains.

Le principe du cheval de pur-sang admis, il devenait important d'établir, d'une manière précise, l'origine de chacun d'eux afin de guider les éleveurs dans le choix des juments qu'ils voulaient acquérir et des étalons qu'ils devaient employer. Il importait, surtout, d'écarter de la reproduction tout animal dont l'intervention, en raison d'une origine douteuse, aurait pu compromettre et paralyser les efforts qui avaient pour but le développement et la constatation de cette race pure.

On a donc dû procéder par élimination, et repousser de l'inscription au stud-book, tout animal dont l'origine n'offrait pas une garantie suffisante.

Les débuts de la création du stud-book, n'ont nécessairement pas pu échapper à de nombreuses erreurs, il a dû s'y trouver bien des enfants mal baptisés. L'importance de ces imperfections s'est effacée et s'efface chaque année davantage, la sélection s'est faite d'elle-même. Les souches qui s'étaient par erreur glissées dans ce livre d'or ont été abandonnées ou se sont mélangées dans une proportion telle, que la tache originelle, si elle n'a pas entièrement disparu, est devenue insaisissable, et le stud-book peut être considéré aujourd'hui, comme le registre exact de tous les chevaux de pur-sang existant en France et en Angleterre. Exact ne veut pas dire complet, mais les erreurs en ce sens ont une importance moins grande. On peut donc dire avec certitude que, si tous les chevaux de pur-sang ne sont pas inscrits au stud-book, tous ceux qui y sont inscrits sont réellement de pur-sang.

Ces lacunes tiennent à diverses causes, la mauvaise foi d'abord et, le plus souvent, la négligence. Tant que, pour prouver la supériorité incontestable du cheval de pur-sang, on accordait en Angleterre un certain avantage de poids aux produits de demi-sang, on avait intérêt à dissimuler la naissance d'un

Digitized by Google

cheval de pur-sang. En éludant son inscription au stud-book, on le faisait passer comme étant de demi-sang et on profitait de l'avantage attaché à cette qualification. C'est, probablement, la révélation de cette industrie interlope qui a le plus contribué à faire supprimer, en Angleterre, cette faveur accordée au cheval de demi-sang. Le principe est juste en lui-même : la course étant un souverain critérium, ne comporte pas de semblables tempéraments, elle ne devrait même pas admettre d'exclusions, et demeurer ouverte à tous. Le meilleur gagnerait toujours, et sa supériorité n'admettrait, alors, aucune restriction.

Il n'existe plus, à vrai dire, aujourd'hui, du moins en Angleterre, d'intérêt déterminant à dissimuler l'inscription d'un poulain de pur-sang au stud-book. Mais, en beaucoup d'occations, l'indifférence et la négligence arrivent au même résultat. L'inscription au stud-book n'a, à vrai dire, d'importance, et n'est indispensable qu'au point de vue de la course où l'on est obligé de faire la preuve de l'origine du cheval que l'on engage. Si un éleveur veut faire de son poulain un cheval de chasse ou de commerce, la preuve de son origine cesse d'être une considération déterminante. La qualité individuelle de l'animal absorbe toute l'attention. L'éleveur ou le marchand dira bien à l'acheteur en lui présentant le cheval : il est de pur-sang, son père est tel cheval, sa mère telle jument ; mais celui-ci, si le cheval lui convient ne s'attachera pas autrement à cette assertion.

De plus, en France comme en Angleterre, un grand nombre de chevaux de pur-sang, après avoir été plus ou moins heureusement essayés en courses, ont été immédiatement rejetés, ou ont accompli une carrière quelconque, sans figurer parmi ces notabilités transcendantes, dont le passage ne peut plus s'effacer en raison de l'éclat qui s'attache à leur individualité. Ils sont vendus, soit à l'amiable, soit en vente publique, se trouvent répartis dans les différents services usuels, passent de main en main, de telle sorte, qu'après deux ou trois ans, ils sont absolument perdus. On peut difficilement constater leur identité. Une jument, après avoir traversé les phases diverses d'une carrière accidentée peut être employée à la reproduction, donnée à

Digitized by Google

un étalon de pur-sang, et produire alors des poulains de race pure anonymes, sans que leur propriétaire puisse se douter de la noblesse de leur origine. On ne peut donc pas empêcher qu'il n'existe un grand nombre de chevaux de pur-sang non inscrits au stud-book. C'est cependant avec raison qu'on leur refuse la qualité à laquelle ils ont peut-être droit, absolument parlant, mais dont ils ne sont pas en mesure de faire la preuve. Il se produirait alors une confusion dont il serait impossible de sortir, on perdrait ainsi le bénéfice de la garantie que présente le stud-book, celle de séparer entièrement la race de pur-sang des autres variétés de l'espèce chevaline, et de la préserver de toute altération et tout mélange. Telles sont les raisons qui ont déterminé à admettre un principe absolu, formulé dans l'axiome « *un cheval de pur-sang est celui dont la généalogie est inscrite soit au stud-book anglais, soit au stud-book français ou qui est issu d'ancêtres dont les noms y sont insérés.* »

Cet état de choses présente évidemment quelques inconvénients impossibles à éviter en France ; surtout depuis que l'on a cru devoir établir des courses exclusivement réservées aux chevaux de demi-sang, il y a un intérêt positif à dissimuler la naissance d'un poulain de pur-sang. Ceux-là même qui se montrent les plus chauds partisans de ces épreuves absolument insignifiantes savent parfaitement à quoi s'en tenir, et n'ignorent pas que le plus médiocre cheval de pur-sang battra toujours le meilleur animal de demi-sang. C'est un mal auquel il est difficile de porter remède. Au point de vue général, il ne constitue pas un état de choses bien inquiétant. En admettant que cette institution bâtarde de courses de chevaux de demi-sang ait une bien longue durée, tous les éleveurs qui s'y adonnent arriveraient plus ou moins, à se rapprocher du cheval de pur-sang, les uns en se maintenant le plus près possible du terme légal des conditions règlementaires, les autres en sautant, à pieds joints, par-dessus la ligne de démarcation. Il en résultera une race de pur-sang, anonyme et sans garantie du gouvernement, mais formée d'excellents animaux, valant certes mieux que ceux que l'on élève aujourd'hui dans une autre destination.

On retrouve l'origine rudimentaire du stud-book dans la tradition arabe. Les tables généalogiques des Arabes n'ont pas le

Digitized by Google

caractère officiel du stud-book européen ; mais elles n'en sont pas moins certaines. Elles témoignent de l'importance absolue qu'attachent tous les peuples pour lesquels le cheval est l'objet d'une étude spéciale et d'un goût particulier, à l'origine et à la filiation non interrompue d'une certaine race, par conséquent, à sa supériorité sur toutes les autres.

L'origine du stud-book anglais remonte à l'année 1791. Le premier volume date de 1808, mais en 1827 seulement il a pris le caractère régulier et permanent qu'il présente aujourd'hui.

La date du stud-book français est, nécessairement, beaucoup moins ancienne. On n'en trouve aucune trace avant la fondation de la Société d'Encouragement, c'est-à-dire avant 1833. Ce n'est qu'incidemment, et à l'aide de documents, pour la plupart étrangers à la question, que l'on connaît l'importation de quelques chevaux de pur-sang en France avant la Révolution, comme King-Pepin, Teucer, Comus, Barbary, Glowworm. Mais ils n'ont fait que paraître, et ont été immédiatement perdus sans laisser de trace nulle part. Il est même impossible de savoir s'ils ont été employés d'une manière quelconque à la reproduction. Jusqu'au moment de la fondation des courses en France et jusqu'à l'avénement des principes émis par la Société d'encouragement, c'est-à-dire l'amélioration de la reproduction chevaline de pur-sang par l'emploi de l'étalon de race pure, il n'existait, à vrai dire, pas de cheval de pur-sang, du moins au point de vue du stud-book, c'est-à-dire de la constatation de l'origine. Le stud-book français a donc, contrairement à celui d'Angleterre, suivi une marche parallèle à celle des courses ; né avec elles, il a suivi leur développement dont il est, au reste, la meilleure et la plus sûre mesure.

Le stud-book français contient donc, sans doute et sans erreur, les noms et l'origine de tous les chevaux de pur-sang importés ou nés en France depuis 1833. Il est fait dans la forme et sur le canevas du stud-book anglais, et entouré d'un caractère de légalité qui garantit son authenticité. Une commission spéciale est nommée pour la rédaction et la révision du stud-book. Cette commission se réunit chaque année : tous les éleveurs sont invités à lui envoyer la liste de leurs juments, celle

Digitized by Google

des naissances des poulains qu'ils ont obtenus avec le nom du père de chacun d'eux. Ils doivent également mentionner les animaux à eux appartenant, qu'ils ont vendus et le nom des acquéreurs. Si ces instructions étaient ponctuellement suivies, on pourrait alors suivre, sans interruption, un poulain de pur sang, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Malheureusement il n'en est pas ainsi, un grand nombre d'éleveurs apportent une négligence impardonnable à l'accomplissement de ces formalités, et causent la seule lacune que l'on puisse reprocher au stud-book français. La commission publie chaque année un volume corrigé, avec addition de tous les nouveaux documents qui lui sont parvenus. La lecture et la connaissance du stud-book sont indispensables à tout homme qui s'occupe sérieusement de chevaux et de courses; il y trouve de précieux enseignements. En étudiant la descendance de certaines juments, il peut se rendre compte de la sûreté de reproduction de certaines familles et de l'incertitude de plusieurs autres. Le stud-book démontre, plus qu'aucun raisonnement, l'importance qu'il faut attacher à l'ascendance et à la race confirmée des reproducteurs que l'on emploie. C'est une certitude qui peut varier du plus au moins, mais ne trompe jamais, et l'on reste convaincu de la vérité mathématique de ce vieil axiôme : *Bon sang ne peut mentir*. Il faut seulement être certain de la filiation des deux lignes paternelle et maternelle; le stud-book est, à cet égard, le plus sûr et le meilleur moyen de ne pas s'écarter de cette règle.

SUÉE. La suée est un des moyens mis en pratique pendant l'entraînement d'un cheval de course, pour le faire passer de l'état de poulain, ou de cheval ordinaire, à celui où il doit trouver le maximum de sa condition. On a beaucoup parlé des suées, sans généralement se rendre bien compte de leur but et de leur action sur l'économie générale de l'animal. Pris isolément, il n'est pas d'exercice plus sain; les hommes eux-mêmes, qui en blâment l'emploi pour les chevaux, le pratiquent pour leur compte. Toutes les personnes qui font des armes prennent des suées et ne s'en portent pas plus mal, au contraire.

L'effet de la suée pour le cheval, nettoyé intérieurement par

Digitized by Google

la médecine, est de débarrasser ses muscles de tout embonpoint superflu, et en même temps de le faire souffler, par conséquent d'augmenter sa puissance respiratoire et de le mettre en haleine ; c'est l'application de ce système de gymnastique fonctionnelle tant préconisé par la science moderne. Comme tous les détails pratiques de l'entraînement, plus qu'aucun autre peut-être, la suée a besoin, pour être salutaire, d'être appliquée par un entraîneur intelligent, prudent, et connaissant à merveille le tempérament de l'animal soumis à l'entraînement.

C'est, généralement, pendant la seconde phase de la préparation d'un cheval que les suées sont employées comme moyen d'arriver au point de condition que l'on veut atteindre. A ce moment, la médecine et un exercice préparatoire, relativement modéré, complètent cette dernière période qui doit amener l'animal en bon état au poteau, ou dans laquelle il doit succomber. La suée est le premier événement grave de sa préparation, celui où il va être soumis à l'épreuve la plus sérieuse. Il est impossible de préciser le nombre et la sévérité des suées, que doit prendre un cheval en entraînement ; elles sont subordonnées à la santé et au tempérament de l'animal. Un cheval lymphatique, gros mangeur et paresseux, trois conditions qui se trouvent assez fréquemment réunies chez le même sujet, demande et supporte plus de suées qu'un autre, nerveux, impressionnable, délicat à nourrir, léger de corps et ayant nécessairement beaucoup moins à perdre. C'est à l'entraîneur à se rendre compte de ces différences, et à mesurer le travail aux forces de l'animal qui doit le supporter.

Aucun des moyens pratiqués dans l'entraînement ne produit autant d'effet que la suée, et n'avance davantage vers le but poursuivi : la condition. Elle comporte néanmoins un danger, le plus grand de tous pour un cheval de course, celui de compromettre les jambes. Elles sont beaucoup plus éprouvées dans une suée que dans un galop, quelque sévère qu'il soit. L'entraîneur se trouve parfois enfermé dans un dilemme dont il n'est pas aisé de sortir avec certains chevaux. Si les jambes de l'animal ne sont pas en état de supporter le travail que comporte sa constitution, on se trouve dans l'alternative, ou de laisser sa condition incomplète, ou de le faire tomber

Digitized by Google

broken-down. C'est généralement à ce dernier parti que s'arrête l'entraîneur : il va quand même, réussit quelquefois, mais échoue le plus souvent. Quand un cheval présente ces difficultés, son entraînement est très-compromis ; mais en continuant, on risque de réussir, tandis qu'en l'arrêtant on est certain de ne pas l'avoir prêt le jour où l'on aura besoin de lui. Comme principe, il vaut mieux un cheval broken-down qu'un cheval n'ayant point de condition. Le premier est fini, le second peut vous inspirer de dangereuses illusions, auxquelles on est tenté de se laisser aller, quand on croit posséder un animal de quelque mérite.

Quand on veut suer un cheval, on l'enveloppe de couvertures plus ou moins épaisses, suivant que l'on désire une suée légère ou une suée forte. On le galope, ainsi couvert, un train modéré pendant une assez longue distance, jusqu'à ce que l'on juge que l'effet désiré, c'est-à-dire la transpiration, est suffisamment obtenu. Alors commence l'opération du séchage : on arrête l'animal au bout de sa suée, si le temps est doux et si l'on se trouve dans un endroit à l'abri du vent; sinon on le rentre à l'écurie au trot, si le terrain ne permet pas de finir la suée près de l'établissement d'entraînement. On le découvre, il est généralement, surtout aux premières suées, dans un état de transpiration et d'essoufflement qui effraierait une personne peu habituée au travail d'un cheval de course; les hommes d'écurie commencent par le racler avec le couteau de chaleur, sorte de latte en bois poli qui abat la sueur et la fait tomber à terre. Quand, grâce au couteau de chaleur, le cheval n'est plus qu'en moiteur, deux ou trois hommes, plus on peut en mettre mieux cela vaut, le massent avec des torchons jusqu'à ce qu'il soit absolument sec. Une fois le cheval bien séché, on l'enveloppe de nouveau avec des couvertures et on le promène, au pas et à la main, pendant un quart d'heure, puis on le rentre à l'écurie et on lui donne une mash pour combattre l'irritation inséparable de la suée.

C'est pendant le dernier mois de la préparation d'un cheval de course que les suées jouent un rôle important. Elles doivent, comme tout travail, être graduées et progressives; sinon, elles deviendraient pernicieuses comme tout moyen dont l'action est

Digitized by Google

puissante. Au fur et à mesure que l'entraînement du cheval avance vers le terme final, les suées sont poussées plus sévèrement. Mais, comme à chacune d'elles le cheval devient plus léger de corps, et perd une partie de cette graisse que l'or doit lui enlever, on diminue le nombre des couvertures, parfois même on les supprime entièrement à certains chevaux, en augmentant en même temps le train et la durée du galop.

Le nombre moyen des suées que prend un cheval, pendant le cours de sa préparation, varie de quatre à six, et la distance qu'il galope dans chacune d'elle, s'augmentant progressivement, est de 4,000 à 6,500 mètres. Des opinions contraires existent sur le moment où il convient d'arrêter le travail sévère d'un cheval avant le jour de la course. Généralement, il continue jusqu'à l'avant-veille. D'ordinaire, le cheval prend sa dernière suée cinq jours avant la course. Il n'y a, au reste, pas de règles fixes à cet égard. Certains chevaux, disposés à engraisser aisément et, par conséquent, à s'obstruer les voies respiratoires facilement, ont besoin d'une suée l'avant-veille de la course, et ne courent jamais mieux que dans cette condition. C'est à l'entraîneur à connaître le tempérament de l'animal et à agir en conséquence.

SUITÉE. On dit qu'une jument est suitée tant que son poulain reste derrière elle, c'est-à-dire n'est pas sevré. On se sert généralement de ce terme dans les ventes publiques, en désignant une jument que l'on vend avec son poulain au lait, on dit alors telle jument suitée d'un poulain ou d'une pouliche, par tel étalon.

SURCHARGE. La surcharge est un excédant de poids imposé à un ou plusieurs des chevaux engagés dans une course, en raison de certaines conditions spécifiées au programme. Les surcharges ou excédants de poids, qu'un cheval doit porter dans une course, sont, presque toujours le résultat de précédentes victoires et constituent une sorte de pénalité qui diminue sa chance d'autant et augmente, par conséquent, celle de ses concurrents en sens inverse. Le but de cette disposition du Règlement est de ne pas décourager les concurrents, qui, ayant été malheureux au début de la saison, trouvent, ainsi, une compensation

Digitized by Google

dans certains prix importants du milieu de l'année. Si, malgré cet avantage, ils sont incapables de gagner, on doit en induire que la qualité leur fait défaut, et qu'ils ne doivent pas concourir pour des prix de premier ordre.

Il existe aussi, mais en petit nombre, certaines surcharges réglementaires et qui n'ont pas besoin d'être mentionnées sur un programme : elles sont de plein droit. Ainsi, par exemple, dans toutes les courses régulières, les juments et pouliches portent un kilogramme et demi de moins que le poids indiqué pour les chevaux et poulains. Ceci est une décharge, mais par contre constitue de fait une surcharge pour les chevaux, qui, en retournant la formule, doivent, dans toutes les courses, porter un kilogramme et demi de plus que les juments et pouliches. Une seule exception est faite à cette règle pour toutes les courses où le poids est indiqué ainsi : *Poids commun*. En ce cas, tous les chevaux, quels que soient leur âge, leur sexe et leur provenance, portent le même poids. Nécessairement cette surcharge et décharge légales n'existent pas pour les handicaps, où le poids fixé par le handicapeur est toujours porté intégralement, sauf quand la condition du handicap impose une surcharge déterminée aux concurrents qui ont gagné une ou plusieurs courses après la publication des poids.

Un cheval pouvant se trouver passible de plusieurs surcharges dans la même course, cette circonstance, si elle n'eût été réglementée, aurait fréquemment eu pour résultat de mettre ce cheval à peu près hors de la course, par un excédant de poids exorbitant. Comme ce n'est pas là l'esprit du règlement, en ce qui concerne les surcharges, il a été admis, comme principe invariable, *qu'une surcharge ne pouvait jamais être cumulée*. Quand un cheval se trouve passible de plusieurs surcharges, il prend la plus forte et ne porte pas les autres.

La question des surcharges étant de nature à provoquer de nombreuses réclamations de la part de ceux qui en sont passibles, et surtout, devant leur inspirer le désir de s'en affranchir dans le cas où les termes du règlement ne seraient pas bien précis et pourraient donner lieu à une interprétation controversée, tous les points discutables ont été résolus, au moins dans la mesure du possible. Quand les conditions d'une course

Digitized by Google

imposent une surcharge aux gagnants d'autres courses, cette surcharge est applicable aux chevaux ayant gagné après leur engagement comme à ceux qui ont gagné auparavant. Cette difficulté s'étant fréquemment élevée, surtout devant des Commissaires de réunions de province, souvent peu au fait de la solution de semblables questions, il importait donc qu'elle fut résolue expressément. Certains propriétaires prétendaient, en effet, ne pas devoir porter une surcharge pour une course gagnée après les engagements de celle, où la surcharge était spécifiée. S'appuyant sur ce que, dans ce cas, le cheval se trouvant dans les conditions de la course au moment de son engagement, sa position ne pouvait être modifiée par des faits postérieurs à cet engagement. Le Code des courses met cette prétention à néant :

« Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix « d'une certaine valeur, on doit compter, en ajoutant au prix, « toutes les entrées attribuées au gagnant, excepté la sienne « qui ne se compte jamais. Il n'existe aucune surcharge pour « les paris particuliers, ni pour les objets d'art, quand bien « même leur valeur serait spécifié dans l'énoncé du prix dont « il font partie ; les sommes gagnées en espèces sont, seules, « comptées dans les surcharges imposées aux vainqueurs d'un « prix d'une certaine valeur, ou comme il arrive souvent, « aux chevaux ayant gagné une certaine somme. » (Art. 69.)

Comme il y a trois sortes de courses tout à fait distinctes : 1° les courses plates ; 2° les courses de haies ; 3° les steeple-chases, il s'est fréquemment élevé des discussions pour savoir si, dans une course où le programme mentionnait purement et simplement que le vainqueur d'un prix de 2000 fr. porterait une surcharge de..... cette disposition était générale, et si un cheval ayant gagné une course de haies de la valeur indiquée, serait passible de la surcharge imposée pour une course plate, et réciproquement. La question elle-même ne saurait supporter la discussion, ces trois sortes de courses essentiellement distinctes les unes des autres, sont l'expression d'ordres d'idées absolument différents. Il n'était donc pas admissible qu'une surcharge, encourue dans l'une d'elles, pût être transportée dans une autre spécialité. Comme règle générale, les surcharges ne

Digitized by Google

sont applicables en courses plates que pour un prix gagné en course plate, en course de haies que pour un prix gagné en course de haies, et en steeple-chase pour un prix gagné en steeple-chase. Les donateurs d'un prix peuvent toujours imposer les conditions qu'ils jugent convenables, mais si leur intention est de ne pas se conformer à cette règle, ils doivent, en cas de surcharge imposée, mentionner que le vainqueur d'une course de haies, de telle valeur, portera dans un steeple-chase une surcharge de...., ou que le vainqueur d'une course plate d'une valeur déterminée portera dans une course de haies une surcharge spécifiée.

La législation anglaise ne se trouve pas, sous certains rapports relatifs aux surcharges, d'accord avec le Code des courses français. Ainsi, en Angleterre, les chevaux ne portent pas de surcharges pour des prix gagnés après la clôture des engagements, à moins que le programme ne stipule que tous les prix gagnés, *jusqu'au moment de la course*, comporteront la surcharge.

SURMENER. Surmener un cheval, c'est lui demander une chose au-dessus de ses forces, et, par conséquent, lui causer une fatigue anormale, dont il est longtemps à se remettre, et dont parfois les traces ne s'effacent jamais. C'est un défaut assez commun en France, où généralement on ne se rend pas un compte bien exact de ce qu'un cheval peut faire, et surtout du train où il peut marcher suivant la distance qu'il doit parcourir. C'est surtout dans cette dernière acception, que le mot surmener est employé dans le langage des courses. Il s'applique à un jockey qui, pendant la première partie de la course, mène son cheval un train trop vite, relativement à la distance qu'il lui faut accomplir.

SUR-OS. Ce mot qui par lui-même devrait signifier une excroissance de nature osseuse, sur quelque région qu'on la rencontre, a été tout particulièrement réservé aux tumeurs osseuses qui se montrent sur le canon. Le sur-os isolé, c'est à-dire éloigné des cordes tendineuses, ne présente aucun inconvénient, et, rigoureusement ne saurait être considéré comme une tare; mais celui qu'on nomme tendineux, en raison de la place qu'il occupe, peut déterminer de graves et longues boiteries.

Digitized by Google

Ce n'est pas seulement quand il est sensible et tangible, que sa présence offre un inconvénient, puisqu'on peut tenter de le réduire ou de le faire disparaître : le sur-os est bien plus grave au moment ou l inflammation de l'os se produit, et, qu'à proprement parler, il n'est pas encore sorti, car alors le diagnostic s'égare et l'on va interroger toutes les régions, on essaie tous les traitements sans aucun résultat.

SURPRISE. On donne le nom de surprise à un fait qui se produit assez fréquemment en course. Un jockey gagnant très-facilement, et sentant que son cheval peut beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour battre tous ses concurrents, diminue souvent le train en finissant la course, se croyant certain que si l'un de ses adversaires l'approchait, il lui serait toujours facile de s'en débarrasser. Quand cette confance est par trop illimitée, il peut arriver qu'un autre jockey, s'apercevant de cette tactique, reste derrière le premier cheval jusqu'au dernier moment, et quand il ne reste plus que cinquante mètres pour finir la course, arrive brusquement aux côtés de son trop confiant antagoniste, qui n'a pas le temps de remettre son cheval sur ses jambes, et se trouve battu par son trop de confiance. On dit en ce cas que la course a été gagnée par surprise.

Le mot surprise s'applique également à la victoire d'un cheval absolument inconnu, et sur lequel on ne comptait pas ; on dit qu'il a causé une surprise.

SURSAUTER (Se). On dit qu'un cheval se sursaute, quand, au lieu d'aborder un obstacle avec calme et sang-froid, de se rendre compte de la difficulté, et de régler son effort, il arrive au contraire avec violence, et fait, en apercevant l'obstacle, un saut désespéré aussi haut et aussi large qu'il le peut. C'est un défaut très-grave pour un cheval de steeple-chase : outre la fatigue irréparable d'efforts exagérés, et répétés à chaque obstacle, le cheval qui se sursaute arrive à bout de saut de l'autre côté de l'obstacle (quand il y arrive), ne peut généralement retrouver son aplomb en touchant terre, et tombe infailliblement, si ce n'est la première fois, la seconde ou la troisième.

Ce défaut, particulier à beaucoup de chevaux impressionnables

Digitized by Google

et nerveux, provient presque toujours de la manière dont ils sont dressés et montés ; très-souvent des jockeys, nerveux eux-mêmes et brutaux, au lieu, en abordant ces obstacles, de rester tranquilles sur leur selle, et de laisser au cheval le temps de regarder ce qu'il a devant lui, le poussent au contraire, à grand renfort de cravache et d'éperons, et le forcent à charger l'obstacle. L'animal éperdu, affolé, se jette à croix ou pile, faisant un bond désespéré pour se débarrasser à la fois de l'obstacle et de celui qui le brutalise et le bouscule. Plus tard sa mémoire le ramène de l'effet à la cause, et quand il entre sur un terrain de course, il se démoralise et devient comme fou. Il est à remarquer que les chevaux dressés par de véritables hommes de chevaux, comme ceux de M. le baron Finot, par exemple, se sursautent très-rarement. Un cheval sautant en liberté prend toujours son saut sagement et juste, parce que l'instinct de conservation suffit pour lui faire prendre toutes les précautions possibles.

SUZERAIN. Cheval bai brun, par The Nabob et Bravery, naquit en 1865 et appartient à M. Schickler.

Il gagna en 1868 le prix de l'Empereur à Paris (29 000 fr.); le prix du Jockey-Club à Chantilly (59 900 fr.), et arriva 2e dans le Grand prix de Paris, à Paris (10 000 fr.)

Suzerain aurait laissé dans les annales des courses les souvenirs de l'un des meilleurs produits de l'élevage français, si sa carrière n'eut été arrêté par un accident, presque à son début. Il gagna très-facilement le prix du Jockey-Club en 1868, battant, il est vrai, un champ assez médiocre, puisque Gondolier était second, Piétro troisième, et qu'il n'y avait, derrière eux, rien qui vaille la peine d'être noté.

Suzerain, après cette victoire, se présenta pour disputer le grand prix de Paris à The Earl ; il succomba devant le cheval anglais, mais il arriva second après une très-belle course, battant Nelusko pour la deuxième place. Suzerain avait reçu, pendant la course, une atteinte qui fut sur le moment jugée insignifiante. Est-ce à cet accident ou à toute autre circonstance qu'il faut attribuer sa disparition de l'hippodrome ? Toujours est-il qu'il fut depuis impossible de le remettre en condition, et l'on

Digitized by Google

dut le retirer d'entraînement. Il fait aujourd'hui la monte chez son propriétaire, M. A. Schickler.

Suzerain est un cheval de grande taille, bai brun, tellement foncé qu'il peut passer pour noir, d'une origine irréprochable et d'une grande qualité.

T

TABLEAU. On donne le nom de tableau à un mécanisme très-ingénieux qui fonctionne, depuis plusieurs années déjà, sur les hippodromes de Paris et de Chantilly, et dont au reste toutes les réunions de quelque importance sont pourvues sous une forme ou une autre. Son but est d'initier le public au nom des chevaux partants, au fur et à mesure que les jockeys se pèsent, et de désigner, d'une façon authentique et légale, le nom du vainqueur après la course.

Les modes employés, pour établir cette sorte de télégraphie, sont divers et subordonnés à l'ensemble de l'organisation matérielle de chaque réunion. Pour qu'un tableau fonctionne commodément et, surtout, avec instantanéité, il faut avoir recours à un mécanisme qui nécessite un appareil, et par conséquent la permanence des constructions constituant l'ensemble de l'hippodrome. Le modèle en ce genre est le tableau existant à Paris et à Chantilly. Il consiste dans un grand tableau noir, sur lequel se trouvent des cases où sont placés les numéros indiquant le nom de chaque cheval, et correspondant à celui placé en regard de chaque concurrent engagé sur le programme ; à l'état ordinaire, ces cases sont recouvertes de plaques de tôle de la même couleur que le tableau lui-même. A l'aide d'un appareil électrique, au moment où un jockey se met sur la balance, la plaque recouvrant le numéro du cheval qu'il monte, se soulève et rentre dans une coulisse pratiquée à cet effet dans le tableau. Le numéro indiquant le nom du cheval apparaît, et tout le public en regardant sur son programme

Digitized by Google

peut acquérir la certitude de son départ. L'apparition d'un numéro sur le tableau acquiert, de cette manière, un caractère quasi légal, puisqu'elle se produit seulement au moment où le jockey, qui doit monter le cheval, se place dans la balance pour se faire peser. Le départ du cheval peut donc être considéré comme certain, et l'on peut parier sur lui, sans arrière-pensée aucune ; à moins de circonstances tout exceptionnelles, un cheval ne peut être retiré après le pesage. Si ce cas se présentait le propriétaire serait appelé devant le Commissaire pour donner des explications sur un fait aussi insolite, et, s'il n'avait pas une raison d'être parfaitement justifiée, il s'exposerait aux pénalités prévues par le règlement. Les numéros de tous les chevaux partants paraissent ainsi, tour à tour, sur le tableau. Quand le pesage est terminé et que l'on est certain qu'aucun jockey ne se présentera plus à la balance, une dernière indication se produit sur le tableau dernier, dont le couvercle se soulève pour laisser voir un petit carré peint en rouge. On appelle ce signe *le rouge*. Son apparition signifie que le pesage est terminé, et, que, par conséquent, tous les chevaux inscrits au programme, dont le numéro n'est pas découvert au tableau, ne partent pas. Comme il s'écoule toujours quelque temps entre ce signal et le départ, les parieurs, et ce sont les plus prudents, qui ne veulent s'engager qu'avec la connaissance certaine des chevaux partants, ont encore la faculté de conclure leurs opérations, avant que les concurrents n'entrent sur le terrain

De cette manière, il peut difficilement se produire d'erreur au tableau : cependant le cas n'est pas impossible ; nous ne nous rappelons pas qu'il se soit produit en France, tout au moins sans avoir été immédiatement rectifié, et par conséquent n'ayant pu produire aucune confusion dans le ring. Il existe un précédent à ce sujet en Angleterre. En 1863, à Ascot, le numéro d'Hippolyta fut inscrit au tableau des chevaux partants, au lieu de celui de Tomato, appartenant au même propriétaire. On ne s'aperçut pas de l'erreur : Tomato gagna la course, et sur les réclamations qui furent présentées, les jurés annulèrent tous les paris faits sur Hippolyta après l'affichage de son numéro. On fit appel au Jockey-Club, qui cassa la décision. Ce second juge-

Digitized by Google

ment est beaucoup plus logique : tous les paris sont connexes, et par conséquent, ceux faits sur d'autres chevaux qu'Hippolyta se trouvaient également annulés par l'erreur de Tomato. L'amiral Rous, une des autorités les plus compétentes dans la spécialité, est d'avis que l'on ne doit jamais prendre en considération le tort que peut causer à certains parieurs une erreur faite au tableau des chevaux partants, ce fait, très-exceptionnel d'ailleurs, devant être assimilé à un cas de force majeure.

La même formalité, relativement à l'affichage du cheval gagnant, se fait après la course, sur plusieurs tableaux placés en dehors de l'enceinte du pesage. Elle s'opère par le même procédé en sens contraire, c'est-à-dire que les numéros de tous les chevaux qui ont pris part à la course se recouvrent successivement, sauf celui du vainqueur qui reste affiché jusqu'au moment où il doit faire place à ceux des chevaux partants dans la course suivante. Il ne saurait donc s'élever aucune contestation sur le gagnant dans le public de l'intérieur de la piste. Si une erreur se produisait dans ce dernier cas, les conséquences ne pourraient faire l'objet d'aucune discussion. Évidemment tous les paris payés sur un cheval indiqué par erreur comme gagnant, devraient être remboursés. Ce serait ou jamais le cas d'appliquer l'axiome : erreur ne fait pas compte.

Ce mécanisme de tableaux télégraphiques, étant assez compliqué, et relativement coûteux, ne se trouve pas à la portée de tous les hippodromes. Il est fréquemment remplacé par un tableau également noir, sur lequel on écrit à la craie le numéro des chevaux partants, mais ce procédé cause une perte de temps qui en rend l'emploi à peu près illusoire. Aussi un grand nombre de réunions de province simplifient la question en supprimant la formalité.

Les hippodromes dont l'organisation est complète, ont également un tableau dans l'intérieur de l'enceinte du pesage ; il est destiné à faire connaître au public les chevaux inscrits au programme, et qui sont officiellement retirés par leurs propriétaires avant la course. On joint à leurs noms l'heure à laquelle ils ont été retirés, et tous les paris faits sur eux, à partir de l'heure indiquée, sont nuls de plein droit.

Digitized by Google

TACTIQUE (La) réside dans la manière de mener pendant une course, un cheval de façon à lui donner la meilleure chance possible de gagner. Elle varie, évidemment, suivant le caractère et les moyens particuliers du cheval. L'un, doué de plus de vitesse que de fonds, aura besoin d'être mené aussi lentement que possible pendant les trois quarts de la course, afin de se trouver à même de profiter de sa vitesse au dernier moment. L'avantage d'un autre, au contraire, consiste dans un train régulier, soutenu depuis le départ jusqu'à l'arrivée, qui met ses adversaires dans l'alternative embarrassante, ou de le laisser aller, et risquer ainsi de ne pouvoir le rejoindre ou de s'épuiser en le suivant. Toutes ces différences constituent, pour chaque cheval, la tactique à suivre dans une course. Ce sont ces instructions qu'un jockey va prendre, avant une course, auprès du propriétaire du cheval ; c'est ce que l'on appelle recevoir les ordres. Ces indications demandent, chez celui qui les donne, une connaissance parfaite du cheval dont il s'agit, de son caractère, de son tempérament et de ses moyens. Une excessive pratique des courses est indispensable pour se rendre compte de ce que les adversaires feront ou chercheront à faire, des moyens de paralyser leurs efforts pour mener la course d'une manière plus avantageuse pour le cheval auquel on s'intéresse. Le concours de l'entraîneur est pour ainsi dire indispensable au propriétaire dans le choix de la tactique à laquelle on doit s'arrêter, car personne ne connaît le cheval mieux que lui. Les ordres, c'est-à-dire la définition de la tactique à suivre pendant la course, sont donc plus difficiles encore à donner qu'à exécuter. C'est, en quelque sorte, la responsabilité morale du succès, car, dès qu'un jockey a ponctuellement exécuté les ordres qu'il a reçus, il est à l'abri de tout blâme. Il est néanmoins impossible de ne pas lui laisser une certaine latitude à cet égard. On ne saurait tout prévoir, et pendant la course même, il peut se produire telle ou telle circonstance qui modifie la tactique elle-même, ou la manière de l'appliquer. Des ordres trop absolus peuvent donc avoir leurs inconvénients, en entravant l'initiative du jockey qui, voyant se produire dans la course un incident dont il pourrait profiter, n'ose le faire dans la crainte de sortir des instructions précises

Digitized by Google

qui lui ont été données. C'est précisément l'ensemble de toutes ces difficultés qui demande des qualités tout exceptionnelles chez un bon jockey, car il existe une multitude de nuances dans la manière d'exécuter une tactique indiquée; il faut non-seulement en comprendre les termes, mais encore l'esprit, la pensée, de même que celui qui donne les ordres ne peut se dissimuler qu'ils ne sont pas toujours mathématiquement exécutables.

La tactique à suivre dans une course, constitue donc, pour un propriétaire, une préoccupation et une étude. Le succès dépend souvent de sa conception et de son exécution; aussi est-ce un spectacle qui ne manque pas d'intérêt de voir, avant le départ, chaque jockey s'approcher du propriétaire du cheval qu'il doit monter. Il s'établit pendant quelques minutes entre le maître, l'entraîneur et le jockey, un colloque où toutes les circonstances possibles sont énumérées et discutées, sauf, bien souvent, celle qui précisément se produit dans la course elle-même. Trop de précautions nuisent quelquefois; le plus sage est peut-être, quand on a un bon jockey, après l'avoir mis au courant de la nature du cheval, de lui dire de faire pour le mieux, car il est le plus souvent impossible de prévoir les éventualités qui vont se produire.

TARBES. Les courses de Tarbes figurent au nombre des plus importantes du Midi. Elles comportent deux réunions chaque année : la première, au printemps, vers les premiers jours du mois d'avril, admet les chevaux nés et élevés en France, à quelque circonscription qu'ils appartiennent. Aussi son succès est-il assuré d'avance, et un certain nombre de chevaux entraînés à Chantilly, entreprennent régulièrement chaque année le voyage de Tarbes. La réunion du printemps à Tarbes est toujours suivie avec intérêt, surtout quand quelque produit du Midi est engagé dans le prix du Jockey-Club. On attend avec impatience son apparition, qui se fait, d'ordinaire, dans le grand prix des Pyrénées : 5 000 fr., offerts par la Société des courses de Tarbes, pour poulains et pouliches de trois ans nés et élevés en France; entrée, 100 fr., moitié forfait s'il a été déclaré; le second reçoit 1 000 fr. sur les entrées; distance 2 000 mètres. Les

Digitized by Google

produits nés et élevés dans le Midi jouissent d'une décharge de cinq livres. En 1869, la course fut gagnée par Glaïeul, appartenant à M. le baron de Nexon, battant Nichette, assez bonne pouliche à M. de La Charme. Ce succès fut le point de départ de la confiance inspirée jusqu'au dernier moment par Glaïeul dans le prix du Jockey-Club de la même année. Glaïeul justifia, du reste, mal cette espérance, et n'a jamais pu gagner une course à Paris ni à Chantilly. Sa qualité était positive; mais un manque de courage, assez fréquent dans la descendance de The Baron, dont était issu Zouave, le père de Glaïeul, paralysa toute sa qualité, chaque fois qu'il ne pouvait gagner facilement.

A l'exception d'une course de gentlemen ouverte à tous chevaux, la seconde réunion de Tarbes, qui a lieu vers le milieu du mois d'août, est exclusivement réservée aux chevaux de provenance anglo-arabe, et ne présente, par conséquent, qu'un intérêt purement local.

TARE. Tout ce qui diminue la valeur effective d'un animal est une tare. La pousse, un sur-os, un engorgement des tendons, les traces même d'une opération doivent être considérés comme des tares. L'ignorance exagère l'importance de certaines tares et néglige quelquefois des défectuosités qui compromettent le service d'un cheval. La mode, certaines conventions font qu'un bon animal se trouve discrédité parce qu'il a été cautérisé.

TATTERSALL. Le mot de tattersall est devenu, d'un nom d'homme, une sorte d'expression générique désignant un établissement où l'on vend périodiquement, et à jour fixe, des chevaux aux enchères publiques, sur catalogue et après annonces par affiches de la vente et désignation des animaux vendus.

Le premier établissement de ce genre fut fondé à Londres vers le milieu du siècle dernier, par Richard Tattersall, ancien entraîneur du duc de Kingston. Cette idée répondait trop à un besoin public pour ne pas avoir un énorme succès. Tout homme qui a, ou a eu des chevaux, sait par quelle filière odieuse il faut passer quand l'on veut se défaire, même du meilleur cheval possible : l'intermédiaire des courtiers, les essais que demande l'acheteur, toujours beaucoup plus exigeant avec un

Digitized by Google

particulier qu'avec un marchand. Tous ces ennuis et ces retards se résument toujours par une perte pour le propriétaire. Un établissement où l'on pouvait envoyer un cheval pour être vendu aux enchères publiques, par conséquent, à peu près à sa valeur réelle, et sans autres frais qu'une commission pour le propriétaire de l'établissement, était donc un bienfait pour tous les amateurs de chevaux. L'innovation fondée par Tattersall répondait également à un besoin créé par le développement des courses. Un grand mouvement de chevaux se faisait à leur suite, provenant, soit d'éleveurs mettant en vente des poulains prêts à entrer en entraînement, soit de propriétaires vendant une écurie. Il leur eût fallu chercher laborieusement un acquéreur, débattre le prix, subir, enfin, tous les ennuis d'un marché conclu à l'amiable, avec toutes les irrésolutions de l'acheteur, toutes les exigences du vendeur.

L'établissement fondé par Richard Tattersall simplifiait étrangement ces épineuses transactions : les chevaux étaient envoyés à ce marché public, restaient, pendant deux jours, soumis à l'examen des acquéreurs et étaient vendus au plus offrant et dernier enchérisseur. Le succès de cette innovation dépassa toutes les espérances du fondateur. A l'établissement de vente fut joint un betting-room, ou Salon des courses, qui devint bientôt le centre de tout ce qui, à Londres, s'occupait de chevaux et de courses, c'est-à-dire la majeure partie de la population. C'est à Tattersall que se fait la cote sur toutes les grandes courses d'Angleterre. On vient y chercher les nouvelles ; c'est, en un mot, la Bourse des parieurs, le centre de tout ce qui se dit et se passe en fait de chevaux et de courses. Richard Tattersall mourut en 1795, à l'âge de soixante et onze ans, après avoir fait une fortune considérable, laissant son établissement à ses deux fils. Son importance et la position prépondérante qu'il occupe en Angleterre, pour tout ce qui concerne le turf et le commerce des chevaux, n'a fait que s'accroître. On le désigne à Londres par la brève dénomination de *the corner* (le coin). Il a acquis aujourd'hui une célébrité européenne.

Bien qu'une fondation analogue fût à même de rendre les mêmes services en France, ce n'est que vers 1856 que l'idée de fonder à Paris un Tattersall en miniature, fut mise à exécution.

Digitized by Google

L'initiative en appartient à M. Chéri-Salvador, mort récemment. Toute proportion gardée, il obtint le même succès que Richard Tattersall. On prit rapidement, en France, l'habitude de ces transactions par intermédiaire, de ventes aux enchères, et un marché régulier s'établit chez M. Chéri-Salvador. Les ventes ont lieu tous les mercredis; elles sont annoncées le vendredi de la semaine qui les précède, par affiches et catalogues contenant la désignation des chevaux mis en vente, leur âge, leur robe, et leurs aptitudes. Presque toutes les ventes importantes de poulains de pur-sang, et d'écuries de course ont lieu chez M. Chéri-Salvador, qui doit être considéré comme le fondateur de cette industrie en France. Après sa mort, son gendre, M. Lyon, a pris la direction de l'établissement Chéri, situé n° 16, rue de Ponthieu.

Le succès obtenu par M. Chéri, a déterminé la création d'un vaste établissement auquel on a cherché à donner une physionomie absolument semblable à celle du Tattersall de Londres. Il a fallu, dès le début, renoncer à la plus importante peut-être des spécialités du Tattersall anglais. Le salon des courses a bien existé, comme emplacement, au Tattersall français, mais il n'a jamais fonctionné. Les dimensions du nouvel établissement dépassaient peut-être un peu les besoins réels de la place, d'autant plus que la clientèle de M. Chéri-Salvador était acquise, et qu'en raison de la position qu'il s'était faite dans le monde du Sport, on devait avoir peu d'espoir de la déplacer. Néanmoins, une fois l'impulsion donnée, le marché s'était étendu, car le Tattersall français se maintient heureusement, depuis sa fondation, sans porter atteinte à la prospérité de son prédécesseur.

TÉMÉRITÉ. On désigne par témérité une imprudence ou une tactique audacieuse, employée par un jockey dans une course. Ce mot, pris isolément, n'implique ni blâme ni éloge; une témérité peut être justifiée, elle devient alors de l'habileté. Pour rester dans la signification absolue du mot, on peut le définir; une tactique de courses en dehors des règles établies, et de la manière ordinaire de courir. Elle peut donc être commandée par le caractère particulier d'un cheval ou par les circonstances exceptionnelles d'une course ; dans ce cas, elle est bonne;

Digitized by Google

si c'est une imprudence ou une fantaisie, elle devient blâmable.

TEMPS. On a renoncé à l'usage de constater le temps que mettent les chevaux à parcourir la distance réglementaire d'une course. Cette mesure était assez difficile à constater d'une manière précise, et d'ailleurs le plus souvent illusoire. Le train dont une course est menée exerce une influence radicale sur le résultat; il dépend d'une foule de circonstances impossibles à énumérer, mais au nombre desquelles la vitesse des meilleurs concurrents est une des moins déterminantes. Il arrivait fréquemment que deux chevaux galopés contre le temps, c'est-à-dire, en constatant, à l'aide d'un chronomètre, le temps qu'ils avaient mis à parcourir la distance, donnaient, quand ils se rencontraient, un résultat absolument opposé, c'est-à-dire que celui qui avait mis le moins de temps était, sur le même parcours, battu très-aisément par celui qui, suivant le chronomètre, avait mis plus de temps à accomplir une distance égale. Cette constatation présente donc seulement un intérêt de curiosité, mais ne saurait être prise comme mesure exacte du mérite respectif de deux chevaux.

La vitesse moyenne a néanmoins été relevée, et ces observations, en ne les étendant pas au delà du point de vue général, ne manquent pas d'un certain intérêt. Le temps que les mêmes chevaux mettent à parcourir la même distance, se trouve nécessairement en raison inverse de l'étendue de cette même distance, c'est-à-dire que si la course ne s'étend pas au delà de 1000 mètres, la vitesse des concurrents sera plus grande que s'ils doivent accomplir le parcours de 2000 mètres, et ainsi de suite, proportionnellement à l'étendue de la distance.

Une course de 1000 mètres est, en moyenne, courue en une minute deux à trois secondes; de 1500 à 1600 mètres, en une minute trente-cinq à quarante-cinq secondes; 2000 mètres en deux minutes huit à dix secondes; 3000 mètres, trois minutes trente-quatre à trente-cinq secondes; 4000 mètres, quatre minutes trente à trente-cinq secondes. La distance du prix Gladiateur, 6200 mètres, est, en raison même de son étendue exceptionnelle, sujette à plus d'écart; elle est rarement accomplie en

Digitized by Google

moins de huit minutes cinq à six secondes, bien que l'on assure qu'elle ait été faite par Mon-Étoile en sept minutes vingt-cinq secondes. Mais ce train est trop vite pour qu'une semblable constatation n'eût pas besoin d'être confirmée. Le temps se contate à l'aide de chronomètres disposés à cet effet; il est aisé, comme on doit le comprendre, de commettre une erreur qui, si légère qu'elle puisse être, prend ici une grande importance : la différence de la mesure ordinaire à l'exception, étant nécessairement en apparence insignifiante, mais constituant précisément la différence d'un fait exceptionnel à une moyenne habituelle.

TENDON. En extérieur, on appelle tendon cette corde dure parallèle au canon que forment les extrémités tendineuses de deux muscles : le perforant et le perforé. La netteté, la largeur, la dureté du tendon, son isolement, sa direction sont les conditions qui assurent la solidité, et révèlent l'énergie d'un cheval; mais ce ne sont là que des qualités relatives, et il ne conviendrait pas de les élever à la hauteur d'un système. Un travail mal dirigé, un entraînement prématuré, une mauvaise condition des tissus, un galop de trop, peuvent compromettre un tendon, déterminer une inflammation, arrêter pour longtemps, quelquefois pour toujours, la carrière d'un cheval de course.

Il est impossible de présenter en formule le mode et les préceptes qu'il faut suivre. Autant de conditions diverses, autant d'indications spéciales, et encore toutes les précautions prises ne peuvent rien contre l'imprévu. Un cheval amené à point sur l'hippodrome, prend un bon galop au départ, garde une bonne place et une chance pendant toute la course et rentre battu, broken-down, au pesage. Un tournant trop court, l'équilibre mal tenu, une irrégularité du sol, un sabot mal appuyé, une faute du jockey, un rien peuvent briser un cheval en quelques secondes.

L'étude des tendons, leur conservation, leur fragilité sont dans la science de l'entraîneur un des chapitres les plus intéressants, les plus délicats.

TÊTE. La grande expression de la tête du cheval, due à l'éclat

Digitized by Google

de son regard, à la mobilité des oreilles, aux frémissements des ailes du nez, à la facilité des mouvements, en ont fait la région la plus noble de l'animal : non-seulement on a voulu voir dans la tête la preuve d'une noblesse originelle, la pureté du sang, la condition première de *l'ordre*, mais encore on a cherché à interpréter certaines manières d'être de la face, certaines attitudes, pour déterminer la qualité absolue ; un pas de plus et l'on pénétrait dans le domaine de la métaphysique et de la psychologie.

La connaissance des faits et l'étude des célébrités du turf ne permettent point de pareilles interprétations. La beauté ou l'imperfection de la tête sont loin d'avoir une signification rigoureuse. De très-mauvais chevaux ont une tête fort séduisante. La Toucques est chargée d'une tête lourde, disgracieuse, alanguie. La longueur et la direction de l'encolure, l'élévation du garrot, la direction de l'épaule jouent un très-grand rôle dans l'ensemble de l'avant-main et dans la physionomie de la tête ; les oreilles et l'œil lui donnent la vie et l'expression ; lourde, elle peut être vivante, énergique; régulière, elle peut paraître insignifiante et commune.

On ne sait ce que pèse la tête d'un cheval que lorsqu'on le monte, et il faut se garder de définir avant d'avoir apprécié.

Une tête qui, dans l'action, se maintient trop dans la ligne verticale nuit au développement des allures, et l'on dit du cheval qu'il *s'encapuchonne*. Placée dans une direction trop horizontale, elle échappe à l'action du mors et l'on dit du cheval qu'il *porte au vent*.

TÊTE (Gagner d'une). Le mot tête, en dehors de sa signification intrinsèque, s'emploie fréquemment comme mesure de l'avantage obtenu par un cheval sur un autre dans une course. On dit : il a gagné d'une tête, c'est-à-dire qu'en passant devant le poteau d'arrivée il était, de la longueur de sa tête, en avant de son concurrent.

Ce terme de gagner d'une tête exprime au reste, logiquement, la dernière différence appréciable qu'il soit possible de constater entre deux chevaux qui restent en lutte au dernier moment d'une course. En deçà de cette mesure, toute distinction devient

Digitized by Google

puérile, et tout juge compétent devra prononcer un dead-heat. Quelques-uns cependant, en France, comprenant la rigueur de leur fonction peut-être trop au pied de la lettre, déclarent que le vainqueur d'une course a gagné *d'un nez*. Il y a même un exemple dans une course importante d'une décision rendue en ces termes : *Tel cheval a gagné du bridon aux naseaux*. Une différence aussi insignifiante paraît d'abord impossible à constater, même au point de vue de l'acquit de conscience du juge. Mais en admettant même qu'il en ait, par devers lui, la conviction, si ce n'est la certitude, et qu'elle existe réellement, elle ne saurait de fait être prise au sérieux dans la pratique.

Quand deux chevaux, à la fin d'une course, galopent soudés l'un à l'autre comme s'ils étaient attelés à une voiture, et restent dans cette position jusqu'au poteau d'arrivée, ils sont évidemment épuisés l'un et l'autre; leurs foulées de galop n'ont nécessairement pas lieu en cadence, comme s'ils obéissaient à l'archet d'un chef d'orchestre. Chacun d'eux placera donc alternativement à chaque foulée sa tête en avant de celle de son adversaire. On ne peut sérieusement prétendre que celui qui se trouvera retomber le premier le bout du nez sur le poteau, par suite de cette circonstance naturelle et inévitable, ait réellement gagné. Il suffirait même, en certains cas, qu'un cheval eût l'encolure plus longue que celle de son adversaire, ce qui en tout état de cause ne peut paraître suffisant, pour déterminer le gain de la course. Il serait préférable de limiter à cet égard le libre arbitre du juge, parfois un peu fantaisiste, et d'adopter comme en Angleterre, la règle fixe que, quand un juge se trouve hors d'état de constater en faveur d'un cheval un avantage d'au moins *une courte tête*, c'est-à-dire que la tête du vainqueur soit bien indubitablement en avant de celle du second cheval, il doit déclarer dead-heat. Ce système serait beaucoup plus logique, car on ne saurait admettre qu'un cheval ait réellement gagné une course, parce qu'au moment où il a dépassé le but, ses naseaux se trouvaient de cinq ou six centimètres en avant de ceux de son adversaire. Aucune règle n'existe cependant en France à cet égard, toute latitude est laissée au juge, qui demeure maître de déclarer qu'une course est gagnée comme cela a été fait au reste *du bridon au nez*.

Digitized by Google

TÊTE A QUEUE. Un cheval fait un tête à queue, quand, par peur ou pour quitter la direction que lui donne son cavalier, il se retourne brusquement et se trouve, dans ce mouvement, avoir la tête précisément où se trouvait sa queue, quelques secondes auparavant. Le tête à queue est une résistance plutôt qu'une défense; cependant quand il est fait très-vivement et à une allure rapide, si le cavalier ne s'y attend pas, il ne laisse pas que d'être quelque peu gênant, surtout pour un cavalier n'ayant pas une grande habitude du cheval et une connaissance particulière des chevaux de pur-sang. Le tête à queue leur est plus familier qu'aux autres, d'abord parce qu'ils entrent en service à un âge où l'on ne songe pas à utiliser les produits de demi-sang, et que tous les jeunes chevaux n'ayant pas encore pris une direction bien déterminée, ont fréquemment la tentation de se retourner quand ils aperçoivent un objet inconnu, dont l'aspect les étonne. Le cheval de pur-sang apporte, en outre, dans ce mouvement, la souplesse et la prestesse qui lui sont naturelles. Quelques uns accomplissent ce demi-tour, car le tête à queue n'est en fin de compte pas autre chose, avec une telle rapidité qu'il est impossible de le prévenir. Généralement et à de très-rares exceptions près, tous les chevaux font le tête à queue de gauche à droite : la raison de cette préférence est impossible à saisir, mais elle existe. Si le cavalier ne se lie pas au mouvement en cherchant à le suivre comme si le cheval l'exécutait à son indication, il court grand risque de rester à gauche, pendant que l'animal tourne à droite. Le tête à queue ne décroche pas à proprement parler, en ce sens qu'il n'arrache pas violemment le cavalier de la selle. C'est plutôt le cheval qui, par un mouvement analogue à celui d'une lorgnette que l'on replie par une coulisse, se retire de dessous le cavalier. Au point de vue pratique la distinction peut être subtile, car le résultat est en fin de compte le même; elle est vraie cependant en ce qui concerne la décomposition du mouvement.

TIPSTER (Le). L'industrie du *tipster* est une des plus bizarres qui soient nées, si ce n'est des courses, au moins des paris. Le mot *tip* signifie littéralement taper; en français le mot toucher, en donne une idée plus exacte. Dans l'argot des courses *tip* veut

Digitized by Google

dire une prophétie et tipster un prophète. L'explication serait assez simple jusqu'ici, mais le tipster a cela de particulier, comme tous les sorciers du reste, qu'il se constitue une industrie presque régulière en Angleterre en vendant ses prophéties. L'origine de cet étrange métier remonte probablement à une époque où un petit nombre seulement d'initiés étaient au fait des nouvelles vraies ou fausses qui circulent toujours aux approches d'une grande course. Pour parier avec discernement ils s'adressaient à des gens mieux placés pour être renseignés, et leur achetaient des indications dont ils profitaient ou tâchaient de profiter. Ceux-ci ayant découvert cette mine, trouvèrent plus commode de l'exploiter sur une grande échelle, et ouvrirent publiquement une boutique de renseignements.

Les modes de procéder varient dans l'exercice de cette profession irrégulière. Les uns plus prudents font leurs prophéties par abonnement, et moyennant un prix déterminé, publient aux approches de chaque course importante une circulaire qu'ils envoient à tous leurs abonnés. D'autres, pour allécher davantage le public, emploient le procédé usité par les saltimbanques dans les foires. *On ne paye qu'en sortant et si on est content.* Cette annonce, comme on pense bien, dissimule un leurre et n'est pas aussi désintéressée qu'elle le paraît; ils envoient gratuitement un nom de cheval à toute personne qui leur adresse une enveloppe toute timbrée, et prélèvent une commission seulement dans le cas où le cheval qu'ils ont désigné gagne la course. Ce rocédé semble fait pour enlever tout soupçon et inspirer une confiance illimitée à la clientèle. Mais voici comment il s'exécute. Avec quelque habitude des courses, à de bien rares exceptions près, on est toujours à peu près certain de trouver le vainqueur dans deux, trois, ou au plus, quatre chevaux. Le tipster nomme isolément chacun de ces chevaux à un client différent, et renouvelle la même manœuvre autant de fois qu'il en trouve l'occasion : de cette manière il en est quitte pour ne rien recevoir de ceux à qui il a désigné un cheval malheureux, mais il prélève une commission sur ceux auxquels il a indiqué le vainqueur.

La profession de tipster est tellement établie et reconnue en Angleterre, que les journaux de Sport sont remplis des annon-

Digitized by Google

ces de ceux qui l'exercent. Ils emploient même, à cet égard, une manière de réclame, qui n'est précisément pas maladroite, mais qui, par trop simple dans sa conception, devrait quelque peu mettre le public en défiance, s'il n'était pris, aux approches de toutes les grandes courses, d'une sorte de fièvre qui le rend aveugle. Après chaque course, un tipster quelconque fait insérer dans les journaux spéciaux son nom et son adresse, en ajoutant que pour la dernière course qu'il désigne, il a envoyé le nom du vainqueur à tous ses souscripteurs. Ce n'est, à vrai dire, pas un mensonge, mais une simple supposition : il n'a pas de souscripteurs et par conséquent n'a rien envoyé du tout. Mais comme personne ne peut les démentir, ce succès éclatant leur attire toujours quelques badauds pour la prochaine occasion.

D'autres tipsters, ne se contentant pas des moyens naturels, ont recours au merveilleux pour frapper l'imagination du public. Ils font mettre dans les journaux spéciaux, qu'ayant rêvé le nom du futur vainqueur, ils l'enverront à toute personne qui leur fera parvenir une somme quelconque qu'ils fixent. Ils ont soin d'ajouter que, l'année précédente, à la même époque, ils avaient eu un rêve semblable, qui s'était réalisé de tous points. Quelque puérile que puisse paraître toute cette fantasmagorie, elle obtient toujours un succès suffisant pour l'alimenter; l'excitation qui se produit en Angleterre, avant chacune des grandes courses de l'année, est telle que ces industriels finissent toujours par trouver une certaine clientèle de victimes, que l'insuccès ne décourage pas et qui se laisseront de nouveau exploiter à la prochaine occasion.

L'industrie des tipsters est encore à l'état rudimentaire en France ; elle existe cependant, mais sur une très-petite échelle. En dehors d'un cercle très-restreint, elle passe à peu près inaperçue. L'établissement des paris mutuels appelant tout venant à s'intéresser aux courses, il se trouve nécessairement, dans le public ordinaire des agences, beaucoup de parieurs inexpérimentés, disposés à accueillir des auxiliaires de cette nature, surtout quand ils entendent la séduisante proposition de ne payer qu'après la réalisation de la prophétie. C'est alors que le tipster emploie le moyen dont nous parlions plus haut et nomme un cheval différent à chacun de ses clients. Il s'en trouve

Digitized by Google

nécessairement toujours un qui gagne, celui-là paye d'abord, et proclame ensuite la gloire de son prophète qui gagne ainsi quelques nouvelles pratiques. Les tipsters français n'en sont pas encore arrivés à chercher la publicité, ils exercent leur industrie clandestinement, à la manière des vendeurs de contre-marques aux portes des théâtres. Ils élisent domicile aux abords des agences de paris mutuels bien achalandées, généralement dans un café où ils consomment leur futur bénéfice en attendant la pratique. Ils se rendent sur tous les terrains de course, où ils trouvent facilement à faire leurs frais grâce à la variété infinie des catégories de spectateurs dont quelques-uns sont toujours disposés à écouter de semblables propositions.

TIRER. On dit qu'un cheval tire quand il se porte plus ou moins violemment sur le mors, de telle sorte que le jockey est contraint d'employer toute sa force pour le maintenir dans un train régulier, et l'empêcher d'aller plus vite. Tous les chevaux de pur-sang tirent plus ou moins; c'est une conséquence forcée de l'allure de course, dans laquelle aucun cheval ne pourrait se mettre sans se porter sur la main. Il y a seulement la différence du plus au moins, et la signification du mot tirer devient ici relative. Elle s'applique à un cheval convulsif ou brutal que son jockey a quelque peine à maintenir.

Le mot tirer s'emploie également comme indication de la position d'un cheval dans une course. Quand on dit : tel cheval tirait encore à ce moment, cela équivaut à : il allait très-bien; parce que l'on suppose que puisqu'il tirait, il n'était pas gêné par le train, et pouvait faire plus. Cette induction n'est pas toujours absolument exacte. Certains chevaux nerveux tirent davantage quand ils commencent à se fatiguer, qu'au début même de la course. D'autres passent presque instantanément d'un tirage désespéré à une défaillance complète. Un cheval paresseux peut très-bien ne pas tirer, et cependant ne pas être fini : l'aspect général de l'animal est à cet égard une indication, beaucoup plus positive, que le fait de tirer pris isolément.

On se sert encore du mot tirer dans un sens figuré, et abso-

Digitized by Google

lument opposé à sa signification propre. Il devient alors synonyme d'arrêter ou de tordre. On dit que l'on tire un cheval dans une course quand on suppose qu'on l'a intentionnellement empêché de gagner, parce qu'alors le jockey a été contraint de tirer sur sa bouche pour l'empêcher de passer.

TOP-WEIGHT. Littéralement poids pour arrêter. On désigne ainsi le cheval le plus chargé dans un handicap. (Voy. ce mot.)

TOQUE. Sorte de casquette en soie, servant de coiffure aux jockeys pendant la course. La toque est le complément de ce que l'on est convenu d'appeler les couleurs de chaque propriétaire. Comme le nombre des couleurs est limité et que celui des concurrents le dépasse souvent, pour les distinguer, on a recours à des interversions de couleurs, qui peuvent ainsi servir à différents propriétaires, et sont distinctes, tout en restant les mêmes. Ainsi, par exemple, un propriétaire étant en possession des deux couleurs blanc et bleu, et ayant adopté leur disposition comme M. le Major Fridolin, c'est-à-dire casaque blanche, toque bleue, rien n'empêche un autre propriétaire de les renverser et de se les approprier dans une autre disposition, et de prendre casaque bleue, toque blanche. Ce sont toujours les mêmes couleurs, leur disposition seule est changée. Au point de vue des courses, elles forment trois couleurs différentes. La toque est une précieuse ressource pour ces transmutations, la plus petite modification suffisant pour constituer une différence dans l'ensemble de la casaque et de la toque, c'est-à-dire dans les couleurs particulières de chaque propriétaire.

TORDRE. Ce mot, comme au reste beaucoup de ceux employés dans l'argot des courses, est une expression peut-être un peu vulgaire, mais rendant parfaitement l'idée ou plutôt, ici, le fait matériel auquel elle s'applique. On emploie celle dont il s'agit, quand un cheval tire si violemment sur son mors, qu'il est impossible à son jockey de régler son allure ou, comme on dit dans l'argot technique du métier, de le tenir. Il est alors obligé, pour dominer cette impulsion, qui, comme la boule de neige, *crescit eundo*, en raison du poids de l'ani-

Digitized by Google

mal multiplié par sa vitesse, d'avoir recours à un moyen extrême. Ne pouvant se rendre maître du mouvement, il cherche à le décomposer en forçant le cheval à prendre une position de tête, avec laquelle il ne lui est plus possible de jeter sa masse en avant avec une telle force que la main du jockey devient impuissante à le maîtriser. Par un mouvement de main régulier, mais assez violent, il amène alternativement la tête du cheval à droite et à gauche, de telle façon qu'il semble effectivement lui tordre l'encolure. Le jockey continue ce mouvement jusqu'à ce que la tête qui remplit, pour le cheval en mouvement, littéralement le rôle du gouvernail pour un bateau, soit revenue dans une position qui ne lui permette plus de dominer l'action de la main. C'est pour exprimer cette lutte entre le cheval et le cavalier que l'on dit souvent qu'un cheval tirait tellement fort que son jockey était contraint de lui tordre la tête. Par extension, on emploie également ce terme, quand on soupçonne un cheval d'avoir intentionnellement été arrêté dans une course qu'il pouvait gagner; on dit : on lui a tordu la tête, c'est-à-dire qu'au moment de l'arrivée, il allait si bien, que l'on a été contraint de le tordre pour l'empêcher de gagner.

TORDU. Ce mot s'emploie également et avec autant de justesse pour rendre une idée toute différente. Quand un cheval arrive à la fin d'une course tellement épuisé qu'il ne galope plus que porté par la force d'impulsion et ayant l'air de ne plus pouvoir soulever ses jambes de terre, qu'il ne marche plus droit et oscille, malgré les efforts de son jockey, on dit qu'il est *tordu*. Cette expression rend assez bien l'aspect d'un animal dans cet état d'épuisement.

Lorsqu'un cheval d'une supériorité écrasante pour ses concurrents, mène la course un train tel que ceux-ci ne pouvant le suivre, se désunissent, on dit également, en parlant de ce cheval : au milieu du parcours, il avait tordu tous ses concurrents. Cette dernière acception du mot tordu rentre, au reste, dans la précédente avec cette différence que dans la première elle constate une supériorité, dans la seconde une défaillance; mais le sens est absolument le même.

TOULOUSE. La réunion de Toulouse, d'une importance au

Digitized by Google

moins égale à celle de Tarbes, présente un caractère mixte. Elle se compose de prix réservés à la production indigène et de courses ouvertes à tous les chevaux nés et élevés en France. Les courses de Toulouse ont lieu au commencement du mois d'août. L'événement principal de la réunion réside dans le grand prix du Midi : 10,000 fr. dont 4,000 fr. offerts par le département et 6,000 fr. par la ville de Toulouse, pour poulains et pouliches de trois ans de toute espèce et de tous pays. Entrée : 300 fr.; forfait : 100 fr., s'il est déclaré ; le second reçoit 1,000 fr. sur les entrées. Les gagnants du Derby anglais, du prix du Jockey-Club et du grand prix de Paris portent 4 kilog. de surcharge, de deux de ces prix 6 kilog. Les gagnants des 2,000 guinées, des Oaks ou d'une course s'élevant à plus de 20,000 fr., portent 2 kilog. de surcharge. Tout cheval n'ayant jamais gagné reçoit une décharge de 2 kilog. Les chevaux nés et élevés dans l'ancienne division du Midi et y ayant séjourné jusqu'au 1er mai de l'année de la course, reçoivent une décharge de 3 kil. 1|2. Distance : 2,400 mètres.

L'importance et les conditions du grand prix du Midi sont, comme on voit, de nature à lui donner un grand intérêt. Aussi attire-t-il toujours un ou deux chevaux tout à fait de première classe, circonstance assez rare en province. La course fut gagnée en 1869 par Mademoiselle de Fligny, un des meilleurs produits de l'année, battant Glaneur, le vainqueur du grand prix de Paris.

TOURMALET. Étalon bai brun, né en 1862 chez M. Lupin, au haras de Vaucresson, par The Flying Dutchman et la Maladetta, issue de The Baron.

Après avoir débuté sans succès dans le grand Criterium, Tourmalet gagna, quelques jours seulement après sa défaite, le prix de la Forêt, à Chantilly, battant Sallambo II, Bonsoir et Saïd. Une faute causée par l'état marécageux de l'hippodrome de Marseille, l'empêcha de disputer à Séduction la première et la plus importante course de deux ans. Il prit cependant sa revanche sur le même terrain dans le prix du département, où la pouliche éprouva, il est vrai, un accident analogue. Rien jusqu'alors ne pouvait faire présumer le mérite qu'il était appelé à démontrer l'année suivante.

Digitized by Google

En 1865, il gagna très-facilement le prix de Lutèce. L'excessive facilité de ce premier succès en fit peut-être exagérer la signification, mais la très-belle course de Tourmalet dans la Poule d'Essai, sa victoire sur Gontran dans la Poule des Produits vinrent encore augmenter le nombre de ses partisans.

Après un repos rendu nécessaire par ces épreuves répétées, Tourmalet inaugura sa réapparition par une victoire dans le grand Saint-Léger de Moulins; il se montra d'un très-bon ordre et d'un grand courage, sa forme était restée la même.

En 1866, à quatre ans, il arriva second dans le prix de la Seine, à Paris (1000 fr.); gagna le handicap de Paris (6000 fr.); arriva second dans le prix de Dangu, à Chantilly (750 fr.); gagna le prix de Jeanne d'Arc (handicap), à Rouen (7300 fr.); le grand prix de Franche-Comté, à Vesoul (3875 fr.) ; le prix principal à Nantes (3050 fr.); le prix impérial, à Nantes (3950 fr.); et arriva deuxième dans le prix de Bois-Roussel, à Chantilly (500 fr.)

Retiré d'entraînement, Tourmalet a été acheté à son propriéaire par l'Administration des Haras pour faire la monte.

TOURNANT. Les tournants constituent une des conditions les plus essentielles du tracé d'un hippodrome. Ils peuvent exercer une grande influence sur le résultat même de la course, suivant que leur disposition est bonne ou mauvaise. C'est déjà une difficulté d'arriver à tourner un cheval lancé au train de course, sans rompre et désunir son allure. Il est aisé de comprendre en outre que si dix ou douze chevaux se présentent ensemble à un tournant, et cette circonstance se produit presque invariablement au début de la course, la place que chacun d'eux occupe à ce moment devient d'une extrême importance. Ceux qui se trouvent placés contre la corde, c'est-à-dire à l'endroit où l'inclinaison de la piste est le plus accentuée, peuvent avoir une certaine difficulté à prendre le tournant, mais trouvent en même temps un immense avantage, en faisant ainsi en réalité moins de chemin que leurs adversaires. Ceux-ci, au contraire, se trouvant rejetés en dehors, sont contraints de tourner beaucoup plus long. Ils se trouvent forcément au milieu de la piste, une fois le tournant accompli. Comme le même inconvénient se

Digitized by Google

produit presque invariablement un peu plus loin au second tournant, ils doivent conserver l'aile tournante et attendre, pour se placer plus avantageusement, qu'ils se trouvent dans la ligne droite en face les tribunes qui forme d'ordinaire un des deux grands côtés parallèles d'un hippodrome. Ce changement de ligne se résume dans une perte de temps et un complément additionnel à la distance réglementaire, qui peuvent parfaitement intervertir le résultat d'une course, surtout entre deux chevaux très près l'un de l'autre.

Aussi voit-on toujours, dans la course dont le champ est nombreux, plusieurs des concurrents se précipiter à toute vitesse dès le départ, afin d'arriver en tête du peloton et de se trouver ainsi avantageusement placés au premier tournant. D'autres, au contraire, préfèrent se tenir derrière, afin de pouvoir serrer la corde et chercher seulement à se placer, quand ils auront passé les deux premiers tournants. L'inégalité que constitue la position différente de chacun des concurrents aux tournants, devient plus déterminante encore, dans le cas où quatre ou cinq chevaux se trouveraient encore à côté les uns des autres et en ordre, pour gagner au dernier tournant. Celui qui se trouve contre la corde a un grand avantage.

L'influence des tournants est suffisante pour dénaturer parfois l'exactitude d'une course, c'est-à-dire que le vainqueur ne serait pas le même, si la course se faisait sur une piste droite, exempte par conséquent de cet inconvénient. Aussi dans les courses à courtes distances comme celles de 800, 1,000 et 1,200 mètres, cherche-t-on, autant que possible, le moyen de faire courir les chevaux sur une ligne droite. Comme, en raison de leur étendue, elles comporteraient un seul tournant, le désavantage serait trop grand pour ceux des concurrents qui s'y trouveraient désavantageusement placés. La disposition d'un hippodrome ne laisse pas toujours cette faculté. C'est probablement à cette circonstance qu'il faut attribuer l'inexactitude proverbiale de la course de deux ans de Deauville. La disposition du terrain comporte deux tournants, dont l'un, placé presque immédiatement après le départ, est raide et court. Aussi est-il très-rare que le vainqueur ne succombe pas quelques jours plus tard, devant un adversaire qu'il avait battu aisément, soit à Moulins,

Digitized by Google

où les dispositions de la piste sont plus favorables, ou à Bade, sur une ligne absolument droite.

Néanmoins les tournants, surtout en France, sont une nécessité à laquelle il faut se résigner, parce qu'elle est inévitable, la disposition de presque tous nos hippodromes ne permettant pas de donner à une piste d'autre forme que celle d'un rectangle, qui comporte nécessairement quatre tournants. De plus, une piste droite déroberait aux spectateurs à peu près la moitié de la course au moins. Cette considération n'est pas à dédaigner, la recette, et par conséquent la présence du public constituant une condition vitale des courses qu'il n'est pas permis de négliger. C'est aux autorités chargées de la direction d'un hippodrome qu'il appartient d'en atténuer, autant que possible, les inconvénients en donnant aux tournants la courbe la plus favorable possible, les adoucissant sans cependant leur laisser affecter la forme de deux demi-cercles, disposition qui augmenterait encore le désavantage des concurrents obligés de prendre l'aile tournante.

TOURS. Depuis la suppression des courses de Mantes, la réunion de Tours est la seule en France qui soit, exclusivement, réservée aux gentlemen-riders. Cette circonstance particulière et le caractère spécial de l'assistance des courses de Tours, composée presque uniquement de la société du pays, où les branches du sport sont en grande faveur, donnent à la réunion une physionomie que l'on ne saurait trouver ailleurs. Elle est attendue chaque année par un cercle de sportsmen, restreint peut-être, mais dont le concours assure toujours aux courses de Tours un succès fixe et invariable. Elles ont lieu au commencement du mois d'octobre.

TOUT (Le), mot anglais (prononcez *taoutt*). Le *tout* ou espion est le complément obligé du tipster et nécessairement son associé. Le tipster, quand il touche juste, ne puise pas, comme on pense bien, ses inspirations dans ses rêves ou ses connaissances spéciales. Il agit en vertu de renseignements plus ou moins exacts qui lui sont transmis par le *tout* ou espion. La tâche de celui-ci est plus difficile; il faut qu'il soit au courant de tout ce qui se passe dans les écuries d'entraînement, qu'il

Digitized by Google

surveille le travail des chevaux, qu'il guette les essais. Aussi le *tout* est-il l'ennemi-né de l'entraîneur, qui emploie tous les moyens à sa disposition pour égarer ses investigations. Il est cependant impossible de dissimuler les modifications apportées au travail d'un cheval, son absence de l'exercice régulier, etc. On ne peut le faire galoper la nuit, et encore ce ne serait pas un moyen. Aussi, quand quelque accident survient à un favori, faut-il renoncer à le tenir longtemps ignoré. Quant aux essais, il est toujours aisé de laisser aux indiscrets au moins des doutes sur leur signification, les hommes qui montent les chevaux ignorent leurs poids respectifs, puisque l'entraîneur selle lui-même les chevaux, et met ainsi sur l'un d'eux un poids que le jockey ne peut connaître. Néanmoins, et malgré toutes ces précautions, il est bien difficile, surtout en Angleterre, de laisser le public dans l'ignorance absolue des chances d'un cheval engagé dans une grande course, et sur lequel son attention est éveillée à un titre quelconque. En dehors du *tout*, le betting a ses indications, et si après un essai dont on ne connaît pas le résultat, on voit le propriétaire ou ses agents soutenir le cheval dans le marché, surtout si l'écurie possède un cheval d'essai dont la forme soit certaine, l'empressement du public ne tarde pas à faire un favori d'un cheval même inconnu.

Le métier de *tout* comporte quelques dangers inhérents aux professions irrégulières. Il peut arriver qu'un entraîneur, impatienté d'un espionnage par trop continu, se fasse justice lui-même. Le fait s'est produit il y a quelques années : Tom Jennings, entraîneur de M. le comte de Lagrange, ayant assez vertement corrigé un *tout* trop éhonté, fut, il est vrai, pour ce fait, traduit devant les tribunaux et condamné à une amende. Malgré cette compensation, le *tout* n'en avait pas moins reçu ce qu'il méritait. La sentence nous semble un peu rigoureuse : quand on fait certains métiers interlopes, il faut en subir les conséquences, et l'on ne saurait refuser à quelqu'un le droit de se défendre, quand la loi se déclare impuissante à le protéger contre des actes frauduleux dont il est victime.

L'industrie des *touts*, comme celle des tipsters, est beaucoup plus restreinte en France ; comme les bénéfices se trouvent li-

Digitized by Google

mités, c'est d'ordinaire le même individu qui cumule ces deux intéressantes fonctions.

TRACÉ. Ce mot s'emploie dans deux acceptions absolument opposées, et n'ayant aucune espèce de rapports entre elles. La signification la plus logique s'applique à la délimitation d'un parcours de steeple-chase, on dit alors : *le tracé.* On ne se sert que rarement de cette expression en parlant d'une piste de courses plates, parce que sa forme absolument régulière, ne peut comporter aucune erreur. Le parcours d'un steeple-chase au contraire, beaucoup plus compliqué, demande d'être dessiné ou *tracé*, d'une manière toute spéciale. Comme il s'étend parfois dans des directions contraires au milieu d'une vaste étendue de prairies, les concurrents ont besoin que la ligne qu'ils doivent suivre soit tracée de manière à ce qu'ils ne puissent pas se tromper, ou tout au moins que toutes les indications possibles leur soient données pour éviter une erreur.

C'est dans ce but que presque invariablement la veille de chaque steeple-chase, le tracé est montré aux propriétaires de chevaux engagés, et aux jockeys qui doivent les monter. Ceux-ci doivent suivre le tracé à pied sous peine de disqualification : la règle étant qu'aucun des concurrents ne doit franchir un des obstacles avant le jour même de la course. Les tracés de steeple-chase se font à l'aide de poteaux dont le sommet est garni de drapeaux de deux couleurs différentes. Ces poteaux sont placés parallèlement et en double aux extrémités de chaque obstacle. Les concurrents sont prévenus qu'ils doivent toujours avoir l'une des couleurs à leur gauche, l'autre à leur droite ; après avoir sauté un obstacle ils se dirigent vers l'autre, la ligne se trouvant ainsi tracée d'elle-même. Quand un parcours de steeple-chase, comme celui de Bade, par exemple, est tracé au milieu d'une vaste étendue d'un pays accidenté et conduit à travers de capricieux méandres, il est prudent de marquer tout changement de direction par des drapeaux, qui indiquent aux jockeys qu'ils doivent tourner, et quelle ligne ils doivent prendre.

Ces dispositions ont une extrême importance, tout cheval passant en deçà de l'un des poteaux intérieurs étant disqua-

Digitized by Google

lifié, puisqu'il se trouve, de fait, avoir raccourci la distance à parcourir, qui doit toujours être intégralement accomplie. Partout où il y a obstacle, les concurrents doivent rigoureusement passer entre les deux drapeaux. Dans le cas où tous les chevaux de la course auraient passé du mauvais côté d'un poteau, ils seraient tous disqualifiés et la course deviendrait nulle. Il est donc d'une extrême importance, qu'un parcours de steeple-chase soit tracé d'une manière assez précise pour qu'il soit à peu près impossible de se tromper.

On dit également le tracé d'une piste plate, mais ici les précautions sont très-simples à prendre, puisque la forme de l'hippodrome est régulière et mesurée par des piquets le plus souvent reliés entre eux par une corde; il est absolument impossible d'en sortir sans s'en apercevoir.

TRACÉ (Un cheval). On appelle ainsi celui dont l'inscription au stud-book (voyez ce mot) est rigoureusement faite dans toutes les conditions légales, requises pour lui donner un caractère régulier et authentique. Un cheval tracé est donc celui dont la qualité de pur-sang, légalement constatée, ne peut faire l'objet d'aucun doute. Quand on dit d'un cheval, qu'il n'est pas tracé, cette énonciation n'implique nullement qu'il n'est pas de pur-sang; mais seulement, que par une circonstance quelconque son inscription n'a pas été régulièrement faite au stud-book, et que sa qualité reste douteuse et contestable.

TRAIN. Le train est l'allure que l'ensemble de la conformation d'un cheval, joint au fini de sa condition, lui permettent de soutenir pendant un temps et une distance déterminés. Ce mot comprend à lui seul l'énoncé de toutes les qualités, non-seulement d'un cheval de course, mais encore de tous les chevaux, quel que soit le service auquel ils sont employés. Le train constitue à la fois la qualité réelle et positive du cheval de course, le fond et la durée du cheval de service.

Les Anglais ont, à ce propos, un axiome qui résume parfaitement l'importance du rôle que joue le train, dans l'appréciation du mérite d'un cheval et la limite des services qu'il est appelé à rendre. *Il n'y a*, disent-ils, *que le train qui tue*. Cette formule renferme la solution de toutes ces discussions oiseuses sur la

Digitized by Google

vitesse opposée au fond, l'aptitude de certains chevaux à parcourir une distance plus ou moins longue, leur supériorité relative suivant la durée d'une course. Le train est la clef de presque toutes les contradictions qui se produisent souvent en course, de ces tours de force, accomplis par quelques chevaux dans certaines mains, de leur impuissance apparente quand ils sont mal menés.

Il est aisé de comprendre qu'un cheval, comme tout être vivant, a en lui une certaine somme de forces à dépenser dans le sens des aptitudes que la nature lui a départies. Cette somme de forces a d'autant plus de durée, qu'elle est plus habilement dépensée, et ménagée proportionnellement au temps où elle est appelée à s'employer. C'est en quelque sorte un vase rempli d'eau : sa contenance peut varier, mais plus on le videra lentement, plus l'eau qu'il contient mettra de temps à se répandre. Si, au contraire, on renverse brusquement un vase d'une contenance considérable, pendant que l'on laisse couler doucement l'eau dont est rempli un autre vase d'une moindre dimension, évidemment le plus grand vase sera vide avant l'autre, bien que contenant plus d'eau. Il ne serait pas exact de prétendre, alors, qu'il y avait moins d'eau dans le vase le plus grand, parce qu'elle a mis moins de temps à s'en échapper. C'est cependant le raisonnement des théoriciens qui s'appuient sur l'état de fatigue où se trouve un cheval après une course de trois mille mètres, en déduisant par un artifice de logique, que ce même animal ne pourrait faire vingt lieues sans s'arrêter, au train d'un cheval de fiacre, parce qu'il est fatigué, seulement après avoir galopé pendant trois mille mètres. Pour suivre la comparaison des deux vases pleins d'eau, et elle est parfaitement juste ici, l'eau, c'est-à-dire le train du cheval de course, a été versée à plein bord et a mis quelques minutes seulement à s'échapper du vase; celle contenue dans le vase moins grand (ou pour quitter la métaphore et rentrer dans l'appréciation pratique du sujet, le train), ou, si l'on aime mieux, la puissance locomotrice du cheval de fiacre, a été versée goutte à goutte, elle a nécessairement mis plus de temps à se dépenser. Il ne saurait s'en suivre la distinction que l'on cherche à établir, en disant que le cheval de course, quoique ayant un train très-su-

Digitized by Google

périeur, ne peut aller aussi longtemps, puisqu'il est fatigué au bout de trois mille mètres, tandis que l'autre peut marcher toute la journée. La puissance locomotrice du premier est deux ou trois cents fois supérieure à celle du second. Il la dépense en quelques minutes avec une rapidité telle, que le second ne pourrait le suivre dix pas; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un déploiement de forces aussi considérable, soit de courte durée. Pour l'user, même en aussi peu de temps, il faut le posséder; si au lieu de l'user dans cette épreuve si rapide, on en modérait l'impulsion, il est évident qu'elle aurait une durée très-supérieure à celle d'une puissance moindre. Pour nous servir de mots techniques, le train se trouve donc être à la fois le fond, puisque plus il est grand plus on peut lui donner de durée, en le maintenant au-dessous de son maximum de puissance.

Lorsque l'on citera devant un véritable homme de cheval, une distance, si longue qu'elle soit, parcourue par un cheval, il demandera toujours : en combien de temps? Toute la question se résume effectivement en ces mots. L'étendue de la distance est absolument insignifiante, le temps dans lequel on la franchit, fait toute la différence d'un tour de force à un fait très-ordinaire. Ce principe admis, et il est impossible à contester, il ne faut plus s'étonner de voir des chevaux comme Auricula, Astrolabe, Bréviande, dont la qualité en course plate, résidait dans une assez bonne vitesse sur de très-courtes distances, accomplir aisément en steeple-chase sous des poids très-lourds, des parcours de six mille mètres, en sautant vingt ou vingt-cinq obstacles. Leur mérite se trouvait réduit à une très-étroite limite dans le premier cas, parce qu'il leur fallait le déployer dans son maximum : il s'augmentait, au contraire, au fur et à mesure que les circonstances leur permettaient de se tenir en deçà de la limite du maximum de leur puissance.

L'influence prépondérante du train est une vérité applicable à l'emploi du cheval, quel que soit, d'ailleurs, le service auquel on l'emploie. Le cheval de charrette est celui qui devrait le plus, en apparence, échapper à cette loi commune, puisqu'il marche toujours au pas; il n'en est pas plus exempt qu'un autre. Il ne peut marcher longtemps, en traînant de lourds far-

Digitized by Google

deaux, qu'à la condition de ne pas sortir de ce pas tranquille et endormi qu'un homme à pied dépasse facilement. S'il se tenait même sur la limite de cette allure paisible, il serait très-vite épuisé.

Il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer les causes en vertu desquelles un cheval possède un train plus vite que celui d'un autre. Elles résident vraisemblablement dans l'ensemble de son mécanisme physique, mais ne sont pas le privilége d'une construction particulière, puisque des chevaux, en apparence du moins absolument construits de la même manière, ont un train très-différent l'un de l'autre. Il faut plutôt considérer l'harmonie existant entre les différentes parties de l'animal, que les points saillants de son appareil physique. Quelles que soient ces causes, elles échappent à l'analyse; on peut trouver à ce sujet les explications les plus ingénieuses, elles sont vraies, à moins qu'elles ne soient absolument fausses. Les lois en vertu desquelles une machine quelconque a plus ou moins de facilité à se mouvoir sont insaisissables. Deux voitures exactement semblables, faites en même temps par le même carrossier, ne roulent pas de la même manière, bien qu'elles pèsent le même poids dans la balance; l'une est beaucoup moins lourde à traîner que l'autre. Il existe entre des machines à vapeur, construites sur le même modèle et avec la même force mécanique, des différences qui font le désespoir des mécaniciens.

Le train, chez un cheval, provient donc du concours de certaines conditions physiques qui se trouvent réunies chez le même animal, et dont un autre, absolument fait de la même manière, peut être absolument dépourvu. L'entraînement peut le développer, comme tout exercice. Il augmente la force des organes qu'il fait fonctionner, tandis que l'oisiveté les atrophie; mais aucun entraîneur ne pourrait donner au cheval un train qu'il n'a pas naturellement en lui. L'entraînement, comme toute gymnastique, met l'individu, qui est soumis à ce régime, à même de développer ses qualités naturelles dans toute leur extension; il ne saurait faire surgir ces qualités quand le germe n'existe pas.

Relativement au cheval de course, le train est la condition

Digitized by Google

première et la seule raison d'être de la classe à laquelle il appartient. On peut le trouver chez un animal défectueux, d'une construction irrégulière, comme l'individu le mieux conformé et le plus séduisant, en apparence, peut en être tout à fait dépourvu. Certains connaisseurs ou prétendus tels, quand un cheval vient de gagner une course, se réunissent autour de lui, et en termes parfaitement savants et techniques, trouvent dans l'examen de l'animal l'explication de son succès. C'est une tâche toujours facile après l'événement, mais ces savantes dissertations auraient beaucoup plus d'intérêt si elles se produisaient avant. Il est vrai qu'elles seraient, pour la plupart, si souvent et surtout si étrangement démenties, que l'on y renoncerait après une très-courte expérience.

Une différence de train accentuée entre deux chevaux exerce un effet mécanique contre lequel il est inutile de chercher à lutter, quelle que puisse être la qualité individuelle de celui dont le train est inférieur. A chaque foulée de galop, la supériorité se fait sentir comme un coup de massue, et, s'augmentant en raison de la durée, rend toute lutte entre concurrents de train différent absolument impossible.

C'est donc le train qui sert de base aux différences de classe existant entre les chevaux de course. Tous ceux dont le train est le même sont rangés dans la même classe et forment des catégories distinctes, entre lesquelles il existe pourtant une telle inégalité que la différence de poids est, parfois, impuissante à les combler. C'est dans ce sens que l'on dit souvent : tel cheval est bon, mais il n'a pas la classe voulue pour lutter contre tel autre; c'est-à-dire il n'est pas du même train. Si la qualité individuelle s'efface devant l'inégalité du train, elle se retrouve tout entière entre chevaux de même ordre. Comme ils ont tous, à peu près, la même puissance mécanique, la supériorité entre eux devient une question individuelle, c'est-à-dire de courage, de santé, ou d'une organisation plus ou moins irréprochable dans son ensemble. L'animal qui en est doué lui doit de conserver plus longtemps le maximum de sa puissance. Ces différences de train pourraient arriver à constituer, dans la masse générale des chevaux de course, une multitude de catégories, si elles ne s'arrêtaient forcément à une certaine

Digitized by Google

limite, au-dessous de laquelle il n'existe plus de cheval de course. La distinction à établir entre eux est alors tellement insignifiante qu'elle devient insaisissable.

Le train d'un cheval de course est une qualité en quelque sorte tellement abstraite, extérieurement inappréciable, qu'il faut absolument un essai pour s'en rendre compte. Ni la conformation, ni l'action d'un cheval ne peuvent en donner la mesure; on peut y trouver des indices, des présomptions, des espérances, mais rien de plus. L'épreuve publique peut seule, parfois, en révéler l'étendue. Il est aisé dès lors de comprendre l'importance qu'exerce sur une course le train dont elle est menée, et les différents résultats qui peuvent se produire suivant sa sévérité. Il devient donc toujours avantageux pour le meilleur cheval, c'est-à-dire, celui dont le train est le plus puissant, de mener la course de telle manière, que la puissance mécanique de son train, mette ses concurrents hors d'état de lui disputer la victoire à l'arrivée. Si, en raison de la distance, cette tâche devient hasardeuse, on lui adjoint un compagnon, moins bon que lui, mais d'une qualité suffisante pour mener la course à sa convenance pendant un certain temps, à la condition, bien entendu, de sacrifier sa propre chance. Le cheval sérieux prend le train à son tour quand son compagnon est épuisé, et que la distance à parcourir n'est plus assez longue pour qu'il ait lui-même la crainte de ne pas pouvoir tenir le maximum de son train jusqu'au but. Il est rare que cette tactique ne soit pas couronnée de succès quand elle est conduite avec sagesse, et que les chevaux employés pour la mettre un pratique sont en état de la soutenir. C'est ce que l'on est convenu d'appeler faire le train. — Voir : FAIRE LE JEU.

Si, au contraire, un concurrent de première classe, confiant dans sa supériorité, laisse la course marcher un train à la convenance de ses adversaires, il peut parfaitement se faire qu'à cent mètres de l'arrivée, il soit surpris par un concurrent, doué de plus de vitesse et de courage que lui, et qu'il perde ainsi une course qu'il aurait pu gagner facilement. Ce fait se produit assez fréquemment: c'est ce que l'on est convenu d'appeler une mauvaise course. Aussi attache-t-on une extrême importance, dans l'application, au train dont une course à été

Digitized by Google

menée. Si le train a été bon, c'est une preuve en faveur du gagnant, si au contraire il a été mauvais, la course ne présente plus aucune signification. On entend nécessairement par bon, un train vite, et par mauvais, un train lent.

Il est dans tous les cas, et on doit le comprendre après les explications qui précèdent, d'une importance majeure pour un jockey de ne jamais sortir un cheval de son train, quelles que soient d'ailleurs les circonstances qui se produisent dans la course. Si au début le train est tel qu'il ne puisse le suivre, plus il fera faire de vains efforts à son cheval, moins il lui restera de chance à l'arrivée, puisqu'il aura dépensé inutilement, au commencement de la lutte, la somme de forces qui devait lui servir à parcourir une distance déterminée ; si le train de la course est trop dur pour lui, il ne peut en aucun cas conserver une espérance. Dans le cas où ses adversaires feraient eux-mêmes la faute de mener la course à un train supérieur à celui de leurs chevaux, il les rejoindra par la force des choses à un moment quelconque, sans augmenter lui-même le train de son cheval, les autres se trouvant contraints de baisser le leur. Quand un jockey sent que la course va trop vite pour son cheval, il doit toujours attendre que le train revienne à lui, au lieu de chercher à l'atteindre. Cette règle ne peut nécessairement être observée que dans une juste limite : c'est dans cette mesure que réside le tact et l'habileté du jockey.

L'influence du train n'est pas spéciale au cheval de course, elle s'étend à tous, et à tous les services auxquels ils sont employés. La même gradation existe pour le cheval de chasse, de selle, de harnais, et pour le trotteur. La proportion est moindre, mais le rapport reste le même. La durée du train naturel d'un cheval demeure toujours subordonnée à la condition où il se trouve, car il existe, ou plutôt il devrait exister un entraînement pour tous les chevaux, quelle que soit leur destination. La préparation ne serait évidemment pas la même. Elle devrait être subordonnée à la sévérité des exigences que comporte le service auquel l'animal est destiné. Un cheval ne peut pas plus faire convenablement un métier quelconque, sans y avoir été préparé, que le chanteur doué de la plus belle voix ne saurait chanter un opéra, sans avoir appris la musique. Toute qualité

Digitized by Google

naturelle ne peut atteindre son apogée sans un travail préparatoire : elle ne saurait même se maintenir, si l'exercice fait défaut. L'abus est moins funeste que l'oisiveté. C'est une vérité dont on n'est pas assez convaincu en France; en ce qui concerne les chevaux, quand on ne les prépare pas aux exigences qu'on veut leur imposer, ils prennent d'eux-mêmes une sorte de condition par la force des choses; mais elle n'est jamais complète, ils ne l'acquièrent d'ailleurs qu'aux dépens de leur qualité même, et se trouvent tarés, usés, et souvent perdus avant l'âge, tandis qu'une préparation intelligente, une hygiène rationnelle, et un usage prudent, auraient pu les rendre, longtemps encore, aptes à de bons et utiles services.

L'homme de cheval (ou pour être plus exact, celui qui se sert d'un cheval, car un homme de cheval ne commet jamais une pareille faute) qui, au début d'une longue route, fait donner à sa monture le maximum de son train, ressemble à celui qui dépenserait en huit jours l'argent qui doit servir à le nourrir pendant un mois. Un vieux proverbe français, équivalant à l'axiome anglais dont nous avons parlé, dit : *qui veut aller loin ménage sa monture.* Le fond d'un cheval réside plutôt dans la manière dont on le mène, que dans la qualité de l'animal lui-même. C'est une vérité dont devraient se convaincre tous les hommes appelés à se servir de chevaux, depuis le jockey jusqu'au cocher de fiacre.

TRAVAIL. Le travail est à la préparation ce que la cause est à l'effet (voyez PRÉPARATION), c'est-à-dire que, pour arriver à mettre un cheval dans l'état de préparation indispensable, pour qu'il puisse utilement se présenter sur un hippodrome, une certaine gradation de travail, qui compose la condition la plus essentielle de son entraînement, est nécessaire. Les trois mots, exercice, préparation et travail, sont, en général, employés comme synonymes, bien qu'ils aient chacun leur sens propre et distinct. L'exercice est la première phase du travail, celle où l'on met le cheval en état de supporter son travail. Le travail constitue la partie la plus importante de l'entraînement, celle où se décide la destinée du cheval de courses. Il est impossible de se rendre compte de son mérite, avant qu'il soit arrivé à un cer-

Digitized by Google

tain point de son travail, dernière période, pendant laquelle il subit l'épreuve la plus sévère, celle que ne peuvent impunément traverser les mauvaises jambes et les tempéraments douteux. La préparation enfin, comprend l'ensemble de tous les moyens qui ont, à un titre quelconque, contribué à amener le cheval de l'état naturel à celui de cheval de course, où il est à même de démontrer le maximum de ses qualités naturelles, développées par l'entraînement.

Le travail n'est en fin de compte que l'exercice poussé plus sévèrement. Il comprend la seconde période de la préparation du cheval de course, celle où, nettoyé intérieurement par les médecines, progressivement amené par un exercice quotidien à un état intermédiaire qui n'est ni le repos ni la fatigue, dans un parfait équilibre de santé, il se trouve en état de subir cette dernière et décisive épreuve. C'est le moment des séries de galop dont le train augmente progressivement, en un mot d'un travail auquel beaucoup ne peuvent résister. Celui, au contraire, qui en sort sain et sauf, peut à juste titre prétendre à la qualification de cheval de course. Reste à savoir dans quelle catégorie il doit être rangé. C'est ce qu'un dernier essai et l'épreuve publique sont appelés à décider.

TRIBUNE DU JUGE. On donne ce nom à une sorte de petite loge placée en face du poteau d'arrivée, et où le juge s'installe pour placer les chevaux à leur rang respectif quand ils dépassent le poteau. Cette tribune, suivant la disposition des lieux, est couverte ou découverte. Elle peut contenir deux ou trois personnes, et c'est peut-être là une disposition fâcheuse. Un juge devrait toujours être seul dans sa tribune. Au cas d'une arrivée disputée, il peut, malgré lui, se laisser impressionner par ce qu'il entend dire à ses côtés, douter lui-même de ce qu'il voit ou croit voir. Son jugement se ressentira évidemment de cette influence et de cette hésitation. Si un juge laisse passer le moment très-court où la tête des chevaux se trouve devant le poteau, sans prononcer son verdict, il court grand risque de ne plus être certain lui-même de ce qu'il a vu. Un semblable inconvénient ne saurait évidemment se produire dans une course gagnée sinon facilement, au moins

Digitized by Google

d'une manière suffisamment appréciable pour qu'il soit impossible de se tromper. Mais dans les cas, assez fréquents, où le public reste quelques minutes indécis et doit attendre, comme solution sans appel, le jugement souverain, le juge a besoin de toute son attention et doit s'isoler de toute distraction. Lui seul, placé exactement en face du poteau d'arrivée, peut se rendre compte si un cheval a gagné de ce que l'on est convenu d'appeler *une courte tête*, ou s'il doit prononcer le dead-heat, c'est-à-dire, annuler la course. Des intérêts assez graves sont attachés à cette alternative pour que toutes les précautions soient prises, afin d'assurer autant que possible l'exactitude mathématique d'une décision de cette nature. Plusieurs juges expérimentés prennent dans les occasions difficiles un parti extrême, analogue à celui du starter qui jette son drapeau à terre pour ne pas avoir la tentation de le relever. Le juge, les yeux fixés sur la ligne intermédiaire du poteau d'arrivée, attend, sans s'occuper des cris et du tumulte qui se font autour de lui; dès qu'une tête se montre dans son rayon visuel il crie à haute voix le nom du cheval; de cette manière il n'y a plus à y revenir : la première impression est, au reste, presque toujours la bonne.

En reconnaissant même ce qui, par une fiction légale absolument indispensable, n'est pas admis en principe, c'est-à-dire qu'un juge puisse se tromper, il vaut beaucoup mieux, à tous les points de vue, qu'il se trompe seul avec sa propre impression, qu'avec celle de ses voisins. Son erreur, d'abord, aura de moins graves conséquences, si elle n'a pas de témoins; comme il est seul placé pour se rendre un compte exact des choses, nul ne pourrait le contredire, si personne n'était à même de voir dans la même position.

On ne pouvait se dispenser d'investir le juge d'une omnipotence souveraine et sans appel : si son autorité eût pu être contestée, toutes les courses, si elles n'eussent été gagnées d'une demi-longueur au moins, auraient donné lieu à des réclamations sans fin. Il a donc fallu admettre, comme principe fixe et invariable, qu'un juge ne pouvait pas se tromper. Théoriquement, cela était indispensable pour assurer à sa décision une autorité sans appel.

Digitized by Google

Nous vivons à une époque où trop d'infaillibilités sont contestées, pour qu'il ne soit pas puéril de prétendre qu'en aucun cas un juge ne puisse se tromper. Mais si, en pareille matière, on n'adoptait pas une règle fixe, on se trouverait en face d'une impossibilité, et il faudrait renoncer aux courses. De deux maux il a donc fallu choisir le moindre. Les erreurs sont, au reste, assez rares pour qu'en somme on n'ait pas à se plaindre de l'adoption de cette règle absolue.

TRIBUNES. Les tribunes sont des constructions faites sur un hippodrome et destinées à recevoir les spectateurs, moyennant un droit d'entrée fixe et affiché. Elles se composent généralement de deux bâtiments ayant une forme oblongue et plus ou moins grands, suivant l'affluence présumée du public. Ils sont séparés par un pavillon, formant d'ordinaire une tribune particulière destinée soit aux autorités, soit aux membres de la Société de courses. Derrière ce pavillon se trouve l'enceinte du pesage. C'est au pied de cette tribune particulière qu'est placée la porte qui donne entrée aux chevaux sur la piste.

La construction des tribunes est toujours un embarras et une dépense considérable pour le plus grand nombre des Sociétés de courses. A de très-rares exceptions près, le terrain ne leur appartient pas et est loué uniquement pour la circonstance. Il leur faut donc chaque année, à la date de la réunion, procéder à la construction de tribunes qui doivent être enlevées le lendemain. Il est impossible, dans ces conditions, qu'elles aient la solidité et le confortable désirables. Aussi est-ce une des lacunes les plus grandes existant en France dans l'organisation matérielle de presque toutes nos réunions de courses. Si les Sociétés pouvaient devenir propriétaires du terrain lui-même, il serait, à tous les points de vue, préférable de faire construire des tribunes permanentes. La dépense première faite, elle serait, en réalité, moins considérable que ces frais annuels, comparativement très-élevés et dont il ne reste absolument rien. Mais ces conditions sont presque impossibles à réaliser, avec les ressources aléatoires du plus grand nombre de nos Sociétés de courses.

Quelques réunions privilégiées sont cependant, sous ce rap-

Digitized by Google

port, dans une position exceptionnelle. Il faut, en première ligne, citer l'hippodrome de Longchamps, dont la Société d'encouragement, soumise à la loi générale des tribunes volantes au Champ de Mars, a fait, au Bois de Boulogne, peut-être le plus beau terrain de courses qui soit au monde. Mais c'est là une fondation tout exceptionnelle et qui ne saurait être prise comme spécimen. Il suffira, pour se rendre compte des dimensions des tribunes de Longchamps, de rappeler qu'en 1857, lors de l'inauguration du nouveau terrain, l'enceinte du pesage a pu contenir 3000 personnes, les pavillons et les gradins découverts plus de 5000. Depuis, suivant les besoins croissants de la situation, les constructions ont été augmentées de près d'un tiers. Une ville comme Paris peut seule comporter un hippodrome et des tribunes de cette nature.

Plusieurs Sociétés de province ont été assez heureuses pour se trouver à même d'imiter cet exemple, et ont pu se constituer d'une manière définitive sous ce rapport. Deauville et Marseille sont les plus complètes à ce point de vue; Nevers s'était fondé dans les mêmes conditions, dont il est aisé de saisir l'avantage. Le public, certain de trouver un abri sûr et confortable, se laisse moins décourager par l'incertitude d'un temps douteux. Aux environs de Paris, Porchefontaine est le seul hippodrome qui, grâce à des circonstances exceptionnelles, soit pourvu de tribunes fixes et confortables.

TROCADÉRO. Étalon alezan, né en 1864 au haras de Dangu, chez M. le comte de Lagrange, par Monarque et Antonia. Il appartient à M. P. Aumont, et fait la monte au haras de Victot.

Trocadéro est, sinon le meilleur, au moins l'un des plus remarquables produits de la nombreuse descendance de Monarque, celui peut-être destiné à transmettre le plus sûrement les hautes qualités inhérentes au sang de son père. Nul ne possède au même degré le cachet caractéristique que Monarque imprime à tous ses enfants. Cette ressemblance est si grande que si sa mère Antonia ne lui avait transmis la robe alezane qu'elle a donnée à presque tous ses produits, les contemporains de Monarque auraient pu le croire revenu sur le terrain de son ancienne gloire, dans toute la plénitude de sa magnifique forme.

Digitized by Google

La carrière de Trocadéro n'a pas été aussi heureuse que celle de son père; grand favori dans le prix du Jockey-Club, il fut battu par son demi-frère Patricien; les circonstances de la course furent telles que l'exactitude e cette victoire est encore controversée aujourd'hui. Il est hors de doute que la responsabilié de l'échec de Trocadéro incombe en grande partie à son jockey.

Suivant une particularité qui semble inhérente à la descendance d'Antonia, la qualité de Trocadéro, comme celle de sa sœur Gabrielle d'Estrées, a suivi une progression ascendante de trois à cinq ans. Il s'est constamment maintenu sans défaillance aux premiers rangs des meilleurs chevaux de son âge, et supérieur à presque tous ceux qui ont paru sur l'hippodrome pendant le cours de sa longue carrière. Vendu en Angleterre avec tous les produits composant, à cette époque, l'écurie de courses de M. le comte de Lagrange, il semblait à jamais perdu pour l'élevage français. Fort heureusement il fut racheté par M. P. Aumont et ramené en France où il fait cette année sa première monte au haras de Victot.

Trocadéro est un cheval de premier ordre en dehors de toute considération d'époque et de pays. Il est peut-être de tous les produits français, le plus estimé en Angleterre, en raison de l'uniformité de ses performances à trois, quatre et cinq ans. Il présente comme étalon, la double garantie d'une origine exceptionnelle, et d'une qualité individuelle hors ligne.

Trocadéro, à trois ans, a gagné :

Le prix de l'Empereur (p. des p.), 10 000 fr. (29 800 fr.), à Paris; — 2e dans le prix du Jockey-Club (2000 fr.), à Chantilly; — le prix de la Société d'Encouragement (9350 fr.), à Fontainebleau; — le Grand Saint-Léger de France (11 700 fr.), à Moulins; — le Prix principal (3125 fr.), à Moulins; — 2e dans le Grand prix du Prince Impérial (1200 fr.), à Paris; — le Grand Saint-Léger international (16 500 fr.), à Baden-Baden; — la Poule des Produits (13 775 fr.), à Baden-Baden; — le Fifteenth-Brighton-Biennal-Stakes (2e année), 160 souverains, à Brighton; — le Eighth-Brighton-Club-Biennal-Stakes (2e année), 225 souverains, à Brighton-Club.

En 1868, Trocadéro gagna :

Digitized by Google

Le Grand prix de Baden-Baden (27 900 fr.), à Bade; — 2e dans le prix de l'Impératrice (1400 fr.), à Paris; — 2e dans le prix de Seine-et-Marne (1000 fr.), à Fontainebleau; — la Coupe (4450 fr.), à Fontainebleau; — la Coupe de Deauville (26 650 fr.), à Deauville; — le prix de Chantilly (13 000 fr.), à Chantilly; — le prix de Jouvence (6750 fr.), à Paris; — 2e dans le Grand prix de l'Empereur (2000 fr.), à Paris; — le prix Impérial (4350 fr.), à Marseille; — le Grand prix de la ville de Marseille (14 150 fr.), à Marseille.

En 1869, Trocadéro remporta :

Le prix Rainbow (15 300 fr.), à Paris; — la Coupe (11 500 fr.), à Paris; — le prix Gladiateur (21 750 fr.), à Paris; le prix Impérial (4200 fr.), à Marseille; — le Walthon-Manor-Stakes (1030 souverains), à Epsom.

TROT. Voyez : ALLURES et COURSES AU TROT.

TURF. Ce mot est, de tous ceux employés dans le langage spécial, ou, si l'on aime mieux, l'argot des courses, celui qui a été le plus détourné de son sens strict et absolu, pour être appliqué à des significations multiples, diverses, presque indéfinissables.

Le mot turf, à proprement parler, signifie gazon, mais, à vrai dire, ne s'emploie jamais dans ce sens. On désigne génériquement par *le turf* l'ensemble de tout ce qui constitue les courses elles-mêmes, c'est-à-dire la piste, l'hippodrome, les tribunes, les chevaux, leurs propriétaires, les entraîneurs, les jockeys, les parieurs et jusqu'aux spectateurs eux-mêmes. Tout cela est *le turf*. On dit: être sur le turf, le monde du turf, les habitués du turf. L'application, comme on voit, est pour ainsi dire indéfinie. Elle se rapprocherait cependant beaucoup plus exactement de la signification qui a été donnée à tort, en France, au mot *sport*. Celui-ci comprend, en effet, un ensemble d'ordres d'idées distincts et différents les uns des autres, dont beaucoup sont absolument étrangères aux courses. Turf, au contraire, s'applique uniquement et spécialement à tout ce qui concerne les courses, un peu à tort et à travers peut-être, mais enfin il ne s'étend pas au delà d'un seul et même ordre d'idées. Il est à peu près impossible de se rendre compte

Digitized by Google

par quelle transition le mot turf est arrivé à devenir à la fois l'expression de tant de choses différentes. Employé probablement à l'origine comme un dérivé de sa signification propre, gazon, on s'en servait pour désigner un terrain de courses quelconque, et, par une extension exagérée, on a fini par l'appliquer sans distinction à tout ce qui se passe sur un terrain de courses.

TUYAU. Ce mot, il y a quelques années, faisait encore exclusivement partie du vocabulaire des fumistes. Par quel artifice de langage s'est-il introduit dans l'argot des courses? c'est ce qu'il serait impossible de dire. Ces sortes de dérogations à la langue usuelle, et l'introduction d'un mot aussi bizarre appliqué à une signification aussi en dehors de son sens réel, se font à la manière des générations spontanées, sans que l'on sache jamais d'où ils tombent et d'où ils viennent.

Néanmoins, tuyau existe, il a un sens parfaitement défini et compris de tout le monde du turf. On dit qu'il existe un tuyau dans une course, quand un cheval, soigneusement dissimulé jusqu'alors, inconnu ou toujours battu, est destiné à gagner. Cette certitude ne peut évidemment provenir que d'une connivence entre les propriétaires ou les jockeys de tous les chevaux de la course. Le tuyau constitue donc un acte d'insigne mauvaise foi, puisqu'il laisse le public s'égarer sur les chevaux qui devraient logiquement avoir une chance de gagner. On donne ceux-ci à leurs partisans à peu près à la cote qui leur convient, parce qu'on est, ou l'on se croit, certain qu'ils ne gagneront pas. On parie en même temps à une cote très-avantageuse pour le cheval qui est dans le tuyau et dont personne ne se méfie. Une fois cette petite manœuvre accomplie, les meilleurs chevaux de la course laissent gagner le cheval tuyauté, et le tour est fait. S'il fallait absolument trouver une étymologie à cette singulière expression, elle existerait dans cette particularité que le cheval imprévu reste dissimulé jusqu'au dernier moment et se montre tout à coup, comme sortant brusquement d'un tuyau, au grand ébahissement du public.

Quand cet ingénieux mécanisme n'obtient pas tout le succès

Digitized by Google

que l'on en espérait, soit que le public évente la mèche, soit que, malgré tout, le cheval, soigneusement tenu dans le tuyau, ne puisse gagner, on dit que le tuyau a crevé. C'est un grand désespoir pour les organisateurs de cette petite comédie, parce que généralement ils perdent des deux côtés, ayant la fois parié pour le cheval du tuyau et contre tous les autres.

TYPE. Le mot type, appliqué au cheval est à peu près impossible à définir d'une manière précise. Il exprime, en effet, un certain ensemble, qui se sent beaucoup plus qu'il ne s'explique, et résulte de l'aspect de l'animal tout entier, beaucoup plutôt que de telle ou telle partie prise isolément. Il existe nécessairement une variété infinie de types de chevaux, depuis le *type-type*, le cheval de pur sang, jusqu'au cheval de charrette qui, lui aussi, a son type.

Le mot type s'applique donc, indifféremment, à un cheval de toute espèce, à la condition que sa physionomie extérieure présente l'ensemble le plus complet possible des caractères généraux de l'espèce à laquelle il appartient. Il faut que l'animal dont on parle soit, en un mot, l'expression accomplie d'un groupe de chevaux plus ou moins nombreux, mais homogène, auquel on donne le nom de race. A vrai dire, le mot type, pris dans son acception stricte et isolée, n'est pas plus un éloge qu'un blâme, c'est un fait, il peut être aussi bien bon que mauvais, mais doit seulement présenter un caractère particulier et surtout distinct d'autres types différents et opposés. Il y a donc de bons comme de mauvais types de chevaux.

Les différences typiques existant entre les diverses races de chevaux, tendent de plus en plus à s'effacer sous l'influence du mélange des espèces, presque partout croisées entre elles plus ou moins judicieusement. Elles existaient autrefois et étaient assez saisissables pour qu'un connaisseur pût rarement s'y méprendre. Ainsi, un cheval du Midi ne ressemblait jamais à un produit normand, et réciproquement; il était impossible de ne pas distinguer un cheval anglais d'un cheval allemand. Sans s'effacer complétement, ces distinctions tendent de jour en jour à disparaître pour prendre un niveau moyen indéfinis-

Digitized by Google

sable, rayonnant dans les sens les plus différents et les plus disparates, précisément parce que le type originel disparu est remplacé par une confusion qui ne présente plus aucun caractère défini.

Cet état de choses, regrettable à tous les points de vue, est dû presque entièrement, en France, au déplorable système suivi par l'Administration des Haras depuis près de quarante ans. La faveur et l'extension donnée à l'industrie de l'élevage de l'étalon en Normandie, a exercé une funeste influence sur tous les types existants. On peut dire sans exagération, qu'avec ce système on est parvenu à empoisonner toutes les races chevalines. Ces étalons normands, élevés en vue de devenir des reproducteurs à l'âge où un cheval entre d'ordinaire en service, sont eux-mêmes des résultats de croisements renouvelés à l'infini, dont il est impossible de saisir la marche et encore moins la raison d'être. Ils ont donc perdu toute espèce de type, si tant est qu'ils en aient jamais eu. Achetés par l'Administration des Haras, ils sont répandus au hasard, sur toute la surface de la France, imposés dans les contrées où leur intervention peut être le moins justifiée. Ici, pour grandir une race que le sol ne peut produire bonne qu'à la condition de la faire petite; là, pour épaissir une espèce, que son sang, et le terrain sur lequel elle est élevée, condamnent forcément à une construction légère, sous peine de lui enlever toutes ses qualités. Il est résulté de ces malheureuses tentatives sur la production indigène un chaos impossible à décrire. On rencontre des chevaux ayant atteint la taille d'un carrossier, mais décousus, embarrassés eux-mêmes d'un volume auquel la nature ne les a pas destinés, ayant perdu leurs qualités primitives, n'en ayant pas acquis de nouvelles, inaptes aux services auxquels on les employait autrefois, incapables de satisfaire à de nouvelles exigences. D'autres, tellement défigurés, que l'on reste confondu, se demandant en vain d'où ils peuvent venir, et à l'aide de quel croisement bizarre et incohérent on a pu parvenir à créer de semblables animaux. Quant à l'étalon normand, cause première de toute cette perturbation, malgré ces nombreuses et continuelles transformations, il est un caractère primordial qui ne peut s'effacer chez lui : le manque de qualité.

Digitized by Google

Un fait analogue, sinon absolument identique, s'est produit dans l'ensemble des chevaux importés de l'étranger pour les besoins du luxe ou de la consommation usuelle. Ces deux industries, en dépit ou plutôt en raison de l'intervention de l'Administration des Haras dans la production chevaline, ne peuvent arriver à s'alimenter en France. Le plus grand nombre de ces chevaux viennent, ou sont censés venir d'Angleterre. Il était impossible, à un œil quelque peu exercé, de s'y tromper autrefois; les meilleurs juges s'y méprennent aujourd'hui. Le marché anglais, épuisé par une exportation hors de toute proportion avec la production, a eu recours à divers expédients. Il vient probablement chercher, dans les grands centres d'élevage, comme dans certaines contrées de l'Allemagne, par exemple, de quoi alimenter les ressources d'un commerce lucratif. Des spéculateurs anglais achètent en Allemagne des troupeaux de poulains au sevrage, qui, élevés en Angleterre, sont revendus, comme chevaux anglais, à l'âge de quatre et cinq ans. Ils sont évidemment meilleurs que s'ils fussent restés sur le sol indigène; mais ce ne sont pas des chevaux anglais, et ils ne rappellent en rien l'ancien type.

Il n'existe donc guère plus aujourd'hui que deux types parfaitement définis; ce sont les deux extrêmes : le cheval de pur sang et celui de gros trait, et encore ce dernier n'a-t-il pu entièrement échapper à la décomposition de l'amélioration par le carrossier normand, cet universel empoisonneur. Fort heureusement, comme l'industrie du cheval de gros trait est très-fructueuse, que la race confirmée depuis longues années se maintient et se suffit à elle-même, les éleveurs se sont vite aperçus de l'invasion du fléau, et s'en sont soigneusement sauvegardés.

Quant au cheval de pur sang, son type est un et fixe, parce qu'il est le résultat d'une longue suite de générations appartenant toutes à une race originelle, c'est-à-dire pure, améliorée par la meilleure et la plus certaine de toutes les sélections : la course. Aussi, les chevaux de pur sang peuvent entre eux présenter certaines différences dans leur aspect individuel, mais le caractère commun, le type, est homogène, et il est aussi impossible de confondre un cheval de pur sang avec celui

Digitized by Google

d'une autre espèce, que de ne pas distinguer un cheval ordinaire d'un âne. Il porte en lui le dépôt sacré de la race, ce talisman que ne saurait jamais transmettre le plus brillant résultat du croisement le mieux combiné et le plus réussi, parce qu'en sa qualité de métis il en est lui-même dépourvu. Le cheval de pur sang est donc le type par excellence, et peut, à vrai dire, seul être considéré comme *le cheval type*, dans l'acception stricte et rigoureuse du mot.

Le mot type est également employé au figuré pour désigner un cheval d'un aspect plus ou moins séduisant : on dit c'est un joli type, un assez joli type, etc. Mais, ici, sa signification est purement conventionnelle, et ne comporte aucune signification nette ni précise.

V

VALENCIENNES. Les courses de Valenciennes avaient autrefois une certaine importance, qu'elles ont conservée pendant plusieurs années. Elles avaient lieu au mois de juillet, à peu près à la même date que celles de Châlon-sur-Saône. La Société de Valenciennes a dû se dissoudre devant le mauvais vouloir et les prétentions exorbitantes des propriétaires du terrain de courses. Les courses de Valenciennes n'existent donc plus aujourd'hui.

Elles avaient été organisées en 1857, par le sous-préfet. Ce fut au moyen d'une souscription faite dans la ville qu'elles furent fondées. Ayant pu réunir une somme de 30 000 fr., le sous-préfet les mit à la disposition de la Société d'Encouragement.

Le 8 août 1857, jour de l'ouverture, trois prix furent disputés; les prix du Chemin de fer, 2000 fr., fut gagné par Derby, à M. Fasquel ; le prix de la Ville (handicap), 4000 fr., remporté par Dame-d'Honneur, au comte F. de Lagrange et enfin la grande course de Haies revient à Trambleur, au vicomte de Namur.

Digitized by Google

Le second jour, le prix des Haras, 2000 fr., fut gagné par Théa, au comte F. de Lagrange; le prix de la Société d'Anzin, 3000 fr., fut remporté par Dame-d'Honneur, compagne d'écurie de Théa; et enfin le grand Steeple-chase (handicap), 6000 fr. revient au célèbre Franc-Picard.

VENIR. Le mot venir ne s'emploie, du moins dans l'acception que l'on doit lui donner ici, qu'entre gens tout à fait spéciaux. Il désigne le moment où, à la fin d'une course, un ou plusieurs chevaux se détachent du groupe pour entamer entre eux la lutte définitive qui doit décider le résultat de la course. On dit alors tel cheval est bien venu, ou venait très-bien, pour dire qu'il quittait facilement le peloton. Un cheval peut donc parfaitement venir, sans pour cela être certain de gagner; cela signifie seulement qu'au moment où il vient, tous les concurrents qu'il laisse derrière lui sont battus, et que la course va se décider entre lui et ceux qui sont devant lui ou à ses côtés.

VENTRE-SAINT-GRIS. Étalon bai, né en 1855 en France, chez M. Moloré de Frenaux, appartenant à M. le comte F. de Lagrange; par Gladiator et Belle-de-Nuit, issue de Young Emilius.

Ventre-Saint-Gris gagna le prix du Jockey-Club en 1858, avec une facilité qui ne peut appartenir qu'à un cheval de premier ordre; il fut à ce moment comparé à Monarque, bien que le prestige de la victoire ait été pour beaucoup dans cette assimilation. Une grande apparence, la longueur de ses lignes la justifiaient jusqu'à un certain point. Ventre-Saint-Gris n'avait jamais couru avant ce premier succès; il éprouva, depuis, plusieurs échecs, qui ne peuvent en rien entacher sa valeur positive, car ils furent la conséquence de l'impossibilité de le remettre jamais dans la condition où il s'est fort heureusement trouvé le jour du Derby français. Les causes qui l'ont empêché de se retrouver dans sa véritable forme sont trop connues pour qu'on cherche ailleurs les motifs de sa déchéance apparente. Son entraînement présentait des difficultés dont l'habileté de son entraîneur n'a pu triompher qu'une fois seulement, et le jour où il a pu se montrer ce qu'il est réellement, c'est-à-dire, le premier cheval de son année. Il est évident que l'infirmité (il

Digitized by Google

est tombé broken-down) qui l'empêcha de pouvoir jamais être remis à point est une défectuosité, mais elle ne présente pas, dans sa nouvelle carrière de reproducteur, la même importance, et ne peut l'empêcher d'être considéré comme un cheval de premier ordre, dont il a d'ailleurs toute l'apparence.

Il est depuis plusieurs années, déjà, employé à la reproduction: plusieurs de ses poulains ont fourni une carrière très-honorable, tels que Fleurette, le Béarnais, Trompette.

Ventre-Saint-Gris appartient à M. le comte Frédéric de Lagrange, et fait la monte au haras de Dangu.

VERMEILLE. Jument alezane, née chez M. Verry en 1853, par The Baron et Fair Helen.

Vermeille, sous les couleurs de M. le comte de Montguyon, a gagné en 1856, à Boulogne-sur-Mer, le grand prix de la ville (3500 fr.); à Châlons-sur-Marne, le prix du conseil général (2000 fr.); et celui de la ville (3000 fr.) Elle a produit en 1861, Vermout par The Nabob, en 1862, Vertugadin par Fitz-Gladiator, en 1863, Vérité par The Flying Dutchman, en 1868, Verdure par West Australian.

VERMOUT. Étalon bai, appartenant à M. Delamarre, né en 1861, au haras de Bois-Roussel, par The Nabob et Vermeille (ex-Merveille) issue de The Baron.

La carrière de Vermout a été aussi courte que brillante. Sa victoire dans le grand prix de Paris est encore aujourd'hui très-controversée. Il est hors de doute que son compagnon Bois-Roussel inspirait plus de confiance à leur commun propriétaire. Sa supériorité sur Blair-Athol et Fille-de-l'Air est au moins problématique. Ceux-ci, se croyant seuls dans la course, ont entamé, bien avant l'arrivée, une lutte dans laquelle ils se sont naturellement épuisés, et ont ainsi singulièrement favorisé la surprise causée par Vermout. On ne peut néanmoins disconvenir que le vainqueur du grand prix de Paris en 1864 ne soit, absolument parlant, un cheval de premier ordre, mais l'ensemble de sa carrière présente trop d'incertitudes pour que l'on puisse lui décerner, sans contestation, le titre du premier cheval de son année, une des meilleures, au reste, qu'aient jamais enregistrées les annales du turf français. Sans parler de

Digitized by Google

Blair-Athol, qui appartient à l'élevage anglais, Fille-de-l'Air doit être considérée comme au moins l'égale de Vermout; elle l'a battu deux fois, dans le Saint-Léger continental de Bade, et dans le prix du Prince Impérial à Paris. Ce sont évidemment deux animaux de premier ordre, mais la primauté de l'un sur l'autre est assez difficile à établir.

Vermout n'a jamais couru à quatre ans. Il n'a pas été possible de le remettre en condition; il a, depuis cette époque, été consacré à la reproduction; la qualité de ses produits s'élève chaque année davantage; il semble appelé à figurer parmi les étalons les plus célèbres de notre époque.

Vermout a gagné en 1864 le prix du Printemps, à Paris (7100 fr.); le grand prix de Paris (150 400 fr. et un objet d'art), le prix de Chantilly (13 000 fr.); la Poule des Produits, à Baden (12 875 fr.); le grand prix de Baden (19 750 fr. et un objet d'art).

VERSAILLES. Les courses de Versailles datent presque de la fondation du turf en France. Venant immédiatement après les réunions de Paris et de Chantilly, elles présentaient une certaine importance à cette époque; leur rôle s'est progressivement amoindri avec l'extension croissante des courses. Le peu d'importance relatif du budget fit délaisser l'hippodrome de Satory qui disparut définitivement en 1866.

VERTUGADIN. Étalon alezan appartenant à M. Delamarre, né en 1862, au haras de Bois-Roussel, chez M. P. Rœderer, par Fitz-Gladiator et Vermeille.

Le mérite intrinsèque de la mère de Vertugadin, Vermeille, paralysé par son mauvais vouloir, devait se retrouver tout entier dans sa descendance; elle était destinée à devenir la mère de Vermout, l'une des gloires de l'élevage français et le précurseur de Gladiateur.

Il est aisé de comprendre le prestige dont fut entouré Vertugadin à son arrivée à Chantilly. Frère de Vermout par sa mère, issu de Fitz-Gladiator, joignant à cette origine une construction irréprochable, l'on devait tout attendre d'un pareil animal. Il tenait de sa mère l'ampleur et la force qu'elle possède à un très-haut degré; son père lui avait transmis la lon-

Digitized by Google

gueur et l'élégance, apanage du sang du vieux Gladiator. Il était en effet difficile de rencontrer un plus beau cheval, son attache de reins remarquable lui permettait de porter les poids les plus lourds; ses membres étaient courts, plats et larges. A l'exception d'une défectuosité de jarrets, sinon générale, au moins très fréquente dans la descendance de Fitz-Gladiator, le vétérinaire le plus méticuleux n'aurait pu trouver un reproche à faire à ce magnifique ensemble.

Mais dès le début de son dressage, on dut concevoir des craintes sur l'avenir de Vertugadin, soit que l'influence maternelle ait prédominée chez lui, soit qu'elle ait été dénaturée sans être modifiée par la violence brutale de presque tous les fils de Fitz-Gladiator. On rencontra dans la première préparation de Vertugadin de tels obstacles, qu'on jugea nécessaire de l'interrompre et de l'envoyer oublier cette mauvaise disposition dans le farniente de la prairie; de retour à Chantilly dans le courant du mois de décembre, on n'eut pas beaucoup à se louer de cette interruption. Il fut même question à ce moment d'y renoncer tout à fait et de le vendre. Son propriétaire, convaincu de sa qualité positive, se résignait difficilement à cette extrémité et il fut résolu qu'on tenterait un dernier essai. Le second jockey de l'écurie, Hullok, s'était, en exercice, familiarisé avec ce caractère violent et sauvage. On se décida à lui faire, le premier, tenter une épreuve publique.

Vertugadin parut dans la Poule des Produits, avec un luxe inusité de précautions, la tête emmaillottée dans un camail, la vue obstruée par des œillères. Il entra sur le terrain sans se rendre un compte bien exact de ce qui allait se passer, courut sagement mais ne fut pas placé. Après une seconde apparition analogue dans le prix du Jockey-Club, on commença à concevoir l'espoir d'arriver à un meilleur résultat. Il a fallu à son entraîneur, Tom Carter fils, non-seulement une connaissance approfondie de son difficile métier, mais encore une patience et un sentiment peu ordinaire du cheval pour réussir à amener à point un sujet aussi susceptible et le mettre en condition en lui ménageant tout travail de nature à réveiller son caractère rebelle.

Vertugadin se présenta sur le terrain à la réunion de Paris,

Digitized by Google

débarrassé cette fois de tout appareil; à l'étonnement général, il gagna le prix de l'Été, battant le Béarnais avec un avantage de six livres. Cette première victoire fut loin d'être aisée et Hullok dut recourir au moyen extrême de la cravache pour le détacher de son concurrent. C'était beaucoup risquer avec une semblable nature. Effectivement, il se jeta sur le Béarnais, mais heureusement pour lui, le poteau était dépassé. Le lendemain, Vertugadin partit dans le grand Prix de Paris. Soit calcul, soit peu de confiance dans sa chance en semblable compagnie, il adopta une tactique hardie pour laquelle il semble fait, car, comme son frère Vermout, il possède une action puissante, soutenue et d'une étendue remarquable: il partit donc, absolument comme s'il galopait seul, et bientôt sa grande allure lui maintint l'avance qu'il avait prise au départ. Sans la haute supériorité de Gladiateur, il aurait renouvelé l'exploit inattendu, accompli par son frère l'année précédente.

A partir de ce moment, Vertugadin avait conquis sa véritable place; il fut rangé parmi les meilleurs chevaux de son année, et sembla même accepter son métier sans arrière-pensée, car il courut deux fois le même jour à Caen sans faire une faute. Après ce double exploit, il inspirait une très-juste confiance dans le Saint-Léger de Moulins, mais il éprouva dans cette course une réminiscence du sang de Baron et fit un tête-à-queue au moment où le drapeau du starter s'abaissait. Comme pour démentir cette défaillance et montrer ce qu'il aurait pu faire, il gagna le prix du Conseil général (handicap), en donnant seize livres à Valasse et en recevant huit seulement d'Aventurière pour deux ans, sans que ni l'un ni l'autre aient pu un moment le mettre à l'ouvrage. Au milieu de ces alternatives de succès et de revers, Vertugadin devait trouver à Baden la plus brillante consécration de son mérite contesté. Après un échec dans la Poule des Produits, il avait, dans le grand prix de Baden, une situation très-avantageuse; recevant douze livres du Mandarin et six de Gontran, il fit le jeu pendant presque toute la durée de la course, et gagna facilement. Il n'arriva que 3e dans le Derby universel, à Gand.

En 1866, Vertugadin gagna le prix de l'Empereur, à Paris (13 500 fr.), arriva 2e dans le prix des Pavillons (950 fr.), 2e dans

Digitized by Google

le prix Impérial, à Châlon-sur-Saône (450 fr.), gagna le prix Impérial, à Caen (4250 fr.); le prix Impérial, à Deauville (4500 fr.), le 1er prix de la Société d'encouragement à Deauville (4950 fr.); le prix de Jouvence, à Paris (5675 fr.); arriva 2e dans le prix de l'Empereur, à Paris (1875 fr.).

En 1867, à 5 ans, il gagna le prix de la Moskowa, à Paris (3223 fr.); le prix de Jouvence, à Paris (5375 fr.), et enfin le grand prix de l'Empereur, à Paris (21 500 fr.).

L'ensemble de cette carrière accidentée a fait de Vertugadin un cheval de première classe, mais très-dangereux pour son propriétaire et ses partisans.

Retiré d'entraînement, il fait la monte chez M. Ed. Fould.

VÉSINET (Le), petit hippodrome, est tracé dans le parc de Vésinet. Il a eu un certain succès, comme tout plaisir offert un dimanche aux environs de Paris. Au point de vue des courses, il ne présente aucun caractère sérieux.

Les premiers steeple-chases du Vésinet furent inaugurés en 1865. Six prix sont généralement courus. Le prix d'Ouverture, 1000 fr.; le prix du Lac, 1000 fr.; le prix du Parc, 1000 fr.; le prix des Tribunes, 1000 fr.; etc....

VINCENNES. L'hippodrome de Vincennes inaugure en France l'institution des steeple-chases, comme fondation régulière et permanente. Jusqu'à ce moment, ils avaient lieu chaque année, un peu à l'aventure, sans date bien précise, et abandonnés à de nombreuses éventualités qui leur enlevaient tout caractère fixe et certain. Aussi, les propriétaires adonnés à cette spécialité apportaient-ils une certaine réserve dans le nombre des chevaux composant leurs écuries. Les sommes affectées aux courses d'obstacles n'étaient, d'ailleurs, pas suffisantes pour permettre de consacrer un nombre considérable de chevaux à cette nature de courses.

La création de la Société des steeple-chases de France vint modifier cet état de choses. Son but était de remplir vis-à-vis des courses d'obstacles le rôle, pris depuis longtemps par la Société d'encouragement relativement aux courses plates. Cette prétention était peut-être exagérée et dépassait le but

Digitized by Google

que l'on s'était proposé. Après quelques années d'expérience, on fut de fait contraint d'y renoncer, en face de l'insuffisance de concurrents eux-mêmes, qui, tout au moins sous le rapport de la qualité, se trouvaient peu en rapport avec les encouragements qui leur étaient offerts. Le niveau moyen de l'importance des steeple-chases s'établit de lui-même, et se trouvait dans une juste mesure lors des événements de 1870, qui vinrent en suspendre le cours. Par un marché passé avec la ville de Paris, l'hippodrome de Vincennes avait été concédé à la Société des steeple-chases, et approprié à cette destination exclusive. L'inauguration qui eut lieu le 29 mars 1863, eut un grand retentissement à cette époque et marque, à vrai dire, la date réelle de l'importation positive des steeple-chases en France.

L'hippodrome de Vincennes était situé dans la prairie qui s'étend entre le Donjon et la ferme de Joinville; le sol est tel qu'on n'en pourrait trouver un meilleur pour un terrain de courses plates.

C'est au milieu de la prairie que deux pistes avaient été tracées. Le tour de la petite mesurait 2400 mètres, celui de la grande 3500 mètres; les courses de 6000 mètres comprenaient donc un tour de chacune d'elles.

La disposition des obstacles avait été confiée à des hommes dont la longue expérience pratique était la garantie des connaissances spéciales, indispensables à un pareil mandat. Aussi n'a-t-elle jamais soulevé aucune réclamation depuis que l'hippodrome est inauguré. Nous n'entendons pas dire, qu'on dût s'attendre à rencontrer un de ces parcours faciles, hérissés de difficultés apparentes, dont tout cheval un peu exercé doit triompher aisément. Mais notre avis est, qu'un examen impartial ne put y rencontrer rien d'excessif, qu'un cheval de steeple-chase, préparé nécessairement aux chances hasardeuses de son périlleux métier, aurait été en droit de refuser comme excédant la limite de ce qu'il est raisonnable de lui demander. L'importance des prix et le but de l'institution justifiaient parfaitement le sérieux d'une épreuve, d'où devait nécessairement être exclu tout concurrent qu'un manque suffisant d'exercice, ou une inaptitude complète rendaient impropre à démontrer les qualités dont les fondateurs avaient voulu favoriser le développement.

Digitized by Google

On avait du reste pris toutes les précautions possibles pour faciliter aux concurrents, capables de tenter l'épreuve, les moyens de l'accomplir. Les obstacles construits dans une largeur de 80 à 100 mètres, pouvaient être abordés sans crainte des accidents fréquents, résultant de l'encombrement inévitable dans un espace trop restreint. La partie comprise entre les drapeaux était partout moins élevée, pour éviter aux chevaux la tentation de sortir de la piste; le terrain sur lequel ils retombaient, était hersé et préparé de façon à éviter de dures secousses, souvent funestes aux meilleures jambes.

Les tribunes étaient bâties sur le côté droit en arrivant de Vincennes; elles avaient chacune 100 mètres de longueur et étaient séparées par le pavillon impérial. Le départ était placé à 200 mètres environ de la tribune la plus rapprochée de la ferme.

Le premier obstacle était une haie avec fossé, puis après avoir franchi une haie simple, on rencontrait la grande douve dont la largeur était de 4 mèt. 50; elle était indiquée par une haie dont la hauteur et l'épaisseur devaient faciliter l'élan nécessaire pour la passer. Immédiatement après, venait une banquette irlandaise, d'une hauteur de 1 mèt. 25 environ, avec 3 mètres de surface, c'est-à-dire un espace plus que suffisant pour être prise sans danger par un cheval exercé.

Le nombre total des obstacles, espacés sur les deux pistes, était de dix-neuf. Une haie avec fossé, une haie simple, la grande douve, la banquette irlandaise, une claie, trois barrières, un talus, une haie anglaise entre deux fossés, une rivière, une double haie vive, une route entre deux murs en terre, un contre-bas, une île entre deux rivières de 3 mèt. 50 environ, un mur en pierre.

Deux de ces obstacles, outre la douve et la banquette irlandaise, dont nous venons de parler, attiraient surtout l'attention des coureurs : c'était d'abord une barrière fixe, dont la hauteur était de 1 mèt. 5 du côté le plus élevé, elle n'avait rien comme on le voit d'exagéré dans sa dimension, et était du reste parfaitement disposée, l'écorce blanche dont elle était faite tranchait sur la verdure du gazon, de manière à indiquer aux chevaux que ce n'était pas un obstacle dont un coup de poitrail pouvait

Digitized by Google

avoir raison. Le mur en terre, également fixe, de 1 mèt. 10 de hauteur, était encadré dans deux ailes beaucoup plus élevées, qui ne permettaient pas aux chevaux de chercher un passage ailleurs.

Les événements de la guerre, ayant quelque peu modifié la situation de la Société de Vincennes, elle ne se trouvait pas en état de reconstruire les tribunes, à peu près anéanties, de faire faire sur le terrain les remaniements indispensables, l'hippodrome ayant presque sans interruption servi à la fois de camp et de champ de manœuvres pendant la guerre. Le bail consenti avec la Ville devenait lui-même trop onéreux pour la Société. Il fut rompu d'un consentement mutuel. La Société des steeple-chases de France n'est cependant pas dissoute et doit, assure-t-on, se reconstituer dans un délai très-bref. La principale difficulté porte sur le choix d'un terrain. Il est, dit-on, question de concéder à la Société les prairies dites de Bagatelle, situées entre le parc de ce nom et la Seine. On ne saurait trouver une situation plus favorable ; si cette espérance se réalise, l'avenir de la Société est à peu près assuré. La position de Vincennes, la difficulté de transport, le quartier de Paris qu'il fallait traverser pour s'y rendre ayant toujours été pour beaucoup dans l'éloignement qu'un certain public n'a jamais cessé de manifester pour cet hippodrome.

VITESSE. La vitesse, prise dans l'acception stricte et absolue du mot, peut être considérée comme le contraire, ou, tout au moins, l'opposé du train. Le train étant l'allure dans laquelle un cheval peut galoper une distance déterminée, mais toujours d'une certaine étendue, nécessite, par conséquent, chez l'animal une certaine réserve, et ne lui permet pas de sortir du jeu mécanique de sa construction, pour donner le maximum de sa puissance, sous peine de ne pas arriver à la limite du chemin qui lui reste à parcourir. La vitesse au contraire, n'admet pas cette restriction. C'est le summum de rapidité dont un cheval puisse être doué, mais dont il ne peut user que pendant un espace de temps, et par conséquent une distance très-restreints.

Les causes qui déterminent chez un cheval la présence ou

Digitized by Google

l'absence de cette qualité, sont moins saisissables encore, que celles auxquelles on peut attribuer le train. On peut encore dans ce dernier cas trouver la raison d'un bon ou d'un mauvais train dans une certaine construction définie. Si cette base n'est pas absolument vraie, elle est le plus souvent au moins vraisemblable. La vitesse, au contraire, existe chez des chevaux de l'aspect le plus disparate. Les uns sont petits et démesurément légers, d'autres grands, massifs et lourds. Un homme de cheval expérimenté saisira bien, chez un jeune cheval inconnu, certains signes qu'il lui feront penser, qu'il doit être vite. Cette indication résulte plutôt de l'ensemble général de l'animal, que de l'examen de telle ou telle partie prise isolément. Néanmoins comme tous les hommes qui savent, il en tire une induction et non une certitude. L'essai peut seul à cet égard, comme pour le train, confirmer ou démentir ces prévisions.

Ces deux qualités distinctes, la vitesse et le train, sont donc distinctes, mais non exclusives. Elles peuvent, à un degré différent, se trouver réunies chez le même cheval. Leur ensemble constitue même le véritable cheval de course de grand ordre. La vitesse donne un immense avantage à l'animal qui en est doué, quand elle se trouve jointe à un train suffisant pour suivre une course de bonne classe. Pendant toute la durée du parcours le train ne le met pas à l'épreuve, et, à ce dernier moment il tient en réserve la vitesse, qui, si elle est suffisante le rend presque inbattable. Il peut également, suivant la distance, mettre au départ ses concurrents hors train, prendre une certaine avance, s'en aller ensuite à son aise et ne pas être rejoint. Cette facilité a inspiré à quelques hommes spéciaux, d'une incontestable compétence en la matière, cet axiome: *La vitesse est le fond.* Si étrange qu'il puisse paraître, il est vrai en ce sens qu'un cheval, possédant à la fois un bon train et une excellente vitesse, aura toujours plus de fond que celui d'un train semblable, mais d'une vitesse moindre; parce que quand celui-ci l'approchera, il lui sera toujours aisé de s'en débarrasser pendant quelques instants, et que l'autre, pour le suivre, sera contraint à des efforts auxquels le premier ne se trouve pas astreint. Comme le fond n'est que la facilité de

Digitized by Google

parcourir une longue distance, en éprouvant moins de fatigue que ses adversaires, le cheval le plus vite se trouvera toujours ici avoir le plus de fond. Cette définition peut être abstraite ; elle est vraie, cependant, mais pour être bien comprise, elle ne peut s'adresser qu'aux hommes, pratiquement spéciaux, qui ont seuls été à même de s'en convaincre.

Ce double avantage, résultant de la réunion du train et de la vitesse chez le même animal dans une proportion quelconque, ne peut exister qu'à une condition. Il faut que le caractère et l'ensemble de l'organisation de l'animal permettent de tenir cette vitesse à l'état latent ; en réserve, comme de l'argent que l'on économise, et de ne s'en servir qu'au moment et dans la mesure où il convient de le faire. En un mot, ces qualités doivent être assez distinctes pour pouvoir être séparées au gré du jockey, qui doit à sa volonté se servir de l'une ou de l'autre, suivant les circonstances et le besoin de la cause. Cette condition ne se rencontre pas toujours il est vrai, mais elle n'est pas impossible; elle existe même fréquemment chez beaucoup de chevaux de premier ordre. Monarque et sa remarquable descendance en offrent de frappants exemples. Il était lui-même excessivement vite, et sa supériorité ne se démentait sur aucune distance, précisément en raison de cette excessive vitesse. Son admirable organisation, d'une malléabilité sans limites, son courage à toute épreuve, permettaient d'employer ses transcendantes qualités comme et quand on voulait. Son illustre fils, Gladiateur, était prodigieusement vite, doué d'une supériorité intrinsèque plus grande encore que celle de son père, dont il était la reproduction exacte dans des proportions exagérées : il fut inbattable, et passe à très-juste titre pour une sorte de phénomène. Tous les enfants de Monarque, avec de très-rares exceptions, possèdent cette double qualité, à des degrés différents, bien entendu. Trocadéro, le Mandarin, Hospodar, Consul, etc., étaient de véritables chevaux de course dans la réelle acception de cette définition : *atteindre*, *lutter* et *dépasser*. Il suffirait de ces trois mots pour démontrer que la vitesse est la première de ces trois conditions. Elle est effectivement indispensable pour atteindre, davantage encore pour dépasser; quant à la lutte, c'est une affaire de moral, ou si l'on aime mieux de cou-

Digitized by Google

rage; le sang de Monarque possède cette précieuse qualité à un degré, que d'autres peuvent atteindre, mais jamais dépasser. On ne saurait donc prétendre qu'un cheval vite est dépourvu de fond, parce qu'il est doué de vitesse, et, réciproquement, attribuer le fond à un animal possédant un bon train sans vitesse. Les deux aptitudes sont intimement liées l'une à l'autre: leur ensemble seul constitue le cheval supérieur.

Bien que tout ce que nous venons de dire soit rigoureusement vrai, ce n'est pas dans ce sens que l'on entend généralement les mots de train et de vitesse. Une fausse interprétation, admise même dans une certaine partie du monde spécial, s'obstine non-seulement à les séparer, mais à les opposer constamment l'une à l'autre. Cette distinction, toute de convention d'ailleurs, a eu pour conséquence de faire sous-entendre, dans l'application du mot vitesse, la faculté de parcourir une très-courte distance avec une excessive rapidité, et par contre l'incapacité d'accomplir un parcours plus étendu à une allure plus modérée. Comprise dans cette acception la signification du mot vitesse est absolument fausse, ou tout au moins inexacte. N'importe quel cheval, fût-ce Gladiateur ou Eclipse, ne saurait soutenir son extrême vitesse au delà d'un très-court espace de temps. Cette faculté, dans son exercice naturel, peut être limitée à quatre cents mètres environ, développée par l'entraînement il est possible d'étendre quelque peu sa durée, mais pas d'une manière sensible cependant, sans être contraint d'apporter certains ménagements dans l'emploi que l'on en fait, c'est-à-dire d'en modérer l'extension. Ainsi les courses de huit cents mètres, considérées à juste titre comme une distance presque illusoire ne peuvent être franchies dans toute la vitesse d'un cheval, sans qu'il fléchisse quelque peu dans les cent derniers mètres, s'il n'a pas été relativement ménagé au début. Conclura-t-on de ce que Gladiateur, par exemple, n'aurait pu tenir l'extrême limite de sa vitesse au delà de huit cents mètres qu'il n'avait pas de fond? Ce serait absolument dire qu'un homme ayant hérité d'une énorme fortune, et s'étant amusé à la jeter dans la rivière, en quelques heures, n'aurait jamais été riche.

Néanmoins, l'opinion qui établit une distinction radicale

Digitized by Google

entre la vitesse et le fonds, peut avoir, à un certain point de vue, une raison d'être justifiée. La supériorité intrinsèque et absolue du cheval vite est subordonnée à une condition. Il faut que l'on puisse disposer à son gré de cette qualité au moment où l'on en a besoin. Si elle se borne à une sorte de convulsion nerveuse, grâce à laquelle un cheval, en quelque sorte affolé, se précipite en avant avec une rapidité vertigineuse, c'est un défaut, dont on peut profiter sous certaines conditions ; mais cette particularité ne saurait jamais être considérée comme un mérite. Elle existe cependant et résulte d'une certaine aptitude naturelle chez certains chevaux, grâce à laquelle ils ont une extrême facilité à se mettre rapidement sur leurs jambes, ou si l'on aime mieux, à prendre, dès les premières foulées, la dernière extension de leurs moyens, au lieu de ne pouvoir sous peine d'être suffoqués, arriver à ce maximum que graduellement et par une sorte de progression continue. Si, à cette faculté, ils joignent une certaine dose de vitesse, même ordinaire, il devient aisé de se rendre compte de l'immense avantage qu'ils trouvent dans un déboulé de huit cents mètres, où ils prennent une avance telle au départ que leurs adversaires n'ont pas le temps de les rejoindre avant l'arrivée. Telle est l'aptitude particulière à certains chevaux, à laquelle on donne en général la qualification de vitesse, et dont on se sert pour tirer la conséquence fausse, qu'un cheval vite est nécessairement dépourvu de fond. De semblables animaux n'ont évidemment aucune qualité réelle, on les utilise, avec raison, parce qu'ils existent. Leur emploi présente cependant de grands inconvénients au point de vue général : c'est le plus puissant argument dont se servent les adversaires des courses pour prétendre que les chevaux de pur sang, vites sur de très-courtes distances, ne sauraient conserver leur supériorité sur des parcours plus étendus. Cette polémique n'aurait évidemment aucune importance, si la solution d'aussi graves questions était toujours confiée à des hommes spéciaux, ayant fait une étude particulière et approfondie de ces matières. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et comme à un examen superficiel ces arguments peuvent paraître spécieux, ils contribuent à entretenir des erreurs regrettables, et une polémique dangereuse en ce sens, qu'elle laisse subsister

Digitized by Google

dans les masses une ignorance que l'expérience est impuissante à dissiper.

Cette faculté de certains chevaux à parcourir avec une excessive rapidité des distances limitées a été l'origine de la fondation des courses de vitesse, c'est-à-dire ne s'étendant pas au delà d'une distance où cette sorte de spécialité devient insuffisante. On peut leur fixer comme extrême limite 1000 à 1200 mètres au maximum. Passé ce terme, ce que l'on est convenu d'appeler la vitesse ne suffit plus, exclusivement du moins. Il faut une qualité réelle plus positive. Des chevaux ayant une supériorité souvent inattaquable sur un parcours de 1500, 1600 et 1800 mètres, ne la conservent pas toujours sur une plus grande étendue, mais on ne peut dire cependant que leur unique qualité soit la vitesse; ceux-là, par suite d'une circonstance quelconque, sont réellement dépourvus de fond, mais restent cependant de bons chevaux. La distance de 2400 mètres pour les poulains de trois ans, et celle de 3200 pour ceux de quatre, peuvent être considérées comme le criterium réel de leur mérite intrinsèque, parce qu'alors la vitesse, comprise dans le sens que l'on lui donne généralement, devient insignifiante.

On a quelque peu abusé, en Angleterre, des courses de vitesse, surtout depuis quelques années. La spéculation s'y est portée avec fureur, et elles ont pris une grande extension. Elles n'ont cependant pas eu sur la race anglaise elle-même la malheureuse influence qu'on leur a attribuée. Beaucoup de chevaux ont évidemment perdu, momentanément ou pour toujours peut-être, comme individus, les aptitudes qu'ils eussent possédées en dehors de celle que l'on développait exclusivement chez eux. Mais cette impuissance relative et momentanée, uniquement due à un entraînement particulier, ne saurait porter atteinte à la qualité réelle qu'ils possèdent par la transmission certaine d'une longue suite de générations. La production de pur sang est assez considérable en Angleterre pour se trouver à l'abri des conséquences de cette exagération d'une chose bonne et utile en elle-même. Il ne saurait en être de même en France: aussi a-t-on agi sagement en ne permettant pas à cette nature de courses de sortir d'une juste limite.

Digitized by Google

VOLÉE (Une course). On dit qu'une course est volée, quand elle est gagnée par surprise, comme par exemple dans le cas où un jockey, arrivant facilement premier, et croyant ne plus avoir personne derrière lui, ralentit son cheval, ne prend pas assez de précautions, et se trouve dépassé par surprise, au moment où il s'y attend le moins. On dit alors que le gagnant a volé la course. Cette expression est ici peu à sa place, le mot voler portant toujours avec lui une pensée de déloyauté, absolument fausse ici, le jockey qui a surpris son camarade, ayant non-seulement usé d'un droit, mais accompli un devoir, puisqu'il doit toujours faire tout son possible pour gagner, en employant nécessairement des moyens légaux.

VOLER. Par une sorte de contradiction, si l'on ne se sert jamais de l'expression de voleur, pour désigner un cheval qui vole, le verbe s'emploie dans ce sens en parlant d'un cheval dont l'action légère le fait ressembler à un oiseau qui s'envole.

VOLEUR. Le mot voleur est le synonyme vulgaire d'imposteur; il s'applique à un cheval d'une très-belle apparence, démentie par l'absence de qualités. Bien qu'il soit la traduction du mot anglais *Flyer*, il n'a pas la même signification. Le sens que les Anglais donnent au mot *Flyer*, se traduirait beaucoup plus exactement en français par *bon voilier*, c'est-à-dire qui vole bien. Autrefois le mot voleur était cependant employé, dans l'acception anglaise, dans l'argot des marchands de chevaux. Mais on ne trouve plus trace de ce sens figuré qu'au marché aux chevaux, ou dans quelques foires de province. Cette locution n'a pas été introduite dans le langage des courses, où le mot voleur est toujours pris dans le sens d'imposteur.

Digitized by Google

W

WALK-OVER. Littéralement, walk-over signifie *aller sur*. On emploie ce terme pour désigner un cheval qui a accompli seul la distance d'une course, faute de concurrents.

En principe, aucune course ne peut être gagnée sans que le vainqueur ait rempli toutes les conditions mentionnées au programme. L'accomplissement de la distance est la première et la plus importante de ces obligations. Pour avoir droit au prix et être considéré comme vainqueur, c'est-à-dire gagner les paris faits sur lui, un cheval doit donc se présenter sur le terrain, et parcourir intégralement la distance voulue, quand bien même aucun concurrent ne se présenterait contre lui, et que par conséquent il se trouverait seul.

Cette règle est également admise en France et en Angleterre en ce qui concerne les courses plates. On exigeait autrefois en France, que le cheval faisant un walk-over, c'est-à-dire courant seul faute de concurrents, accomplît le parcours dans un temps déterminé. On a renoncé à cette règle absolument illusoire à tous les points de vue. On fixait évidemment comme limite de temps la mesure moyenne constatée dans les courses ordinaires, il était par conséquent hors de doute que le cheval faisant un walk-over était, et au delà, en état de satisfaire à cette exigence. C'était donc lui imposer en pure perte l'obligation de prendre un galop sérieux, qui pouvait être préjudiciable au propriétaire, dans le cas où le cheval serait engagé dans une autre course de la même journée. Cette condition n'avait d'ailleurs aucune raison d'être, ne prouvait rien, ne servait à rien, si ce n'est peut-être à éviter au public l'ennui de voir un cheval faire le tour d'un hippodrome au petit galop, ou même au trot, si cela lui convenait. Le cheval faisant un walk-over peut donc parcourir

Digitized by Google

la distance réglementaire à n'importe quelle allure, pourvu que le parcours réglementaire soit régulièrement accompli.

La stricte exécution de cette règle n'est évidemment pas applicable aux matches, dans le cas où l'un des deux chevaux engagés payerait forfait, les deux parties contractantes étant seules intéressées dans une course de ce genre, et libres par conséquent de faire entre elles toutes les conventions qui peuvent leur convenir.

L'obligation de faire un walk-over, imposée au cheval qui se présente seul au poteau, est modifiée relativement aux steeple-chases, en raison de la nature particulière de ces courses. En Angleterre, un walk-over n'est jamais obligatoire, pas plus après un dead-heat qu'au cas où un cheval se présenterait seul au poteau. Il suffit, dans ce cas que le cheval entre sur le terrain, se présente au poteau de départ, et le prix lui est acquis sans qu'il accomplisse le parcours. Après un dead-heat, si les propriétaires des deux vainqueurs font un arrangement et partagent le prix dans une proportion quelconque, il est inutile que l'un des deux chevaux accomplisse la formalité du walk-over.

La Société des steeple-chases de France a adopté relativement aux walk-over, une législation spéciale qui lui est particulière et n'a pas plus de précédents qu'elle ne trouvera probablement d'imitateurs. Elle a pour conséquences une contradiction d'abord, et une confusion dont il est impossible de sortir dans certains cas. Ainsi, quand un cheval se présente seul au poteau, la Société de Vincennes exige qu'il fasse un walk-over, c'est-à-dire qu'il accomplisse intégralement la distance. Mais après un dead-heat elle interdit aux propriétaires le droit de recommencer la course, et par conséquent celui de faire entre eux un arrangement quelconque, puisque l'éventualité d'une seconde épreuve n'existe plus. Les propriétaires sont obligés de partager le prix bon gré mal gré, et les deux chevaux portent chacun en totalité la surchage d'une course qu'ils n'ont pas gagnée.

WALL (mot anglais). Mur, muraille. Le *wall*, en terme de sport, signifie l'obstacle de steeple-chase, le petit mur que les chevaux ont à franchir. En France, ce mur a rarement plus

Digitized by Google

de 3 pieds de haut; mais en Irlande, dans le tracé du Pimchistown steeple-chase, les chevaux ont à franchir un mur de 4 pieds 6 pouces; il a été soigneusement construit en petites pierres rondes prises dans le lit d'un ruisseau. Dans certains comtés de l'Angleterre et de l'Irlande, on rencontre assez fréquemment cet obstacle en chasse; il a de 3 à 4 pieds de haut. Dans le comté de Coak, paroisse de Butlevant, il y a un mur que l'on respecte, qui n'a pas moins de 6 pieds anglais; il a été sauté vers 1836, pour un pari, par le cheval d'un gentleman nommé Sangten qui a depuis habité Avranches. L'espace franchi est soigneusement indiqué par deux lignes de peinture bien entretenues. Le fait a eu lieu en présence de plus de cinq cents spectateurs. Nous savons que ces sortes de choses trouvent peu de croyance en France; mais il est aussi vrai de dire que l'on ignore fort généralement ce qu'un bon hunter peut faire sous la conduite d'un bon cavalier. Les murs de Gallvay ont une grande réputation en Irlande.

WELCHER (mot anglais). On appelle ainsi une personne qui fait un pari, tout en sachant qu'en cas de perte il lui sera absolument impossible de le payer, et prenant soin, lorsqu'elle perd, de se dérober aux recherches. Dans le *Ring*, un *welcher* que l'on surprend, est souvent traité avec une grande sévérité. Un Commissaire de courses, en Angleterre, eut une fois l'idée de se procurer une barrique de goudron et quelques laboureurs, pour le bénéfice des *welchers* qui pourraient se présenter. Plus récemment des welchers ont été complétement dépouillés de leurs vêtements sur le champ de course.

WEST-AUSTRALIAN. Cheval bai brun, né en 1853 à Streatlam Castle, chez M. Bowes, par Melbourne et Noverina, issue de Touchstone; fut importé en France en 1860, devint la propriété de l'Administration des Haras en 1865.

West-Australian débuta à deux ans, à Newmarket, dans le Criterium; il arriva second, Speed-the-Plough premier; ce fut la seule fois qu'il ne fut pas vainqueur. Il prit sa revanche sur Speed-the-Plough à la même réunion, dans les Glasgow-Stakes. West-Australian gagna aussi les deux mille guinées, battant Sittingbourne et cinq autres concurrents; le Derby (en 1853),

Digitized by Google

laissant encore derrière lui son adversaire Sittingbourne et vingt-six chevaux ; à Doncaster, le Saint-Léger, River et Rataplan facilement battus.

L'année suivante, après avoir payé forfait à Newmarket, il fut vendu 118 000 fr. à lord Londesboroug, qui gagna avec lui la poule triennale, et l'Ascot Cup, battant d'une tête Kingston, ayant fait 4000 mètres en 4 minutes 27 secondes.

Peu de temps après, West-Australian gagna la grande coupe à Goodwood, battant facilement deux chevaux peu sérieux ; c'est après cette course qu'il quitta le turf. Sa carrière fut courte (elle dura vingt mois) mais brillante ; on peut la comparer à celle de Flying Dutchman.

Quoique préparé pour courir dans le Doncaster Cup contre Virago, il fut retiré de l'entraînement et consacré à la reproduction dès l'année 1855. Il gagna sept courses, et fut seulement battu une fois. La somme totale de ses prix fut de 340 875 francs. Lorsqu'il commença à faire la monte, il eut trente juments par saison. Ses produits coururent en 1858, 59 et 60. Parmi les meilleurs, nous pouvons citer Summerside, Penalty, Mazzini et Ticket of Leave.

West-Australian, acheté en vente publique 80 000 fr. par M. le duc de Morny, fut importé en France et fit la monte pour son propriétaire, au haras de Viroflay. Il eut plusieurs produits qui marquèrent sur le turf français. Les principaux sont : Ruy-Blas, Czar, Quacker, Clermont.

Vendu 30 000 fr. à l'Administration des Haras, après la mort de M. de Morny, il fit la monte au Pin, jusqu'à la fin de la saison de 1869, et produisit encore quelques poulains d'une qualité au moins égale à ceux qui étaient issus de lui précédemment, entre autres Verdure, vendue récemment 100 000 fr. par M. Delamarre à M. Lefèvre ; Palm, appartenant à M. André, et Seul, à M. Aumont.

WOMERSLEY est né en 1849 chez M. S. Hawke dans le Yorkshire. Il est par Birdcatcher et Anizelli, fille de Touchstone et Brocade, issue de Pantaloon et une fille de Thunderbalt.

La généalogie de Womersley est certes des plus fashiona-

Digitized by Google

bles, puisqu'elle réunit les deux lignes de Birdcatcher et Touchstone, et quelles que soient d'ailleurs nos appréciations, il est impossible de nier que presque tous les grands gagnants tiennent de près ou de loin à ces deux étalons. Womersley est un cheval bai de taille moyenne, fortement constitué, ayant un dos et un rein irréprochables, qualités des plus essentielles dans un étalon. Il a cependant de courtes lignes et, bien que l'on prétende qu'il ne s'est pas distingué en courses, uniquement parce qu'on n'a pu l'entraîner, sa conformation porterait à croire qu'il n'a jamais eu des prétentions à être classé comme cheval de course. Aussi sa carrière de courses a été très-courte, car il n'a fait qu'une seule apparition, dans le Derby de 1852, gagné par Daniel O'Rourke. Dès l'âge de quatre ans, il passait en France ; l'Administration des Haras en a fait l'acquisition, au prix modeste de 350 guinées. S'il n'avait été destiné à produire avec des juments indigènes, il valait cette somme et bien au delà. Mais, en 1857, les produits de la seule saison de monte, que Womersley fit en Angleterre, se sont si bien montrés, que les éleveurs français se sont empressés de lui envoyer leurs juments, et Womersley a pris rang parmi les étalons de tête, en France. De 1854 à 1857, il a fait la monte à Pompadour, mais fort peu d'éleveurs, à l'exception de M. du Garreau, lui ont envoyé des encouragements ; en 1858, il fit la monte à Paris, et a obtenu un grand nombre d'inscriptions ; puis, ses produits ayant moins bien couru (en Angleterre) qu'on ne l'avait d'abord espéré, il a été de rechef relégué en province, et depuis 1858, il a été en station au dépôt d'Angers.

Digitized by Google

Y

YEARLING. On donne le nom de yearling aux poulains de qu ze à dix-huit mois. C'est à cette époque qu'ils quittent le re de la prairie pour entrer en travail. La translation du hara l'écurie d'entraînement constitue toujours une opération as difficultueuse. Les jeunes animaux, surtout quand ils n'ont reçu un commencement de dressage qui les familiarise un p avec ce premier acte de servitude, se livrent à des défens désespérées abandonnant à regret le paisible asile de le jeunesse, comme avec un pressentiment de l'avenir tourmen qui les attend. Il se produit parfois à ce moment des accide qui réagissent souvent sur toute la carrière d'un poula L'arrivée de yearlings dans les centres d'entraînement Chantilly, est un événement. Chacun examine curieuseme ceux des autres écuries, cherchant, par une comparaison me tale, à établir une différence entre les nouveaux venus et ce qu'il possède lui-même. On peut dès ce moment se faire une id approximative de leur avenir. Le dressage des yearlin commence dès leur arrivée à l'entraînement (Voy. ENTRAÎN MENT.)

YOUNG-EMILIUS. Voy. EMILIUS.

YOUNG-GLADIATOR (Ex-Achille) étalon bai, appartenant M. le comte de Juigné, né en France en 1851, chez M. Amédé Leclerc, par Gladiator et Emilia, issue de Young-Emilius.

La carrière de courses de Young-Gladiator est absolume nulle, il fut néanmoins employé comme étalon et eut un m ment de vogue très-accentuée après la naissance d'Éto filante; mais ces heureux débuts ne s'étant pas confirm Young-Gladiator est à peu près retombé dans l'oubli auc autre produit n'est venu le faire sortir de cette obscurité.

Digitized by Google

Z

ZAIN. La qualification du *Zain* appartient aux couleurs des robes absolument dépourvues de poils blancs. C'est une particularité assez rare pour qu'elle soit mentionnée avec soin dans un signalement.

Bai zain, noir zain, alezan zain, sont les termes employés pour désigner des robes de couleur franche et n'admettant aucune des particularités dus à la présence de poils blancs, telles que : balzanes, marques, étoiles, liste, etc.

Les chevaux de courses présentent d'assez nombreux exemples de poil zain.

ZÉBRÉ. On appelle ainsi un cheval dont la robe est marquée de bandes plus foncées que la couleur du poil. Ce caractère est typique de la robe du zébré : de là le nom de zébrure donné à ces bandes qu'on observe, parfois, sur les robes alezane baie, isabelle, souris.

ZOUAVE. Étalon alezan, naquit en France en 1855, chez M. A. Aumont, par The Baron et Dacia, issue de Gladiator.

La production de The Baron a cela de remarquable qu'elle présente, en France comme en Angleterre, une alternative de supériorité transcendante et d'infériorité absolue. Il existe très-peu de poulains médiocres issus de The Baron : ils sont d'une très-haute qualité ou dépourvus de tout mérite.

Un fait également curieux à constater est l'affinité que cet étalon semblait avoir avec certaines juments. Il fut le père, en Angleterre, de deux des plus remarquables chevaux de l'époque, Stockwell et Rataplan, issus tous deux de la même mère, Pocanthas. Le même fait s'est renouvelé en France, ou The Baron arriva, précédé d'une réputation peut-être, à un certain point de vue, usurpée. Sa production ne répondit pas pendant les premières années à l'espoir qu'elle avait inspiré, mais.

Digitized by Google

comme en Angleterre, il rencontra certaines jumen n'ayant produit rien de remarquable avec d'autres étalon nèrent, sous son influence, le jour à des chevaux de pren dre. La Toucques, fille de Tappestry, en est le plus frappan ple; mais comme cette dernière ne fut donnée qu'une se à The Baron, son alliance avec Dacia rend plus saillante la singularité de ce fait. Il produisit, avec cette dernière, et Noëlie, qui furent non-seulement des animaux de pr classe, mais qui, employés à la reproduction, ont été l'un tre un étalon et une poulinière peu ordinaires.

Zouave se serait probablement montré le plus remar cheval de son année, s'il n'avait possédé, à un très-haut le caractère violent et l'humeur fantaisiste, particuliers que toute la descendance de The Baron. Néanmoins sa était tellement bonne qu'il fournit une carrière de cours honorable. Il a successivement gagné :

A trois ans, sous les couleurs de M. le comte F. de Lag le prix de la Société d'Encouragement, à Versailles (880 l'Omnium à Paris (14 900 fr.).

A quatre ans : le prix des Pavillons, à Paris (470 le prix des Haras, à Chantilly (3200 fr.); le prix Pri (5500 fr.) et le prix Impérial (7950 fr), à Paris.

A cinq ans il courut à Amiens et gagna le prix du min (1537 fr. 50 c.).

Acheté par l'administration des Haras, il a toujours monte dans le Midi, et principalement chez M. le ba Nexon. Il est le père de plusieurs très-bons chevaux, au bre desquels on compte Cantinière et Glaïeul.

FIN.

12281. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

6

, qu
don-
er or-
xem-
e fois
ncore
uave
nière
l'au-

able
gré.
res-
lité
rès-

ge :

al

e

e
l-

No 9

Digitized by Google

ETURN CIRCULATION DEPARTMENT
O→ 202 Main Library

DAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

INTERLIBRARY LOAN
1978
UNIV. OF CALIF., BERK.
JAN 24 1979

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
RM NO. DD6, 40m, 3/78 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

YB 16557

474098

SF334
E7

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google